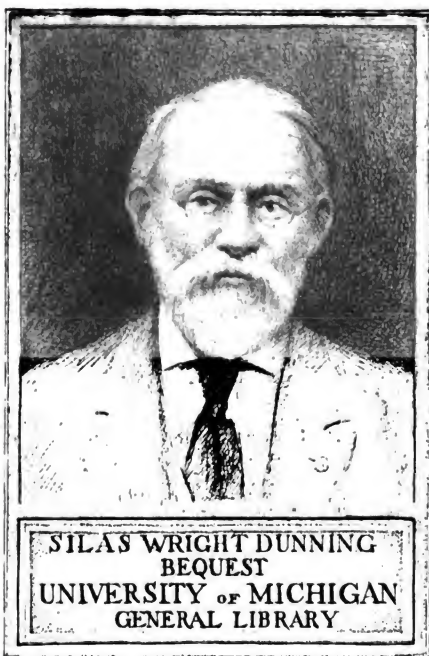


B 441422

DUPL



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

Département des Vosges.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

==

TOME XI. — 1^{er} Cahier. — 1861.

==

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—
1862.

*Dunning
Nijhoff }
1120-28
15125*

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE

PUBLIQUE ANNUELLE

DU 12 DÉCEMBRE 1861.

La séance publique annuelle de la Société d'Émulation des Vosges a eu lieu le jeudi, 12 décembre 1861, à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal.

Elle était présidée par M. le Préfet, qui avait à sa droite M. le Président et M. le Vice-président de la Société, et à sa gauche M. le comte de Bourcier, Président du Comice agricole, et M. le Maire d'Épinal.

Presque tous les membres titulaires, plusieurs membres associés libres, et un certain nombre de fonctionnaires de la ville assistaient à cette solennité, à laquelle la présence de l'auditoire d'élite qui s'intéresse toujours à nos travaux ajoutait un nouvel éclat.

M. le Préfet, après avoir déclaré la séance ou-

verte, prend la parole pour féliciter M. Maud'heux du zèle et du dévouement qu'il apporte dans l'exercice des fonctions toutes gratuites de Président de la Société d'Émulation, et de l'empressement avec lequel il s'est mis à l'œuvre pour entreprendre les travaux demandés par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique. Le mérite de M. Maud'heux a été remarqué en haut lieu, et M. le Préfet donne lecture d'une dépêche ministérielle qu'il vient de recevoir, et qui lui annonce que M. Maud'heux est nommé officier d'Académie. Toute l'assemblée accueille par d'unanimes applaudissements cette récompense si bien méritée. M. Maud'heux, en termes improvisés, mais bien sentis et partant du cœur, remercie M. le Préfet des paroles bienveillantes et flatteuses avec lesquelles il lui a annoncé cette bonne nouvelle, et fait retomber sur ses collaborateurs et collègues leur part de cette distinction honorifique.

M. le Président lit une lettre par laquelle M. Malgras exprime son vif regret de ne pouvoir assister à notre séance; la Société s'empresse d'admettre les raisons de M. Malgras, et lui tiendra compte de sa bonne volonté. Elle saisit cette occasion de s'associer à la douleur de notre collègue à la suite de la perte cruelle qu'il a faite.

M. Lebrunt, chargé du compte rendu, présente ensuite le résumé des travaux de l'année. Le discours de M. Lebrunt était peut-être long; mais M. Lebrunt a tenu à citer les noms de tous les membres de la Société qui ont travaillé pour elle, et qui lui ont prêté leur concours.

Après le compte rendu , la parole est donnée à M. Félix Maud'heux , chargé du rapport de la Commission des primes, sur le mérite des divers candidats qui ont sollicité nos récompenses. Ce rapport est écrit avec le style vif et rapide que nous connaissons à notre collègue, et les applaudissements qui l'accueillent prouvent à M. Félix Maud'heux qu'il a parfaitement réussi en traitant un sujet qui ne lui était point habituel, et qu'il a parlé à tous les cœurs en retraçant les bienfaits de notre lauréat, M. Charlot.

M. Rambaud , au nom de la Commission du concours littéraire, scientifique et artistique, analyse les œuvres présentées à ce concours. Le travail de M. Rambaud, fait avec talent et beaucoup d'imagination, est lui-même une œuvre littéraire, dont la lecture est écoutée avec le plus vif plaisir et l'attention la plus soutenue. A sa manière d'apprécier un poète et de lire son appréciation, tout l'auditoire sent que M. Rambaud n'est point indifférent aux muses; il le lui témoigne par ses applaudissements.

Enfin le Secrétaire proclame les noms des lauréats qui viennent, au milieu des félicitations, recevoir des mains de M. le Préfet les récompenses qui leur ont été décernées.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ,

CH. LEBRUNT.

COMPTE RENDU
DES TRAVAUX
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
du département des Vosges

PENDANT L'ANNÉE 1861.

PAR M. CH. LEBRUNT,
PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES,
Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Toutes les Sociétés comme la nôtre ont leur fête annuelle. Elles ont toutes chaque année une séance solennelle pour rendre compte de ce qu'elles ont fait, témoigner ainsi de leur estime envers l'opinion publique, et remercier ceux de leurs membres dont le concours a été le plus zélé et le plus efficace. Cette coutume est générale, donc elle est bonne. Je suis heureux d'avoir à vous présenter aujourd'hui le compte rendu, parce que d'abord, je me hâte de le dire, l'année a été bien remplie, et parce que jamais peut-être la Société d'Émulation n'a offert au même degré le spectacle de l'union la plus franche, la plus sincère et la plus sympathique entre tous ses membres. Sous la direction d'un Président dont je n'ai pas besoin de vous rappeler l'esprit de prudence et de conciliation, notre Société, à la tête de

laquelle je sais qu'il est fier de se trouver, marche comme un seul homme, malgré la diversité des travaux que comprend son programme. Cette union qui existe entre vous est un trésor, c'est le premier gage de votre prospérité, comme l'absence de guerres civiles, s'il m'est permis de comparer les petites choses aux grandes, est le premier gage de la prospérité d'un peuple. Quand les idées diffèrent, une discussion loyale a lieu; de la discussion naît la lumière; alors toutes les personnalités disparaissent. Si notre Société a l'inévitable inconvénient d'embrasser des études de toutes sortes, vous avez su le transformer en un grand avantage, celui d'être une école pour tous ses membres. Parmi bien des exemples, je vous en citerai un seul, parce que vous allez l'avoir sous les yeux : M. Félix Maud'heux a demandé à être inscrit parmi les membres de la Commission d'agriculture, et elle a chargé le docteur en droit de vous présenter le rapport; vous le verrez à l'œuvre. Pour moi, qui suis obligé de vous parler de tous les travaux de cette année, je ferai nécessairement fausse route en plus d'un endroit. Le compte rendu devrait être comme un miroir qui reflète les rayons du soleil. Si vos idées vous retournent en faisant des images pâles et obscurcies, vous vous rappellerez que ce sont des idées reflétées, et vous en accuserez uniquement le miroir.

Pour me conformer à l'ordre ordinaire de ce compte rendu, je vais vous entretenir d'abord de l'agriculture, c'est-à-dire des expériences agricoles que vous avez tentées et des mémoires que vous avez lus ou examinés.

L'année dernière, votre rapporteur, M. Colnenne, constatait qu'à la suite de ses essais sur un engrais fortement préconisé, le phosphate de chaux fossile, M. Deblaye trouvait des résultats nuls, et disait prudemment qu'avant de se mettre en désaccord avec les nombreux et enthousiastes partisans de ce sel, il fallait attendre et essayer de nouveau. Les expériences n'ont pas mieux réussi cette année, malgré

la théorie si bien faite et si spécieuse par laquelle l'auteur démontrait qu'elles devaient infailliblement réussir. Cette théorie nous avait pris par notre côté faible en nous menaçant, d'ici à quelques années, d'un appauvrissement fatal du sol. Heureusement les essais de M. Deblaye et les observations raisonnées de M. Lamairesse sont venus nous rassurer.

Un autre engrais a encore été essayé par plusieurs de nos collègues, c'est le guano humifère, dont M. Lillo, banquier à Paris, a mis généreusement une quantité suffisante à notre disposition, à la seule condition de le faire essayer et d'en proclamer les résultats. MM. Deblayé, Colin, Schœll-Dollfus, Mangin, Berher, ont bien voulu se charger de faire des expériences. Malgré quelques légères différences dans les observations particulières de nos collègues, leurs rapports arrivent à la même conclusion : le guano humifère, quand il agit, agit immédiatement ; aux endroits fumés la végétation devient aussitôt plus active et plus forte, dans tous les cas l'effet est de courte durée. Mais ces Messieurs ont eu soin de vous le dire, ce sont là les résultats d'une année seulement ; ce n'est pas en une saison, et surtout en une saison d'une sécheresse exceptionnelle, qu'on peut juger de la valeur d'un engrais, et ils vous feront part les années prochaines de leurs nouvelles observations.

M. Deblaye vous a entretenu dernièrement des diverses espèces de blé introduites il y a quelques années par notre Société. Suivant notre collègue, ces espèces dégénèrent, s'acclimatent pour ainsi dire, et deviennent semblables à celles du pays, en donnant des résultats moins satisfaisants que ceux des premières récoltes.

M. Chapellier vous a exposé un nouveau mode de reproduction de la vigne qu'il a imaginé au printemps dernier, et vous dira plus tard ce qu'ont donné les pieds obtenus. Il a bien voulu se charger aussi d'expérimenter une graine qui vous avait été présentée comme propre à remplacer le café. Il a reconnu que c'est le *lupin à feuilles étroites*, et nous

a indiqué quelques-unes des propriétés avantageuses de cette plante, dont pourtant on ne doit pas conseiller la culture, parce que, cultivée jusqu'à sa maturité, elle épuise singulièrement le sol où elle croit.

Vingt-deux mémoires d'agriculture vous ont été adressés ou ont été lus aux séances. Il m'est impossible d'entrer dans des détails sur chacun d'eux. Tous ont été du reste analysés dans les procès-verbaux dont vous avez entendu la lecture, et dont M. le Rédacteur du *Courrier des Vosges* a bien voulu chaque mois publier les extraits.

M. Deblaye, qu'il faut toujours citer en première ligne lorsqu'il s'agit d'agriculture, nous a soumis différents rapports intéressants : sur le mémoire de drainage de M. Thomas; sur une lettre où M. Martin-Hachette, notre collègue, rend compte de ses expériences agricoles, et propose un moyen d'arrêter la dépopulation des campagnes; sur le mémoire de viticulture inspiré à M. Gardeur par les leçons de M. Trouillet; sur différentes observations de M. Poussot, de Sercœur; sur le journal *La Ferme*, et sur les *Prédications agricoles* de M. Defranoux. Ce dernier rapport a été inséré dans vos *Annales*. Chaque fois la Société a voté à M. Deblaye des remerciements qu'elle lui renouvelle publiquement aujourd'hui.

M. Marotel vous a lu un rapport très-intéressant sur la *Pomologie*, de M. Jules de Liron d'Airolles. Le travail de M. Marotel était si clair, il a si bien fait ressortir l'importance du livre dont il rendait compte, que vous avez discerné à M. de Liron le titre de membre correspondant. M. Marotel, malgré son mauvais état de santé et ses autres occupations, travaille beaucoup, mais il a une trop grande modestie; puisse cet éloge public le corriger un peu de cette qualité !

M. Bataillard, votre nouveau collègue, vous a adressé des observations sur la désertion des campagnes, et un autre travail sur les plantes nuisibles aux moissons et aux prairies.

M. Colin vous a lu un mémoire plein d'à propos sur l'état

actuel de l'agriculture vosgienne, et notamment sur le développement prodigieux qu'a pris la culture de la pomme de terre dans notre pays, et sur les conséquences funestes qui en résulteront si cette culture continue à prendre de l'extension. Après avoir fait voir le mal, M. Colin, avec l'autorité d'une grande expérience qui contraste avec son âge, vous a indiqué pour l'atténuer une modification d'assolement et de plus fortes fumures. Déjà, sur ses propositions, M. le Président s'est empressé de réunir les renseignements nécessaires pour demander à la Compagnie de l'Est un tarif à prix réduit du transport des cendres. M. le Préfet a bien voulu se charger d'appuyer favorablement cette demande.

Vous avez en M. Defranoux un collègue très-laborieux, qui, à presque toutes vos séances, a eu des communications à vous faire. Depuis que M. Defranoux a pris sa retraite, il s'est créé, dans notre Société et ailleurs, de nombreuses occupations, et, rempli d'une activité prodigieuse, il suffit à tout. M. Defranoux vous a fait hommage d'abord de ses *Prédications agricoles*, travail auquel M. Deblaye a donné des éloges justement mérités; et ensuite d'un abonnement au journal *la Ferme*, qu'il rédige avec verve et talent. Il s'est toujours chargé avec empressement des rapports que vous lui avez demandés sur divers sujets; il aime à étudier les anciens auteurs, et il en a exhumé des passages remarquables qui, au point de vue agricole, sont d'une actualité frappante; mais surtout il s'est occupé avec un soin et un succès tout particuliers de la question importante des engrais perdus, qui a été soulevée par notre Président, et qui mérite une sérieuse attention. Le travail de M. Defranoux, qui est reproduit dans le journal *la Ferme*, a occupé trois de vos séances ordinaires. Le problème, a été étudié sous toutes ses faces; il est entièrement résolu en théorie; reste à appliquer. La Société ne le peut pas; mais elle fera tout son possible pour que les excellents conseils de M. Defranoux ne soient pas perdus. Ils sont opportuns

dans ce moment surtout , car l'agriculture est désertée pour l'industrie ; elle se fait même industrielle ; elle élève moins de bestiaux , obtient par conséquent moins d'engrais , s'évertue à en trouver , tend les bras au premier charlatan qui lui en offre , tandis qu'elle en néglige une source abondante qu'elle a près d'elle , et marche ainsi vers sa ruine , si rien ne vient l'arrêter sur cette pente fatale.

De l'agriculture , qui a toujours conservé , et avec raison , une large place dans votre programme , je vais passer aux sciences , et je commence par les sciences médicales.

Vous avez reçu de vos collègues différents ouvrages :

De M. le docteur Liégey : *Coup d'œil sur la constitution médicale d'une contrée des Vosges , depuis le commencement de l'hiver 1857—1858 , jusqu'au commencement de l'hiver 1859—1860. — Observations. — Quelques mots sur les maladies des animaux rapprochées des maladies de l'homme ;*

De M. le docteur Legrand du Saulle : 1° *Quelques considérations médicales sur les eaux thermales de Contrexéville ;* — 2° *De l'Épilepsie. Le mariage est-il sans danger pour les épileptiques ;* — 3° *De la Goutte , de ses rapports avec l'asthme , la gravelle et le rhumatisme ;*

De M. le docteur Turck : 1° *Essai sur le bain tiède ;* — 2° *Mode d'action de l'électricité dynamique et de l'électricité statique sur l'économie ;* — 3° *Eaux de Plombières.*

De M. le docteur Saucerotte : 1° *Recherches sur le régime alimentaire des anciens ;* — 2° *La Saignée et ses détracteurs ;* — 3° *De l'Assistance médicale dans les campagnes ;* — 4° *Étude sur Bichat.*

De M. le docteur Postel , une *Étude biographique et philosophique sur Lucilio Vanini , médecin et penseur du XVI^e siècle* , renvoyée à votre Commission de publication.

Vous avez voté des remerciements à tous ces laborieux

collègues , et leurs œuvres ont été renvoyées à M. le docteur Mansuy et à M. le docteur Crousse , qui doivent vous en rendre compte.

Trois docteurs étrangers à votre association vous ont aussi adressé des travaux : M. Niobey, une *Histoire médicale du choléra-morbus épidémique qui a régné en 1854 dans la ville de Gy* ; M. Liétard, des *Études cliniques sur les eaux de Plombières* ; M. Verjon , *Traitement par les eaux de Plombières de quelques variétés du rhumatisme viscéral*. Vous avez offert à ces Messieurs à titre de remerciement le dernier cahier de vos *Annales*.

M. le docteur Chevreuse vous a fait tout récemment d'intéressantes communications , en vous montrant de nombreux échantillons d'une plante préparée de manière à pouvoir remplacer très-économiquement la charpie et les cataplasmes , sans compter les autres avantages que l'industrie peut encore en tirer. En félicitant M. Chevreuse de son désintéressement et de ses idées d'humanité envers les pauvres qui souffrent , vous avez immédiatement nommé une Commission spéciale qui doit examiner avec attention la découverte que M. Chevreuse veut bien lui soumettre.

Des sciences médicales j'arrive aux sciences physiques et naturelles.

Vous avez reçu de M. Daubrée des *Études et expériences synthétiques sur le métamorphisme et sur la formation des roches cristallines*. Cet ouvrage , après avoir été parcouru avec intérêt par ceux de nos collègues qui s'occupent de cette partie de la science , a été déposé dans vos archives.

M. Jutier, sur la demande de notre Président , s'est occupé d'une *Étude sur le développement des appareils à vapeur dans le département des Vosges , de 1843 à 1858*. Après en avoir pris connaissance , vous vous êtes empressés d'en décider l'insertion aux *Annales*.

M. Collomb a écrit une lettre : *De l'ancienneté de l'homme sur la terre*. Cette lettre est suivie d'une réponse de M. Desor qui combat les raisons pour lesquelles M. Collomb pense

que l'apparition de l'homme est antérieure au grand phénomène de l'extension des anciens glaciers. Ces deux écrits vous ont valu un rapport savamment rédigé par M. le docteur Mougeot, qui, après avoir pesé les arguments des deux côtés, vous a déclaré qu'il faut attendre de nouvelles données pour résoudre la question.

M. Chapellier, dont le nom a déjà été cité au chapitre de l'agriculture, et le sera plus loin encore, vous a lu une note qui lui a été inspirée par un article de M. Kirschleger dans la *Flore d'Alsace : Le Parisien à Strasbourg*. M. Chapellier rappelle l'attention du botaniste sur nos contrées que M. Kirschleger traverse trop vite, et cite quelques-unes des richesses qu'elles renferment. Cette note n'est que le prélude d'un travail plus complet, que M. Chapellier ne manquera pas d'entreprendre.

Vous avez ouvert aussi vos *Annales* à un rapport de M. Berher sur divers moyens proposés pour la destruction des insectes granivores. M. Berher, avec l'autorité de ses connaissances en entomologie, a appuyé de nouvelles preuves une particularité des mœurs de ces insectes, qu'il vous a signalée le premier l'année dernière, et qu'il est indispensable de connaître pour trouver plus sûrement un moyen de combattre leurs ravages.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans vous rappeler le vœu formulé par notre Président sur l'empoisonnement des rivières et des lacs des Vosges par des éclosions artificielles et par la réglementation des pêcheries de la Hollande. Une copie de ce vœu a été adressée par votre ordre et en votre nom à la Société régionale d'acclimatation, à M. le Préfet et à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture. L'honorable président du comice de Rambervillers, M. de Ravinel, vous avait demandé du reste, pour un projet de loi présenté au Corps législatif, des renseignements sur la pisciculture dans les Vosges, et M. Maud'heux s'est empressé de les lui adresser.

Avant d'aborder les œuvres littéraires, laissez-moi vous dire un mot de quelques travaux, la plupart relatifs à l'enseignement.

Vous avez reçu de M. Hallez-d'Arroz un livre de lecture courante à l'usage des écoles rurales : *Agriculture primaire, ou la Science agricole mise à la portée des enfants*. Ce livre a été pour M. Defranoux l'occasion d'émettre un vœu qu'il renouvellera toujours jusqu'à son accomplissement : c'est que dans les écoles, surtout dans les écoles rurales, une petite place au moins soit réservée pour l'étude des principes de la science la plus importante, celle qui nous fait vivre, l'agriculture. Puisse ce vœu être bientôt réalisé.

M. Husson aussi a formulé un vœu relatif à la création d'écoles d'arboriculture. Ce vœu a été pris en sérieuse considération par M. le Préfet, et sur sa recommandation par le Conseil général, qui a bien voulu le transmettre, en l'appuyant favorablement, à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture.

M. Finance vous a fait hommage de ses *Notions sur le cubage des bois, à l'usage des écoles primaires des villes et des campagnes*, que vous m'avez chargé d'examiner. Mes conclusions ont été que vous deviez travailler à propager ce petit livre dans les campagnes, où il rendra des services. M. Finance n'est pas membre de notre Société, mais j'ai l'espoir de pouvoir prochainement vous le présenter.

Comme les années précédentes, vous avez fait à la Société pour l'instruction élémentaire des propositions que cette fois encore vous avez été heureux de voir accepter. C'est avec le plus grand plaisir que vous décernerez en son nom tout à l'heure les récompenses que vous avez sollicitées : une mention honorable exceptionnelle à M. Fortier, maire de la commune de Celles, qui a rendu les plus grands services à l'instruction primaire par les généreuses fondations qu'il a faites en sa faveur ; des médailles de bronze à MM. Valette et Plancalaine ; des mentions honorables à MM. Goett, Bois et Demangel, pour leurs excellents services ; vous acceptez

aussi de grand cœur la mission de décerner une médaille de bronze à M^{lle} Bonnaire et de la complimenter sur son zèle, la bonne tenue de sa maison et le succès de ses élèves (1).

Il me faudrait un compte rendu à part et uniquement consacré aux œuvres littéraires, pour vous en donner une idée suffisante. Je regrette que les limites qui me sont imposées et que je crains de dépasser, me forcent à être rapide.

Vos collègues, MM. Paul Lehr, Guerrier de Dumast, Gillet, l'abbé Vuillaume, Salmon, Cournault, l'abbé Guillaume, Lemoine, vous ont adressé des œuvres que vous avez renvoyées à divers membres et qui seront déposées ensuite aux archives.

M. Sabourin vous a envoyé un petit travail : *Une nuit au château de Hohenkœnigsbourg*, qui a inspiré à votre rapporteur M. Rambaud un appel patriotique aux études archéologiques sur notre versant des Vosges, une invitation à visiter davantage nos montagnes, à les aimer et à les chanter comme elles le méritent.

M. Alfred Aymé, votre nouveau collègue, vous a fait hommage d'abord de sa thèse : *De la Séparation des patrimoines*, et d'un *Discours sur Colbert promoteur des grandes ordonnances de Louis XIV*, et ensuite d'un autre discours prononcé à la séance de rentrée du cercle catholique du Luxembourg. Tous ces ouvrages vous ont valu de M. Rambaud deux rapports parfaitement pensés et parfaitement écrits, dont l'un figure dans vos *Annales*. Que M. Rambaud me permette de le féliciter : pour la première année qu'il est des nôtres, il nous a prêté un zèle concours.

M. Albert Montémont, votre compatriote et collègue, a écrit spécialement pour vous, et a dédié à la Société d'Émulation un livre qu'il vient de publier : *Voyage à Dresde et dans les Vosges*. « En esquissant ce tableau rapide, dit

(1) Voir le *Journal d'Éducation populaire*, tome IX, n° 7-8.

M. Montémont dans sa dédicace, j'avais toujours dans la pensée nos riantes montagnes; un pouvoir invincible m'y ramenait sans cesse, et je répétais alors : plus je vois la nature lointaine, plus celle du lieu natal m'est chère. » Vous m'avez chargé de vous rendre compte de ce livre, et je ne puis que vous répéter ici ce que je vous disais au mois de février dernier, pour terminer mon rapport : en résumé, j'ai lu le livre de M. Albert Montémont, et je l'ai trouvé trop court. Le style est si clair et si facile qu'il est toujours attachant malgré la forme didactique qui domine. Le voyage est un peu trop savant pour un voyage; je l'aurais voulu plus animé : moins de descriptions, plus d'action. Ce livre est une belle et riche mise en scène, où les acteurs apparaissent trop rarement. Vous avez voté à M. Albert Montémont de sincères remerciements pour ce bon souvenir.

M. Kuss, qui en vous quittant dans le courant de l'année dernière, a changé son titre de membre titulaire contre celui de correspondant, a voulu vous payer sa dette annuelle par un mémoire sur la situation des classes ouvrières. M. Kuss s'est inspiré du livre de *l'Ouvrière*, écrit par Jules Simon, c'est-à-dire par un homme qui, après avoir fait l'histoire de l'école d'Alexandrie et plusieurs autres livres de philosophie pure, n'a pas craint d'étudier le monde réel de près, et de mêler des soucis terrestres aux spéculations philosophiques. Notre collègue appelle notre attention sur cette navrante étude de l'Ouvrier de l'innombrable multitude, « parce que nous sommes des hommes; parce que l'industrie nous enveloppe; parce qu'elle offre autour de nous de dignes sujets d'observations; parce que le mal n'y est peut-être pas excessif comme dans les agglomérations monstrueuses des grandes villes; parce que plusieurs d'entre nous voient de près ce monde que nous ne connaissons pas assez; parce que le département des Vosges (et vous allez entendre M. le Rapporteur de la Commission des primes vous en citer tout à l'heure un noble exemple) peut s'enorgueillir de posséder plus d'un manufacturier soucieux de

l'âme de ses ouvriers autant que de leur travail ; parce qu'il possède enfin sa part de ces institutions moralisatrices qui sont l'honneur des chefs d'industrie, » Le but de M. Kuss n'est pas d'apporter des solutions à un problème, mais de poser des questions qui nous touchent de près et qu'il nous invite à méditer. L'industrie manufacturière, et celle des Vosges en particulier, a-t-elle une tendance actuelle ou prochaine à émigrer vers les grands centres de population, et à jeter de nouvelles masses dans le gouffre béant des grandes villes ? Quels sont les moyens de la retenir dans les campagnes où l'ouvrier respire un air plus pur que dans les caves de Lille, et où il a une famille et un petit coin de terre à cultiver à ses heures ? Quels sont les moyens de fortifier parmi les ouvriers le sentiment de la famille et des devoirs sacrés ? Qu'a-t-il été fait dans les Vosges en ce sens, et avec quel succès ? Tels sont les problèmes que M. Kuss nous soumet. Le mémoire de M. Kuss est rempli d'idées généreuses, de sentiments nobles exprimés avec la verve et la vigueur de style que nous lui connaissons ; et il a eu l'honneur d'être réclamé à l'unanimité pour une seconde lecture à l'une de nos prochaines séances.

A la littérature se rattache naturellement l'histoire, et à l'histoire, la statistique.

M. l'abbé Guillaume, notre collègue, a écrit une *Histoire du démembrement du diocèse de Toul*, et vous a fait hommage d'un exemplaire pour votre bibliothèque.

MM. Reuss et Lenfant se sont empressés de répondre à notre prière en nous adressant des notices sur l'histoire de l'industrie des luthiers de Mirecourt. Cette histoire est encore à faire, et nous avons exprimé à M. Reuss le désir de la lui voir entreprendre et compléter.

M. Vergnaud-Romagnési a soumis à votre approbation un manuscrit intitulé : *Notice sur les anciens et sur les nouveaux monuments élevés à Jeanne d'Arc, à Orléans, à Rouen, à Domremy, etc. ; sur ses portraits ou figures*

peintes, gravées, lithographiées; sur ses médailles; sur son logement à Orléans, son chapeau qu'on y conservait, et son armure. Ce sujet ne peut manquer de vous intéresser, et votre Commission statuera sur ce travail.

M. Lahache a fait une *Statistique du mouvement de la population urbaine et rurale en France, de 1831 à 1856*, que M. Berher a bien voulu se charger d'examiner. C'est une suite de tableaux qu'on ne peut pas analyser, et dans lesquels notre laborieux collègue cherche à traduire par des nombres des faits sociaux, afin de pouvoir mieux en chercher les causes, en étudier les effets, et par conséquent tâcher de trouver des moyens d'arrêter les causes des faits nuisibles, et de favoriser celles des faits nécessaires à la vie des peuples.

L'archéologie a continué cette année à prendre une place importante dans votre programme.

En dehors du département, M. Vergnaud-Romagnési vous a adressé une *Notice sur un vase lacrymatoire d'une forme singulière, récemment trouvé à Briare*; M. Mandelert, un *Mémoire* manuscrit sur des découvertes de ruines gallo-romaines faites à Létraye; M. l'abbé Mougel, une *Note sur un appareil retrouvé dans des ruines romaines aux environs de Duvivier (Algérie)*.

Mais c'est dans le département que les travaux ont offert pour vous le plus d'intérêt. Ici encore, ainsi que l'a constaté le compte rendu de l'année dernière, l'initiative est due à notre Président.

Les fouilles de cette année n'ont pas été moins intéressantes, et nos collègues ont continué toujours à trouver quelques pierres nouvelles pour les aider à reconstruire l'édifice du passé. Le rapport que vous a fait M. Colenne a été inséré aux *Annales*, et vous avez suivi avec attention ses recherches minutieuses pour arriver à des hypothèses historiques probables. Outre son travail sur les *accroissements des collections du musée en 1860*, M. Laurent a publié dans nos

Annales trois rapports remarquables. Le premier, *sur les fouilles faites en 1860 dans les tumuli des forêts communales de Dombrot, Suriauville, Martigny-lez-Lamarche et Contrexéville*; le deuxième, *sur les fouilles faites à Grand dans le courant du mois d'avril dernier*, d'après les indications de M. le maire et de M. Bois, instituteur, qui nous avait écrit à ce sujet une lettre très-détaillée; le troisième, *sur la découverte à Contrexéville d'un petit trésor de monnaies*, qui a éclairci certains points historiques. Au mois de septembre, d'autres fouilles ont encore été entreprises par M. le maire de Sauville et par M. le maire de Saint-Ouen-lez-Parey, en présence de MM. Renault et Chapellier. M. Renault lui-même en avait opéré précédemment en présence de notre collègue M. Félix Aubry, de Paris, que vous avez remercié de sa générosité. Comme l'année dernière, M. Renault s'est empressé de vous adresser les curieux résultats de ses observations. Notre infatigable Président enfin vous a lu un travail de quelques pages, intitulé : *Notice sur les Mares*. Mais pour ces quelques pages, que de démarches, que de recherches ! Puissamment secondé par notre collègue M. Malgras qui a intéressé tous les instituteurs dans une enquête, M. Maud'heux a compulsé cinq ou six cents notices de ces fonctionnaires, a réuni, étudié, comparé, demandé des renseignements plus précis, et de tout cela il a extrait ces quelques pages qui en sont la substance et qui l'ont conduit à des conséquences remarquables. Vous avez décidé que cette notice serait adressée à tous les instituteurs à titre de remerciement, et c'était justice : vous avez regretté seulement de ne pouvoir faire davantage.

Vous le voyez, Messieurs, les découvertes se font, et, dans cette dernière campagne, vous avez fait quelques pas en avant dans cette voie de recherches et d'investigations archéologiques, où vous êtes entrés depuis plusieurs années.

J'ai énuméré, Messieurs, les principaux travaux qui se sont accomplis dans votre sein ; pour remplir ma tâche, j'ai

encore à vous parler des changements survenus dans le personnel de notre Société.

Vous avez été heureux d'admettre comme membres titulaires :

M. Rambaud, que nous savions tous être un écrivain distingué et un avocat justement estimé au barreau d'Épinal par son intégrité et son talent.

M. Seigneret, principal du collège, que sa position et ses titres universitaires désignaient tout naturellement pour succéder à M. Joubin, devenu membre correspondant.

M. Lapicque, qui, après tout le bien que vous en avez entendu dire par le rapporteur de votre Commission d'admission, est venu prendre parmi vous la place de vétérinaire que vous avez souvent regretté de voir vide si longtemps ;

Vous avez conféré le titre de membres associés libres :

A M. Hercule Ferry, industriel à Saint-Dié, ancien élève de l'école des arts et manufactures. C'est lui qui a contribué à l'annexion au collège de Saint-Dié d'un atelier de construction qui donne des résultats. M. Ferry du reste est un homme qui a beaucoup voyagé et qui a beaucoup observé dans tous ses voyages ;

A M. le docteur Puton, de Remiremont, qui vous a adressé à l'appui de sa candidature sa thèse pour le doctorat. M. le docteur Mansuy vous a fait un grand éloge de cette thèse, et a pensé qu'elle méritait un rapport spécial dont il a bien voulu se charger ;

A M. l'abbé Desfourneaux, curé de Malaincourt, dont vous avez entendu l'année dernière M. Defranoux rappeler les titres à la récompense que vous lui avez décernée pour toutes les améliorations qu'il a introduites, et tout le bien qu'il a fait dans sa paroisse ;

A M. Sulpice Perrin, botaniste à Cremanvillers, dont le nom est inscrit déjà dans plusieurs pages de nos *Annales*. M. Perrin, qui a découvert un grand nombre de plantes nouvelles pour les Vosges, travaille à une étude complète sur la végétation du bassin de la Mosclotte.

A M. l'abbé Guinot, curé de Contrexéville, qui vous a présenté son *Histoire de l'abbaye de Remiremont*, que

vous avez couronnée. M. l'abbé Guinot s'occupe actuellement de recherches sur nos vieilles abbayes de Senones, Saint-Dié, Moyenmoutier et Étival.

Vous avez enfin proclamé membres correspondants :

M. Alfred Aymé, docteur en droit, avocat à la cour impériale de Paris. Je vous ai déjà signalé les ouvrages de ce nouveau collègue, dont M. Rambaud a rendu compte ;

M. Mandelert, propriétaire à Bellelay (Suisse), membre de la Société jurassienne d'Émulation. M. Mandelert a produit à l'appui de sa candidature divers mémoires insérés dans les publications de cette Société ;

M. Jules de Liron d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne. M. de Liron vous a fait hommage, comme je l'ai dit plus haut, d'un travail de pomologie que vous a recommandé M. Marotel.

M. Bataillard, greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs), qui vous a adressé à l'appui de sa demande une excellente *Notice sur les plantes fourragères*, et dont vous avez reçu depuis d'autres travaux.

Enfin M. Joumar, avocat à la cour impériale de Paris, suppléant du juge de paix du 3^e arrondissement. M. Joumar est notre compatriote, et sa bonne volonté ne nous fera pas défaut.

Mais si plusieurs membres nouveaux sont venus ainsi vous offrir leur concours dévoué, vous avez d'un autre côté à regretter la perte de deux de vos plus anciens collègues : M. Dugas de Beaulieu et M. le président Masson, membres de notre Société, le premier depuis 1842, et le second depuis 1825, c'est-à-dire dès sa fondation.

M. de Beaulieu, originaire de Nancy, faisait de l'archéologie sa spécialité. Il a publié de bons mémoires sur les antiquités du Donon, sur le comté de Dabo, sur les saintes reliques d'Aix-la-Chapelle, sur l'antiquité des sources thermales et surtout de celles de Plombières, sur la maison de Hapsbourg, sur les antiquités de Mirecourt et d'autres lieux de la Lorraine. Dans vos *Annales* de 1856 se trouve de M. de Beaulieu une notice sur Gertrude, comtesse de

Dachsbourg. La Société des antiquaires de France, en même temps que la Société d'Émulation des Vosges, a perdu en lui non-seulement un savant modeste et distingué, mais encore un homme de bien.

M. le président Masson était vosgien. Il naquit à Rambervillers, où son père, qui était notaire, reçut les honneurs d'un mausolée érigé aux frais de la ville, avec une inscription qui rappelle l'homme de bien et le bon magistrat. Il fit ses études à Strasbourg, et débuta, en 1813, au barreau d'Épinal. Il fut nommé substitut à Épinal en 1816, substitut du procureur général en 1824, conseiller en 1831, président de chambre en 1848, chevalier de la Légion d'honneur vers la même époque, et prit sa retraite en 1859. M. Masson était un homme très-laborieux, qui possédait une connaissance profonde du droit. On lui doit un *Rapport*, aussi complet que lumineux, *sur le projet de loi concernant l'organisation judiciaire et la compétence des tribunaux*; des *considérations sur les devoirs et l'étendue des pouvoirs du jury*; un *Arrêt* très-remarquable *sur la question du duel*, etc. Il portait très-haut la dignité du magistrat, il avait une grande indépendance de caractère; témoin le *Discours sur l'indépendance morale des juges*, qu'il prononça à la séance solennelle de rentrée, en 1827, et qui renferme des idées très-libérales, peu en harmonie avec les idées officielles d'alors. Dans les délibérations qu'il dirigeait avec distinction, il apportait toujours la lumière; malgré un défaut de prononciation qu'il n'avait jamais pu vaincre, il se faisait remarquer par sa logique, la force de son raisonnement et son talent de débrouiller et d'éclaircir les affaires les plus ardues et les plus compliquées. Son abord était froid et réservé, mais il avait un excellent cœur. Il aimait à rendre service, ses bienfaits durant sa vie ont été nombreux; ses dernières volontés témoignent de son esprit charitable, car il a légué des sommes considérables à des établissements de bienfaisance. Notre Société a été comprise dans ses legs pour une somme de 4,200 fr. dont le revenu sera destiné à fonder un prix quinquennal, suivant les intentions du donateur. C'est à tous ces titres que nous

devons payer en ce jour à M. Masson notre dette de reconnaissance.

Pour terminer, Messieurs, je n'ai plus à vous parler que des relations que vous entretenez avec les autres Sociétés. Vous échangez vos publications avec quatre-vingt-dix-sept Sociétés savantes, non compris les Comices du département, avec lesquels vos rapports sont des plus sympathiques. Le nombre de vos Sociétés correspondantes s'est accru cette année encore. Sur la liste vous avez inscrit : la Société des antiquaires de Picardie, la Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, la Société jurassienne d'émulation, la Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Poligny, la Société philosophique et littéraire de Manchester, dont vous avez accepté avec empressement les gracieuses propositions. Vous avez été représentés par vos collègues de Paris au congrès des délégués des Sociétés savantes, et M. Claudel vous a signalé pour les années prochaines des mesures qui doivent rendre cette représentation plus efficace encore. La Société de Poligny, comme gage de bonne confraternité, a décerné le titre de membres correspondants à M. Defranoux, à votre Président et à votre Secrétaire perpétuel. Nous l'avons remerciée en votre nom, car, puisque nous sommes vos mandataires, c'est un honneur qui retombe sur vous tous. Plusieurs analyses et appréciations favorables de vos *Annales* ont été publiées dans la revue des Sociétés savantes par le comité chargé, par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique de ces sortes de travaux; Son Exc. le Ministre de l'Agriculture continue à vous faire décerner en son nom les grandes primes aux exploitations modèles; M. le Préfet, qui veut bien être à notre tête, sait le bien que vous faites; le Conseil général, dont nous avons l'honneur de compter plusieurs membres parmi nous, vote tous les ans des fonds pour nous aider puissamment dans notre tâche. Remercions-le dans cette séance solennelle; et devant toutes ces adhésions flatteuses, je vous répéterai, et c'est mon dernier mot : soyez fidèles à votre devise, courage et persévérance !

RAPPORT

SUR

LES RÉCOMPENSES

DECERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

A L'AGRICULTURE ET A L'INDUSTRIE,

PAR M. MAUD'HEUX FILS,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Entré dans votre Commission d'agriculture avec la pensée de m'instruire au contact de ses lumières, bien plutôt qu'avec l'espoir de lui apporter une collaboration utile, empêché par d'autres occupations de prendre part à la visite des fermes, j'avais décliné, comme trop périlleuse pour moi, la mission que je viens remplir. Votre insistance, les notes et les renseignements que tous, et particulièrement M. Defranoux, vous avez bien voulu me fournir, ont pu seuls me déterminer à accepter une tâche qui cessait ainsi d'être personnelle pour devenir collective. Votre concours est la première excuse de ma témérité : j'en puis encore invoquer une autre.

Ce n'est point en effet un spectacle dénué d'intérêt que celui qui attend le rapporteur de la Commission des primes

Le bien se présente à lui sous tous ses aspects. Ces demandes qui viennent de tous les points du département, ces justifications qui les accompagnent, lui permettent de mesurer l'ensemble des progrès réalisés. Qu'il s'agisse de créations nouvelles et de conquêtes faites sur la nature, ou d'améliorations de ce qui est, et d'usages meilleurs de ressources négligées jusqu'alors; qu'il s'agisse enfin de ces importations heureuses qui proposent des buts nouveaux à l'activité de nos agriculteurs: toujours le résultat est le même. Ni le cœur, ni l'esprit de celui qui dépouille ces procès-verbaux des efforts humains pour les redire et les louer, ne sauraient échapper à la bienfaisante influence qu'en exerce la révélation. A l'esprit, ils donnent l'exemple, ils ouvrent des idées nouvelles, ils inspirent la volonté d'imiter. Dans le cœur ils font pénétrer un profond sentiment de reconnaissance, et en même temps un amour plus vif et plus fier du pays qui produit de tels hommes et de telles choses. C'est ainsi, Messieurs, que peu à peu le rapporteur s'attache à son œuvre et en vient à se pardonner de l'avoir entreprise.

Signaler le bien, c'est ne le récompenser qu'à demi. Réduits à nos seules ressources, nous serions contraints souvent de ne rien faire de plus. Heureusement l'État vient à notre aide, et chaque année ses subventions nous assurent les moyens de laisser aux hommes intelligents, dont les travaux frappent notre attention, d'autres souvenirs que des paroles de sympathie. C'est aux meilleures exploitations qu'il les destine, et dans chacun de nos arrondissements tour à tour, elles sont appelées à en recueillir le bénéfice. L'arrondissement d'Épinal voyait revenir pour lui en 1864 cette sorte d'admissibilité périodique. Nous étions certains d'avance d'y rencontrer sur nos pas M. Chamagne, propriétaire à Haillainville. M. Chamagne est un vétéran bien des fois médaillé des concours agricoles. A ses yeux, noblesse oblige, qu'elle dérive du travail ou de la naissance. Il peut bien, à mesure qu'il avance en âge, diminuer l'étendue de sa culture; mais, fidèle à ses précédents, il ne

la dirige point pour cela avec moins d'intelligence et d'amour du perfectionnement que par le passé. Ses récoltes qu'on distingue entre toutes sont signées pour ainsi dire de son nom. En un mot M. Chamagne reste un modèle qu'on ne saurait trop proposer, et les applaudissements de tous ses concitoyens accueilleront la médaille en vermeil et la prime de 300 fr. que nous lui décernons.

Sur la même ligne et à la même hauteur, nous trouvons M. Thouvenot, de Moyemont, qui reçoit la même récompense. M. Thouvenot n'a point fourni une aussi longue carrière que M. Chamagne ; mais il promet beaucoup. Ordre et propreté dans l'habitation du maître et dans celles des animaux, étables et engrangements bien construits, bétail nombreux et beau, sage proportion entre les prés et les champs, soigneux emploi de tous les engrais : voilà le tableau que présente sa ferme. M. Thouvenot demande aux livres agricoles des enseignements dont il sait profiter : il partage avec ses voisins, en leur prêtant son matériel perfectionné, le bienfait de son expérience.

Les mêmes mérites, quoique à un moindre degré, ont valu à M. Bailly, de Saint-Maurice, une médaille d'argent de première classe et une prime de 200 fr. A en croire des renseignements tardivement parvenus, M. Bailly réunirait aux titres que nous avons appréciés d'autres titres qui nous étaient inconnus. Maire de Saint-Maurice en 1850 et 1851, il aurait amélioré les prairies de sa commune. Il serait l'inventeur de divers mécanismes, qui économiseraient la main-d'œuvre dans les travaux agricoles, et notamment d'un instrument à niveler les prés, que son action rapide et son bon marché recommanderaient aux cultivateurs. Le temps nous a manqué pour vérifier ces titres nouveaux. Que cela ne décourage point M. Bailly : nous le retrouverons à de prochains concours.

L'exploitation de MM. Mongel frères d'Igney, nous a paru digne d'une médaille d'argent de seconde classe et d'une prime de 400 fr. L'un d'eux, M. Mongel aîné, peut

s'honorer déjà de plus d'une médaille obtenue. Maire d'Igney, il a fait drainer une prairie communale de cinq hectares. MM. Mongel frères méritent les mêmes éloges que les précédents lauréats. S'ils ne sont classés qu'à la suite, c'est qu'il leur reste plus à faire ; leur passé nous rassure sur l'avenir.

Des primes du Gouvernement, je passe à celles que notre Société distribue sur ses propres ressources. Au premier rang des entreprises qu'elles sont destinées à encourager, se placent la création et l'amélioration des prairies. Jamais intérêt ne fut plus actuel et plus puissant. On l'a dit bien des fois et on ne saurait trop le redire, les prairies sont la clé de voûte de l'agriculture. C'est par les prairies qu'on élève le bétail et qu'on fournit à l'homme une bonne alimentation. C'est par elles qu'on obtient les engrais, qui restituent au sol cette force productive qu'il perdrait bientôt, s'il donnait toujours sans recevoir jamais. Restreindre l'étendue des champs, accroître celle des prés : tel est le conseil que répètent à l'envi les voix les plus autorisées. Il a pour notre département une importance plus grande que pour tout autre. Le commerce et la fabrication des féculs y ont pris dans le cours des dernières années de gigantesques proportions. Les prix élevés qu'ils offrent de la pomme de terre ont donné à sa culture une énergique impulsion. Ce tubercule est devenu pour les campagnes une source de richesses ; partout on l'a planté, et des résultats, qui seraient incroyables, s'ils ne frappaient nos regards, ont paru justifier l'entraînement universel. Mais bien des esprits prudents s'inquiètent. Ils voient avec regret les prés transformés en champs, la pomme de terre envahissant des curtilles que la charrue avait respectées jusqu'alors. Ils se demandent si la fortune ne sera point atteinte dans sa source, si les heureux mais imprudents possesseurs de la poule aux œufs d'or, pour jouir plus promptement de tous les trésors qu'elle promet, ne portent point sur elle des mains meurtrières, si enfin le sol appauvri ne refusera point dans

un avenir prochain une production qu'il sera devenu impuissant à fournir. Peut-être du mal lui-même sortira le remède, peut-être quelque jour les résidus de la pomme de terre féculée, employés, soit avant, soit après la distillation à l'alimentation du bétail, rendront-ils à la terre, sous forme d'engrais, une partie de ce que le tubercule aura absorbé de sa substance. Le problème n'est point encore résolu. A défaut d'un remède sur l'efficacité duquel l'expérience générale ait prononcé, il en est un autre qu'on peut formuler ainsi : « créer des prés, en créer encore, en » créer toujours. »

C'est aux administrations municipales qu'il appartient de donner l'exemple. Elles seront assurées du succès, lorsqu'elles s'appuieront pour exécuter leurs plans sur le bras d'une association composée d'hommes expérimentés. Tel est le spectacle auquel nous convie la commune de Socourt.

Sur les rives de la Moselle s'étendent de vastes pâtis qui lui appartiennent. Mal ou point arrosés, loués à vil prix aux habitants, ils n'apportaient à la caisse municipale qu'un faible appoint de ressources. Deux hommes conçurent la pensée de les fertiliser, d'en faire pour la commune une branche de revenus, tout en recueillant pour eux-mêmes le fruit bien légitime de leur idée et de leurs travaux. L'un, M. Charles Moinel, conducteur des ponts et chaussées à Épinal, avait été appelé par ses fonctions mêmes à étudier les irrigations qui ont métamorphosé les bords de la Moselle. Pendant dix ans il avait dirigé à Socourt des travaux d'endiguement ; il joignait à la science théorique les enseignements d'une pratique déjà ancienne. L'autre, M. Constant Moinel, propriétaire à Jeuxy, se recommandait par l'estime que son caractère loyal sait inspirer à tous ceux qui le connaissent. Il apportait les capitaux que la commune ne pouvait avancer. Enfin il s'était instruit à l'école de nos collègues MM. Dutac, en participant, sous leur direction, à la création des prairies de Thaon et de Chavelot. Ces deux hommes s'associèrent ; ils parvinrent à triompher des

résistances qu'opposaient quelques intérêts individuels. Ils persuadèrent la commune de Socourt, que bientôt ils auront dotée d'un grand nombre d'hectares de prairies. Soyons justes pour tous. N'oublions pas que, sous les ordres de la société Moinel, un modeste employé, M. Mayer de Chammagne, exécutait avec zèle et intelligence les travaux que ses maîtres avaient conçus. Associé à la peine, qu'il soit associé à l'honneur. Donc, une médaille de première classe en argent, à la commune de Socourt, parce que nous voulons entretenir chez les administrations municipales le feu sacré du progrès, trop souvent éteint, il faut bien le reconnaître, malgré les incessants efforts du premier magistrat des Vosges. Une médaille d'argent de première classe à la société Moinel. Pareille médaille enfin à M. Mayer, son chef de travaux; et qu'il soit la preuve vivante que nous savons récompenser le mérite, même lorsqu'il est humble et qu'il ne demande rien.

La commune de Xafféwillers marche sur les traces de celle de Socourt. Elle a la bonne fortune d'avoir à sa tête un maire éclairé, M. Drouin, plusieurs fois récompensé par le Comice de Rambervillers, et coutumier des transformations heureuses des terrains communaux. Grâce à son impulsion bienfaisante et au concours que lui a prêté le conseil municipal, deux hectares de prairies ont été créés. Le produit du sol ainsi renouvelé s'est élevé de 60 à 278 fr. Une médaille de première classe en argent accordée à la commune témoignera à la fois nos sympathies au maire et au conseil municipal de Xafféwillers.

Une distinction de même nature nous a paru méritée par M. Grandjean, de Thiraucourt, M. Grandjean est propriétaire d'un terrain qui, il y a peu de temps encore, n'avait de pré que le nom. Par le drainage opéré sur une étendue considérable, par une irrigation bien combinée, par des nivellements intelligents, il est parvenu à rétablir l'accord entre le nom et la réalité. M. Grandjean nous est signalé par le Comice de Mirecourt comme un de ses collaborateurs les plus zélés.

M. Géhin, percepteur à Xertigny, a converti en pré un étang de cinq hectares situé sur le territoire ingrat d'Amerey. Un drainage exécuté avec soin, le captage de sources qui sont utilisées pour l'irrigation, enfin l'assainissement de cinquante hectares de terres arables voisines du canal qui entoure le pré, promettent à M. Géhin un succès dont l'intérêt public profitera largement. En conséquence nous décernons à M. Géhin une médaille de seconde classe en argent.

M. Gravier, de Docelles, a amélioré quatre-vingts arcs de prairies en les défonçant à la profondeur de vingt à trente centimètres. La Commission a pensé qu'il eût pu les drainer avec avantage. Une mention honorable récompensera M. Gravier de ses efforts.

Trop souvent nos regards sont attristés du spectacle de vastes espaces nus et arides qui s'étendent sur les cîmes et les flancs de nos nombreuses collines. Vainement le travail de l'homme chercherait à en obtenir des fourrages et des céréales. Maigres pâturages, ils ne fournissent aux troupeaux qu'une insuffisante nourriture, et d'étroits préjugés, d'infimes et égoïstes intérêts empêchent seuls les communes, qui généralement en sont propriétaires, d'en tirer un meilleur parti. Le Gouvernement s'est ému de cet état de choses; une loi est intervenue pour y mettre un terme. Et, dans les Vosges, un Préfet qui marque pour ainsi dire par un bienfait chacun des jours de son administration, des agents forestiers que nous trouvons toujours dévoués aux intérêts des populations, s'occupent sans relâche de son application. La commune de Docelles a devancé la loi. Elle a compris qu'en reboisant les landes voisines, elle se procurerait des ressources que le prix croissant des bois rendra importantes dans l'avenir. Un maire, qui joint aux dons de l'esprit les plus belles qualités du cœur, un conseil municipal intelligent, se sont mis à l'œuvre. Aujourd'hui des pins couronnent et enveloppent de leur sombre verdure les montagnes qui dominent le village. Une médaille de première classe en argent

manifestera à la commune de Docelles la sympathie que nous éprouvons pour son entreprise.

Les titres divers des cinq lauréats dont je vais parler vous ont paru de nature à mériter à chacun d'eux une médaille de seconde classe en argent. M. Auray, percepteur à Vaubexy, consacre au progrès agricole les loisirs que lui laissent ses fonctions. Depuis 1837, il a emplanté sur le territoire d'Ahéville un pâtis improductif d'une contenance d'un hectare soixante ares. Déjà distingué par nous en 1846, M. Vantré s'est cru obligé par cela même à de nouveaux efforts. Agent estimé, dont la conduite, soit privée, soit administrative ne laisse rien à désirer, il a reboisé artificiellement dans la forêt communale de Vaubexy cinq hectares et demi dont le repeuplement effectué à prix d'argent aurait coûté 800 fr. à la commune.

M. Barthelémy, garde forestier à Agémont, est aussi un fonctionnaire au zèle duquel ses chefs s'empressent de rendre hommage. Il a créé plusieurs pépinières dans les forêts communales confiées à sa vigilance, et par des soins assidus, par une culture journalière, par l'engrais qu'il a apporté, il a obtenu des résultats qui ont dépassé toutes les espérances. Ces travaux sont d'autant plus dignes d'éloges, que M. Barthelémy ne reçoit qu'un très-faible traitement. Enfin MM. Perrin et Janot, gardes terrassiers à Deyvillers, ont depuis 1857 assaini et emplanté dans la forêt d'Épinal cent hectares de feignes marécageuses, exécuté des semis sur cent-quinze hectares et planté 1,400,000 brins. M. l'inspecteur Brussaix atteste le succès de toutes ces opérations.

MM. Lecoanet et Poncel, tous deux fabricants de fécule, le premier à Éloyes, le second au Faing-Vairel, commune de Lépages, sont de courageux pionniers de l'agriculture. Une récompense est pour eux un engagement, et chaque concours nouveau les trouve munis de titres nouveaux aussi. Véritables enchanteurs, dont le travail est la seule magie, ils font naître des prairies là où jamais on n'avait aperçu que des rochers, un potager sur le stérile emplacement d'une

ancienne tourbière. Ils tirent du drainage et de l'irrigation tout ce qu'on en peut obtenir. Cinq hectares livrés à la culture par M. Poncel, un hectare par M. Lecoanet, tels sont les fruits de la campagne agricole qu'ils ont entreprise. Des rappels de médailles en conserveront le souvenir.

S'il est beau d'arracher au sol des productions qu'il avait refusées jusqu'alors, il est méritoire aussi de concentrer sur lui l'action de toutes les forces qui peuvent en augmenter la fécondité. Que de matières, que d'engrais sont dilapidés, gaspillés sans profit, qui, recueillis et employés, rémunéreraient au centuple les soins de leurs possesseurs ! On l'a compris depuis longtemps à Bruyères. Établis à une altitude de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur des grès vosgiens, dont l'aride végétation a sans doute donné à leur ville le nom qu'elle porte, éloignés des cours d'eau, les habitants ont dû suppléer à tout par leur industrieuse prévoyance. Sans entente, en dehors de toute impulsion personnifiée en un homme, par une sorte de spontanéité unanime, ils n'ont négligé aucun des moyens propres à améliorer le sol sur lequel ils vivent. Les fumiers ont été de leur part l'objet de soins particuliers ; les matières disséminées çà et là par le passage du bétail ont été recueillies et livrées à un véritable commerce. L'engrais liquide, l'engrais humain, les eaux ménagères, les cendres, le sang et les débris des animaux abattus, tout est utilisé, tout est employé avec tact et intelligence. De tels exemples sont trop louables pour ne point attirer l'attention. Proclamons-les surtout au sein de la ville d'Épinal, où, sous une administration dont les membres aiment et pratiquent le progrès agricole, personne encore n'a demandé l'autorisation de tirer parti des richesses que nos égoûts entraînent inutiles dans le lit de la Moselle. A la ville de Bruyères, pour ses habitants, une médaille de première classe en vermeil, payée avec les fonds que nous a légués M. Claudel. Notre regretté Vice-Président, s'il pouvait revivre, applaudirait à cette destination.

Nous avons vu déjà en M. Auray le fonctionnaire qui sait allier à ses devoirs publics le goût des entreprises agricoles. M. Jambois, commis principal des contributions indirectes à Châtenois, en est un second type. Une résidence de huit années dans le Nord lui a permis d'apprécier la prospérité que ce département doit surtout à l'industrie sucrière. Appelé à Châtenois, il a été surpris de la parcimonie avec laquelle les cultivateurs vosgiens mesurent au sol la semence de betterave. Il s'est appliqué à en produire, l'a livrée à un prix peu élevé, et le succès qu'il a obtenu fait espérer une importante amélioration dans cette culture. Ce n'est pas tout : M. Jambois a introduit dans son arrondissement une culture nouvelle, celle de la chicorée à café. Défoncer et drainer pour ainsi dire le sol, assurer à l'homme des champs un produit rémunérateur, au journalier du travail pendant ces hivers que le chômage attriste si souvent, pour lui, offrir à meilleurs prix au commerce local une denrée qu'il allait chercher au loin : tels sont les avantages de cette importation. Une médaille d'argent de première classe ne saurait trop manifester à M. Jambois notre reconnaissance.

M. Chanot est un modeste garde champêtre qui habite Frenelle-la-Grande. En exerçant sur les récoltes sa surveillance protectrice, il a observé, réfléchi, et du travail de son cerveau est éclos un perfectionnement de la moyette Dombasle. Quatre gerbes formant le carré, et disposées de telle sorte que le pied de chacune serve d'appui à la tête de sa voisine : telle est la base que M. Chanot donne à sa moyette. Le procédé n'est pas nouveau d'une manière absolue ; il est indiqué dans l'agriculture française de Gossin. Mais, comme il paraît certain que le digne garde champêtre de Frenelle-la-Grande n'a jamais lu cet ouvrage, comme il a puisé dans son propre fonds sans rien emprunter à autrui, nous le traitons comme un inventeur, et nous lui décernons une médaille de seconde classe en argent.

M. Poussot, propriétaire à Sercœur, est aussi un homme

d'observation. Le rendement des blés, les causes qui l'accroissent ou le restreignent, ont attiré ses méditations. Il en a consigné le résultat dans un mémoire qui, sans avoir la moindre prétention au style, atteste un esprit préoccupé d'intéressants problèmes. Une mention honorable encouragera M. Poussot à continuer ses études.

Indépendamment des médailles qui leur sont accordées, MM. Grandjean, Gravier, Poncel, Lecoanet, Jambois, Chanot et Poussot, recevront un abonnement au journal *la Ferme*, que rédige avec talent M. Defranoux. Par là nous contribuerons à répandre une publication utile, en même temps que nous acquitterons une dette envers un laborieux et dévoué collègue.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir d'un homme dont le nom doit être voué à l'admiration de tous, d'un homme qui est l'honneur de l'industrie, le bienfaiteur de l'ouvrier, et dont les œuvres sont au-dessus de toutes les couronnes que ses semblables peuvent lui décerner ici bas. Au moment où M. Charlot vient de vendre ses établissements, il nous a paru que nous ne pouvions le laisser clore sa noble carrière industrielle sans en retracer les traits principaux. Il en sortira un haut enseignement pour ce pays dont les nombreuses manufactures donnent à tant d'ouvriers du travail et du pain.

M. Charlot a connu les luttes de la vie. Bien faible était le patrimoine que lui laissèrent à leur mort ses parents, qui pourtant occupaient dans la société un rang des plus honorables. Une somme de 2,200 fr. en formait toute l'importance. M. Charlot demanda des ressources au travail. Il ne crut point déroger en tenant les livres dans une maison de commerce, et, au bout de 16 ans, il avait réalisé 28,000 fr. d'économies. Vers 1840, il était appelé à la gérance de la société des filatures de Moussey, et 10 ans après il devenait seul propriétaire de ces filatures par l'acquisition des parts de ses associés.

C'est à l'école du travail qu'on apprend à aimer le

travailleur. M. Charlot ne devait sa prospérité qu'à lui-même. Chacun des échelons qu'il avait gravis lui avait coûté un effort. Une élévation ainsi conquise élargit le cœur, surtout quand la nature et l'éducation y ont placé une exquise bonté, un sincère amour du prochain. Loin de s'enorgueillir de sa fortune, M. Charlot ne songea qu'à la communiquer à ceux qui l'entouraient. Amené par le hasard des circonstances dans une commune perdue au fond des montagnes, sans ressources, sans revenus, il conçut le magnifique dessein de la doter de tout ce qui lui manquait. Vous verrez, Messieurs, s'il en poursuivit l'exécution avec persévérance, s'il recula jamais devant un sacrifice, s'il rentra dans le repos et pensa à lui-même avant que la tâche qu'il s'était imposée fût entièrement accomplie.

Dieu avait soutenu et protégé M. Charlot. Ce fut vers Dieu qu'il se tourna d'abord; ce furent les besoins religieux des habitants de Moussey qui devinrent l'objet de ses premières préoccupations. L'église était insuffisante pour la population. M. Charlot la fit démolir, et en bâtit à ses frais une nouvelle que Moussey maintenant montre avec orgueil. La construction, le don de quatre cloches, d'un grand orgue et de vitraux peints lui coûtèrent 130,000 fr. Le 17 août 1851, M^r l'évêque de Saint-Dié procéda à la consécration; il remit alors, au nom de Pie IX, au digne industriel, la décoration de Saint-Sylvestre (Éperon d'or). Deux ans après, le 1^{er} juin 1853, M. Charlot était chevalier de la Légion d'honneur.

Les besoins religieux satisfaits, M. Charlot voulut pourvoir à l'instruction de ses administrés. Membre du Conseil général, maire de Moussey depuis un certain nombre d'années, il recevait sans cesse, à raison de la réunion des enfants des deux sexes dans les mêmes classes, des plaintes auxquelles la pauvreté de la commune ne permettait pas de faire droit. Puis beaucoup de femmes étaient ouvrières à la manufacture; il fallait, pendant les heures de travail, assurer à leurs enfants en bas âge ces soins minutieux

que réclament nos premières années. La caisse de M. Charlot fit face à tout. Il construisit et acheva, en 1854, un vaste bâtiment dont la dépense s'éleva à 70,000 fr. Désormais séparée de l'école des garçons, l'école des filles y fut installée. 50 à 75 élèves de 7 à 14 ans y apprennent la couture et le tricot, en même temps qu'elles sont initiées aux éléments qu'on enseigne dans toutes les écoles primaires. Une salle d'asile reçoit, dès le moment où ils peuvent se soutenir, les enfants des deux sexes au-dessous de 7 ans. Elle peut en réunir 250; mais, à raison de la déplorable incurie des parents, elle n'est fréquentée en moyenne que par 50 ou 60. Trois sœurs de la Providence dirigent ces institutions; elles sont payées par M. Charlot, qui fournit en outre le chauffage, le linge, la literie, le mobilier, déboursant ainsi chaque année depuis 1854 une somme de 4,200 fr.

La prévoyance et l'économie ont largement contribué à la fortune de M. Charlot; il a voulu les apprendre à ses ouvriers. Presque tous étaient endettés; du maître ils avaient reçu des avances, leurs fournisseurs leur réclamaient des arriérés. Dès 1844 M. Charlot avait persuadé à quelques-uns de subir sur leurs salaires de légères retenues, qui seraient converties en dépôts à la caisse d'épargne de Saint-Dié. Mais cette caisse n'admettait que le taux de 4 p. 0/0; il fallait perdre quelques jours d'intérêts, soit lors du dépôt, soit lors du retrait des sommes. Les déposants se plaignaient de cela; les résultats étaient peu importants. Vers 1850 les ouvriers les plus rangés supplièrent leur généreux patron de devenir lui-même leur banquier. Il y consentit: toute perte d'intérêts fut supprimée; le taux fut porté à 5 et bientôt à 6 pour 0/0. La caisse d'épargne de Moussey compta alors plus de 90 déposants; les versements mensuels atteignirent le chiffre de 600 fr., et, il y a un an, M. Charlot avait entre les mains (chose inouïe dans les annales de l'industrie cotonnière) plus de 35,000 fr. versés par les travailleurs de ses établissements.

Ces économies avaient un but nettement dessiné dans les esprits des honnêtes ouvriers auxquels elles appartenaient. Devenir propriétaires du sol qu'ils habitaient, d'une maison, d'un champ, d'un pré, d'un peu de bétail, dans le voisinage de cette manufacture qui répandait sur eux tant de bienfaits : tel était leur idéal. M. Charlot les aida à en faire une réalité. Sur des emplacements favorables, aux flancs des collines qui dominent ses fabriques, il construisit douze maisons saines et propres. Six d'entre elles se composent d'un rez-de-chaussée, d'une cave voûtée et d'un grenier, elles sont couvertes en bardeaux, et des fenêtres doubles en protégent les habitants contre les rigueurs du climat de nos montagnes. Leurs rez-de-chaussée comprennent quatre pièces, le poêle ou chambre des père et mère; la chambre des filles qui communique avec le poêle, la chambre des garçons et la cuisine. Autour s'étend un terrain de dix ares environ. L'autorisation de puiser gratuitement dans les fosses d'aisances du tissage permet d'engraisser le sol et d'en tirer d'abondants produits. Le prix de revient de chacune de ces six maisons est de 15 à 4,600 fr. Mais M. Charlot est ingénieux, avare même, lorsqu'il s'agit de l'argent de ses ouvriers. Il a fixé à 4,300 fr. seulement le prix de vente par maison avec le terrain qui en dépend. L'acquéreur doit payer chaque mois un à-compte de 12 fr. au moins; l'intérêt des paiements qu'il opère lui est bonifié sur le pied de 6 pour 100, tandis qu'il n'est débité que sur le pied de 5 des intérêts des termes qu'il lui reste à acquitter. Six autres maisons plus vastes ont été achetées par des contre-maitres, par un pareur, par une veuve à laquelle le travail de trois enfants employés au tissage créait des ressources. Le prix de vente, comme le prix de revient, a été plus élevé; M. Charlot a fait des sacrifices et accordé des avantages proportionnels. Les conditions si favorables offertes à ces propriétaires de fraîche date n'ont pas manqué leur effet. Les à-compte mensuels sont payés facilement; dans un avenir peu éloigné la libération sera complète.

Qu'ajouterai-je à ce récit? Dirai-je que M. Charlot a

pris à sa charge la part de frais qui incombait à la commune de Moussey à la suite d'un procès soutenu contre le domaine? Qu'il lui a donné deux pompes à incendie? Que de ses deniers il a rendu viables tous ses chemins, construit vingt-neuf aqueducs, deux ponts en pierre et une voie nouvelle qui gagne la grande route? Dirai-je encore que dans les années de crise il a fourni à prix réduits des denrées alimentaires à la population de ses usines? Je n'en finirais pas si j'énumérais tous ses bienfaits.

On déplore avec raison la désertion des campagnes; on accuse l'industrie d'enlever à la terre une partie des bras sur lesquels celle-ci a le droit de compter; on gémit de l'imprévoyance des travailleurs; enfin, dans un livre inspiré à la fois par le cœur et par les plus éclatantes lumières de la raison, M. Jules Simon signalait naguère la décadence de la vie de famille chez l'ouvrier comme le mal de notre société, la restauration de cette vie, comme le remède. Eh bien! dites-le-moi, les institutions que Moussey doit à M. Charlot ne deviendraient-elles point, en se généralisant, un véritable baume appliqué sur les plaies sociales? Le moral du travailleur raffermi par la religion entourée d'un cadre qui lui donne du prestige, par l'instruction inoculée en quelque sorte dès la plus tendre enfance; le travailleur instruit à l'économie et à la prévoyance, attaché au sol par la propriété, dont l'accès lui est facilité par divers moyens: les bras qui dirigent les machines des fabriques entretenus dans l'habitude de la culture: voilà les résultats que M. Charlot a obtenus.

Honneur à lui! Puisse son exemple trouver des imitateurs! Et si nos modestes récompenses sont au-dessous de tant de mérites, si toutes les couronnes humaines sont impuissantes à en atteindre les hauteurs, sachons nous en consoler. Sans parler d'une autre vie, Dieu a placé dans le cœur de l'homme de bien une merveilleuse faculté de sentir, une aptitude infinie aux joies intérieures qui naissent de l'accomplissement du devoir, et surtout de la conviction d'avoir fait plus que le devoir.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE,

PAR M. L. RAMBAUD,

membre titulaire.

MESSIEURS,

Les discours que vous venez d'entendre ont captivé vos esprits par le mérite des idées, la grâce du style et les charmes de la diction.

Arrivé le dernier dans l'ordre des lectures, et sentant mon impuissance à réveiller votre attention, j'hésiterais à remplir ma tâche si je ne savais que les lettres, les sciences et les arts comptent de nombreux amis dans vos rangs et dans cette assemblée d'élite, présidée par le premier magistrat du département, et si je n'espérais que le titre seul du rapport gagnera votre bienveillance au rapporteur.

Ce sujet nous ramène au temps de notre jeunesse, à cette période si riante et si généreuse de la vie, et nous fait retrouver les Muses, ces aimables compagnes de nos premières années, trop délaissées ou négligées depuis, mais, envers lesquelles notre cœur fut plus inconstant qu'infidèle.

Ceux de mes collègues qui, avant moi, ont reçu la

mission de rendre compte du concours *littéraire, artistique et scientifique*, ont exprimé le regret de votre Société sur le petit nombre d'ouvrages présentés à votre appréciation. Cette année, nous le disons avec bonheur, est une des plus favorisées; mais, s'il en eût été autrement, nous n'en aurions éprouvé pour notre compte ni découragement, ni surprise. Notre époque ne se signale pas, en effet, par un ardent amour pour les plaisirs de l'esprit et pour les œuvres d'imagination; l'industrie et le commerce ouvrent à l'activité des hommes une carrière large et productive où ils s'élancent à flots pressés et se disputent avec énergie de matériels succès. On dit, on répète partout que la jeunesse elle-même, *proh pudor!* emportée dans le tourbillon des affaires, séduite par l'attrait des *Trésors de Golconde*, abandonne peu à peu les nobles traditions du passé et le goût des lettres; que le portique est désert, et qu'abaissant vers la terre le front où resplendit le rayon céleste, elle ne demande plus qu'à la matière ses satisfactions et ses jouissances.

Cette peinture est-elle exacte? Si vous le craignez, si vous le croyez, Messieurs, continuez de faire dans vos concours une belle place aux sciences, aux arts et aux lettres; et, pour vous soutenir dans vos efforts, songez que la période que nous traversons n'est pas le siècle tout entier; songez que demain peuvent renaître dans la jeunesse l'amour du beau, le culte des muses et l'enthousiasme des grandes choses. N'oubliez pas qu'aujourd'hui, dans cette lutte engagée par l'homme avec la matière, et dans ce bruit éclatant de fer, d'acier et de vapeur, l'intelligence a sa part; qu'elle crée des prodiges, enfante des merveilles, étonne par l'audace de ses tentatives ou de ses recherches, et impose l'admiration par ses découvertes ou ses triomphes. Là encore le génie de l'homme a posé son cachet divin, et nous aimons à croire que, quand il se sera reposé de cette agitation et de ces travaux industriels, il s'élancera dans d'autres voies et complètera sa haute destinée! que cette foi et cette espérance vous soutiennent, Messieurs, dans vos efforts en faveur du

mouvement intellectuel et poétique dans notre beau département.

Trois compétiteurs se présentent au *concours littéraire*, tous les trois avec des ouvrages en vers, et l'un d'eux aussi avec un ouvrage en prose.

Nous avons le regret de dire à M. Antonin Savignac que *ses Réveries pastorales* n'ont pas paru à la Commission réunir toutes les conditions dignes d'une récompense. Déjà il y a quelques années, M. Savignac avait adressé un petit volume de poésie, et il a été écarté du concours pour des défauts qui lui ont été signalés. Malheureusement la Commission n'a pas reconnu assez de progrès dans sa nouvelle œuvre pour pouvoir la couronner. Certainement ce jeune écrivain n'est pas dépourvu de sentiment poétique, il comprend les beautés de la nature et il a de l'élan dans l'imagination : mais ces qualités ne suffisent pas, et les règles de la langue, les préceptes de l'art poétique sont des nécessités rigoureuses pour le mérite des vers.

Notre devoir est d'en dire autant de l'œuvre de M. Clément Perrin, de Rupt, qui porte le titre *d'Essai poétique sur la civilisation dans les Vosges, arrondissement de Remiremont*. M. Perrin a raison d'appeler son œuvre du nom modeste *d'Essai poétique* : c'est bien un essai, et nous ne pouvons dire qu'il a été heureux.

Ne gravit pas qui veut les hauteurs du Parnasse, et la langue poétique, que tous les peuples ont appelée la langue des dieux à cause de sa pureté, de sa noblesse et de sa grâce, n'est le privilège que d'un petit nombre ; et ceux qui n'en ont pas reçu le secret en naissant, doivent l'étudier dans les grands et purs modèles.

Du reste, le sujet que notre jeune compatriote essaie de chanter, le *Progrès dans les Vosges*, ne prête pas à la poésie ; il appartient plutôt au genre historique ou didactique. La poésie vit d'inspiration, et l'inspiration naît des impressions ; c'est un chant qui répond à toutes les émotions de l'âme, émotions de joie ou de douleur, d'admiration ou

d'enthousiasme : tour à tour mélodieuse ou légère , rêveuse ou délirante , religieuse ou dramatique , elle s'exalte jusqu'à la passion , jusqu'aux plus grands cris du cœur , jusqu'aux plus saintes aspirations de l'infini.

M. Perrin se consolera aisément du conseil que nous nous hasardons à lui donner de s'en tenir à la prose : il a composé , dans ce dernier langage , et a soumis à votre jugement une *Histoire des communes de Rupt, Ferdrupt et Dommartin* , qui a reçu un accueil favorable de la *Société Jurassienne d'Émulation en Suisse* , et pour laquelle vous lui décernerez vous-mêmes aujourd'hui une médaille d'argent. Nous reviendrons sur ce manuscrit , quand nous vous aurons entretenus du seul ouvrage en vers que vous avez jugé digne d'être couronné.

Il y a 43 ans , Messieurs , un jeune homme de cette ville , Charles Charton , faisait hommage à Pellet d'une ode sur la création , et le *Barde des Vosges* lui répondait dans les termes les plus flatteurs et les plus encourageants pour son début. Mais le jeune poète avait moins de fortune que d'imagination et de talent , et il fut obligé de chercher une autre carrière où sa verve sommeilla longtemps. Rendu depuis à la vie privée , il a renoué commerce avec les muses qu'on retrouve toujours avec bonheur dans ses loisirs. Le manuscrit présenté par M. Charton est la traduction en vers du poème d'Ausone sur la Moselle , poème qui doit être éminemment sympathique à tous les vosgiens.

Ausone a chanté la Moselle avec délice , avec amour , avec enthousiasme. Son poème , écrit en latin , ne compte pas moins de 483 vers dans lesquels il célèbre la transparence de ses ondes , la fraîcheur verdoyante de ses rives , les jeux de ses nautonniers , ses coteaux ornés de vignes ; il nomme les poissons qu'elle recèle dans son sein , compte les rivières qui lui apportent leur tribut , et décrit les citadelles , les tours , les châteaux et les villes qui se mirent dans son cristal ; ses nymphes , ses oréades de ses collines , les faunes de ses bois , rien n'est oublié par lui.

Ausone, Vivisque d'origine, était né à Bordeaux au IV^e siècle de notre ère; avocat au *Forum*, puis professeur de grammaire et rhéteur dans sa ville natale, il fut appelé par Valentinien I^{er} à Trèves, où résidait cet empereur, pour faire l'éducation de Gratien son fils, vers 367, et il devint successivement comte, questeur, préfet d'Afrique, d'Italie et des Gaules, et enfin premier Consul. Entre les nombreuses poésies qu'il a laissées, la plus importante et la mieux inspirée est celle qu'il a consacrée à la *Moselle* et qui en porte le nom. Aussi, quand ce poème apparut, un grand succès l'accueillit à la cour de Trèves, et le grand pontife Symmaque alla jusqu'à le placer au rang des livres de Virgile.

Il est impossible de ne pas trouver exagéré ce dernier trait d'éloge : à l'époque où vivait Ausone, les beaux temps de la langue latine avaient passé, le siècle de Cicéron, de Virgile, d'Horace, de Tibulle, de Sénèque n'était plus; et la grandeur politique de Rome, ses vertus, sa littérature et ses arts s'éteignaient dans les discordes et le chaos du bas-empire.

Le poème d'Ausone est par cela même plus difficile à traduire en vers français, parce qu'il se prête moins à la forme délicate, harmonieuse et élégante de notre poésie. La concision du texte latin offre une difficulté de plus à vaincre. M. Char-ton a donc fait un acte hardi, et il a réussi; nous sommes heureux que ce soit un vosgien qui, en traduisant le poème de la *Moselle*, contribue à populariser cette œuvre trop peu connue parmi nous.

Ausone ne paraît pas avoir visité et il n'a pas chanté la Moselle jusque vers sa source; il l'avait vue baignant la ville impériale de Trèves et allant, entre des rives riantes ou pittoresques, se perdre dans le Rhin à Coblentz.

Pourtant dans les deux vers suivants :

Nec solis celebrande locis ubi fonte supremo
Exeris auratum taurinæ frontis honorem,

où il la représente comme couronnée de cornes , il rappelle sa double origine , les deux sources qui , vous le savez , Messieurs , du haut de Bussang et de la Bresse , épanchent leurs eaux vives et sinueuses pour les réunir plus bas dans un seul lit.

M. Charton apportait dans sa traduction les sentiments qui avaient inspiré Ausone. Né sur les bords de la Moselle , bercé au murmure de ses eaux , enthousiaste des belles vallées qu'elle arrose , il s'écrie dans la dernière strophe d'une allocution qu'il lui adresse :

Et moi qui suis né sur ta rive ,
Qui vois ton onde fugitive
Tous les jours couler sous les cieux ,
Qui prête une oreille attentive
A tes accents capricieux ,
J'ai tâché , pour te rendre hommage ,
De traduire en notre langage
Ces éloges si mérités
Que le vieux poète a chantés ;
Heureux si cet excès d'audace
De toi peut obtenir ma grace
Et ne me fait point regretter
L'œuvre que j'ai voulu tenter !

Quant à la traduction elle-même , elle est aussi fidèle que possible ; les vers sont à rimes croisées ou plutôt libres , forme employée sans doute par l'auteur pour rompre la monotonie des vers alexandrins. Ils sont faciles , parfois élégants et harmonieux , toujours clairs et expressifs.

Nous avons dit plus haut que l'idylle d'Ausone n'était pas écrite avec la légèreté de touche , la délicatesse et la suavité de Virgile. Nous ne pensons pas que Delisle , s'il eût traduit le poète de Trèves , eût pu prêter à son guide les ornements qui lui manquent , et que sa traduction aurait eu la grâce et la douceur qu'on rencontre dans celle du *Cygne de Mantoue*.

Le poème de M. Charton compte 727 vers, partant près de 250 de plus que le texte, il est donc un peu trop long; mais l'auteur trouve son excuse dans la profusion d'épithètes que l'on remarque dans l'original et où se trouvent condensés des idées ou des faits multiples, et dans la différence de génie entre les deux langues latine et française. C'est une œuvre sérieuse, de longue haleine, et rentrant éminemment dans le cadre de votre concours; elle ne peut qu'intéresser ceux qui la liront et elle a le mérite d'être un bon exemple pour la génération de ce temps qui, trop souvent, délaisse les études utiles. Aussi vous accordez à son auteur une médaille en vermeil.

Nous voudrions pouvoir citer plusieurs passages de ce poème, mais les bornes de ce rapport ne nous le permettant pas, nous devons nous contenter d'attirer votre attention sur les derniers vers dans lesquels Ausone, s'inspirant jusqu'au lyrisme, répand à pleines mains la célébrité et la gloire sur la rivière tant aimée de lui :

- « Aucun fleuve avant toi ne peut être compté :
- » Ni la Loire, ni l'Aisne au cours précipité.
- » Ni la Marne glissant le long de la frontière
- » Du Belge et du Gaulois, ni la Charente altière
- » Que la mer de Saintonge effleure de ses eaux.
- » Tu devras lui céder comme tous ses rivaux,
- » Dordogne, qui descends d'une froide montagne.
- » La Gaule aussi mettra le Tarn aux sables d'or
- » Au-dessous de son rang, et ce torrent encor
- » Qui, comme un furieux, roule dans la campagne
- » En se précipitant de rocher en rocher,
- » L'Adour respectueux, avant de s'épancher
- » Dans le sein de la mer qui de loin étincelle,
- » Devra glorifier la divine Moselle,
- » Et proclamer sur tout sa souveraineté.
- » O Moselle qui sais te couronner de cornes,
- » Ta réputation ne connaît pas de bornes :

- » On se repaît au loin de ta célébrité
- » Comme aux lieux où , sortant de ta source , tu montre
- » De ton front de taureau l'éclat étincelant ,
- » Comme aux lieux où ton cours , souvent paisible et lent ,
- » Sillonne en serpentant les plaines qu'il rencontre ,
- » Comme aux ports des Germaines où ton flot disparaît.
- » Si quelque faible gloire encourage ma lyre ,
- » Si , pressé par mes vers , quelqu'un daigne les lire ,
- » Ton nom de voix en voix volera comme un trait ,
- » Et mes chants seront fiers de te rendre immortelle.
- » Les fontaines , les lacs , les fleuves azurés ,
- » Les antiques forêts dont tes champs sont parés
- » Connaîtront jusqu'aux lieux où règne la Moselle.
- » La Drôme , la Durance aux flots capricieux ,
- » Et les fleuves alpins devront te rendre hommage ,
- » Et le Rhône avec eux , le Rhône audacieux
- » Qui traverse en courant la cité qu'il partage ,
- » Pour que sa rive droite aussi reçoive un nom ;
- » Et je te vanterai , pour grandir ton renom ,
- » Aux étangs que l'azur de ses reflets couronne ,
- » Aux fleuves mugissants , à ma blonde Garonne ! »

Déjà nous avons prononcé le nom de M. Clément Perrin, de Rupt, à propos d'un *Essai poétique*. Nous venons en parler de nouveau, mais cette fois pour son ouvrage en prose, et pour le proclamer digne d'une médaille d'argent de 1^{re} classe.

Fils de cultivateur, élevé à l'école primaire de son village, mais passionné pour l'étude et inspiré surtout par l'amour de son pays, M. Clément Perrin consacre aux études archéologiques et historiques *du ban de Longchamp* les loisirs que lui laissent les occupations rurales; cette dernière circonstance, nous tenons à la relever pour ne pas encourir le reproche de détourner de jeunes cultivateurs des travaux qui sont leur première ressource.

Pour accomplir son œuvre, il a puisé dans les traditions,

dans les souvenirs des vieillards, dans quelques papiers de famille, ou dans les registres de l'état civil et dans les archives de l'abbaye de Remiremont; son courage n'a pas reculé devant les épines de ces recherches fastidieuses, et il est parvenu ainsi au terme de ses efforts.

Disons tout de suite qu'il est regrettable que sa modeste fortune ne lui ait pas permis de compléter son instruction première et d'étudier plus longtemps les règles et les ressources de la langue, avouons que l'on rencontre dans son livre des fautes de français ou des irrégularités de langage, mais ces infractions à la pureté du discours n'enlèvent pas à l'œuvre sa clarté, son caractère original et attrayant.

Si ce livre, fruit de longues et patientes études, ne se rattache pas aux événements généraux ou considérables, aux faits de guerre, ou aux chroniques émouvantes, il a le mérite spécial de répandre un grand jour sur les institutions féodales de chacune des parties du ban de Longchamp et sur l'histoire de ses habitants; si tous nos anciens centres d'agglomération importante possédaient leur monographie, il y aurait là de précieux matériaux pour l'histoire des populations, histoire qui n'existe pas encore : la monographie de M. Clément Perrin embrasse la vaste période de quinze siècles remontant aux derniers temps de la domination romaine dans les Vosges dont il signale la preuve par les traces de l'ancienne voie de Metz à Bâle, par la *Taie* au-dessus de Bussang, par le *Castrum Habendum* du Saint-Mont; l'auteur démontre l'existence du culte des payens par certains moments mithriaques; il passe ensuite à l'introduction de la lumière de l'Évangile dans les contrées de la Haute-Moselle, à la transformation du Saint-Mont par Romaric, et à l'établissement du chapitre de Remiremont dont il rappelle les agrandissements successifs. Puis, se resserrant dans le cercle du ban de Longchamp, il raconte avec une clarté et un ordre remarquables, pour chacune des communes qui composaient ce ban, leur étendue, leur origine, leurs seigneurs voués, notamment depuis le XIII^e

siècle ; les dîmes qu'elles payaient , leurs immunités et franchises , leurs droits forestiers , les plaids banaux ou assemblées publiques , les traditions locales , les usages populaires , les croyances superstitieuses , et jusqu'aux costumes de leurs habitants ; et il nous conduit ainsi jusqu'à la Révolution de 1789 , où le ban de Longchamp a été supprimé et divisé en deux municipalités distinctes.

Certes, Messieurs , une telle œuvre renferme trop de qualités pour ne pas avoir appelé sur son auteur une de vos plus honorables distinctions.

CONCOURS ARTISTIQUE.

Aucune œuvre d'art n'a été , à proprement parler , soumise au concours , et pourtant nous ne croyons pas pouvoir passer sous silence les dessins à la plume et à l'eau-forte qui ornent les deux manuscrits en vers et en prose de M. Clément Perrin. Ces dessins , ces *illustrations* , pour emprunter le nom adopté en semblable matière , sont dus à son frère Lucien , plus âgé que lui , et qui , plus favorisé , a pu suivre les cours de l'école supérieure et de dessin d'Épinal. Cette union de deux frères , dans l'amour du pays commun , et dans celui de la nature , cette collaboration portent en elles un cachet trop touchant pour passer inaperçues et ne pas être encouragées par une Société qui veut exercer une influence morale et civilisatrice dans son département.

Les dessins de Lucien Perrin reproduisent fidèlement aux regards quelques monuments Mithriaques , les principaux sites de la Haute-Moselle , les sources de cette rivière , des cascades , des lacs , la pierre de Kerlinkin près du Saint-Mont , la ville de Remiremont , la fête des *Kiriolés* à laquelle prenaient part une partie des communes voisines de cette ville , etc. , etc.

Ces dessins d'ailleurs sont bien accusés ; la perspective n'y est pas sans mérite , et l'on y reconnaît le sentiment du beau.

Sans conseiller à leur auteur de quitter la charrue pour le carton du paysagiste , la pioche du laboureur pour le crayon , vous avez cru , avec raison ; faire un acte de justice en lui décernant une mention honorable.

CONCOURS SCIENTIFIQUE.

Il n'est pas rare , Messieurs , de rencontrer dans un corps infirme et débile une énergie de volonté et une force d'intelligence qui étonnent. L'âme semble y réagir contre les liens qui la retiennent captive , et dans cette lutte de chaque jour , elle finit par triompher. C'est ainsi que certains hommes , condamnés par la nature à un repos presque absolu , possèdent une puissance d'observation qui s'exerce sur tout ce qui se passe autour d'eux. M. X. Thiriat , du Syndicat-de-Saint-Amé , l'un de vos lauréats dans le domaine des sciences , est de ce nombre.

Estropié , impotent , jeune encore , il s'est pris de passion pour la météorologie , s'est pourvu des instruments les plus indispensables et de livres spéciaux , et , faisant en quelque sorte de sa chambre un observatoire , épiant , contemplant , il a pris note , jour par jour , de tous les phénomènes atmosphériques qui se manifestent dans la vallée de Cleurie , canton de Remiremont.

Le travail qu'il vous a envoyé comprend la période de 1851 à 1861 : de l'avis de l'un de nos honorables collègues , M. Berher , météorologiste si zélé de la ville d'Épinal , ce travail est aussi complet que possible ; il résume tous les accidents de température survenus dans cette partie des Vosges ; il déduit avec une grande probabilité la cause des effets météorologiques qui se produisent dans cette vallée et sur les montagnes qui la dominent ; les tableaux qu'il a ajoutés à son œuvre indiquent le résultat , année moyenne , des températures maxima et minima , la direction des vents , l'état du ciel , les jours de pluie , de neige , etc. , etc. ; l'époque de la feuillaison des arbres forestiers et celle de

la floraison des arbres à fruits ; la date des premiers labours , de la floraison des grains et de la maturité des premiers fruits , le détail des orages , etc. , etc. , le tout dans ces dix dernières années et pour la vallée de Cleurie qui comprend en tout ou en partie les communes du Tholy, de la Forge , du Syndicat-de-Saint-Amé , de Cleurie et de Saint-Amé.

M. Berher pense qu'avec des observateurs aussi attentifs et aussi intelligents que M. X. Thiriat , on pourrait espérer voir la météorologie s'élever un jour au rang de science positive et rendre d'inappréciables services , surtout pour l'agriculture.

Sous le rapport littéraire , il n'y a d'ailleurs pas d'imperfection saillante à relever dans le style du recueil de M. Thiriat ; sans recherche et sans affectation , sa simplicité et sa clarté le rendent intelligible pour tous les lecteurs.

On est heureux de pouvoir honorer dans son auteur l'homme de cœur , l'observateur patient , l'élève assidu de la nature : il recevra une médaille d'argent de première classe.

Géomètre arpenteur , appelé souvent à prendre des niveaux , à lever des plans et à tracer des triangles topographiques , M. Salmon , de Dompaire , a été frappé du prix élevé des instruments divers qui servent à ces opérations , et il a voulu en créer un qui , en les réunissant tous , pût offrir une grande économie à l'acheteur : tel est le problème qu'il s'était posé et il a réussi.

Nous lisons , en effet , dans la *France industrielle et commerciale*, *Moniteur général des Expositions*, un rapport de M. Ed. Teyssier , ingénieur civil , qui déclare que « la boussole à lunette concentrique de M. Salmon lui paraît » destinée à rendre les plus grands services dans tous les » travaux qui se rattachent à la levée des plans , que son » but est d'offrir une plus grande précision que l'ancienne » boussole et de faire à elle seule le travail des quatre ap- » pareils suivants : cercle répétiteur , niveau vrai , niveau » de pente et boussole éclimètre , appareils dont le prix total

» est d'ailleurs supérieur de plus de moitié à celui de l'appareil de M. Salmon. Des expériences ont été faites par une Commission d'ingénieurs appelés à évaluer la puissance de cet instrument, et les avantages qui ont été reconnus pour les travaux de géodésie et de topographie, le font recommander d'une manière toute spéciale au Jury de Nantes. »

Ce témoignage flatteur des ingénieurs de l'exposition Nantaise aurait pu suffire pour faire apprécier l'invention de notre compatriote : mais, dans votre scrupuleuse impartialité, vous avez voulu plus encore, et comme votre Société compte dans son sein des hommes de science et de pratique bien capables de juger l'instrument dont il s'agit, vous avez confié cette mission à l'un d'eux, si digne de votre confiance, M. Marchal, agent-voyer chef de cet arrondissement.

La boussole à lunette concentrique lui a été soumise, et notre honorable collègue a fait de son examen un compte-rendu aussi complet que consciencieux. Après avoir décrit clairement toutes les parties de cet appareil vraiment multiple, indiqué avec détail son mécanisme, son mode d'emploi et son but, après avoir énoncé le seul inconvénient qu'il y rencontre, c'est-à-dire la perte de temps occasionnée par les opérations qu'il faut réitérer pour obtenir une précision exacte, M. Marchal se résume ainsi : « l'avantage d'avoir plusieurs instruments spéciaux réunis en un seul et sous un petit volume, l'exactitude que l'on peut obtenir de chacun d'eux au besoin, le prix relativement peu élevé auquel il peut être livré au commerce, font de l'appareil de M. Salmon un appareil précieux et d'avenir, et dont l'idée et le mérite me paraissent devoir être récompensés par la Société. »

Vous avez ratifié, Messieurs, les conclusions de M. Marchal en accordant à M. Salmon une médaille d'argent de première classe.

Tel est le résultat du concours scientifique; et nous devons

vons dire que les sciences, cette haute manifestation du génie de l'homme dont le champ déjà si vaste tend de jour en jour à s'agrandir, n'ont pas à craindre, en ce temps d'industrie, de négoce et d'échange de rapports entre les contrées les plus éloignées, n'ont pas à craindre, dis-je, l'indifférence et la tiédeur dans lesquelles languissent trop souvent les lettres et les arts.

Presque toujours productives et rémunératrices par l'application qu'en fait le commerce, coopérant plus vite et plus directement à la gloire des inventeurs et à la fortune des industriels qui savent tirer parti des découvertes, les sciences obtiennent un honneur qui n'est pas toujours sans argent. Mais ne désespérons pas de l'avenir des arts et des lettres dans notre patrie.

La France est une grande nation, et à ce titre elle est intéressée à ce que la littérature, la poésie, l'éloquence, l'histoire et les arts soient cultivés et honorés dans son sein. Les grands siècles ont toujours été marqués par l'épanouissement de l'esprit humain dans ces diverses carrières. Que deviendraient les événements mémorables d'un règne ou d'un peuple sans des historiens pour les redire, sans des poètes pour les chanter, sans les chefs-d'œuvre de la peinture ou de la sculpture pour les reproduire jusque sous les yeux de la postérité? Et, pour emprunter un exemple aux civilisations anciennes les plus célèbres, on a dit le siècle de Périclès, on a dit le siècle d'Auguste, parce que c'est à ces deux époques qu'Athènes et Rome virent briller du plus vif éclat la plus nombreuse pléiade d'artistes, d'orateurs, de philosophes et de poètes!

Que ces souvenirs glorieux du passé servent d'exemple à tous, et à nous en particulier, Messieurs, d'encouragement pour aider, dans la mesure de nos forces, au progrès dans les arts et dans les lettres qui sont la plus belle et la plus durable illustration d'un pays!

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

Dans sa Séance publique du 12 Décembre 1861.

1.

**Primes du Gouvernement
attribuées spécialement. cette année.**

à

l'arrondissement d'Épinal.

D'après le rapport de la Commission de visite des fermes et sur les propositions de la Commission d'agriculture, la Société d'Émulation, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille en vermeil et une prime de 500 fr.
à M. Chamagne, de Haillainville :

Une médaille en vermeil et une prime de 300 fr. à M. Thouvenot, de Moyemont.

Une médaille en argent de 1^{re} classe et une prime de 200 fr. à M. Bailly, de Saint-Maurice.

Une médaille en argent de 2^e classe et une prime de 100 fr. à MM. Mongel frères, d'Igney.

II.

Récompenses de la Société pour l'instruction élémentaire.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'instruction élémentaire de Paris a décerné les récompenses suivantes :

Une *mention honorable exceptionnelle* à M. Fortier, maire de la commune de Celles.

Une médaille de bronze à M. Valette, instituteur public à Raon-l'Étape.

Une médaille de bronze à M. Plancalainé, instituteur public à Frizon.

Une mention honorable à M. Goett, instituteur chez M. Journet, au Souche.

Une mention honorable à M. Bois, instituteur public à Grand.

Une mention honorable à M. De nangel, instituteur public à Hadol.

La Société pour l'instruction élémentaire a décerné aussi une médaille de bronze à M^{me} Bonnaire, maîtresse de pension à Épinal.

III.

Récompenses ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur les rapports de ses Commissions, la Société d'Émulation a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE.

Une médaille en vermeil à M. Charton père, d'Épinal.

Une médaille en argent de 1^{re} classe à M. Clément Perrin, de Longchamp-sur-Moselle (Rupt), et une mention honorable à M. Lucien Perrin, son frère.

Une médaille en argent de 1^{re} classe à M. Thiriat fils, du Syndicat-de-Saint-Amé.

Une médaille en argent de 1^{re} classe à M. Salmon, de Dompaire.

PRIX CLAUDEL.

Une médaille en vermeil à la ville de Bruyères pour ses habitants : emploi des engrais perdus.

CRÉATION DE PRAIRIES.

Une médaille en argent de 1^{re} classe à la commune de Socourt.

Une médaille en argent de 1^{re} classe à la société Moinel.

Une médaille en argent de 1^{re} classe à M. Mayer, chef de travaux de MM. Moinel.

Une médaille en argent de 1^{re} classe à la commune de Xafféwillers.

Une médaille en argent de 1^{re} classe à M. Grandjean, de Thiraucourt.

Une médaille en argent de 2^e classe à M. Géhin, percepteur à Xertigny.

Une mention honorable à M. Gravier, de Docelles.

REBOISEMENTS.

Une médaille en argent de 1^{re} classe à la commune de Docelles.

Une médaille en argent de 2^e classe à M. Auray, percepteur à Vaubexy.

Une médaille en argent de 2^e classe à M. Vautré, garde forestier à Vaubexy.

Une médaille en argent de 2^e classe à M. Barthélemy, garde forestier à Agémont (Dommartin-aux-Bois).

Une médaille en argent de 2^e classe à M. Perrin, garde terrassier à Deyvillers.

Une médaille en argent de 2^e classe à M. Janot, garde terrassier à Deyvillers.

DÉFRICHEMENTS.

Un rappel de médaille à M. Lecoanet, fabricant de fécule à Éloyes.

Un rappel de médaille à M. Poncel, fabricant de fécule au Faing-Vairel (Lépanges).

RÉCOMPENSES DIVERSES.

Une médaille en argent de 1^{re} classe à M. Jambois, commis principal des contributions indirectes à Châtenois.

Une médaille en argent de 2^e classe à M. Chanot, garde champêtre à Frenelle-la-Grande.

Une mention honorable à M. Poussot, de Sercœur.

RÉCOMPENSE EN DEHORS DU PROGRAMME.

Une médaille en vermeil à M. Charlot, de Moussey, bienfaiteur de ses ouvriers.

MÉMOIRE
ET DOCUMENTS CURIEUX INÉDITS
SUR LES ANCIENS ET SUR LES NOUVEAUX
MONUMENTS ÉLEVÉS A LA MÉMOIRE
DE
JEANNE D'ARC
A ORLÉANS, A ROUEN, A DOMREMY, ETC.,
SUR SES
Portraits ou figures peintes, gravées, lithographiées; sur ses
médailles; sur son logement à Orléans, son chapeau
qu'on y conservait et sur son armure, etc.,
SUIVIS
D'UNE NOTICE SUR LES FÊTES
dites fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans,
PAR
C. F. VERGNAUD-ROMAGNÉSI,
Membre de la Société des Antiquaires de France et de diverses
Sociétés Scientifiques,
Archéologiques et Agricoles françaises et étrangères.

Quelques anciens auteurs ont écrit sur Jeanne d'Arc, un bien plus grand nombre d'écrivains modernes s'en sont occupés en se copiant les uns les autres. Parmi eux, M. Guichérat et M. Vallet de Viriville sont à peu près les seuls qui aient jeté un nouveau jour en plusieurs points sur les faits qui se rattachent à l'histoire de l'héroïne de Domremy.

Mais son âge précis, fixé de 18 à 20 ans au moment de son supplice, est encore incertain, et des doutes se sont élevés sur l'époque vraie de l'érection du premier monument posé en son honneur sur le pont d'Orléans.

Monuments à Orléans.

M. Vallet de Viriville (1) ne croit point qu'il ait été fait en 1458, quoique tous les auteurs orléanais en aient fixé la date de 1456 à 1458 (2). Paul-Émile, ou si l'on veut son continuateur Zavarizzi, avaient parlé les premiers de ce monument de 1519 à 1520; car, en 1544, Zavarizzi ne fit que publier les notes de Paul-Émile, il s'exprime en ces termes :

« Aurelianenses puellæ statuam posuere. » Ce verbe *posuere* indique clairement et suffisamment, ce me semble, que la

(1) *Observations sur l'ancien monument de Jeanne d'Arc et son addition*, t. XXIV des *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*.

Nous avons déjà relevé quelques erreurs de ce bon mémoire dans une lettre adressée à la Société des Antiquaires en 1860 et nous tâcherons de compléter ici ce que nous avons déjà dit.

(2) Ces dates ont de l'importance, car nous ne pensons point avec un auteur orléanais (Lottin), qui a copié sans réflexion un dire erronné, que ce monument fut le second fondu en France, opinion adoptée par M. Vallet de Viriville et qu'on trouve dans un vieil auteur orléanais peu exact et peu judicieux.

Nous pensons, au contraire, que ce fut le premier monument important en bronze fondu en France et par un orléanais, ainsi que nous l'établirons. Car le monument primitif de Louis XI à Cléry, qui paraît n'avoir été exécuté qu'en cuivre repoussé et soudé, ainsi que son poids semble le constater, n'était posé que depuis 1483, et celui de Charles VIII, à Saint-Denis, ne datait que de 1498.

Ces deux derniers sont évidemment les plus anciens de France, et cependant on verra qu'en 1429 on fondait des canons et des cloches très-ornés à Orléans, et qu'en 1459 le même fondeur, auquel nous attribuons l'ancien monument de Jeanne d'Arc, fondait encore une statue colossale de Saint-Michel terrassant le diable, pour une tour de l'Hôtel-de-ville d'Orléans.

statue était posée dès longtemps et toujours, bien certainement, avant 1520.

Pour nous, sa date de 1458, que nous avons établie positivement dans notre *Histoire d'Orléans* et dans notre *Notice sur les monuments de Jeanne d'Arc* (1), ne fait aucun doute, de même que les frais faits uniquement par les dons des orléanais et des orléanaises.

Voici les divers motifs de notre opinion à cet égard. Antérieurement à 1458, on ne voit dans les comptes de ville et de forteresse d'Orléans (2) les arches du vieux pont désignées que par petites du côté de la ville, et grandes avant les Mottes (3), et par moyennes, petites, et de la Croix (ou belle Croix) du côté du sud, tête ou entrée du pont, où se trouvait le fort des Tourelles.

Depuis 1458 on trouve, lors des réparations ordonnées pour le pont, le nom d'*Arche de la Pucelle* du côté de la ville et notamment dans un procès-verbal de 1462 (4).

(1) *Notice sur les Monuments élevés en l'honneur de Jeanne d'Arc, etc....*, imprimée en 1846 et faisant partie du t. II de notre *Archéologie* du département du Loiret.

Cette question du monument d'Orléans n'étant point alors controversée, nous n'avions point fait toutes les recherches dont nous nous sommes occupés depuis.

(2) Ces comptes, tenus par un des procureurs de ville (trésoriers), se divisent alors et depuis, jusque vers 1560, en comptes de ville et comptes de forteresse de la ville.

(3) Ces *Mottes* étaient une grande île que le pont qui s'y appuyait coupait en deux parties. La partie *Est* s'appelait Motte Saint-Antoine, du nom d'une petite chapelle et d'un refuge (hospice) pour les voyageurs, et la partie *Ouest* Motte des Poissonniers, où se trouvaient les (gardouées) gardoires des marchands de poisson. Cette île fut détruite après la construction du nouveau pont; il en reste encore des traces.

(4) Procès-verbal « de visitation du pont d'Orléans pour réparations à y » faire à la xvij (17) *arche dite de la Pucelle*, sur la pile, renforcer de » pals (pieux) et faire le bastard (avant-bec) en pierres menues et grosses » cassées, etc. . . . » Cette visitation fut close le XV^e jour de may l'an MCCCCLXII (15 mai 1462).

Il nous semble sans réplique que la dénomination d'Arche de la Pucelle, depuis 1458 et notamment en 1462, indique que le monument était alors sur l'arche appelée du nom de la *Pucelle*, et, en effet, il est sûr qu'il fut posé sur cette arche.

Quant aux frais de ce monument, leur discussion nous fournira encore des preuves de son érection en 1458.

Attendu que les registres de la chambre des comptes de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII ne portent aucune somme en dépense pour ce monument, il nous semble hors de doute que nos rois n'y ont point contribué.

Depuis la fin du règne de Charles VII, sous Louis XI, sous Charles VIII et sous Louis XII, et même depuis, les comptes de la ville d'Orléans ont été soigneusement compulsés par M. l'abbé Dubois et par nous-même; tout ce qui se faisait à Orléans y est minutieusement noté, tant par les documents municipaux, que par les chroniques particulières, et on n'y voit aucune trace de dépense pour ce monument.

Il n'est donc pas possible de penser qu'il ait été fait des deniers communs de la ville (1).

(1) Tous les anciens habitants d'Orléans ont été d'accord sur sa date primitive et sur son érection aux frais des habitants au moyen de dons volontaires.

Léon Tripault, dans son opuscule sur Jeanne d'Arc, le dit expressément en 1583.

Charles de la Saussaye (et non du Saussaye, comme on l'a écrit) l'a répété aussi dans son histoire latine d'Orléans en 1615.

L'avocat Louis d'Orléans l'écrit aussi antérieurement à 1600.

Pons Eviter (Pontus Heuterus) le rappelle encore en 1639.

Les anciens historiens d'Orléans, Symphorien Guyon et le Maire, en disent autant.

Enfin l'abbé Dubois, qui s'est tant occupé de Jeanne d'Arc et du siège d'Orléans, l'affirme en 1824 dans son opuscule sur les monuments de Jeanne d'Arc, et il ajoute avec raison que c'est à tort qu'on a fait honneur de l'érection de ce monument à Charles VII.

Dès lors, il nous paraît hors de doute que les habitants seuls en ont fait les frais. Ils se cotisèrent probablement, et firent de même en 1570 pour le rétablir après qu'il eut été endommagé par une canonade de 1567, soit des catholiques, soit des protestants.

Mais la tête de Jeanne d'Arc enlevée, fut retrouvée dans la Loire, ainsi que d'autres fragments de bronze. Elle ne fut donc point refaite, et le fondeur Lescot fut chargé seulement, comme on le verra, de restaurer ce monument et de le disposer différemment en *ressouldant* (resoudant) tout le corps de la dicte Pucelle, sauf les bras, jambes, mains, etc.

Alors les magistrats municipaux reçurent les cotisations des habitants, en firent même de leurs deniers les avances et arrêtaient avec le fondeur un marché que nous donnerons plus loin.

Il était de notoriété publique à Orléans à cette époque et depuis, en 1572, que le monument de Jeanne d'Arc avait été fondu en 1458, car on lit dans un manuscrit de Pierre Recullé que « les Huguenots, en revenant du Prêche du » château de l'Île, insultaient en passant sur le pont le monument de Jeanne d'Arc fait par leurs pères en 1458, ce qui » excita encore les Orléanais contre eux à la Saint-Barthelémy. »

Voici en outre un document qui vient à l'appui de mes opinions sur le monument. Un vieux livre de comptes de la famille Colas d'Orléans, annoblie, dit-on, par Charles VII pour les services qu'elle avait rendus pendant le siège d'Orléans (1), portait en dépenses en 1459 pour ce monument,

(1) La famille Colas, selon la généalogie imprimée en 1768 et faite par M. le Gaigneux, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans, était déjà noble depuis longtemps en 1429. Il est probable que Charles VII ne fit que lui en confirmer les titres antérieurs à 1560.

Elle occupa presque constamment les charges de procureurs de ville, de Maire, d'échevins, etc..

M. Jean Colas II, du nom seigneur de Marolles et de Courcelles-le-Roi, reçu au Parlement de Paris en 1436, vivait en 1410, à la mort de son père, conseiller du duc d'Orléans, et fut nommé le 20 avril 1458 com-

comité à un nommé Duisy, fondeur, dix livres parisis et trois vieilles tasses d'argent pesant trois marcs huit gros.

En 1570, un autre M. Colas paya à Lescot six livres tournois, peut-être comme procureur de ville ou trésorier, car le marché total de restauration ne fut que de cent trente livres. Ce M. Colas (François), descendant de M. Jean Colas, qui s'était distingué lors du siège de 1429, jouissait à Orléans d'une haute considération et fut successivement échevin et Maire de la ville presque jusqu'à sa mort. Il fit construire, dans sa maison de l'Annonciade, rue du Tabour, le pavillon

missaire au procès du duc d'Alençon; il mourut fort âgé vers 1460. Ce serait lui qui aurait donné les 10 liv. et les tasses à Duisy. Son descendant, François Colas II, du nom, seigneur Desfrances, etc., successivement échevin et Maire d'Orléans, de 1545 à 1583, et mort en 1598, serait celui qui donna à un titre quelconque, à Lescot, les 6 liv. tournois.

Ces renseignements résultent d'une note, qu'on présume être de M. Vandeborgue de Villiers, ainsi conçue :

« Dans un livre de compte des Colas VIII, mai MCCCCLIX (1459),
 > qu'a mon frère (sans doute M. Vandeborgue de Changérin, mari d'une
 > D^{lle} Colas), il y a : payé pour Duisy pour la Pucelle du pont X liv. p.
 > et III tasses à vin pesant III marcs VIII gros; un M. Colas donna
 > après VI liv. T. pour payer la Pucelle à Lescot le fondeur qui avait remis
 > les figures du pont avec la vierge assise en MCCCCLXX (1570). »

Du reste, M. Hubert, manuscrit in-4°, T. II, p. 102, dit à peu près la même chose.

Ce M. François Colas, maire d'Orléans, est celui qui fit bâtir dans la maison de l'Annonciade, à Orléans, le pavillon de Jeanne d'Arc, voici la note relative à ce pavillon :

« C'est lui (M. François Colas) qui fit bâtir le pavillon de Jeanne d'Arc
 > de 1586 à 1589, après l'avoir achetée (la maison) de la Veve Poin-
 > villiers qui l'avait héritée de son oncle Bouchier, elle se nommait Sévin.
 > M. Colas II (François) dépensa pour le pavillon qu'il a bâti à la place du
 > vieux bâtiment où avait couché la Pucelle et suivant son registre de compte
 > Maçonnerie CCCⁱ — 300ⁱ
 > Charpenterie C — 100
 > A l'imagier en pierre. . CXX — 120 (sculpteur-tailleur de pierre.)
 > Au serrurier. L — 50ⁱ

> DLXX — 570 >

dit de Jeanne d'Arc, sur un vieux bâtiment qu'il eût mieux fait de conserver, Jeanne d'Arc l'ayant habité et y ayant couché avec la fille du trésorier du duc d'Orléans pendant le siège.

Nous terminerons par des détails intéressants ce qui est relatif à cet ancien monument qui, restauré par Lescot en 1570, puis enlevé du pont pour des réparations aux arches, fut de nouveau replacé à l'angle des rues de la Vieille-Poterie et Royale en 1774, par les soins de M. Desfriches (4), et enfin détruit et fondu en 1792.

Le 23 août 1792, la section de Saint-Victor d'Orléans fit la motion d'enlever le monument de Charles VII (ce sont ses expressions). Le 28, l'administration du département décida l'enlèvement du monument *de Charles VII, attendu que rien n'y rappelait aux Français leur haine contre les Anglais.*

Le 29, MM. Dufresné, maîtres serruriers de la ville, dont l'aîné était membre du conseil de la commune, furent chargés de démonter ce monument; mais aussitôt qu'ils se mirent à l'œuvre, une bande de forcenés, excités par la présence à Orléans d'un *représentant du peuple* dont le nom, Léonard Bourdon, est resté en exécration dans le département du Loiret, et qui avait provoqué la motion de destruction, se rua sur le monument et en brisa diverses pièces à coups de hache et de marteau. Ce monument était presque massif. Il resta en magasin jusqu'au 24 septembre 1792; alors, sur une délibération du conseil de la commune, il fut brisé et envoyé à la fonte pour faire des canons destinés à la garde nationale; un de ces canons devait, par un reste de respect pour la mémoire de Jeanne d'Arc, porter cette inscription : « *Jeanne d'Arc surnommée la Pucelle d'Orléans.* »

Le bronze envoyé à la fonderie pesait 4700^k. Le plomb fut converti en balles.

(4) M. Desfriches était négociant à Orléans, il fut échevin et dessinateur de grand talent; on lui doit aussi la conservation, comme nous le dirons, d'une ancienne bannière, dite de Jeanne d'Arc, donnée à la ville par François I^{er}. On lui doit encore la conservation de la maison dite d'Agnès Sorel et de nombreux dessins des anciens édifices d'Orléans.

M. Dufresné jeune avait demandé à conserver le buste de Jeanne d'Arc, on le lui permit d'abord, mais bientôt on ordonna de tout briser; il avait néanmoins sauvé et caché la tête de la Pucelle, espèce de larcin bien excusable; dénoncé par un ouvrier, il lui en eût peut-être coûté la vie sans l'intervention de son frère aîné, le Municipal (1).

Nous ne possédons point de dessin du monument primitif, d'une époque très-rapprochée de son érection, aussi l'a-t-on représenté, tantôt avec la vierge debout, tantôt avec la vierge assise.

Il est certain que dans le monument primitif le Christ était en croix et la Vierge debout au devant. Au côté gauche était Charles VII, ou plus sûrement le duc d'Orléans, à genoux en avant de la Vierge, puis Jeanne d'Arc, aussi à genoux à droite; ces deux personnages étaient armés de toutes pièces et avaient soit le roi, soit le duc d'Orléans, une couronne à ses pieds, et Jeanne d'Arc un héaume, ils avaient aussi chacun une épée au côté et des lances debout (2).

(1) Nous tenons ces détails, et ceux qui vont suivre, de la bouche même de M. Baptiste Dufresné, qui avait réuni divers objets d'art échappés par ses soins au vandalisme de l'époque, et qui a bien voulu nous céder des batteries primitives d'armes à feu, un canon de fauconneau du temps du siège et un beau canon de couleuvrine qui semble plus récent.

(2) Ce monument portait-il dans l'origine une inscription? c'est probable. Quant au second, de 1570, nous n'en avons trouvé la trace positive dans aucun auteur orléanais, mais dans la « Notitia regni franciæ de Jean » Limmæus, in-quarto, Strasbourg, 1655, liber VII, C. 6, n° 19 » on lit qu'il y avait sur ce monument une table de marbre ainsi gravée :



« Mons xpi in cruce nos contagiones labis æternorum morborum sanavit,
» Clodovici Rex in hoc signo hostes profligavit et johannæ virgo Aureliani
» Obsidione totamque Galliam servitute Britannica liberavit : a Domino
» factum est istud et est mirabile in oculis nostris : in quorum memoriam hæc
» N. Ræ fidei insignia non diu ab impiis diruta restituta sunt hoc anno
MDLXXI IX . . . » Le IX est joint à la date, mais c'est sûrement le 9 mai.
On ne peut guère douter que cette inscription n'ait réellement existé.

C'est ainsi, du reste, que le figure une très-ancienne gravure sur bois que nous croyons bien être la première qui en ait été faite.

En 1570, après les guerres de religion, on en confia la restauration au *Saintier* (fondeur de cloches) Lescot. On ne le refondit point, ce qui est évident par le marché ci-après fait avec lui, mais on le restaura en le changeant un peu de forme.

La croix fut placée nue, la Vierge fut assise sur un rocher et drapée d'un long manteau, et le Christ descendu de la croix placé en travers sur les genoux de la Vierge. Les lances furent conservées, celle de Jeanne d'Arc eut une flamme. Un héaume couronné de fleurs de lis fut placé au devant du roi, au lieu de la simple couronne dont nous avons parlé dans notre *Histoire d'Orléans*, T. II, page 367, d'après

Le Maire, ancien historien d'Orléans, page 289 de son édition in-4° de l'histoire d'Orléans, donne bien une inscription signée *Borbonius*; mais il ne dit point qu'elle fût sur le monument, et cela n'est guère probable, elle est ainsi conçue :

Ante Deum supplex, quas Carole rebus in arctis
Fudisti tacitas corde loquente preces,
Audierat nullus per sacra silentia testis
Conscius oranti nec locus ipse fuit :
Has factura fidem, tibi conceita numine virgo
Retulit et facies in tua vota Deos.
Mox eadem scævum bellatrix terruit hostem
Fœmina quatiens arma tremenda manu.
Nunc vos arcani salvo miracula regno
Posteritas voti spectat in ære reos.

Et voici la singulière traduction qu'il en donne :

Le Roy seul d'un côté; mais pourquoi la Pucelle
Seule aussi d'autre part font leur prière telle
A la mère de Dieu; c'est pour ce qu'elle sceut
De Dieu ce grand secret que le Roy seul conceut
Par le moyen duquel après toute victoire,
Le Roy veut ce signal donner à sa mémoire.

M. Hubert et autres historiens, enfin un pélican dans son nid avec ses petits fut mis au sommet de la croix.

Tel était le monument lors de son enlèvement de dessus le vieux pont pour cause de réparation des arches en 1745.

M. l'abbé Dubois dit (1) qu'on avait mis au bras droit du roi sa lance, et à celui de Jeanne d'Arc, son étendard; il dit aussi, ce qui est évident du reste, que Lescot donna une autre position au bras du Christ et que les cheveux de Jeanne d'Arc jadis flottants furent noués d'un ruban (2).

En 1739, un violent ouragan avait abattu la croix de bronze, mais elle avait été aussitôt remplacée par une croix de bois peint.

Lorsqu'on remonta ce monument en 1774, on enleva le

(1) *Notice historique sur Jeanne d'Arc et sur les monuments érigés en son honneur*, « Orléans, Jacob, 1824. »

Dans la lithographie que nous avons imprimée pour lui en tête de sa notice, il avait mis dans la main de Jeanne d'Arc son étendard, mais, dans une autre lithographie qu'il fit refaire lors de la mission de 1845, il a rétabli les deux lances droites du monument primitif, et nous ne connaissons rien qui autorise à penser que Lescot ait rétabli les deux lances droites.

Dans l'origine, au moins, sur le monument de 1570, la lance de Jeanne d'Arc n'était point son étendard, mais elle avait une flamme.

M. Jollois, dans sa notice de 1834 sur les monuments élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc à Orléans, a fait d'étranges confusions du monument primitif avec les restaurations.

(2) M. Aufrère Duvernay, neveu de feu M. l'abbé Dubois, dans une notice historique et critique fort incomplète et peu exacte sur les monuments de Jeanne d'Arc, dit, page 47, que Lescot « après avoir placé devant Charles VII l'écu des armes de France, l'avait entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, qui ne fut institué qu'en 1429, par Louis XI, son fils, 40 ans après la levée du siège d'Orléans. »

Si cet anachronisme a existé, ce dont nous doutons, ne rentrerait-il point dans l'opinion émise par nous que ce n'était point Charles VII qu'on voyait sur le monument, mais le duc d'Orléans, et alors ce collier de Saint-Michel, ordre nouvellement institué et dont le duc d'Orléans (depuis le roi Louis XII) fut décoré l'un des premiers, y aurait été placé par adulation.

pélican de la croix, on fit un rocher en plomb pour y asseoir la Vierge et la tenir un peu élevée, on refit le heaume du roi qui était brisé, et il fut tout fleurdelisé (1). Enfin on rétablit le tout à peu près comme il était depuis 1570 en espaçant davantage les figures et en ajoutant, toutefois, des coussins de plomb sous les genoux du roi et sous ceux de Jeanne d'Arc. On ne conserva qu'une lance couchée aux pieds de Jeanne d'Arc et l'on mit un serpent enroulé mordant une pomme aux pieds de la croix. Le nid du pélican fut relégué derrière (2). L'inscription porta que le monument primitif avait été fait en 1458, ce qui était vrai, et par le roi Charles VII, ce qui est faux (3).

(1) Cette remarque faite alors prouverait qu'il ne l'était point (fleurdelisé) avant ce temps au moins en entier.

(2) Voici ce qu'en lit dans un journal du temps, 22 mai 1772 :

« Le monument nouveau qu'on vient de poser diffère de l'ancien en ce » que les signes sur le pont étaient, vu la localité, placés sur la même » ligne (ou à peu près). En outre, on a ajouté un rocher sur lequel est la » Vierge et des coussins sur lesquels sont agenouillés Charles VII et la » Pucelle et un troisième qui porte la couronne d'épine. On a placé le » pélican et son nid derrière la croix, précédemment il était en haut. » On a entouré la croix d'un serpent mordant une pomme, ce qui n'existait » pas. »

(3) Outre les noms des maire, etc., etc..., qui, dans les temps modernes, n'oublent jamais de faire graver leurs noms sur les monuments, on lisait cette inscription remarquable faite par M. Ducoudray, maire d'Orléans.

D. O. M.

Pietatis in Deum

Reverentiae in Dei param

Fidelitatis in Regem

Amoris in patriam

Grati animi in Puellam,

Monumentum

Instauravere cives Aureliani

Anno domini

M. DCC. LXXI.

Voici au surplus ce que nous avons appris de M. B. Dufresné sur ce dernier monument qu'il démonta et brisa en 1792, comme nous l'avons dit. « Rien des figures et de leur posture » n'a été refait par Lescot en 1570, *car tant* à la Vierge » qu'au Christ les morceaux rapportés et soudés par ce fondeur » étaient évidents. Le rocher de plomb peint était grossier et » le pélican de forme qui n'annonçait point un habile faiseur. » Dans quelques parties on voyait une L et dans d'autres » un D en vieilles lettres carrées (gothiques *probablement*), » les figures, la tête de Jeanne d'Arc, *bien jolie*, était » vissée au cou, ses jambes et ses bras soudés à l'étain. » Le corps de la Vierge avait été scié ou limé au bas du » ventre, et ses draperies et ses pieds rapportés et en plomb » couleur de bronze. Le Christ avait la poitrine ressoudée » à l'étain, les bras tenus au corps par des vis de cuivre, » les jambes étaient aussi soudées à l'étain et très-longues; » le tout était maigre et grêle. »

Que conclure de tous ces renseignements? que le monument primitif a pu et même dû être décidé en 1456, exécuté en 1458 incontestablement et payé en 1459 par les *dons gratuits des orléanais*; que si ce n'est pas le premier monument en bronze fondu en France, ce qui pourtant paraît certain, c'est bien sûrement l'un des premiers; enfin que, très-probablement, Duisy, orléanais, un des habiles saintiers (fondeur de saints) (cloches) de la ville d'Orléans (1), en serait

L'inscription française commençait ainsi :

Du règne de Louis *XV*, ce monument, érigé sur l'ancien pont par le roi *Charles VII*, l'an 1458, en action de grâces de la délivrance de cette ville et des victoires remportées sur les Anglais par Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, a été rétabli dans sa première forme (inexact) du vœu des habitants, et par les soins de M. Jacques Ducoudray, maire, etc., etc...

(1) Ce Duisy était un habile saintier, ainsi qu'on nommait alors les fondeurs de cloches, parce qu'ils fondaient des cloches portant le nom de saints et de saintes.

Il avait fait, dès avant 1429 et depuis, pour diverses localités, des cloches remarquables par leurs ornements, et notamment, pour Sainte-

l'auteur, et qu'en 1570 ce monument, réparé par Lescot et changé de forme (4), fut encore modifié en 1774, comme nous l'avons dit.

Croix d'Orléans, une cloche entr'autres, dont on vantait les attaches soutenues par de jolis *anges* ou *chérubins*.

Pendant le siège de 1429, il avait fait aussi des canons de longue portée très-précieux pour la défense. Il fit encore un très-beau saint Michel colossal, *terrassant le diable*, placé en 1439 au sommet de la tour de ville (hôtel-de-ville), *ou il estait moult merveillex*. On le distingue sur la bannière dite de Jeanne d'Arc, dont nous parlerons plus amplement, et il fut détruit malheureusement en 1568 par les protestants.

Cette statue, dont les anciens auteurs font un grand cas, devait être fondue assez mince, car on lit dans les comptes de la ville qu'on fournit à Duisy le saintier 505 liv. de cuivre, et, comme elle ne pesait que 459 liv., il en aurait rendu 45 liv. 1/2 pour 72 9^d (LXXII^e IX^d). Il est vrai qu'il devait y être entré de l'étain qui en aurait augmenté le poids.

(4) Voici le marché de Lescot avec la ville :

Par devant Girard Dubois notaire est comparu Hector Lescot fondeur demeurant à Orléans, dict, Jacqueminot; lequel a confessé qu'il avait entrepris et entreprend, des Maire et Echevins qui luy ont baillé et baillent à faire ce qui s'en suist et qui convient : refondre et ressouder les effigies de Nostre Dame de Pitié et la Pucelle qui souloient estre d'ancienneté sur les ponts de cette ville. Premièrement fault ressouder tout le corps de la dicte Pucelle, réservé les jambes, *brats*, et mains, plus, ressouder de neuf une lance avec le guidon tournant au bout de la dicte lance, son armet, son panache, une espée, des éperons, une croix, ung pélican, trois clous, ung chapeau (couronne) d'espines au-dessus de la croix, une aultre lance de *l'aultre costé* de la croix et une éponge. Plus ressouder ung bras au crucifix et *mestre* une grande pièce à *l'estomac*, faire une encoleture au col et plusieurs aultres pièces qu'il convient faire et ressouder, et encore réparer plusieurs coups d'arquebuze au corps et à la tête du Roy et luy refaire une couronne qui se *meist* sur les armoyries et généralement de faire tout ce qu'y conviendra de faire et accomoder et asseoir la dicte Pucelle et en pareille façon qu'elle *soulloit* estre : pourquoy les dicts Maire et Echevins fourniront de cuivre et potin de plomb et aultres matières ad ce nécessaires, et quant aux moules le dict preneur les fera faire à ses couts et dépends; la dicte Pucelle et tout le contenu ci-dessus, y celluy preneur rendra réparé fait et parfait assis sur les ponts, ou

Une opinion nouvelle, et que pourtant nous émettons avec quelque assurance, parce que nous la croyons bien fondée, c'est que ce n'était point le roi Charles VII qui était sur le monument primitif, mais le duc d'Orléans, et voici nos motifs de le penser.

D'abord le roi ne fit évidemment aucuns frais pour ce monument, et quant au duc d'Orléans, il fit pendant le

ycelle a accoutumé d'estre assise, le tout bien duement, comme il appartient, dedans le sixième jour de janvier prochain, moyennant la somme de six vingt dix livres tournoys (150^l)... présens Robert Charpentier, et Joseph Cornu tesmoins le IX d'octobre MCCCCCLXX (1570)

Et le 13 du dict moys le dict Lescot confesse avoir receu de Jacques Alleaume receveur de la ville d'Orléans la somme de cinquante livres tournois d'avances sur ses œuvres dont est quittance es présence de Joseph Moithyron et Jacques Saintonge les deux témoins. En oultre « Monsieur le receveur payer et bailler des deniers de nostre recepte à Hector Lescot dict *Jacquino*t la somme de LXXXIV^l X^s (84^l 10^s) tournoys à luy dne sçavoir est XXXIX^l X^s (39^l 10^s) tournoys pour trois cents seize livres de cuivre potain qu'il a fourny à en faire la Pucelle et tout ce qui est à présent sur le pilier et chapiteau du pont compris le déchet dudit cuivre montant à CXVI^l (116^l) et XLV^l (45^l) tournoys restant à payer de la somme de six vingt dix livres tournoys à quoy avoit été faict le marché avecque luy pour *refaction* de la dicté Pucelle en le fournissant de toutes matyères en présence de Duboys notaire le 1X^e jour d'octobre MDLXX (1570) et en rapportant les présentes quittances du dict Hector Lescot dict *Jacquino*t la dicté somme de LXXXIV^l X^s (84^l 10^s) tournoys vous sera allouée en vos comptes et déduictes des deniers de vostre recepte. Faict ce dernier jour de septembre MDLXXI (1571) signé Daniel. S. Lorqui faict la quittance de LXXXIV^l X^s. Consentie pour Lescot qui ne sçait signer » signé Duboys. — Encore bien qu'au premier abord on put croire que Lescot fut chargé de ressouder tout le monument, il est évident par le détail qui suit du *vieux* à *ressouder* et du nouveau à faire de neuf et pour le prix de 130^l, enfin par le peu de temps donné, du 9 d'octobre 1570 au 6 janvier 1571, environ 3 mois, qu'il ne fut chargé que de rapiécer et ressouder les parties principales du monument. Mais il est étonnant qu'il soit dit dans la même forme, car on lui laisse de la latitude à cet égard, et il en usa, puisqu'il est de toute évidence que la disposition générale fut changée avec des additions d'accessoires.

siège de 1429, de sa prison d'Angleterre et depuis, bien des dons d'argent à la ville d'Orléans qui, à la vérité, contribua généreusement à sa rançon : il ne serait donc point étonnant qu'il eut participé aux frais du monument de Jeanne d'Arc et que les habitants l'y eussent placé par affection et par reconnaissance.

Dans l'origine c'était une simple couronne qui était aux pieds de ce personnage, avait-elle des fleurs de lis seulement, c'est douteux. Dans le monument de 1774 on plaça un heaume fleurdelisé, il ne l'était donc point soit heaume, soit couronne dans l'origine.

Une des gravures les plus anciennes du monument de 1570 est celle qu'on trouve dans l'édition in-folio de l'histoire de France de Jean de Serres, le heaume y est bien caractérisé par deux fleurs de lis et, au centre, par des feuilles d'ache ou de persil des couronnes de ducs.

Sur la bannière dite de Jeanne d'Arc peinte sous François I^{er}, la couronne qui est aux pieds du personnage armé est aussi surmontée de feuilles de persil, et d'ailleurs les *lambels* du manteau fleurdelisé ne laissent aucun doute sur la présence du duc d'Orléans, et le bâton de commandement n'est point un sceptre comme nous l'avions cru d'abord, faute d'examen suffisant à la loupe, c'est un simple bâton de commandement. Il en est de même des dessins de cette bannière de la ville conservés par M. Peiresc, et il est évident que ces peintures et ces dessins sont la reproduction du monument, toujours la Vierge assise tenant soit le Christ descendu de la croix, soit l'enfant Jésus sur ses genoux, toujours en avant et à genoux un homme armé, et une femme armée de l'autre côté de la Vierge (4). On a eu tort d'écrire que sur la bannière

(4) Nous avons donné ces dessins de la bannière et de M. Peiresc dans un mémoire imprimé en 1857 ; sur la bannière de la ville, du côté où on voit le pont et la cité, on distingue bien à l'œil nu, et mieux à la loupe, le monument sur le pont ayant deux personnages en avant à genoux et un autre debout derrière, le tout couleur de bronze et sans repeints.

dite de Jeanne d'Arc le monument de Jeanne d'Arc ne se voyait point sur le pont, il s'y trouve bien exprimé et facile à discerner.

Monument à Rouen. — La sentence d'absolution et de réhabilitation de Jeanne d'Arc ayant été prononcée le 7 de juillet 1456, ordonnait qu'une procession solennelle serait faite au marché de Rouen, sur le lieu du supplice de l'infortunée vierge de Domremy, qu'un discours y serait prononcé en son honneur et une croix élevée à sa mémoire, ce qui fut exécuté (1).

Dès ce moment, on s'occupa à Rouen, presque en même temps qu'à Orléans, c'est-à-dire de 1456 à 1458, d'exécuter un monument à Jeanne d'Arc sur la place du Marché. Ce monument très-remarquable était composé de trois rangs de colonnes soutenant un rez-de-chaussée, couvrant une fontaine, d'un premier étage à colonne avec une statue de Judith au milieu, plus deux statues sur deux colonnes isolées, et enfin d'un dernier étage avec trois statues; ce dernier étage était couronné d'une coupole surmontée d'une statue de Jeanne d'Arc, avec une croix qui subsista peu de temps. Ce monument en pierre peu solide à ce qu'il paraît, tombait de vétusté en 1756, et déjà depuis longtemps on ne distinguait plus les statues de femme qui l'ornaient.

Alors on décida la réédification d'un monument plus du-

(1) Dès l'origine on fit une procession générale à Orléans pour la délivrance de la ville et un service funèbre après le supplice immérité de la malheureuse Jeanne d'Arc. La procession s'est faite jusqu'à ce jour avec plus ou moins de solennité.

Notre intention est de publier à cet égard un mémoire sur cette cérémonie interrompue deux fois seulement depuis 1429.

Quant au service pour Jeanne d'Arc à Saint-Samjac, il cessa d'avoir lieu lors de la venue et de la reconnaissance inconcevable à Orléans de la dame des Armoises, fausse Jeanne d'Arc, par ses frères, sa mère, hébergée à Orléans par la ville et par le corps de ville qui lui fit des présents et donna 118 liv. parisis.

nable (1), il fut triangulaire comme le premier, mais infiniment moins élégant.

Ce fut un piédestal à trois verges, du premier jaillissait la fontaine, au second se voyaient trois dauphins, les armes de Jeanne d'Arc, de la ville et du Luxembourg; enfin du troisième, s'élevait une belle statue de Jeanne d'Arc drapée en femme, tête et bras nus, se reposant sur une épée la pointe en bas. Cette statue avait été faite par le célèbre sculpteur Slodtz, des inscriptions (2) complétèrent ce monu-

(1) Assurément il eût été désirable qu'on réédifiât ce monument dans sa forme première, quelle qu'elle fût; malheureusement en France, lorsqu'il s'agit de réédifier ou même de restaurer des monuments, les architectes et les artistes en général veulent s'ingénier à faire du nouveau, le plus souvent moins satisfaisant que ce qui existait, d'où il résulte la perte du souvenir de l'ancien monument ou sa mutilation par de prétendues restaurations qui en dénaturent l'aspect primitif.

(2) Sur l'une des faces du monument, on lisait :

« Monumentum vetustate prolapsum

» Sic renovari curavit civitas

Et sur l'autre face :

» Joannæ d'Arc

» Quæ sexu femina armis vir,

» Fortitudine heros,

» Post Aurelliam obsidione liberatam

» Ductum per medios hostes ad sacra

» Remesia

» Carolum VII

» Assertum eidem pluribus victoriis solium

» Ad compendium capta, Anglis tradita;

» Immerita sorte

» In isto urbis angulo

» Combusta, die XXX maii, anno

» MCCCCXXI

» Exuit flammis quod mortale.

» Gloria superest nunquam moritura,

» Et in hac eadem urbe

» Solemniter vindicata

» Die VII julii, anno MCCCCLVI.

ment. Dès l'année 1787, ce monument était un peu dégradé, on distinguait difficilement les écussons et il était assez difficile aussi de lire les inscriptions, les dauphins étaient endommagés, la statue seule de Jeanne d'Arc avait conservé son bel aspect.

Charles Dulys, de la famille de Jeanne d'Arc, a décrit le premier monument en 1628, dans son recueil de vers à la louange de Jeanne d'Arc.

M. Jollois en a donné un dessin en 1834, ainsi que des divers monuments de Jeanne d'Arc, dans sa notice sur les monuments élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc, mais ils ne sont pas tous exactement décrits et dessinés.

Monument à Domremy. — Sous le règne de Louis XI; en 1424, au-dessus de la porte de la maison où Jeanne d'Arc était née, à Domremy, on plaça, sculptée sur pierre, une gerbe de blé et une vigne avec ses raisins; au-dessous, on lisait en lettres gothiques, *Vive labeur MCCCCXXI* plus bas se trouvait l'écusson de France, à côté un écusson avec *trois socs de charrue* et une étoile entre les deux premiers et à droite les armes de Jeanne d'Arc ou des Dulys, deux fleurs de lis avec une épée en pointe au milieu portant une couronne. Au-dessous de l'écu de France, on lisait : *Vive le Roi Loïs* (Vive le Roi Louis).

Enfin une statue en pierre de l'héroïne agenouillée, maintenant mutilée, existait à Domremy et provenait, dit Charles Dulys, de l'église du village.

Au bas des armoiries de Jeanne d'Arc on avait gravé :

Flammarum victrix, isto rediviva tropæo
Vitam pro patria ponere virgo docet :
Eminet exemplum, succudat pectora regno
Suscitat heroas, Neustria det que suos,
Stemna vides, sculpsit victoria facta puellæ
Rite triumphali sunt ibi scripta manu;
Regia virgineo defenditur ense corona;
Lilia virgineo tuta sub ense nitent.

Le dessus de porte avait été enlevé et placé au-dessus de la porte d'un habitant nommé Girardin, qui refusa de les vendre à des Anglais, ainsi que la maison de la famille de Jeanne d'Arc.

On avait même encasté dans le mur et plus haut que les reliefs les restes de la statue.

Vers 1820, M. Jollois, alors ingénieur dans les Vosges, fit remettre le dessus de porte en son lieu primitif.

La statue, quoique mutilée, est remarquable et le musée d'Orléans en possède un moulage. La figure, les bras, les jambes sont presque méconnaissables, le cou est entouré d'une collerette à plis ronds. Le corps est orné d'une cuirasse en deux parties jointes par des courroies, les brassards et les cuissarts sont en lames superposées, sous l'armure est exprimé un pourpoint de couleur jadis amarante, au bord du torse se trouve le ceinturon portant l'épée. Ce ceinturon conserve des traces de dorure et la cuirasse un peu du brillant de fer poli, la tête de la statue d'un assez bon travail est nue, la chevelure longue a été dorée (1).

Statue de Toul. — Claude Hordal, doyen de la cathédrale de Toul et descendant par les femmes du troisième frère de Jeanne d'Arc, fit ériger dans la cathédrale une statue colossale de Jeanne d'Arc, placée à environ trois mètres (9 pieds) de hauteur sur une espèce de console près de la chapelle de Saint-Nicolas.

Cette statue était à genoux, tenant une épée nue, la pointe en haut et la main gauche sur le sein. Elle était complètement armée, mais avec la tête nue et les cheveux longs, tombant sur les épaules; elle était dorée en quelques parties, l'armure était couleur de fer, et les vêtements sous l'armure

(1) On lit, dans le voyage de Montaigne en Italie, qu'il visita la *simple maisonnette* qu'avait habitée Jeanne d'Arc, que sa façade était couverte de peintures endommagées, où les exploits de Jeanne d'Arc étaient représentés. Il n'en reste aucune trace si elles ont réellement existé, ce qui pourtant est croyable.

de couleur rouge. On regardait la tête comme étant d'une beauté remarquable (1).

En l'enlevant vers 1792, elle tomba sur une tombe où elle se brisa et malheureusement on n'en conserva rien.

Nouveaux monuments à Orléans. — En 1803, la ville d'Orléans sollicita du Gouvernement l'autorisation de rétablir la fête du 8 mai, de la délivrance d'Orléans, et d'élever un monument à Jeanne d'Arc.

Le premier Consul, Napoléon I^{er} avait ordonné un concours de statuaire sur ce programme : Jeanne d'Arc enlevant un drapeau aux Anglais. Le prix fut décerné à M. Gois fils, auteur d'une statue de musée (2).

Napoléon, par une apostille remarquable (3) à la demande de la ville d'Orléans, autorisa la fête, et puis il offrit de donner le modèle de la statue de M. Gois. Le sculpteur proposa de faire un monument plus convenable pour une place publique. On n'y consentit point et son modèle fondu en

(1) M. Bottin, notre confrère à la Société des antiquaires de France, avait vu souvent cette statue, et pensait que la hauteur des genoux à la tête pouvait être de 4 pieds environ (4^m 1/3); elle était couverte d'une cuirasse couleur de fer, les bras, les jambes, étaient aussi revêtues de lames couleur de fer, elle était sans casque et les cheveux fort longs, etc.

(2) Nous avons suivi pour l'histoire de cette statue, des documents contemporains que nous croyons plus certains que ceux donnés plus récemment par divers auteurs; quant à nous personnellement, nous avons vu exposée au musée des arts à Paris la statue de M. Gois, et deux autres en concurrence, c'était bien le résultat d'un concours, disait-on.

(3) Voici cette apostille. « La délibération du conseil municipal m'est » très-agréable. L'illustre Jeanne d'Arc a prouvé qu'il n'est point de » miracle que le génie français ne puisse opérer, lorsque l'indépendance » nationale est menacée. Unie, la nation française n'a jamais été vaincue; » mais nos voisins abusant de la franchise et de la loyauté de notre » caractère, semèrent constamment parmi nous ces dissensions d'où na- » quirent les calamités de l'époque où vécut l'héroïne française et tous » les désastres que rappelle notre histoire. » Le Ministre de l'Intérieur Chaptal souscrivit pour 5,000 fr. à l'érection du monument.

bronze fut placé en 1804, pour ainsi dire malgré lui, au milieu, puis dans le prolongement de la place du Marché. Enfin cette statue, belle étude, artistement traitée, a été portée en 1856 au bout du pont.

Cette statue de 2^m 60^c (environ 8 pieds) de hauteur, représente Jeanne d'Arc couverte d'une cuirasse très-ornée, sous laquelle flotte en long plis une robe qui lui cache tout le bas du corps, les cuisses et les jambes ne laissant à découvert que les pieds chaussés de souliers richement travaillés; sa tête belle quoique un peu virile, est coiffée d'un chapeau à bords relevés et orné de plumes. Son cou est nu et ses bras sont garnis de mailles serrées au poignet par un bracelet, elle tient de la main droite son épée tirée du fourreau qui pend à son côté, et dont la pointe est tournée vers la terre, la main gauche tient fortement un drapeau aux armes d'Angleterre arraché à l'ennemi, ses pieds foulent un écusson à trois léopards.

Le piédestal qui avait 3 mètres de haut a été refait et mis plus en harmonie avec la statue, il porte cette simple inscription. « A Jeanne d'Arc. »

Ce monument a coûté par souscription, avec une médaille commémorative délivrée aux souscripteurs, 40,000 fr.

Le piédestal est orné de 4 bas-reliefs d'une bonne exécution. Le 1^{er} représente Jeanne d'Arc recevant son épée des mains de Charles VII. Le 2^e, le combat des tourelles au pont d'Orléans. Le 3^e, le sacre de Charles VII, et le 4^e, le supplice de l'héroïne. La médaille, de moyen module, offre à l'avvers l'effigie du premier Consul et au revers, la statue de Jeanne d'Arc avec cet exergue. « A Jeanne d'Arc, monument rétabli à Orléans l'an XI de la République, » puis dans le champ, les noms des autorités.

Elle a été refrappée depuis sous Louis XVIII avec sa tête à l'avvers et la statue au revers, sans le nom des maires, etc.

Croix à Orléans. — En 1817, on éleva à Orléans une croix très-simple en mémoire de Jeanne d'Arc vers le lieu

où elle combattit et fut blessée (1), on y sculpta ses armes et, outre la date (8 mai 1817) et le nom des autorités, on y grava cette inscription :

En mémoire
De Jeanne d'Arc, dite la Pucelle,
Pieuse héroïne qui,
Le 8 mai 1429,
Dans ce même lieu,
Sauva par sa valeur
La ville, la France et son roi.

Monument particulier à Nancy. — Vers 1818, M. Dubaldat du Lys, descendant de la famille de Jeanne d'Arc, fit faire un monument à Jeanne d'Arc dans sa maison de Nancy.

Il se compose d'une statue de l'héroïne, placée sous un portique avec cette inscription :

« A vous brave amazone, la honte des Anglais
» Et le soutien du trône. »

Il en publia ensuite une lithographie portant différentes inscriptions.

Monument à Domremy. — M. Jollois, ingénieur dans le département des Vosges, qui avait déjà démasqué la maison de Jeanne d'Arc, utilisé dans sa façade les anciennes sculptures, et mis à l'abri de la destruction la statue mutilée de Jeanne d'Arc dont nous avons déjà parlé, fut chargé d'élever un monument à Domremy à notre héroïne, ce qui fut exécuté en 1820.

(1) Tout auprès de cette croix, sous une maison, on voit encore aujourd'hui (1861) les restes des fortifications de la tête du vieux pont, près duquel elle fit porter son étendard et où elle fut blessée d'une flèche. Il serait bien à désirer qu'on accueillît mes incessantes demandes et les vœux manifestés récemment par la Société archéologique de l'Orléanais pour qu'on fit sur ces restes curieux par ces faits, et en outre comme type de fortifications gallo-romaines, un monument qui les conservât.

Ce monument orne la place du village, plantée d'arbres, au milieu s'élève une fontaine d'eaux jaillissantes. Sur un socle en pierre est posé un piédestal surmonté d'une corniche antique; ce piédestal porte quatre piliers carrés d'ordre dorique, couronnés d'une architrave et d'une corniche qui supportent un toit en pierre, terminé par un fronton sur les faces. Au centre de ce portique est placé sur un cippe un buste en marbre de Jeanne d'Arc, ouvrage d'un sculpteur de Lyon, M. le Gendre-Héral. Sur la frise antérieure du monument, on lit : « A la mémoire de Jeanne d'Arc » et sur l'autre frise : « Monument voté par le département des Vosges (1). »

Une médaille commémorative de cette érection fut alors frappée; à l'avvers se trouve la tête de Louis XVIII, et au revers, le monument avec cet exergue : *Johannæ d'Arc, natalis locus*, et au bas. « Consecratus, ex edicto. MDCCCXX. »

La ville d'Orléans qui assista par députation à la fête de Domremy, y porta son ancienne médaille de las tatue de cette ville de 1803 avec ces mots : monument rétabli à Orléans le 8 mai 1803. Le 8 mai 1429, elle sauva Orléans, la France et son roi. « Hommage à Jeanne d'Arc, députation de la » ville d'Orléans à Domremy, pour l'inauguration du monument élevé à cette héroïne le 10 de septembre 1820 (2). »

Projet à Orléans. — En 1820, M. Alexandre Romagnési, statuaire, né à Orléans, soumit au conseil municipal de cette ville, le projet d'une statue équestre qui fut accueilli, mais diverses causes en empêchèrent l'exécution.

Monument à Paris. — La princesse Marie d'Orléans, élève d'un habile statuaire avait exposé une statue de Jeanne d'Arc d'un bon *faire artistique*.

En juin 1841, le roi Louis-Philippe a donné à la ville d'Orléans, suivant le vœu de feu la princesse sa fille cette

(1) Voir pour de plus grands détails la notice de M. Jollois et celle de 1834, sur les monuments élevés en France à Jeanne d'Arc.

(2) Voir plus loin l'article des médailles.

statue fondue en bronze, qui est aujourd'hui assez mal placée au perron de la mairie. Cette princesse artiste avait aussi modelé une statue équestre de Jeanne d'Arc, dont le petit modèle est très-remarquable.

Monument à Orléans. — En 1846, M. O. Amy, colonel de la garde nationale d'Orléans, exposa une statue équestre de Jeanne d'Arc de grandeur naturelle, dont la pose et le mouvement général furent très-applaudis (1).

Monument à Orléans. 1855. — Enfin le conseil municipal d'Orléans ayant décidé qu'une statue équestre serait élevée à Orléans à la gloire de Jeanne d'Arc, le Maire proposa pour son érection M. Foyatier, auteur d'une statue de Spartacus très-estimée; un concours fut demandé, il ne fut point admis, quoique MM. Dantan aîné, Marochetti, etc., eussent envoyé de jolis modèles. Dès le mois d'octobre 1852 on travailla au piédestal, M. Foyatier ayant été chargé bon gré mal gré, par le Maire, du monument. Mais une souscription ouverte n'ayant point été remplie, un membre du conseil, M. Loiseleur, proposa une loterie. Ce mode fut adopté et réussit complètement (2). La statue payée 60,000 francs fut posée le 8 mai 1855. Elle a 9 mètres de hauteur en totalité, dont 4 mètres 55 pour le piédestal et 4 mètres 25 pour le cheval et Jeanne d'Arc.

M. Foyatier devait exécuter pour 50,000 francs les bas-reliefs du piédestal, mais des prétentions trop mercantiles de sa part, et il faut bien le dire, le peu de sympathie

(1) Voici le jugement qu'en porta alors un artiste compétent :

» Son cheval de bataille s'élance fougueux et plein d'audace; Jeanne d'Arc reste calme, le glaive au fourreau, une inspiration divine illumine son noble visage, dégagé de toute armure et dirigé vers le ciel, son regard est victorieux, son bras est désarmé. Terrassé par une flèche mortelle, le léopard est gisant sous ses pieds. »

(2) Cette loterie produisit 300,000 francs, dont 90,000 ont été absorbés par les lots, 60,000 prix de la statue, 25,000 pour le piédestal, en beau granit et bien taillé, et aussi 40,000 pour la fête. Les bas-reliefs de M. Vital-Dubray n'ont coûté que 30,000 francs.

générale pour son œuvre équestre, ont déterminé la ville à charger M. Vital-Dubray, auquel Orléans devait déjà la belle statue du jurisconsulte Potier, de l'exécution des bas-reliefs dont 4 ont été posés en 1860 et 6 en 1861.

Le 1^{er}, au sud-ouest, représente la 1^{re} apparition à Jeanne d'Arc ;

Le 2^e, son départ de Vaucouleurs ;

Le 3^e, sa présentation au roi à Rheims ;

Le 4^e, au-dessus la prise des tourelles ;

Le 5^e, à l'est, l'arrivée de Jeanne d'Arc à Orléans ;

Le 6^e, le sacre du roi ;

Le 7^e, au nord, Jeanne d'Arc blessée au siège de Paris ;

Le 8^e, Jeanne prise sous les murs de Compiègne ;

Le 9^e, Jeanne en prison à Rouen ;

Le 10^e enfin, son cruel et affreux supplice à Rouen.

Tous ces bas-reliefs ou plutôt hauts-reliefs sont dessinés et exécutés avec un rare talent (1).

La statue équestre de M. Foyatier a été l'objet de nombreuses et peut-être même de trop sévères critiques. L'auteur était sans concurrence ; et cependant éclairé par les modèles produits lors du projet de concours, il était maître de choisir son sujet, il a pris celui d'une guerrière à cheval rendant grâce à Dieu du succès de ses armes, mais ce moment de calme bien rendu par la princesse Marie dans sa statue à pied, convenait-il autant à une statue équestre sur un cheval

(1) Outre l'inscription de la date de l'érection du monument et de la pose des bas-reliefs et à la suite celle des noms des autorités, sculpteurs, etc., etc., voici celle qu'on a gravée sur la paroi orientale du piédestal :

- » A Jeanne d'Arc
- » La ville d'Orléans
- » Avec le concours
- » De la France entière.

Plus bas, et au-dessous du 5^e bas-relief représentant l'entrée de Jeanne d'Arc à Orléans, on lit :

- » Messire m'a envoyée pour secourir
- » la bonne ville d'Orléans.

fougueux. C'est douteux, car il ne permettait pas autant au statuaire de donner à sa composition tout le mouvement et toute la grâce désirable au personnage à cheval; aussi entend-on dire *généralement que le talent a fait défaut au sujet*, que l'ensemble est sec, raide et froid. Jeanne d'Arc montée sur un lourd cheval, un *trottier*, suivant l'expression de son temps, ornée de toute pièce, avec des souliers à la *poulaine* et des éperons démesurément longs, porte un casque dont la visière est levée; sa figure sans expression, la pose de son cou et ses cheveux bien longs et flottants, sont loin de commander l'intérêt; enfin la manière dont elle présente son épée nue pour un salut, est loin aussi d'être heureuse. Le cheval enharnaché d'une selle en *bât* est retenu mollement par des rênes très-ornées, non pas comme s'il était impatient de galoper, mais comme si le cavalier était au bord d'un précipice.

Orléans, petit buste, 1790. — Vers 1790, il existait à Orléans une fabrique de porcelaine, on y modela un petit buste de Jeanne d'Arc en biscuit, d'après le tableau de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, et aussi un petit buste de même grandeur de Charles VII. Ces deux bustes furent ensuite reproduits d'une plus grande dimension, et enfin tout récemment on vient de les fondre en bronze.

Statuette, Paris. — M. Vallet de Viriville a signalé et donné, dans le n° de l'*Illustration* du 15 juillet 1854, la description et le dessin d'un petit monument en bronze, possédé par M. Carreau, antiquaire distingué. Cette statuette en bronze massif, réparée à l'échoppe ou à la lime, pèse de 12 à 15 kilogrammes, sa hauteur totale est de 40^c et sa longueur de 30^c, le socle a 20^c de long sur 10^c, il est percé de trous, ce qui donne lieu de supposer que ce pouvait être une espèce d'ex-voto destiné à être suspendu. Au bas, on lit cette inscription primitive en lettres cursives assez mal formées. *La Pucelle d'Orléans*. Jeanne d'Arc est à cheval sur un *trottier* légèrement enharnaché. Sa tête gracieuse est couverte d'un casque dont la visière est levée, elle est armée de *pied en*

cap, même avec gantelets. La main gauche tient les rênes de la bride, la droite est percée d'un trou où passait peut-être la hampe de sa lance ou de son étendard. Elle n'a du reste aucune arme offensive, et sa figure est calme. Ses souliers ronds du bout indiquent une époque postérieure à Charles VII, Louis XI, Charles VIII et même Louis XII.

Statue à Paris, 1855. — Modèle en plâtre d'une statue de Jeanne d'Arc, exposée à Paris, Boulevard d'Enfer, par un jeune statuaire, Eugène Paul, et destinée au musée de Domremy.

Statue à Paris, 1856. — Statue en bronze de Jeanne d'Arc, un genou en terre, la main droite vers le ciel, la gauche sur le sein droit, destinée à Domremy, par le sculpteur Brochon d'Ouzeux, et exposée à Paris aux Champs-Élysées.

Vaucouleurs, 1860. — En ce moment, la ville de Vaucouleurs s'occupe de faire faire aussi un monument à Jeanne d'Arc, et nous avons ouï dire qu'un des modèles remarquables au concours indiqué, était de M. Vital-Dubray.

FIGURE DE JEANNE D'ARC, DESSINS, PEINTURES, VÊTEMENTS, ARMURE, TAPISSERIE, CHAPEAU, LOGEMENT A ORLÉANS.

Physionomie.

Plusieurs écrivains ont tenté de décrire le portrait de Jeanne d'Arc, voici ce que nous en pensons d'après les renseignements épars çà et là (1).

Sa taille était moyenne et sa constitution robuste, n'éprouvant point les incommodités périodiques des femmes, sa santé était inaltérable et son humeur égale. Cependant les contrariétés donnaient à son regard une expression un peu farouche. Sa physionomie était généralement régulière et

(1) M. Vallet de Viriville a donné dans la *Revue archéologique de la XII^e année*, une judicieuse nomenclature critique des portraits de Jeanne d'Arc, mais elle est fort incomplète.

agréable. Elle avait les yeux grands et fendus en amande , ses prunelles étaient fauves , son regard doux , mélancolique , mais ferme et assuré lorsqu'elle commandait , ses sourcils châtains un peu arqués sans être trop prononcés , son nez droit et bien proportionné , sa bouche petite , ses lèvres minces et vermeilles , le menton petit et un peu pointu à petite fossette , le front ordinaire peu saillant et bien ouvert. Ses cheveux châtains un peu clairs , étaient plutôt longs que courts , et souvent attachés près de la tête avec un ruban couleur ponceau , pour être relevés au besoin sous son casque , quelquefois ils tombaient avec grâce sur ses épaules et sur son cou très-blanc et bien placé (1). Son teint uni et rose et sa peau d'une grande blancheur , tempéraient ce qu'il y avait d'un peu homme dans tout son ensemble.

Daulon , son écuyer , dit dans sa déposition à la révision de son inique procès. « Nonobstant qu'elle fut jeune fille » et bien formée , et que par plusieurs fois tout en aidant » à icelle armer que aultrement , il lui ait vu les tétins , etc. . . » Aucunes fois les jambes toutes nues en la faisant appa- » reiller de ses plaies , et que d'elle approchait souventes fois , » onques pour quelques vues ou attouchement qu'il eust veus » la dicte Pucelle ne sesmeut son corps à nuls charnels désirs » vers elle , ne pareillement ne ferait nul autre quelconque

(1) On est fort loin d'être d'accord sur sa chevelure , et si l'on s'en rapportait à son abjuration extorquée par le misérable évêque de Beauvais , Cauchon , elle aurait dit qu'elle avait grièvement péché en . . . portant habit dissolu , difforme et deshonnête , contre la décence de nature « et » *cheveux rougner en ront en guise d'homme contre toute honnesté » de sexe de femme , etc. , etc. »*

Il paraîtrait que dans l'origine , elle portait ses cheveux longs noués et relevés sous son casque , mais qu'ensuite elle les coupa , les laissant un peu longs comme les guerriers de son temps , pour que le casque ne lui blessât point le cou et la nuque , très-probablement elle les laissa croître dans sa prison et les portait longs à l'époque de son supplice immérité.

Il en résulterait qu'on peut lui donner des cheveux longs ou courts suivant l'époque où on la représente.

» de ces gens et escuyers ainsi qui parle , leur a oui dire et
» relater plusieurs fois , etc... » Le duc d'Alençon dit aussi
« qu'elle était bien faite , paraissait avoir le sein beau et
» bien formé , et que sa bonne , sa mâle tournure commandait
» le respect. »

Portraits.

Il est certain qu'un seul portrait de Jeanne d'Arc a été fait pendant sa vie , elle-même a dit : « qu'elle veist à Rheims » une paincture en la main d'un escot (écossais) et y avait » la semblance d'elle toute armée , qui présentait une lettre » à son roy et estait agenouillée d'un genouil ; et que oncques » ne veist ou faist faire aultre ymaige ou paincture en sa » ressemblance. » Tous les portraits de Jeanne d'Arc ont donc été faits d'imagination. Cependant on pense que ce portrait unique était celui qu'on voyait à Ratisbonne en 1429 , lors du séjour de l'empereur Sigismond en cette ville , et qu'il a pu être copié.

Mais était-il ressemblant ? a-t-il été copié et recopié ? quand a-t-il disparu ? on l'ignore. Toutes les figures connues de Jeanne d'Arc , peintes , gravées , lithographiées , etc. , sont donc des portraits de convention auxquels viennent se mêler ceux de la fausse Jeanne d'Arc , la dame des Armoises ou Hermoises , qui ont existé à Metz (1). Le plus remarquable est celui qu'on voit sur l'ancienne bannière de la ville d'Orléans (2) , dont nous avons déjà parlé , donnée à Orléans , par François I^{er},

(1) Voir à ce sujet mon mémoire de 1854 , sur les fausses Jeanne d'Arc et sur les portraits de la dame des Armoises ou Hermoises , l'une de ces fausses Jeanne d'Arc.

(2) Cette bannière de 2^m de hauteur sur 4^m 50^c de largeur est l'un des monuments les plus curieux , relativement à Jeanne d'Arc , et des plus rapprochés de son temps.

C'était un don royal qu'on portait à Orléans , aux fêtes de la délivrance de la ville , sa date est certaine de 1500 à 1520 , et très-présumable de 1510 à 1520 , elle est même plus assurée vers 1519 qu'à toute autre époque , en raison de plusieurs indices , résultant des monuments et des maisons de la ville.

au commencement de son règne; ce portrait est tellement bien dessiné, d'un faire et d'un coloris si beau que bien des

Cette bannière, dont M. Peiresc de Carpentras nous a laissé une description à peu près exacte, a été repeinte sur le modèle primitif deux ou trois fois comme il le dit : en 1562, elle fut mise de côté en raison de son délabrement à ce qu'il paraît, et serrée dans une armoire. Elle échappa au vandalisme protestant qui détruisit celle qui avait été faite d'après elle. Mais il n'en fut pas de même en 1789 ou 1790.

En débarrassant les greniers de l'hôtel de ville, elle fut adjugée à l'encan à M. Desfriches, dessinateur amateur distingué, elle s'est trouvée dans la succession d'une de ses filles, et nous avons été assez heureux pour la tirer des mains d'un brocanteur en 1836. Elle nous avait du reste été signalée par madame de Limay, cette fille de M. Desfriches, mais elle avait fait de vains efforts pour la trouver et nous la montrer, attendu qu'en 1792 M. Desfriches, en raison des fleurs de lis, l'avait cachée au milieu d'autres vieilles toiles sous le raval d'un grenier perdu.

Son *avers* représente la ville d'Orléans telle qu'elle était vers 1519. Au sommet sont deux chérubins tenant une couronne, et sur deux cartouches on lit deux versets des psaumes qu'on chantait à la procession de la délivrance d'Orléans. Au bas, à l'extrémité (tête du pont), devant le fort des Tourelles, sont agenouillés, le clergé d'un côté, les autorités de la ville de l'autre côté, sur le pont vers la ville on voit clairement le monument de Jeanne d'Arc le plus ancien, ce qui, évidemment, reporte sa date vers 1456 ou 1458.

Son *revers* offre six figures, la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, près d'elle à gauche, un évêque ou archevêque crossé, mitré, saint Denys ou plutôt saint Aignan, et à droite un autre évêque, aussi crossé et mitré, saint Euverte probablement. Devant l'évêque à gauche, un personnage à genoux armé de toute pièce, tête nue, les mains jointes qu'on a d'abord pris pour Charles VII, mais c'est évidemment le duc d'Orléans caractérisé par les fleurs de lis et le *Lambel* d'or de son manteau, recouvrant ses armes, sa couronne et son bâton de duc à ses pieds. Devant l'évêque de droite aussi à genoux les mains jointes, armée de toute pièce, se voit une femme tête nue, les cheveux longs noués par un ruban rouge près du cou, au bas est son casque, c'est Jeanne d'Arc.

Les têtes des évêques, de la Vierge et de l'enfant Jésus sont nimbées d'or sans rayons, l'enfant tend la main vers celle du duc d'Orléans et semble lui passer un anneau au doigt. Sur l'une et l'autre face sont écrits en minuscules sur des cartouches et des banderolles, des versets des psaumes

peintres distingués n'hésitent point à penser que certaines parties ont été touchées par Léonard de Vinci.

Ce peintre habitait, au commencement du règne de François I^{er}, un petit castel appelé *Clou*, dans un faubourg d'Amboise, et il y avait un atelier de peinture et sûrement des élèves. Contrairement à ce qui a été écrit sur ses derniers moments à Fontainebleau, il serait mort dans ce castel.

Enfin cette bannière a été évidemment peinte sous François I^{er}, puisqu'on voit à Orléans le bâtiment remarquable de l'université que Louis XII commença et qui ne fut achevé que sous François I^{er}. En outre, divers indices fixent la date de 1519 à 1520, époque où elle fut apportée d'Amboise à Orléans.

Cette bannière a dû être faite pour en remplacer une plus ancienne, et étant hors de service, elle fut remplacée elle-même par une plus récente qui lui ressemblait, et dont M. Peiresc donne la description dans ses manuscrits conservés à Carpentras (1).

Figure de Jeanne d'Arc. — Sur cette bannière se trouve une figure de Jeanne d'Arc très-belle, assez bien conservée et presque de grandeur naturelle. Jeanne d'Arc y est à genoux, armée de toute pièce, tête nue, les cheveux longs et noués d'un ruban rouge, sa physionomie a quelque analogie avec celle de la statuette de Domremy.

Figure de Jeanne d'Arc à Paris. — Il existe à la bibliothèque impériale de Paris, dans un ancien manuscrit

qu'on chante à la procession du 8 mai. Ce verset près de l'enfant exprime cette pensée : « Nous faisons alliance contre nos ennemis. » On voit que la disposition générale de cette bannière est celle du monument de 1570, à l'exception des deux évêques et de l'enfant Jésus au lieu du Christ, et elle a pu donner idée de la disposition du monument refait par Lescot.

(1) Voir pour de plus amples renseignements sur cette bannière et sur les notes de M. Peiresc, notre notice publiée en 1857 à Orléans, in-octavo avec figures.

de 44... (1430), au milieu d'un grand D fleuroné, cette peinture sur vélin : une femme debout, revêtue d'une longue *huque*, cheveux demi-longs, ayant un ceinturon, portant un sabre qu'elle tient de la senestre près de la poignée, tandis que de la dextre, elle porte une lance pointue avec une hache plus bas que la pointe. Près d'elle est une armure mal exprimée et au bas, ces mots en lettres gothiques : « La Pucelle. »

Portrait à Orléans. — De temps immémorial, car on en trouve la trace dès 1300, on voyait à l'hôtel de ville d'Orléans, *R. des hôtelleries*, un portrait de Jeanne d'Arc.

M. Colas, Maire, dont nous avons déjà parlé, le trouvant hors d'état d'être réparé, le fit repeindre sous Henri III (1) en 1584, et plaça au bas l'épigraphe attribuée à Millandre ou à Dorat, qui se trouve au bas du portrait actuel qui a de nouveau été repeint sous la mairie de M. Bagueunault en 1690, par un nommé Debrie, d'après l'ancien de 1584 en conservant au bas cette épigraphe (2).

IN ICONEM JANOE VAUCOLORIOE VIRAGINIS AURELIOE.

Virgo redivit Gallo muta vel imagine felix;
Quam numen quondam patriæ, non machina misit.
Subsidio, Augurum bone Rex Henrice saluta
De cœlis excita tuis Virgo altera votis

(1) Voir en 1834, l'article de la gravure de Thevet.

(2) M. Lebrun des Charmettes, dans son excellente histoire de Jeanne d'Arc, la meilleure que nous ayons jusqu'ici, a donné un portrait de Jeanne d'Arc qui n'a pas été copié rigoureusement sur ceux de la ville d'Orléans. Dès l'année 1777, M. Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, avait fait insérer dans l'année littéraire de Fréron deux lettres sur ces portraits.

M. de Luchet a fait aussi insérer dans l'année littéraire une traduction fautive de l'inscription du tableau de la ville, surtout en ce qu'il traduit C. V. C. les habitants de Compiègne, ce qui est absurde.

Fortunet regni auspicium, lancemque retractet :
Utraque ut antiquum tua sæcla recudat in aurum.

C. V. C. P. P. 1581 (1).

Un autre portrait de Jeanne d'Arc se trouve aujourd'hui à la préfecture du Loiret, il semble être une mauvaise copie du tableau repeint en 1581, la même inscription existait au bas. Elle a été effacée pour y substituer ces quatre vers :

Suscita sic oculos, sic ora virago ferebat,
Gallorum eversas dum repararet opes,
Libertas urbi, regno lux redditur, Anglis
Exitum : tanti foemina dux operis (2).

(1) Cette épigraphe a été souvent mal traduite, nous tenterons de faire moins mal.

Sur le portrait de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs, héroïne
d'Orléans.

Français, vous voyez dans ce portrait, la Vierge prédestinée que l'Éternel rendit jadis l'instrument de votre délivrance. Bon roi Henri, accepte cet augure. Que du haut des Cieux une autre Vierge exauce tes vœux, qu'elle rende ton règne prospère, qu'elle fasse reflourir la justice, et qu'ainsi elle ramène parmi nous l'âge d'or des premiers siècles.

En 1690, on a substitué aux deux C de l'inscription de 1581, deux G, on ne sait trop pourquoi.

Dans ce premier cas, il conviendrait d'interpréter ainsi « C. V. C. P. P. » cives (Aurelianenses) Virgini celeberrimæ posuere 1581. »

Et de traduire. « En 1581, les habitants d'Orléans ont fait faire ce portrait de cette Vierge célèbre. »

Dans le second cas, il faudrait, je crois, lire ainsi G. V. G. P. P. « Gratae » virgines (Aurelianenses) gratiosæ Puellæ posuere » et traduire. « Les » dames d'Orléans, pour témoigner leur reconnaissance à la célèbre » (gracieuse) Vierge, ont fait faire ce portrait. »

(2) Voici notre traduction de l'inscription du portrait de la préfecture :

« Portrait de l'héroïne qui sauva la France épuisée; elle délivra Orléans, rendit tout son éclat au royaume, chassa les Anglais, et tant » de hauts faits sont dus à une femme valeureuse. »

On sait qu'il existait au trésor de Saint-Denis, près de Paris, un portrait de Jeanne d'Arc. On distingue sur celui-ci à gauche, le mot *trésor*. M. l'abbé Dubois pense que c'est l'indication du mot trésor de Saint-Denis, d'où ce tableau serait venu. Ne serait-ce point plutôt le nom du peintre qui aurait pu se dispenser de le mettre à son œuvre (1).

Figure de Jeanne d'Arc à Nancy. — La famille de Haldat de Nancy, descendant de celle de Jeanne d'Arc, conserve de cette fille célèbre, un portrait qui ne ressemble en rien à ceux de la ville d'Orléans, à celui de la bannière non plus qu'à la statue de Domremy. On le croit copié sur un portrait de Metz, et alors il pourrait représenter plutôt la dame des Armoises (fausse Jeanne d'Arc) que Jeanne d'Arc. Nous en avons examiné récemment une copie chez M. Dupuis, conseiller à la cour impériale d'Orléans, qui l'a fait faire il y a peu de temps.

A Orléans. — M. Leber, orléanais lettré et infatigable collectionneur, avait trouvé à Montargis un portrait de Jeanne d'Arc fort ancien assurément. A sa mort, il a passé dans la collection de M. Jarry-le-Maire d'Orléans.

A Paris, 1429. — Dans les archives du palais Soubise, section judiciaire, registre du conseil n° XV, on trouve dans un volume, par un greffier du parlement de Paris, de l'époque de 1429 à 1430, un précis des actions de Jeanne d'Arc, et le greffier a dessiné en marge deux croquis de Jeanne d'Arc.

Le 4^{or} en marge, au folio 12, à la date de la levée du siège d'Orléans, représente une femme debout, armée, vue

(1) En 1787, le maire d'Orléans, M. Crignon de Bouvelet fit faire et paya 515 fr. une copie du portrait de la ville pour l'offrir en présent à M. Petit, médecin orléanais célèbre; par reconnaissance de la fondation à Orléans, des consultations gratuites, R. de l'Évêché. M. l'abbé Pataud pense que ce portrait est celui de la préfecture, mais nous pensons que la copie de 1787, envoyée à Paris, n'en est point revenue et aura été détruite.

de profil de la tête aux genoux, tête nue, cheveux demi-longs, couverte d'un vêtement court décolleté et très-serré, avec une cotte de maille en forme de jupe sous le vêtement.

La deuxième figure analogue, plus mal formée, est, au f° 27, vis-à-vis de la prise de Jeanne d'Arc, avec ces mots : « *Capeio Puelle.* »

A Paris, 1440. — Suivant l'abbé le Bœuf, on voyait jadis dans l'église de Saint-Paul, à un vitrail, une femme en habit vert, avec une toque bleue, la main droite appuyée sur un tapis, portant une fleur de lis et tenant une épée, la main gauche sur la poitrine, et au-dessous *et moy le roy*. Cette figure était regardée comme celle de la Pucelle faite vers 1440, mais rien ne justifie pleinement ces deux présomptions (1). Suivant d'autres renseignements, ce vitrail aurait été fait en 1436 avec ceux dont il faisait partie, Moïse, David, un guerrier avec ces mots *et moy la foy*, par Henri Mellein; et Charles VII l'aurait tellement admiré, qu'il accorda à Mellein des exemptions de taxe et autres privilèges, soit pour ce vitrail, soit pour son sacre, peint à Bourges, où Henri Mellein était né.

A Paris, 1451. — Dans un manuscrit de la bibliothèque impériale de Paris, 632—2, intitulé champion des dames, et fait en 1451 au cloître Notre-Dame d'Arras, par Poignarre, se trouve un chapitre « de Dame Jehanne la Pucelle (2)

(1) Voir le *vieil art de la peinture sur verre*, in-folio, première partie, chapitre XI, p. 52, 1774, et Alex. le Noir, *hist. des arts en France*, etc. Paris 1840, in-4°, p. 425, etc.

Voir aussi Langlois, *essais de la peinture sur verre*, in-8°, Rouen 1852, p. 224.

(2) M. Vallet de Viviville, dans ses *Recherches iconographiques sur Jeanne d'Arc*, in-8° 1853, page 7 et planche 1, n° 4, donne un trait de cette miniature.

Ce livre où on lit à la fin. « Explicit, le V° et dernier livre du » champion des Dames... escrit au cloître de l'église de Notre-Dame » d'Arras en l'an de l'incarnation de Notre Seigneur mil cccc l et ung. » « Poignarre. » Contient le chapitre cité au f° verso 101.

» nouvellement venue en France. » Parmi les nombreuses peintures de ce manuscrit et en regard de ce chapitre, on voit dans une même vignette Judith et Jeanne la Pucelle. Elle est debout, tenant sa lance de la main droite et de la gauche un écu à ses armes, mais avec l'épée passée au milieu d'une couronne à trois trèfles. Elle est coiffée d'un feutre rond et noir, cheveux longs et châains, complètement armée, à *blanc* avec des seins très-marqués. Ses bras sont passés dans des manches rouges très-serrées qui sont recouvertes par dessus de larges manches ouvertes pendantes et brunes.

A Rouen, 1471. — Dans un manuscrit de la bibliothèque de Rouen (112, v. 81), contenant la chronique de Jean Chartier, on trouve au f° 1 de cet ouvrage fait à Paris, le 23 novembre 1471, une miniature représentant Charles VII sur son trône, ayant à droite Dunois et à gauche, Richemond et d'autres officiers; sur le devant est Jeanne d'Arc armée, casque en tête, visage découvert, armure fort ornée, tenant la poignée de son épée, couverte sous son armure d'une robe écaillée par le bas et portant ces mots, *Jeanne la Pucelle* en minuscules (1).

A Paris, 1497. — De claris mulieribus. « Venise, in-f°, œuvre de Philippe de Bergame, on remarque, f° 144, une

Ce manuscrit fut donc écrit à Arras, 21 ans seulement après le supplice de Jeanne d'Arc, et offert à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui est aussi représenté. On y lit encore ces six lignes rimées :

Aussi merveille ne te soit
Combien que chose inusitée
Se la Pucelle se vestoit
De pour point et robe escourtée
Chapiau de feutre elle portoit
Heuque frappée ornées d'or ou d'argent, et robes courtes.

(1) Cette miniature a été reproduite dans les monuments français, inédits de Villemin, T. II, p. 163, avec ses couleurs, elle se trouve aussi insérée en noir dans le T. I, page 228 de Lottin (*Recherches historiques sur Orléans*).

vignette sur bois de la Pucelle, mais elle n'offre d'autre intérêt que de compter au nombre des figures de cette héroïne.

A Paris, 1500. — Bibliothèque impériale, n° 5969, procès latin de Jeanne d'Arc, écrit vers 1500. Au f° 1, dans la lettre U, se trouve figurée une mauvaise petite figure de Jeanne d'Arc devant ses juges.

A Paris, 1504. — Antoine Dufour, évêque de Marseille, offrit en 1504, à la reine Anne de Bretagne, un de ses manuscrits, intitulé. « *Vie des femmes célèbres.* » On remarque dans ce précieux volume une très-jolie miniature, mais tout à fait de fantaisie, représentant Jeanne d'Arc (1).

A Paris, 1510. — Dans le Montrelet du fond la Vallière, n° 32 de la bibliothèque impériale, T. II, f° v° 83, exécuté à Gênes en 1510, existe une belle vignette de la bataille de Patay où Jeanne d'Arc combat à cheval, mais sans caractère, ni renseignements de quelque intérêt.

A Paris, 1510. — Une très-vieille et très-mauvaise gravure sur bois extraite d'un vieux livre imprimé à Orléans vers 1510, par Éloi Gibier, par un amateur de gravures, représente Jeanne d'Arc à mi-corps, à peu près comme l'ancien tableau de la mairie d'Orléans, et n'offre de remarquable que son ancienneté.

A Orléans, 1510 à 1520. — Dans le recueil de Dulys, on voit sur une tapisserie faite par S. Poincart, une figure de Jeanne d'Arc à l'entrée de Charles VII à Rheims, et l'un des gardes y porte une *arquebuse* inconnue à cette époque.

A Paris, 1584. — Parmi les vrais portraits des hommes illustres, in-f°, Paris, Kervet, page 279, gravure sur cuivre, par Thévet, l'un représente Jeanne d'Arc. Cette planche doit être une des premières gravures sur cuivre exécutées en France, représentant la Pucelle; elle est d'autant plus intéressante qu'elle a été faite probablement sur le premier por-

(1) Ce manuscrit a été vendu en 1850 trois mille francs, et M. Sorieu a lithographié et colorié sur l'original cette Jeanne d'Arc.

trait de Jeanne d'Arc que possédait la ville d'Orléans, ou au moins sur celui que le maire Colas fit refaire en 1584. Le frère Maurice Hilaret, prédicateur de la ville d'Orléans, avait envoyé à Thévet la copie du tableau qui *existait jadis dans le trésor de la ville*. Dans cette gravure, Jeanne d'Arc est vue de profil, tête nue, cheveux flottants sur les épaules; elle tient d'une main son étendard ou sa lance, et sa main gauche est appuyée sur le pommeau de son épée; elle porte des brassards, et sa cuirasse est ornée de fleurs de lis ou autres. En 1582, Thévet possédait déjà ce dessin, car il le fit voir à Charles de Lorraine, qui reconnut que la cuirasse était semblable à celle de Jeanne d'Arc qu'il conservait précieusement en son château d'Anet (1).

M. Colas fit refaire le portrait de Jeanne d'Arc en 1584, mais il ne fut remplacé qu'en 1582. Thévet en possédait un dessin à cette époque, il l'avait même depuis quelque temps, il y aurait donc lieu de penser que sa gravure est la reproduction fidèle du premier portrait.

A Orléans, 1600. — Il existait encore en 1789, à Orléans, une vieille peinture en forme d'écusson, assez bien faite à ce qu'il paraît, qu'on gardait à l'hôtel de ville avec le drapeau dit de Jeanne d'Arc. Cet écusson représentait Jeanne d'Arc à mi-corps et armée, il était d'une assez grande dimension, et s'attachait jadis au gros cièrge que portait, à la procession du 8 mai à Orléans, un valet précédant les membres de la famille de Jeanne d'Arc qui assistaient à la cérémonie.

A Orléans, 1606. — Gravure sur cuivre, de Léonard Gauthier, d'après le portrait de Jeanne d'Arc de l'hôtel de ville d'Orléans. Ce graveur qui a reproduit aussi de 1612 à 1613, l'ancien monument de Jeanne d'Arc, a fait deux planches de son portrait en médaillon, dans l'une elle est en habit de femme avec ces mots : « *Talis inermis erat muliebri veste Puella.* » Dans l'autre, elle est à cheval

(1) C'est, dit-on, celle qui est aujourd'hui au musée d'artillerie de Paris.

et armée de toute pièce, on y lit ces mots. « *Talis in
» arma schemate Virgo.* » Avec la date de 1612 (1).

1611. — La planche de 1606 a été reproduite à cette époque, retouchée et placée en tête d'une édition de l'histoire du siège d'Orléans.

1612. — Jean le Clerc, le jeune, grava sur cuivre le portrait de Jeanne d'Arc, d'après celui de la ville d'Orléans. Jeanne d'Arc presque en pied avec son chapeau à plume, son collier, et son épée nue haute, est dans un cadre ovale, ayant en tête, à gauche les armes de la ville, et à droite celles de Jeanne d'Arc.

1612. — Jean Masson, archidiacre de Bayeux, publia vers cette année une histoire abrégée très-bonne de Jeanne d'Arc. Cette histoire assez rare aujourd'hui est attribuée à son frère, Papire Masson. Quelques exemplaires, et notamment le nôtre provenant de la bibliothèque de M. de Penthievre à Châteaument-sur-Loire, contiennent une figure de Jeanne d'Arc en Minerve, ayant de l'analogie avec le tableau conservé par la famille du Haldat de Nancy.

1621. — Rose, graveur sur bois, reproduisit en 1621 le médaillon de Jeanne d'Arc, de Gauthier, et sur cuivre son autre médaillon.

1628. Jean Poinsart exécuta ou plutôt avec son nom on exécuta pour une édition du *Recueil d'inscription* de Charles Dulys, en l'honneur de Jeanne d'Arc, une gravure de 28^e de hauteur sur 29^e de long. « Portrait d'une tapisserie faite
» il y a 200 ans, où est représenté le roi Charles VII al-
» lant faire son entrée dans la ville de Rheims, pour y
» estre sacré à la conduite de la Pucelle d'Orléans, 1429. » Ce dessin qu'on trouve joint quelquefois, mais pas toujours au recueil de Dulys, dément sa prétendue origine par des

(1) Ils se trouvent dans l'ouvrage d'Hordal, imprimé in-4°, à Pont-à-Mousson en 1612, et intitulé « *Heroïnæ nobilissimæ. . . Joannæ d'Arc
> historia.* » On les trouve enfin dans d'autres ouvrages.

costumes plus récents et par une tête de Jeanne d'Arc, style de Louis XIII (1).

Paris, 1630—1640. — Donet, premier peintre du roi Louis XIII, fit vers ce temps, pour la galerie des personnages illustres du cardinal de Richelieu, un portrait de Jeanne d'Arc, gravé ensuite par L.-S. Cathelin; il en existe deux planches, l'une avec un entourage de médaillon des exploits de Jeanne d'Arc, et ce titre « *Puella Aureliaca*. » L'autre avec cette indication au bas et sans entourage. « Jeanne d'Arc surnommée la Pucelle d'Orléans (2).

Sur l'un et l'autre tirage, Jeanne d'Arc est en pied, la tête couverte d'un feutre noir à plumes, le corps revêtu d'une cuirasse sur une robe à grands plis traînants jusqu'à terre. La tête, le collier, les crevées des manches tailladées, les cheveux très-longs, indiquent une réminiscence du tableau d'Orléans, elle porte l'épée haute, appuyée sur l'épaule, de la main gauche elle soutient le fourreau.

Une quantité presque innombrable de portraits de Jeanne d'Arc ont paru de 1600 à 1650 et depuis, tant en France qu'à l'étranger, tant isolément qu'en tête de divers ouvrages; nous ne parlerons que des plus intéressants sous le rapport historique et archéologique (3).

A Orléans, 1777. — Un artiste d'un grand talent, Le Mire, grava avec beaucoup de soin, d'après le tableau de l'hôtel de ville d'Orléans, un portrait de Jeanne d'Arc pour M. Couret, de Villeneuve, offert par ce dernier à M. de Cypierre,

(1) Voir 1510—1520. Précédemment et l'édition de Dulys, de 1628.

(2) M. Mercier, abbé de Saint-Léger de Soisson, dont nous avons déjà parlé, décrit ce tableau dans l'année littéraire de Fréron en 1777, et il paraît que l'entourage a été ajouté pour l'abrégé des *Hommes illustres et grands capitaines*, par Vulson de la Colombière, grand in-f°, Paris 1690. On lit en tête : *Puella Aureliaca*, ce qui voudrait dire d'Aurillac, erreur grossière du graveur de lettre.

(3) Voir à cet égard le t. II, p. 508, de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, de M. l'abbé Barthélémy de Beauregard. Voir aussi la liste des portraits Lorrains, de M. Soliman, lieutenant, Paris 1852, in-8°, page 57.

intendant d'Orléans, et destiné aux essais historiques de Beauvais de Préau, sur Orléans, auxquels il se trouve presque toujours joint; cette planche possédée aujourd'hui par M. A. Gatineau, libraire, qui l'a fait retoucher, a été réimprimée récemment et méritait de l'être.

1780. — La gravure de Le Mire a servi de type à divers portraits de Jeanne d'Arc placés en tête de différents ouvrages.

Orléans 1788. — M. Bizemont père, dessinateur et graveur amateur d'Orléans, créateur de son musée, grava à cette époque sur bois avec talent le même portrait de Jeanne d'Arc, dont il a bien voulu nous gratifier en 1825 et que nous conservons précieusement.

Paris, 1789. — Borel dessina l'assaut des Tourelles du siège d'Orléans en 1429, pour les tableaux des Français, où se trouve Jeanne d'Arc tenant son étendard au pied d'un fort : la gravure est de G. Marchand.

Orléans, 1790. — Létourmy, dominotier à Orléans, publia alors une gravure sur bois où Jeanne d'Arc terrassant les Anglais est passablement dessinée.

Orléans, 1803. — Gravure au trait d'une Jeanne d'Arc en pied (statue de M. Gois fils).

Paris, 1820. — Engelmann* à Paris, imprima, petit in-^{fo}, une lithographie de M. Oudet fils, d'Orléans, amateur de dessin, représentant assez fidèlement Jeanne d'Arc d'après le tableau de la ville.

Paris, 1830. — Dans les scènes composées et lithographiées par K. Lœliot, chez Fromentin et C^{ie}, à Paris, Jeanne d'Arc est représentée sous divers costumes, tous aussi fantastiques que le poème de Schiller qui a inspiré le dessinateur.

Orléans, 1850. — Le Gravier, soldat au 47^e, lithographia à Orléans Jeanne d'Arc à l'assaut des Tourelles, d'après le tableau de Vivien.

Orléans, 1855. — Vers 1855, à ce qu'il paraît, un brocanteur et libraire de Lucerne fit l'achat d'une ancienne tapisserie, qu'il étala depuis dans son magasin. En 1857, M. le marquis d'Azeglio, ambassadeur de Sardaigne à Londres,

reconnut sur ce fragment de tapisserie, ainsi qu'il nous l'a écrit, l'entrée de Jeanne d'Arc au château de Chinon, il en fit l'acquisition et il l'a généreusement cédée au musée d'Orléans en 1859 (1).

Jeanne d'Arc est à cheval, armée avec une *heucque vermeille* et un chaperon de même ayant une aigrette, et par dessus une chapeline de fer. Elle tient de la main droite son étendard où l'on distingue l'Éternel assis entre deux Anges, avec les mots *Jésus Maria* et trois fleurs de lis.

Cette tapisserie flamande, sans être assurément un portrait de Jeanne d'Arc, n'en est pas moins précieuse comme œuvre probable du XV^e siècle.

Paris, 1855. — Après avoir été justement admiré à Paris, le beau tableau de Jeanne d'Arc de M. Ingres a été envoyé par l'auteur à l'exposition de peinture d'Orléans, où la tête de Jeanne d'Arc surtout a réuni tous les suffrages.

Paris, 1857. — Une charmante gravure de Jeanne d'Arc a été éditée dans l'histoire de France d'Anquetil, continuée par Norvins.

Paris, 1859. — M. Benouville, enlevé jeune aux arts et à sa famille, a exposé une Jeanne d'Arc qui a été jugée trop sévèrement par une critique du *Journal le Siècle*, en disant : « c'est une bonne grosse fille qui a de beaux yeux très-écarquillés. »

Orléans, 1860. — Le musée d'Orléans s'est enrichi d'une singulière peinture allemande, qui jouissait, je ne sais trop pourquoi, de quelque célébrité, représentant Jeanne d'Arc (2).

(1) Voir notre notice de 1855 sur cette tapisserie, in-8°. Orléans.

(2) Cette peinture fut d'abord conservée dans la collection du comte de Brühl, ensuite à Nuremberg et depuis chez M. Martinengo de Wurtzbourg, comme un portrait de Jeanne d'Arc, ainsi désigné :

« Jeanne d'Arc ou la Pucelle d'Orléans à cheval, un ange tient un casque au-dessus de sa tête, la tête du cheval est ornée de plumes rouges, jaunes, bleues et blanches, qui sont les couleurs d'Orléans. » Ajoutons que la figure est jeune et belle, les traits réguliers, l'héroïne paraît combattre, et sa figure conserve une expression de douceur et de calme. L'armure, le costume, la chaussure, le enharnachement du cheval indiquent le commencement du XV^e siècle.

Vêtements.

Le vêtement ordinaire de Jeanne d'Arc était une *heuque* sous son armure et un *pourpoinct* comme en portaient les guerriers ; sa tête était alors couverte d'un casque sous lequel ses cheveux d'abord étaient retroussés et qui, ensuite, portait à la nuque sur ses cheveux *rondis* (coupés en rond) comme ceux des hommes. Lors du siège d'Orléans elle avait encore des cheveux longs noués par un ruban rouge. Elle gardait souvent sa heuque et son pourpoinct, surtout en campagne, et ne quittait jamais ses *brayes* (hauts de chausses), mais elle était, à la ville, souvent revêtue d'une robe longue avec garnitures découpées (écaillées), et coiffée d'un feutre à fond rond, à rebras (rebords) relevés, avec fioritures dorées et plumes blanches (4).

Logement et chapeau.

A son arrivée à Orléans, elle logea chez le trésorier du duc d'Orléans, Jacques *Bouchier* ou Boucher, dans la maison de l'Annonciade dont nous avons parlé ; elle y couchait avec la fille de M. Boucher et lui laissa son chapeau qu'il conserva précieusement.

Ce chapeau arriva par succession à M. Paul Metezeau, oratorien, qui le donna à la communauté de l'oratoire d'Orléans par un acte curieux (2) et minutieusement libellé le 22 avril 1631.

(4) On voit dans les comptes de la ville d'Orléans qu'elle était vêtue d'une *robette* assez courte et un peu ornée, car le jour « du lièvement du siège d'Orléans (la ville) paya à S. Compaing demie aune de *vers* (éttoffe de soie) pour faire les *orties* (ornements, garnitures) des robes de Jehanne la Pucelle, ce qui couta VI^s (6^s) parisis. »

(2) Voici cet acte :

Jesus Maria « Régnant le très chrétien Louis treizième du nom. » J'ai Paul Metezeau, Prestre de la congrégation de l'oratoire de Jésus, donné a notre Maison d'Orléans ce chapeau, que je certifie estre le véritable de l'héroïne, de fameuse fille Jeanne d'Arc communément appelé la

1791 ou 1792. — En 1791 les oratoriens croyant le sauver de la destruction le confièrent à M^{me} de Saint-Hilaire, mère du botaniste orléanais de ce nom, mais des forcenés l'ayant appris la forcèrent à le leur livrer pour le brûler avec sa boîte (1).

Armure.

L'armure que lui fit donner Charles VII était en fer poli et le casque aussi (armure blanche). Au sacre, et depuis,

Pucelle d'Orléans, en l'ordre et succession qu'il m'est échu de Demoiselle Marguerite de Therouanne femme de Jean Metezeau, mon frère secrétaire du Roy, et fille unique de monsieur de Therouanne, conseiller en la cour de Parlement de Paris, et de damoiselle de Bongars, notaire d'Orléans, à laquelle damoiselle de Bongars ce chapeau était demeuré par ancienne succession héréditaire et toujours descendante jusqu'à elle par alliance de la famille et maison à laquelle fut reçue la dicte Pucelle lorsqu'elle arriva à Orléans, et ainsi soigneusement gardé l'espace de deux cents ans, et laissé par hérédité de parens, sous ce nom, pour titre mémorable de l'antiquité de leur maison jusqu'à ce qu'enfin il m'a été donné, et mis entre les mains par celle qui dans ce rang de succession, la possédé, pour être par la Providence divine, rapporté en la dicte ville et donné par moy à notre maison de l'oratoire, avec cet étuy, pour y être dignement conservé à l'avenir, le sauver des cendres, et le recommander à la postérité suivant la piété valeur et mérite et sainteté de cette fille et vierge. » En foy et témoignage de quoy, et du don que je fais, je signe cet écrit faict de ma main, le vingt deuxième jour d'avril mil six cent trente et un.

Signé Paul Metezeau Prestre de l'oratoire
de Jésus.

(1) M. Langley Dufresnoy a donné une description de ce chapeau, mais en voilà une plus complète laissée *de visu* par M. Deloynes, qui nous l'a donnée et qui a vu brûler le chapeau arraché à M^{me} de St-Hilaire. « Il était dans une boîte de sapin, enfermé à l'oratoire dans une armoire. »

« Il était en feutre gris à grands rebords, mais retroussé par devant, » et le rebord attaché par une fleur de lis en cuivre doré fort allongée, » le feutre était fort endommagé par les insectes. Au sommet était une » fleur de lis en cuivre doré de laquelle descendaient des spirales (filigranes) » en cuivre doré, assez nombreux et terminés par des fleurs de lis, pendant » sur les bords du chapeau, la coiffe était en toile bleue. »

elle eut un casque à visière de la forme d'un œuf en fer poli, avec ou sans cimier (panache), mais ciselé, une cuirasse à sa taille avec *seins arrondis* et aussi travaillée (ciselée ou damasquinée.) Les brassarts étaient à écailles superposées, sa cotte d'armes était en treillis de fer sous laquelle on voyait un petit jupon d'étoffe dépassant la cotte de mailles et découpé par le bas, les souliers de combat étaient longs, pointus, en métal et rayés suivant l'usage de la cour.

Armes.

Ses armes offensives furent l'épée de Fierbois, qu'elle brisa près de Paris, et ensuite l'épée d'un chef anglais qu'elle avait prise, une lance, avec ou sans flamme ou banderolle, et une petite hache pendue à l'arçon de sa selle.

Bannière.

Sa bannière faite à Tours portait, selon ce qu'elle déclara dans les interrogatoires à Rouen, « Dieu tenant la boule du » monde et deux Angels (anges) l'accompagnant. Elle l'avait » ainsi fait faire par le conseil de sainte Catherine et de » sainte Marguerite. »

Médailles en l'honneur de Jeanne d'Arc.

On connaît une médaille en plomb peu commune sur laquelle est une figure de face mal exprimée et qu'on ne reconnaîtrait point devoir être appliquée à Jeanne d'Arc, si le revers ne portait point ses armes ou des armes analogues, figurées par un coutelas, la pointe en haut, et deux fleurs de lis placées l'une à droite et l'autre à gauche de cette lame (1).

Jeanne d'Arc a été l'objet d'une espèce de culte public, qui donne lieu de penser que cette médaille et le petit

(1) M. Vallet de Viriville vient de publier (1864) une note in-8°, à Paris, sur deux médailles de plomb relatives à Jeanne d'Arc.

monument de M. Carraud, dont nous avons parlé, peuvent avoir été des espèces d'ex-voto.

Jacques de Bie a donné dans son volume in-f° de la France métallique des médailles relatives à Jeanne d'Arc, et l'une d'elles porte à l'avvers un buste de Jeanne d'Arc, tête casquée avec un long panache ou crête, ou cimier, cheveux très-longs. Elle est drapée à la romaine. En tête on lit : « Joanna. » Virgo Aurel., et en légende. Joanna. Lotharingo. digna. » héroïna. liberatrix. Aurel. »

Une autre médaille porte à l'avvers la prise des Tourelles avec cette légende :

« Bellatrix. Audatq. viris. concurr. Virgo. »

Et au revers les armes de Jeanne d'Arc avec cette légende :

« Concilio. firmata. Dei. »

Il donne aussi une autre médaille sous Charles VII, à l'avvers est figuré le monument de Jeanne d'Arc à Orléans, avec cette légende :

« A Domino. factum. est. istud. »

Et au revers se trouve la tête du pont d'Orléans avec une porte entre deux tours et cette légende :

« Servatos. monstat. cives. hostem q. peremptum. »

Mais il est douteux que ces médailles, que j'ai fait modeler et couler, aient jamais été publiées en métal du temps de de Bie, car on n'en trouve la trace dans aucune collection.

Un très-ancien médaillon coulé en bronze, grand module un peu ovale, porte un buste de femme casquée, visière levée, un dragon pour cimier, un sabre devant la figure; on croit que c'est une Jeanne d'Arc, quoique nous ayons lu, à la vérité, gravé en creux sur le sabre d'un de ces médaillons, *Judith*.

1600. — Une médaille, ou plutôt un médaillon en étain et en cuivre argenté, d'après le tableau de la ville d'Orléans.

1789. — Un très-grand médaillon en terre de pipe cuite représentant en grand relief le tableau de l'hôtel de ville d'Orléans.

1802. — La médaille de la statue faite par M. Gois fils,

et érigée à Orléans en l'an XI de la République (1803), portant à l'avvers la tête du 1^{er} Consul, Napoléon 1^{er}, et au revers la statue de Jeanne d'Arc. La même médaille refrappée sous Louis XVIII avec la tête de ce roi à l'avvers. (Voir l'art. de la statue.)

Domremy, 1820. — La médaille, en 1820, de l'érection de la fontaine de Domremy, avec la tête de Louis XVIII à l'avvers et la fontaine avec le petit buste de Jeanne d'Arc au revers.

Orléans, 1829. — Une médaille de l'achèvement de la cathédrale d'Orléans avec la procession du 8 mai, à l'avvers, et une couronne de laurier avec un hommage à Jeanne d'Arc, au revers.

1835. — Médaille de la galerie métallique des grands hommes français. A l'avvers, la tête de Jeanne d'Arc d'après la statue mutilée de Domremy, et au revers : née à Domremy en 1411, morte en 1431.

1837. — Une médaille du congrès musical d'Orléans. ayant à l'avvers un buste de Jeanne d'Arc, de fantaisie, et au revers une lyre et 8 mai 1837.

1837. — Une médaille ayant à l'avvers la statue de la princesse Marie d'Orléans, Jeanne d'Arc en pied, et au revers la tête de la princesse. La même médaille très-petit module.

1855. — D'autres médailles et médaillons de Jeanne d'Arc ont été faits de 1855 à 1860, notamment par M. O. Amy, à Orléans, et à Bourges, par M. Ysabeau, amateur, auteur d'un grand nombre de médaillons des grands hommes du Berry : Cujas, Jacques Cœur, etc., coulés en bronze pour le musée de Bourges.



Ancien monument de Jeanne d'Arc à Orléans.
réédifié en 1771, et détruit en 1792.



NOTICE

SUR

LES FÊTES DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS

DITES

FÊTES DE JEANNE D'ARC.

Aussitôt après la levée du siège d'Orléans et la fuite des Anglais, le 8 mai 1429, Jeanne d'Arc, les guerriers, le clergé et toute la population se réunirent à la cathédrale et se rendirent de là en procession solennelle à l'église d'*Avenum* (Saint-Paul), en chantant des hymnes pour remercier Dieu de la délivrance de la ville.

Telle est l'origine de cette cérémonie religieuse et militaire qui se célébra ensuite chaque année, et dont la pompe fut réglée plus tard.

Aussitôt qu'on eût appris à Orléans l'horrible supplice de la vierge de Domremy, la ville fit faire un magnifique service funèbre dans l'église de Saint-Samson, et tous les ans on le célébra depuis 1431 jusqu'en 1439.

« Advint alors qu'une dame des Armoises, faulse Pucelle » et se disant la véritable, arriva en nostre ville, où elle fust » bien advenue et fust recogneu par les deux *du Lys*, frères » de nostre Pucelle, et par sa dicte mère pensionnée de la » ville (1). »

(1) Non-seulement cette dame des Armoises, qui acheta depuis sous le nom de Dame des Harmoises, Jehanne la Pucelle, une maison à Metz, récemment démolie, qui prit les armoiries de Jeanne d'Arc et dont les fils s'allièrent aux *du Lis*, descendants des frères de Jeanne d'Arc, fut reconnue par ses frères et par sa mère morte depuis à Orléans, où la ville lui faisait une pension alimentaire, mais encore elle fut reçue à

Cette fausse Jeanne d'Arc ayant été démasquée, à ce qu'il paraît, vers 1440, on ne rétablit point cependant le service funèbre que son arrivée subite avait fait cesser, mais la procession du 8 mai continua sans interruption.

En 1474 on voit pour la première, dans les comptes de la ville, qu'on prononçait une *prédication* pour Jeanne d'Arc, et on la paya XVI^s (46^s) parisis à J. Beaultier, docteur en théologie.

En 1474 il est porté à la procession un étendard de la ville.

En 1534, on ajouta à la solennité de cette procession; il paraît qu'antérieurement une jeune fille y représentait Jeanne d'Arc, mais cette année on habilla le *serviteur du concierge* de l'hôtel de ville pour la représenter, et l'on fixa ainsi son costume, usité depuis qu'un tout jeune homme fut substitué au serviteur du concierge.

Cet habillement consistait en une *saye* descendant jusqu'aux genoux, *mi-partie* jaune et rouge avec des *crevées*, une toque grise à plume blanche, chausses rouges, souliers gris.

Ce représentant était accompagné d'un valet de ville en livrée portant la *belle bannière* de la ville, sans doute celle que lui avait donnée François I^{er} et que nous avons pu sauver d'une destruction totale.

En 1562 les apprêts de la procession étaient faits, mais l'entrée à Orléans des chefs et soldats religieux l'empêcha d'avoir lieu.

Néanmoins elle fut célébrée en 1563, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, mais il n'en est plus question jusqu'en 1595.

En 1602 on y voit apparaître une jeune fille représentant Jeanne d'Arc, dont le *rachapt* fut payé XV^l tournois (15^l).

Orléans par les notables qui avaient tous connu Jeanne d'Arc, et le corps de ville lui fit ces dons :

40 pintes et chopine de vin à dame des Armoises 14^l p.

40 pintes et chopine de vin à ma dictie dame Jehanne 14^l p.

Viande, repas, logement, etc., etc., et 148^l parisis donnés à madame Jehanne des Armoises par délibération du conseil, etc. . .

En 1603 on paya à l'église de Saint-Aignan XXⁱ tournois pour le rachat de la Pucelle, et à la pucelle qui a porté le *guidon* et assisté pendant trois jours XXXXⁱ tournois (40ⁱ).

En 1669 on paya IIIⁱ tournois (3ⁱ) une bandoulière pour soutenir la bannière que l'on portait à la fête de la ville. Cette bannière représentait d'un côté la sainte Vierge, saint Euverte et saint Aignan. Cette indication convient en partie à la bannière donnée par François I^{er}, mais elle n'est pas complète : il y avait l'enfant Jésus, le duc d'Orléans, avec son manteau *lambellé*, et la Pucelle.

Le même cérémonial fut usité jusqu'en 1750. — On n'y voit pas figurer clairement une jeune fille représentant Jeanne d'Arc ; quant à son remplacement par un jeune homme appelé vulgairement *le Puceau*, il paraît que c'est vers 1750 que, suivant un vieux *conte populaire* dont aucun auteur ne parle, une jeune fille s'étant trouvée dans un état tout différent de celui de la vierge de Domremy, on prit pour représenter Jeanne d'Arc un fils du concierge de la ville, et, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on l'exempta de la *milice*.

Voici son singulier costume officiel : « Soubreveste (justaucorps) de soie rouge tailladée, couvrant le pourpoint (culotte courte) de même étoffe avec crevasses, bas de soie jaune, souliers gris à rosettes rouges et jaunes, chapeau de feutre gris relevé (à la Henri IV) avec panaches rouges et jaunes, épée à lame fleurdelysée avec ceinturon en drap rouge galonné en or, petit étendard carré blanc, fleurdelysé en or. »

En 1786 le duc d'Orléans et son épouse, M^{lle} de Penthièvre, établirent pour le 8 mai une rosière dotée par eux de 600ⁱ tournois et par la ville de 300ⁱ tournois.

En 1794 la fête fut toute militaire : il n'y eut ni discours, ni cérémonie religieuse, ni *puceau*, ni rosière.

En 1803 seulement (29 pluviôse an XI), le premier Consul Bonaparte, sur la demande de la ville, autorisa le rétablissement de la procession, sollicité aussi par l'évêque d'Orléans, Bernier, qui y assista le 18 floréal an XII (8 mai 1803).

En 1817 le maire d'Orléans rétablit l'ancien cérémonial avec le représentant de Jeanne d'Arc (*le Puceau en costume ancien*), et l'on fit repeindre un nouveau drapeau de la ville sur le modèle de celui qui avait été substitué depuis 1565 à l'ancienne bannière.

En 1831, jusqu'en 1852, procession sans clergé; mais en 1848 nombreuse réunion des gardes nationaux des communes environnantes et grande fête populaire.

En 1852 le clergé reparut à la cérémonie.

En 1855, inauguration de la statue équestre de Jeanne d'Arc, par M. Foyatier. Pompe inaccoutumée, cavalcade historique aux flambeaux la veille de la fête; grand repas à la mairie, illuminations, mâts pavoisés et armoriés, concours d'orphéon, concert, bal, exposition d'objets d'arts et d'horticulture.



*Ancienne Statue mutilée de Jeanne d'Arc.
à Domrémy.*



le Puceau.

L'ÉCOLE ORIENTALISTE

DE NANCY,

A PROPOS DE LA MÉTHODE POUR ÉTUDIER LA LANGUE SANSCRITE,

2^{me} Édition,

PAR

MM. ÉMILE BURNOUF ET LEUPOL.

Il y a quelque temps, un savant professeur, après avoir rendu compte des travaux des Sociétés scientifiques et littéraires de l'ancienne Lorraine, se posait cette question :

« Pourquoi l'Académie de Stanislas traite-t-elle de préférence les questions générales, tandis qu'à Metz, comme à Épinal, on s'occupe surtout de sujets qui intéressent la région ou le département? »

M. Nicklès en indiquait la raison principale dans le nombre des institutions que Nancy possède, dans l'harmonie de leurs relations, et dans l'heureuse division du travail qui s'est établie entr'elles. Il en indiquait une autre encore, qu'il déclarait moins importante, dans la présence d'un personnel dont la mission spéciale est de faire de la science et de travailler à ses progrès, et qui, venu d'ailleurs, après avoir fait ses preuves, avait apporté avec lui ses préoccupations scientifiques et littéraires et souvent aussi une voie toute tracée.

Sans aucun doute, les institutions fondées à Nancy, et notamment les deux facultés des sciences et des lettres, ne

peuvent pas revendiquer l'honneur d'y avoir fait naître le goût des bonnes et fortes études. Si la Lorraine a depuis longtemps abdiqué tout désir de recouvrer son ancienne autonomie politique, du moins a-t-elle su toujours maintenir son individualité intellectuelle, et Nancy, sa plus brillante expression, peut s'enorgueillir, depuis plus d'un siècle, du grand nombre de savants et de littérateurs célèbres que son Académie de Stanislas a comptés dans son sein, de tant de magistrats de haut savoir qui ont appartenu à ses cours d'appel, et de cette union si rare d'une éloquence élevée et d'une grande pureté littéraire qui a été le constant honneur de son barreau. Mais, si Nancy possédait ainsi un triple foyer où brillait du plus vif éclat le double flambeau de la science et de la littérature, Nancy subissait de plus en plus l'influence de cette absorption qui enlève aux provinces leurs célébrités reconnues et leurs capacités d'élite, et qui les force à recruter sans relâche pour remplir les vides de leurs phalanges scientifiques et littéraires. On comprend donc quel puissant secours lui ont apporté les institutions qui y ont été successivement fondées. Elles y ont fixé un personnel nombreux dont la mission et le devoir sont de se vouer constamment à l'étude; elles y répandent en abondance des enseignements divers, les uns destinés à préparer des capacités spéciales, les autres, et notamment ceux des facultés, abordant des questions plus générales, plus élevées, plus propres par conséquent à initier les esprits à toutes les connaissances humaines.

Le moment n'est pas venu encore de mesurer, avec une suffisante certitude, l'influence que ces institutions ont exercée sur l'activité intellectuelle de la province, ni celle qu'à son tour un milieu si favorable a pu produire sur l'enseignement et sur les travaux des maîtres. Cette tâche sera un jour accomplie par de plus habiles; mais déjà, des faits se dessinent, et il est bon que, lancés en avant, quelques pionniers rassemblent les matériaux de l'œuvre. Telle est la modeste entreprise que je veux tenter, en retraçant, à propos

de la méthode, composée par MM. Burnouf et Leupol, les travaux de l'École orientaliste de Nancy.

Les langues ont les mêmes destinées que les autres œuvres humaines : elles ont leurs périodes de progrès et de décadence, leur commencement et leur fin : elles naissent des débris transformés de celles qui les ont précédées ; elles meurent quand, absorbés sous des formes nouvelles, leurs éléments confondus ont servi à constituer une autre langue. Il en est cependant qui se survivent à elles-mêmes quoiqu'elles aient cessé d'être l'instrument usuel des relations des hommes ; ce sont celles qui, étroitement liées à une civilisation, ont été consacrées aux rites ou aux doctrines de la religion qui l'a fondée, et celles qui se sont élevées par la littérature des monuments impérissables. C'est la civilisation chrétienne qui nous a conservé l'hébreu, le grec et le latin, préservés de la destinée commune par les Évangiles et par les écrits des pères de l'église, bien plus encore que par les œuvres admirables des écrivains de la Grèce et de Rome. Dans une autre partie du monde où une autre religion a fondé une civilisation différente, une autre langue, le sanscrit, a eu le même sort, parce que dans le sanscrit sont les racines des croyances et de la civilisation de l'Inde et les monuments de sa philosophie et de sa littérature.

Cette destinée commune semblerait suffisante pour attirer les esprits élevés vers l'étude de cette langue, mais des considérations d'un autre ordre la recommandent plus instamment encore. Cette langue, qu'on parlait autrefois dans un pays si éloigné de nous, qui, en apparence, nous est si étrangère, se rattache cependant par des liens étroits à nos origines historiques, et, comme j'aurai occasion de le dire tout à l'heure, comme MM. Burnouf et Leupol en expriment la conviction, tôt ou tard, elle sera représentée en France dans l'enseignement public. C'est à son étude que la méthode de ces deux auteurs nous convie.

Il faudrait posséder une connaissance approfondie du sanscrit pour se constituer le juge, et surtout le critique de leur

œuvre : je ne saurais donc avoir cette prétention, mais, du moins, il me suffira d'expliquer, par des emprunts faits à leur préface, le plan qu'ils ont adopté, pour faire comprendre qu'ils ont rendu un éminent service à la littérature et à la philologie. — « Le sanscrit est avec le Zend (et la Perse) » l'idiome qui ressemble le plus au grec et au latin : mêmes » racines, mêmes flexions, suffixes souvent communs aux » quatre langues, syntaxe presque la même au moins dans » leur ensemble. Ces airs de famille, aujourd'hui reconnus de » tous, veulent être constatés dans la grammaire comme ils » l'ont été dans les lexiques, comme ils le sont dans les » ouvrages de plusieurs savants spéciaux. » Telle a été, ajoutent les deux auteurs, la principale raison qui les a décidés à calquer en quelque sorte leur grammaire sur la méthode grecque et sur la méthode latine de leur commun maître J. L. Burnouf. . . . « Ils ont voulu donner ainsi à » l'enseignement des trois langues de l'antiquité un ensemble » et une unité capables d'en rendre l'étude féconde en résultats » théoriques et pratiques, et ils ont espéré que, par un système » si naturel, l'étude du sanscrit serait non-seulement abrégée » et rendue plus facile, mais qu'elle jetterait un nouveau jour » sur celle du grec, du latin, et généralement de toutes les » langues de la famille Arienne. » Cet espoir est trop légitime pour être déçu, et il est évident à mes yeux que, mettre aux mains du disciple un instrument semblable à celui qui lui a déjà servi pour étudier le grec et le latin, c'est écarter de l'étude nouvelle les épines qui ont hérissé les travaux de nos jeunes années. On sait combien la connaissance d'une langue facilite et hâte l'étude de celles qui appartiennent à la même famille, et l'on comprend à merveille combien le disciple doit se sentir soutenu et encouragé en rencontrant des règles qui lui sont connues, disposées suivant un ordre gravé d'avance dans sa mémoire. Il est aussi incontestable que la possession de plusieurs langues permet de mieux saisir toutes leurs beautés et le génie propre à chacune d'elles. On peut donc partager, avec une foi entière, les convictions

et les espérances des deux auteurs. Sans exposer plus amplement le plan de leur œuvre, je dois ajouter qu'ils y ont introduit deux chapitres nouveaux qu'on ne trouve pas dans les autres grammaires sanscrites, celui qui traite de l'euphonie et celui qui est consacré aux éléments des mots, à la manière de les analyser, d'en reconnaître les parties et de les classer. Cette double innovation mérite les plus grands éloges, et certainement elle les obtiendra de tous les philologues à qui elle fournira des facilités spéciales. L'étude du sanscrit est destinée à éclairer et à compléter celle des langues de l'Europe. Or, c'est par l'euphonie et par l'exacte abstraction des racines, qu'il est possible de remonter à l'origine des mots, de retrouver leur souche commune, de discerner les emprunts que chaque langue a faits à ses devancières; et les deux auteurs ont raison de le dire, cette partie de leur grammaire préviendra des erreurs qui ont déjà conduit à des conséquences historiques, philosophiques, littéraires et religieuses tout à fait inadmissibles.

Ces observations suffisent pour donner une juste idée de la méthode de MM. Burnouf et Leupol, considérée en elle-même, dans son principe, dans son plan et dans son but. Dois-je ajouter encore qu'en lisant cette préface où ils exposent, avec tant de simplicité et de modestie, les inspirations qui ont dirigé leur travail, en contemplant cette brochure aux dimensions étroites, plutôt faite pour attirer que pour effrayer le disciple, je me suis senti plus d'une fois entraîné et séduit, et que j'ai eu besoin de me rappeler, pour résister au charme, que soixante-deux hivers ont passé sur ma tête, et qu'à mon âge la mémoire, capable peut-être encore de retenir un ensemble logique de règles grammaticales, est impuissante à apprendre les mots, principaux éléments de tout idiome.

Mais, ce n'est pas seulement en elle-même que l'œuvre de MM. Burnouf et Leupol mérite l'approbation du monde savant; c'est encore et surtout, au moins dans un ordre particulier d'idées, dans les circonstances qui l'ont fait naître, dans la série des travaux dont elle fait partie, dans le concours

qu'elle a apporté aux généreux efforts d'un groupe de littérateurs qui s'efforce de propager l'étude du sanscrit et qui a reçu, depuis quelques années déjà, le titre d'*École orientaliste de Nancy*. Retracer la série de ces travaux, marquer la place qu'y occupe l'œuvre de MM. Burnouf et Leupol, ce sera tout à la fois accomplir la tâche que j'ai entreprise et préparer une réponse à la question posée par M. Nicklès.

Lorsque les savants de l'Europe furent initiés à la connaissance des langues de l'Orient et surtout du sanscrit, elles devinrent pour eux une riche mine de découvertes aussi intéressantes qu'inattendues : elles leur révélèrent les mythes et la philosophie de la religion des Brahmes, et une littérature splendide ayant ses beautés propres et ornée de toutes les pompes orientales ; elles leur permirent de retrouver, par des études comparatives, le point de départ commun des conceptions mythologiques des Argas et des Hellènes, la souche commune des principales langues de l'Occident et de l'Orient, et l'origine des mots qui les composent ; elles soulevèrent le voile qui a si longtemps dérobé à l'histoire le secret de ces grandes migrations de peuples, venues, à tant de reprises, changer la face de l'Europe ; elles ouvrirent enfin à la philosophie, à l'histoire, à la littérature et à la philologie, un vaste champ d'études nouvelles où déjà bien des découvertes sont considérées comme des vérités acquises, où d'autres se dégagent peu à peu de l'obscurité qui les enveloppe. Dans toutes les nations de l'Europe, des hommes voués à la science s'empressèrent de saisir cette bonne fortune et de conquérir quelques-unes de ces richesses inattendues : l'étude de la langue sanscrite se généralisa, et chaque peuple mit son honneur à enregistrer ses succès dans cette voie nouvelle. — Dans cet élan si remarquable, la France a-t-elle pris la part qui convenait à son génie et à son activité ? Il faut malheureusement le reconnaître : à cette question, il ne peut être fait qu'une réponse négative. En France, l'étude des langues orientales est demeurée circonscrite entre un petit nombre d'érudits et de professeurs. Leurs travaux ont été éclatants ;

mais ils n'ont pas réussi à vulgariser une étude qui compte chez les peuples voisins des adeptes plus nombreux et plus zélés. Que la Russie, puissance à demi-asiatique, que l'Angleterre, maîtresse de l'Inde, nous devancent, stimulées par le puissant aiguillon de grands intérêts politiques ! Notre amour-propre national n'a pas sujet de s'en alarmer ; mais il n'en est plus de même quand nous voyons le Piémont, Genève, l'Allemagne surtout, se lancer résolument dans ces études nouvelles et s'y livrer avec autant de persévérance que de succès.

Une critique habile parviendrait sans doute à discerner et à mettre en relief les causes multiples de notre tiédeur et de l'ardeur des autres. Cette recherche serait ici un hors d'œuvre, et il me suffit de constater un seul fait qui résulte de ces causes et qui les domine : « En France, l'orientalisme n'a qu'un seul foyer : Paris. »

Nancy aspire à lui en constituer un second.

Une telle aspiration est déjà par elle-même un honneur, parce qu'elle a évidemment pour premier mobile un sentiment de dignité nationale. On doit ajouter que, quand, au service d'une entreprise qui, à bien des esprits, a pu paraître téméraire, on apporte le dévouement, le désintéressement et la persévérance dont l'école de Nancy fait preuve, ce ne sont plus de simples encouragements qui sont dus à ses efforts : ils ont des droits légitimes à l'appui du Gouvernement et au concours efficace des amis de la science.

La ville où cette tentative a été conçue offre-t-elle un milieu favorable à son succès ? — Sans doute, Nancy n'a, avec nos modestes possessions de l'Inde, aucune relation directe. Ce ne sont donc ni des nécessités politiques, ni des intérêts commerciaux qui ont inspiré cette entreprise ou qui lui prêteront secours. Mais, il en est de même des villes de l'Allemagne où l'orientalisme a cependant de fervents disciples. — Les conditions du succès résident dans des éléments d'une autre nature, et d'abord, dans cette position privilégiée qui a placé Nancy, la ville élégante, aux aspi-

rations poétiques et littéraires, à quelques kilomètres de Metz, la cité militaire, aux tendances scientifiques; qui les a posées toutes deux en intermédiaires entre la vieille France et l'Allemagne, entre deux nations auxquelles leur passé les rattache également, et les a ainsi appelées à servir de lien intellectuel entre les études qui s'accomplissent chez l'une et chez l'autre; — ensuite, dans le caractère propre aux populations de l'ancienne Lorraine, caractère qu'un homme d'esprit et de goût a si justement appelé le caractère austrasien par opposition au caractère neustrien ou français. Le Lorrain a généralement la patience de l'Allemand sans partager son penchant au mysticisme; il a la vivacité et l'ardeur du Français sans partager son extrême mobilité étrangement alliée à l'esprit de routine. La Lorraine sait vivre de sa vie propre sans attendre qu'un signe de Paris ou d'ailleurs lui envoie des idées toutes faites ou des directions toutes tracées. Dans plus d'une circonstance, la Lorraine a devancé les autres peuples dans la mise en pratique des idées justes et des progrès utiles (1), et, de nos jours, peu de provinces se sont élevées au même

(1) On pourrait dresser une curieuse et longue nomenclature des progrès accomplis ou appliqués en Lorraine avant d'être adoptés par les grandes nations, ses voisines. M. de Saint-Mauris en a déjà signalé plusieurs dans son ouvrage sur la Lorraine. J'emprunte, à des notes qui me sont communiquées, les faits les plus saillants. — Soixante ans avant Vauban, Nancy était fortifié suivant le système de Vauban. — Bien avant Parmentier, le Lorrain cultivait et mangeait la pomme de terre. — Les mémoires de l'Académie de Stanislas prouvent qu'en 1754 elle proposait les navires à vapeur avant Geoffroy et Fulton. — Nancy avait des rues alignées quand Paris n'en avait pas encore. — Les Lorrains relevaient les blessés de l'ennemi quand nulle part on n'en prenait soin. — La Lorraine avait un avocat des pauvres quand l'assistance judiciaire était encore inconnue en France. — Hugues des Hazards avait réformé le clergé de la Lorraine, Didier de la Cour des bénédictins, Servais de la Gruelz les prémontrés, quand rien de semblable n'avait été tenté en France. — Les sœurs de Saint-Charles et les congréganistes de Pierre Fourier ont précédé les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, etc.

niveau dans le développement de l'agriculture, de l'industrie, de l'instruction publique et des grandes innovations.

Il ne se trompait donc pas ce littérateur à l'esprit fin et éminemment observateur, qui jugea Nancy un milieu convenable pour y faire naître et y développer le goût des études orientales. Sa première tentative remonte à 1821, et depuis il n'a cessé de la poursuivre avec la constance et l'énergie les plus remarquables. C'est, en effet, à cette époque, que M. Guerrier de Dumast soumettait à l'Académie de Stanislas une série de réflexions intitulées : *Un mot sur les langues de l'Orient*. Sous ce titre modeste, il dessinait l'avenir réservé aux grands idiomes orientaux, et la large part qu'ils sont appelés à prendre dans le rajeunissement des études classiques. — Quelques années après, il exposait à M. Fortoul, Ministre de l'Instruction publique, ses vues premières, fortifiées par les études et les observations accomplies dans l'intervalle, et, pressé par l'autorité supérieure de développer et de formuler ces vérités, il s'acquittait de cette tâche dans quelques pages intitulées : *Un moyen d'augmenter le mouvement vital des facultés des lettres et d'accroître leur utilité*. Ce mémoire, publié d'abord dans l'Atheneum-Français, fut reproduit, en 1853, dans une brochure publiée sous ce titre : *L'Orientalisme rendu classique dans la mesure de l'utile et du possible*. Dès ce moment, l'attention publique fut éveillée et la discussion s'ouvrit entre les hommes de science et de progrès : elle ne tarda pas à porter la conviction dans les esprits, et les efforts de M. Guerrier de Dumast obtinrent une sanction éclatante et publique, dès le jour où, interrogées sur ces trois questions : 1° *L'Orientalisme peut-il être introduit dans les écoles classiques françaises ?* 2° *Dans quelle mesure convient-il de l'introduire ?* 3° *Par quels moyens convient-il d'organiser cet enseignement ?* L'Académie de Stanislas et l'Académie de Metz répondirent en termes à peu près identiques : « *Oui, il le peut avec avantage ! — Jusqu'en concurrence du sanscrit et de l'arabe littéraire ! — Avant tout, par la création dans chaque*

» *Faculté des lettres d'une chaire de sanscrit et d'une chaire d'arabe littéraire !* »

Cette conformité des convictions des deux Académies, quoiqu'ayant son principe dans des aspirations différentes, n'en était par cela même que plus précieuse pour les amis de l'orientalisme. Nancy, le foyer littéraire, Metz, le centre scientifique, en d'autres termes, les lettres et les sciences se donnaient la main et réclamaient de concert les moyens de vulgariser l'étude des langues orientales. Cet important témoignage eût été aux yeux de bien d'autres un triomphe suffisant pour s'y arrêter et y clore les travaux de leur entreprise. M. de Dumast n'y vit qu'un puissant encouragement à continuer des efforts dans lesquels il se sentait désormais appuyé et soutenu. Seulement, il fit entrer son active propagande dans une phase nouvelle ; à la démonstration dogmatique, il fit succéder la démonstration pratique, si je puis m'exprimer ainsi. Il avait vanté les richesses de la littérature indienne : il résolut de les révéler, et il accomplit ce projet dans une série de publications dont l'examen ne peut pas être réduit à une sèche analyse. Pour en donner une juste idée, il est indispensable d'en citer quelques passages, autant du moins que les étroites limites d'une simple notice peuvent me le permettre.

En 1853, M. de Dumast publiait *Candigna et Capila*, traduction de quelques pages de l'Hitopadésa. — Le Brahme Candigna a perdu son fils empoisonné par la morsure d'un serpent noir. Inconsolable, dans son désespoir, il se roule sur la poussière et remplit l'air du bruit de sa douleur et de ses cris. Le sage Capila l'aborde

« Lui parle en maître, et le gourmande ainsi :

« Lève-toi, Candigna. Plus de lâche faiblesse !

» Quoi ! des coups du malheur, un brahme est abattu !

» Sois honteux, et du trouble et des cris où se laisse

» Entraîner ta haute vertu.

» Quand le fer, le poison, ne viendrait pas dissoudre



- » Les fragiles objets de nos embrassements ,
- » Tout ne doit-il donc pas , tombant un jour en poudre ,
 - » Retourner à ses éléments ?
 - » Qu'est-il , ce corps , à qui l'âme semble attachée ,
- » Sur le tour du potier c'est le frère vaisseau ,
- » Belle et trompeuse argile , au feu non desséchée ,
 - » Que pénètre et fond le ruisseau .
 - » Où sont allés , dis-moi , tant de superbes princes ,
- » Rois aux chars si puissants , aux guerriers si nombreux ?
- » Tout montre , jusqu'au sein de leurs vastes provinces ,
 - » Que la mort a passé sur eux »

A cet austère appel , Candigna se relève et reprend sa fermeté. Il ira dans un désert , ensevelir sa douleur et ses regrets. Capila approuve sa résolution et l'y encourage.

- » Pars , et prends , si tu veux , le bâton de l'ermite ;
- » Suis des Brahmatcharis la pieuse rigueur .
- » Mais du pouvoir des lieux , connais bien la limite :
 - » Partout on emporte son cœur .
 - » Ce n'est point la forêt qui fait le solitaire .
- » Mortifiant ses goûts sous la loi de raison ,
- » Parfois l'homme de bien fait pénitence . . . austère . . .
- » Sans avoir quitté sa maison .
-
- » Le devoir ! va , crois-moi : dans un sein ferme et digne ,
- » Si les traits du malheur sont venus pénétrer ,
- » Il remplit son devoir , celui qui se résigne ,
 - » Qui les porte sans murmurer . »

Ai-je besoin de faire remarquer ou l'élégance de la traduction , ou les hautes idées morales dont cet extrait des poésies indoues renferme l'expression ? Cette loi de la résignation , imposée par la sagesse à la douleur , a-t-elle eu ailleurs un interprète plus énergique et plus viril que Capila ? Le mérite de l'œuvre se révèle trop bien pour que je m'efforce de le faire ressortir.

M. Guerrier de Dumast venait de nous initier ainsi à la morale philosophique et religieuse de la caste supérieure investie des fonctions du sacerdoce ; par un contraste de bon goût, il publiait, l'année suivante, une série de *Maximes tirées des Courals ou distiques du Paria Tirou-Vallouvar*. Les Pareyas ou Parias sont, on le sait, les descendants des habitants primitifs de l'Inde réduits par la conquête à une condition pire que l'ancien ilotisme, humiliés à un abaissement tel que leur seul contact dégrade les castes les plus élevées. Ces maximes appartiennent à l'idiome Tamoul, usité à une époque inconnue, parmi les peuples de la Péninsule en deçà du Gange. Pour l'humble et pour le puissant, la morale est la même.

Qu'apprendra jamais l'homme en sa vaste démenée
Si, trop sûr de lui-même, il n'adore et ne craint
Le maître aux pieds bénis, l'esprit pur et serein !
Ainsi que tout savoir par la lettre A commence,
Le monde a commencé par ce Dieu souverain.

Honte au pervers ! sa faute, en vain cachée,
Le suit comme son ombre, à ses pas attachée ;
Il ne peut à lui-même en refuser l'aveu.
Voulez-vous vraiment vivre, et vivre sans reproche,
Abstenez-vous du mal, redoutez-en l'approche
Plus que les approches du feu.
Oh oui ! sitôt qu'en vous germe la moindre faute,
Pareille au brin du riz dans son âge premier,
Arrachez-la . . . ! votre œil doit se la peindre haute
Comme la tige du palmier.
Avant tout soyez franc. Le poids seul du mensonge
En secret nous inflige un tourment mérité.
Le corps, pour être pur, dans l'eau vive se plonge,
A l'âme il faut le bain de la sincérité.

Plus tard, en 1857, M. Guerrier de Dumast livrait au public, sous ce titre : *Les fleurs de l'Inde*, une seconde

édition de l'orientalisme rendu classique, et un nouveau choix de morceaux de poésies indoue et arabe. Dans une série de réflexions critiques, après avoir rappelé le grand mouvement qui s'opéra à cette époque que l'on a si justement nommée la *Renaissance*, lorsque deux anciennes langues dont la possession venait d'être reconquise livrèrent au monde les riches trésors de l'antiquité classique, il fait remarquer avec raison que ces trésors ne sont pas inépuisables, que plusieurs siècles de travaux en ont extrait l'or pur qu'ils renfermaient, et qu'il est temps d'ouvrir de nouvelles mines aux études et aux conceptions de l'activité humaine. Développant habilement cette thèse si bien posée, il montre ensuite, dans le sanscrit et dans l'arabe littéraire, les instruments qui soumettront à nos recherches les opulentes richesses de la littérature orientale, et il invoque l'appui du monde savant et le concours du Gouvernement pour propager l'étude de ces deux langues.

• Comment ne pas adhérer à ces idées si justes et si éloquemment exprimées? Dès que l'on tourne ses regards sur l'état de notre littérature, dès que l'on interroge ses besoins et ses aspirations, ne reconnaît-on pas qu'elle cède à une lassitude et à un découragement qui n'ont d'autres causes que l'épuisement de ses ressources? Pourquoi de toutes parts s'écrie-t-on que la poésie est morte? Pourquoi nos revues littéraires n'offrent-elles plus que des biographies, des articles de critique, ou des romans? Pourquoi, en ouvrant un livre nouveau chez le libraire, s'empresse-t-on de le rejeter s'il renferme des vers? Est-ce que notre siècle est tellement voué au prosaïsme et au culte des intérêts matériels, qu'il ait perdu le goût de la poésie et de l'éloquence? Non : là n'est pas la cause secrète de cette indifférence. — Elle git en ceci : c'est qu'on ne refait pas, surtout après les grands écrivains du siècle de Louis XIV, les Fables de Phèdre et de La Fontaine, les Géorgiques de Virgile, l'Illiade ou l'Énéide, les Tragédies de Corneille et de Racine, les Comédies de Molière... : c'est que la poésie cherche en vain des sujets qui ne soient pas

l'incessante et monotone reproduction du passé. Ce n'est certes ni la force, ni la grâce qui manquent à nos poètes : c'est un champ nouveau où ils puissent cueillir une abondante moisson : ce sont des sentiers qui ne soient pas effondrés à force d'avoir été rebattus : ce sont des formes nouvelles qui puissent prêter un air de jeunesse aux lambeaux de pourpre dont la poésie essaye de se couvrir. Ce champ nouveau, le poète l'a cherché dans les littératures étrangères, dans les chants du moyen-âge, jusques dans nos patois. Ces formes nouvelles, il a cru les trouver dans le romantisme ; il tente de les découvrir dans cette littérature de mélancolie et de rêve où il évoque tour à tour la brise du soir, le souffle de la grève, le vent qui soupire dans les hauts chênes, et ces images vaporeuses, usées aussitôt qu'écloses. Mieux qu'aucun, M. Guerrier de Dumast a reconnu ces défaillances, ces nécessités, ces aspirations. Il les voit, il les sent, et cette compréhension est certainement l'un des mobiles de cette infatigable propagande à laquelle il s'est dévoué, qu'il poursuit avec tant d'habileté, et dont le beau volume des fleurs de l'Inde est tout à la fois le programme le plus complet et la plus séduisante expression.

Ici, je ne me bornerai pas à citer quelques vers. J'analyserai et je reproduirai, dans des extraits plus étendus, le touchant épisode de la mort de Yanazdate, emprunté à la Ramaïde de Valmiki.

Le vieux roi Dasarétas, privé de son fils Rama qu'un injuste arrêt vient d'envoyer en exil, s'abandonne à sa douleur, et, dans le silence de la nuit, étendu sur sa couche, il confie à sa noble épouse un souvenir qui l'obsède, où il voit la cause du malheur qui l'accable et qui doit le conduire au tombeau.

Bonne ou mauvaise, oh oui ! toute action humaine
Attire à son auteur ou récompense ou peine. . . .

.

Un soir, c'était alors la saison des beaux jours,
L'admirable saison des fleurs et des amours ;

Par les feux du soleil, si longtemps desséchée,
La terre avait enfin vu sa soif étanchée.

Dasarétas avait quitté le palais de son père et, embusqué sur les rives du Sarayou, il attendait, l'arc à la main, les animaux sauvages qui viendraient s'abreuver dans le fleuve. Un bruit se fait entendre dans les eaux; le trait part; un cri de douleur éclate et des plaintes lui succèdent :

- « Mais quel être cruel m'a pu frapper? Pourquoi
- » Dépouiller de la vie un enfant tel que moi?
- » Jeune ermite, a qui donc ai-je nui sur la terre?
- » Je venais puiser l'onde au fleuve solitaire.
-
- » Car, ce n'est pas moi seul qu'un tel coup fait périr;
- » Et les jours innocents qu'on m'est venu ravir,
- » C'est pour d'autres que moi que mon cœur les regrette;
- » C'est pour mon père, aveugle et triste anachorète,
- » C'est pour ma pauvre mère, aveugle comme lui!
- » Quand j'aurai disparu, quel sera leur appui?

Éperdu, plein de regrets et d'horreur de lui-même, le prince s'élance et voit un jeune adolescent atteint par sa flèche et dont la vie s'échappe :

- Il m'aperçoit : son œil se ranime et mon âme
Frémit de repentir sous son regard de flamme :
- « C'est donc toi, Xatria, par qui je meurs ainsi.
 - » Eh! que t'avais-je fait? Qu'avaient-ils fait aussi
 - » Mes vieux parents dont l'œil ne voit plus la lumière,
 - » Qui, nourris par moi seul, voués à la prière,
 - » Innocens, vertueux, vivaient au fond des bois?
 - » Car ta flèche, ô méchant, nous a tués tous trois.
 -
 - » Eh bien! Prends ce sentier, chasseur, et sans retard,
 - » Il mène à l'ermitage où languit le vieillard,
 - » Va l'y trouver. Dis-lui l'œuvre de ta démence,
 - » Du pénitent, du Brahme, implore la clémence.

- » Car, s'il te maudissait, tu mourrais consumé
- » Comme un vieil arbre sec par la foudre allumé.

Le prince s'apprête à remplir la prière de sa victime, mais l'enfant le rappelle pour lui dire que sa mère était une Soudra, que, né de cette mère et d'un Brahme, il n'appartient qu'à demi à la caste supérieure, et qu'ainsi le meurtrier n'a pas à se reprocher tout à fait le meurtre d'un Brahmane....

Ainsi, près de la mort,
L'enfant blessé par moi me consolait encore.

Obéissant à son dernier vœu, le prince emporte l'urne remplie et se dirige vers l'asile des parents. A son approche, trompé par le bruit de ses pas, et le prenant pour leur fils, ils lui adressent de doux et tendres reproches de sa lenteur. Dasarétas y répond par ses sanglots et par le récit de sa fatale méprise. La douleur du vieillard éclate d'abord en pleurs et en gémissements.

- l'uis, de retour à lui, comprimant ses sanglots,
Le sage avec grandeur laisse tomber ces mots :
- « Quels supplices, dis-moi, pour son forfait mérite
 - » Celui qui librement tuerait un jeune ermite,
 - » Un doux enfant, déjà riche en austérités,
 - » Lecteur des livres saints, nuit et jour feuilletés?
 - » On en frémit. Indra, pour un semblable crime,
 - » Tomberait renversé de son trône sublime.
 - » Va! du courroux d'en haut pour éteindre les feux,
 - » Il faut, et ton erreur, et tes humbles aveux.
 - » Oni, si tu ne venais, détournant l'anathème,
 - » Pleurer ton ignorance et t'accuser toi-même,
 - » Vois-tu... faible vengeur de mon fils innocent,
 - » Je ne suis qu'un vieillard faible, aveugle, impuissant,
 - » Eh bien! le cri d'appel d'un Brahmane et d'un père
 - » Ferait encor sur toi descendre le tonnerre :
 - » Ton front, sept fois fendu, volerait en éclats;
 - » Tous tes peuples ligués ne te sauveraient pas.

- « Mais , le meurtre commis , ton âme le déplore :
- » L'ardeur l'entraîna seule . . . Aussi , tu vis encore .
- » Tu vivras . . . Pour les tiens demeure exempt d'effroi .
- » Mon pardon les atteint : sois content , fils de roi . . .

Les malheureux parents veulent être conduits près de leur fils. A l'aspect de son corps , leur douleur redouble et s'exhale en plaintes déchirantes. Ils s'efforçaient de lui rendre les derniers devoirs, lorsqu'il leur apparaît sur un char magnifique, et leur annonce que sa mort était réglée par un ordre sage, que sa place est maintenant parmi les heureux, et qu'ils iront bientôt l'y rejoindre. Le Brahmane s'adressant de nouveau au prince, lui prédit que, malgré le bienfait du pardon, la mort de l'innocent doit toujours être plus ou moins vengée, qu'ainsi donc, un jour aussi, il sera séparé de son fils et mourra privé de ses embrassements. — Bientôt après l'existence des deux vieillards s'éteint.

Depuis, le prince a oublié, au sein d'une prospérité constante, l'oracle du Brahmane; mais, il le sent, l'heure est venue, et la prédiction va s'accomplir? il ne reverra plus son fils : il se meurt privé de sa présence et de ses consolations.

. Ce fut ainsi

Qu'abattu par le deuil et par l'àpre souci ,
Un vieux père , un vieux roi , dont l'âme était brisée ,
Lança les derniers jets de sa force épuisée .
Sur sa couche , et dans l'ombre , ainsi Dasarétas ,
Pasteur des peuples , chef , qui , de vastes états ,
Longtemps avait si bien porté le diadème ,
S'approcha par degrés de son terme suprême ,
Faible , sans agonie et plein de majesté ,
Comme on voit de Tchandra le croissant argenté ,
Palir et disparaître au lever de l'aurore ,
« O mon fils ! O Rama ! » murmurait-il encore ,
« Lorsqu'enfin sous le coup de souvenirs trop chers ,
» Son âme en gémissant s'exhala dans les airs .

A côté de cette belle traduction en vers français, M. de Dumast en a placée une autre en vers latins à laquelle je n'emprunterai que ce dernier passage :

" Facto sic fine loquendi,
» Dasarethas magnus cœpit secedere vitâ,
» Atque, jacens lecto, vires disperdere lente,
» Paulatim periens, par Tsandræ, cornua cujus
» Vanescunt oculis, auroræ luce propinquâ.
» Ah Rama! Ah fili. » Queribundus sepe gemebat;
» Ast hominum pastor, cruciante dolore paterno,
» Tandem succubuit lugens, animamque reliquit. »

Dans ce touchant épisode, quelle simplicité, mais en même temps quelle grandeur! Avec quel art habile le poète a su y réunir tout ce qui excite la pitié et fait vibrer les fibres les plus intimes du cœur. A la vérité, contre notre règle classique, l'intérêt se divise au lieu de se concentrer sur un seul personnage. Tous, jusqu'à la reine, muette confidente du désespoir de Dasaréas, attirent tour à tour l'attendrissement du lecteur; il n'en est ni moins vif, ni moins légitime; et peut-être le secret du charme particulier de ce récit, c'est que l'âme du lecteur y est entraînée sans qu'aucune opposition, aucun contraste ne la fasse dévier de la pente où elle glisse. Ici, point de ces images vaporeuses qui forment aujourd'hui le bagage de la plaintive élégie : point de ces couleurs à la détrempe qu'une goutte d'eau confond dans un affreux barbouillage. Tout révèle la touche savante et naïve, simple et ravissante d'un véritable poète. Si le champ de la littérature indienne offre beaucoup de ces fleurs, comment ne pas remercier l'élégant traducteur qui nous les révèle en si beaux vers, et l'école qui nous convie à les cueillir.

Jusqu'à présent, nous avons vu M. Guerrier de Dumast soutenir seul tout le poids de la propagande orientaliste; mais, les Facultés sont vers cette époque instituées à Nancy, et bientôt elles lui fourniront de puissants collaborateurs. Avec

leur concours, la seconde partie de l'œuvre sera continuée, en même temps une nouvelle phase commencera.

En 1860, M. Émile Burnouf publiait dans les mémoires de l'académie de Stanislas, *la Bhagavad - Ghita, le divin chant du bienheureux*, exposé philosophique des doctrines de l'une des écoles du Brahmanisme. La traduction en vers est quelquefois forcée de s'écarter du texte et d'altérer ses formes pour l'assouplir aux règles et au génie de la langue dans laquelle elle le transporte : la traduction en prose peut être plus fidèle, plus sobre et plus contenue. Elle convient mieux aux œuvres de doctrine, et M. Burnouf a eu raison de la préférer. On en jugera ainsi en lisant l'extrait que je vais donner des paroles que l'auteur met dans la bouche de Vichnou, la seconde personne de la Trinité Indoue.

« Les hommes qui me servent, sans penser à nulle chose,
» et me demeurent toujours unis, reçoivent de moi la félicité de l'union.

» Ceux même qui, pleins de foi, adorent d'autres divinités,
» m'honorent aussi, quoiqu'en dehors de la règle antique.

» Car, c'est moi qui recueille et possède tous les sacrifices,
» mais ils ne me connaissent pas dans mon essence et ils
» font une chute nouvelle.

» Ceux qui sont voués aux dieux vont aux dieux, aux
» ancêtres ceux qui sont voués aux ancêtres, aux larves ceux
» qui sacrifient aux larves, et à moi ceux qui me servent.

» Quand on m'offre en adoration une feuille, une fleur,
» un fruit, de l'eau, je les reçois pour aliments comme une
» offrande pieuse.

» Ainsi donc, ce que tu fais, ce que tu manges, ce que
» tu sacrifies, ce que tu donnes, ce que tu t'infliges, ô fils
» de Kunti, fais m'en l'offrande.

» Tu seras dégagé du lien des œuvres, que leurs fruits
» soient bons ou mauvais, et, avec une âme toute à la sainte
» union, tu viendras à moi.... »

Je ne puis rapprocher la traduction du texte; mais, il y a dans celle-ci un parfum étranger qui en atteste la scrup-

puleuse fidélité, un cachet particulier qui n'appartient pas seulement au fond même des doctrines, mais qui doit dériver aussi des formes du style.

Dans le cours de la même année et dans le même recueil, M. Leupol publiait, sous le titre de : *Dieu, méditation Orientale*, la première pièce d'une série de morceaux distincts par la forme et par le fond, mais, comme l'auteur le dit dans une note que je lui emprunte, « visant au même » but : inspirer l'amour de l'Inde Aryenne et introduire la » plus respectable des littératures antiques, avec sa mythologie et sa morale, dans le cercle de nos études, de nos » préoccupations et de nos goûts. » Dans ces poétiques imitations où j'aurais aussi puisé quelques extraits si les limites d'une notice eussent pu le permettre, on rencontre de beaux vers, une véritable poésie et une grande richesse de faits, d'idées et de formes bien propres à réaliser les vœux et le but de l'auteur.

De cet exposé des efforts tentés par l'école de Nancy, se dégagent déjà les éléments qui aideront à résoudre les questions que je me suis posées. En effet, j'ai montré les Facultés acceptant l'entreprise commencée avant leur naissance, s'unissant au but que cette entreprise recherche, et s'attachant, par le lien d'études désormais communes, au milieu au sein duquel elles apportent leur enseignement. Heureux concert, féconde association qui promet à l'activité intellectuelle de notre province un essor plus sûr et plus rapide. Déjà, lorsqu'elle accepte à peine, dans sa modestie, le titre d'école vulgarisatrice de la littérature indienne, elle reçoit, dans le titre plus absolu d'école de Nancy, une consécration solennelle qui lui donne un corps dans le domaine de la science, et marque dans l'avenir la certitude de son triomphe. Elle est en même temps un fait considérable de décentralisation scientifique et littéraire, et, sous cet aspect, elle est digne encore d'attirer à un haut degré l'attention, les sympathies et le respect.

A la prédication théorique de l'utilité de l'étude des langues

aryennes , l'école avait fait succéder , avec une saine logique , la démonstration par les exemples. A ceux qui lui prédisaient un échec ou qui niaient son œuvre , elle avait répondu comme le philosophe antique : *pour prouver le mouvement , elle avait marché*. Elle voulut en accomplir la troisième phase : avait elle fait entrevoir le temple et ses magnificences ; elle voulut en dégager les accès et mettre aux mains des visiteurs la clef qui en ouvrira les portiques.

Dans ce nouvel ordre de travaux , l'initiative appartient encore à M. Guerrier de Dumast. Avant 1857, il avait entrepris une tâche difficile , celle de réduire aux éléments de notre alphabet les lettres de l'alphabet sanscrit qui n'en renferme pas moins d'une cinquantaine. Dans un mémoire adressé à la société asiatique et que son journal n'a publié qu'en 1860 , il avait exposé son système transcriptif , appelant ainsi l'examen et la discussion sur l'un des progrès les plus nécessaires de l'étude des langues aryennes. Il en avait fait usage dans le volume des *Fleurs de l'Inde* pour donner , en regard de la traduction , le texte même de l'épisode extrait de la Ramaïde. Il avait accompli ainsi un labeur ingrat , aride et cependant d'une nécessité absolue. MM. Burnouf et Leupol entreprirent bientôt après leur méthode de la langue sanscrite , parvenue aujourd'hui à sa seconde édition. Pour cette œuvre , l'Académie de Stanislas vint en aide par l'achat d'un petit corps de Devanagari qui permit de substituer aux caractères transcriptifs et vulgarisés , les caractères originaux et usuels de l'Inde. En ce moment , M. Leupol consacre sa collaboration à l'accomplissement d'une autre œuvre , d'une nécessité non moins évidente , la confection du dictionnaire sanscrit. Ainsi l'école a pourvu à tous les besoins classiques de son entreprise : elle sera bientôt armée de toutes pièces pour entrer en campagne ; elle a appelé les disciples ; elle leur a préparé les instruments de l'étude , et , pour atteindre ces grands résultats , elle n'a reculé devant aucune difficulté , devant aucun sacrifice , devant aucun travail si pénible et si ingrat qu'il pût lui paraître. Personne ne refusera de rendre hommage aux sages

raisonnements par lesquels elle a prouvé l'utilité des études qu'elle propose ; personne ne niera la séduction des morceaux qu'elle a empruntés à la littérature indienne ; il y a là des mérites que tous peuvent apprécier ; mais les vrais savants seuls peuvent comprendre tout ce qu'il a fallu d'abnégation , de recherches et de travail pour fonder le système transcritif de M. Guerrier de Dumast , pour combiner la méthode de MM. Burnouf et Leupol , pour instituer le dictionnaire dont s'occupe M. Leupol. Dans cette troisième partie si aride de son entreprise , l'énergique persévérance de l'école de Nancy a conquis , suivant moi , des droits spéciaux à l'estime et à l'admiration publiques.

Cette active propagande a-t-elle atteint son terme , ou épuisé toutes ses ressources ? — Non sans doute , et , j'en suis convaincu , l'école ne se croit pas au bout de sa tâche. Soit que par un sentiment de courtoisie elle ait voulu laisser à l'Académie de Metz la part qui paraît le mieux convenir à ses goûts et à ses tendances , soit uniquement par la disposition du plan qu'elle s'est imposé , elle ne s'est adressé encore qu'aux littérateurs et aux moralistes ; et ils ne sont pas les seuls qu'elle doive et qu'elle puisse avec succès convier à l'étude du sanscrit. Elle peut rencontrer des disciples nombreux et non moins fervents dans d'autres classes d'érudits que la nature même de leurs travaux habituels dispose aux recherches patientes et difficiles. Le sentiment poétique , l'aptitude littéraire et le goût des spéculations philosophiques ne sont pas donnés à tous : il y a des esprits qui recherchent de préférence les vérités positives , à qui les sciences conviennent mieux que les lettres ; et bien certainement , disposée comme elle l'est aux questions générales , l'Académie de Stanislas manquerait à ses traditions comme à ses tendances constatées par M. Nicklès , si elle demeurerait étrangère ou seulement indifférente aux préoccupations et aux espérances qui agitent aujourd'hui le monde savant.

Depuis que la géologie a reconstruit l'histoire de la terre et des animaux qui l'ont peuplée à ses différents âges ,

l'homme n'a plus désespéré de retrouver sa propre histoire. Les générations qui s'éteignent ne disparaissent pas tout entières et sans laisser quelques traces de leur existence. Les monuments et les débris enfouis sous le sol révèlent leurs arts et leur industrie ; les lambeaux de leurs idiomes empruntés par des langues plus modernes peuvent jusqu'à un certain point indiquer les progrès qu'elles avaient faits dans la civilisation ; leurs dogmes et leurs livres sacrés attestent leurs idées morales et philosophiques. Dans cette mine ouverte aux recherches de l'esprit humain , l'archéologie , la philologie et l'histoire philosophique exploitent simultanément trois filons plus ou moins riches. De jour en jour, les faits sont recueillis, enregistrés et comparés ; des études patientes et assidues dégagent et formulent les questions : les solutions se préparent ; plusieurs déjà sont acquises , et des jalons nouveaux sont posés dans le champ encore si obscur des temps antéhistoriques. Ainsi , il est reconnu que , contemporain des grands animaux des derniers âges géologiques , l'homme existait avant le déluge , vivant en tribu et possédant déjà quelques arts grossiers. Ainsi , il est démontré qu'à l'âge de pierre l'homme vivait en société , pratiquant l'agriculture , quelques arts textiles et la céramique. Ainsi , les emblèmes des monuments Aztèques , les haches de pierre de vieux tombeaux Caraïbes , l'inscription trouvée en Amérique et offrant plusieurs caractères appartenant à l'antique langue des Berbères , etc , ne laissent plus de doute sur les anciennes relations des deux continents et ne permettent plus de reléguer parmi les chimères les traditions de la Grèce sur l'Atlantide. Pour des époques plus récentes , la découverte des secrets de l'écriture hiéroglyphique a révélé l'histoire et la civilisation de l'ancienne Égypte ; les patientes recherches de l'archéologie nous dévoileront bientôt les mystères de celles de l'Assyrie , de la Perse et de la Phénicie. La philologie est parvenue à grouper les langues qui ont une commune origine , et à retrouver le point de départ commun des mots qui les composent. La philosophie , à son tour , rapproche et compare les conceptions mytholo-

giques et les traditions religieuses des anciens peuples, pour en déduire leur histoire, et elle a déjà pu constater une série de civilisations successives et la marche progressive de l'humanité. L'étude des langues anciennes est la clef de ces immenses et difficiles recherches, et aucune ne sollicite davantage que les langues Aryennes l'attention et le zèle de ceux qui veulent aborder ce vaste champ où l'esprit est surexcité en quelque sorte par une curiosité avide, par l'attrait si puissant de l'inconnu, par l'honneur d'attacher son nom à une découverte. Elles ont été l'expression de l'une des civilisations les plus antiques, ayant ses racines dans des civilisations plus antiques encore, en contiguité et en contact avec d'autres qui semblent remonter aussi aux temps les plus reculés. Elles ont laissé des monuments plus nombreux et plus vénérables des idées, des mœurs et des usages de générations presque primitives. — N'est-ce pas à ces titres qu'elles ont conquis chez nos voisins une plus large place dans les préoccupations et les études des érudits et de ces infatigables chercheurs qui s'appliquent à pénétrer les secrets de l'histoire aussi bien que ceux de la nature ?

En France, s'ils sont moins nombreux peut-être, les hommes voués aux mêmes travaux et à ces intéressantes investigations du passé, peuvent donc être aussi conviés avec succès à l'étude des langues et de la civilisation de l'Inde ancienne. D'ailleurs, ces problèmes scientifiques qui se posent en si grand nombre sont bien dignes des préoccupations de l'Académie de Metz, et se rattachent à ces hautes questions générales que recherche de préférence l'Académie de Stanislas. Les travaux que l'Allemagne accomplit aux portes de ces deux Académies semblent les y solliciter sans cesse et leur jeter une sorte de défi. Comment supposer que l'école de Nancy puisse y rester indifférente, maintenant qu'elle est armée de toutes pièces pour entrer dans la lice. Évidemment elle se prépare à aborder cette dernière phase de sa propagande. N'ai-je pas fait remarquer déjà que, par une heureuse innovation, MM. Burnouf et Leupol ont introduit dans leur

méthode deux chapitres dont l'intention et le but sont évidemment de faciliter les travaux de la philologie comparée, dans son application au sanscrit. Dans quelque temps, n'en doutons pas, l'école s'adressera à ces nouvelles classes d'érudits, et le jour n'est plus loin où, certaine d'un succès bien mérité, elle pourra se retourner vers le Gouvernement et lui dire : « les disciples sont prêts, envoyez le professeur. »

Toute entreprise utile doit venir à son heure, après avoir subi la double épreuve de la discussion et de l'expérience. En France surtout, elle ne fait son chemin qu'avec lenteur, ou, si quelque engouement capricieux lui donne un triomphe prématuré, sa durée est éphémère; l'indifférence et l'oubli la font bientôt avorter. Je le dis donc en toute sincérité : le Gouvernement a été sage quand, devant les vœux de l'Académie de Stanislas et de l'Académie de Metz, il a hésité, redoutant un échec. L'épreuve est faite aujourd'hui : elle a justifié que la proposition était conçue en termes trop absolus et que le moment n'est pas venu encore de fonder, dans chaque Académie, une chaire de sanscrit et une chaire d'arabe littéraire. Mais, en même temps, il en est ressorti la preuve plus concluante, la démonstration plus irrésistible que pour Nancy ce moment est arrivé. La loi ne défend pas de doter une Académie d'un enseignement spécial qui lui convient, qui doit y réussir, parce que dans les autres la même mesure aboutirait à un échec. Serait-ce donc trop que de constituer un second foyer aux études orientales, et n'est-il pas utile de le placer dans une ville qui, d'elle-même, s'est portée vers ces études, et qui semble appelée plus que toute autre à relier ensemble les travaux de l'Allemagne et de la France ? L'affirmative ne saurait être mise en doute.

Je viens d'énumérer une série d'importants et difficiles travaux, de montrer une entreprise généreuse et utile, poursuivie avec une noble persévérance, digne à tous égards d'admiration et de respect, à la veille enfin d'un triomphe bien dû à tant d'abnégation et aux talents élevés qui s'y sont consacrés. Si, dans cette étude qui eût réclamé une plume

plus habile et plus exercée, je n'ai pas suffisamment résolu les questions que j'avais posées, j'aurai du moins la satisfaction d'avoir montré aux associations scientifiques un admirable exemple des résultats qui peuvent être obtenus par l'union de la patience et du talent, et d'avoir appelé sur la plus honorable tentative des sympathies et des applaudissements justement mérités.

Avril 1862.

MAUD'HEUX,

Président de la Société d'Émulation des Vosges.

CORRESPONDANCE

AVEC

LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

ET OBSERVATIONS

AU SUJET

DES FOUILLES DES ENVIRONS DE CONTREXÉVILLE.

M. Maud'heux au directeur de la Revue archéologique.

MONSIEUR ,

Dans une lettre de M. de Saulcy, que publie votre numéro de novembre, on lit ce passage :

« L'an dernier, après notre départ, la Société d'Émulation
» des Vosges, pour m'éviter la peine de fouiller moi-même
» et à mes frais les tumuli encore intacts dans les bois qui
» environnent Contrexéville, avait entrepris des fouilles
» dont les principaux résultats ont été publiés dans la *Revue*
» *archéologique*. »

Et plus loin :

« Adieu paniers, vendanges sont faites ! me disais-je en
» revenant cette fois à Contrexéville. »

Les lecteurs de la *Revue archéologique* pourraient en induire que la Société d'Émulation, cédant à un esprit de rivalité déplacée, aurait entrepris d'empêcher les explorations de M. de Saulcy en se hâtant de fouiller toutes les antiquités des environs de Contrexéville. Il est de mon devoir de protester contre de telles impressions, et il me sera facile de les écarter par quelques explications.

La Société connaissait depuis longtemps les tombelles des forêts de Dombrot et de Suriauville, contiguës au territoire de Contrexéville; elle les avait signalées dans la *Statistique du département*, publiée sous ses auspices en 1843; mais elle s'était abstenue de les explorer, parce qu'elle savait que des fouilles tentées avant 1823 n'y avaient produit aucune découverte. Cependant, lorsqu'en exécution d'une circulaire ministérielle elle fut appelée à rassembler, pour la commission de la carte des Gaules, dont M. de Saulcy est le président, les documents capables de jeter quelque lumière sur l'antique topographie du pays, elle jugea nécessaire de soumettre ces antiques sépultures à des investigations plus approfondies, espérant y recueillir les moyens de déterminer la limite précise de l'ancien territoire des Lingons et de celui des Leuks, limite qui n'en devait pas être éloignée. En conséquence, sur son invitation, un de ses membres se rendit sur les lieux, leva le plan de ces tombelles, obtint des maires l'autorisation de pratiquer des fouilles dans ces forêts qui appartiennent à leurs communes, et fixa ces opérations à l'époque de son retour d'un voyage qu'il était contraint de faire.

Quelques jours avant l'époque ainsi fixée, M. de Saulcy, qui vient tous les ans à Contrexéville et qui ne s'était pas encore préoccupé de ces tombelles, allait, avec un grand nombre d'ouvriers, en fouiller la plus grande partie, sans tenir compte, à ce qu'il paraît, de l'opposition des autorités locales et notamment du maire de Dombrot.

Les premiers renseignements qui me parvinrent attestaient une vive irritation, et témoignaient surtout d'un profond regret d'avoir vu disposer, au profit d'autres musées, de richesses archéologiques exhumées d'un sol qui appartient aux communes, richesses qu'elles auraient désiré réunir au musée d'Épinal. Je dus rendre compte à la Société de l'incident qui venait de se produire, et le signaler au Ministre en lui exprimant mon très-sincère regret qu'une communication préalable ne m'eût pas averti des désirs de M. de Saulcy et

mis en situation de me concerter avec lui. Notre Société eût été heureuse de l'accueillir, comme son guide, dans l'exécution d'un plan de recherches qu'elle entend poursuivre, dont les fouilles de Suriauville et de Dombrot devaient être le début, et dont elle a continué l'exécution en fouillant, en 1860, les tombelles restées intactes sur ces deux points, celles de Contrexéville, de Vittel et de Martigny; en 1861, celles de Saint-Ouen, de Médonville, et quelques mares des environs de Bulgnéville qui lui ont fourni de curieuses révélations.

A cette coopération toutefois, j'aurais cru de mon devoir de poser une condition aussi juste qu'utile aux intérêts de la science, et, pour peu que M. de Saulcy eût bien voulu s'inspirer des idées exposées par M. Alexandre Bertrand dans ses articles sur les musées de Namur et de Besançon, il l'eût certainement accueillie et approuvée : c'est que tous les objets recueillis dans les fouilles seraient déposés au musée d'Épinal. En effet, dispersés dans des collections lointaines ou dans des cabinets d'amateurs, ces objets sont à peu près perdus pour une fructueuse étude qui ne peut se faire avec succès que là où ils sont nombreux et groupés avec indication de leurs provenances.

En résumé, Monsieur le Directeur, pour me servir d'expressions analogues à l'une de celles que j'ai citées, ce n'est pas la Société d'Émulation qui a coupé l'herbe sous les pieds de M. de Saulcy. — Il ne faut pas dire : adieu paniers ! car les vendanges ne sont pas terminées ; et, s'il est bon de ne pas omettre des précautions et des formalités sans lesquelles, comme notre Société l'a aussi éprouvé, on peut avoir à payer les frais d'un procès-verbal forestier, ce n'est pas un motif de renoncer à une riche moisson pour laquelle le concours d'un prince de la science et d'une Société modeste, mais résidant sur place, ne serait pas inutile.

Notre Société avait gardé le silence sur l'incident de 1860. Je regrette qu'une attaque inattendue me force à m'écarter

de cette réserve, et de solliciter de votre haute impartialité l'insertion de cette lettre dans l'un de vos prochains numéros.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MAUD'HEUX,

*Président de la Société d'Emulation
du département des Vosges.*

*M. de Saulcy, à Monsieur le Directeur de la Revue
archéologique.*

MONSIEUR,

Vous avez accueilli la lettre de M. Maud'heux et vous avez bien fait. Je n'y répondrai que par quelques courtes observations, et puis tout sera dit, j'espère, la *Revue* n'étant pas un recueil destiné à servir d'arène aux petites querelles particulières.

J'apprends avec intérêt que les tombelles que j'ai explorées à Suriauville et à Dombrot devaient, après tant d'années d'abandon, être fouillées à point nommé, l'année même où je les ai ouvertes; ceci, je l'ignorais entièrement, et si je ne l'apprends qu'aujourd'hui, je m'en console en me disant : mieux vaut tard que jamais. La Commission espérait trouver dans ces tombelles des moyens de déterminer la limite précise de l'ancien territoire des Lingons et de celui des Leuks : c'est là ce qu'avance mon honorable contradicteur; mais j'avoue que je ne le comprends guère. Comment l'inspection des ornements enterrés avec quelques cadavres peut-elle servir à déterminer une limite territoriale? Je ne le devine pas.

Il est vrai que je vais, hélas! tous les ans à Contrexéville, et qu'avant le jour où j'ai fouillé ces tombelles, je ne m'en étais pas préoccupé. Je suis ainsi fait. Mais quand une fois je me décide, dans l'intérêt de la science, à entreprendre une chose, je n'attends pas, depuis 1823, ou si ces messieurs l'aiment mieux, depuis 1843 jusqu'à 1860, pour me décider à mettre la main à l'œuvre, surtout quand le chef de l'Etat

m'a confié la mission d'étudier les monuments de ce genre dans la France entière, mission que je tiens à honneur de remplir le moins mal possible.

M. Maud'heux se trompe lorsqu'il dit que je n'ai pas tenu compte de l'opposition des autorités locales, et notamment du maire de Dombrot. Il sera dans le vrai en ne parlant que du maire de Dombrot, qui a jugé bon de ne pas faire ce qu'avait fait avec une parfaite politesse et un grand empressement son collègue de Suriauville.

Je déplore véritablement, avec M. Maud'heux, que les musées de la capitale s'enrichissent parfois d'objets trouvés dans les départements; mais il faut pourtant bien se résigner à voir cet abus se perpétuer, à moins qu'on ne décide une fois pour toutes que ces musées ne pourront contenir d'antiquités gauloises et gallo-romaines, qu'à la condition que celles-ci seront déterrées exclusivement dans le département de la Seine.

Ce que je ne comprendrai encore que bien difficilement, c'est que, ainsi que le suppose M. Maud'heux, les objets antiques « dispersés dans des collections lointaines ou dans » des cabinets d'amateurs, sont à peu près perdus pour une » fructueuse étude qui ne peut se faire avec soin que là où » ils sont nombreux et groupés avec indication de leur provenance. »

Loin de moi de nier la valeur et l'importance des *collections locales*; mais, je le demande, que deviennent, dans ces collections forcément restreintes, tous les avantages qui doivent infailliblement ressortir de la comparaison, et où les objets à comparer entre eux peuvent-ils être aussi nombreux que dans les musées de la capitale, les seuls actuellement dotés par l'Etat?

Au cas présent, que peut signifier la mention de cabinets d'amateurs? M. Maud'heux ne peut pas ignorer que tous les objets trouvés par moi sont allés enrichir, sans exception, les musées parisiens de l'artillerie et de Cluny, comme l'an prochain ils iront enrichir le musée de Saint-Germain.

Encore un mot et j'ai fini. M. Maud'heux ne parle pas, et il y a bon goût à faire cela, des attaques peu convenables que les journaux d'Épinal m'ont prodiguées avec un manque de réserve dont personne n'aurait dû s'écarter; mon honorable contradicteur comprend parfaitement, j'en suis sûr, que les injures qu'on ne prend pas la peine de relever ne sont jamais de bonnes raisons, et qu'on n'a jamais rien à perdre à rester dans les bornes de la politesse élémentaire.

Qu'il veuille bien demander à M. le Directeur du musée d'Épinal communication de la lettre qu'il a bien voulu m'écrire en juillet 1860 et de celle que je lui ai immédiatement répondue, et je suis certain qu'il changera d'opinion sur ma manière d'agir dans le passé et dans l'avenir.

F. DE SAULCY.

NOTE DU PRÉSIDENT.

La Société d'Émulation n'a pas dû prolonger la polémique engagée dans la Revue archéologique parce que son but devait lui paraître atteint près des lecteurs de ce savant recueil, mais elle ne peut renoncer à la porter à la connaissance des nombreuses Sociétés qui l'honorent de leurs communications. Il lui importe qu'elles ne puissent pas même la soupçonner d'avoir cédé à un puéril esprit de rivalité, ou d'avoir voulu entraver des recherches entreprises, comme les siennes propres, dans le pur intérêt de la science. Elle ne devait pas non plus interdire à son Président le droit d'opposer quelques explications aux critiques contenues dans la réponse de M. de Saulcy.

En usant de ce droit, j'écarterai d'abord tout ce qui a trait au débat personnel. Dès que M. de Saulcy affirme qu'il ignorait les intentions de la Société, ce débat ne peut plus exister. J'exprimerai seulement le regret qu'il ait daigné tenir compte de quelques articles de journaux qui ne méritaient pas son attention et que la Société avait accueillis

avec un extrême déplaisir. Il peut être bien convaincu qu'elle n'est sortie de la réserve qu'elle s'était imposée qu'au jour où elle s'est considérée comme attaquée, c'est-à-dire, plus d'un an après les fouilles.

M. de Saulcy fait un reproche à la Société d'avoir attendu depuis 1823, ou au moins depuis 1843, pour explorer les tombelles dont elle connaissait l'existence. La Société n'avait, à cet égard, aucune mission officielle; disposant de ressources modestes, elle doit s'interdire toute dépense qui ne lui promet aucun résultat, et, devant l'insuccès des fouilles de 1823, elle devait s'abstenir. Dès qu'elle a pu espérer un meilleur résultat, elle a repris l'exploration de ces tombelles. Je persiste à croire qu'elle ne pouvait mieux faire.

M. de Saulcy ne comprend pas comment l'inspection des ornements trouvés dans les tombelles aurait pu servir à déterminer avec plus de précision l'ancienne limite territoriale des Lingons et des Leuks. Tout en reconnaissant très-humblement que, dans la direction des travaux de la Société des Vosges, j'apporte plus de bonne volonté que de science, je crois pouvoir prouver que mon espérance n'était pas dénuée de fondement. M. de Saulcy sait mieux que moi que les Lingons, peuple de la Gaule celtique, constituaient une cité riche et puissante, initiée depuis longtemps à la civilisation de la province romaine, tandis que les Leuks, peuple assez obscur de la Gaule Belgique, participaient aux mœurs rudes et aux habitudes peu civilisées des autres Belges. Le premier chapitre des *Commentaires* ne laisse aucun doute à cet égard. Contrexéville est à peu de distance des limites du diocèse de Langres et de l'ancien diocèse de Toul. Mais, si les circonscriptions diocésaines sont généralement considérées comme représentant les provinces gauloises telles qu'elles existaient lors de l'établissement de la religion chrétienne, elles n'étaient déjà plus alors conformes aux anciens territoires de l'époque celtique, la politique des empereurs les ayant modifiées à plusieurs reprises, et celui des Lingons ayant en outre subi des retranchements considérables à la suite de la révolte

de Sabinus. D'un autre côté, quelques documents historiques démontrent que le diocèse de Toul s'est agrandi, vers la fin du XI^e siècle, aux dépens de celui de Langres. Comment donc retrouver la limite qui, avant les conquêtes de César, séparait les Lingons des Leuks, si ce n'est en étudiant les vestiges et les débris que ces deux peuples ont laissés sur le sol et surtout les ornements déposés dans leurs tombeaux. Un art plus avancé, ou plus grossier, ne dénotera-t-il pas que ces monuments ont été élevés ou par les Lingons, ou par les Leuks; et n'y aura-t-il aucun renseignement à en recueillir quant à l'étendue de leurs occupations respectives ?

Si, au lieu de remonter à l'époque celtique, les tombelles qu'il s'agissait de fouiller avaient dû être attribuées à l'époque gallo-romaine, mon espérance n'en aurait été que mieux fondée encore. Je n'en veux pour preuve qu'un fait récent. L'an dernier, M. le conservateur du musée des Vosges a exploré, dans les environs de Grand, un tumulus recouvrant une sépulture gallo-romaine partagée en compartiments par des pierres extraites des ruines de Grand. L'une d'elles offrait un fragment d'inscription sur lequel on pouvait encore lire le mot.... INGONU... reste mutilé du mot : LINGONUM. Est-ce que ce fragment ne vient pas à l'appui des documents qui prouvent que le diocèse de Toul comprenait de ce côté un démembrement du territoire des Lingons ?

M. de Saulcy ne comprend pas non plus ce que j'ai dit des collections locales, et semble me reprocher de vouloir réduire les musées de Paris aux seules antiquités découvertes dans le département de la Seine. C'est pousser un peu loin ce mode trop facile d'argumentation qui consiste à exagérer les idées d'un contradicteur pour les réfuter plus commodément. J'avais cependant donné le moyen de bien saisir ma pensée, en l'abritant derrière les idées émises par M. Alexandre Bertrand dans ses excellents articles sur les musées de Namur et de Besançon. Faut-il l'expliquer plus clairement encore ? Suivant moi, l'archéologie, et surtout les études de topographie antique, ne feront de sérieux progrès

qu'à cette condition qu'il y aura toujours, en province, un nombre suffisant d'archéologues qui s'empresseront de constater les découvertes, d'en recueillir les produits, de les apprécier et de les décrire, et, à Paris, une réunion d'autres archéologues chargés de résumer, de comparer ces découvertes, et d'en déduire les données générales de la science. Aux premiers, les collections locales sont indispensables; il faut aux autres les grands musées de la capitale, et il serait facile, par un système bien combiné d'échanges, de doubler la prospérité de ces deux ordres d'établissements.

Quant aux cabinets d'amateurs que le caprice du propriétaire peut fermer à celui qui aurait le plus besoin de les consulter, je persiste à croire qu'ils sont en général peu utiles aux intérêts de la science; mais je ne comprends pas que ce que j'en ai dit ait pu me faire supposer l'intention d'insinuer que M. de Saulcy se serait attribué à lui-même les produits de ses explorations. Pas un seul mot de ma lettre ne permet de me prêter une telle intention qui n'est jamais entrée dans ma pensée. Je sais que M. de Saulcy a déposé tous ces objets dans les musées publics. Je regrette seulement qu'il n'ait pas fait une part au musée du département dans le sol duquel il les avait recueillis.

Ce que je regrette aussi, c'est qu'il ne rende pas justice à M. le Maire de Dombrot qui, pour rester fidèle à une parole donnée, et n'usant d'ailleurs que d'un droit légal que l'Empereur eût été le premier à faire respecter, n'a pas craint de s'exposer au mécontentement d'un Sénateur.

Je termine ici ces explications. Le ton quelque peu railleur de la réponse de M. de Saulcy les rendait indispensables. Il ne me reste plus qu'à exprimer le vœu que cet incident, s'il a un instant occupé l'attention, serve aussi à la reporter vers des explorations qui ne sont pas encore entreprises sur une assez grande échelle, et qui cependant peuvent jeter tant de lumières sur une époque encore bien obscure de notre histoire.

Épinal, le 16 juin 1862.

MAUD'HEUX,

Président de la Société d'Émulation des Vosges.

NOTICE SUR AUSONE.

Ausone (Magnus), né à Bordeaux, vers l'an 309, compta parmi les hommes les plus instruits et les plus éclairés de son siècle.

Après de fortes et brillantes études, il voulut embrasser la carrière du barreau, mais ce n'était pas sa vocation et il y renonça bientôt. Il négligea donc le forum, se passionna pour les travaux scolaires, se fit professeur et enseigna la grammaire à Bordeaux pendant trente ans.

Ses succès de grammairien l'appelèrent rapidement aux fonctions de rhéteur.

L'empereur Valentinien I^{er}, sachant l'apprécier, le fit venir à sa cour, qui était à Trèves, et lui confia l'éducation littéraire du jeune Gratien, son fils, âgé de 8 ans et déjà déclaré Auguste. C'était vers 367.

Grâce à ses fonctions, à ses talents, à ses vers, à la souplesse de son esprit, Ausone gagna les faveurs de ses maîtres et s'éleva aux premières dignités de l'empire. Il devint successivement comte, questeur, préfet d'Afrique, d'Italie et des Gaules, et enfin premier consul. Après la mort de l'empereur Gratien, son ancien élève, et malgré les bienfaits du nouvel empereur Théodose, il quitta Trèves et revint en Aquitaine, où il possédait de magnifiques propriétés et où il passa ses dernières années dans le repos et dans le culte des muses. Il y mourut, accablé de vieillesse, vers l'an 394.

Ausone joignait à une imagination féconde une étonnante facilité de versification. Il composa un grand nombre de poésies. Mais le plus long et le plus estimé de ses ouvrages est sans contredit son Idylle sur *la Moselle*. Quand ce poème parut, il fit grand bruit à la cour et obtint un merveilleux succès. Le grand-pontife Symmaque, ami de l'auteur, lui écrivit : « Ta *Moselle* vole dans bien des mains et dans les » plis de bien des toges, grâce à tes vers divins qui l'immortalisent. Puissent les dieux me donner le bonheur de » plaire à mes maîtres, comme il est vrai que je place ton » poème au rang des livres de Virgile. »

Originaire des bords de la Moselle, qui me fait chaque jour admirer ses eaux si pures et si limpides, j'ai lu avec le plus vif intérêt l'Idylle d'Ausone, bien qu'elle ne célèbre cette rivière que dans sa course à travers le pays de Trèves, fort éloigné de sa source, et cette lecture, plusieurs fois répétée, a toujours été pleine de charmes pour moi.

L'idée m'est venue de traduire en vers cette remarquable production. Je ne me suis pas dissimulé les difficultés d'une aussi téméraire entreprise, mais je les ai résolument combattues, et avec mes propres forces et avec celles des meilleurs interprètes du poète. Leurs lumières m'ont aidé à percer l'obscurité de bien des passages. J'ai essayé de donner à mes vers le plus de concision possible et de me rapprocher ainsi du texte latin. J'ai cherché à éviter l'abus des périphrases et des épithètes, auxquelles malheureusement toute traduction de ce genre est obligée d'avoir recours. Malgré cela, je crains fort de n'avoir qu'imparfaitement rempli ma tâche épineuse.

Quoiqu'il en soit, j'offre ce fruit de ma persévérance et de mon travail à mes concitoyens, admirateurs, comme moi, de notre belle rivière, dont l'aspect a si bien inspiré, il y a 1,500 ans, le poète bordelais, et je désire qu'ils l'accueillent avec quelque bienveillance.

Épinal, 24 Avril 1861.

CHARLES CHARTON,

Chef de division en retraite.

A LA MOSELLE.

Dans son poétique délire ,
Ausone a chanté sur sa lyre
De tes eaux la limpidité ,
De tes flots la rapidité ,
De tes poissons l'agilité ,
Le nombre et la diversité.

Il a chanté ta voix plaintive ,
Dont le murmure nous captive ,
Et même tes bruyants accords
Que le vent sur son aile active
Transporte vers de lointains bords.

Il nous a peint tes beaux rivages
Et tes fertiles pâturages ,
Et tes séduisants paysages ,
Se dessinant de toutes parts
Pour émerveiller nos regards.

Il nous a peint tes côtes vertes ,
D'abondantes vignes couvertes ,
Tes monts , tes vallons , tes forêts ,
Leurs mystères et leurs attraits.

Il nous a décrit les délices
De tes somptueux édifices ,
De tes châteaux , de tes palais ,
De tes villas , de tes chalets.

Il nous a dit les joyeux groupes
Des rameurs menant les bateaux ,
Ainsi que les perfides troupes
Des pêcheurs rançonnant les eaux.

Il nous a dit la foule errante ,
Tumultueuse , délirante ,

Des nymphes jouant sur tes bords,
Et dans ton onde transparente
Cherchant à calmer leurs transports.

Il nous a dit, belle rivière,
Les tributs que, dans leur carrière,
T'apportent les fleuves jaloux,
Et ta brillante destinée,
Éternellement couronnée
Par les flots du Rhin, ton époux.

Et moi, qui suis né sur ta rive,
Qui vois ton onde fugitive
Tous les jours couler sous les cieux,
Qui prête une oreille attentive
A tes accents capricieux,
J'ai tâché, pour te rendre hommage,
De traduire dans notre langage
Tes éloges si mérités
Que le vieux poète a chantés,
Heureux si cet excès d'audace
De toi peut obtenir sa grâce
Et ne me fait point regretter
L'œuvre que j'ai voulu tenter.

LA MOSELLE,

IDYLLE D'AUSONE, TRADUITE EN VERS

PAR M. CH. CHARTON.

- * J'avais franchi les flots de la Nava rapide
Sous un ciel nébuleux et, d'un regard avide,
* Embrassé les murs neufs de la vieille cité
* Où la Gaule battue a jadis répété
Le spectacle effrayant des désastres de Cannes,
Où dorment sur le sol, sans qu'on pleure leurs mânes,
Des bataillons vaincus, de tous abandonnés ;
Puis des bois traversant le sauvage domaine
Et les sables déserts, où la culture humaine
Ne montre aucune trace à mes yeux étonnés,
* Je dépasse Dumnisse et ses plaines ingrates,
Qui partout de la soif éprouvent le tourment,
* Les Tabernes que l'onde arrose constamment
Et les champs mesurés récemment aux Sarmates.
C'est alors que je vois poindre dans le lointain,
* Sur les premiers confins des Belges, Nivomages,
Illustré par le camp du divin Constantin.
Ici l'air est plus sain : brillant et sans nuages
Phébus montre le front de l'Olympe empourpré.
Des rameaux se croisant l'assemblage serré
Ne me fait plus chercher le ciel sous leur verdure.

* L'astérisque indique les vers auxquels se rapportent les notes placées à la fin du poème.

La lumière du jour éblouissante et pure
Se disperse dans l'air qui règne en liberté.

Il me sembla revoir et m^a terre natale

* Et les champs cultivés où trône Burdigale ,
Alors que j'admirai , de plaisir transporté ,
Les faites des villas , s'élevant sur la rive ,
Les coteaux verdoyants à Bacchus dédiés ,
Et la Moselle enfin promenant à leurs pieds
Son onde ravissante et doucement plaintive.

Fleuve loué des champs , loué des laboureurs ,
Salut ! par toi , le Belge obtint des empereurs

* Ces remparts honorés longtemps de leur présence.
O fleuve trois fois vert ! la vigne prend naissance
Sur tes monts parfumés par Bacchus , et tes bords
Étalent de tes prés les abondants trésors.

Comme sur l'Océan , sur tes flots on navigue.

Tes eaux de la rivière ont la pente et l'élan ;

Chez toi du lac profond le cristal se prodigue ;

Ton cours peut imiter le cours rapide ou lent

Du ruisseau frémissant ; la source la plus pure

N'atteint point la fraîcheur de ta claire boisson ,

Et seul tu réunis l'admirable moisson

Des présents qu'ont reçus de la riche nature

Les fontaines , les lacs , les fleuves , les ruisseaux

Et la mer imprimant un flux double à ses eaux.

Ni du vent furieux la voix retentissante ,

Ni de l'écueil caché l'approche menaçante

Dans ton paisible cours ne te causent d'effroi.

Le sable ne saurait , en l'emportant sur toi ,

Te contraindre à changer tes allures pressées :

Au milieu de ton lit les terres entassées

N'arrêtent point ta marche , et , pour t'ôter le nom

Si mérité de fleuve , on ne voit aucune île

S'élever dans ton sein. Tu possèdes le don

De frayer deux chemins au navire docile ,

Soit qu'il suive le fil de ton onde facile ,

Agitant dans tes flots son rapide aviron ,
Soit que le nautonier, remontant ton rivage ,
A remorquer sans cesse applique son courage ,
Et qu'il tire à son cou les câbles des bateaux.
Combien de fois , surpris du retour de tes eaux
Refluant vers leur source , as-tu pensé toi-même
Que ton cours naturel allait se ralentir ?
De l'herbe des marais tu sais te garantir ;
De tes flots paresseux jamais aucun ne sème
Sur tes salubres bords l'insalubre limon :
Et vers toi le pied sec attiré par ton nom
Ne peut être mouillé qu'en effleurant ton onde.
Et maintenant allez. Couvrez le sol uni
Des incrustations dont la Phrygie abonde.
Que le marbre étendu comme un champ aplani
Regarde les lambris de vos riches portiques !
Moi , je voue au mépris les splendeurs fantastiques
De l'altière opulence et j'aime en son éclat
L'œuvre de la nature , et non l'insolent faste
Du prodigue insensé , qui , par un jour néfaste ,
Tombe dans l'indigence et rit de son état.
Ici le sable dur recouvrant le rivage ,
Des pieds qui l'ont foulé ne garde point l'image.
L'œil perce jusqu'au fond tes gouffres transparents
A travers ton cristal , ô fleuve , et tu ne prends
Le soin de rien cacher. Comme , dans l'étendue ,
L'air nourricier répand ses fluides clartés
Quand les vents apaisés ne troublent point la vue ,
Ainsi , lorsque tes flots cessent d'être agités ,
Tu découvres au loin tes humides abîmes
Et jusqu'en leurs replis tes retraites intimes.
Les reflets azurés de ton limpide cours
Eclairent les tableaux dispersés dans ton onde.
C'est le sable creusé par ton eau vagabonde ;
C'est le gazon tremblant qui se courbe toujours
Sur un fond verdoyant. Près sa source natale ,

L'herbe s'agite aux coups de la vague brutale ,
Et le caillou se cache après avoir brillé ,
Pendant que le gravier se mêle éparpille
A la mousse verdâtre. Un spectacle semblable
De la Calédonie enchante les Bretons ,
Alors que le reflux dévoile sur le sable
L'algue développant ses frais et verts festons ,
Le corail déployant sa parure écarlate ,
La perle magnifique , où la blancheur éclate ,
Qui naît dans la coquille et charme nos regards ,
Et ces joyaux marins , véritables prodiges
Qui de nos ornements empruntent les prestiges.
Ainsi l'herbe émaillée offre de toutes parts
Les cailloux variés qui se dégagent d'elle
Dans les riantes eaux de la calme Moselle.

Cependant les poissons , en folâtrant entre eux ,
Fatiguent l'œil qui suit leurs fugitives traces.
Mais comment dire ici tant de diverses races ,
Leurs obliques détours et leurs essaims nombreux
Se succédant sans fin en longeant le rivage ?
Comment dire les noms et l'étrange assemblage
De toutes ces tribus ? Un Dieu me le défend
Qui tient le second lot de l'empire du monde
Dans sa puissante main et garde le trident ,
Protecteur de nos mers. O toi , fille de l'onde ,
Naiade , montre-moi le peuple qui se plaît
A revêtir l'écaille et ses bandes qu'entraîne
Dans son sein transparent le fleuve au bleu reflet.

Le Meunier , dans les lieux couverts d'herbe et d'arène
Fait luire son écaille , et sa trop molle chair ,
D'arêtes hérissée , une fois mise à l'air ,
A peine un quart de jour se garde pour la table.
La Truite offre son dos de pourpre tacheté.
Aucune arme ne rend la Loche redoutable.
L'Ombre légère fuit par sa rapidité
Le regard indiscret. Toi qu'en ses gorges creuses

* A longtemps tourmenté l'oblique Saravus
Où l'on entend frémir, sous ses coups trop prévus ,
Six piliers de granit aux bouches écumées ,
Barbeau , quand tu parais dans de plus nobles eaux ,
Plus libre est ton essor , plus au large tu nages.
Ton goût gagne en saveur dans le pire des âges ;
Toi seul favorisé d'entre les animaux
Tu vois , en la louant , arriver la vieillesse.
Je ne veux point , Saumon , oublier ton espèce.
De la pourpre ta chair prend la vive couleur ;
Souvent ta queue agile , étalant son ampleur ,
Lance des coups errants , qui , du fond de l'abîme
Montent à la surface et , si rien ne l'auime ,
L'eau trahit le sillon de tes secrets élan.
Ta cuirasse écaillée enveloppe tes flancs ;
Ton front est lisse ; un mets , fourni par toi , relève
Les festins ambigus ; tu ne te corromps pas
S'il te faut supporter les lenteurs d'un repas.
Ta tête marquée avec fierté se lève ,
Et ton ventre s'avance en tremblant sous le poids
De la graisse amassée en ses larges parois.
Toi , que l'on sait trouver dans les mers d'Illyrie ,
Dans les dormantes eaux de l'Ister aux deux noms ,
Lotte , de qui l'écume au fleuve se marie
Pour mieux te signaler, dans nos antres profonds
Tu passes à ton tour , afin que la Moselle
Ait pour hôte un poisson partout si renommé.
Quelles sont les couleurs que la nature appelle
A décorer ton corps ? Ton dos est parsemé
De points noirs entourés par un cercle jaunâtre ;
Ta robe unie emprunte une teinte bleuâtre ;
Jusqu'au milieu du corps la graisse t'envahit ,
Mais de là jusqu'en bas ta maigreur est extrême.
Je te chante à ton tour, Perche , que la table aime.
Née avec les poissons que le fleuve nourrit ,
On te compare à ceux que l'Océan renferme ;

Tu le disputes seule aux Surmulets pourprés ;
Ton goût est savoureux ; ton corps épais et ferme
Se forme de segments par les os séparés.
Porteur d'un nom romain qui le rend plus risible ,
L'habitant des étangs , le tyran invincible
Du peuple coassant , le Brochet dans nos flots
Se glisse aussi cherchant les cavités obscures ,
Les herbages touffus et les vases impures.
On ne le voit jamais produire ses défauts
Sur la table du riche , et son odeur infecte
Le condamne à bouillir dans la taverne abjecte.
Qui ne connaît la Tanche avec ses reflets verts ,
Du vulgaire à la fois l'aliment et la joie ,
L'Ablette devenant facilement la proie
Des hameçons trompeurs par les enfants offerts ,
Et l'Alose rôtie au foyer qui l'accueille
Pour composer un mets que le peuple recueille ?
De deux races tu tiens , toi , bizarre poisson ,
Qui n'es déjà plus Truite et pas encor Saumon ;
Entre ces deux nageurs ta place est désignée ;
Il faut , pour te pêcher , ô Truite saumonée ,
Que ton âge ait atteint la moitié de leurs ans.
Le fleuve aussi te met au rang de ses enfants ,
Toi qui n'es pas plus long que deux mains sans leurs pouces ,
Goujon au corps gras , rond , allongé , que tu pousSES
A s'arrondir encore en le remplissant d'œufs ,
Goujon , de qui les poils effilés et sans nœuds ,
Imitent du Barbeau la barbe lisse et dure.
C'est à toi , maintenant , gigantesque Silure ,
Par la mer enfanté , que s'adressent mes vers.
Ta peau prend la couleur de l'olive actéenne ;
Tu sembles le Dauphin de nos fleuves divers ,
Lorsque ta lourde masse au large se promène ,
A peine déroulant la longueur de ton corps
Trainant dans les bas-fonds et l'herbe embarrassante ;
Mais , lorsque tu poursuis , par de nobles efforts ,

Ta marche dans le fleuve , à ta vue imposante
L'étonnement saisit et les rivages verts,
Et les limpides eaux , et la foule azurée
Des poissons que l'on voit se jouer à travers.
La vague dans son lit bouillonne déchirée
Et court en refluant vers l'un et l'autre bord.
Ainsi , lorsque le vent ou bien son seul essor
Du fond de l'Atlantique à la plage prochaine
Transporte la Baleine , on la voit qui déchaîne
Pour les lancer au loin les flots tumultueux ;
La vague se soulève en bonds majestueux
Et semble menacer les montagnes voisines
D'abattre leur hauteur ; mais , d'un doux naturel ,
La Baleine habitant les ondes cristallines
De la Moselle est loin d'être un fléau cruel
Et rend notre grand fleuve encore plus insigne.

C'est assez admirer les liquides régions ,
C'est assez dénombrer leurs luisantes légions
Et leur immense armée. Il est temps que la vigne
Nous montre le tableau de ses aspects rians,
Et qu'à son tour Bacchus sur ses dons attrayants
Fixe l'œil qui parcourt les chaînes étendues
De ces monts escarpés , de ces roches ardues ,
De ces coteaux formant de leurs tortueux seins
Le berceau naturel où croissent les raisins.
Ainsi le cep fécond attache sa verdure
* Aux flancs du Rhodopé comme à ceux du Gaurus ;
Ainsi le pampre brille aux monts si parcourus
* Du fertile Pangée ; ainsi la grappe mûre
* Orne l'Ismaris se mirant dans les eaux
De l'Océan de Thrace ; ainsi de mes coteaux
L'image se reflète en la blonde Garonne.
* Le Lyéus , chargé de sa verte couronne ,
Paraît le long du fleuve et jusqu'à leur sommet
Se plaît à remonter la pente des montagnes.
Le peuple , ivre de joie , à l'ouvrage se met ;

Les vigneron pressés, accourant des campagnes ,
Tantôt sur les hauteurs , tantôt sur les versants ,
Echangent à l'envi leurs cris assourdissants.

Ici le voyageur cheminant sur la rive ,
Là bas le batelier naviguant en dérive ,
Reprochent leur lenteur aux colons moins actifs ,
Dans des chants répétés par les rochers captifs ,
Par le fleuve profond , par la forêt émue.

Mais l'homme n'est pas seul réjoui par la vue
De ces lieux fortunés. Il me semble aussi voir
Accourir sur ces bords au magique pouvoir
La Naiade aux yeux bleus et l'inculte Satyre ,
Quand , poussé par l'entrain dont il subit l'empire ,
Le Pan aux pieds de bouc vient bondir sous les eaux
Et contraindre ses sœurs , tremblantes de détresse ,
A chercher, mais en vain , un paisible repos
Dans les flots révoltés qu'il fustige sans cesse.
Maintes fois Panopé , dont l'onde est le berceau ,
Dérobe ses raisins au plus riche coteau
Et s'en va retrouver l'Oréade qu'elle aime
Pour échapper ensemble à l'adroit stratagème
Du Faune , dieu lascif par les champs honoré.
On dit aussi qu'à l'heure où le char empourpré
Du soleil se repose au milieu de sa route ,
Les Satyres , suivis de leurs humides sœurs ,
Près du fleuve commun se rassemblent en chœurs ,
Et que les feux plus vifs de la céleste voûte
Eloignent les humains de leurs secrets ébats.
Puis , dansant sur leurs flots , les Nymphes en délire
Plongent au fond de l'eau le rustique Satyre ,
Et savent promptement se séparer des bras
Du maladroit nageur qui , croyant être maître
De leurs membres glissants , prend , au lieu de leur corps ,
La vague qui s'échappe et court jusqu'à ses bords.
Mais ces jeux pour témoin n'ont jamais aucun être ;
Ils ne craignent jamais les regards importuns ,

Et si j'ai le pouvoir d'en citer quelques-uns ,
Que les autres soient tus et que le mortel sage
Respecte des secrets confiés au rivage.

Jouissons librement du tableau que voici :
Quand le fleuve azuré par le reflet recueille
La colline ombragée , il semble que la feuille
Pousse dans la rivière et que la vigne aussi
Montre là ses sarments. De quelle teinte l'onde
Vient à se colorer, lorsqu'Ilspérus inonde
La terre de son ombre et qu'il paraît plonger
Les monts verts dans le sein de la vive Moselle !
On voit tous les coteaux se mouvoir et nager ;
Le pampre absent frissonne et dans l'eau toujours belle
La vendange grossit. Le batelier trompé
S'amuse à recenser les vignes verdoyantes ,
Le batelier qui fend les vagues ondoyantes
Dans sa barque d'écorce , et qui reste frappé
De l'aspect du courant reflétant les pics sombres ,
Tout en réfléchissant la limite des ombres.

Quels suaves tableaux charment encor les yeux
Lorsqu'au milieu des flots , les batelets alertes
Se livrent en ramant à des combats joyeux ,
Tracent mille sillons et sur les rives vertes
Rasent l'herbe naissant dans les prés récoltés !
Le jour s'écoule à voir ces patrons excités
Qui sautent vivement de la poupe à la proue ,
Ces jeunes rivaux dont chacun follement joue
Sur les flots complaisants : aux sérieux travaux
Leurs jeux sont préférés , et les plaisirs nouveaux
Chassent le souvenir des soucis de la veille.
La mer de Cumès offre une scène pareille
A Liber gravissant du Gaurus sulfureux
Les coteaux cultivés et les flancs vaporeux
Du Vésuve couvert de vignes festonnées ,
Quand Vénus jouissant des combats triomphants
D'Auguste près d'Actium , à ses lascifs enfants

Ordonne de jouer les luttés acharnées
Que les flottes du Nil livrèrent aux vaisseaux,
Venus du Latium dans les paisibles eaux
De Leucade, cité dont Apollon s'honore ;
Ou bien, quand, paraissant sur l'Averne sonore,
Les navires d'Eubée imitent éperdus

- * Les combats que Pompée à Myles a perdus.
- * La Sicile et Pilore admirent de leurs rives
Ces choes inoffensifs, ces batailles fictives
Dont l'azur de la mer reçoit le vert portrait.
Tel est l'aspect riant qu'offre cette jeunesse,
Pleine de pétulance et fière de l'attrait
Qui distingue ses ans, son fleuve et la richesse
De ses batelets peints. Et quand les matelots
Reçoivent du soleil les flammes verticales,
L'astre trace avec art leurs formes dans les flots
Et réduit en jouant les ombres inégales
De leurs corps renversés. Si leur vif mouvement
Les fait pencher à gauche ou les attire à droite,
Et si leur lourde rame, à la manœuvre adroite,
Tour à tour se repose ou marche lestement,
De nouveaux matelots l'humide et folle image
Se reproduit dans l'eau. Les nochers du jeune âge
Aiment à voir leurs corps ainsi représentés
Et ces tableaux trompeurs sans cesse répétés.
Ainsi, pour lui montrer le charmant édifice
De ses cheveux naissants, quand la jeune nourrice
Pour la première fois place devant les yeux
De son élève aimée un miroir radieux,
Heureuse d'une erreur qu'elle ne peut comprendre,
L'enfant croit voir les traits d'une joyeuse sœur
Dans ce métal brillant, auquel avec douceur
Elle donne un baiser qu'il ne saurait lui rendre,
Et de sa main agile, elle cherche à presser,
Sur les contours du front, les aiguilles tenues
Aux cheveux qu'elle essaie encor de mieux lisser.

De même , par le jeu des ombres continues ,
Le matelot jouit dans leur diversité
Des formes de l'erreur et de la vérité.

Cependant sur les points de la rive abordables
Viennent des ravageurs les troupes formidables ,
Qui du fleuve partout sondent les cavités.
Hélas ! que les poissons seront mal abrités
Dans leurs gouffres profonds ! Trainant ses lins humides
Jusqu'au milieu des eaux , tel pêcheur fait entrer
Dans ses filets noueux leurs phalanges timides.
Tel autre , dans les lieux où l'onde laisse errer
Ses flots calmes , étend le piège qui surnage
Armé de ses signaux. Monté sur un rocher,
Celui-ci s'inclinant vers l'eau qu'il envisage
D'un flexible roseau lentement fait pencher
La tige recourbée , et lance avec adresse
Ses hameçons garnis de leurs mortels appâts.
Du fleuve l'hôte errant sur l'amorce traîtresse
Se jette avidement , ne se méfiant pas
De l'embûche dressée et sa gueule béante
Epreuve , mais trop tard , la pointe pénétrante
Du fer qu'il n'a point vu. Surpris par le danger,
Il tremble et se trahit ; son mouvement léger
Fait balancer la verge en secouant la soie.
Aussitôt l'enfant tire obliquement sa proie
Et sa ligne d'un coup qui fend l'air en criant
L'arrache à la rivière. Au loin ce coup bruyant
Est porté par le vent , comme à l'oreille avide
Les sons brisés du fouet qui claque dans le vide
Et qui fait siffler l'air qu'il vient de déchirer.
Craignant les traits mortels du jour, la prise humide
Se met à sautiller sur le gravier aride.
Ce poisson vigoureux qu'au fleuve on voit errer,
Perd sa force dehors et notre air qu'il aspire
Le fait périr bientôt sous son funeste empire.
Déjà son corps plus faible a peine à s'agiter,

Déjà sa molle queue a peine à répéter
Ses derniers tremblements. Sa gueule reste ouverte,
Et l'air absorbé sort de son gosier inerte,
D'où s'échappe avec lui le souffle de la mort.
Ainsi, quand le soufflet ravive avec effort
Le feu du forgeron, sa soupape de laine
Jouant dans sa prison des vents reçoit l'haleine
Et la rend tour à tour. Mais j'ai vu des poissons
Qui déjà palpitaient sous la mortelle étreinte
Ranimer tout à coup leur vigueur presque éteinte,
Regagner par leurs sauts leurs limpides prisons
Et se plonger dans l'eau qui leur semblait perdue;
Et l'enfant, regrettant sa perte inattendue,
Dans les flots fugitifs s'élance étourdi
Des hauteurs du rivage et tente follement
De reprendre en nageant le butin qui s'échappe.
Ainsi, de Béotie en traversant les mers,
Glaucus, ayant goûté les herbages amers
Cultivés par Circé, pillait la verte nappe
Des gazons recherchés par les poissons mourants
Et put de Carpathos aborder les courants
Qu'il voulut habiter. Et ce maître intraitable
Des rets, des hameçons, qui fouillait, redoutable,
Les gouffres de Nérée et les flots de Téthys,
Cet écumeur de mer aux cruels appétits
Vint se joindre aux tribus qu'il retenait captives.
Du haut de leurs rochers, les villas attentives
Regardent ces tableaux s'étendre sur les eaux :
Le fleuve qui serpente entre elles les sépare
Par son cours sinueux, et son onde se pare
Sur chacun de ses bords de splendides châteaux.
Qui pourrait maintenant contempler avec joie
Soit la mer de Sestos, soit les ondes d'Heilé,
Fille de Nephtélé, soit l'Océan qui noie
La plage d'Abydos ? Et cet autre appelé
La mer de Chalcédoine, avec ses deux rivages

Qu'un grand roi réunit par d'étonnants ouvrages ,
Au lieu même où l'on sait qu'un euripe disjoint
L'Europe de l'Asie et défend à leurs terres
De se toucher encore ? Ici l'on ne craint point
Des vagues de la mer les terribles colères ,
Ni des Caurus tonnans les combats forcenés.
Il est permis ici de tenir enchaînés
Les plus longs entretiens et de faire l'échange
Des phrases qu'on s'envoie. On aime ce mélange
De voix se saluant de mutuels discours.
Dont les bords complaisans se transmettent le cours.
Les mains , de leur côté , pourraient presque s'atteindre ,
Et du fleuve l'écho s'appropriant le lit
Va partout répétant chaque mot qui se dit.

De ces heureux pays pourra-t-on nous dépeindre
Les nombreux ornemens et les charmes puissans
Et leur architecture aux dehors séduisants ?
Cette œuvre merveilleuse obtiendrait le suffrage
* Et de l'artiste allé que Gortyne a produit ,
Par qui Cumès a vu son beau temple construit ,
Et qui sur l'or gravant d'Icare le naufrage
Succomba sous le faix des chagrins paternels ,
* Et de Philon d'Athènes , et du génie étrange
Qui sut des ennemis mériter la louange ,
Tout en leur paraissant vouloir rendre éternels
Les glorieux combats livrés à Syracuse.
On pourrait supposer , tant leur éclat abuse ,
Que ces brillans produits du travail des humains
Ont été façonnés par les habiles mains
Des sept hommes chantés dans son dixième livre
* Par Marcus. Et ces lieux à la fois font revivre
Les arts de Ménécrate éclatant de beauté ,
* La main qui s'illustra dans Ephèse l'antique
Et celle d'Ictinus , constructeur tant vanté
Du temple de Minerve , où d'un appât magique
Le hibou s'entourant à lui sait attirer

D'innombrables oiseaux qui viennent expirer
Frappés de son regard. Ici la renommée
A peut-être appelé le fier Dinoharès ,
Qui bâtit le palais qu'habita Ptolémée ,
Et cette pyramide aux quatre pans carrés
Qui s'élèvent en cône et dévorent ses ombres.
C'est lui qui , pour répondre au vœu d'un souverain ,
Fît voir Arsinoë planant aux voûtes sombres
D'un temple égyptien , souvenir d'un hymen
Que l'inceste et l'amour consacrèrent sans peine.
Un Corus en agate est suspendu dans l'air
Et soufflant sous le dôme , enlève avec l'haleine
La princesse qu'attire un long cheveu de fer.

Ces artistes sans doute ou d'autres qui les valent
Ont tracé les dessins de tous ces bâtiments
Que les champs fortunés de la Belgique étalent
Et semé ces villas , superbes ornements
Du fleuve. L'une veut de ces roches natives
Couronner le massif ; une autre s'aperçoit
Sur un point avancé de ces paisibles rives.
Celle-ci s'éloignant avec elle reçoit
Les sinuosités de l'onde qu'elle enchaîne.
Occupant un sommet qui domine les eaux ,
Celle-là peut à l'aise et comme en souveraine
Contempler tour à tour les différents tableaux
Des terrains cultivés et des terrains sauvages :
Grâce à ce riche aspect , elle croit posséder
Elle-même les lieux qu'elle aime à regarder.
Cette autre veut cacher dans les frais pâturages
Son pied modeste , mais elle sait balancer
Les charmes naturels de la haute colline
Par son front orgueilleux que l'on voit s'élancer
Menaçant dans les airs , par son front qu'avoisine
La colossale tour qu'elle offre aux yeux surpris
A l'instar de Pharos , cette sœur de Memphis.
Seule , une autre villa possède l'avantage

D'enfermer le poisson qu'elle prend , quand il nage ,
Conduit par le courant , entre les cavités
Des rochers recouverts de terres en jachère
Que le soleil échauffe. Enfin , cette dernière
Des rocs les plus ardues garde les sommités
Et ne peut qu'entrevoir à travers un jour sombre
L'eau coulant à ses pieds. Que dire dans mes vers
De ces parvis semés le long de ces prés verts
Et de ces toits ornés de colonnes sans nombre ?
Que dire de ces bains près du fleuve construits ,
Qui fument sur ses bords , quand par l'étuve ardente
Vulcain aspiré roule en de secrets conduits
Les flammes qu'il exhale et que partout serpente
Sa captive vapeur dont il fait ressentir
La chaleur au dehors. De là j'ai vu sortir
Epuisés de sueur des baigneurs intrépides
Qui de l'eau des bassins méprisant la froideur ,
Se jetaient dans le fleuve , où , ses ondes limpides
Ranimant leur essor , ils nageaient pleins d'ardeur
En refoulant la vague à l'atteinte glacée.
L'étranger qui viendrait de Cumes dans ces lieux ,
De Baïas l'Eubéenne aux bains délicieux
Croirait y voir l'image avec art retracée ,
Tant ils sont entourés de splendeur et d'attraits
Sans qu'il faille au plaisir de luxueux apprêts.

Mais puis-je enfin cesser de chanter les eaux vertes
Et de te célébrer, Moselle , qui te sais
Comparable à la mer, sans mentionner jamais
Les nombreux ruisseaux , qui , par cent bouches ouvertes
A toi viennent de loin ? Tous ont la liberté
De ralentir leur cours , mais chacun d'eux s'empresse
De confondre son nom dans ton nom si vanté.
* La Sura , toujours digne , aux flots de la Némesse
* Joint ceux de la Pronée et se jette en ton sein.
La Sura t'enrichit des eaux qui lui sont dues
Et se fait plus célèbre , en prenant le dessein

De couler avec toi , que si ses eaux perdues
Vers l'Océan commun couraient obscurément.

* Le rapide Gelbis et l'Erubrus qui fonde
Sa gloire sur son marbre avec empressement
De leurs flots asservis viennent toucher ton onde.
Par des poissons fameux le Gelbis est hanté ;
L'Erubrus , en tournant avec rapidité
Les meules de moulin , sur le marbre qu'il scie
Traîne le fer mordant de la stridente scie
Dont le cri continu sur ses rives s'entend.

* Je ne citerai point la Lesura chétive ,

* Le Drabonus obscur , la Salmona plaintive
Au courant méprisé. Le Saravus m'attend
En déroulant les plis de son vêtement large
Lui qui , fort et bruyant , de navires se charge
Et qui s'efforce exprès de prolonger son cours
Pour qu'il puisse verser ses languissantes ondes
Sous d'augustes remparts. Son égale toujours ,

* L'heureuse Alizontie aux campagnes fécondes
Mène ses eaux sans bruit , en effleurant des bords
Qui de riches moissons présentent les trésors.
Mille autres affluents , suivant que le comporte
Leur cours impétueux , s'en vont s'unir à toi ;
De leurs flots empressés autant la masse est forte ,
Autant ils ont d'ardeur à couler sous ta loi.

Si l'illustre Mantoue , ô divine Moselle ,
Si Smyrne l'eût donné son poète chéri ,
Le Simois qu'Ilion tant de fois nous rappelle
Te céderait la palme et le Tibre amoindri
A ta gloire jamais n'opposerait la sienne.
O puissante cité , Rome , pardonne-moi ,
Je t'en conjure ici ; repousse loin de toi
L'Envie et Némésis , qui , dans ta langue ancienne
Ne peut avoir de nom : tes pères dans ces lieux
Ont eux-mêmes placé le siège de l'empire.

Mère féconde en fruits , en hommes glorieux ,

O Moselle, salut ! A l'envi tout conspire
A te faire briller, tes grands et nobles cœurs,
Ta jeunesse guerrière, et ton langage, émule
Du langage latin. La nature cumule
Chez tes heureux enfants l'aménité des mœurs
Et l'esprit enjoué sous un visage austère.
Rome n'est plus la seule à se dire la mère
Des antiques Catons : des lois de l'équité
L'observateur fidèle, Aristide le Juste
N'est plus seul à prétendre à ce surnom auguste
Qui de la vieille Athène exalte la fierté.
Mais où vont m'emporter et mes rênes errantes
Et l'amour effréné dont je subis la loi !
Je compromets ta gloire : ô muse, arrête toi.
Que ton luth soit caché ! que tes cordes vibrantes
Cessent de résonner avec mes derniers chants !
Le jour où je verrai par des travaux modestes
Mes loisirs dissiper de mes ennuis les restes
Et les feux de Phébus réchauffer mes vieux ans,
En l'honneur du sujet je reprendrai ma lyre.
Des héros de Belgique on m'entendra redire
Les illustres exploits, ainsi que les vertus,
Et les célébrités de ma noble patrie.
Les Piérides filant une longue série
De vers plus déliés, sèmeront leurs tissus
De brillants ornements et la pourpre elle-même
Garnira leurs fuseaux. Qu'embrasseront mes chants ?
Je chanterai d'abord l'homme calme des champs,
Le savant magistrat, l'orateur dont on aime
La sublime éloquence et qu'on voit secourant
L'accusé malheureux. Je chanterai les sages
Que la libre curie appelle au premier rang
Dans chaque municipale et qui, comblés d'hommages,
Prennent place au sénat de leur propre cité.
Je célébrerai ceux dont le talent vanté
Daus des cours applaudis par un jeune auditoire

Du vieux Quintilien peut égaler la gloire ;
Ceux qui , tenant en main le pouvoir communal
Et sans jamais de sang souiller leur tribunal ,
Ont su de leurs faisceaux illustrer l'innocence ;
Ceux qui sur l'Italie étendaient leur puissance
Et qui , deux fois préfets , ont régi les Bretons ,
Ce peuple descendant des fougueux Aquilons ;
Et celui qui , chargé des affaires de Rome ,
Gouvernait à la fois le peuple et le sénat
Et qui plus haut que lui ne voyait qu'un seul homme ;
Bien qu'il fût au-dessus des princes de l'Etat ,
Il brûlait d'abjurer ton erreur, ô Fortune ;
Pour qu'il veuille jouir de sa gloire importune
Qu'à peine il a goûtée , il faut qu'il ait rendu
A d'augustes enfants le rang qui leur est dû
En les faisant monter au faite de l'Empire.
Mais achevons notre œuvre , et nos vers différant
L'éloge des mortels , finissons de décrire
Ce fleuve fortuné dont le joyeux courant
Se répand à travers une verte contrée ;
Puis consacrons son nom dans les vagues du Rhin.

Déroule maintenant et ta robe azurée
Et ton voile verdâtre , ô Rhin ; ouvre ton sein
A ce fleuve nouveau dont l'onde fraternelle
Enrichira tes eaux. Mais dans ses flots épars
Ne vois pas rien qu'un don , puisqu'il vient des remparts
* De la ville impériale et qu'en témoin fidèle ,
Il peut te raconter les triomphes promis
* A ces deux empereurs , qui de leurs ennemis
Ont bientôt consommé la sanglante déroute
* Partout , sur le Nicer , près de Lupodunum ,
* Aux sources de l'Ister , dont le vieux Latium
Ignore le berceau. Dans ta rapide route
Tu viens d'apercevoir ces glorieux lauriers ,
Témoignage éclatant de leurs exploits guerriers ;
Mais d'autres les suivront et puis d'autres encore.

Pour vous , marchez unis , et , par un double effort ,
Repoussez l'Océan que la pourpre décore.
Ne crains pas de paraître avoir un moindre sort ,
O Rhin majestueux. Ton bôte de l'envie
Ne sent point l'aiguillon ; à jamais de ton nom
Reste paisible maître , et , sûr de ton renom ,
Accepte avec ton frère une commune vie.
Possesseur opulent des Nymphes et des eaux
Ton lit de ses trésors vous fera le partage ;
Chacun de vous aura son cours et son rivage
Et pourra s'écouler par différents canaux.
C'est alors qu'on verra s'approcher de tes rives
Des forces inspirant les terreurs les plus vives
* Aux Chamaves , aux Francs , de même qu'aux Germains.
Des pays relevant du sceptre des Romains
Tu seras désormais la solide barrière.
Un fleuve aussi puissant partageant la carrière
Te donnera deux noms et , bien que descendant
D'une fontaine unique , on pourra cependant
Te doter du surnom de fleuve à double tête.
* Vivisque d'origine , audacieux poète ,
Que les liens récents de l'hospitalité
Au Belge ont rattaché , moi qu'on appelle Ausone ,
Italien de nom , dont on voit la cité ,
Le pays , les foyers assis dans cette zone
Qui de l'extrême Gaule atteint la sommité
Des monts pyrénéens , où l'Aquitaine aspire
Des primitives mœurs à polir l'âpreté ,
J'osais chanter ainsi sur ma chétive lyre.
Qu'on ne reproche pas à ma muse d'avoir ,
Pour un fleuve sacré , tenté cet humble hommage.
Loin de solliciter un glorieux suffrage ,
Je demande un pardon. Il est aisé d'en voir
Beaucoup qui , sur tes bords , ô Moselle bénie ,
* Se plaisent à puiser aux sources d'Aonie
* Et veulent absorber toute l'Aganippé.

Mais avant que le temps de sa faux m'ait frappé
Et pour peu que la sève en mes veines renaisse ,
Lorsque Auguste et son fils , objet de ma tendresse ,
Me feront retourner au nid de mes vieux ans ,
Aux murs de Burdigale , emportant pour présents
Les faisceaux d'Ausonie et les honneurs curules ,
Après avoir donné mes dernières leçons ,
De toi , fleuve du nord , en étendant mes sons ,
Je reprendrai l'éloge aux yeux de mes émules.
Je dirai les cités qui baignent leurs remparts
Dans ton paisible lit , les vieilles citadelles
Dont les créneaux sur toi promènent leurs regards ,
Et les châteaux gardés par les troupes fidèles
Dans les jours de danger et qu'en ces temps derniers
Pour le Belge la paix a changés en greniers ;
Et les colons heureux habitant tes rivages ,
Et ton eau qui , mêlée aux valeureux efforts
Des hommes et des bœufs , coule en pressant tes bords
Et creuse des sillons dans les gras pâturages.

Aucun fleuve avant toi ne peut être cité ,
Ni la Loire , ni l'Aisne au cours précipité ,
Ni la Marne glissant le long de la frontière
Du Belge et du Gaulois , ni la Charente altière
Que la mer de Saintonge effleure de ses eaux.
Tu devras lui céder comme tous ses rivaux ,
Dordogne , qui descends d'une froide montagne.
La Gaule aussi mettra le Tarn aux sables d'or
Au-dessous de son rang , et ce torrent encor
Qui comme un furieux , roule dans la campagne
En se précipitant de rocher en rocher ,
L'Adour respectueux , avant de s'épancher
Dans le sein de la mer qui de loin étincelle ,
Devra glorifier la divine Moselle
Et proclamer sur tout sa souveraineté.

* O Moselle , qui sais te couronner de cornes ,
Ta réputation ne connaît pas de bornes.

On se repait au loin de ta célébrité
Comme aux lieux où , sortant de ta source , tu montre
De ton front de taureau l'éclat étincelant ,
Comme aux lieux où ton cours , souvent paisible et lent ,
Sillonne en serpentant les plaines qu'il rencontre ,
Comme aux ports des Germains , où ton flot disparaît.
Si quelque faible gloire encourage ma lyre ,
Si , pressé par mes vers , quelqu'un daigne les lire ,
Ton nom de voix en voix volera comme un trait
Et mes chants seront fiers de te rendre immortelle.
Les fontaines , les lacs , les fleuves azurés ,
Les antiques forêts dont les champs sont parés
Connaitront jusqu'aux lieux où règne la Moselle.
La Drôme , la Durance aux flots capricieux
Et les fleuves alpins devront te rendre hommage ,
Et le Rhône avec eux , le Rhône audacieux
* Qui traverse en courant la cité qu'il partage
Pour que sa rive droite aussi reçoive un nom.
Et je te chanterai , pour grandir ton renom ,
Aux étangs que l'azur de ses reflets couronne ,
Aux fleuves mugissants , à ma blonde Garonne.

NOTES.

Vers 1. *De la Nava rapide.* La Nahe , qui se jette dans le Rhin , près de Bingen.

V. 3. *De la vieille cité.* Strasbourg , selon les uns , Bingen , selon les autres.

V. 4. *Où la Gaule battue.* Allusion à la défaite de Julius Tutor et de ses Trévirs révoltés , mis en pièces à Bingen par Sextilius Félix , l'an 70 de J.-C.

V. 11. *Je dépasse Dumnisse.* Denssen , au-dessous de Kirchberg.

V. 13. *Les Tabernes que l'onde.* Bern-Castel.

V. 16. *Nivomages.* Neumagen , où l'on voyait naguère encore les ruines du camp de Constantin.

V. 24. *Où trône Burdigale.* Bordeaux, patrie d'Ausone.

V. 52. *Ces remparts honorés.* Trèves, où plusieurs empereurs fixèrent leur résidence.

V. 70. *Et maintenant allez.* Ce vers ne s'adresse point à la Moselle, c'est une locution familière aux anciens poètes.

V. 122. *Le Meunier.* Dans les Vosges, on le nomme le *Vilain*.

V. 130. *L'oblique Saravus.* La Sarre, qui se réunit à la Moselle.

V. 131. *Le Brochet dans nos flots.* Les romains appelaient ironiquement ce poisson *Lucius* et ne l'estimaient point, mais il s'est singulièrement réhabilité depuis Ausone et il fait aujourd'hui l'ornement de nos tables.

V. 194. *Gigantesque Silure.* Poisson de mer, assez semblable à l'Esturgeon et qui, comme lui, remonte les rivières.

V. 228 et suivants. *Aux flancs du Rhodopé.* Le Rhodopé et le Gaurus sont des montagnes de Campanie; Le Pangée est une montagne de Macédoine, et se nomme aujourd'hui Castagnatz. Ismarus est une montagne de Thrace.

V. 234. *Le Liéus paré.* Surnom de Bacchus. Ici c'est la vigne.

V. 305. *A Liber gravissant.* Autre surnom de Bacchus.

V. 316. *Les combats que Pompée.* Bataille où Pompée a été vaincu l'an 718 de Rome.

V. 317. *La Sicile et Pilore.* Promontoire de Pilore, aujourd'hui Capodi-faro.

V. 399. *Glaucus ayant goûté.* Célèbre pêcheur changé en poisson.

V. 436. *Et de l'artiste allé.* Dédale, père d'Icare.

V. 440. *Et du génie étrange.* Archimède, fameux géomètre tué à la bataille de Syracuse, malgré les ordres de Marcellus.

V. 448. *L'ar Marcus.* Marcus Terentius Varron, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Semaines ou Livres des Images*. Le 10^e livre paraît être consacré aux architectes.

V. 450. *La main qui s'illustra.* Clésiphon, l'un des artistes fondateurs du temple de Diane, à Ephèse.

V. 461. *Fit voir Arsinoë.* Ptolémée Philadelphie, roi d'Egypte, fit construire un temple à Arsinoë, sa sœur et sa femme, dans Alexandrie, par son architecte Dinocharès. La voûte de ce temple était en aimant et la statue de la princesse, qui sans doute était en fer, attirée par cet aimant, parut suspendue en l'air.

V. 488. *A l'instar de Pharos.* Ilc des embouchures du Nil, où fut bâtie une tour avec le nom de phare, devenu commun aux autres fameux ports de mer.

V. 522 et suivants. *La Sura, toujours digne.* La Sura, aujourd'hui la

Saur ou *Sour* ; la Némesse, la *Nymss* ; la Pronée, la *Prüm* ; le Gelbis, la *Kyll* ; l'Erubrus, la *Rouwer* ; la Lesura, la *Lieser* ; le Drahonus, la *Dhron* ; la Salmona, la *Silm* ; l'Alisontie, l' *Alsetz*.

V. 624. *De la ville impériale.* Trèves.

V. 625. *A ces deux empereurs*, Valentinien I^{er} et son fils Gratien, qui venaient de remporter une éclatante victoire sur les Alemanni, en 368.

V. 628. *Partout, sur le Nicer.* Le Nicer, aujourd'hui le *Neckar* ; Lupodunum, *Ladenburg* ; l'Ister, le *Danube*.

V. 647. *Aux Chamaves*, Ancien peuple de la Westphalie, en Allemagne.

V. 654. *Vivisque d'origine.* Bordeaux était la capitale des *Bituriges Vivisci*.

V. 668. *Aux sources d'Aonie.* Aonie, province de Béotie.

V. 669. *Toute l'Aganippé* Hippocrène, fontaine du Mont-Hélicon.

V. 705. *O Moselle, qui sais te couronner de cornes.* Allusion aux deux bras de la Moselle, qui se réunissent dans le voisinage de sa source et en amont de la ville de Remiremont (Vosges).

V. 725. *La cité qu'il partage.* La ville d'Arles.

INAUGURATION

DU BUSTE

DE

M. LE COMTE HENRI BOULAY DE LA MEURTHE

DANS L'ÉCOLE PUBLIQUE DE CHAUMOUZEY,

le 6 Juillet 1862.

La Société d'Émulation avait l'honneur, depuis 1836, de compter M. le comte Henri Boulay de la Meurthe au nombre de ses membres ; à ce titre, elle croit devoir s'associer, en en rendant compte, à l'ovation dont cet homme de bien vient d'être l'objet dans les Vosges.

L'émulation naît de l'exemple du bien accompli, et notre Société tient à honneur de consacrer dans ses *Annales* les traits les plus saillants d'une vie à donner en exemple, ce qui est à la fois un honneur pour nous et un juste hommage rendu à la mémoire d'un de nos anciens collègues.

Le dimanche, 6 juillet, le village de Chaumouzey était en fête. Un grand nombre d'habitants, accourus des villages voisins, s'étaient donné rendez-vous pour assister à l'intéressante cérémonie de l'inauguration du buste de M. le comte Henri Boulay de la Meurthe.

A dix heures et demie, les autorités et les invités descendaient à la maison de cure, où les attendaient M. le Maire de Chaumouzey et MM. les instituteurs de la ville et du canton d'Épinal. La musique du collège d'Épinal avait aussi voulu

s'associer à cette fête. En répondant à l'appel de leur collègue de Chaumouzey avec le plus louable empressement, les instituteurs avaient voulu, par leur présence, rendre un nouvel hommage à l'homme illustre dont la haute sollicitude avait toujours soutenu et encouragé l'instruction primaire. M. le Préfet des Vosges, retenu à Paris pour les besoins de son département, avait exprimé à M. le Maire tout le regret qu'il éprouverait d'être obligé de renoncer à l'honneur de présider cette fête; il avait délégué, pour le représenter, M. Danican-Philidor, conseiller de préfecture. A côté de ce magistrat, se trouvait M. Malgras, inspecteur d'Académie; M. Boulay, juge d'instruction à Épinal et parent de M. Henri Boulay; M^e Leroy, avocat et délégué cantonal; M. Seigneret, principal du collège; M. Gasquin, inspecteur primaire; M. Merlin, secrétaire de l'inspection académique des Vosges; M. Noël, maître de forges à Thunimont, etc., etc.

Le cortège, au son des cloches et des fanfares, se rendit à la messe, pendant laquelle un des dignes prêtres de la paroisse remercia, en termes pleins d'onction, de délicatesse et d'à-propos, les personnages de distinction qui avaient bien voulu les honorer de leur visite et se mêler à ses paroissiens pour apporter à Dieu leur prière, avant d'offrir le tribut de leurs hommages à l'homme distingué dont on allait célébrer la mémoire.

Après la messe, le cortège se rendit devant la maison d'école. Là, avait été placé, entouré de feuillages, le buste, coulé en bronze, que la reconnaissance de la commune de Chaumouzey avait voulu élever pour perpétuer la mémoire d'un homme éminent. Mais, par une délicate générosité, M^{me} la comtesse Henri Boulay n'accepta pas la souscription ouverte à cet effet, et elle voulut s'associer à cette fête en donnant elle-même le buste de son mari à la commune. Le produit de la souscription, par un sentiment non moins délicat, fut converti en un livret de caisse d'épargne qui sera joint annuellement à ceux fondés par M. Boulay pour récompenser les meilleurs élèves de l'école.

Près du buste s'élevait une estrade couverte de verdure où vinrent prendre place les personnes du cortège. M. le conseiller de préfecture prit la parole, et, dans une allocution bien pensée et prononcée avec cœur et conviction, il s'exprima ainsi :

« MESSIEURS,

» M. le Préfet des Vosges voulait n'abandonner à aucun autre le soin d'apporter ici le témoignage des sympathies publiques pour l'œuvre patriotique qui vous réunit aujourd'hui : les intérêts généraux de son département, auxquels, — vous en êtes témoins, — votre premier magistrat a, dès longtemps, consacré tous ses instants, pouvaient, seuls, en cette circonstance, le tenir éloigné de vous : mais soyez assurés, Messieurs, que ses regrets égaleront au moins les vôtres.

» Au nom du Gouvernement de l'Empereur, comme au nom du frère du grand citoyen dont vous nous présentez l'image, et qui est lui-même, sous le second Empire, l'un des membres les plus considérables du premier corps de l'État, M. le baron de la Guéronnière eût remercié cette commune de n'avoir reculé devant aucun sacrifice pour honorer dignement la mémoire de son illustre enfant. Il vous eût aussi félicités, Messieurs, de perpétuer, par une manifestation durable de votre reconnaissance, le souvenir de l'homme qui, dans la mauvaise fortune aussi bien qu'au jour de la prospérité, voulut, à l'exemple de son père, demeurer fidèle à la glorieuse dynastie qui, par deux fois, a sauvé la France. Enfin, il vous eût dit que notre département des Vosges, qui s'honorera toujours d'être le berceau de cette famille si justement vénérée, conserve l'espoir que les liens du passé pourront revivre encore.

» Modeste écho de ses nobles pensées, je termine en vous exprimant combien je suis fier de le représenter au milieu de vous : oui, je m'arrête, Messieurs, car, autant que vous-mêmes, j'ai hâte d'écouter la voix éloquente du haut fonction-

naire qui veut bien vous retracer la vie et les bienfaits de votre éminent compatriote.

» Messieurs, vous savez tous quelles furent, jusqu'au tombeau, les invariables convictions de M. le comte Boulay de la Meurthe : rendez donc à sa religion politique un suprême et solennel hommage, en criant avec moi :

» *Vive l'Empereur !* »

L'appel de M. Danican a été accueilli par de chaleureux vivats.

M. l'Inspecteur d'Académie a succédé à M. Danican. Nul n'était plus autorisé que M. Malgras à parler longuement et judicieusement de M. Boulay, nul ici ne l'a plus connu et n'a mieux apprécié l'élévation de son esprit. Il y avait entre M. le comte Henri Boulay et lui plus que des relations ordinaires, il y avait une estime réciproque, et l'entente sympathique de deux hommes intelligents qui ont voué leurs efforts à une même cause ; c'est donc en consultant son cœur et en fouillant ses souvenirs que M. l'Inspecteur d'Académie a parlé de M. Boulay ; aussi a-t-il été heureusement inspiré ; a-t-il trouvé des paroles émues pour retracer les aspirations de l'homme de bien avec lequel il avait longtemps vécu en communauté de convictions et d'idées.

M. l'Inspecteur s'est exprimé en ces termes :

« MESSIEURS ,

» En parcourant vos riches campagnes, les vastes forêts qui les entourent, et les routes ombragées qui nous ont conduits parmi vous, on est saisi d'un sentiment d'admiration et de reconnaissance pour la Providence qui a si généreusement doté vos vallées. Elles semblent faites, en effet, pour donner naissance aux heureuses pensées, pour produire les hommes de bien, pour accueillir ceux qui s'y réfugient, et pour honorer la mémoire de ceux qui, à un titre quelconque, en sont devenus les bienfaiteurs et l'orgueil.

» La fertilité de vos champs, la modestie de vos demeures,

comme les souvenirs qui s'y rattachent , jettent dans le cœur une douce émotion , et reportent tout naturellement la pensée vers ceux qui sont aujourd'hui l'objet de notre vénération et de notre reconnaissance.

» Ce point isolé , ce coin retiré des Vosges , le village de Chaumouzey , fondé depuis plus de 700 ans , a joué , pendant les trois derniers siècles , un rôle qui se perpétue encore aujourd'hui. Si Chaumouzey fut le berceau du comte Boulay de la Meurthe (1) ; si , comme je l'ai entendu dire avec fierté par celui dont nous honorons en ce moment la mémoire , son père naquit , en quelque sorte , sous le soc de la charrue , 450 ans avant lui , votre célèbre abbaye recevait dans son sein et entendait la première messe d'une autre illustration , qui , suivant une route différente , se proposait le même but ; si l'un fut le réformateur de nos codes (2) , l'autre fut le réformateur de célèbres ordres religieux (3) , et , comme Henri Boulay , l'intrépide propagateur de l'enseignement primaire. C'est de Chaumouzey que partirent ces valeureux champions de l'une des plus nobles causes qui servent l'humanité.

» Vous me permettrez donc d'associer ici deux noms qui ont droit à une égale vénération : le nom du B. Pierre Fourier , curé de Chaumouzey , et celui du comte Boulay de la Meurthe. Sous la toge du conseiller d'État , comme sous le froc du moine , respirait le même cœur , s'agitaient les mêmes pensées , celles du bien public. Qu'il me soit permis de faire la part des plus anciens avant de vous parler de celui qu'une mort récente , prématurée , a enlevé à nos respects.

» C'est à Henri Boulay lui-même que j'emprunterai ces détails.

(1) Le comte Antoine-Jacques-Claude-Joseph Boulay de la Meurthe , né à Chaumouzey en 1761 , mourut à Paris en 1840.

(2) M. le comte Antoine Boulay fut nommé , sous le premier Empire , Président de la section de législation au conseil d'État et contribua puissamment à la rédaction du Code Napoléon.

(3) Le B. Pierre Fourier , né à Mirecourt le 50 septembre 1564 , mourut à Gray le 10 décembre 1640 ; nommé curé de Chaumouzey en 1596 , il entreprit la difficile réforme des chanoines réguliers de Lorraine.

» En France, avant la Révolution, la puissance civile, tout en réclamant l'autorité suprême sur l'éducation publique, était restée comme étrangère à l'instruction primaire. A peine de loin en loin un cri des États généraux et des parlements, un article dans une ordonnance des rois, venaient-ils rappeler que les classes les plus nombreuses de la société étaient tout entières dénuées d'instruction. Hors de là, le Gouvernement n'y pensait même pas.

» Dans cette incurie de l'État, le clergé, et il faut l'en féliciter, s'empara de l'enseignement du peuple; tel était, depuis un temps ancien, l'état de choses en Lorraine. En général, les instituts religieux étaient en possession du soin d'enseigner les pauvres.

» Parmi ces établissements, se faisait surtout remarquer la congrégation de Notre-Dame. C'est à Chaumouzey et à Mattaincourt qu'elle prit naissance. En 1597, quelques simples filles, Alix Leclerc, Gante André, Isabelle et Jeanne de Louvroir, inspirées par les pieuses et philanthropiques exhortations de Pierre Fourrier, résolurent de se consacrer à l'instruction des enfants de leur sexe. Pierre Fourrier leur donne des règlements, et les écoles qu'elles ouvrent à Mattaincourt et à Poussay sont bientôt suivies par un si grand nombre d'élèves qu'à peine peuvent-elles suffire à leur enseignement. En 1603, à la demande du cardinal de Lorraine, elles vinrent à Nancy, et, en 1617, la congrégation y fut solennellement fondée.

» Grâce aux efforts de Pierre Fourrier, les maisons de cet institut se multiplièrent rapidement en Lorraine, en Champagne, dans la Bourgogne, dans les Flandres, à Paris, et jusque sur les bords du Rhin, à Mayence, à Bonn, à Spire, Manheim, Heidelberg.

» Fourrier, né à Mirecourt, mourut à Gray en 1640, et fut béatifié par la cour de Rome en 1730. Pendant près d'un demi-siècle, l'ancien abbé de Chaumouzey combattit donc sans relâche pour instruire et moraliser les enfants; aussi devons-nous tous nous associer aux efforts du bienheureux,

et applaudir de grand cœur à la palme glorieuse accordée par la cour de Rome au ministre des autels, dont toute la vie fut consacrée à propager les lumières.

» Pierre Fourrier quitta Chaumouzey en 1597. Un siècle et demi plus tard, le fils d'un honnête cultivateur quitte ce même village pour faire de solides études au collège de Toul. Avocat distingué d'abord, il courut aux armes lorsque la patrie fut envahie en 1792, et combattit à Valmy et à Wissembourg. Pendant la terreur, il cherche un refuge sous les ombrages de Chaumouzey ; mais bientôt, sorti de sa chère retraite, il devient successivement président du tribunal de Nancy, membre et président du conseil des Cinq-Cents, président de la section de législation au conseil d'État, où il participa continuellement à la rédaction du Code civil, le plus beau et le plus glorieux monument de ce siècle.

» Napoléon à Sainte-Hélène a rappelé avec éloge ses éminents travaux et son désintéressement.

» Revêtu des titres de comte et de grand officier de la Légion d'honneur, nommé ministre d'État, il fit partie du conseil privé, et, dans les derniers temps de l'Empire, il siégea au conseil de régence.

» Déjà proscrit sous la terreur, vingt-deux ans plus tard, le 24 juillet 1815, l'ostracisme d'une autre terreur devait l'exiler du sol français. Forcé de se retirer en Allemagne, ce n'est qu'en 1819 qu'il rentra en France, où il resta désormais dans la vie privée.

» Telle est, en résumé, la vie d'un de vos concitoyens, d'un enfant de votre village, qui, par la simplicité, la douceur, la modestie, unies à un rare talent, sut se concilier l'attachement et l'estime de tous ceux qui l'ont connu et vu de près, dans ses bons comme dans ses mauvais jours, au milieu de ses travaux incessants et des luttes parlementaires, dans lesquelles il s'est parfois élevé aux plus grandes hauteurs de l'éloquence.

» Non moins heureux père de famille que grand homme

d'État, le comte Antoine Boulay s'est vu revivre dans ses fils (1). Tous deux, par un bonheur mérité, se sont assis, avec émotion et respect, dans le même fauteuil que leur père avait illustré au Conseil d'État. Tous deux ont été admis dans les Conseils du Gouvernement impérial, et le Sénat n'a pas trouvé de membres plus actifs et plus dévoués. Le Comte Henri Boulay, dont les traits coulés en bronze semblent respirer devant nous, fut toujours le digne fils de son père. Prenant pour modèle le B. Pierre Fourier, son compatriote, dont plus d'une fois il s'est plu à faire l'éloge, comme lui, il s'éprit d'une belle passion pour la cause de l'enseignement primaire.

» Dès son plus jeune âge, il s'inscrit dans les rangs de la Société pour l'instruction élémentaire (2), dont il fut, pendant près de 30 ans, l'âme et la force. Est-il un homme, en France, qui se soit plus que lui passionné pour cette grande question ? Généraliser l'instruction, moraliser le peuple, nationaliser la France ; tel est le but qu'il a poursuivi sans relâche. Où trouver une pensée plus morale, plus religieuse, plus utile aux hommes, plus libérale, plus patriotique ? Ami des de Gérando, de Laroche Foucauld-Liancourt, Lastayrie, avec Jomard, J.-B. Say, l'abbé Gauthier, Francœur, Dupin, de Salvandy, Laisné, Decases et Siméon, Henri Boulay poursuivit franchement la mission de cette Société protectrice, combinant des méthodes, créant des enseignements, aidant de ses deniers à la fondation des écoles.

» De 1822 à 1827, sous l'administration de MM. de Corbière et Frayssinous, tout était à sauver, et des efforts constants purent recueillir quelques débris. En 1829, sous un ministre

(1) MM. Henri-Georges Boulay, né à Nancy le 15 juillet 1797, mort à Paris en 1859, et Joseph Boulay de la Meurthe ; ce dernier, conseiller d'État d'abord, est aujourd'hui sénateur et membre du conseil impérial d'instruction publique

(2) M. Henri Boulay fut reçu membre de la Société pour l'instruction élémentaire le 28 novembre 1827.

dont on a gardé la mémoire, M. de Vatisménil, ce fut une époque de réparation dans laquelle Henri Boulay et ses amis s'efforcèrent de faire disparaître les traces du mal, et ne purent en effacer que quelques-unes.

» La lutte recommence en 1830, alors que MM. de Montbel et Guernon-Ranville étaient aux affaires. La Révolution de juillet éclate. Époque d'attente qui avait promis à la France de ne pas laisser un seul de ses enfants sans en faire un citoyen éclairé, en même temps qu'un homme instruit et moral, tel était le programme de la loi de 1833; « mais » sera-t-il enfin accompli ? dit Henri Boulay; c'est à le réaliser » que consistent le plus impérieux besoin et le plus grand » devoir du temps présent. Continuer de propager l'instruction primaire, et l'empreindre enfin d'un caractère profond » de nationalité, voilà la tâche à laquelle tous les hommes » de bien convient le pays et l'administration. »

» *Il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire.* Cette maxime qui fut celle de Henri Boulay, n'a jamais été mieux appliquée qu'à l'instruction primaire. Que d'autres se plaisent donc à la contemplation de tout ce qui a été fait, nous aimons mieux, nous, dans l'intérêt du pays, continuer notre marche progressive.

» Et au sujet de l'agriculture, lui, petit-fils de cultivateur, lui que nous avons si souvent entendu dans les fêtes agricoles des Vosges, s'écriait avec l'énergie d'une conviction profonde :

« Quant à l'enseignement agricole, il est jusqu'ici resté » à peu près stérile. Singulière anomalie ! L'agriculture dé- » nonce la routine comme la plus pernicieuse ennemie, en même » temps qu'elle se plaint que les bras lui manquent et qu'on » déserte la campagne pour la ville; et cependant, dans » presque pas une des écoles rurales, il n'est fait emploi » de l'éducation pour greffer sur le cerveau de l'enfant la » pensée du progrès et pour lui enraciner au cœur l'amour » des champs où il est né.

» Contradiction non moins étrange ! L'agriculture, personne ne le conteste, est le principal élément de la force,

» de la richesse, de la moralité publique. A elle seule, peut-
» être, il est donné, par la dissémination des usines dans
» les campagnes, par l'alliance des travaux manufacturiers,
» par l'action combinée de la caisse d'épargne et de la pro-
» priété foncière, d'enlever à l'industrie ses périls, en consa-
» crant ses bienfaits, et de résoudre ainsi un des problèmes
» les plus intéressants pour les nations modernes.

» L'enseignement des femmes, cet enseignement par où
» commence celui des hommes, n'a pas même encore attiré
» sérieusement l'attention de l'État.

» Les Conseils d'arrondissement, pour féconder les attri-
» butions que leur a faites le législateur, s'ingénient, dans
» l'intérêt général, à formuler des vœux dans lesquels ils
» n'ont garde d'oublier l'éducation populaire; mais ce sont
» surtout les Conseils généraux qui s'en occupent sérieu-
» sement. Dès à présent, ils ont irrévocablement gagné la
» cause de l'éducation des filles et de l'amélioration du sort
» des instituteurs.

» Et ce sont ces corps, où s'est réfugié tout ce qui reste
» peut-être d'aristocratie en France, qui témoignent ainsi
» de leur sollicitude pour l'éducation du peuple!

» Ce spectacle est plein de consolations et d'espérances, il
» n'y a pas une nation au monde qui puisse en offrir de
» pareil. Ce grand mouvement, qui commence par les parties
» les plus haut placées du corps social, ne s'arrêtera pas;
» car telle est, Messieurs, l'attraction du bien, que qui-
» conque s'est engagé dans sa voie, non-seulement ne peut
» en sortir, mais y attire nécessairement les autres après
» soi. Il se forme ainsi une sainte et universelle mission,
» dont les forces s'accroissent incessamment jusqu'à ce que
» le bien soit au grand complet.

» C'est ce qu'il nous sera donné de voir dans notre bien-
» heureuse patrie, car les temps approchent où l'œuvre de
» l'éducation populaire va s'accomplir. On se souviendra sur-
» tout qu'il n'est pas permis de négliger l'éducation des femmes,
» sous peine de voir échouer celle des hommes, que l'in-

» stituteur a droit à la considération , comme le magistrat
» et le prêtre ; que ses moyens d'existence doivent se mesurer
» à cette considération.

» Le législateur enfin n'oubliera pas que l'ignorance en-
» gendre le crime , et que le salut de la société fait à l'État ,
» à la famille , à l'individu , une obligation solidaire de donner
» et de recevoir l'éducation.

» Bossuet a dit : « Quiconque n'aime pas la société civile
» dont il fait partie , c'est-à-dire l'état où il est né , est
» ennemi de lui-même et de tout le genre humain (1). »

» Or , dans ces temps dont je vous offre une image an-
» ticipée , l'amour de la patrie , cette opinion des esprits
» droits , cette affection des cœurs honnêtes , cette prescription
» de Bossuet aura si bien redressé les pensées fausses , usé
» les passions mauvaises , rapproché les hommes généreux ,
» qu'on verra les citoyens , le clergé , l'Université , toutes
» les forces sociales , en un mot , mises dans un même but ,
» et , par un commun effort , fonder l'unité de l'éducation
» nationale. »

« Hâtons - nous de dire que ces chaleureuses paroles ,
prononcées en 1846 , ont porté leur fruit. Les vœux si
énergiquement formulés par notre héros , ont été réalisés.
Aujourd'hui , vous le savez tous , Messieurs , les libéralités
de l'État , du département et des communes , le zèle éclairé
de M. le Préfet , la sollicitude de l'Empereur pour les classes
laborieuses , pour l'agriculture , pour l'instruction du peuple ,
la sagesse et la haute intelligence de l'éminent Ministre
qui est à la tête de l'instruction publique en France , ont
réalisé les idées proclamées par Henri Boulay : et , ce qui
n'était qu'à l'état de projet en 1846 , le héros de cette fête
a pu , avant de descendre dans la tombe , le voir appliqué
par le Gouvernement impérial , avec une prudence et une
sagesse dont nul gouvernement n'a donné l'exemple.

» Écoles de filles , salles d'asile , ouvroirs , écoles d'adultes ,

(1) Politique tirée de l'Écriture sainte , livre 4 , art. 6 , conclusion.

enseignement agricole et professionnel, tout s'organise sous l'œil vigilant de l'État; et, dans cette commune même, prend naissance une pensée féconde. Chaumouzey n'a point encore d'école de filles; le lieu et l'heure pourraient-ils être mieux choisis? L'exemple des deux bienfaiteurs de l'humanité, dont nous avons rappelé les noms, pourrait-il et ne doit-il pas trouver ici sa plus heureuse application? Courage, Messieurs, persévérez dans votre excellent projet; continuer les traditions de Henri Boulay et de Pierre Fourier, c'est honorer leur mémoire; et s'il était possible à ce bronze vénéré de prendre ici la parole, ce serait pour encourager votre œuvre.

» En vous retraçant rapidement et trop imparfaitement tout ce qu'a fait Henri Boulay pour l'instruction primaire, j'avais donc quelque raison de le comparer à cet autre bienfaiteur sorti de l'abbaye de Chaumouzey. Mais sous combien d'aspects il me resterait encore à examiner ces deux grandes figures, si je n'imposais silence au désir que j'ai de le faire, par les limites mêmes dans lesquelles je dois maintenir mes paroles.

» Vous me permettrez cependant, Messieurs, de retracer encore quelques-uns des traits de cette physionomie multiple, car à côté de l'apôtre de l'instruction primaire, il y avait aussi l'homme d'État et l'homme privé.

» Pendant 25 ans, je me suis réjoui de l'honneur de son amitié. Mes ancêtres étaient cultivateurs comme les siens; et, avec cette communauté d'origine, se trouvait une communauté d'idées qui fortifie les relations et leur donne le charme de l'amitié. Que de bons conseils puisés dans son cœur! et pouvait-on les prendre à meilleure source? Prudence, modération, sagesse, il savait allier les vertus de l'honnête homme à celles du grand citoyen. Le patriotisme, comme l'éducation du peuple, était sa passion dominante;

» Le malheur qui trouble et qui aigrit les cœurs vulgaires avait grandi et élevé son âme. Fidèle aux grands principes de 1789, il avait puisé chez son père et fortifié en quelque

sorte dans l'amertume de l'exil ce caractère d'indépendance et de sage liberté qui fait les grands peuples, comme aussi cette loyauté et cette fermeté qu'on ne rencontre que dans les âmes fortement trempées.

» Sincèrement dévoué à la mémoire de l'Empereur, toujours confiant dans les destins de sa race, il se souvenait qu'il avait combattu, presque enfant, avec le peuple, aux portes de Paris, pour la défense de l'empire expirant, tandis que son père luttait, jusqu'à la dernière heure, pour la cause impériale, dans une région plus haute. C'est à cette époque que celui-ci apprenait à son fils comment les hommes des temps héroïques savaient dompter leurs propres douleurs, pour ne songer qu'aux maux de sa patrie; il lui apprenait tout ce que la probité, le travail et l'amour du pays donnent de force dans la prospérité et de consolation dans la détresse.

» Aussi, tout Paris connaissait en lui l'homme de bien, le citoyen dévoué à son pays : et dès 1830 il se trouva tout naturellement appelé au commandement de la 41^e légion de la garde nationale, à qui il sut inspirer la confiance la plus entière, et où il comptait les plus amicales sympathies. Toujours au premier rang, il se trouva au plus fort de la mêlée, dans les troubles qui ont agité le gouvernement de Juillet; et si, dans les journées de juin 1848, il ne paya pas de son sang son héroïque valeur, c'est que la Providence détourna les balles de la poitrine de l'honnête citoyen, de celui qui, plus tard, devait devenir l'ami et le conseiller de Louis-Napoléon.

On était en pleine République, les esprits flottaient dans l'incertitude : Henri Boulay, avec ce coup d'œil juste et cette prescience instinctive qui le caractérisaient, sut deviner le sauveur de la France; il indiqua Louis-Napoléon à tous ses amis comme un libérateur. Sa parole fut écoutée, et six millions de suffrages constituèrent l'œuvre difficile de la présidence.

» Avec quelle abnégation, avec quelle modestie, avec quelles nobles paroles, Henri Boulay accepte la vice-prési-

dence de la République (1) ; il loge modestement dans son hôtel de la rue de Vaugirard , et résigne les honneurs dus au rang qu'il occupe ; il veut même , dans un poste élevé , faire le bien sans faste , sans éclat (2) , et il éloigne de lui , avec un soin scrupuleux , tout ce qui peut porter le caractère des influences corruptrices , qu'il avait si énergiquement combattues sous le dernier gouvernement. Ah ! Messieurs , ce sont là de rares vertus , des vertus dignes des temps antiques , et qui , chose étrange ! n'ont pas toujours trouvé des éloges. Votre grande âme , Henri Boulay , ne s'en est point émue , et votre ombre peut dormir en paix , dans la tombe , sous la couronne civique que vous ont tressée vos amis et votre amour du bien public. Que ne nous est-il donné d'écouter encore votre voix ! Pourquoi ce bronze , où l'artiste a répandu la vie , n'entr'ouvre-t-il pas les lèvres pour faire entendre , une fois de plus , les conseils de la sagesse et les paroles de l'amitié ; pour redire les souvenirs du cœur et les émotions qu'excitaient en vous les luttes pour le bien public ; pour raconter les joies de la famille ; pour bénir et diriger votre jeune fille , et enfin pour consoler une épouse qui fut si digne et si fière de porter votre nom ?

» Si vous restez muet , votre souvenir parle pour vous , et vous voyez ici des hommes pleins de reconnaissance , exaltant , dans ce modeste village , qui fut le berceau de votre famille , les vertus qui vous distinguèrent dans les temps troublés et difficiles que vous avez traversés à cette époque d'une activité fiévreuse , lorsqu'on voyait en 1848 les hommes

(1) Après l'élection du Président de la République en 1848 , M. Henri Boulay de la Meurthe , sur la présentation de Louis-Napoléon , fut nommé par l'Assemblée constituante Vice-président de la République , dignité à laquelle appartenait la présidence du Conseil d'État.

(2) En 1850 , il consacra la totalité de son traitement de Vice-président de la République de l'année 1849 , à des œuvres de bienfaisance au profit de l'instruction primaire. La somme en provenant fut partagée entre les départements de la Seine , de la Meurthe et des Vosges. Il disposa de celle de 4,500 fr. en faveur de la Société pour l'instruction élémentaire.

s'élever et disparaître avec une rapidité qui laissait à peine le temps de les connaître ; vous , toujours simple , courageux et calme , vous avez su conserver , dans tous les conseils , les formes sévères et l'attitude magistrale d'un grand citoyen.

» Messieurs , j'abuse peut-être ; mais j'ai besoin de vous dire encore combien M. Boulay aimait les Vosges , bien qu'il n'y fût pas né ; il avait adopté notre beau département comme son pays natal : dès 1830 , il s'y était créé de nombreuses relations ; et il devint un des membres les plus actifs de la Société pour l'enseignement de l'arrondissement de Mirecourt : et la Société d'Émulation le compta bientôt au nombre de ses membres ; il trouva parmi nous des affections sérieuses et de vives amitiés. Partout il a laissé des traces de ses bienfaits. Deux fois , il nous a représentés dans les assemblées législatives (1) , et son cœur , comme son dévouement , était au service de tous.

» Il en est peu d'entre nous qui n'aient conservé trace de son active correspondance : vous avez pu lire ses lettres empreintes de la plus franche cordialité , dans lesquelles se pressent les nobles sentiments , se peignent le cœur de l'honnête homme et le patriotisme le plus éclairé. Aussi que de reconnaissance ! et quelle belle vie Henri Boulay s'est faite après sa mort !

» Vous parlerai-je de ses travaux littéraires ? mon Dieu ! je ne dirai pas que l'homme d'État fut un homme de lettres ; mais , si une main amie réunissait toutes les œuvres éparses qu'il a publiées aux cinq volumes de rapports qu'il a faits sur l'instruction primaire , de 1830 à 1846 , si ses discours dans nos assemblées législatives , au sein de nos Comices , étaient recueillis , on ne verrait en lui ni un littérateur , ni un historien , mais un citoyen laborieux qui traitait toutes

(1) En 1839 , M. Henri Boulay fut envoyé à la chambre des Députés par l'arrondissement de Lunéville (Meurthe) , en 1842 et en 1846 , l'arrondissement de Mirecourt (Vosges) lui confia le même mandat , et en 1848 , il fut envoyé à l'Assemblée constituante par le même département.

les questions avec une hauteur de vues , avec une clarté et une élévation de style , dont plus d'un écrivain de profession serait jaloux.

» Plus d'une fois , nous l'avons surpris absorbé dans la lecture des ouvrages de sa riche et nombreuse bibliothèque ; c'est là qu'il aimait à se reposer de ses luttes et de ses labeurs , et toujours , avec un certain orgueil , il faisait passer sous nos yeux les ouvrages publiés sur l'éducation dans toutes les contrées du monde ; car , je vous l'ai dit , Messieurs , sa passion pour l'éducation , pour l'instruction du peuple , se trahissait sans cesse. Il avait bien compris que c'est par elles que se font les grands peuples ; et , en effet , si , dans les Vosges , on est bon soldat , bon laboureur , bon citoyen , industriel intelligent ; si nos bataillons sont réputés les meilleurs de France , si le sentiment de la dignité et d'une sage indépendance fait battre nos cœurs , c'est que l'instruction , que vous êtes venus chercher autour de la chaire de l'instituteur , est un élément de force , de moralité , de sécurité et de bien-être.

» Soyons donc Vosgiens , Messieurs , comme le héros de cette fête , Vosgiens par le cœur , par l'instruction , par notre patriotisme ; Vosgiens dévoués au pays , à l'Empereur.

» Je vois d'ici , Messieurs , l'ombre de Henri Boulay trépasser , car son vœu le plus cher est accompli : Napoléon III régnant sur un peuple religieux , bien élevé , instruit , travailleur , dévoué à tous ses devoirs.

» Une des gloires de Henri Boulay , ce fut aussi la religion du souvenir et le culte qu'il professait pour le grand héros de l'épopée impériale. Plus de quatre années furent consacrées par lui au dépouillement de l'immense correspondance de Napoléon I^{er} ; il s'était passionné pour ce travail ; aucune démarche ne lui coûtait , et chaque nouvelle pièce était pour lui un sujet de joie , comme si la gloire de Napoléon I^{er} pouvait en être agrandie.

» Nous avons suivi l'homme de bien dans toute sa carrière ; nous avons vu M. le comte Henri Boulay de la Meurthe se

conciliant au conseil municipal de Paris, à la Chambre des Députés, au Conseil d'Etat, au Sénat, les amitiés les plus fermes par la modération de ses sentiments, la sûreté de son concours et la constance de son dévouement ; mais c'est surtout dans le sein de sa famille qu'on voyait le charme de ses qualités privées, et qu'il a inspiré à une foule d'hommes recommandables de si profonds et de si affectueux souvenirs. On a pu en juger par le nombreux concours qui s'est pressé pour lui rendre les derniers devoirs ; par les vifs regrets qui éclatèrent autour de son cercueil. Au moment où sa dépouille mortelle descendait dans la tombe, cet homme de bien reçut le suprême adieu ; une voix pleine d'autorité, la voix de M. Dumas, de l'Institut, l'un de ses amis les plus dévoués, son collègue au Sénat, lui parla une dernière fois, au nom d'une épouse vertueuse et d'une famille qui l'entouraient de leurs soins pieux, au nom de ses nombreux amis, au nom des Vosges, nous dirons plus, au nom de la France entière.

» C'est aussi une pieuse pensée que celle qui a inspiré la fête qui nous réunit aujourd'hui ; c'est chez vous qu'a pris naissance l'idée de placer en face des élèves d'une école, le buste d'un des plus infatigables propagateurs de l'instruction populaire. Allant au devant de vos désirs et de la souscription si promptement couverte de signatures, la famille de Henri Boulay vous a fait un gracieux hommage, qui mérite notre reconnaissance et tous nos respects.

» Le culte d'un homme de bien inspire les grandes actions, et les traits de Henri Boulay sont comme un exemple vivant pour vous, pour vos fils, de ce que peuvent le travail et la vertu. Il y a aussi une leçon et un exemple dans ce concours empressé de tous les habitants, dans ces prêtres zélés, dignes successeurs de Pierre Fourier, dans la présence au milieu de vous du représentant du premier magistrat du département ; car, ne l'oublions jamais, Messieurs, M. le baron de la Guéronnière est devenu notre compatriote : il est Vosgien par le cœur, parce que les hommes de cœur

et d'intelligence se font bientôt une patrie au milieu des honnêtes gens.

» Encourageons-nous donc , Messieurs , efforçons-nous de suivre , même de loin , les grands exemples qui nous sont donnés ; que l'union et la concorde , qu'un généreux désintéressement règnent parmi nous ; suivons les principes religieux , sauvegarde de l'honneur des familles ; et , pleins de dévouement et de respect , livrons-nous à l'activité de la vie , au travail , au labeur de chaque jour , rempart salulaire derrière lequel s'abritent le bien-être et le bonheur.

» Henri Boulay nous suit du regard , Pierre Fourier nous protège ; que ces deux noms soient désormais le trait-d'union qui reliera l'amour et la pratique du bien à notre patriotisme ! »

CAPITULATION

ET

DÉMOLITION DU CHATEAU

DE CHÂTEL-SUR-MOSELLE.

1670.

La vallée de la Moselle possède, dans le département des Vosges, et sur une étendue de cinquante kilomètres seulement, quatre villes autrefois importantes comme places de guerre : Remiremont, Épinal, Châtel et Charmes; nous pourrions y ajouter le château d'Arches qui, lui aussi, eut ses épisodes dans les guerres de la Lorraine.

Deux de ces villes, Remiremont et Épinal, ont eu, pour essayer de retracer leur passé historique, des écrivains auxquels on doit savoir gré de leurs efforts dans le but de réunir et de coordonner tous les documents qu'il leur a été possible de se procurer (1). Leurs ouvrages ont au moins préparé la voie aux hommes laborieux qui voudraient un jour les continuer.

Mais Châtel et Charmes, après avoir donné le jour à un assez grand nombre d'hommes de mérite, attendent encore chacune son historien. L'une et l'autre de ces anciennes cités fut le théâtre de faits dignes d'être connus; espérons donc qu'un jour viendra où une main amie saura les venger d'un trop long oubli, et tirer de

(1) M. l'abbé Guinot, pour Remiremont, et M. Chanzy, pour Épinal.

la poussière, pour les mettre au jour et les faire connaître à ses compatriotes, les importants matériaux que renferment leurs archives et nos vieilles chroniques.

En attendant ces monographies précieuses, qu'il nous soit permis de mettre à la disposition des écrivains dont l'intention serait de faire des recherches sur l'histoire de l'ancienne forteresse de Châtel, un document intéressant et en grande partie inédit, que nous a conservé, sur la destruction de cette place, un des manuscrits de la bibliothèque d'Épinal.

Ce document nous a paru précieux, surtout en ce qu'il indique le nombre et l'espèce de pièces d'artillerie, ainsi que la quantité et la nature des munitions que Châtel qui, d'après Dom Calmet, était, en 1651, « la ville la plus forte et la mieux munie de toutes celles de ces quartiers-là », possédait encore en 1670, après avoir soutenu les sièges les plus meurtriers, de la part des Français, en 1636, 1641 et notamment en 1651, et de la part des Lorrains en 1637 et en 1650. Il nous apprend aussi combien les fortifications de cette petite ville étaient solidement établies, puisque après la reddition de la place, il ne fallut pas moins de six semaines aux Français pour faire sauter, au moyen d'une immense quantité de poudre, les tours et les remparts de sa forteresse, de manière à en empêcher le prompt rétablissement pour le cas d'une nouvelle rentrée du duc de Lorraine dans ses États. Mais cette coûteuse précaution était inutile, car le malheureux Charles IV ne devait plus revoir les rives de la Moselle. Toutefois, il est une chose dont la force ne put dépouiller la petite ville de Châtel devenue simple bourgade champêtre, c'est le souvenir des luttes glorieuses qu'elle soutint, pendant quarante ans, pour l'indépendance de la patrie, et dont les derniers actes sont la capitulation de 1670 et cette démolition de son château, que nous allons rapporter d'après le témoin oculaire, qui fut, comme il le dit lui-même, l'un des rédacteurs des pièces où ces faits ont été consignés.

NOTE HISTORIQUE. — Louis XIV ayant résolu de réunir la Lorraine à la France, et de déposséder définitivement le duc Charles IV, chargea, en 1670, le maréchal de Créqui d'exécuter ses volontés. Le maréchal réduisit d'abord à l'obéissance du roi, Nancy et les

petites places de la Lorraine ; bientôt il ne resta plus au pouvoir des troupes duciales que les villes d'Épinal, Châtel et Longwy.

Épinal manquant de munitions , capitula après cinq jours de siège seulement , avec l'humiliante condition , pour tous les militaires de la garnison , de se rendre prisonniers de guerre et de subir le traitement rigoureux qu'il plut au vainqueur de leur infliger.

On s'attendait à une sérieuse résistance de la ville de Châtel ; le courageux Beaufort y commandait, lui qui s'était acquis la plus belle réputation en défendant cette place contre le maréchal de la Ferté en 1631 ; mais soit que le traitement fait à la garnison d'Épinal ait intimidé les troupes , soit que le gouverneur et les officiers aient vu avec raison que toute résistance serait inutile et n'aboutirait qu'à la perte d'une quantité de braves dont la vie ne devait point être sacrifiée uniquement à une vaine gloire , on parla de capituler presque aussitôt qu'on vit l'ennemi. Le 28 septembre, les Français investissaient la place, le 30, la capitulation qu'on va lire était signée et quatre jours après , la place était livrée aux assiégeants. La garnison de Longwy se rendit de même quelques jours après.

Ainsi , un mois de temps avait suffi aux troupes de Louis XIV pour accomplir une dernière fois la conquête de la Lorraine désolée, ruinée et épuisée par des guerres presque continuelles de 1633 à 1670.

On dit que pendant cette dernière invasion , l'infortuné Charles IV errait dans les montagnes des Vosges , et aux environs des places assiégées. Une tradition , bien connue dans le pays , rapporte qu'il resta caché plusieurs jours dans un puits de la cour du château de Domèvre-sur-Durbion , à environ une lieue et demie de Châtel , pour échapper aux Français accourus sur ses traces.

CHAPELLIER , Archiviste de la Société.

Remarques curieuses faites par M. Jean-Natal Menissier, ancien régent et choriste en la paroisse de Chastel-sur-Moselle, touchant la capitulation de M. le maréchal de Créquy au siège de la ville dudit Chastel, avec la distribution de la poudre employée à la démolition des tours et fortifications de la ville et chasteau dudit lieu en l'an 1670 et 1671.

PREMIÈRE PIÈCE.

Articles que présente le S^r de Beaufort bailly et gouverneur de Chastel à Mons^r le maréchal de Créquy (1) :

1^o Que sa personne avec tous les officiers auront la vie et bagues sauvées avec tous les soldats ; sçavoir chevaux-légers des compagnies de son altesse et prince de Vaudémont, les mousquetaires de Son Altesse, simples cavaliers, ensemble tout le reste de l'infanterie, à l'exception des Esleuz qui sortiront sans armes, pour se retirer dans leurs prévostez, comme aussi tous gentilshommes, nobles et officiers qui sont présentement en la garnison, sans exception de personne de quelle nation elle puisse être, sans qu'aucune puisse être arrêtée, sous quel prétexte que ce puisse être, soit à la sortye de la ville, ou par les chemins et gistes qu'ils seront obligez de faire pour leurs retraites.

2^o Ledit S^r Gouverneur emmesnera toute sa famille avec son bagage, aussi bien que tous les officiers et soldats, tant à pied qu'à cheval, et tous autres cy-dessus mentionnez sans qu'il leur soit fait tort ny déplaisir ; sçavoir, la cavallerie, tant chevaux-légers de saditte Altesse que prince de Vaudémont qu'autres, avec leurs montures, équipages et armes ordinaires, trompettes sonnantes, avec tymbales, et estendart

(1) Ces articles de la capitulation sont imprimés aux preuves du tome 3^o de l'*Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, page DLXXXIX. Nous les extrayons ici du manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, AR², n^o 453^{re}.

déployé; l'infanterie, leurs armes ordinaires, balle en bouche, tambour battant, mesche allumée aux deux bouts.

3° Luy sera fourny douze chariots pour la conduite des bagages tant dudit sieur gouverneur, que des officiers, soldats et autres.

4° Et au cas que dans quatre jours inclus, à commencer du premier d'octobre, il ne leur arriveroit point de secours capable de faire lever le siège, ils sortiront avec leurs armes et bagages comme dit est, et seront conduits en toute seureté par le plus beau et le plus court chemin à Bitche, et ne pourront estre obligez à faire plus de quatre heures par jour, qu'ils auront escorte suffisante pour leurs assurances par les chemins.

5° Qu'il leur sera fourny les vivres nécessaires, tant pour les hommes que pour les chevaux, par les chemins et gistes.

6° Qu'il sera permis et loisible à un chacun de se retirer sur ses biens, soit qu'ils soient scitués en Lorraine, ou sur les estats du Roy très-chrétien et ailleurs, pour y demeurer en toute assurance avec ce qui leur peut appartenir, sans que pour ce ils ayent besoin de passeport ou sauvegarde.

7° Qu'il ne sera fait aucun tort, ni déplaisir aux bourgeois, non plus qu'à leurs familles et biens, seront iceux conservez et maintenus dans leurs privilèges et franchises comme cy devant; que même les prestres, et les religieux de la congrégation de Nostre-Dame ne seront molestez, ny inquiettez en leurs personnes, ou leurs biens.

8°. Que les canonniers, mineurs, et grenadiers auront la mesme capitulation que la soldatesque.

9°. Pendant lequel temps de quatre jours ne sera entrepris, par les armes du Roy très-chrétien, aucune chose sur la place et dehors, à gens de la garnison, non plus que par ceux de la garnison sur ceux de dehors, et sera donné ostage de part et d'autre.

10°. Que les soldats seront munis de poudre, plomb et mesche, sans qu'eux ou lesdits officiers et bagages puissent être fouilleez ou visitez.

11°. Sera donné passeport et seureté à deux personnes pour aller chercher Son Altesse pendant le temps desdits quatre jours , à l'expiration desquels la place sera remise de bonne foy entre les mains de Monsieur le maréchal de Créquy.

12°. La garnison de Chastel sera conduite à une heure de Bitche , sans que les troupes de Sa Majesté très-chrétienne , tant dans le chemin que dans leurs passages , leurs apportent aucun obstacle.

Fait au camp devant Chastel le trentiesme et dernier septembre 1670.

Signé : Le Maréchal DE CRÉQUY.

SECONDE PIÈCE (1).

Cejourd'huy premier jour d'octobre 1670 , les soussignez officiers de la garnison de Chastel-sur-Moselle assemblez par Monsieur de Beaufort bailly et gouverneur dudit lieu , ayant été sommés par Monsieur le maréchal de Créquy commandant l'armée qui est devant ladite place à luy remettre en main au plustôt à peine d'être traité comme à Épinal , et encore pire , ils ont tous unanimement , pour le plus grand service de Son Altesse , resout de rendre ladite place sous les conditions avantageuses qui leurs ont été offertes ; et la première , et la plus considérable , est la conservation des compagnies des chevaux-légers et mousquetaires qui auroient été perduës avec ladite place qui ne pouvoit pas longtemps tenir , la garnison étant les deux tiers composée d'Esleuz et de François qui branloient tous au manche ; et mesme presque sans assurance à cause du mauvais traitement qu'avoient reçu les Esleuz et les François par la capitulation d'Espinal , et mesme ils en auroient une telle appréhension qu'ils désertoient étant en sentinelle jusqu'à des caporaulx

(1) Cette seconde pièce dont le style négligé annonce une grande précipitation , n'est qu'analysée par Dom Calmet , tome 3 , première p. DXC.

avec la parole , en telle sorte qu'il la falloît rechanger fort souvent , outre que l'on ne pouvoit ly assurer , d'autant que le Sr de Mitry allant visiter le poste où estoit l'attaque et commandé par le Sr de Maison-Neuve capitaine d'Esleuz , il receut un coup de fusil par un du poste mesme qui luy appuya son coup ; bien plus que les armes , le plomb , les boulets à canon , et les pierres de fusil y manquoient tellement qu'à l'ouverture de la tranchée et où estoit l'attaque , la plus grande partie ne pouvoit plus ny ne vouloit tirer , et même l'on fut obligé nonobstant la disposition que l'on voyait à un assault général de retirer le Sr Salin avec la compagnie des mousquetaires de son poste pour l'envoyer au poste dudit Sr de Maison-Neuve capitaine d'Esleuz , auquel étoit l'attaque , outre qu'il a été considéré que pendant le temps de la capitulation , et par celuy accordé par icelle pour donner advis du tout à sadite Altesse , il se rencontre que l'on a plus de temps que l'on n'auroit pu tenir quel effort que l'on puisse faire ; et ce sont les raisons principales pour lesquelles on a traité avec ladite armée , ayant mesné cinq jours pendant la capitulation , et quatre autres pour avertir sadite Altesse. Fait en ladite place de Chastel-sur-Mozelle soub le seing de tous les officiers , à la réserve du sieur de Mitry , qui n'a pu signer , à cause qu'il a le bras cassé , et a consenty.

Signé : Beaufort , de Belle-Rose , Coublan , Salin , Moretal , Chauvirey , de Vaudoncourt , A. D. Monnot , Saint-Martin , Juvrecourt de Valfleury , Des Hazards , Fournier , Gueblanche , Cœurmont , Themerot , J. Bailly , Virion , Salonné , Maurice , la Jeunesse de Rainville , A. du Bourg , Micard , N. d'Espilliers , De Guilly , de la Prayrie , la Chambre.

TROISIÈME PIÈCE (1).

Inventaire des pièces et munitions d'artillerie de la ville et chateau de Chastel-sur-Mozelle, fait par nous S^r de Saint-Hilaire, lieutenant de l'artillerie, et le commandant en l'armée du roy en Lorraine, en présence du sieur Geoffroy, commis de Monsieur le contrôleur général de l'artillerie de France.

PREMIÈREMENT.

Une couleuvrine calibre de 16 livres, longue de dix pieds et demy aux armes de France et de Navarre sur son renfort, et à la vollée une L couronnée, montée sur affust et rouage non ferrez de peu de service, cy. . Une couleuvrine de 16^l

Trois sappes calibres de huit livres, longues de trois pieds, ayant au renfort un escusson chargé de deux lions et une aigle, montées sur affustz et rouages non ferrez, cy. . 8^l

Une pièce calibre de six livres, longue de huit pieds et demy, ayant au renfort les armes d'Espagne, et deux dauphins pour ances, montée sur un affust de service, les rouës neuves non ferrez, cy. Une pièce de 6^l

Une pièce de quatre livres, longue de huit pieds et demy ayant au renfort un escusson chargé de croix, montée sur un affust non ferré, cy. Une pièce de 4^l

Deux pièces de trois livres, longue de trois pieds et demy, aux armes palatines, montées sur affustz et rouages ferrez, de service pour là place, cy. Deux pièces de 3^l

Une pièce de deux livres, longue de huit pieds, aux armes de Lorraine, montée sur affust et rouages non ferrez, cy. Une pièce de 2^l

Une pièce de demy livre longue de sept pieds, aux armes de Lorraine, ayant sur la vollée un oyseau, montée sur un affust ferré, et les rouages sans ferrures, cy. Une pièce de 1/2^l

(1) Entièrement inédite.

Trois esmerillons d'un quarteron dont deux montez sur vieux affustz, l'autre sur le ventre, cy. . . 3 esmerillons.
 Quatre pierriers de fer. 4 pierriers.
 Quatre arquebuses à croc de fonte, cy. 4 arquebuses à croc.
 Fusilz, cent septante huit, cy. 178 fusilz.
 Mousquetz, deux cent cinquante huit, cy. 258 mousquetz.
 Piques ferrées, vingt huit, cy. 28 piques.
 Espées, huitante deux, cy. 82 espées.
 Cuyrasses et potz en teste, quarante, cy. . 40 cuirasses.
 Mortier de fer enterré, un, cy. 1 mortier.

Poudre, plomb, mesches et autres munitions.

Poudre, dix mille sept cent vingt livres, cy. 10720^l poudre.
 Plomb, trois cent livres, cy. 300^l plomb.
 Mesches, environ un millier, cy. 1000 mesches.
 Soulfhre, un demy baril, cy. 1¹/₂ barril.
 Salpêtre, vingt tonneaux non livrés, cy. 20 tonneaux salpêtre.
 Bouletz de vingt quatre livres, trente, cy. . . 30 bouletz.
 Bouletz de six livres, soixante, cy. 60 bouletz.
 Boulet d'une livre et demy, quatre cent, cy. 400 bouletz.
 Bombes chargées, six, cy. 6 bombes.
 Grenades de fer, six, cy. 6 grenades.
 Grenades de verre chargées, dix tonneaux,
 cy. 40 tonneaux de grenades.
 Bouletz de seize livres, cent trente, cy. . . 130 bouletz.
 Un affust sans ferrures, cy. 1 affust.
 Une paire de roues neuve sans ferrures, cy. 1 paire de roues.
 Tourteaux d'artifice, sept, cy. 7 tourteaux.
 Plottons d'artifice, six, cy. 6 plottons.
 Boëttes de fer, dix, cy. 10 boëttes.
 Fallots pour esclairer dans les fossez, trois, cy. . 3 fallots.
 Un moulin à poudre avec quatre pilons et quatre mortiers de cuivre, cy. 1 moulin à poudre.
 Un moulin à cheval à quatre branches, cy. 1 moulin à cheval.
 Deux autres moulins à bras, cy. 2 moulins à bras.

*S'ensuivent les remises faites des pièces et munitions
de l'armée dans ladite place.*

PREMIÈREMENT.

Neuf pièces de canon de fonte, sçavoir, sept pièces de vingt quatre livres, et deux couleuvrines, dont six pièces sont montées sur des affustz, rouages, et avantrains, et trois sur des charrotz dont il y en a sept armez, cy. 9 pièces.

Trois affustz et pièces de vingt quatre livres, et une couleuvrine, quatre affustz et deux avantrains, cy. 2 avantrains.

Poudre, neuf milliers deux cents, en cinquante barils parmy lesquels il y en a dix-huit du poids d'un cent, cy 9200^l

Plomb en balles de mousquetz, deux milliers six cents livres, en treize barils, cy. 2600^l plomb.

Mesches entonnées, douze milliers, cy. . 12000 mesches.

Cordages, un millier, cy. 4000 cordages.

Trois mille sept cent cinquante grenades non chargées, cy. 3750 grenades.

Une quantité de bouletz de vingt quatre et de seize, restez au lieu où estoit le parque devant laditte place.

Hantes, vingt-neuf, cy. 29 hantes.

*Estat de consommation de poudre qui a esté employée
pour les mines et fourneaux de Chastel, lorsqu'on a
démoly la ville et le chasteau, avec les noms de cha-
cune des tours, et la date de chacun jour, à commencer
du vingt quatrième décembre 1670 jusqu'à parfaite
démolition.*

PREMIÈREMENT.

Pour la tour du Parterre tirante à la tour Bruslée, laquelle saulta le jour de Noël vingt cinquième décembre, quatre mille quarante livres, cy. 4040^l

Pour la tour du Moyne sautée le jour de la saint Jean l'évangéliste, vingt-septième décembre, mille quatre cent quarante livres, cy. 1440^l

Pour la tour des Rasoirs sautée le mesme jour, mil huit cent soixante livres, cy. 1860^l

Pour la grande tour du milieu du château, sautée le deuxième janvier, mille deux cent trente livres, cy. 1230^l

Pour le boulevard où estoit le corps de garde de la porte d'en haut de la ville, huit cent trente livres, cy. . . 830^l

Pour la tour quarrée nommée la tour du Guet, et jadis la tour au passage en la mesme porte d'en haut, qui saulta avec ledit boulevard le deuxiesme janvier, mille huit cent quarante livres, cy. 1840^l

Pour la tour des Sorciers sautée le quatriesme janvier, sept cent quarante livres, cy. 740^l

Pour la tour de la Grosse-Folie, sautée la veille des roys le cinquième janvier, huit cent soixante livres, cy. . 860^l

Pour la Petite-Folie, sautée le mesme jour, huit cent quarante livres, cy. 840^l

Pour la tour de la porte du Pont, suyvant des Sorciers, sautée le septième janvier, quatre cent vingt-quatre livres, cy. 424^l

Pour la courtine du parterre du chasteau, sautée l'unziesme janvier, mil quatre cent trente livres, cy. 1430^l

Pour la courtine d'entre la tour des Princes et celle des Razoirs, sautée le mesme jour, mille quatre cent trente livres, cy. 1430^l

Pour la tour des Mouchettes, sautée le douzième janvier, mille vingt-quatre livres, cy. 1024^l

Pour la tour du Trésor, sautée le même jour, huit cent trente livres, cy. 830^l

Pour la tour des Princes, sautée le mesme jour, cinq cent vingt-une livres, cy. 521^l

Pour la tour du Foin, sautée le quatorzième janvier, huit cent vingt-cinq livres, cy. 825^l

Et pour les Saucisses, cinquante livres, cy. 50^l

Pour un petit fourneau à la tour des Princes , septante
cinq livres , cy 75^l

Le 18^e janvier 1670 délivré à Monsieur Saccis pour la cour-
tine de la porte de campagne qui saulta le mesme jour,
huit cent vingt-quatre livres , cy 824^l

Le 19^e janvier, pour un fourneau dans l'une des tours
de la porterie du chasteau , cent soixante-deux livres, cy. 162^l

Pour un autre fourneau dans une autre tour de la même
porterie, quatre cent livres , cy. 400^l

Pour une autre tour au pont levis audit chasteau et un
fourneau , cent septante quatre livres , cy 174^l

Lesquelles trois tours , et porteries ont sauté le dix-neuf
janvier.

Pour la tour de la Cloche , sautée le vingt-unième janvier,
mil trente-neuf livres , cy. 1039^l

Pour la courtine devant la porte du chasteau , sautée le
vingt-troisième janvier, six cent vingt-six livres , cy. 626^l

Pour la tour sur l'eau , tenante à la ville entre la tour de
la porte d'en bas et celle au-devant de la fontaine , sautée
le vingt-cinquième janvier, quatre cent vingt-quatre livres ,
cy 424^l

Pour la tour au devant de la fontaine tenante aux murailles
de ladite ville , sautée le vingt-cinquième janvier, quatre
cent vingt-quatre livres , cy 424^l

Pour la tour de Campagne , en un fourneau , sautée le
trentième janvier, quatre cent quarante livres , cy. . . 440^l

Pour un autre fourneau à la même tour, quatre cent dix-
huit livres , cy 418^l

Pour la tour de la porte d'en bas tenante icelle aux mu-
railles de ladite ville , sautée le cinquième février, quatre
cent dix-huit livres , cy. 418^l

Pour la platte forme de la porte de Campagne dudit chas-
teau , sept cent quarante livres , cy. 740^l

Pour les estançons et boettes pour les sappes , vingt-quatre
livres , cy. 24^l

Somme totale de la poudre employée aux articles cy-devant

pour la démolition de la ville et chasteau de Chastel, se monte sauf erreur de compte et calcul, à vingt-six mille quatre cent deux livres, cy. 26402^l

Pour copie tirée des vrays originaux, à la description desquels ledit Menissier souscript certifie avoir été employé les an et jour spécifiez cy-devant, tesmoin son seing manuel cy mis.

Fait à Chastel cejourd'huy 25 mars 1708, signé Menissier, avec paraphe.

EXPLORATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

MARES ET TOMBELLES.

Depuis les recherches dont il a été rendu compte dans les dernières *Annales* de notre Société, de nouvelles fouilles ont été entreprises sur plusieurs points et, quoique leurs résultats n'aient pas offert partout un égal intérêt, il me paraît utile d'en faire l'objet d'une notice.

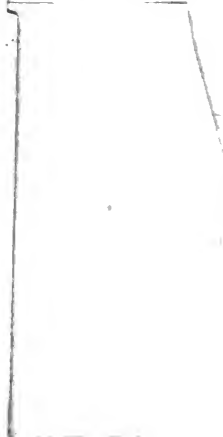
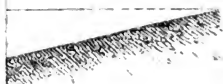
1^o MARES.

Dans le courant du mois de septembre 1861, notre infatigable collègue, M. Renault, profitant de la sécheresse qui régnait alors, a fait explorer deux mares situées dans les forêts de la commune de Bulgnéville et sur une hauteur.

La première occupait une surface de 8 mètres de largeur sur 9 mètres de longueur.

La fouille a traversé une couche de terreau de 0^m,45 d'épaisseur, provenant évidemment des feuilles et des autres détritiques tombés dans la mare et lentement décomposés dans ses eaux; au-dessous, une mince couche de poussière de charbon semblable à celle qui résulte de la carbonisation des bois et que l'on désigne dans le pays sous les noms de *faisin* ou *frasis*; ensuite une couche d'argile reposant sur le sol naturel. — La fouille a mis à découvert un chemin, formé de pierres roulantes, descendant jusqu'au fond de la mare, près de ce chemin un fer à cheval dont l'oxydation a dénaturé les formes, et, çà et là, des fragments de briques romaines.

ville.



La seconde mare occupait, à cent mètres de la précédente, une surface d'environ 26 mètres de diamètre.

La coupe de cette mare, reproduite dans le dessin joint à cette notice, présente à partir de la surface de l'eau à sa plus grande hauteur,

1° Eau, profondeur	4 ^m ,06
2° Terreau formé de vase et de détritits décomposés	0 50
3° Poussière de charbon, ou faisin	0 30
4° Mélange de terreau et de terre argilo-siliceuse. .	0 40
5° Argile bleuâtre, fine, compacte et imperméable	0 38
6° Sol naturel, argile des terrains environnants mêlée de pierres de grès.	

Les bords de la mare s'étendent en pente douce jusqu'à la première couche de terreau, à partir de laquelle ils sont coupés perpendiculairement jusqu'au sol primitif. — Entre ces bords à pics, la mare est réduite à 16 mètres de largeur, les bords en talus occupant le reste de la surface.

Dans cette mare, la fouille a rencontré une certaine quantité de bois équarris, de longueurs et d'épaisseurs inégales, engagés dans la couche de charbon, et, au-dessous, dans la couche mélangée de terre siliceuse et, de terreau, quantité d'autres bois aussi équarris, dans les dimensions de 0^m,16 à 0^m,22, percés dans toute leur longueur d'un trou rond du diamètre de 0^m,08 à 0^m,09, ayant tous une longueur égale, de 1^m,98. Ces bois creux sont dispersés sans ordre régulier et ne portent à leurs extrémités aucun amincissement destiné à permettre l'embottage des uns dans les autres. Enfin, la fouille a encore mis à découvert, sur la couche de poussière de charbon, une amphore à deux anses brisée en morceaux, le fond d'une sorte de petite cruche en poterie et quelques débris de briques romaines. Tous ces objets reposaient à proximité des bords perpendiculaires.

Pour mieux s'assurer si la couche d'argile bleuâtre avait été apportée par la main de l'homme et ne faisait pas partie du sol naturel, une tranchée fut ouverte à 8 mètres de distance de la mare. On y rencontra 0^m70 de terre végétale,

1^m,55 d'un sol mêlé de minces assises de pierres de grès alternant avec des feuillets de glaise, et, à 2^m,25 de profondeur, un banc compacte de pierres de grès.

Le résultat de ces vérifications, conduites avec une remarquable intelligence, ne peut pas laisser place au doute. Il est bien évident que les deux mares ont été creusées par la main des hommes pour recueillir et retenir les eaux nécessaires aux besoins d'une population établie sur leurs rives. La petite mare a dû servir plus spécialement à l'abreuvement des bestiaux, comme le prouvent d'abord le fer à cheval qui y a été trouvé, ensuite le chemin pavé en pierres brutes qui, descendant jusqu'au fond de cette mare, permettait aux animaux à mesure que l'eau y diminuait de parvenir jusqu'où il s'en trouvait encore, sans enfoncer dans les parties vaseuses restées à découvert. — Quant à la grande mare, il me paraît évident que, dans l'origine, ses talus descendaient jusqu'au fond et qu'en cet état elle a servi pendant un temps assez long pour que les débris qui y tombaient y eussent formé une couche épaisse de terreau. Soit que la qualité de l'eau eût été altérée par la présence de ce résidu de détritus décomposés, soit que le sol inférieur laissât échapper une partie des eaux, plus probablement sous l'influence de ces deux causes, la mare dut être soumise à de nouveaux travaux : ses bords intérieurs furent coupés à pic ; entre ces bords, elle fut creusée jusqu'au sol primitif qui fut exactement nivelé ; sur le fond de la mare fut déposée une couche d'argile fine et fortement comprimée pour la rendre plus compacte et imperméable. Sur cette couche furent rejetées les matières extraites par le creusement ; elles formèrent la couche de terre argilo-siliceuse mélangée de terreau. Sur celle-ci, fut déposée la troisième couche, celle de poussière de charbon préparée dans le voisinage et non dans la mare elle-même où ni la terre, ni les pierres n'ont présenté des traces de l'action du feu. Cette couche était évidemment destinée à servir comme une sorte de filtre épurateur. La disposition parfaitement horizontale de ces couches superposées et leur épaisseur exactement

égale dans toute l'étendue de la mare, attestent invinciblement qu'elles sont l'ouvrage des hommes. Quant à la couche de vase desséchée et de terreau, elle s'est évidemment formée à la longue, la couche de charbon retenant les matières terreuses entraînées dans la mare ainsi que les feuilles et les autres détritux.

Tous ces travaux, on ne saurait en douter, ont été antérieurs à l'occupation romaine ou au moins contemporains de cette occupation. Les débris d'amphore, de poteries et de briques l'attestent. Il me semble donc impossible de ne pas faire remonter la première construction de la mare au temps des Gaulois.

Les bois découverts dans la mare n'infirmen en rien cette opinion, quoique je n'hésite pas à reporter leur immersion à une date bien plus récente, mais néanmoins très-reculée. L'usage d'immerger les bois pour les conserver est, en effet, très-ancien dans nos contrées, mais il n'a pas été appliqué dans les réservoirs destinés à l'alimentation des hommes et des animaux, tant qu'ils ont servi à cet emploi, le séjour des bois dans leurs eaux ne pouvant qu'altérer les qualités qui les rendent potables. — D'un autre côté, la longueur des bois perforés et celle d'une partie des bois pleins destinés évidemment à être ensuite percés comme les autres, représente à peu près l'ancienne toise, et la mesure qu'aujourd'hui encore, dans tout le département, on donne aux tuyaux en bois destinés à la conduite des eaux. — Aucune disposition propre à faciliter l'ajustage ne se présente sur les bois creusés : on doit en conclure qu'ils devaient être posés bout à bout, probablement après avoir été armés d'un tuyau en fer faisant saillie et destiné à être enfoncé dans le tuyau voisin et à former ainsi un parfait assemblage. — Il est manifeste aussi qu'il y a eu deux immersions, celle des tuyaux déjà forés, et ensuite celle des bois pleins que l'on trouve en effet superposés aux premiers dans la mare. Ces deux immersions ont pu se succéder à un très-court intervalle coïncidant avec les exploitations faites dans la forêt. Le poids des bois les

a fait descendre avec le temps jusqu'au fond de la mare en traversant la couche de vase et de terreau, et naturellement le poids des bois pleins a dû faire enfoncer plus bas les bois creux sur lesquels ils reposent. Peu à peu le souvenir de cette immersion s'est perdu; comme cela est arrivé dans bien d'autres localités du pays où l'on en retrouve au fond des étangs, ou dans des trous creusés exprès au voisinage de quelque source, sans qu'aucun habitant du voisinage ait conservé quelque souvenir ou quelque tradition rappelant leur origine.

En résumé, la présence des bois retrouvés dans la mare ne me paraît infirmer en rien l'opinion que j'ai développée l'an dernier dans ma notice sur les mares, maies ou mortes. Ces bois n'ont jamais été employés, ni destinés à être employés à des constructions. Ce sont évidemment des réserves faites en vue de besoins futurs. On ne peut pas davantage rapporter la couche de charbon de bois aux effets d'un incendie qui aurait détruit des habitations en bois construites dans le fond de la mare. Le feu, en pareil cas, ne détruit pas complètement tous les bois qu'il atteint et toujours quelques débris échappent à une carbonisation complète : l'incendie laisse après lui des cendres, des charbons de différentes grosseurs, et des débris de bois, formant, çà et là, des amas inégaux, tandis que la poussière de charbon forme dans la mare une couche horizontale, d'une égale épaisseur dans toute son étendue, sans mélange de cendres et de débris de bois, évidemment apportée et disposée par la main des hommes. Je considère donc l'exploration des deux mares de Bulgnéville comme justifiant par des preuves positives, l'origine que j'ai assignée aux mares. Je persiste à dire que ce sont des réservoirs, en quelque sorte des citernes à ciel ouvert, préparées pour les besoins de populations fixées sur leurs rives; que ces populations faisaient partie d'un peuple qui s'établissait de préférence sur les hauteurs pour y être plus à l'abri des invasions hostiles et des surprises, que les mares ont été l'œuvre des Gaulois, qu'elles ont continué à remplir leur

destination primitive pendant l'occupation romaine, et qu'elles n'ont été abandonnées qu'après les grandes invasions, lorsque d'autres mœurs, d'autres habitudes, une constitution différente de la propriété et des rapports des hommes entr'eux amenèrent les populations à descendre des hauteurs pour se grouper dans les vallées et dans les plaines.

2° TOMBELLES.

Un certain nombre de tombelles existant sur le territoire de Sauville et une autre sur celui de Saint-Ouën ont aussi été l'objet d'explorations dirigées aussi par M. Renault. Elles sont situées à environ 300 mètres des deux mares. La plus forte, mesurant 1 mètre 58 centimètres de hauteur et 30 mètres de diamètre, recouvrait des sépultures en amas de pierres. Des traces de ce noir graisseux qui a été si souvent remarqué dans les tombelles se montraient dans celle-ci, mais le seul objet qui y ait été trouvé consiste en une sorte de clou en fer déformé par la rouille. En général, les tombelles les plus fortes sont aussi les moins riches; ce qui semble démontrer qu'elles ont été affectées aux personnes des dernières classes.

Dans une seconde tombelle, la fouille mit à découvert, à 30 centimètres de profondeur seulement, un anneau en bronze bien conservé et les débris d'un autre. A 1 mètre 40 cent., sous un fort amas de pierres disposées sur un pavé brut, au milieu de nombreuses traces de charbon et de noir, la fouille mit à découvert deux énormes anneaux en anthracite pesant l'un 400 grammes et l'autre 380. La disposition de cette tombelle dénotant deux sépultures distinctes, la fouille fut étendue sur la seconde, et amena la découverte de deux bracelets en bronze, l'un entier et l'autre brisé. Cette tombelle présentait 1 mètre 22 de hauteur sur 48 mètres de diamètre. Les pierres du fond étaient plates et disposées avec ordre; les autres étaient placées pêle-mêle comme on les avait déposées sur les corps. Dans cette tombelle, comme dans les autres,

quatre pierres plantées debout marquaient les angles de l'espace occupé par les sépultures.

Un troisième tumulus présenta les mêmes particularités.

Il n'y fut trouvé que deux anneaux en anthracite de moyenne dimension.

Ces objets ayant été trouvés dans l'une et l'autre tombelles, au-dessus ou un peu à l'écart de l'emplacement des corps, leur position n'a pu aider à déterminer la véritable destination des anneaux en anthracite. Je pense avec M. de Ring qu'ils pourraient bien avoir servi d'agrafes ou d'attaches de manteaux ; mais je dois reconnaître cependant qu'on les trouve par paires, et qu'un témoin affirme avoir vu, dans une sépulture fouillée par M. de Saulcy, l'os du bras d'un squelette encore engagé dans un de ces anneaux. Leur diamètre étroit ne pouvait pas permettre le passage de la main d'un adulte. Quoique les Gaulois, suivant plusieurs historiens, eussent généralement la main petite, il faudrait admettre que ces anneaux étaient ajustés au bras dès l'enfance pour y rester toujours, et il est difficile de penser qu'on ait infligé aux enfants le supplice de porter des ornements aussi volumineux et aussi lourds.

L'exploration des tombelles de Sauville, reprise quelques mois après, n'amena que des résultats sans importance. Les découvertes se bornèrent à un anneau en anthracite de moyenne dimension et brisé en morceaux, et à une plaque en bronze, mais l'une de ces tombelles présenta une particularité remarquable : les pierres de grès qui la formaient avaient dû être le siège d'un bûcher considérable, leur surface extérieure était, en effet, recouverte d'une couche vitrifiée, présentant des couleurs irisées, et pénétrant plus ou moins profondément dans l'épaisseur de la pierre.

Les recherches furent alors aussi dirigées sur deux tombelles situées au territoire de Velotte. A côté de celles-ci, existait une tombelle préparée et restée inachevée : les pierres plates du fond, disposées de la même manière qu'à Sauville, occupaient une surface de quatre mètres carrés. A côté, les

pierres destinées à être placées sur les corps formaient un amas assez considérable.

En 1862, les fouilles ont été reprises par M. Renault et par M. Thomas, de Thuilières, sur d'autres tumuli situés également sur le territoire de Sauvillie, mais à trois kilomètres de distance des premiers. Elles ont donné lieu aux mêmes observations, mais elles n'ont produit que des découvertes de peu d'importance, savoir : un énorme grain de collier en terre cuite, un fragment d'épée, de poignard ou de couteau, et deux petits morceaux d'étoffe de couleur bleue. Ces derniers objets, qui ne me sont pas encore parvenus, mériteront un examen spécial.

D'autres recherches avaient constaté que, dans une forêt située entre Médonville et Malaincourt, il existait un certain nombre de buttes d'une forme allongée. Elles ont paru mériter aussi d'être explorées. Nos collègues, M. l'abbé Desfournaux, curé de Malaincourt, et M. le docteur Millot, de Médonville, ont bien voulu se charger de cette opération. Elle a démontré que ces buttes ne sont pas des sépultures. On n'y a découvert ni ossements, ni charbons, ni noir animal, ou matière grasse provenant des corps livrés à la combustion, ni aucun des objets que l'on rencontre dans les tombelles. Aucune observation n'a pu permettre d'apprécier quelle cause et quel but avaient pu déterminer la création de ces tertres qui, cependant sont à n'en pas douter l'ouvrage des hommes.

— Des tertres semblables ayant été reconnus dans une forêt particulière située entre Contrexéville et Bulgnéville, il m'a semblé utile d'engager M. Renault à les soumettre à une exploration approfondie. Dans un espace d'environ vingt-huit hectares, il a constaté l'existence d'une trentaine de ces buttes, hautes de 0^m,50 à 0^m,70, longues de 3^m et 5^m, sur des largeurs de 2^m à 3^m,50. Sur l'une d'elles une pierre longue de 1^m,10, dépassant le sol de 0^m,45, semblait indiquer le centre d'une sépulture. La fouille y fut dirigée et mit à découvert d'autres pierres posées debout et formant une sorte de mur à sec de 2^m,20 de longueur. Sous ces pierres et dans l'inté-

rieur, se montraient d'autres pierres très-grosses et disposées sans ordre. A 1^m,30 la fouille rencontra les bancs de grès du sous-sol. Une seconde butte présenta les mêmes dispositions.

Une troisième offrit, en outre, une assez grande quantité de cendres mêlée à du charbon de bois. Au premier coup de bêche donné dans la quatrième, un mélange de cendres et de charbon apparut, et, la fouille ayant été continuée sur 3^m,20 de longueur, 2^m de largeur et 1^m,45 de profondeur, un énorme tas de cendres d'environ 7 hectolitres fut mis à découvert, ainsi que cinq ou six souches à moitié pourries et trois petits fragments de poterie d'un rouge vif, très-différente de celle que l'on rencontre dans les tombelles. — Sur le compte que M. Renault me rendit de ces résultats, je n'hésitai pas à considérer les buttes rassemblées dans cette forêt comme les restes d'un grand atelier destiné à la fabrication des salins, industrie autrefois presque générale en Lorraine, tant pour le service des verreries qui étaient fort nombreuses dans le canton de Darney voisin de celui de Bulgnéville, que pour une foule d'autres emplois. Cette industrie y était encore en pleine vigueur durant le siècle dernier; et, le 9 janvier 1762, un arrêt du conseil royal des finances et commerce de Lorraine défendit l'exportation des salins et potasses, et ne permit de les emmagasiner qu'à quatre lieues de distance des frontières. M. Renault à qui je communiquai cette opinion n'hésita pas à la partager et à la confirmer, en m'apprenant que la tradition du pays y rappelait le souvenir d'une active fabrication de salins, et que l'examen des fragments de poterie lui avait fait reconnaître leur parfaite similitude avec la poterie moderne.

Ainsi, depuis la publication des Annales de l'an dernier, la campagne archéologique de la Société d'Émulation a été bien remplie. La question de l'origine des mares a fait un grand pas et il ne me paraît plus possible de douter qu'elles sont l'œuvre des Gaulois. De nouvelles lumières ont été acquises sur les tombelles, et, réunies à celles que M. de Saulcy de son côté met en évidence par ses fouilles, elles permettront bientôt de poser des vues générales. Mais l'œuvre

n'est pas terminée : chaque année amène des révélations et des découvertes, et longtemps encore la Société pourra continuer ses intéressantes recherches.

Épinal, 4^{er} août 1862.

Le Président de la Société,

MAUD'HEUX.

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU MUSÉE EN 1861,

PAR M. JULES LAURENT, DIRECTEUR.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Chaque année je fais tous mes efforts pour augmenter le plus possible, avec les faibles ressources mises à ma disposition, les collections des beaux-arts et d'archéologie de notre Musée départemental, et dans le courant de l'année 1861, j'ai pu me procurer encore des objets très-intéressants, ainsi que vous avez pu en juger vous-même dans les diverses visites que vous avez bien voulu faire dans nos galeries.

Et d'abord, en dehors de nos acquisitions, je vous citerai la vue de Bougie, tableau peint par Baccuet, et donné par S. M. l'Empereur à l'occasion de sa fête; puis un petit tableau de l'école des Clouet représentant en buste deminature une charmante jeune fille tenant de la main droite un œillet et sur le bras gauche un joli petit épagneul. Son costume de l'époque de Henri II est riche et de bon goût. C'est dans une vente publique faite à Nancy, après la mort d'un vieil amateur, que j'ai acheté cette peinture d'une grande finesse de touche, mais que la poussière et la crasse qui la couvraient avaient empêchée d'être remarquée des amateurs: j'ai aussi acquis quatre dessins aux deux crayons de personnages de la cour de Louis XIV, et un joli petit buste en terre

cuite du bon roi Stanislas, modelé par Siffé et moulé dans l'ancienne fayencerie d'Epinal, qui, à la fin du dernier siècle, fabriquait de jolis objets très-recherchés maintenant des amateurs de poteries anciennes.

Prévenu par plusieurs personnes qu'un habitant de Pompeierre avait, en cultivant un champ longeant la voie romaine de Langres à Toul, extrait la moitié d'une colonne sur laquelle était une inscription dont on ne pouvait reconnaître le sens, je me rendis sur les lieux et j'achetai ce fragment dont l'inscription était une dédicace *au génie très-noble de César descendu sur la terre pour le bien de la République.* GEN. NOBILLISSIMO CAESARIS BONO REIPVBLICE NATO.

Il est regrettable que le nom de César auquel ce monument a été dédié n'y soit pas inscrit, mais la barbarie des lettres accuse certainement les derniers temps de la domination romaine dans les Gaules, et peut-être serait-on dans le vrai en l'attribuant à Julien II.

A Grand, cette mine inépuisable d'antiquités Gallo-romaines, j'ai recueilli divers objets découverts dans les ruines, entre autres un petit groupe en pierre calcaire (oolithe) de petite dimension, représentant un cavalier combattant un monstre moitié homme, moitié serpent, singulier sujet non encore expliqué, mais qui paraît appartenir à la mythologie des peuples de l'est des Gaules. Ce groupe, dont l'exécution indique qu'il a dû être fait vers la fin du deuxième siècle, n'est malheureusement pas complet; il y manque la partie supérieure du torse du cavalier, la tête et les jambes du cheval, ainsi que la tête du monstre. Dans la même localité, j'ai encore acquis plusieurs de ces figurines en terre blanche : Isis allaitant deux jumeaux, que l'on plaçait ordinairement dans les tombeaux, deux lampes en terre cuite, l'une rouge, l'autre noire, et un manche de couteau en ivoire.

A trois kilomètres environ de Grand, dans une sépulture placée sur le bord de la voie antique allant de Grand à Nasium, j'ai trouvé, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans un rapport sur cette exploration, des fragments d'une statue

de Mercure ayant auprès de lui ses attributs, un coq et un bouc, une inscription un peu mutilée à Mercure et à Rosmerta, un couteau de sacrificateur en fer, deux larges têtes de clous en bronze et des clous en fer qui avaient dû, sans aucun doute, servir à relier les côtés d'un coffre en bois.

Des bracelets en bronze de diverses formes, un petit aigle aussi en bronze ayant orné probablement une épingle à cheveux, une jolie fibule émaillée, une belle clef en bronze, et une plaque de ceinturon en bronze incrustée d'ornements en argent trouvés à Soulosse, Naix et Toul, ainsi qu'une grande patère en bronze étamé découverte dans des ruines antiques, entre Soulosse et Martigny-les-Gerbonvaux, près de la voie romaine, ont encore enrichi les collections du Musée.

Les tumulus situés dans les forêts communales de Sauville et de Saint-Ouen, fouillés par les ordres de MM. les Maires de ces communes, nous ont procuré des fragments de couteau en silex et des bracelets en bronze, ainsi que deux de ces objets en lignite que plusieurs antiquaires prétendent être des bracelets que l'on passait au bras des enfants, mais qu'à leur poids montant jusqu'à 400 grammes, et au peu de finis de la partie interne en contact avec la peau, je pense ne pouvoir avoir reçu une pareille destination.

MM. le Maire et le Curé de Malaincourt ont bien voulu, sur ma demande, envoyer au Musée un autel antique en pierre qui était incrusté dans le mur de la sacristie de leur église. Cet autel bien conservé, sur lequel on lit sa dédicace à Apollon, pour l'accomplissement d'un vœu par Scoteus, fils de Cotitius, APOLLINI SCOTIIVS COTITII FIL.V S.L.M., me paraît avoir été consacré vers le IV^{me} siècle, bien que dans le mot SCOTIIVS l'E soit selon l'habitude gauloise remplacé par deux I.

Les médailles et monnaies anciennes, au nombre de 94, acquises pour le médaillier, sont un bel aureus de Trajan avec le buste du soleil au revers, trouvé sur le territoire de la commune d'Arches, des deniers de Marie-Antoine, Trajan, Domitien, Hadrien, Faustine la jeune, Caracalla, Alexandre

Sévère et Etruseilla; des bronzes d'Auguste, Caligula, Domitien Hadrien, de fabrique barbare, Septime Sévère, Constantin et Aurélien; des monnaies gauloises en argent de Massilia, de la ligue des peuples de la Celtique contre César, du chef Volentillus, de bronze des Leucks, de Germanus, fils d'Indutillus, de la colonie de Nîmes, et des monnaies de Carthage qui nous ont été envoyées d'Afrique.

Le médaillier a encore reçu en monnaies françaises un gros de Philippe-le-Hardi, un douzain de Louis XII, un teston et un écu d'or de François I^{er}, un teston de Charles IX et un petit écu du prince de Rohan, évêque de Strasbourg; en monnaies lorraines, des deniers de Mathieu I^{er} et de Ferry III, une tiercelle de Thiébaud II, un gros, une tiercelle et une obole de Jean I^{er}, des spadins de René II, Antoine, François I^{er} et Charles III, des testons du même prince, de Charles IV et Léopold, ces deux derniers des demi de testons. Un blanc de Robert, duc de Bar, un denier de l'évêque de Metz, Etienne de Bar, une bugne de Robert de Lenoncourt et un gros de la cité, des deniers et des oboles des évêques de Toul Henri de Lorraine et Pierre de Brixey, une obole de Henri l'Oiseleur frappée à Verdun, ainsi que des monnaies inédites de l'évêque de Verdun Henri II.

Une trouvaille de monnaies des XI^e et XII^e siècles faite à Dieulouart, village situé entre Nancy et Pont-à-Mousson, nous a procuré une partie de ces monnaies ainsi que des gros, des deniers d'Épinal au temple, mais si mal frappés, que le nom de celui qui les a fait frapper n'est pas lisible; des deniers de l'abbesse de Remiremont, au type de Saint-Pierre, et une obole au même type aussi de Saint-Pierre, mais sur laquelle on lit NOVVM CASTRVM. Ce nom ne me paraissant pas devoir être donnée à Neufchâteau ou à Liverdun, l'obole pourrait bien avoir été frappée dans le château d'Arches, bâti par le duc de Lorraine Thierri, au grand regret de l'abbesse, sur les terres de l'abbaye dont il était avoué et dont pour cette raison il aurait copié le type.

Au nombre de nos acquisitions sont encore des grandes

médailles en bronze gravées par Saint-Urbain, graveur lorrain, un beau plomb de Camilla Péretta, sœur de Sixte V, des monnaies de Savoie, un grand écu de Honoré II, prince de Monaco, des seigneurs de cette localité qui ait frappé des monnaies, des pièces d'or de Henry VIII, le premier roi d'Angleterre, de Pic de la Mirandole, de Frédéric de Sawarden, de Bâle, et de Ferdinand et Isabelle, ainsi que quelques jetons des Etats de Bourgogne et des Maires de Dijon.

Quelques-uns des objets cités dans cette nomenclature ont été donnés au Musée par MM. Boucher, fabricant de papier à Docelles, Bretagne, directeur des contributions directes à Nancy, Hyppolite Cottenot, maire de Grand, Grandjean, sous-inspecteur des forêts à Toul, Desfourneaux, curé de Malaincourt, Galotte, instituteur de Malaincourt, MM. les Maires de Malaincourt, Saint-Ouen et Sauville, Mathey, architecte de l'arrondissement de Neufchâteau, Monnier, propriétaire à la Malgrange, près Nancy, et Mouginot, de Brechainville.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les acquisitions faites dans le courant de l'exercice 1864, dont quelques-unes offrent, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, un véritable intérêt sous le rapport artistique et archéologique.

Je suis avec respect,

Monsieur le Préfet,

votre très-humble serviteur.

Le Directeur du musée départemental,

JULES LAURENT.

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET DES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUB 4862.

BUREAU.

ARCHIVISTE, M. Chapellier, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1^o COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Vadet*, président, *Grillot*, *Guery*, *Marchal*, *Berher*,
Delétang, *Schæll-Dollfus*, trésorier.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy*, président, *Gley*, *Berher*, *Malgras*, *Defranoux*, *Seigneret*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*.

**4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS
LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES.**

MM. *Malgras*, président, *Chapellier*, *Maud'heux* fils, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Rambaud*, *Seigneret*, *Adam*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *Schæll - Dollfus*, président, *Deblaye*, *Berher*, *Ferry*, *Chapellier*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Vadet*, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Colin*, *Mangin*, *Lapicque*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet*, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *Deblaye*, *Marotel*, *Schæll-Dollfus*, *Pentecôte*, *Defranoux*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Delétang*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Epinal).

MM.

1862. *Adam*, substitut du procureur impérial.
1836. *Berher*, entomologiste.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1862. *De Clérambault*, premier commis de direction aux domaines.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collège, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1853. *Deblaye*, propriétaire.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1856. *Delétang*, ingénieur du chemin de fer.
1853. *Ferry* ✕, avocat, inspecteur des prisons départementales.
1825. *Garnier* ✕, docteur en médecine.
1853. *Gley*, professeur au collège.
1825. *Grillot*, architecte du département.
1857. *Guéronnière* (Ch. de la) ✕ (O. ✕), Préfet des Vosges.
1832. *Guery*, archiviste de la préfecture.
1862. *Joly*, juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collège.
1844. *Malgras*, inspecteur d'Académie.
1853. *Mansuy* ✕, docteur en médecine.
1856. *Marchal*, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.
1836. *Maud'heux* père ✕, avocat, maire de la ville d'Epinal.
1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, commis de l'inspection académique.
1857. *Pentecôte*, pharmacien.

1861. *Rambaud*, avocat.
1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte de la ville.
1852. *Schæll-Dollfus*, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques.
1861. *Seigneret*, principal du collège, agrégé de l'Université.
1853. *Vadet* ✕, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.

1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.
1844. *Blondin*, avoué, président du Comice agricole de Saint-Dié.
1850. *Buffet* (Louis) ✕, avocat à Mirecourt, ancien Ministre du Commerce et de l'Agriculture.
1862. *Charlot* ✕, membre du Conseil général, maire de Moussey.
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.
1859. *Colin* fils, cultivateur à Saint-Laurent.
1853. *Danis*, architecte à Remiremont.
1825. *Derazey*, ancien juge à Épinal.
1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt.
1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.
1862. *Finance*, professeur au collège de Saint-Dié.
1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts à Remiremont.
1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.
1839. *Gaulard*, ancien professeur à Mirecourt.
1842. *Grandgeorges*, ancien notaire à Dompaire.
1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.
1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du Comice agricole de Remiremont.
1825. *Hennezel* (d'), membre du Conseil général, maire de Bettoncourt.
1829. *Houel*, ancien principal du collège à Saint-Dié.
1862. *Humbert*, imprimeur-libraire à Mirecourt.
1861. *Husson*, propriétaire à Charmes.
1858. *Journet*, industriel au Souche, maire d'Anould.
1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.
1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.

1858. *Legrand du Saulle*, docteur en méd^{ne}, maire de Contrexéville.
1843. *Lenfant* ✕, juge de paix à Mirecourt.
1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayeaux.
1849. *Liègey*, docteur en médecine à Rambervillers.
1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.
1862. *Liver*, juge de paix du canton de Rambervillers.
1858. *Louis*, professeur au collège de Neufchâteau.
1861. *Mangin* (Gérard), cultivateur à Saint-Laurent.
1861. *Mansuy*, médecin vétérinaire à Remiremont.
1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.
1836. *Mertin* ✕, ancien chef d'escadron d'artillerie à Bruyères.
1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville.
1861. *Mougel*, propriétaire à Châtel-sur-Moselle.
1839. *Mougeot* fils, docteur en médecine à Bruyères, membre du
Conseil général.
1856. *Mouroi*, curé de Beaufremont.
1849. *Noël* ✕, président du Comice agricole de Remiremont.
1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers.
1856. *Petit*, principal du collège de Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines (de)*, maître de forges à Sémouze, membre du
Conseil général.
1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.
1859. *Renauld*, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal* ✕, avocat à Dompain, ancien représentant, membre
du Conseil général.
1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompain.
1859. *Reuss*, professeur de mathématiques au collège de Mirecourt.
1856. *Schlumberger*, industriel au Val-d'Ajol.
1858. *Thomas*, agriculteur à Thuillières.
1859. *Thomas*, curé du Valtin.
1862. *Thomas*, inspecteur des écoles primaires à Mirecourt.
1825. *Turck*, Léopold, docteur en médecine à Plombières, ancien
représentant.
1862. *Verjon*, docteur en médecine à Plombières.
1855. *Vuillaume*, supérieur du petit séminaire de Châtel-sur-Moselle.

Membres Correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1829. *Allonville (comte d')* (O. ✱), ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de la Meurthe.
1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold.
1845. *Aubry*, Félix ✱, négociant à Paris.
1861. *Aymé*, Alfred, docteur en droit, substitut du procureur impérial à
1861. *Bataillard*, greffier de la justice de paix d'Audoux (Doubs).
1853. *Baud*, inspecteur des eaux thermales à Contrexéville.
1855. *Baudrillard* ✱, professeur suppléant d'économie politique au collège de France.
1854. *Baudrillard*, conservateur des forêts à Ajaccio.
1843. *Beaupré*, juge au tribunal civil de Nancy.
1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).
1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.
1860. *Benoît* ✱, doyen de la faculté des lettres de Nancy.
1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
1829. *Billy (de)* (O. ✱), inspecteur général des mines à Paris.
1842. *Blaise des Vosges* ✱, professeur d'économie politique à Paris.
1862. *Bourgeois*, professeur à l'école industrielle de Mulhouse.
1853. *Bourlon de Rouvre* (O. ✱), ancien préfet des Vosges, préfet de Maine-et-Loire.
1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.
1862. *Campaux*, docteur ès lettres, inspecteur d'Académie en résidence à Colmar.
1845. *Charlier*, inspecteur des forêts à Caudébec.
1853. *Chérest*, professeur à l'école industrielle de Mulhouse.

1829. *Cherrière (de)* (O. 𐤀𐤃), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions), à Bazoilles.
1845. *Claudel*, d'Épinal, ingénieur civil à Paris.
1847. *Collomb*, Edouard, chimiste à Paris.
1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres à Nancy.
1836. *Cressant*, directeur de la ferme expérimentale d'Arfenilles.
1856. *Daubré* 𐤃𐤁𐤃𐤂, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle à Paris.
1862. *Deblaye*, curé d'Imling, par Sarrebourg (Meurthe).
1847. *Delesse* 𐤃𐤁𐤂𐤂𐤂, ingénieur des mines, professeur à la faculté des sciences de Besançon.
1839. *Demidoff*, Anatole, propriétaire de mines aux Monts-Oural (Russie), à Florence.
1839. *Denis*, médecin à Toul.
1847. *Desbœufs* 𐤃𐤂𐤁𐤂𐤂𐤂, statuaire à Paris.
1846. *D'Estocqois*, professeur à la faculté des sciences de Besançon.
1825. *Didion*, de Charmes, ingénieur à Niort.
1844. *Digot*, avocat à Nancy.
1843. *Domp martin*, docteur en médecine à Dijon.
1850. *Drahein*, docteur en médecine à Besançon.
1845. *Dumont*, juge à Saint-Mihiel.
1844. *Gaillardot*, docteur en médecine à Saïda (Syrie).
1856. *Garnier*, Paul 𐤂𐤁𐤂𐤂𐤂, horloger à Paris.
1840. *Géhin (dit Véru-maur)*, homme de lettres à Cherbourg.
1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.
1852. *Gilbert d'Hercourt*, directeur de l'Institut orthopédique à Lyon.
1845. *Gillet*, juge d'instruction à Nancy.
1845. *Gley* 𐤂𐤁𐤂𐤂𐤂, officier d'administration principal des subsistances militaires à Paris.
1844. *Glæsnér*, professeur à Liège.
1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.
1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages à Paris.

1844. *Godron* ✕, doyen de la faculté des sciences de Nancy.
1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à Orléans.
1859. *Guerrier de Dumast* ✕, ancien intendant militaire, homme de lettres à Nancy.
1839. *Guibal*, juge de paix à Nancy.
1844. *Guil aume*, aumônier de la chapelle ducal à Nancy.
1836. *Haussmann* ✕, ancien sous-intendant militaire, à Paris.
1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.
1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverduin.
1848. *Husson*, pharmacien à Toul.
1842. *Joly* : , ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auch.
1860. *Joubin*, censeur des études au lycée impérial d'Angers, agrégé de l'Université.
1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3^e arrondissement, à Paris.
1858. *Jutier* , ingénieur des mines à Colmar.
1839. *Kirschleger*, professeur de botanique à Strasbourg.
1855. *Küss*, ingénieur des ponts et chaussées à Metz.
1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arney-le-Duc (Côte-d'Or).
1836. *Lebesque* ✕, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collège d'Epinal.
1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.
1850. *Lecoq* ✕, géologue, professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrant, correspondant de l'Institut.
1844. *Lepage*, Henry ✕, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine.
1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.
1836. *Lemarquis* ✕, ancien juge à Nancy.
1853. *Lemoyne* ✕, ingénieur en chef en retraite à Metz.
1825. *Levaillant de Bovent* ✕, ingénieur en chef à Besançon.
1847. *Lervallois* ✕, inspecteur général des mines à Paris.
1849. *Lehr*, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du Conseil général des Vosges.
1853. *L'héritier* ✕, inspecteur des eaux de Plombières.
1844. *Lionnet* ✕, professeur de mathématiques au Lycée Louis-le-Grand.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône.
1829. *Malgaigne* ✕, docteur en médecine à Paris.
1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Emulation, à Bellelay (par Bâle), Suisse.
1840. *Mansion*, directeur de l'école normale primaire de Guéret.
1847. *Martins* ✕, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.
1854. *Matheron*, ingénieur civil à Toulon.
1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✕, ingénieur en chef en retraite.
1847. *Mauléon (de)*, directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts* à Paris.
1852. *Meaume*, professeur à l'école forestière de Nancy.
1857. *Michaud*, naturaliste à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1841. *Monnier*, propriétaire à Nancy.
1859. *Morand* ✕, médecin-major à Boghar (province d'Alger).
1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Guelma (Algérie).
1841. *Naville*, Alfred, praticulteur à Genève.
1859. *Nicklès* ✕, professeur à la faculté des sciences de Nancy.
1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.
1845. *Oulmont* ✕, d'Épinal, docteur en médecine à Paris.
1852. *Péchin* ✕, sous-préfet à Narbonne.
1829. *Pensée*, Charles, d'Épinal, professeur de dessin à Orléans.
1836. *Péricault de Gravillon* ✕, lieutenant-colonel d'état-major à Paris.
1847. *Perrey* ✕, professeur à la faculté des sciences de Dijon.
1825. *Petot* (O. ✕), d'Épinal, inspecteur général des ponts et chaussées.
1841. *Pierrard*, ancien officier du génie à Verdun.
1839. *Pinel*, avocat à la cour impériale de Paris.
1829. *Piroux*, d'Épinal, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.
1844. *Poirel* ✕, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.
1861. *Ponscarne*, peintre et sculpteur à Paris.
1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.
1839. *Putegnat*, de Lunéville, docteur en médecine.

1862. *De Rebecque*, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
1829. *Riant*, aumônier au lycée de Strasbourg.
1841. *Riquet* 馱, médecin vétérinaire principal à Paris.
1856. *Risler*, rédacteur du *Journal d'agriculture pratique* à Paris.
1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, à Strasbourg.
1842. *Salmon* 馱, avocat général à Metz, ancien représentant du peuple.
1829. *Saucerotte*, docteur en médecine à Lunéville.
1831. *Siméon* (comte) (G. 馱), sénateur.
1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz
1843. *Simonin* 馱, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'école de médecine.
1832. *Soulacroix* 馱, chef de division au ministère de l'Instruction publique, ancien recteur de l'Académie de Nancy.
1829. *Soyer-Willemet* 馱, naturaliste, bibliothécaire en chef à Nancy.
1854. *Tadini (de)*, médecin oculiste à Lunéville.
1862. *Terquem*, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.
1853. *Thévenin*, procureur impérial à Auch.
1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgart.
1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).
1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.
1843. *Turck*, Amédée 馱, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près de Nancy.
1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.
1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt.
1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.
1843. *Villepoix (de)*, ancien professeur d'agriculture à Roville, pharmacien à Eu.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 1^{er} CAHIER DU TOME XI. — ANNÉE 1861.

	Pages.
PROCES-VERBAL de la séance publique annuelle du 12 décembre 1861	5
<u>COMPTE RENDU des travaux de la Société pendant l'année 1861 ,</u> <u>par M. Lebrunt.</u>	8
<u>RAPPORT sur les récompenses décernées à l'agriculture et à l'in-</u> <u>dustrie, par M. Maud'heux fils.</u>	26
<u>RAPPORT sur le concours littéraire, artistique et scientifique ,</u> <u>par M. Rambaud.</u>	41
<u>LISTE des primes et médailles décernées par la Société.</u>	55
<u>MÉMOIRE et documents curieux inédits sur les monuments élevés</u> <u>à la mémoire de Jeanne d'Arc, suivis d'une notice sur les</u> <u>fêtes dites fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, par M. Vergnaud-</u> <u>Romagnési.</u>	60
<u>L'ÉCOLE orientaliste de Nancy, à propos de la méthode pour</u> <u>étudier la langue sanscrite, par M. Maud'heux.</u>	111
<u>CORRESPONDANCE avec la revue archéologique et observations au</u> <u>sujet des fouilles des environs de Contrexéville, par M. Mau-</u> <u>d'heux, président.</u>	137
<u>LA MOSELLE, traduction du poème d'Ansone, par M. Charton.</u>	146
<u>DISCOURS à l'inauguration du buste de M. le comte Henri Boulay,</u> <u>par M. Malgras.</u>	173
<u>NOTICE sur la capitulation et démolition du château de Châtel-</u> <u>sur-Moselle, par M. Chapellier.</u>	191

NOTICE sur les mares et tombelles du département , par M. Maud'heux , président	204
RAPPORT sur les accroissements des collections du musée en 1864 , par M. Laurent , directeur	214
COMPOSITION du bureau et des commissions. — Liste des membres	219

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

Département des Vosges.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

TOME XI. — II^e Cahier. — 1862.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—
1863.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1862.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1862 ,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de notre collègue, M. Ad. Blaise (des Vosges), qui fait hommage de sa brochure sur la *Réforme des lois commerciales*. Remercîments et renvoi à M. Rambaud.

Rapport fait par M. Gouy à la Société centrale d'agriculture de Nancy sur l'établissement d'une *Société d'assurances contre la grêle*, fondée à Nancy pour les quatre départements de la Lorraine. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Merlin, secrétaire de l'inspection académique, qui fait hommage à la Société d'un exemplaire de son *Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1862*. Renvoi à M. Chapellier.

Lettre qui annonce la constitution définitive de la Société d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline dans les départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Poussot, de Sercœur, qui nous entretient de la découverte d'un certain nombre d'objets antiques sur les territoires de Sercœur et de Padoux. Renvoi à la Commission de antiquités.

Lettre de M. Bailly, lauréat de notre dernier concours, qui nous donne quelques détails sur la marne découverte à Rambervillers, d'après les indications de M. Villemin, secrétaire du Comice, par M. Defranoux et les membres de la Commission voyageuse. M. Bailly a conduit une partie de cette marne sur un champ, pour s'en débarrasser, et ce champ offre une végétation si belle et si vigoureuse, qu'on la distingue à plus d'un kilomètre de distance. M. Defranoux dépose sur le bureau plusieurs échantillons de cette marne dont M. Pentecôte a bien voulu faire l'analyse. Notre collègue se charge volontiers de donner à M. Bailly toutes les indications nécessaires pour le meilleur emploi de sa découverte.

Géographie physique, industrielle, administrative et historique des Vosges, à l'usage des écoles primaires, publiée sous les auspices de M. le Préfet du département, par M. Gley, professeur de troisième au collège d'Epinal. Remercements et renvoi à M. Chapellier.

La correspondance épuisée, la parole est donnée à M. Gley, qui, au nom de la Commission d'admission, fait un rapport favorable sur les candidatures de MM. Liver, Joly, Charlot, Adam, de Clérambault, Liétard, Verjon et Thomas.

La parole est donnée ensuite à M. Schœll-Dollfus pour la lecture de son rapport sur le travail de M. Defranoux : *de l'Économie rurale de Caton l'Ancien*. Avant les Romains, l'histoire de l'agriculture est nulle, et rien n'est consigné dans les auteurs relativement à cet art. Les Romains les premiers s'en occupent et laissent sur cette question des écrits remarquables, d'où l'on peut exhumer, comme l'a fait M. Defranoux, des faits qui n'ont rien perdu de leur actualité ni de leur intérêt. Nous avons des ouvrages de Caton, de Varron, de Virgile, de Columelle, de Plinie et de Palladius, un grand nombre d'autres sont très-probablement perdus. Le travail de Caton que M. Defranoux analyse a pour titre : *De originalibus et de re rusticâ*. De son étude il résulte, dit M. Schœll, que beaucoup des nouveaux procédés et des nouvelles méthodes qui éclosent de nos jours étaient connus

et pratiqués par les Romains ; et que si , pour la théorie , les agriculteurs romains doivent le céder à ceux de nos jours , ils les ont devancés par l'attention qu'ils apportaient aux circonstances locales , par leur sûreté d'exécution , par leur ensemble d'économie pratique , d'où M. Schoell conclut que nos cultivateurs n'ont qu'à gagner à lire ces préceptes des anciens auteurs que M. Defranoux vient de mettre à leur portée. M. Schoell a lu aussi avec intérêt un autre manuscrit où M. Defranoux reproduit des analyses tirées des écrits des autres auteurs latins ; et , une chose digne de remarque , c'est qu'on y trouve sur la culture de la vigne les règles qui ont été données par M. Trouillet.

M. Deblaye lit ensuite son rapport sur la *Troisième Prédication agricole* , soumise à la Société par M. Defranoux. Ce travail traite des cultures spéciales , des plantes fourragères , des plantes industrielles , des moyens de culture , de récolte , de conservation et de préparation des produits. M. Deblaye exprime le vœu que ces publications soient bientôt terminées pour que l'instituteur ait un livre qui , tout en étant une sorte d'encyclopédie de la théorie de la culture , lui permette d'enseigner sans fatigue , et quelquefois en se jouant et avec attrait , le premier des arts à ses élèves. M. Deblaye termine en citant un article de l'*Industriel alsacien* reproduit par la *Sentinelle du Jura*. « Le livre de M. Defranoux , dit l'auteur de cet article , donne le meilleur moyen de rattacher par l'éducation les fils de laboureurs à la terre , et de leur inspirer le goût des travaux des champs. »

M. Pentecôte fait connaître à la Société les résultats de l'analyse qu'il a faite de la marne de Saint-Maurice. Cette marne est très-riche en calcaire ; elle n'en contient pas moins de 46 p. 70. Cette composition , jointe à la propriété qu'elle a de se déliter assez facilement à l'air malgré la présence de quelques morceaux plus durs qui résistent plus longtemps , peut faire de la marne en question un amendement précieux pour certaines terres. A la suite de son rapport , M. Pentecôte reproduit sur l'emploi des marnes calcaires certains articles

des livres de Pelouze, Frémy et de Gasparin, qui s'en sont occupés spécialement.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1862.

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes accusant réception de la note qui lui a été adressée par notre Président sur les travaux de la Société d'Émulation des Vosges.

Lettre de M. le Préfet qui annonce qu'il a transmis à S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, en l'appuyant d'un avis favorable, la délibération par laquelle la Société d'Émulation sollicitait une réduction sur le prix de transport des cendres employées comme amendement.

Lettre de M. le colonel de Morlet, qui adresse à la Société une photographie des tombes du musée de Saverne. Ce sont des tombes gallo-romaines trouvées sur les sommets des Vosges entre Saverne et Dabo. La plupart proviennent de fouilles exécutées récemment par la Société française d'archéologie.

Lettre de M. Aribert, magnanier à la Terrasse, qui, à la recherche, comme tous les éleveurs de vers à soie, des moyens de se procurer de la graine exempte de maladie, a pensé qu'il fallait, autant que possible, éloigner les vers à soie destinés à la reproduction des lieux où le mal sévit, et que le département des Vosges pourrait remplir sous ce rapport toutes les conditions désirables. La Société prêterait volontiers son concours à une expérience qu'elle serait heureuse de voir réussir pour procurer une nouvelle ressource au département.

Lettre de notre collègue, M. Préclaire, qui nous annonce

qu'il a continué ses études sur la végétation et sur la taille des arbres, et qu'il a été conduit à des remarques et à des résultats curieux. Renvoi à la Société d'horticulture.

Lettre de M. le docteur Millot, de Médonville, qui nous annonce que, de concert avec M. le Curé de Malaincourt, il se propose de faire fouiller prochainement les tombelles de Médonville.

Lettre de M. Renault, de Bulgnéville, qui nous annonce l'envoi de différents objets antiques : l'autel de Malaincourt, qui a été adressé à M. Laurent ; le fer à cheval trouvé à côté du chemin empierré qui descend dans la petite mare ; quelques morceaux de briques et de tuiles ; les flancs de la grosse amphore dont nous avons déjà le goulot ; enfin quelques morceaux de grès qui, vitrifiés d'un côté, ont dû subir l'action d'une forte chaleur. Tous ces objets sont déposés sur le bureau et examinés avec intérêt.

Ouvrages dont il est fait hommage à la Société : *De l'engraissement du gros bétail et de quelques autres espèces domestiques*, par M. Évon. *Agriculture d'Olivier de Serres*, par M. Defranoux. *Notices pomologiques*, par M. Jules de Liron d'Airolles. *Note chronologique sur les travaux de l'Ecole vulgarisatrice*, par M. G. de Dumast. *Les grands et petits chevaux de Lorraine*, par M. G. de Dumast.

La correspondance épuisée, le scrutin est ouvert pour l'élection des candidats sur lesquels le rapport a été fait à la dernière séance. Après le dépouillement, MM. Adam, substitut à Épinal, de Clérambault, premier commis de direction aux domaines, et Joly, juge de paix, sont proclamés membres titulaires ; MM. Liver, juge de paix à Rambervillers, Verjon et Liétard, médecins aux eaux de Plombières, Charlot, maire et ancien manufacturier à Moussey, et Thomas, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt, sont proclamés membres associés libres.

La parole est donnée à M. Maud'heux fils, pour la lecture de son rapport sur la brochure de M. Mathieu : *De la culture du coton dans la Guyane française*. La guerre civile, la

guerre de l'abolitionnisme contre le maintien de l'esclavage, déchire depuis plus d'un an la Nation qui marchait à la tête de la civilisation du Nouveau-Monde. Parmi tous les problèmes qu'elle soulève, celui qui fait plus spécialement l'objet du travail de M. Mathieu, c'est de chercher par quels moyens l'Europe pourra échapper aux souffrances que lui causent ces convulsions dont elle n'est point le théâtre. Entre les remèdes plus ou moins violents à ce mal qui a tari la source de notre principale importation, M. Mathieu, qui a profité de son exil pour étudier la Guyane, son sol et ses habitants, propose, pour nous soustraire à la crise, et soumet à l'examen des hommes d'Etat et des économistes le projet de cultiver le coton dans notre colonie. M. Maud'heux examine les chances de succès que ce projet peut avoir. Et d'abord, pour qu'une culture réussisse, il est nécessaire qu'elle trouve un sol approprié à ses conditions d'existence et de développement; une population agricole suffisante par le nombre et apte par les qualités aux soins qu'elle réclame; des capitaux qui lui donnent l'impulsion; des débouchés pour la vente des produits. Tels sont les quatre points qui sont discutés successivement, et complétés même en certains endroits. Nous souhaitons vivement, dit le rapporteur en terminant, que l'Etat, l'industrie et le commerce maritime accordent à la brochure de M. Mathieu l'intérêt qu'elle mérite. Au lieu de la solidarité des souffrances qui menace aujourd'hui le travailleur blanc et le travailleur noir, tous deux pourraient espérer la solidarité du bien-être, nos manufactures seraient rassurées; et celle de nos colonies qui nous a jusqu'alors le moins récompensé des charges qu'elle nous impose, pourrait nous rendre d'incalculables services. En écrivant sa brochure, M. Mathieu n'a pas fait seulement une œuvre utile; il a fait une œuvre intéressante dont le style clair, facile, élégant, parfois même empreint d'une certaine éloquence, conduit sans ennui, sans fatigue, malgré la gravité du sujet, le lecteur à la dernière page.

M. Colin présente les résultats de la culture des diverses

espèces de pommes de terre dont les semences lui ont été confiées. Sept variétés sur treize lui ont donné des résultats satisfaisants : ce sont les variétés dites *Jam*, *Péruvian*, *Xavier*, *Neuf-Semaines*, *Circassienne*, *Gonzale*, *Fermière picarde*. Les autres : *Rosée de Conflans*, *Bonaparte*, *Vitelotte*, *Rose hâtive*, *Longue corne de Barbarie* et *Miotte*, ont peu donné et ne sont pas susceptibles d'entrer dans la grande culture.

M. Mangin a fait aussi des essais sur la culture de diverses espèces de pommes de terre, et, à quelques différences insignifiantes près, arrive aux mêmes conclusions que M. Colin. Dans la seconde partie de son rapport, M. Mangin nous fait part de ses expériences sur l'emploi du guano ; il conclut que le guano active la végétation, mais que son effet n'est pas d'une aussi longue durée que celui des autres engrais qu'on utilise.

M. Defranoux lit son rapport sur la tourbe qui peut être d'une grande ressource dans les Vosges où elle abonde. M. Defranoux cite les préparations qu'on peut lui faire subir pour en tirer parti comme désinfectant, comme litière et comme engrais. Après avoir été desséchée avec soin, puis réduite en poudre, la tourbe désinfecte les purins, les matières fécales et les matières en putréfaction. Simplement desséchée et broyée, elle forme aux bêtes une douce litière ; elle s'imbibe aisément des déjections solides et liquides du bétail, et les absorbe, faisant ainsi l'office de la paille dans le fumier. Quoiqu'elle soit acide, compacte, pauvre en principes alcalins et en phosphates terreux, on peut, par différentes préparations, en faire un excellent engrais. Elle constitue la base de beaucoup d'engrais humifères du commerce. Par l'addition d'un peu de guano, de sang desséché, de noir animal, etc., elle deviendrait un important article de spéculation. Dans tous les cas, son emploi peut partout quadrupler la masse des engrais. Ce nouveau travail de M. Defranoux donne lieu à d'utiles réflexions de la part de M. le Président, de M. Marchal et d'autres membres, sur l'avantage qu'il y

aurait en général à recueillir un certain nombre de matières fertilisantes qu'on laisse trop souvent se perdre.

M. Defranoux fait part ensuite à la Société de l'intention qu'il a de faire une collection d'échantillons de la terre des différents sols de notre contrée. La Société approuve cette idée et engage M. Defranoux à donner suite à ce projet.

Enfin M. Chapellier lit son rapport sur l'*Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges en 1862*, par M. Merlin, secrétaire de l'inspection académique. Après avoir donné l'analyse de ce livre, M. Chapellier conclut en demandant que la Société donne un encouragement à l'auteur en accueillant favorablement ce travail dont il lui a fait hommage.

SÉANCE DU 13 MARS 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal, M. le Président donne communication à la Société d'une demande qu'il a adressée à Son Exc. le Ministre des Finances, par l'intermédiaire de M. le Préfet, qui a bien voulu s'en charger, pour obtenir l'autorisation de cultiver le tabac dans les Vosges. La Société approuve cette demande.

A cette occasion M. Chapellier nous dit quelques mots sur l'histoire de la culture du tabac dans nos contrées. Le tabac entra en Lorraine comme plante médicinale; mais bientôt le duc Charles IV, en 1628, en défendit formellement la culture en pleine campagne, parce que le bruit s'était répandu qu'il nuisait aux produits des champs voisins. Louis XIV, après s'être emparé de la Lorraine, en 1670, y introduisit, à l'égard du tabac, les lois et les institutions françaises. Plus tard le duc Léopold permettait, ordonnait même la culture du tabac dans ses états. En 1703, trois ans après le traité fait entre le roi de France et le duc de Lorraine pour le partage définitif des terres en surséance, il fut reconnu que, sur le seul territoire de la ville de Monthureux qui venait

d'être rattachée à la Lorraine, il y avait une plantation de tabac en fraude sur une étendue de plus de quatre cents jours ; et ces tabacs venaient très-bien et étaient de bonne qualité. Ils furent vendus à la Ferme générale des tabacs de Lorraine et Barrois, et il y eut défense d'en cultiver à l'avenir sans autorisation. Toutefois, en 1720, le duc Léopold donna en faveur des planteurs de tabac une ordonnance importante par les avantages qu'elle leur assurait. Plusieurs villes de Lorraine, notamment Neufchâteau, avaient des manufactures de tabacs. Depuis l'avènement de Stanislas, la plantation et la fabrication du tabac furent complètement interdits en Lorraine.

Correspondance :

Lettre à M. Ch. Robert, sur un denier de Mirecourt, par M. Laprevote, avocat à Mirecourt. Renvoi à M. Laurent.

Lettre de M. l'abbé Deblaye, curé d'Imling, qui nous adresse à l'appui de sa candidature : 1° *Une Notice sur les reliques de sainte Menne, vierge toulousaine au IV^e siècle, transférées à Puzieux (Vosges)*; 2° *Œuvre des sépultures des évêques de Toul*. Renvoi à la Commission d'admission.

Observations météorologiques faites à l'école normale de Mirecourt, février 1862.

Lettres ou circulaires de diverses sociétés savantes correspondantes, relatives à des échanges de publications, etc.

La correspondance épuisée, M. le Rapporteur de la Commission d'admission fait un rapport favorable sur la candidature de M. le docteur Millot, de Médonville.

La parole est donnée à M. Defranoux pour la lecture de notes recueillies par M. Schœll sur la marne. La marne calcaire, nous dit d'abord M. Schœll, est une terre composée de carbonate de chaux, d'argile et de sable. Elle contient quelquefois de 60 à 90 p. $\%$ de carbonate de chaux ; alors elle est blanche ou d'un blanc jaune, se délite à l'air et se trouve assez riche pour qu'on puisse en extraire la chaux. Tantôt elle est d'un gris clair et verdâtre et contient de 20 à 40 p. $\%$ de carbonate de chaux ; tantôt enfin elle n'en contient que 12 ou 15 p. $\%$ et devient verdâtre, violette, bleue, et même noire.

Les marnes qui contiennent de 20 à 40 p. % de carbonate de chaux sont celles qui constituent l'amendement le plus durable; celles qui en contiennent davantage doivent être employées avec précaution; les autres doivent être abondamment répandues. Dans tous les cas, la marne calcaire a pour effet de corriger les terres argileuses ou siliceuses. Relativement à l'emploi des marnes, M. Schœll conseille de l'étudier dans le *Calendrier du bon Cultivateur*, de Dombasle. En terminant, M. Schœll rappelle que c'est une grave erreur de croire que la marne peut remplacer le fumier. Elle contribue, il est vrai, puissamment à la fertilité du sol; mais elle ne lui fournit pas tous les principes nutritifs dont les plantes ont besoin. D'un autre côté, certaines plantes, par exemple plusieurs espèces de sauge, le pas-d'âne et les ronces semblent affectionner particulièrement la marne calcaire, et l'on est à peu près certain d'en trouver dans les endroits où ces végétaux croissent.

M. Deblaye donne ensuite lecture de son rapport sur les différentes espèces de pommes de terre qu'il a essayées. Ces espèces, au nombre de 23, ont été cultivées par notre collègue dans les mêmes conditions et avec les mêmes soins exactement que les anciennes, la *Jeuxey* et la *Chardon*, auxquelles elles sont inférieures. A ce sujet M. Deblaye nous fait part de ses observations sur un article publié par M. Joigneaux et intitulé : *Causeries agricoles et horticoles au sujet de la maladie de la pomme de terre*. De ses expériences M. Joigneaux conclut que la maladie ne commence pas toujours par les feuilles; qu'elle n'est point contagieuse; qu'elle est occasionnée par un excès d'humidité et par les brusques variations de température; que les races vigoureuses et rajeunies par le semis ne sont pas ou sont beaucoup moins maltraitées; que les terres neuves ou implantées à de longs intervalles sont beaucoup plus favorables; que les plantations hâtives réussissent mieux; et enfin que la qualité des tubercules de semence serait supérieure si l'on se contentait, au lieu de les arracher en automne, de butter fortement les touffes et

de les laisser ainsi passer l'hiver. Toutes ces remarques du savant journaliste et de l'agronome distingué peuvent être bonnes ailleurs ; mais elles sont contraires aux observations faites depuis 25 ans dans notre pays par M. Deblaye. M. Deblaye a eu ses pommes de terre de semis attaquées comme les autres , outre l'inconvénient de n'avoir de replant que la troisième année. Si dans nos Vosges on n'extrait pas les tubercules en automne , nos cultivateurs n'auront point de champ disponible pour le blé. Nos hivers du reste sont trop froids pour que les pommes de terre les passent sur place , les pieds étant même très-fortement buttés. Enfin , dans nos climats , on a vu les pommes de terre gelées dans les premiers jours de mai , ce qui permet de ne les planter qu'en avril , ou tout au plus à la fin de mars. Nos agriculteurs vosgiens feront donc bien , suivant M. Deblaye , de ne pas prendre à la lettre les conseils de M. Joigneaux , sous peine de payer cher leurs essais dans notre climat.

M. Conus lit son rapport sur les ouvrages qui lui ont été renvoyés : la *Bible latine des étudiants*, par M. l'abbé Vuillaume ; — *Nancy , ses vœux à Marie*, par M. l'abbé Guillaume ; — *Histoire du démembrement du diocèse de Toul*, du même auteur. — La bible de M. Vuillaume , dit M. Conus , se distingue des autres en ce qu'elle contient des notices historiques , des commentaires et des notes très-propres à inspirer aux jeunes lecteurs le goût des livres saints , à éveiller et à développer en eux le sens critique et littéraire sans lequel on ne retire de ses lectures aucun profit. Tout en avouant sa prédilection pour les textes sacrés , M. l'abbé Vuillaume n'est pas étranger à la littérature classique , qui lui est même familière ; et chaque fois qu'il y a un rapprochement à faire entre un passage d'auteur profane et un de l'auteur sacré , il ne manque pas de le signaler , en faisant ressortir la supériorité du dernier due à la supériorité même de l'inspiration divine sur l'inspiration humaine. Toutefois comme , au point de vue de l'étude de la langue latine , les auteurs classiques doivent avoir la préférence sur une

traduction latine des auteurs sacrés, M. Conus demande à M. l'abbé Vuillaume pourquoi il a préféré à une traduction française une traduction latine, nécessairement pleine d'hébraïsmes, et donnant peu l'idée de la langue de Cicéron. Il n'y a du reste que des éloges à donner à ce livre dont l'exécution répond à la pensée qui l'a inspiré. — La première brochure de M. l'abbé Guillaume : *Nancy, ses vœux à Marie*, ne renferme que les procès-verbaux des vœux adressés à la Vierge par la municipalité de Nancy au nom des habitants de cette ville. M. Conus en donne une analyse rapide. — La seconde : *Histoire du démembrement du diocèse de Toul*, offre un intérêt historique qu'il ne faut pas méconnaître. Il n'est pas indifférent, en effet, de savoir comment a fini cet évêché, dont le premier titulaire fut saint Mansuy et dont le nom a été si longtemps et si glorieusement attaché à celui des évêchés de Metz et de Verdun. C'est en 1777 et 1778 qu'il fut démembre, et forma les évêchés de Nancy et de Saint-Dié. Les bourgeois de Toul, mécontents, s'en prirent aux évêques et au chapitre qu'ils accusèrent de complaisance coupable envers les ducs de Lorraine et les rois de France, dans l'intérêt d'une étroite et mesquine vanité personnelle. C'est pour justifier les membres du clergé toulouais, si indignement attaqués, que M. l'abbé Guillaume s'est mis à consulter les archives de l'évêché et à compulser toutes les pièces relatives à cette affaire, pour faire repasser devant nos yeux toutes les phases de cette lutte dans laquelle ce clergé, au contraire, déploya une longue et inutile résistance. En somme, l'intérêt qui s'y rattache fait lire facilement la brochure de M. l'abbé Guillaume. Mais les Toulous, à qui leur belle cathédrale encore debout rappelle de glorieux souvenirs et une importance ecclésiastique perdue sans retour, se consolent difficilement, même en lisant ce travail, de n'être plus qu'une simple église paroissiale relevant de l'évêché de Nancy.

Enfin M. Chapellier met sous les yeux de la Société des pieds de vigne qu'il a obtenus et régénérés par un procédé

dont il nous a entretenus déjà l'année dernière. Ces pieds ont des racines magnifiques. M. Chapellier les plantera et nous mettra plus tard au courant des résultats de ses essais par ce nouveau mode de reproduction.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1862.

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui nous adresse un exemplaire du *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loire*.

Autre lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui nous annonce que, par arrêté du 4 avril dernier, une allocation de 350 fr. a été attribuée à la Société d'Émulation des Vosges. La Société accueille avec reconnaissance ce témoignage d'intérêt.

Autre lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui nous annonce qu'une médaille en bronze commémorative du concours ouvert, en 1860, entre les Sociétés savantes de l'Empire, a été frappée pour être décernée à celles de ces Sociétés qui se sont fait représenter à la cérémonie du 25 novembre dernier. Une de ces médailles est destinée à la Société d'Émulation des Vosges.

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, qui nous annonce qu'il vient d'accorder à notre Société une subvention de 4,000 fr. pour primes à distribuer. Il en sera donné avis à la Commission d'agriculture.

Lettre de Son Exc. le Ministre des Finances, qui annonce à M. le Préfet qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'autoriser la plantation du tabac dans les Vosges. La Société engage néanmoins M. Chapellier à compléter le travail qu'il a commencé; car il peut se faire que plus tard la demande ait plus de chances de succès.

Lettre de M. Galotte, instituteur public à Malaincourt ;

relative à des découvertes d'antiquités à Aulnois. M. Chappellier rappelle qu'il a signalé, depuis longtemps déjà, des pierres antiques à Aulnois, et qu'il en a parlé dans son travail sur Beaufremont.

Lettre de M. le docteur Puton, qui fait hommage, au nom de son frère, d'une brochure intitulée : *Du reboisement de la partie montagneuse des Vosges*.

Différentes sociétés savantes correspondantes nous adressent leurs publications.

M. Terquem, directeur du musée géologique de Metz, nous fait hommage de son travail : *Recherches sur les foraminifères de l'étage moyen et de l'étage inférieur du lias*.

La correspondance épuisée, on procède à l'élection de M. le docteur Millot. Après le dépouillement du scrutin, M. Millot est proclamé membre associé libre.

Au nom de la Commission d'admission, M. Mansuy fait, sur la candidature de M. l'abbé Deblaye, un rapport dont les conclusions sont favorables. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Defranoux soumet à la Société un travail manuscrit intitulé : *La Sagesse, d'après les livres sapientiaux*.

La parole est donnée à M. Joly, qui nous lit deux pièces de vers. — La première a pour titre : *Sébastopol et Jérusalem*. C'est une ode à Napoléon III. Après avoir peint rapidement et à grands traits Napoléon III tirant l'épée pour arrêter, au nom de la justice, les envahissements de la domination russe ; après avoir dit la lutte que nous avons soutenue, la chute du colosse, la délivrance de la Turquie, le poète demande à cette Puissance, qui allait succomber et être déchirée en lambeaux par la griffe du lion, le poète ne lui demande qu'un tombeau.

C'est le tombeau du Christ ! Qu'il soit la récompense
De l'immense combat que nous avons livré !
Le calvaire du monde a fait la délivrance ;
Le calvaire à son tour veut être délivré !

Que Jérusalem soit une ville française !
Nos pères dès longtemps ont connu ses chemins.
Le joug des fils d'Omar l'humilie et lui pèse ;
Le tombeau de Jésus n'est pas bien dans leurs mains.
C'est à nous qu'il revient , à nous fils de la France ,
Fils des preux que guida Godefroy de Bouillon !
Nos droits , nous les puisons dans la même vaillance ,
Et , près du grand sépulcre , il faut Napoléon !

L'autre est une pièce légère , écrite à la suite d'une partie de piquet qui avait donné lieu à une contestation badine. Tous les membres présents écoutent la lecture de ces deux morceaux avec une vive attention et félicitent M. Joly de son talent.

A la demande de M. Defranoux , M. Joly lit aussi une petite pièce de vers qui a été écrite et adressée par M^{me} Genèviève Bourgeois et qui a pour titre : *l'Hirondelle*.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre où M. Schœll rend compte des expériences qu'il a faites l'année dernière sur le guano humifère. Les résultats de M. Schœll conduisent aux mêmes conclusions que ceux de nos autres collègues : l'effet du guano a été prompt et remarquable , mais aussi de courte durée. Est-ce la faute du guano , ou bien celle de la sécheresse exceptionnelle de 1861 ? c'est ce que les expériences que se proposent encore de faire cette année nos collègues démontreront. Au rapport de M. Schœll est jointe une copie d'une lettre adressée par M. Pernot sur le même sujet. Par le guano M. Pernot a obtenu , à la Petite-Failloux , une bonne moyenne récolte sur des terres où , sans lui , il est certain de n'en avoir eu qu'une mauvaise. Tous les membres qui ont essayé le guano ayant fait leur rapport , un résumé de toutes ces observations sera adressé à M. Lillo , en même temps que les remerciements de la Société.

M. Defranoux annonce la découverte de trois autres espèces de marnes , deux à Dogneville et une près du séminaire de Châtel. Elles paraissent très-riches en calcaire à notre collègue,

qui en dépose des échantillons sur le bureau. M. Defranoux présente aussi un os fossile découvert au Saut-le-Cerf.

SÉANCE DU 15 MAI 1862.

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de notre collègue, M. Mandelert, qui nous adresse : 1^o des échantillons intéressants du calcaire bernois; — 2^o le 20^e numéro de la *Gazette jurassienne* contenant un article sur l'emplacement du champ de bataille de César et d'Arioviste. Remerciements et dépôt du calcaire au musée.

Lettre de M. Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Colmar, qui nous soumet un travail : *Constitution physique du globe terrestre et géogénie*. Renvoi à M. le docteur Mougeot.

Lettre de M. Vergnaud-Romagnési accompagnée d'une note sur un émail attribué à Barthélemy Vergnaud, émailleur distingué de Limoges. A la suite de la note est une photographie de cet émail.

Lettre de M. Finance, qui nous adresse 25 exemplaires de sa *Notice sur le cubage des bois*. Ces exemplaires seront distribués aux lauréats de notre prochain concours.

Lettre de M. Defranoux, au sujet des diverses espèces d'engrais dont il essaie la fabrication. Ces engrais reviennent à 40 fr. le mètre cube, tandis que le guano humifère coûte 470 fr., et que le fumier ordinaire, qui est deux fois moins puissant, coûte 8 fr. M. Deblaye est chargé de faire des essais comparés.

Mémoire d'apiculture de M. Grandgeorges, hommage de l'auteur.

Monsieur Lesage, ou Entretien d'un Instituteur à ses élèves sur les animaux utiles, par M. Bourguin, secrétaire général de la Société protectrice des animaux.

M. Defranoux soumet à la Société deux ouvrages : 1^o *Le Petit Labruyère*; — 2^o *Le Petit livre du devoir*.

La correspondance épuisée, M. Mansuy fait, au nom de la Commission d'admission, un rapport favorable sur les candidats présentés à la dernière séance : MM. Merlin, l'abbé Bégel, de Rebecque, Bertherand, Léon Bourgeois et frère Ogérien.

On procède ensuite au vote pour l'élection de M. l'abbé Deblaye. Après le dépouillement du scrutin, M. l'abbé Deblaye, curé d'Imling, est proclamé membre correspondant.

M. Maud'heux père donne lecture de quelques pages qu'il a écrites sur l'École orientaliste de Nancy, à propos de la *Méthode pour étudier la langue sanscrite* composée par MM. Burnouf et Leupol. Ce travail a été reproduit dans le cahier précédent de nos *Annales*.

M. Chapellier lit son rapport sur la *Géographie* de M. Gley, et, après avoir donné l'analyse de ce livre, demande que la Société prononce le renvoi à la Commission du concours littéraire. Cette proposition est adoptée, et la Commission rendra compte de l'ouvrage.

Enfin M. Defranoux lit son rapport sur le livre de M. Bourguin, secrétaire de la Société protectrice des animaux. Cet ouvrage a pour but de rendre les enfants humains et compatissants; il attire les lecteurs par le charme avec lequel les leçons viennent à la suite de faits, de promenades, de circonstances d'où elles sortent souvent toutes seules et par une déduction spontanée. Point de monotonie, point de fatigue, point d'ennui à lire ces pages; tout intéresse et tout attache, comme ce digne instituteur, M. Lesage, intéressait et attachait les élèves par une remarque faite à propos, qui se gravait pour longtemps dans la mémoire. M. Defranoux appuie son appréciation de deux citations dont la Société écoute attentivement la lecture.

SÉANCE DU 19 JUIN 1862.

sous la présidence de M. Maud'heux père.

M. Defranoux, pour compléter ce qu'il a dit à la dernière séance du livre de M. Bourguin, ajoute que M. Chapellier

n'a eu qu'à s'applaudir des exemples qu'il lui a fournis pour ses élèves.

M. le Président fait passer sous les yeux des membres présents la médaille commémorative du concours des sociétés savantes, donnée par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Correspondance :

Lettre de M. l'Inspecteur d'Académie accompagnant une circulaire de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui nous adresse les numéros parus de la *Revue des Sociétés savantes*, partie des sciences, et qui nous annonce que nous recevrons régulièrement chaque semaine une feuille de cette Revue.

Lettre de M. Mansuy, vétérinaire à Remiremont, qui nous annonce l'envoi du n° de l'*Écho des Vosges* où il rend compte de l'exposition bovine au Concours régional de Nancy. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Defranoux, qui annonce que la Société protectrice des animaux vient de lui décerner une médaille en vermeil pour ses publications.

Autre lettre de M. Defranoux, relative aux marnes et aux engrais factices. M. Defranoux nous apprend que de Nossoncourt à Saint-Maurice et de Saint-Maurice à Châtel règne un banc de marne pulvérulente, qui a de 2 à 10 mètres de puissance, et que sur le territoire de Dogneville il y a aussi un banc de marne pulvérulente. A cette lettre est jointe une note sur l'emploi et l'utilité des marnes. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de notre collègue, M. Vergnaud-Romagnési, qui nous adresse : — 1° Une gravure contrecollée de Garnery père ; — 2° Une lithographie du cabinet de Jeanne d'Arc à Orléans ; — 3° Des fac-simile par un procédé particulier des médailles connues relatives à Jeanne d'Arc ; — 4° Un mémoire sur la bannière dite de Jeanne d'Arc ; — 5° Un document inédit sur Dunois.

Ouvrages dont il est fait hommage à la Société :

Inauguration de la galerie des Cerfs, au palais ducal de Nancy, le 20 mai 1862, par M. Lepage, président de la Société d'archéologie Lorraine.

Académie de Stanislas, *Réponse du Président, M. Guerrier de Dumast, aux trois récipiendaires*, dans la séance de 1862.

La salle des Cerfs et tout ce qu'elle a vu, vers prononcés par le Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, le 20 mai 1862, lors de l'inauguration du lieu comme galerie principale du musée lorrain.

Kreutznach, ses eaux minérales bromo-iodurées et ses eaux-mères, par le docteur Prieger, traduit de l'allemand par le docteur Meder.

Thèse de M. Resal pour le doctorat en médecine.

Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Bâle.

La correspondance épuisée, MM. Lebrunt, Defranoux et Gley font, sur les trois candidats présentés à la dernière séance, MM. Finance, Terquem et Campaux, un rapport dont les conclusions sont favorables.

On passe ensuite aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Merlin, commis de l'inspection académique des Vosges, est proclamé membre titulaire; MM. de Rebecque, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny; le docteur Bertherand, secrétaire de la même société; l'abbé Bégel, supérieur du couvent de Dommartin (Meurthe); Léon Bourgeois, professeur à l'école industrielle de Mulhouse; Frère Ogérien, directeur des écoles primaires publiques à Lons-le-Saunier, sont proclamés membres correspondants.

M. le Président fait part d'une lettre de M. Thomas, de Thionières, qui nous annonce que, de concert avec M. Renault, il est allé explorer les buttes du bois de Sanville. Mais ces fouilles n'ont pas été couronnées de succès. Quelques ossements et quelques fragments de poterie rouge, voilà tout ce qu'on y a trouvé. M. Thomas nous dit aussi que bientôt il fera achever les fouilles commencées à Vittel. A propos de ces

explorations, M. le Président nous en signale d'autres à entreprendre sur le territoire de Domèvre. Nos collègues, MM. Colnenne et Adam, veulent bien se charger d'y assister et de les diriger.

M. le Président soumet à l'approbation de la Société une demande adressée à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Sous le rapport des récompenses à décerner aux diverses races d'animaux, le programme des Concours régionaux laisse à désirer, surtout en ce qui concerne les races qui ne sont ni classées, ni reconnues, ni caractérisées d'une façon régulière. Il arrive alors, comme au dernier Concours de Nancy, que les exposants attribuent leurs animaux, sur la seule donnée du lieu de leur naissance, à telle ou telle race locale qui leur est cependant étrangère, et enlèvent ainsi à cette race les prix qui auraient dû lui être réservés. Déjà M. le Préfet a saisi l'occasion du Concours régional de Nancy pour demander l'inscription sur les programmes de la *petite race vosgienne*, qui ne pouvait se présenter, ayant à concourir sous le même nom avec des animaux de forte taille, de taille presque égale à celle des Durham. La demande de M. Maud'heux a pour but, d'une manière générale, d'obtenir l'introduction dans les catalogues d'une catégorie spéciale en faveur des races diverses entretenues dans le département où siège le Concours. Ces races seraient préalablement déterminées et caractérisées au moyen d'une enquête faite par les Comices et les Sociétés d'agriculture. La Société approuve cette demande.

M. Lapique lit son rapport sur le Concours régional, et spécialement sur les animaux domestiques exposés. Il donne d'abord une énumération des différentes catégories formant un total de 450 animaux de l'espèce bovine. Sur ces 450 individus, 45 seulement appartenaient aux Vosges, et dans ces 45 sujets on trouvait 9 races différentes. Pourquoi, dit le rapporteur, tant de variétés de races venues de loin et achetées à grands frais souvent dans le but unique de concourir? Les Concours ont été établis pour donner un nouvel essor à l'agriculture,

et non pas pour être l'occasion d'innovations plus coûteuses qu'utiles. Notre race vosgienne, par exemple, est agile, nerveuse, forte, sobre, excellente pour le travail, facile à l'engrais, bonne laitière, et donne une viande de boucherie excellente; mais elle représente mal dans un concours, où des races de plus forte taille et plus apparentes la primeront toujours. Qu'arrive-t-il alors? On cherche à introduire d'autres races, la race suisse, par exemple. Mais c'est le climat et non l'homme qui fait la race. On a alors des bêtes plus belles, il est vrai, mais un rendement de lait médiocre pour la quantité de nourriture absorbée, et de plus une viande de boucherie creuse et peu estimée. On cherche encore à introduire d'autres races par le croisement; mais rarement on s'inquiète si les produits trouveront une nourriture suffisante pour se développer, et l'on retombe dans les mêmes inconvénients. Le but du Concours a-t-il été atteint? Des sujets plus apparents qu'utiles sont primés, et ce n'est pas toujours un bon exemple. Est-ce à dire qu'il faille proscrire toute tentative d'acclimatation et d'amélioration des races? Telle n'est pas la conclusion qu'on doit tirer, mais que les races locales ne soient pas oubliées dans les Concours, et les essais d'amélioration, sans porter alors à grands frais sur des races toutes différentes de celles du pays, pourront devenir plus intelligents et plus utiles.

M. Colin lit son rapport sur les machines exposées aussi au dernier Concours régional de Nancy. Cette partie du concours a été faible, et même de beaucoup au-dessous du programme, car, sur 218 prix proposés, 50 seulement ont pu être décernés. M. Colin nous donne quelques détails sur les machines les plus intéressantes : charrues, herses, faucheuses, moissonneuses, machines à battre, hache-paille, concasseurs, etc., qu'il a observées ou vues fonctionner. L'exposition des machines de la région, bien que peu satisfaisante, aurait encore laissé beaucoup plus à désirer sans la collection de MM. Heylant et Sitter, de Colmar, et surtout sans celle de l'ancienne fabrique de Roville, transférée à Nancy, et dirigée aujourd'hui par le

petit-fils de Mathieu de Dombasle, aidé d'un homme actif et intelligent. Heureusement, dit M. Colin, que M. Noël était là pour soutenir la réputation de la région. Son exhibition est venue une fois de plus mettre en relief le génie du fondateur de la maison. Simplicité et solidité, telles sont les qualités essentielles, rigoureuses même d'une bonne machine agricole. Toutes celles que Mathieu de Dombasle nous a léguées sont des modèles dans le genre, et peuvent encore lutter avec avantage contre tous ces instruments soi-disant perfectionnés, produits par nos constructeurs modernes.

La parole est donnée à M. de Clérambault pour la lecture de son rapport sur le travail de M. Terquem : *Recherches sur les foraminifères du lias*. Les premiers fossiles qu'on a étudiés dans les terrains sédimentaires sont ceux que leur grosseur permettait d'observer facilement. Mais un examen plus attentif y fit découvrir d'autres animaux plus petits, tels que les infusoires et les foraminifères. Ces derniers même composent presque en totalité le calcaire grossier employé à Paris pour les constructions. M. Terquem, après s'être occupé de cette étude pendant plusieurs années, rendit compte de ses intéressantes découvertes dans deux mémoires publiés, l'un en 1858, l'autre en 1862. Dans ce dernier travail, M. Terquem, après avoir décrit et classé avec soin les foraminifères, après les avoir fait dessiner considérablement grossis sur des planches très-bien faites, donne l'indication des gisements où on les trouve, de manière à permettre aux géologues d'effectuer eux-mêmes des recherches, sans perdre un temps précieux en tâtonnements. Nous ne pouvons, dit M. de Clérambault, qu'adresser des félicitations à M. Terquem. Son ouvrage est rempli de faits intéressants et d'observations nouvelles. En recherchant et en déterminant avec soin les foraminifères du lias, il a comblé une lacune dans la paléontologie. C'est un service réel rendu à la science, devant laquelle il n'y a pas de petites découvertes, et qui sait tirer parti, pour la solution d'importants problèmes, des travaux les plus modestes en apparence.

M. Lapique lit son analyse du travail de M. Évon : *De l'engraissement du gros bétail et de quelques autres espèces domestiques*. M. Évon était l'homme que ses connaissances théoriques et pratiques mettaient à même de traiter cette question. M. Évon, cultivateur lui-même, a été professeur à l'Institut agricole de Roville, où il occupait la chaire d'agronomie sous l'illustre Mathieu de Dombasle; il a reçu le diplôme de vétérinaire à l'école d'Alfort, où il était condisciple des deux directeurs actuels des écoles d'Alfort et de Lyon; il a fourni à plusieurs journaux agricoles des articles des plus intéressants. L'ouvrage de M. Évon se divise en cinq parties : — 1° De l'engraissement du gros bétail; — 2° De l'engraissement des veaux; — 3° De l'engraissement des porcs; — 4° De l'engraissement des bêtes à laine; — 5° De l'engraissement de la volaille. Dans chacun de ces chapitres, M. Évon indique les meilleurs procédés d'engraissement, les précautions à prendre dans le choix des sujets, les moyens de se rendre compte de la marche et des progrès de l'engraissement, les mauvaises pratiques qu'une routine aveugle et ignorante a fait prévaloir, le rendement des différentes bêtes à l'engrais, etc. — En résumé, conclut M. Lapique, je dirai que cet ouvrage est un de ceux qui me rappellent les enseignements que j'ai reçus à l'école de Lyon, et que, tout en intéressant le lecteur, il l'instruit. Il est écrit d'une manière claire et n'est pas surchargé de ces mots techniques qui rendent le plus souvent beaucoup de livres de ce genre incompréhensibles pour les habitants des campagnes. Aussi, à mon avis, est-ce un de ceux qu'on doit chercher le plus à propager et à recommander.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport que M. le docteur Mougeot a bien voulu faire sur un travail qui nous a été adressé par M. Bourlot : *Constitution physique du globe terrestre et géogénie*. Le travail de M. Bourlot se divise en deux parties. La première n'est, en quelque sorte, que le développement de ce théorème : le sphéroïde terrestre se compose d'une masse intérieure liquide et à haute température, qu'en-

veloppe une couche solide dont l'épaisseur et la densité sont respectivement des fractions assez petites du rayon moyen et de la densité moyenne de la terre. Ce fait est généralement admis aujourd'hui. Dans la seconde, M. Bourlot entre d'abord dans des généralités géogéniques, et déroule les phases par lesquelles la terre a dû passer pour arriver à l'état où l'homme l'a trouvée à son apparition. Il nous expose le mode de formation de la première enveloppe cristalline et des dépôts de sédiment qui l'ont suivie; il en trace un tableau plein d'intérêt, mais dont l'imagination colore nécessairement bien des points. M. Bourlot divise la formation des terrains en quatre périodes : Dans la première on ne trouve que des cryptogames vasculaires et des monocotylédones; la deuxième est caractérisée par l'apparition des phanérogames gymnospermes et manque totalement de dicotylédones; dans la troisième, la prédominance appartient aux cycadées; enfin dans la quatrième apparaissent les végétaux dicotylédones. Cette division paraît à M. le docteur Mougeot trop exclusive, et n'est pas complètement d'accord avec certaines découvertes modernes que l'honorable rapporteur nous indique. C'est aussi une erreur de M. Bourlot de présenter le grès rouge comme ne contenant aucun débris végétal. M. Mougeot, au contraire, a lu au congrès scientifique de Nancy une notice où il établit que le grès rouge contient une flore assez riche. A part ces critiques, qui ne s'adressent pas à l'ensemble du mémoire de M. Bourlot, nous n'avons, dit notre collègue, que des félicitations à lui adresser pour cette nouvelle œuvre. Esprit clair, méthodique, résumant parfaitement l'ensemble des faits, M. Bourlot met la science à la portée des intelligences qui débutent dans l'étude si complexe de la géologie, et son style facile et sobre convient à merveille à ce genre d'ouvrage.

Enfin M. Joly nous lit une pièce de vers intitulée : *Mébrouk*. C'est la traduction d'un morceau de poésie arabe.

Des plus nobles coursiers Mébrouk est le héros,
Bleu comme le pigeon sous l'ombre,

Il fait ondoyer en longs flots
De ses crins noirs la forêt sombre.
Il peut la soif, la faim, devance le coup d'œil ;
Vrai buveur d'air et superbe d'orgueil ,
Le jour où les fusils se touchent pleins de poudre ,
Il arrive comme la foudre ,
Et son aspect uoircit le cœur des ennemis.
Mébrouk est l'honneur du pays.

D'après le poète, l'heureux possesseur de Mébrouk avait refusé ce coursier pour époux aux cavales de son oncle. Il voulait le conserver

..... franchissant les prairies ,
Fier et plein de santé ,
Léger comme le vent par sa course insulté.

Et l'oncle furieux :

Tu m'as janni la face aux yeux de mes enfants !
Même lieu ne peut plus nous voir en même temps ,
La terre est vaste , adieu !.....

Mais Mébrouk regrette les cavales ; son maître seul avec lui dans le désert ne tarde pas à regretter aussi sa tribu , ses compagnons de guerre.

Où sont-ils maintenant ces hommes si chéris ,
Possesseurs des nobles cavales ?
Sur quel sol se posent leurs pas ?

Le pauvre et l'orphelin sont reçus dans leurs tentes , et lui , le fils de la tribu , il faut qu'il les fuie. Enfin , après un an d'ennui et d'attente pendant lequel l'arabe n'a vu que les vestiges douteux des campements de ses frères , son orgueil commence à fléchir. Mais il voudrait encore un prétexte pour rentrer.

O mon pigeon chéri , volez sous les nuages !
Allez à mes amis , donnez-leur ces messages ;

Puis vite retournez, venez me déclarer
S'ils ont des jours sereins ou s'ils ont des orages,
Ceux qui me font tant soupirer.
Vous verrez Chérifa! . . .

A ce nom de sa sœur l'arabe n'y tient plus. Partons, dit-il.

Je vais trouver mon oncle; il est juste, il est bon;
Il ouvrira ses bras à l'enfant de son frère,
Et sa bouche bientôt dira le mot pardon!

Enfin, retirant le refus qui l'exila pendant un an :

Je marirai Mébrouk aux superbes cavales,
Et ses fils quelque jour de sa vertu dotés,
Par leurs cavaliers enchantés
Seront nommés les fils des juments sans rivales.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1862,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le docteur Faudel, secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar, qui demande entre cette société et la nôtre un échange mutuel de publications. M. le docteur Faudel nous offre aussi de nous envoyer pour notre musée une série des roches volcaniques du Kaiserstul. Ces propositions sont acceptées.

Lettre de M. Léon Bourgeois, qui nous adresse un recueil de pièces de poésie composées par M^{me} Bourgeois.

Lettre de notre collègue, M. Mandelert, de Bellelay, en réponse à celle que M. le Président lui avait écrite en lui adressant sa *Notice sur les mares*. M. Quiquerez, membre de la Société Jurassienne d'Émulation, n'a rien pu trouver concernant les mares dans la partie suisse du Jura, probablement parce que, des sources existant partout, il était inutile de creuser des réservoirs. M. Mandelert n'a pas non

plus rencontré de mares dans les environs de Bellelay. Mais il a trouvé dans des exploitations de tourbe, à une assez grande profondeur, des fers à cheval qui, d'après M. Quiquerez, appartiennent à la plus ancienne forme qu'il connaisse.

M. Mandelert nous promet de nous envoyer un de ces fers.

Lettre de M. Renault, de Bulgnéville, au sujet des dernières fouilles qu'il a fait entreprendre. Ces fouilles ont porté d'abord sur des tombelles de Sauville. Les recherches n'ont pas été productives. On a trouvé seulement un énorme grain de collier en terre cuite, un fragment d'épée ou de couteau et deux petits morceaux d'une sorte d'étoffe de couleur bleue. M. Renault nous donne ensuite quelques détails sur ses explorations dans les bois de M. le comte de Ludres, à deux kilomètres de Bulgnéville. Là, sur un sol siliceux, dans un espace de 25 à 28 hectares, se trouvent une trentaine de buttes, et à côté des enfoncements en forme de cuvettes d'à peu près même dimension. Deux de ces buttes ayant été fouillées, M. Renault constata que c'étaient seulement des amas de terre provenant des enfoncements voisins qui, seuls alors, avaient une destination, et que les fouilles devaient être dirigées vers ces creux. Deux furent explorés. On y trouva d'énormes tas de cendres, et au fond du trou on découvrit cinq ou six souches pourries qui ont dû être destinées sans doute à alimenter le feu. A côté de ces souches on recueillit des fragments d'une poterie en terre d'un rouge vif, très-différente de celle des vases trouvés dans les tombelles. M. Renault nous fera prochainement parvenir ces fragments. M. Maud'heux regarde ces excavations comme ayant servi à la fabrication du salin. M. Renault a accueilli cette interprétation comme probable, et donne même dans une seconde lettre un certain nombre de raisons qui confirment cette hypothèse.

Lettre de M. Defranoux, qui nous donne le tableau indicatif des marnes qu'il a découvertes et dont il a constaté la présence dans l'arrondissement d'Épinal. Ce tableau donne le gîte de la marne, sa couleur lorsqu'elle est sèche et ensuite

lorsqu'elle a été traitée par l'acide chlorhydrique, et la quantité de carbonate de chaux qu'elle contient. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Vergnaud-Romagnési, qui nous adresse une épreuve de la gravure contrecollée de Garnery; une épreuve de deux gravures sur zinc représentant, la première, une ancienne statue mutilée de Jeanne d'Arc à Domremy, et la seconde, le puceau. Notre collègue met ces gravures à notre disposition pour faire tirer des planches qu'on joindrait à son travail sur Jeanne d'Arc publié dans notre volume de cette année.

Ouvrages offerts à la Société : *Mémoire sur le coefficient de contraction de la veine liquide*, par M. d'Estocquois; *Notes sur les tremblements de terre en 1858 et en 1859*, par M. Perrey.

La correspondance épuisée, on procède aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Finance, professeur au collège de Saint-Dié, est nommé membre associé libre; M. Terquem, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz, et M. Campaux, docteur ès lettres, inspecteur d'Académie à Colmar, sont proclamés membres correspondants.

Au nom de la Commission d'admission, M. Gley fait un rapport favorable sur la candidature de M. le docteur Resal et de M. Humbert.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu l'envoi annoncé depuis longtemps par notre collègue, M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier (Algérie). La caisse contient une lampe carthaginoise qui s'est brisée en route, et que M. Laurent pourra restaurer avec les débris; différents fossiles qui sont renvoyés à M. de Clérambault; quelques médailles romaines; deux peaux, l'une d'un rat, l'autre d'un chat-tigre.

La parole est donnée à M. Deblaye pour son rapport sur l'analyse du *Traité d'agriculture* d'Olivier de Serres, par M. Defranoux. Olivier de Serres vivait il y a trois siècles environ. Il a composé un traité d'agriculture qui a été publié

pour la première fois en 1600, et qui arriva à la 49^e ou 20^e édition. Ce livre est trop volumineux et trop cher pour que ceux qui ont le plus d'intérêt à le connaître puissent le lire; c'est un ouvrage de longue haleine, et naturellement le cultivateur a peur des gros livres; enfin il est écrit dans un français qui n'est plus celui d'aujourd'hui. Était-ce une raison pour laisser perdre les excellentes choses qu'il contient? Telle n'a pas été la pensée de M. Defranoux. Il a été persuadé, au contraire, qu'il ferait une œuvre utile en publiant une analyse aussi complète, mais pourtant aussi courte que possible, de manière à avoir une brochure à la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses. Et M. Defranoux s'est mis à l'œuvre, et M. Deblaye le félicite d'avoir reproduit tout ce qu'il y a de bon, d'utile, et quelquefois d'original dans le texte même d'Olivier de Serres.

M. Seigneret donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Defranoux : *Le Petit livre du devoir, ou école de morale et de savoir-vivre des fils de l'ouvrier, soit de la terre, soit du marteau*. Le petit livre du devoir est divisé en 71 chapitres. Chacun d'eux comprend une série de sentences ou d'apophtegmes qui sont autant de traits destinés à graver dans l'esprit et le cœur du lecteur ses devoirs envers Dieu, envers sa patrie, envers sa famille, envers ses semblables, envers lui-même. La base de la morale de M. Defranoux, c'est la morale évangélique. Bien que, en écrivant ces préceptes, il n'ait eu en vue que les fils des ouvriers, par la nature et l'importance de son sujet son cadre s'est élargi, et il se trouve que le livre convient aux hommes de tous les âges et de toutes les conditions. M. Defranoux a adopté une forme qui n'est pas sans danger, la forme sentencieuse, qui pose et affirme avec autorité tout ce qui est énoncé. Les pensées, les maximes se suivent sans transition apparente ni même possible. Aussi ce livre est-il, comme tous ceux de cette nature, le livre du penseur, de l'homme réfléchi, et ne permet pas une lecture de longue haleine, parce qu'on est forcé à chaque instant de se replier sur soi-même et d'arrêter son attention

sur les objets que présente incessamment l'auteur. M. Defranoux a écrit sans prétention littéraire, et en s'aidant des préceptes des sages de tous les temps. Sa seule ambition a été de faire le bien, et à ce titre il a droit aux remerciements de la Société d'Émulation.

Enfin M. Defranoux dépose sur le bureau un rapport sur la culture du topinambour à la ferme-école de Lahayevaux. Ce rapport n'est rien autre chose qu'une nomenclature rapide des principales propriétés de cette plante. La culture en est plus facile et plus économique que celle de la pomme de terre; le rendement est plus considérable, à peu près le double. Elle réussit dans les sols peu riches et peu fertiles; elle exige très-peu d'engrais et n'épuise pas la terre d'une manière sensible; elle peut être d'une très-grande ressource par sa tige même dans l'alimentation du bétail; sa richesse en alcool permet aussi de la livrer à la distillation. Cette plante n'a qu'un seul inconvénient, c'est d'être difficile à extraire de la terre. Mais à cause de tous les autres avantages qu'elle présente, M. Lequin est décidé à en étendre de plus en plus la culture aux dépens de celle de la betterave.

SÉANCE DU 21 AOUT 1862.

sous la présidence de M. Maud'heux père.

La correspondance se compose de lettres de remerciements adressées par nos nouveaux collègues et de lettres de diverses sociétés savantes, relativement à l'échange mutuel des publications.

Ouvrages dont il est fait hommage à la Société : *Catéchisme agricole*, 2^e édition, par M. Coussin, ancien instituteur, professeur d'agriculture. — *De la protection des manufactures et des limites qu'on doit assigner à cette protection*, discours prononcé dans une assemblée d'économistes par M. du Mesnil-Marigny. — *La Source des yeux aux bains d'Hercule*, en Hongrie, par M. le docteur Caillat, médecin

inspecteur des eaux et de l'établissement de Contrexéville. — *La Forêt-Noire et ses sources minérales*, par M. le docteur Robert, rédacteur en chef de la *Revue d'hydrologie médicale*. — *De l'avenir des établissements d'eaux minérales dans les Vosges*, par M. le docteur Bailly.

La correspondance épuisée, M. Gley, au nom de la Commission d'admission, fait sur la candidature de M. Gasquin, un rapport dont les conclusions sont favorables.

On procède ensuite aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. le docteur Resal fils, de Dompaire, et M. Humbert, imprimeur-libraire à Mirecourt, sont nommés membres associés libres.

La parole est donnée à M. Deblaye pour le rapport de la Commission d'agriculture sur les pièces qui lui avaient été renvoyées : plusieurs numéros de l'*Écho des Vosges* et différentes notes de M. Defranoux. La Commission a lu avec le plus grand intérêt les articles agricoles publiés par le journal de Remiremont, et constate tout le bien que le Comice pourra faire dans l'arrondissement par cette publication. — Dans deux premières notes, M. Defranoux donne la composition et le gîte de différentes marnes de nos environs. Dans une troisième, notre collègue indique comment on pourrait, près d'Épinal, fabriquer de riches composts avec les diverses matières qu'on laisse ordinairement perdre. Plusieurs membres prennent la parole à ce sujet et font ressortir le profit qu'il y aurait à prendre des mesures pour recueillir toutes ces substances fertilisantes. M. le Président donne à la Société l'assurance que l'administration municipale prêterait son concours le plus efficace pour la réussite d'une entreprise qu'elle appelle de tous ses vœux.

M. Defranoux communique une autre note qu'il a rédigée. C'est un appel adressé aux instituteurs pour attirer leur attention vers un résultat utile. Puisse l'insouciance et la routine écouter la voix de notre collègue, au gré de qui le progrès est trop lent. Que l'instituteur ne reste pas étranger à la science agricole, qu'il soit même, avec le pasteur, le

promoteur de tout ce qu'il y a de bien : son influence et son bien-être n'auront qu'à y gagner. Qu'il s'occupe par exemple des engrais. Avec des matières fécales, des pailles de rebut, des substances végétales de toute sorte, de la terre même, de la tourbe, de la marne, de la chaux, de l'argile, du sable, suivant le sol, il peut décupler la masse des engrais, et il est inutile de répéter les avantages qui résulteraient de cette heureuse innovation. Ces idées ne sont pas des utopies; elles ont été appliquées déjà par M. Bion, instituteur à Courlans (Jura), qui n'a qu'à se féliciter de son succès. Ce que M. Bion a fait, chaque instituteur peut le faire, et, tout en se procurant à lui-même un supplément de ressources, il ouvrira une bonne voie que tous bientôt suivront à l'envi.

M. Charton lit son rapport sur le *Petit Labryère*, de M. Defranoux. Tout le monde connaît les *Caractères* de Labryère, qui forment une longue série de tableaux où sont reproduits de main de maître les travers, les défauts, les ridicules, les qualités bonnes ou mauvaises du XVII^e siècle. C'est ce livre que M. Defranoux n'a pas craint de réduire de beaucoup pour le mettre à la portée de tous, toujours dans le but d'instruire, d'éclairer et de moraliser le peuple qui n'a pas le temps de lire Labryère tout entier. M. le rapporteur félicite M. Defranoux de ce travail et demande pour lui le patronage de la Société d'Émulation.

A la suite de ce rapport M. Charton nous lit aussi des extraits d'un travail qu'il prépare : *Les anciennes guerres de Lorraine dans les Vosges*. Les passages choisis par M. Charton pour cette lecture sont, dans le livre I, un chapitre intitulé : *Caractère belliqueux des Lorrains*, et dans le livre III : *les Bourguignons battus à Epinal ; Guerre entre les Villes de Vaudémont, Châtel et Bayon ; le duc René II à Epinal*. Dans le premier, M. Charton se plaît à constater, l'histoire en main, que depuis Jules César, la Lorraine est la terre classique de la bravoure. La plus belle personnification du reste de ce patriotisme belliqueux n'est-elle pas Jeanne d'Arc, qui est lorraine ? — Dans le second, l'auteur raconte comment les

Bourguignons venus aux portes d'Epinal qui leur furent fermées, parce que les vivres y étaient rares et chers, persistèrent à camper dans les faubourgs malgré les conseils contraires qui leur avaient été donnés ; comment ils furent surpris et battus par le capitaine Harnexaire qui avait à la hâte rassemblé 1500 gentilshommes ; comment les gens de Vaudémont, enhardis par le premier succès qu'ils avaient obtenu en chassant la garnison bourguignonne de Mirecourt, avaient porté leurs armes contre Châtel et Bayon ; comment enfin les habitants d'Epinal, dont la détresse augmentait avec la disette, envoyèrent demander au duc René, alors à Strasbourg, de vouloir bien venir avec quelques troupes débarrasser la ville de l'occupation bourguignonne. René se rendit à ce désir. Il fut reçu à Epinal où on lui présenta les clefs de la ville, et le départ des Bourguignons fit presque immédiatement reparaitre l'abondance, et descendre au plus bas prix les vivres qui avaient été si chers.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1862,

sous la présidence de M. Berher, vice-président.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, annonçant qu'il a été pris note de la demande adressée par notre Président pour introduire dans les programmes des Concours régionaux des catégories spéciales en faveur des races diverses entretenues dans le département où siège le Concours.

Lettre de M. Lahache, juge de paix à Xertigny, qui nous adresse un tableau de l'état civil de la population du canton de Bruyères, par périodes décennales, de 1831 à 1860.

Lettre de M. Terquem, directeur du musée géologique de Metz, qui remercie M. Defranoux de la collection de pierres qu'il lui a envoyée. M. Terquem a été heureux des découvertes qu'il a faites dans ces échantillons de roches du Jura. Il y

a trouvé, en effet, environ dix espèces nouvelles de fossiles, pour lesquelles il lui faudra probablement créer deux genres nouveaux.

M. Defranoux présente : 1° de la part de M. Jacquemin, deux échantillons d'un très-beau blé anglais de semence ; — 2° de la part de M. Lequin, d'autres échantillons de blé en épis coupé à différentes époques ; — 3° de la part de M. Roby, des pommes de terre d'un très-gros volume. Le tout est renvoyé à la Commission d'agriculture.

Ouvrages dont il est fait hommage à la Société :

Belfort et le comte de la Suze, épisode de la Fronde, par notre collègue, M. Bardy.

Notices pomologiques, par M. Jules de Liron d'Airolles.

L'Égide du monde agricole, par M. Ducrottoy.

Les Économistes appréciés, ou nécessité de la protection, par M. Protin.

Observations météorologiques faites à l'école normale de Mirecourt.

Bulletin de l'industrie.

Revue d'hydrologie médicale.

La correspondance épuisée, on procède à l'élection de M. Gasquin. Après le dépouillement du scrutin, M. Gasquin, Inspecteur de l'Instruction primaire pour les arrondissements d'Épinal et de Remiremont, est proclamé membre titulaire.

Au nom de la Commission d'admission, M. Mansuy fait, sur les candidatures de MM. Abert, Bader et Caillat, un rapport dont les conclusions sont favorables.

M. le docteur Mansuy donne ensuite lecture du rapport fait par la Commission chargée d'examiner la découverte de notre collègue, M. le docteur Chevreuse, de Charmes. M. Chevreuse nous a adressé l'année dernière une certaine quantité d'une conserve recueillie et préparée par lui, avec prière de faire étudier par une commission les propriétés médicinales de cette plante, destinée surtout, selon lui, à remplacer avantageusement la charpie. Des essais ont été faits, et les membres de la commission ont constaté les

résultats suivants : la confève absorbe, mieux peut-être que la charpie usuelle, les liquides secrétés à la surface des plaies, et peut même en les absorbant tomber en déliquescence. Mais plusieurs inconvénients se trouvent à côté de cet avantage. La confève se tasse promptement et perd son élasticité et sa souplesse; elle salit le linge; elle exhale une mauvaise odeur que les malades supportent difficilement; appliquée sèche sur les plaies, elle s'y colle, et ne peut être enlevée sans déchirer une partie des tissus cicatrisés qu'elle doit produire; appliquée humide elle y adhère aussi fortement; enfin les toiles et les mèches de pansement n'ont pas assez de consistance. Cette plante peut toutefois être d'une grande ressource dans le cas où la charpie manquerait. La Commission termine en demandant que des remerciements soient adressés à M. Chevreuse pour l'activité avec laquelle il se dévoue au soulagement des malades et des pauvres.

La parole est donnée au Secrétaire perpétuel qui, après quelques observations générales, formule le vœu : 1° Que dans les écoles primaires une petite place soit réservée pour l'enseignement des principes de l'agriculture; — 2° Qu'un professeur de physique et de chimie agricole soit chargé d'aller, sur différents points du département, analyser, sous les yeux mêmes des cultivateurs, les terres qu'ils lui présenteraient, de manière à ce qu'ils puissent répéter les expériences seuls et faire eux-mêmes leurs analyses. Une copie de ce vœu sera adressée à M. le Préfet avec prière de le soumettre au Conseil général.

Enfin M. Charton lit une fable intitulée : *l'Hirondelle et le Moineau*. L'hirondelle venait de reconstruire son nid sous un toit. Le moineau l'avait regardée travailler et s'était dit dans sa malice :

..... Quand la maison sera faite ,
Je me ferai certe une fête
De m'en emparer sur-le-champ.

Le drôle tint parole. En vain l'hirondelle effarée crie et

s'agite autour du nid pour faire sortir l'insolent usurpateur. Il résiste. Nouvelle sommation. Nouveau refus. Alors l'hirondelle, aidée d'une voisine, se met à maçonner et à boucher hermétiquement la seule petite ouverture du nid.

L'emprisonnement fut parfait.
Privé d'air et de nourriture
Le moineau mourut en prison.
Pour les voleurs quelle leçon !

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1862.

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre d'État, qui met à notre disposition un certain nombre d'ouvrages donnés à notre Société à l'occasion de la fête de l'Empereur : *Flore des Pyrénées; Voyage dans l'ouest de la France; Trésor de l'Église de Conques; Galerie de Diane; Voyage dans le Midi; Cours de paysage; Inscriptions de la Gaule; Mésopotamie; Diplômes et Chartes de l'époque mérovingienne.*

Rapport de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture à l'Empereur sur les grandes primes d'honneur destinées à récompenser le cultivateur, propriétaire ou fermier.

Envoi par la Société pour l'instruction élémentaire des récompenses que, sur notre proposition, elle a accordées aux instituteurs que nous lui avions signalés. Ces récompenses seront remises à notre prochaine séance publique.

Lettre de M. Bourgeois, qui nous adresse un petit travail ayant pour titre : *Un mot sur l'enseignement professionnel.*

Lettre de M. le baron Ed. de Mertens, qui nous soumet une brochure dont il est l'auteur : *De l'avenir de l'agriculture en France.*

Lettre de M. l'abbé Châtelet, curé de Bétaucourt, qui nous adresse le prospectus de l'*Histoire de Jonvelle et de ses*

environs, dont il est un des auteurs. La Société souscrit pour un exemplaire.

Lettre de remerciements adressée au nom de l'Empereur, à M. Charton, pour la communication qui a été faite à S. M. du journal de la Société d'Émulation des Vosges, contenant un article sur la découverte d'un camp romain à Répy.

Ouvrages offerts à la Société :

Culture de la vigne en plein vent, sans échelas ni attaches, par notre collègue, M. Trouillet.

Quelques notes historiques et archéologiques communiquées à la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, par notre collègue, M. Bardy.

Fouilles de Neuvy-sur-Baranjon, réponse à M. Léon Renier, par M. Hippolyte Boyer.

La correspondance épuisée, on procède aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Abert, chef de division à la préfecture des Vosges, est proclamé membre titulaire; M. le docteur Caillat, inspecteur des eaux de Contrexéville, et M. Bader, directeur de l'école professionnelle de Mulhouse, sont nommés membres correspondants.

La parole est donnée à M. Deblaye pour faire part à la Société des propositions de la Commission d'agriculture, relativement aux récompenses à décerner à notre séance publique. Ces propositions entendues et adoptées après discussion, la liste des lauréats est arrêtée.

M. Marchal, au nom de la Commission de l'industrie, et M. Gasquin, au nom de la Commission du concours artistique et littéraire, font aussi des propositions de récompenses qui sont adoptées par la Société.

La parole est donnée à M. Rambaud pour la lecture de deux rapports sur deux ouvrages de nos compatriotes et collègues, M. Ad. Blaise (des Vosges), et M. Defranoux. — La brochure de M. Blaise a pour objet certaines observations sur le discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, par M. Blanche, avocat général, en faveur de la nécessité d'introduire des réformes dans nos lois commer-

ciales. M. Rambaud esquisse à grands traits les principaux points du travail de M. Blaise; il fait remarquer leur importance en ce qui touche intimement à la fortune publique et à la fortune privée. On aime à voir, dit-il, le courage de ces lanceurs d'idées qui, à travers les vieux préjugés et les abus de la routine, vont bravement à la découverte d'une plage nouvelle, et y posent le pavillon de la réforme et du progrès. M. Blaise est un de ces lutteurs. Prenant pour prémisses les principes de la liberté en 1789, en matière commerciale, il en déduit les conséquences et demande qu'elles soient appliquées. Sa demande a pour appui l'autorité d'un esprit pratique et élevé; ses déductions ont la force entraînante de la logique; on reconnaît dans cette œuvre l'homme d'affaires, l'organisateur de sociétés. Son style, du reste, net, correct, approprié au sujet qu'il traite, a toutes les qualités qui éclairent et attachent le lecteur. — M. Defranoux, toujours inspiré par le désir d'être utile, après avoir, par d'autres publications, cherché à indiquer au peuple, et surtout au peuple des campagnes, les moyens d'accroître son bien-être matériel, s'est occupé encore de son bien-être moral, et a rédigé pour lui un petit livre où il a entassé, sous forme d'apophtegmes, toutes les pensées utiles, toutes les règles de morale simples et pratiques qu'il a trouvées dans les livres sapientiaux. Ces sentences, dont M. Rambaud nous cite un certain nombre, sont autant de traits qui vont graver dans l'esprit et dans le cœur soit un remède ou un conseil contre les faiblesses, les tentations, les passions humaines, soit un encouragement à toutes les vertus, la charité, le travail, l'étude, la sobriété, l'amour du prochain.

M. Charton lit ensuite son rapport sur le *Petit Jacques Bujault*, de M. Defranoux. Jacques Bujault, vulgairement connu sous le nom de Maître-Jacques, compte parmi les agronomes les plus remarquables qui ont vécu de nos jours. Ses œuvres, qui sont assez volumineuses, forment un trésor inépuisable où les cultivateurs pourront longtemps puiser à pleines mains. Ce sont ces œuvres du célèbre professeur

que M. Defranoux a résumées en quinze cents maximes ou proverbes, reproduisant toute la partie professionnelle et morale de son enseignement. Il en a fait un livre pour tous, une sorte d'almanach tantôt grave et tantôt plaisant, où le lecteur trouve toutes les règles du double art de bien cultiver la terre et de bien se conduire. En lisant le *Petit Jacques Bujault*, dit M. Charton pour terminer son rapport, j'ai été surtout touché des recommandations qu'il adresse aux éleveurs en faveur des animaux, traités trop souvent de la manière la plus ingrate et la plus brutale, et je n'ai pu résister au désir de mettre en vers les plaintes que j'y ai trouvées exhalées par une pauvre brebis, victime de ces mauvais traitements. De là une petite fable, *La Brebis et l'Agneau*, dont M. Charton nous donne aussi lecture. De même que le bûcheron appelle la mort, la brebis appelle le loup. Son agneau frissonne à ce cri. Sa mère alors lui expose avec vérité dans un touchant discours tout ce qu'elle a toujours eu à souffrir de l'ingratitude des hommes.

Enfin M. Joly nous lit des fragments de sa traduction en vers français du 4^e livre de l'Énéide. Cette œuvre est renvoyée à la Commission du concours littéraire.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1862.

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Ouvrages dont il est fait hommage à la Société :

Le Guide de l'homme dans ses rapports avec les animaux, par M. Defranoux.

Principes d'adénisation, et exposition générale des règles à suivre dans l'amélioration de la chair des animaux, par M. le docteur Cornay.

Rapport de M. le docteur Berchon sur l'ouvrage précédent.

Un mot sur les langues de l'Orient, par M. G. de Dumast.

Discours prononcé par M. Messeaux à l'École professionnelle de Mulhouse.

Mémoire sur l'apostolat de Saint-Mansuet à Toul et dans le pays Leukois, par M. l'abbé Guillaume.

Notice sur M. de Gasparin, par M. Barral.

Monuments de l'ancien évêché de Bâle, par M. Quiquerez.

La correspondance épuisée, M. Defranoux, au nom de la Commission d'admission, fait le rapport sur la candidature de M. Dulac. On procède immédiatement à l'élection. Après le dépouillement du scrutin, M. Dulac, chef d'escadron au 2^e régiment des cuirassiers de la garde impériale, est nommé membre correspondant.

La parole est donnée à M. Adam, qui s'est chargé d'examiner la brochure de M. Protin ayant pour titre : *Les Économistes appréciés, ou nécessité de la Protection*. Suivant M. Adam, le travail de M. Protin n'est pas scientifique; c'est même un pamphlet écrit contre les récents traités de commerce. Le but de M. Protin semble être de démontrer que l'économie politique n'est pas une science. M. Adam admet fort bien qu'on puisse être protectionniste ou libre-échangiste; mais en définitive, qu'on soit l'un ou l'autre, il n'est pas permis de nier l'économie politique. La brochure de M. Protin consiste dans l'appréciation des ouvrages des quatre économistes : M. Cobden, M. Michel Chevalier, M. Carey et M. Dumesnil-Marigny. Les deux premiers, qui sont libre-échangistes, sont appréciés légèrement; M. Protin les refute avec des arguments qui ne sont pas sérieux, et quelquefois même manque aux convenances littéraires, dont on ne doit jamais s'écarter. M. Protin semble en vouloir à M. Cobden d'avoir été l'instigateur des traités de commerce. Quant aux deux autres qui sont protectionnistes, ils obtiennent mieux les sympathies de M. Protin. Aucun des deux systèmes ne doit être poussé à l'excès; aucun des deux n'est vrai d'une manière absolue. Les hommes de cabinet sont volontiers libre-échangistes, parce que le libre-échange est théoriquement le seul système logique. Mais les hommes d'État, qui sont obligés de tenir compte des nécessités de la pratique, inclinent plutôt vers la protection; aussi les économistes pratiques sont protection-

nistes. Tout écrivain qui sera exclusif se trompera ; et si de plus il aborde la question avec passion, il aura fait une œuvre stérile et sans durée.

M. Gasquin et M. Deblaye lisent ensuite les rapports qu'ils ont faits au nom de la Commission du concours littéraire et artistique et au nom de la Commission d'agriculture. La Société en adopte les conclusions.

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, une nouvelle séance aura lieu jeudi prochain, 20 novembre, pour la lecture des autres actes de la séance publique.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1862 ,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre circulaire de M. Guillemot, directeur du Cercle et Agence générale des Sociétés savantes et littéraires, qui voudrait créer à Paris, au cercle même, une vaste agence, centre commun entre les Sociétés savantes de la France et celles de l'Étranger.

Circulaire de M. le Président de la section de viticulture du Comice agricole de Blois, qui nous communique copie d'une pétition adressée à l'Empereur à l'effet d'obtenir l'abrogation du décret du 17 mars 1852, qui accorde aux vins du midi la prérogative de pouvoir être vinés jusqu'à 48 p. ‰ sans augmentation des droits de régie. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Georges, pisciculteur à la Bresse, qui appelle l'attention de la Société sur ses procédés de fécondation artificielle appliqués aux œufs de poisson. M. Georges a opéré récemment de ces éclosions chez M. de Pruines, à Sémouze, en présence de beaucoup d'amateurs. Il sera tenu note de la lettre de M. Georges, et l'année prochaine, la Commission voyageuse pourra l'entendre, examiner ses procédés, et, s'il y a lieu, demander pour lui une récompense. La pisciculture

a pris naissance dans les Vosges ; la Société d'Émulation s'en est occupée déjà il y a plusieurs années ; un travail de M. le docteur Haxo a constaté et mis en relief tout ce qu'ont fait nos deux fameux pêcheurs, Remy et Géhin, dont M. Georges se dit le successeur.

M. Charton fait hommage à la Société d'un ouvrage qu'il vient de publier : *Les Vosges pittoresques et historiques*.

La correspondance épuisée, M. Marchal donne lecture du rapport de la Commission de l'industrie sur les lauréats du concours. Les conclusions sont adoptées.

M. Rambaud lit ensuite le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1862.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Lahache, pharmacien à Bruyères, notre collègue, donne lecture d'un petit travail qui a pour titre : *Les Fées*. La croyance à ces êtres bienfaisants ou malfaisants, d'une nature supérieure à la nôtre, qui figurent si fréquemment dans les poésies du moyen-âge, remonte bien au-delà. Les *Fées* des modernes ne sont autre chose que les *Fata* des latins, désignées aussi par les épithètes de *Matres*, *Matronæ*, *Mairæ*, des *Moirai* grecques, appelées aussi *Trimorphoi*, et plus généralement *Parcæ*. Au culte des *Parques* se rattachait celui des *Nymphes*, des *Faunes*, des *Satyres*, des *Sylvains*, toutes divinités des sources, des eaux, des forêts, des bocages. Les *Moirai* grecques se sont, du reste, conservées jusqu'à nos jours, et on les appelle encore aujourd'hui les *Mires*. Au moyen-âge, ces êtres merveilleux deviennent les *Lutins*, les *Follets*, les *Sotterets*, qui, comme les *Fées*, les *Faunes*, les *Satyres*, entrent dans les maisons pendant la nuit, ont soin du ménage, des enfants, du bétail, peignent ou embrouillent les crinières des chevaux, déchirent la filasse des quenouilles encore chargées le samedi soir ou le dernier jour de l'an, etc. De plus, comme les divinités anciennes, les *Fées*, les *Lutins*, les *Follets*, les *Sotterets* habitent les vallons, les bois, les eaux, les fontaines, les solitudes, les montagnes. Partout aussi, dans le paganisme comme dans le moyen-âge, se

présente le tableau des luttes des fées bienfaisantes avec une mauvaise, du *génie du bien* contre le *génie du mal*. Enfin M. Lahache remarque que cette croyance générale a existé chez tous les peuples, et que partout, non-seulement dans les traditions, mais encore dans le langage et dans les monuments, ces êtres surnaturels ont laissé des traces de leur passage. L'étude des traditions qui se rattachent à ces croyances est donc, suivant M. Lahache, très-importante pour compléter l'histoire de notre patrie.

Enfin M. Chapellier donne communication d'une lettre de M. l'abbé Mourot, curé de Landaville. En faisant des fouilles, M. Mourot a trouvé une pierre sur laquelle était sculpté un bas-relief représentant une statue de femme. Un dessin de cette statue a été adressé à M. Laurent. M. l'abbé Mourot exprime le vif désir que des fonds puissent être consacrés à des fouilles en cet endroit.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE

PUBLIQUE ANNUELLE

DU 18 DÉCEMBRE 1862.

La séance publique annuelle de la Société d'Émulation du département des Vosges a eu lieu le jeudi, 18 décembre 1862, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal, sous la présidence de M. le vicomte de Vesins, Préfet du département et président d'honneur de la Société.

M. le Préfet avait à sa droite : M. Dunoyer, recteur de l'Académie de Nancy, qui avait bien voulu se rendre à l'invitation que nous lui avions adressée ; M. Malgras, inspecteur d'Académie, membre de la Société, et M. May, président du tribunal ; à sa gauche : M. Maud'heux, maire de la ville d'Épinal et président de la Société ; M. le comte de Bourcier de Villers, député au Corps

législatif, président du Comice agricole, qui se fait toujours un devoir d'assister à nos réunions solennelles, et M. l'abbé Marchal, curé d'Épinal.

Les places réservées aux membres de la Société étaient occupées par presque tous les membres titulaires, et par un grand nombre de membres associés libres et correspondants venus de divers points du département. M. Aymé, député, M. Buffet, ancien ministre, M. le docteur Liégey, etc., avaient écrit que, malgré leur bonne volonté, des circonstances imprévues les avaient empêchés de se rendre à cette fête.

Un certain nombre de dames occupaient les premières banquettes; les lauréats et plusieurs étrangers, beaucoup de fonctionnaires et d'autres personnes notables de la ville, les professeurs du collège et les élèves des classes supérieures formaient l'auditoire de cette intéressante solennité.

Enfin, à l'une des extrémités de la salle, une table disposée à cet effet était chargée de magnifiques échantillons de pommes de terre exposées par M. Turlat, et choisies parmi les espèces qu'il se charge de propager.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a pris la parole pour remercier la Société de lui avoir décerné la présidence d'honneur, et pour la féliciter d'avoir toujours, depuis sa fondation, été soucieuse des intérêts du pays. M. le Préfet a parlé au cœur de tous; aussi ce discours a-t-il été accueilli avec les plus vifs applaudissements, et les membres

de la Société ont été heureux d'entendre de sa bouche même que la bienveillance du nouvel administrateur placé à la tête du département leur était acquise.

M. Rambaud, chargé du compte rendu, a présenté ensuite le résumé des travaux de la Société pendant l'année 1862. Les nobles paroles de M. le Préfet et la présence de M. le Recteur ont inspiré à l'orateur deux passages improvisés qui ont été vivement applaudis. Le discours de M. Rambaud, très-bien écrit, a été aussi très-bien lu, et M. Rambaud a dû être flatté de l'accueil qu'on lui a fait et des félicitations qu'il a reçues.

M. Deblaye ensuite, au nom de la Commission de visite des fermes et de la Commission d'agriculture, a lu son rapport sur les lauréats des divers concours de cette année. Ce rapport, qui commence par des observations générales d'une grande importance, a été fait avec la plus scrupuleuse exactitude et la plus consciencieuse attention; tout y est bien dit; chaque fait est une leçon, et l'homme de cœur qui parle trouve un mot bien senti à l'adresse de chaque concurrent. Aussi applaudit-on du même coup et le lauréat et le rapporteur.

M. Gasquin, au nom de la Commission du concours littéraire et scientifique, a exposé les titres de M^{me} Geneviève Bourgeois, de M. Joly et de M. Gley aux récompenses qui leur ont été décernées. M. Gasquin apprécie avec impartialité les œuvres admises au concours; son style est clair et facile,

et les applaudissements ne manquent pas à notre jeune et laborieux collègue.

Enfin M. Marchal, dans son court et bon rapport, a rendu compte des inventions et perfectionnements de MM. Marion et Petit. Le style vif, original et spirituel de notre collègue a été parfaitement accueilli par tout l'auditoire.

La séance s'est terminée par la proclamation des noms des lauréats qui sont venus, au milieu des témoignages de sympathie, recevoir leurs récompenses des mains de M. le Préfet.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

CH. LEBRUNT.

DISCOURS

DE M. LE VICOMTE DE VESINS,

PRÉFET DES VOSGES,
Président d'honneur de la Société.

MESSIEURS,

En ouvrant votre séance et en occupant pour la première fois la présidence que vous avez bien voulu me décerner, j'ai besoin de vous remercier de m'avoir associé à votre œuvre. A mon grand regret et lié par des devoirs qui me laissent peu de loisirs, je n'apporterai à vos travaux habituels qu'une bien faible coopération, mais je veux vous donner ici l'assurance de mes plus vives sympathies.

J'ai recherché à travers la série de vos *Annales* la marche et le but de vos travaux, et je vous ai toujours trouvés soucieux des intérêts de votre belle province, vous attachant, pour justifier votre appellation noble et simple, à développer en elle l'émulation du bien et de l'utile. En remontant le cours de la longue existence de votre Société, je l'ai rencontrée appelant à elle et soutenant de ses encouragements et de ses récompenses les efforts de

l'intelligence et les progrès de tout ordre. Elle a su, par les divers éléments qui la composent, toucher aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'industrie, et garder ses plus efficaces prédilections pour l'agriculture, cette première force du pays, et celle de toutes ses gloires qui laisse derrière elle le moins de deuils et apporte avec elle le plus de sécurité.

En faisant ainsi, Messieurs, vous avez ouvert votre sillon dans ce vaste champ du progrès humain, qu'on fertilise à mesure qu'on le fouille, et qui s'élargit à mesure qu'on le parcourt.

Je vous en loue hautement et je n'ai plus à vous dire que le Gouvernement de l'Empereur, si jaloux de tout ce qui touche au bien-être moral et matériel des populations, vous entoure de ses sollicitudes.

Vous en avez la preuve dans les subventions que, chaque année, vous répartissez en son nom; et à votre dernière réunion solennelle vous applaudissiez de toutes vos sympathies, à la distinction spéciale qui venait chercher au milieu de vous, le président habile, dévoué et persistant sous la direction duquel vous avez fait beaucoup de bien.

Ces sollicitudes, Messieurs, elles suivront dans l'avenir, comme elles l'ont suivie dans le passé, cette Société dans laquelle vous voulez bien me faire place, et elles aideront au développement des progrès que vous recherchez pour ce département qui est le vôtre et que j'aime trop déjà pour ne pas l'appeler le mien.

COMPTE RENDU
DES TRAVAUX
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
du département des Vosges ,
PENDANT L'ANNÉE 1862 ,
PAR M. L. RAMBAUD ,
AVOCAT ,
Membre titulaire.

MESSIEURS ,

C'est toujours un beau spectacle que celui d'une assemblée réunie non pour les bruyants et passagers plaisirs du monde , mais pour les douces et durables satisfactions de l'esprit ; et ce ne sera pas un des moindres honneurs des temps modernes que ces associations libérales des citoyens d'une ville ou d'un département qui , mettant en commun leurs études , leurs lumières ou leur expérience , travaillent ensemble au bien public et concourent à la diffusion du progrès dans tout ce qui intéresse la prospérité ou la gloire du pays.

Remercions donc toutes ces notabilités , tous ces hommes de cœur accourus dans cette enceinte à votre appel , pour connaître vos travaux de l'année et battre des mains à la

proclamation des noms de vos lauréats : auditeurs bienveillants et attentifs dont la sympathie intelligente encourage vos efforts, et dont l'honorable suffrage est votre plus chère récompense.

Remercions aussi le nouvel administrateur placé à la tête de ce département. Vous avez vu avec quel empressement M. de Vesins a bien voulu accepter le titre de Président d'honneur de votre Société; il vient dans cette enceinte sceller publiquement avec vous le gage d'une union intime, heureux de continuer la chaîne des traditions que lui ont léguées MM. ses prédécesseurs : comme eux il attachera une grande importance à votre œuvre, comme eux il vous sera dévoué, et sous son patronage la bienveillance du Gouvernement et celle du Conseil général, dans le sein duquel vous comptez plusieurs collègues, ne cesseront de vous être acquises.

Vous venez de l'entendre assis pour la première fois à ce fauteuil, et son langage vous a rappelé celui de M. de la Guéronnière, de M. de la Guéronnière qu'il a remplacé dans la haute fonction de Préfet, dont le souvenir est tout vivant parmi vous, et qui inaugurerait la séance publique du 16 décembre 1858 par ces belles paroles : « C'est ainsi que se sont » formées ces Sociétés qui patronnent les recherches et les » tentatives consciencieuses, et auxquelles nous devons le » perfectionnement des sciences et des arts, le développement » de l'agriculture et de l'industrie.

» Les Académies, les associations savantes ouvrent aux » intelligences d'élite les larges horizons de l'étude, et répandent ce goût des lettres qui élève l'âme et l'ennoblit. »

Mais un éclat inattendu est ajouté à cette fête par la présence de M. le Recteur de l'Académie de Nancy qui a bien voulu y assister.

Vous connaissez tous l'événement considérable accompli dans l'ancienne capitale de la Lorraine, je veux parler de l'installation des Facultés. C'est un nouveau foyer de lumières ouvert à quelques pas de nous, et désormais les disciples

de ces contrées de l'Est ne seront plus obligés d'aller, loin de leurs familles, à de longues distances, chercher les hautes leçons des sciences et des lettres.

Et, puisqu'il nous est donné d'avoir devant nous l'un des représentants élevés du Ministère de l'Instruction publique, qu'il nous permette à nous Vosgiens, à nous membres de la famille Lorraine, d'exprimer devant lui nos félicitations pour ce grand progrès réalisé, et pour cette distinction accordée à la première des cités de notre province.

Jamais peut-être vous n'avez été plus dignes de la faveur de tous qu'à cette période de votre existence : il y aura bientôt quarante ans que la Société d'Émulation existe, et, s'il m'était permis d'emprunter une image à la vie de l'homme, je dirais qu'elle me paraît arrivée à l'âge de virilité.

Emportés par le mouvement intellectuel qui distingue notre temps, de jour en jour le niveau de vos spéculations s'élève, la variété de vos travaux augmente et l'horizon de vos explorations s'agrandit. Si l'on consulte les chartes qui vous ont successivement régis, on y rencontre bien le même programme et le même but, c'est-à-dire ce qui se rapporte aux diverses branches des connaissances humaines ; mais quelques-unes de ces matières prédominaient par l'intérêt de prospérité générale qui s'y rattache certainement, et qu'il faut se hâter de reconnaître. Depuis, les autres ont pris, à côté de celles-là, le rang qui leur appartient ; bien qu'elles ne soient pas d'un profit matériel et immédiat, elles n'en méritent pas moins la faveur publique qui ne réserve pas seulement son admiration pour ce qui est bon et utile, mais encore pour ce qui est grand et beau.

Enfin vous avez mis le sceau à ce progrès, il y a quelques années, en comprenant dans vos concours les productions des lettres et des arts qui, jusque-là, en avaient été exclues.

Honneur vous soit rendu pour ce couronnement de votre œuvre, pour cet hommage à l'une des belles manifestations du génie de l'homme, aux vœux de Dieu qui crée les poètes et les artistes pour réaliser la plus pure et la plus haute notion du beau sur la terre !

Ce n'est donc pas une mission facile à remplir que celle d'être le narrateur fidèle et complet de vos travaux, et devant cette sorte d'encyclopédie où je rencontre l'agriculture, l'industrie, l'archéologie, la numismatique, l'histoire, la géologie, la statistique, le commerce, les sciences, les lettres, les arts, etc., etc., je m'arrêterais effrayé si je ne me rappelais que, grâce à une récente décision prise par vous, les omissions involontaires qui pourraient m'échapper seront réparées par la publication dans vos *Annales* de l'extrait des procès-verbaux de toutes vos séances, et si je ne me souvenais en même temps que du tronc puissant de l'arbre dressé devant moi, se détachent trois rameaux principaux dont trois de nos collègues seccueront les fruits sous vos yeux.

M. Deblaye, ce travailleur que rien ne lasse, ce doyen qui défie le poids des ans, ce président de votre commission d'agriculture que vous trouvez prêt à tout appel, M. Deblaye vous dira, dans un rapport plein de clarté et de conscience, les progrès accomplis en culture dans le cours de cet exercice, et vous nommera les cultivateurs et les aides agricoles qui ont bien mérité du pays.

M. Marchal vous dira, dans le compte rendu industriel, et avec l'autorité de la science et de l'expérience qui le distinguent, les découvertes qui vous ont été signalées, leurs mérites, l'utilité de leur application, et vous nommera leurs auteurs, M. Marion, horloger-mécanicien à la Bresse, et MM. Petit et C^{ie}, à Rambervillers.

Il a été assisté de M. Pentecôte dans quelques-unes des épreuves auxquelles il s'est livré et qui rentraient dans les aptitudes spéciales de cet honorable collègue.

Vous aurez aussi le plaisir d'entendre un des derniers venus parmi nous, M. Gasquin, inspecteur des écoles primaires des deux arrondissements d'Epinal et de Remiremont, qui tout d'un coup a pris une place honorable dans vos rangs. Rapporteur du concours artistique et littéraire, vous reconnaîtrez et applaudirez dans son œuvre le licencié ès lettres, l'homme de goût et le facile écrivain.

Cette part faite , Messieurs , il me reste encore de nombreux sujets dignes de votre attention.

En agriculture, bien des mémoires vous ont été adressés , bien des rapports vous ont été lus.

M. Deblaye a fait des essais de culture sur 23 espèces de pommes de terre, et les a trouvées inférieures en qualité et en rendement à la pomme de terre *blanche* dite de Jeuxey , et à la rouge dite la *chardon*.

M. Colin , de Saint-Laurent , a procédé aux mêmes essais sur 43 variétés de cet excellent tubercule provenant de votre exposition horticole de 1860 ; il constate que sept de ces variétés seulement ont donné de satisfaisants résultats.

Votre honorable Président vous a proposé de demander à M. le Ministre de l'Agriculture que , désormais, dans les concours régionaux , une part des primes fut laissée aux races locales du département où se tiennent ces solennités agricoles , et vous avez approuvé avec empressement cette judicieuse et utile motion. Vous avez été heureux d'apprendre par une lettre de son Exc. qu'il a été pris bonne note de cette demande.

Vous avez eu , sur les différentes espèces d'animaux domestiques exposés, cette année, au concours de Nancy , un rapport des plus intéressants de M. Lapicque que son titre de médecin vétérinaire rendait apte à cette étude particulière , et sur les machines présentées au même concours un compte rendu de M. Colin, déjà nommé, où l'on rencontre des observations aussi justes que pratiques.

M. Lapicque vous a également fait connaître tout ce qu'il y a de bon et d'utile dans la brochure de M. Evon , d'Epinal , sur *l'engraissement du gros bétail et de quelques autres espèces domestiques* , où l'ancien professeur à l'institut agricole de Roville a su réunir à la fois les leçons de la théorie et les enseignements éprouvés de l'application.

Les engrais jouent un rôle trop important dans le rendement du sol , et il est trop essentiel d'en recommander avec persévérance l'emploi aux habitants de la campagne , pour qu'il n'en ait pas été souvent question dans vos réunions.

M. Defranoux, l'actif propagateur des saines méthodes en culture et l'apologiste de tout ce qui peut améliorer et féconder la terre, a embrassé cette cause avec ardeur.

Vous rappeler toutes ses propositions, tous ses écrits, c'est dérouler devant vous tous les cahiers de vos réunions mensuelles, c'est vous rappeler les marnes dont il a découvert des bancs épais dans l'arrondissement d'Épinal, de Nossoncourt à Saint-Maurice, de Saint-Maurice à Châtel-sur-Moselle, et à Dogneville, et en d'autres lieux; il en a dressé un tableau comparatif, et ces marnes lui semblent riches en calcaire, et pour cela propres à servir d'engrais, principalement dans les terres argileuses ou siliceuses;

C'est remettre sous vos yeux les livraisons de la *Ferme*, ce journal dont il est l'unique rédacteur; les *prédications agricoles* où il combat la routine et l'inertie funestes ou l'ignorance d'un trop grand nombre de cultivateurs;

C'est vous retracer l'invention faite par lui d'un nouvel engrais pulvérulent, plus puissant que le fumier ordinaire et devant coûter dix-sept fois moins que le guano-humifère dont vous avez eu maintes fois à vous occuper;

C'est vous reproduire sa proposition de faire servir comme désinfectant, comme litière et comme engrais, au moyen de certaines préparations, la tourbe qui est si abondante dans les Vosges. La tourbe employée comme amendement et mêlée à un peu de guano, de sang desséché et de noir animal, pourrait devenir selon lui un précieux article de spéculation et quadrupler ainsi la masse des engrais.

Si je viens à vous parler, Messieurs, des mémoires ou manuscrits présentés à votre Société, c'est encore M. Defranoux que je rencontre à chaque pas. Sa traduction de l'*Économie rurale de Caton l'ancien, de originalibus et de re rusticâ*, a fait l'objet d'un rapport de l'intelligent M. Schoell-Dollfus où l'on remarque, entre autres passages, « que beaucoup de méthodes et de procédés produits de nos jours comme nouvellement éclos, étaient connus et pratiqués des Romains. »

Il a fait un autre travail analytique sur les œuvres de Varron, de Virgile, de Columelle, de Pline et de Palladius, et ce travail a fourni au même rapporteur l'occasion de faire la même remarque.

Un troisième sur l'*Agriculture* d'Olivier de Serres qui vivait il y a 300 ans, rapporté par M. Deblaye, nous initie aux pratiques d'un âge plus rapproché de nous.

Un quatrième sur *Jacques Bujault*, vulgairement appelé *Maitre-Jacques*. Vous connaissez, Messieurs, cet agronome qui s'était voué d'instinct et avec passion à la culture, après avoir été successivement libraire, imprimeur et avocat. Il est mort en 1842, chevalier de la Légion d'honneur, et a laissé un ouvrage des plus substantiels, sans prétention de style, mais pourvu d'excellentes idées, et dans lequel on pourra longtemps puiser à pleines mains pour l'éducation morale et pratique des ouvriers de la terre. M. Defranoux a composé un extrait de ce livre, et cet extrait nous a valu un rapport très-intéressant de M. Ch. Charton et lui a inspiré une poésie, les *plaintes d'une brebis à son agneau*, que vous avez entendue avec plaisir et qui se termine par une protestation contre un défaut trop répandu dans l'humanité, celui de l'ingratitude.

Mais je ne veux pas passer à un autre ordre d'idées sans vous entretenir du vœu émis récemment par M. Lebrunt, votre Secrétaire perpétuel. M. Lebrunt, tout en demandant que l'enseignement de l'agriculture obtienne une place dans les écoles rurales, cherche un moyen d'attacher le laboureur à sa terre en voulant qu'on la lui fasse connaître par des procédés simples d'analyse chimique; et, pour y arriver, il propose la création dans le département d'un professeur de chimie agricole, qui irait opérer sous les yeux mêmes des habitants de la campagne, et leur apprendre à opérer eux-mêmes. Pour prescrire un remède ne faut-il pas connaître le mal? Pour amender une terre, il est tout aussi indispensable d'en connaître la composition par l'analyse. Vous avez approuvé cette idée, et vous avez décidé qu'une copie de cette motion

serait transmise à M. le Préfet, avec prière de la soumettre au Conseil général.

Je voudrais vous parler aussi, avec l'éloge dont ils sont dignes, et de la brochure de M. Mathieu, d'Épinal, sur *la culture du coton dans la Guyane française*, et du rapport plein de sagacité et d'érudition dont cette brochure a été l'objet de la part de M. Maud'heux fils. Heureusement ces deux œuvres ont reçu, dans les colonnes du *Courrier des Vosges*, la publicité qui leur est due et qui me dispense d'en rappeler les traits les plus saillants.

A propos des sciences, disons tout de suite que les relations de votre Société ont pris une telle extension, qu'elle échange ses *Annales* avec 105 Sociétés savantes, ou industrielles, en France et à l'étranger.

Une école orientaliste a été fondée naguère à Nancy; elle se compose d'un groupe de littérateurs; l'initiative en est due à M. Guerrier de Dumast, notre collègue, qui, dès 1824, soumit à l'académie de Stanislas une série de réflexions sur ce sujet dans une brochure ayant pour titre : *Un mot sur les langues de l'Orient*. La *Méthode pour étudier la langue sanscrite*, composée par MM. Émile Burnouf et Leupol, est donc venue à son heure. Notre Président, M. Maud'heux, a fait sur cette étude un travail qui prouverait que la civilisation, la littérature, la théogonie et les mœurs des anciens peuples de l'Orient lui sont familières, et qui ouvre un nouvel horizon de recherches pour ceux qui aiment à fouiller l'histoire du passé, et à porter le flambeau dans les ténèbres des premiers âges du monde.

Vous avez reçu, de M. Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Colmar et membre correspondant, un ouvrage ayant pour titre : *Constitution physique du globe terrestre et géogénie*, auquel M. le docteur Mougeot, notre savant rapporteur, a décerné de justes éloges pour toutes les

qualités qui en rendent la lecture profitable, instructive, et d'ailleurs accessible aux plus vulgaires intelligences.

En géographie, votre initiative a inspiré à M. Gley, professeur au collège d'Épinal, et notre collègue aussi, un livre qui devrait être dans la main de tous les Vosgiens, mais qui, en tous cas, deviendra le livre de lecture de tous les collèges et de toutes les écoles primaires du département.

Par décision du 5 août 1862, M. le Ministre de l'Instruction publique, sur l'avis du Conseil impérial qu'il préside, l'a approuvé pour être introduit dans l'enseignement des écoles publiques. Cette haute distinction suffit pour donner une idée du mérite de cet ouvrage qui porte le titre de *Géographie physique, industrielle, administrative et historique*, et dont un rapport de M. Chapellier, inséré dans le *Courrier des Vosges* du 3 juin 1862, a fait connaître toutes les qualités.

• Une autre publication, se rattachant à l'enseignement primaire, l'*Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1862*, est sortie de la plume de M. Merlin, Secrétaire de l'Inspection académique, nouveau membre de la Société, et renferme une foule d'excellentes réflexions pédagogiques et de renseignements utiles pour le corps enseignant.

Ai-je besoin de mentionner que, conformément aux années précédentes, la Société pour l'instruction élémentaire de Paris a encore ratifié vos présentations pour ses récompenses de 1862 ? MM. Maître, Marchal, Maire et Roussel, instituteurs publics à Liffol-le-Grand, Natzwillers, Robécourt et Auzainvilliers, sont les lauréats de cette année, le premier pour une médaille d'argent, le second pour une médaille de bronze, et les deux autres pour des mentions honorables. Cette dernière récompense est également décernée à M^{lle} Godot, institutrice communale à Moulins (Saint-Nabord).

En Météorologie, l'école normale de Mirecourt continue de vous communiquer exactement ses observations mensuelles.

En Géologie, vous avez reçu un fossile trouvé au *Saut-le-Cerf*, et un autre envoyé d'Afrique par votre collègue, M. Mougel, curé de Duvivier (Algérie), qui vous a adressé aussi plusieurs échantillons de roches.

M. Terquem, membre correspondant de votre Société, membre de l'académie de Metz et directeur du musée géologique de la même ville, vous a transmis sa brochure sur les foraminifères du lias qui composent, à l'état de fossiles, presque en totalité le calcaire grossier des anciennes constructions de Paris, et qui, selon le rapport éclairé de notre collègue, M. de Clérambault, ne figuraient pas, avant cette description de M. Terquem, dans la paléontologie.

Vos recherches Archéologiques continuent dans le département, et plusieurs de vos collègues des arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau poursuivent leurs fouilles avec une patiente et parfois heureuse persévérance. M. le colonel de génie de Morlet vous a fait don d'une épreuve photographique des tombes du musée de Saverne, tombes gallo-romaines trouvées sur les sommets de nos montagnes entre Saverne et Dabo, ensuite des fouilles exécutées aux frais de la Société française d'archéologie.

L'un de vos plus actifs correspondants, M. Vergnaud-Romagnési, continue ses rapports avec vous par l'envoi de documents précieux sur la vie de l'héroïne de Domremy et sur Dunois.

N'oublions pas de mentionner dans l'ordre Religieux *la Bible latine des Étudiants*, par M. l'abbé Vuillaume, l'un de vos associés libres; *Nancy et ses vœux à Marie*, et *Histoire du démembrement du diocèse de Toul*, par M. Guillaume, aumônier de la chapelle ducale de la première de ces villes et l'un de vos correspondants. M. Conus, votre collègue, récemment promu à l'agrégation, vous en a rendu

compte avec cette justesse d'appréciation que vous êtes habitués à trouver en lui.

En Économie politique, vous avez eu une brochure de M. Ad. Blaise (des Vosges), professeur de cette science à Paris, et membre aussi de votre Société. Cette brochure remarquable, intitulée : *la Réforme des lois commerciales*, et conçue dans un esprit libéral, touche aux matières les plus palpitantes d'intérêt dans l'organisation financière du pays.

Vous avez eu sur les *Économistes appréciés ou nécessité de la protection*, par M. Protin, un rapport des plus intelligents de M. Adam qui a pris de haut le grand débat du système protecteur et du libre échange, a traité la question avec une pleine indépendance et l'a résolue dans le sens d'une sage liberté.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, *sub jove nil novum*, disaient les anciens : cette parole n'a pas cessé d'être une vérité, et l'on est tout surpris, en lisant certains écrits de l'antiquité même la plus reculée, d'y rencontrer des idées qui sont d'une application actuelle et qu'on croirait nées d'hier. Nous avons déjà fait cette observation à propos de l'*Économie rurale de Caton l'ancien*, et des œuvres sur le même sujet de Varron, Virgile, Columelle, etc., analysées par M. Defranoux. Un autre travail de notre collègue nous inspire la même réflexion : il a condensé dans une petite brochure les principaux préceptes de Salomon, et l'on y rencontre, entre autres maximes, celle qui a présidé à l'établissement de la Société protectrice des animaux en France et inspiré la loi qui punit les mauvais traitements dont ils sont l'objet. La loi de 1850 conseillée, préparée par le sage des rois; Salomon d'accord avec M. de Grammont, à plus de deux mille ans de distance, quel singulier rapprochement !

Puisque nous avons parlé de la *Société protectrice des animaux*, disons qu'elle a honoré de sa plus haute distinction,

de la médaille de vermeil, M. Defranoux, pour ses *Prédications agricoles*.

M. Charton nous a signalé les mérites sérieux, comme livre à la portée de tous les lecteurs, du *Petit-Labruyère* du même analyste; et M. Seigneret, ceux du *Petit-Livre du devoir* ou *École morale et du savoir-vivre du fils de l'ouvrier soit de la terre, soit du marteau* : livre destiné à graver dans le cœur et l'esprit les devoirs envers Dieu, envers la patrie, la famille, ses semblables et soi-même, en prenant pour base la morale évangélique.

Ainsi, Messieurs, dans vos réunions, presque tous les intérêts de l'homme sont étudiés, presque toutes les questions abordées; et, sans rien négliger des matières qui touchent à l'alimentation ou à la prospérité publiques, vous aimez à vous initier à tous les problèmes posés dans la société en travail. J'ai le sincère regret de n'avoir pas rappelé dans tous leurs détails les travaux des rapporteurs qui ont eu la mission spéciale d'examiner les œuvres soumises à votre appréciation; mais, ainsi que je l'ai dit en commençant, l'insertion des procès-verbaux de vos séances dans les Annales de la Société comblera cette lacune; que mes collègues croient bien, en tous cas, qu'il m'en a coûté de renoncer à parler d'eux comme ils le méritent et à leur rendre ici un solennel hommage.

J'ai déclaré plus haut, Messieurs, que jamais vous n'aviez été moins indifférents au culte des lettres, que jamais vous n'aviez attaché plus d'honneur aux conceptions de l'esprit et aux œuvres de l'imagination.

Vous avez écouté naguère, avec l'émotion du patriotisme, les fragments d'un ouvrage que M. Charton prépare sur les anciennes guerres de Lorraine dans les Vosges : les Bourguignons battus à Épinal, — la guerre entre les villes de Vaudémont, Châtel et Bayon, — le duc René II à Épinal.

Le même écrivain, qui partage son temps entre l'histoire de son pays et la poésie, vous a lu une fable intitulée :

l'Hirondelle et le *Moineau*. Une hirondelle avait construit son nid ; un moineau du voisinage qui l'avait regardée faire, alla se loger dans la petite demeure, et, malgré les cris de l'hirondelle effarée, refusa d'en sortir ; le moineau est malin, et se laisse prendre rarement : cette fois il fut attrapé : l'hirondelle aidée d'une voisine se mit à maçonner l'entrée du nid, et l'usurpateur y périt en état de complète captivité : bonne leçon pour les habiles !

Depuis qu'il est entré dans votre Société, M. Joly, juge de paix, charme aussi vos réunions par la lecture de pièces de vers qui vous ont prouvé qu'il pouvait aborder tour à tour le genre lyrique et le genre badin. Il vous a montré plus d'une fois que, si Thémis n'est pas la sœur des muses, elle peut être de leur famille, et qu'on peut être à la fois magistrat et poète.

M. Gasquin, dans le compte rendu des œuvres littéraires que vous entendrez tout-à-l'heure, vous dira la pièce capitale de M. Joly, son excellente traduction en vers français du quatrième livre de l'*Énéide* ; mais je ne puis m'empêcher de vous rappeler *Mébrouk*, ce chant traduit de l'arabe, cette épopée du coursier du désert qui nous initie, nous autres hommes du nord, aux mœurs, aux impressions, aux passions de ce climat de feu, à l'amour de l'arabe pour son fidèle compagnon : le cachet local, la couleur de race de cette poésie donnent à penser que notre littérature parfois amollie et éternée pourrait emprunter de vivifiantes qualités à cette littérature primitive des tribus de l'Afrique, encore tout imprégnée du coloris et des ardeurs de l'Orient.

Les femmes ont, à un haut degré, l'instinct du beau et le sentiment de la poésie : vous n'avez donc pas été surpris de recevoir de Madame Bourgeois, de Mulhouse, un petit volume de vers plein de cœur, d'âme et parfois de douce mélancolie, et vous seriez heureux d'échanger de plus fréquentes relations littéraires avec un sexe qui n'est pas seulement le charme et la grâce du foyer de la famille, mais encore l'éclat et l'ornement des fêtes publiques.

Avant de nommer les membres nouveaux que vous avez admis, parlons des pertes que la mort vous a infligées.

Ceux qui désormais visiteront le Saut-de-la-Cuve, à Saint-Amé, n'y retrouveront plus l'artiste qui avait embelli ce petit coin de nos Vosges, et s'était endormi pendant un si grand nombre d'années au bruit de ces ondes ruisselantes; l'eau coule, l'eau passe toujours; le torrent, brisé par les rochers de granit contre lesquels il lutte impuissant, mugit toujours au fond du bassin où il s'engouffre pour s'apaiser ensuite et glisser à quelques pas de là, sur un sol uni, entre deux rives planes et verdoyantes : mais l'habitation est vide, l'hôte de la cascade n'est plus. M. Paul Laurent, ancien élève de l'école polytechnique, ancien professeur de dessin et de construction à l'école forestière de Nancy, inspecteur des forêts en retraite, et artiste comme son père et son frère, a cessé de vivre au mois de juin dernier. Il était membre de l'Académie de Stanislas, de l'Académie impériale de Metz, et, depuis 1851, membre de la Société d'Émulation; et le grand travail qu'il a fait dans ses dernières années sur les *infusoires*, ces animalcules étranges, microscopiques, qui sont un monde à part et un mystère non encore pénétré, le rangera au nombre des savants dont le souvenir échappe à l'oubli.

D'une activité infatigable, il partagea son temps entre la peinture, ses fonctions de professeur et son amour de la science. Plusieurs de ses tableaux ont été admis à l'Exposition de Paris; il a composé de nombreux traités pour les élèves de l'école forestière; il a rédigé des brochures sur des sujets se rattachant soit à la météorologie, soit aux lois physiques et dynamiques de la nature. Il portait un nom honoré et aimé des Vosgiens, et notre Société doit à sa mémoire et au deuil de sa famille un tribut de regret sympathique.

Nous avons aussi perdu M. Albert Montémont qui fut connu intimement de plusieurs d'entre vous.

Né à Rupt le 29 août 1788, cet enfant de nos montagnes fut élevé en Allemagne et vint terminer ses études au collège de Remiremont. Entré ensuite dans la carrière universitaire,

puis dans la régie des contributions indirectes , il fut payeur dans les Alpes jusqu'aux Cent-Jours ; attaché de cœur à l'Empire , il en suivit les destinées , quitta l'administration , et devint précepteur dans une famille anglaise. Cet emploi lui permit d'étudier non-seulement l'anglais , mais encore la langue des diverses contrées de l'Europe qu'il visita avec ses élèves , et c'est à l'érudition qu'il acquit dans ces pérégrinations que nous lui devons une partie des nombreux ouvrages qu'il a publiés de 1823 à 1860. Son œuvre , très-variée , compte plus de cent volumes in-8°, y compris les traductions.

Montémont cultivait les vers et il en a composé beaucoup et sur divers sujets ; dans les dernières années sa muse s'exerça surtout dans le genre chansons : *L'Almanach des grâces* fit connaître un grand nombre de ses couplets.

Il aimait les Vosges , et il les chanta jusqu'au dernier jour.

Président du *Caveau* , après tant de noms connus et célèbres , il garda ce titre jusqu'à sa mort.

Il visita ses chères montagnes en octobre 1861 , et quelques mois après il n'était plus.

La décoration de la Légion d'honneur brillait sur sa poitrine depuis 1850.

Donnons un regret sincère à sa perte , et gardons-lui dans nos archives une place honorable et dans nos cœurs un long souvenir. Quant à ses mérites littéraires , on ne peut le ranger parmi les écrivains et les poètes illustres de la France , mais ses œuvres en prose ont été utiles et ses poésies respiration toujours un ardent amour de la patrie.

Quittons ces sujets de tristesse pour nous féliciter des membres nouveaux dont votre Société s'est enrichie.

Vous avez reçu avec empressement , comme membres titulaires , M. L. Adam , substitut près le tribunal d'Épinal. Ce magistrat distingué a fait , sur *l'Abolition de l'esclavage aux États-Unis* , une brochure justement estimée et qui prouve que son auteur a étudié à fond , sur place , cette question ardente et palpitante d'intérêt.

M. Joly, juge de paix à Épinal, auteur de nombreux morceaux de poésie ;

M. de Clérambault, premier commis de direction aux domaines, géologue, qui a rapporté de son séjour en Algérie deux albums faits par lui d'après nature ;

M. Merlin, commis de l'inspection académique des Vosges et auteur de *l'Annuaire de l'Instruction publique dans ce département* ;

M. Abert, sous-chef de division à la préfecture, et qui a rédigé une série d'études dramatiques dans le *Courrier des Vosges* ;

M. Gasquin, inspecteur de l'instruction primaire pour les deux arrondissements d'Épinal et Remiremont.

Ont été admis en qualité de membres associés libres :

MM. Liver, juge de paix à Rambervillers ; devenu, depuis, membre correspondant ;

Liélard, docteur en médecine à Plombières ;

Verjon, aussi docteur médecin en la même ville ;

Charlot, maire et ancien manufacturier à Moussey ;

Thomas, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt, auteur de poésies ;

Millot, docteur en médecine à Médonville, archéologue ;

Finance, professeur au collège de Saint-Dié, auteur de divers traités dont un sur le *cubage des bois* ;

Le docteur Resal fils, à Dompierre ;

Humbert, imprimeur libraire à Mirecourt et à Paris, éditeur et auteur de nombreux ouvrages d'instruction publique ;

Lebœuf, sous-directeur à la ferme-école de Lahayeaux et l'un des coopérateurs les plus actifs et les plus intelligents des succès de cette école.

Enfin, vous avez proclamé membres correspondants MM. :

Constant de Rebecque, président de la société d'agriculture, sciences et arts de Poligny ;

Bertherand, secrétaire de la même société, docteur en médecine ;

L'abbé Bégel, supérieur du couvent de Dommartin-sous-Amance (Meurthe) ;

Léon Bourgeois, professeur à l'école industrielle de Mulhouse ;

Le frère Ogérien, directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier ;

L'abbé Deblaye, aujourd'hui curé à Imling (Meurthe), qui a écrit de nombreuses brochures, en dernier lieu sur les reliques de sainte Menne, martyre toulousaise au 4^e siècle ;

Terquem, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz ;

Campaux, docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg ;

Bader, directeur de l'école professionnelle de Mulhouse ;

Le docteur Caillat, inspecteur des eaux de Contrexéville ;

Enfin, M. Dulac, chef d'escadron au régiment de cuirassiers de la garde impériale, et qui consacre utilement ses loisirs à la numismatique.

Avec tous ces auxiliaires qui viennent grossir le nombre des intelligences et des dévouements acquis à vos travaux, avec ces spécialités et ces capacités diverses qui sont tout autant d'éléments de succès, votre voie est toute tracée, votre mission toute facile à accomplir. C'est une mission de diffusion de lumières, de propagation des sciences, des arts et des lettres, et d'extension du progrès en toutes choses. Vous pouvez beaucoup pour les destinées de votre département, beaucoup non-seulement pour sa prospérité, mais encore pour sa gloire ; et si, artiste au-dessous de ma tâche, je n'ai pas su jeter sur le fond de ce discours le coloris et la grâce qui font l'ornement et la vie d'un tableau, ne vous en prenez pas au sujet, mais bien au peintre qui n'avait pas en sa main une palette assez riche pour un tel modèle : pardonnez-lui, car nul plus que lui n'eût voulu reproduire dignement les traits saillants de votre œuvre, et charmer et captiver l'oreille et l'esprit de ces auditeurs d'élite auxquels il serait si doux de plaire.

Et vous, jeunes gens des écoles et des collèges qui êtes

venus à cette fête de l'intelligence et du bien public, vous pour qui l'avenir est plein de riantes promesses, n'oubliez pas, n'oubliez jamais les impressions que vous aura laissées cette solennité toute vosgienne; qu'elle grave profondément en vos âmes l'amour du pays, le dévouement à l'intérêt général, la passion du vrai et du beau et le culte des sciences et de la littérature. Soit que la carrière embrassée par vous vous fixe dans notre département, soit qu'elle vous en tienne éloignés, aspirez, de près ou de loin, à devenir un jour membres de la Société d'Émulation, à remplir les vides que le temps ou la mort y aura faits, et à continuer une mission qui a pour but l'intérêt et la moralité de tous, pour moyens le travail et le zèle, pour récompense la conscience du devoir accompli.

Toujours attachés à notre patrie, soyez les enfants dévoués de cette mère commune, et concourant dans la mesure de vos forces et dans le cercle de vos aptitudes à sa grandeur comme à sa prospérité, contribuez à faire de la France la première de toutes les nations.

RAPPORT

de la

COMMISSION CHARGÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

DE LA

VISITE DES FERMES

dans l'arrondissement de Neufchâteau ,

POUR L'ANNÉE 1862 ,

PAR M. DE BLAYE ,

Membre titulaire.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES ,

Après avoir applaudi de toute notre âme aux généreux accents de l'orateur qui vient de nous charmer, nous dirons que cette séance solennelle a ceci de particulier qu'elle constitue une communion non-seulement agricole, mais encore scientifique, de la plaine avec la montagne. En effet, par notre organe, l'une indique à l'autre ses ressources, ses aspirations et ses tendances.

Cela étant, nous nous croyons permis de débiter par un court exposé de celles de nos impressions de voyage qui méritent le plus de vous être soumises.

ARCHÉOLOGIE. — Nous avons trouvé rempli du feu sacré et d'espérance nos savants fouilleurs de tombelles, MM. Renault, de Bulgnéville, et Thomas, de Thuillières, et le moyen qu'il

en soit autrement : ils récoltent des poteries , des bracelets et des colliers qui sont autant d'énigmes à deviner ; parfois ils trouvent des pièces de monnaie ; à chaque attaque d'un tumulus , les populations , dans leur intelligente curiosité , se serrent autour d'eux , et M. Sacquin , non content de seconder les maîtres , offre généreusement aux travailleurs un confortable , que nous appellerons le nerf de toute fouille.

ARBORICULTURE. — M. Renault, si attentif à ne rien laisser se perdre des œuvres et des restes des Gaulois nos pères et de leurs fiers dominateurs , emploie toutes les ressources de son heureux talent d'observation à multiplier et à élever des arbres fruitiers , forestiers et d'agrément. Aussi faut-il avoir parcouru , sous sa conduite , ses magnifiques pépinières , pour se faire une idée de ce que peut l'arboriculture pour les créations de forêts , l'embellissement des paysages et la lucrative augmentation de la partie la plus savoureuse de l'alimentation humaine : les fruits.

AGRICULTURE. — Qui voit les routes départementales et les chemins vicinaux , rend grâce à l'administration dirigée par M. Hogard de les avoir faits si beaux , leur attribue les quatre cinquièmes du progrès agricole qui a eu lieu , et rapporte le bienfait qu'ils constituent à l'État , à l'autorité supérieure et au Conseil général , dont la munificence nous vient si puissamment en aide.

Partout la plaine est admirable et plantureuse , et partout la culture , avec vingt-quatre sortes de plantes agricoles , est en train d'envahir les hauteurs , dont elle couronnera bientôt tous les sommets.

Introduite par M. Lequin , père , qui eût bien dû vivre plus longtemps pour nous entendre dire ce qu'est son fils , la prairie artificielle doit de faire la fortune de la contrée au trèfle qui cesse enfin de revenir à de trop courts intervalles sur la terre où il a passé deux ans ; à la minette dont la réputation est faite ; au sainfoin qui vient en tout terrain un peu calcaire où ses racines peuvent pénétrer , et enfin à la luzerne qui , sarclée dans sa première année , ne se refuse

à croître sur aucune terre bien préparée par le labour, la fumure et l'amendement.

Dans plusieurs fermes, la jachère morte a été remplacée presque entièrement par la jachère cultivée, et, en passant de la rotation triennale à la rotation de quatre ans, quelques cultivateurs donnent un excellent exemple.

Nous avons eu à examiner dix-neuf espèces d'instruments perfectionnés, ce qui indique que la moyenne culture est disposée à imiter la grande dans la mesure de ses moyens.

Les fosses à purin voient enfin leur utilité reconnue, et, pour faire assez de fumier, beaucoup de débutants achètent de la paille.

Par contre, peu d'agriculteurs plâtrant leurs engrais ou fabriquent des composts. Généralement on sème du plâtre sur les plantes fourragères à siliques, et de la chaux sur les terres non calcaires; mais nul ne songe aux marnes, qui seraient d'un si grand secours à l'agriculture et qui, par exemple, abondent à Dommartin, à côté de terres argilo-siliceuses.

Espérons que, sous le patronage de l'autorité supérieure, quand nous serons parvenus à attirer l'attention des populations sur celles dont notre infatigable collègue, M. Defranoux, vient de signaler la présence, l'abondance et la richesse, en tant de lieux de l'arrondissement d'Epinal, d'autres apôtres du progrès feront de même dans les arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau.

La Providence, sans que jusqu'ici nous l'ayons assez remarqué, a donné à la plaine la marne, et la tourbe à la montagne. Une grande partie de l'une étant du carbonate de chaux et la totalité de l'autre de l'humus végétal à débarrasser de son acidité, souhaitons que, par voie d'échange entre les deux zones, on en vienne bientôt à mêler ensemble et à fortifier l'un par l'autre ces deux puissants éléments de transformation des sols.

Nous regrettons qu'il n'y ait qu'un seul cultivateur qui se soit livré à des mélanges de terres, car, comme deux personnes, deux terres se complètent.

L'immense utilité du drainage n'étant nulle part mise en doute, seule, la question des dépenses empêche le progrès de se faire vite à cet endroit.

On n'a plus à dire : faites des moyettes, car, comme à la ferme-école de Lahayevaux, on en fait presque partout.

Dans les grandes fermes, les animaux ont paru à notre collègue, M. Lapique, jeune médecin-vétérinaire dont les débuts révèlent un maître, recevoir des soins suffisants de propreté, avoir de salubres demeures, ne plus manquer d'une alimentation substantielle et variée, et grâce à la multiplication des citernes et à l'amélioration des puits, être sainement abreuvés.

Nous avons trouvé à l'état pur ou croisé un assez grand nombre de chevaux percherons, de bêtes bovines durham, schwitz, touraches, fémelines, comtoises, etc., de moutons mérinos, de porcs anglais et de volailles des meilleures races françaises. Enfin, la vue de beaux représentants de belles races bovines ne nous a rien ôté de notre admiration pour la petite race vosgienne, si susceptible de se transformer admirablement sous la sélection et sous un bon régime. En général, les bœufs ont cessé de pleurer sous le joug, car ils sont attelés presque partout du collier.

C'est par l'arrondissement de Neufchâteau que semble devoir s'introduire, comme dans le reste des Vosges, ainsi que l'établira la suite de ce rapport, la tenue d'une comptabilité agricole exemplaire.

Dans les exploitations d'une certaine importance, les baux de quinze et de dix-huit ans prennent faveur.

Le Comice, qui compte un grand nombre de cultivateurs avancés, peut beaucoup pour l'entière transformation de l'agriculture de l'arrondissement.

On ne nous a signalé dans les écoles, quand l'avenir de la terre est là, aucun enseignement de l'art de faire venir cette herbe si précieuse d'où se tire le pain.

En somme, le progrès a marché à ce point, du côté de Neufchâteau, que s'il nous eût fallu, Messieurs, vous signaler

tous les mérites, notre mission eût été sans fin et vos ressources cent fois trop faibles.

GRANDES PRIMES DU GOUVERNEMENT.

Ferme-École de Lahayevaux.

A l'extrémité des Vosges, à plusieurs kilomètres d'Attignéville et en un lieu solitaire, accidenté, et sans autres eaux que des eaux de citerne et de puits, sont deux domaines autrefois bien pauvres, mais aujourd'hui bien productifs. Réunis sous le nom de ferme-école de Lahayevaux, ces deux propriétés, transformées par un labeur intelligent, comprennent 205 hectares de terres qui, presque partout couvertes de grosses pierres calcaires, ne peuvent, à cause d'un sous-sol de roche lamellée, être fouillées par la charrue à une profondeur de plus de cinq à dix centimètres.

Eh bien! là, sous la conduite d'un directeur, M. Lequin, d'un sous-directeur, M. Lebœuf, et de M^{me} veuve Decker, née Lequin, 28 élèves, de quatorze à dix-huit ans, représentant, en tenant compte de leur jeunesse et du temps employé aux études théoriques, moins de dix vigoureux travailleurs, suffisent à la tâche compliquée que voici : ils fument, labourent, sèment, roulent, plâtrant, sarclent et binent. Coupant les céréales à l'aide d'une faux disposée par eux à cet effet, ils construisent, comme en se jouant, des moyettes si parfaites, qu'à douze kilomètres à la ronde elles sont imitées; ils préparent et conservent les produits; ils convertissent une forte partie de betteraves et de topinambours en alcool, et de cet alcool composent un vinaigre dont la saveur, l'arome et la salubrité finiront par tenter les épiciers les plus intéressés à faire prévaloir l'acide pyroligneux énormément étendu d'eau. Sous les yeux d'un habile jardinier, ils soignent le potager, où sont, à côté de beaux légumes, des fleurs, des arbres en quenouilles et espaliers, et une pépinière d'arbres fruitiers, avec un amour qui nous a fait penser que, de retour dans

leurs foyers, ils y répandront le goût de ces genres de comforts. Ils sont boulangers, ferrent les chevaux et les bœufs, et réparent les nombreux instruments perfectionnés du labourage. Ils vaquent à la traite, au pansage et à la nourriture des animaux. A ces animaux, qui sont de race pure, croisée et indigène, qu'ils traitent avec douceur, ils donnent un pain nutritif et savoureux composé de racines de tubercules et de fourrage haché. Ils tiennent, à tour de rôle, la comptabilité de la ferme, établie sur des bases si méthodiques et si simples, qu'après peu de jours elle leur est devenue familière. Enfin, chaque dimanche, ils vont, sous l'œil d'un chef, assister aux offices divins, avec une attitude qui les a fait surnommer par la jeunesse d'Attignéville : les Saints de Lahayevaux.

Que dire de l'enseignement qui leur est donné, chaque jour, avec tant de lucidité et de bienveillance, par leur savant maître, M. Lebœuf? Nous y avons assisté, et, émerveillés des réponses faites aux questions posées, nous nous sommes engagés à demander à la Société d'arboriculture d'Epinal des affiliations qui nous ont été accordées.

Et M^{me} Decker, que fait-elle? Modèle de raison et vaillant auxiliaire de son frère, M. Lequin, elle a pour les élèves la même sollicitude que pour son fils, jeune homme qui étudie avec succès la noble profession d'agriculteur. A elle la direction de la lingerie, de la cuisine, de la laiterie, tenues avec un ordre et une propreté qui font plaisir à voir.

Cela connu, ne pensez-vous pas, Messieurs, que les cultivateurs de ce département seraient bien inspirés, s'ils envoyaient leurs fils à Lahayevaux, et n'inviteriez-vous pas M. Lequin à venir, accompagné de M. Lebœuf et de M^{me} Decker, recevoir une médaille de vermeil et une prime de 200 francs, que votre Commission sollicite pour lui?

Ferme du Sauley.

La plus-value de la ferme-école de Lahayevaux indique ce que peut le vouloir aidé d'une solide instruction.

Celle de la ferme du Sauley va nous montrer ce que peuvent, sans le secours de la science, l'énergie, la vertu, le jugement et le coup d'œil.

Quand Rédiger père, qui rend aujourd'hui 4,000 fr. par an à MM. Chardin et Masson, est entré en jouissance de son exploitation, les 200 hectares dont elle se compose ne formaient, en réalité, dans la partie non boisée, qu'une étendue, ici abrupte, là inabordable, et presque partout encombrée d'énormes pierres calcaires où se brisait la charrue, et où il ne croissait que de mauvaise herbe. Point de potager et presque point d'eau. Il n'y avait dans la demeure des animaux ni assez d'espace, ni assez d'air. Les hangars faisaient défaut, et il en était des capitaux comme de ceux-ci, car, dit la voix publique, il ne restait en bourse au nouveau fermier qu'une somme de neuf francs.

Mais ce courageux preneur avait une femme, une fille et cinq fils dont la force physique répondait à la sienne; son énergie était grande, il venait avec un puissant outillage, et il avait fait d'importantes remarques.

Ainsi, le bris des plus grosses pierres permettait un labeur moins pénible; sous ces pierres était une terre que la fumure féconderait, et, par d'ingénieuses combinaisons, on se procurerait plus d'eau, et, l'économie et la sobriété aidant, toute cette brave famille de défoncer et d'épierrer pour la création d'un potager et d'un verger, de former un rucher, de tapisser d'une treille de vigne un mur immense, de faire jaillir de l'eau, de chercher à récolter plus de fourrages, de racines, de tubercules que de céréales, de faire beaucoup de fumier avec beaucoup de bétail; puis, les champs longtemps cultivés une fois rendus fertiles, de mettre en culture les terres vierges et de planter d'arbres fruitiers les parties réservées pour le pâchage.

Ce labeur méritoire ne devait pas rester sans récompense. En 1837, Rédiger reçut la plus haute de nos distinctions, et il faut lire la lettre qu'à cette occasion lui écrivit M. Chardin, pour se faire une idée de ce que vaut ce brave fermier. Mais notre athlète n'est pas un de ces lutteurs qui s'endorment

sur leurs lauriers, et, depuis ce jour si glorieux pour lui, comme depuis l'époque où son travail a décidé les propriétaires enrichis à doter son exploitation de bâtiments modèles, il n'a cessé de défricher et d'améliorer.

Aussi admire-t-on ses chemins de desserte, ses champs, ses prés, ses animaux, la porcherie qu'il vient de construire, sa collection d'instruments perfectionnés, son atelier de ferrage, son huilerie et son habitation où tout est à sa place et reluit de propreté.

Honneur à lui ! Honneur à sa compagne ! Honneur à ses enfants qui, comme les deux qu'il a mariés, feront souche de vaillants cultivateurs, et puissiez-vous, Messieurs, décerner au vertueux anabaptiste une médaille de vermeil avec autant de plaisir que votre Commission en éprouve à vous la demander pour lui, ainsi qu'une prime de 200 francs.

Ferme de la Fènegière.

Il y a seize ans, Masson, cultivateur à Badménil, et sa compagne, Marie Gillet, ne pouvant, sur les terres maigres et tenaces de cette commune, subvenir à l'entretien de cinq filles et d'un garçon, firent argent du peu qu'ils possédaient pour prendre à bail, à raison de 6,200 fr. par année, prestations non comprises, la ferme de la Fènegière. Il y avait là, au milieu de 480 hectares de terres, de magnifiques bâtiments d'exploitation ; mais sous une fumure insuffisante, les champs étaient devenus infertiles ; la prairie naturelle fournissait un maigre fourrage ; la prairie artificielle existait à l'état de rudiment ; l'outillage était à peu près nul, et l'on n'avait guère qu'un spécimen de bêtes à entretenir.

On disait à Masson : *Qu'avez-vous fait ? Votre ruine est certaine.* Elle l'eût été en effet, s'il eût manqué d'énergie et de courage, si sa femme et ses filles ne l'eussent valu, et si son fils César n'eût été là. Mais des efforts héroïques et continus furent la réponse de la famille à la prédiction.

Hélas ! ces efforts ont coûté cher, car dès qu'ils eurent

porté leurs fruits, le père et trois de ses nobles filles moururent d'épuisement.

A quelque temps de là, une fille fut mariée, et son départ réduisit le personnel dirigeant de la ferme à la mère que la douleur et la fatigue ont bien affaiblie, à Marianne, qui est partout où il faut ordre, soins et propreté, et à César qui accomplit les travaux les plus rudes ou les plus compliqués avec une invincible ardeur dont voici les résultats actuels : 140 hectares de racines et de tubercules, de prairies naturelles et artificielles, de légumineuses fourragères, de colza et de céréales, 200 animaux croisés et indigènes, 225 oiseaux de basse-cour, 30 instruments perfectionnés, une forge de ferrage, un atelier de charronnage, une laiterie, deux fosses à purin et un rucher de 30 paniers.

Tous ces travaux et ces améliorations ayant été reconnus par votre Commission, vous voudrez bien, Messieurs, pour faire un peu de cette solennité une fête des morts et des vivants de la Fénecière, honorer Masson père, sa femme, ses filles qu'elle a perdues, et Marianne, son bâton de vieillesse, par la remise à Masson, César, d'une médaille de vermeil et d'une prime de 200 fr.

Ferme d'Auvillet.

Tout à l'heure, Messieurs, nous avons nos raisons pour vous dire que les enfants du défricheur de la montagne du Saulcy sont destinés à faire souche d'agriculteurs d'élite : en effet, voici Rédiger, Joseph, qui triple en ce moment la valeur du domaine de M. Martin de Baine, que cet immense service oblige à bien des choses.

A Lahayevaux, M. Lequin s'est peint, en nous disant que celui qui malmène les animaux est un mauvais cultivateur ; à Auvillet, le premier soin de notre bon fermier a été de nous signaler trois de ses valets pour leur douceur envers les bêtes, et, dès lors, nous avons pressenti que nous aurions d'importants résultats à constater.

En effet, sur 95 hectares de terres semblables à celles de Lahayevaux, dont elles sont voisines, nous avons remarqué de superbes récoltes, sans compter nombre de lapins et de volailles; nous avons trouvé en excellent état 314 animaux purs et croisés, une citerne alimentée par l'eau des champs, une fosse à purin et un bel outillage. Enfin, nous avons eu à louer un défrichement et un drainage de six hectares.

Si, en six ans, ce jeune pionnier a tant fait, ne méritera-t-il pas la plus haute de nos récompenses, quand il aura mis en valeur les 40 hectares de friches communales qu'il vient de prendre à bail.

Rédiger père, soyez fiers de ce fils, et vous, Rédiger, Joseph, en attendant mieux encore, recevez une médaille d'argent de première classe et une prime de 450 fr.

Ferme de Bazoilles.

Quand nous sommes venus à Bazoilles, M. Perdrix faisait faire des moyettes. *Ah! nous a-t-il dit, lorsque Dieu me promettrait tout le beau temps dont j'ai besoin pour ma moisson, je n'interromprais pas le travail commencé.*

Chez lui, même sol à peu près qu'à Auvillet; sur 95 hectares dont se compose sa ferme, même succès, mêmes récoltes en fourrage de toute nature, en racines, en céréales; même soin des animaux et même outillage.

Au mérite d'observer et de bien faire, M. Perdrix joint celui de se rendre compte de ses pertes ou de ses bénéfices, d'essayer constamment sur une petite échelle, et de lire avec fruit les publications agricoles auxquelles il est abonné.

Au reste, il a autrefois très-bien conduit l'exploitation de Lahayevaux; il est une des lumières de son Comice, *il ne demande à Dieu que de le délivrer des sangliers et des renards qui viennent ravager les terres qu'il a fumées, labourées, semées et binées avec amour.*

En conséquence, nous demandons pour M. Perdrix une médaille d'argent de première classe et une prime de 400 fr.

PRIMES DE LA SOCIÉTÉ.

Ferme du Chapitre, à Percy-lès-Saint-Ouën.

J'ai été domestique à Lahayevaux, nous a dit M. Florentin qui, après s'être moralement et matériellement élevé, à force de labeur, est assez honorablement inspiré pour être fier de son point de départ.

Cette ferme, nous a-t-il ajouté, ne valait rien, quand je l'ai prise, mais les difficultés me vont à moi qui aime le progrès, qui suis compris de M. Protois, mon propriétaire, et qui, grâce à mon goût pour l'observation et aux lumières qui m'ont été fournies par les livres, touche au moment de faire de la culture rémunératrice.

Voilà 15 instruments perfectionnés qui économisent l'emploi de bien des bras. Voilà une bascule à bestiaux, une chaudière de cuisson pour la nourriture des animaux et une fosse à purin. Voilà 15 hectares de prés naturels qui, avant d'être assainis par le drainage, ne fournissaient que des jones et des laches. Voilà 6 hectares d'un trèfle qui, sans des terres et de la chaux arrosées de purin, serait chétif. Voilà 6 beaux hectares de betteraves et de pommes de terre.

Sur 22 hectares, naguère appauvris par le défaut de fumure et dont 10 ont été drainés, voilà des céréales qui le cèdent à bien peu. Voilà des animaux qui font mon orgueil. Voilà en construction une bergerie et une porcherie modèles. Enfin, voilà la comptabilité en partie double, flambeau que je souhaite à tous mes confrères.

A cet agronome, fils de ses œuvres et s'exprimant avec tant de bon sens, ne devons-nous pas, Messieurs, une médaille d'argent de première classe?

Ferme de Rouceux.

Riche et en possession d'un relai de chevaux, M. Garcin père dispose de plus de moyens de succès que ses émules, et

il nous a fallu trouver son œuvre bien méritoire, pour vous prier, Messieurs, d'ajouter un fleuron à sa couronne de vainqueur dans de nombreux concours.

Composée de 75 hectares, sa propriété est soumise à la rotation quadriennale.

Vingt-huit hectares de prairies fournissent plusieurs coupes abondantes d'excellent fourrage, le reste du terrain produit ce qu'il y a de plus beau en fait de céréales et féveroles, de graines oléagineuses, de racines et de tubercules.

Six hectares de magnifiques féveroles ont été drainés. Les animaux sont admirables. On compte douze instruments perfectionnés. On exploite une huilerie à cheval, une huilerie à eau, un moulin de commerce et une fabrique à plâtre.

Puisse, Messieurs, l'honorable vice-président du Comice de Neufchâteau venir recevoir de vos mains une médaille d'argent de première classe !

Ferme des Champs.

Chef d'une famille composée de sa femme et de deux intelligents enfants adultes, Joseph Thouvenin a bien utilisé plusieurs années de domesticité à Lahayeaux. Entré, il y a un an, sur la ferme des Champs, qui se composait de 74 hectares de terres épuisées, cet honnête travailleur a déjà, de ses mains, drainé 120 ares, mis en culture plus de 44 hectares de friches, et par la fumure, suscité presque partout de belles récoltes ; il a acheté pour 4,600 fr. de fumier et de foin, le plâtre a fait bon effet sur sa prairie artificielle, il espère beaucoup des composts auxquels presque personne ne songe et du fumier de ses 120 moutons. Quoique pourvu de seize instruments perfectionnés, Thouvenin, dans son regret de n'être pas assez outillé, se propose d'appliquer ses premiers profits à combler la lacune.

Une déclaration si ingénue et tant d'amour du progrès sont choses admirables dans l'humble valet de la veille, et nous

pensons qu'il est digne de recevoir une médaille d'argent de première classe.

Ferme de Dommartin.

Sur 80 hectares qui composent la ferme, dont 4 ont été drainés, 46 hectares à peine sont en jachère morte. Chaque année, 450 mètres cubes d'engrais sont conduits sur les terres.

Les cultures très-variées sont belles, 27 hectares de prairies et 3 hectares de disettes et de pommes de terre, permettent d'entretenir un assez nombreux bétail, la basse-cour renferme 300 volailles surtout nourries de déchets de ferme, il entre dans l'outillage treize instruments perfectionnés. Dans une fosse à purin s'écoulent les urines des animaux dont la demeure ne laisse rien à désirer.

La situation actuelle de la ferme étant bien différente de celle d'il y a seize ans, quelles sont les causes de cette transformation ?

En premier lieu, M. Grosse est entré en ferme avec un bon matériel, un capital de 40,000 fr. et un bail de 48 ans; il a tiré à son début des engrais du dehors et il a longtemps acheté de fortes quantités de paille.

En second lieu la libéralité du propriétaire, M. de Dommartin, a réduit de beaucoup une perte de 40,000 fr. qu'il avait essuyée, il règne entre le bienfaiteur et l'obligé une entente qui rend tout facile, et la fermière, sa fille et ses deux fils rivalisent d'ardeur avec le chef de la famille.

Je veux, nous a dit celui-ci, rendre un jardin à mon propriétaire, touchant couronnement de nos constatations, qui doit valoir à M. de Dommartin un tribut de haute estime, et au fermier reconnaissant une médaille d'argent de deuxième classe.

Ferme de Velotte.

Henry, Jean-Baptiste, suit d'assez près son voisin, M. Grosse, mais son bail n'est que de neuf ans; la propriétaire, Madame

de Morgan, ne l'aide pas à fertiliser ses 90 hectares de terres argilo-sableuses, et les urines des animaux s'infiltrèrent dans les puits d'abreuvement. Pour reconnaître son bon vouloir et pour l'engager à mêler à ses terres la marne dont nous avons reconnu la présence à Dommartin, mentionnons très-honorablement cet homme de cœur.

CRÉATION DE PRAIRIES.

M. Constant Moinel.

L'année dernière, Messieurs, vous avez récompensé la conversion en une riche prairie des grèves de la commune de Socourt, par une médaille de première classe, offerte à MM. Moinel, de Jeuxey, et Moinel, d'Epinal. Le premier a laissé au second ce titre de noblesse. Mais comme l'auteur de cet acte généreux n'est jamais à court de titres, le continuateur de la grande œuvre des frères Dutac ose espérer pareille récompense pour pareille transformation menée à bien à Essegney, sur 45 hectares de grèves.

La chose méritait d'être vue, aussi nous nous sommes rendus sur les lieux, et là nous avons appris de la voix publique un fait bien digne de vous être signalé.

Pendant l'hiver dernier, un immense débordement de la Moselle ayant menacé de ruine une partie des travaux de création de la commune de Socourt, M. Mayer, de Chamagne, s'empara d'un cheval aveugle, le monta, et malgré les prédictions sinistres de 450 témoins, traversa les flots furieux de la Moselle. Arrivé à la portière principale, il prit avec une pelle du gazon qu'il mit au-dessus de la banquettes insubmersible, et il prévint ou au moins tâcha de prévenir ainsi une dégradation immense. Si le Ministre l'avait su, nous verrions d'ici une médaille de sauvetage briller sur ce cœur généreux. Puisqu'il ne l'a pas su, contentons-nous de féliciter M. Mayer, et comme il a parfaitement secondé M. Moinel dans ses travaux, rappelons à l'auditoire que l'an dernier il

a reçu de nous une médaille d'argent de première classe, et prouvons-lui nos sympathies par l'offre du traité d'irrigation de M. Keelhoff.

M. Duhoux.

A l'âge où, d'ordinaire, on peut se reposer avec honneur, M. Duhoux, de Parey-sous-Montfort, a laborieusement créé, par nivellement, drainage et arrosage plus de 15 hectares d'excellents prés, qui ne formaient avant son travail que des terrains marécageux, arides, inégaux, inaccessibles à l'eau et chargés de broussailles. Autant dire que, de rien, il a tiré de quoi nourrir un troupeau de gros bétail et bien des hommes.

Aussi, Messieurs, accordez à l'ancien et honorable maire de Parey une médaille d'argent de première classe.

M. Balland.

Balland, Jean-Joseph, sur une étendue de terrain accidenté et embarrassé de roches, de pierres roulantes, de buissons et de bruyères, a créé un pré qui, drainé, puis arrosé par l'eau d'une féculerie, lui permet de nourrir douze vaches au lieu de quatre qu'il avait auparavant.

Or, huit vaches lui permettent de fumer trois fois plus que par le passé ses autres terres, nous lui devons donc une médaille d'argent de première classe, pour avoir fait pousser de l'herbe où il n'en croissait point.

M. Mathieu.

Mathieu, Joseph-Clément, maire à Gendreville, nous semble d'autant mieux valoir comme magistrat, qu'en matière agricole, il prêche d'exemple. Ainsi, il a rendu bon un hectare de mauvais sol, drainé 435 ares et converti en prairie 450 ares.

Lauréat dans maints concours, il a chez lui un riche médailler que nous compléterons, en le mettant à même d'y ajouter un rappel de la médaille qu'il a obtenue de nous en 1858.

M. Ferry.

M. Ferry, Jean-Baptiste, de la Forge, a défoncé, drainé et nivelé 440 ares de mauvaises terres qu'il a rendues bonnes par irrigation. Il a créé un verger de 40 ares, qui est aujourd'hui en plein rapport.

En 1857, il a cédé à des habitants du Tholy une bonne partie d'une tourbière de trois hectares qui, bien exploitée, procure du chauffage à plusieurs habitants. Enfin récemment couronné par l'Académie française, pour actes de vertu, il ne se lasse pas de chercher à dompter les sols les plus rebelles.

Ajoutons donc un rappel de médaille aux récompenses que, dans les années précédentes, nous avons décernées à ce cultivateur qui fait tant de bonnes œuvres.

M. Bourguignon.

M. Bourguignon, de Vrécourt, est à la tête d'une exploitation de 38 hectares de terre pour le bon état desquelles nous aurions pu, Messieurs, sans l'insuffisance de vos ressources, solliciter une distinction spéciale. Il y avait, entre son habitation et une montagne dominant le village, un terrain de 250 ares, qui, dans les années humides, ne produisait que des laiches, et dont les étés secs brûlaient la végétation. Dans sa haine pour tout pré de nulle qualité, notre agronome nivela ce mauvais terrain, y appela par des saignées l'eau descendant du coteau, et, à l'aide de tuyaux, fit aboutir dans un bassin d'irrigation le purin des écuries, les eaux de cuisine et les eaux des toits. Cela fait, le mauvais pré devint excellent, et M. Bourguignon se trouve avoir mérité une médaille d'argent de deuxième classe.

M. Colin.

A Vioménil, sur un ancien étang de 2 hectares croissait une luxuriante végétation de ronces et d'épines. Par des travaux d'arrachage des racines, de nivellement, d'assainissement et d'arrosage qui ont coûté trois cent quatre-vingts fr., M. Colin, garde forestier, a porté la production fourragère, bien améliorée sous le rapport de la qualité, de 5,000 à 10,000 kilogrammes, sans compter que, par l'acquisition d'un champ, il a rendu abordable sa propriété qui ne l'était pas.

Sur un mauvais terrain de 15 ares, même travail à peu près. Digne agent, nous savons, par votre chef M. Colenne, tout ce que vous valez, et cette preuve d'édifiant usage de vos courts loisirs vous rend digne d'une médaille d'argent de deuxième classe.

M. Douche.

M. Douche, François-Joseph, en comblant avec 18 mètres de pierres brutes 39 ares de pré, a obtenu un grand surcroît de production fourragère. Au moyen d'un aqueduc, il a pu diriger les eaux pluviales des champs voisins sur un terrain de 40 ares.

Enfin 300 mètres cubes de terre provenant de curages du Mouzon et disposés en cavaliers sur les territoires de trois communes ont été répandus par lui sur une prairie de 25 ares qu'il a nivelée et rendue excellente. Cette dernière opération vient mettre de nouveau en lumière l'utilité des mélanges de terre, mélanges qui amèneraient infailliblement l'emploi de la marne.

En conséquence, à ces deux endroits, ouvrons les yeux à nos cultivateurs en remettant à M. Douche une médaille d'argent de deuxième classe.

M. Ganaye.

A Hézatanna, près Docelles, il y avait 64 ares d'un sol tourbeux, fangeux et inégal, à peu près improductif. M. Ganaye en a fait un bon pré bien irrigué, aussi méritait-il une mention honorable de la Société.

DÉFRICHEMENTS ET AMÉLIORATIONS DE TERRAINS.

M. Perrin.

M. Perrin, d'Estrennes, jouit d'une fortune qui pourrait lui permettre un repos absolu. Mais travailler, pour lui, est être utile, manière de penser bien généreuse, et qui doit lui valoir une médaille d'argent de première classe, car elle vient de lui inspirer l'idée de se mettre, par défoncement du sol, captation de sources et rapports de terre, à convertir une pente rocheuse et raide de 5 hectares en un clos magnifique planté de vignes qui, frappées d'un soleil favorable, produiront du nectar.

M. Gantois.

Auguste Gantois, manœuvre à Senonges, a défriché un pâtis de 4 ares dont il nous a apporté les prémices qui étaient de très-belles pommes de terre.

Récompenser étant la manière de semer des sociétés du genre de la nôtre, qui sait si, par une mention honorable, nous ne mettrons pas moralement ce brave travailleur à même de se procurer un hectare de mauvais sol, dont le défrichement lui donnerait droit à une médaille? Aussi nous lui offrirons en attendant pour prime : *le Calendrier du bon cultivateur, de Dombasle.*

BOISEMENTS ET REBOISEMENTS.

M. Thirion.

Aux plus sinistres jours de notre première Révolution, la hache allait vite en besogne sur le territoire de Rebeuville, car, en peu de temps, elle fit des bois de ce village une affreuse solitude. Hélas ! comme on ne profite guère du droit de tout faire que pour détruire, les choses en restèrent là jusqu'en 1839, époque où le soin des âmes de la paroisse fut confié à M. Pierrot, que ce triste paysage désolait, et qui, dix ans plus tard, déterminait le Maire actuel, M. Thirion, à le rendre splendide.

Dire de quelles difficultés eut à triompher cet homme de bien serait trop long, et nous nous bornerons à annoncer qu'aujourd'hui un vaste emplacement d'une affreuse nudité se trouve transformé en une admirable forêt de 40 hectares, dominée par une croix rappelant que tout succès doit être rapporté à la faveur céleste. Aussi, pour récompenser la féconde entente qui a régné entre l'homme de Dieu et l'homme de la commune, devons-nous, Messieurs, au prêtre qui a l'humilité de décliner toute récompense, un tribut d'estime qui ne peut être refusé, et au magistrat une médaille de vermeil.

M. Cottenot.

Sous les soins de MM. Cottenot père et fils, de Grand, 12 hectares de terres incultes sont devenues des cultures forestières dans le tiers desquelles des coupes bientôt pourront être faites. Que M. Cottenot père ne vit-il encore ! Cottenot Hippolyte serait aujourd'hui bien heureux, car le père et le fils viendraient ensemble recevoir la médaille d'argent de deuxième classe que mérite l'œuvre commune.

M. Lallemand.

Cantonnier chef de deuxième classe à Bleurville et ancien garde champêtre, Lallemand, Nicolas, est sorti caporal du 22^e

de ligne, et a fait la campagne d'Espagne. Homme du devoir, il est tout aux chemins qui hâtent le progrès agricole, et quand il a un moment de loisir, au soin de ses cultures. Il a les sympathies de ses supérieurs, de ses subordonnés et de ses concitoyens; il a élevé sept enfants qui, tous, lui font honneur, et, par son travail de cantonnier et de cultivateur, il a acquis non-seulement deux maisons, mais encore environ cinq hectares de terre.

Au bon soldat, au bon agent, au bon père, au bon fils de ses œuvres et surtout au bon cultivateur, soyons heureux, Messieurs, d'avoir à remettre une médaille d'argent de deuxième classe.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

M. Bossu.

Parmi les instruments perfectionnés de M. Bossu, Joseph, de Bazoilles, nous avons remarqué une baratte, mue par un engrenage à deux vitesses, une baratte de même système montée sur pied, une baratte sans engrenage, deux tarares, un pressoir dont notre Société a naguère médaillé et primé le premier modèle, et enfin une machine qui, destinée à battre les faux, exige peu d'adresse et est très-peu coûteuse.

Ingénieur ouvrier rendu artiste par le feu sacré qui vous pousse aux découvertes utiles, recevez des mains de notre Société une médaille d'argent de première classe, que vous placerez à côté du premier prix accordé à votre baratte par le jury du concours régional de Metz.

M. Jollain.

Au centre de 175 hectares de bois, M. Jollain fils, d'Aouze, a défriché 70 hectares au milieu desquels il a construit de beaux et bons bâtiments d'exploitation. En outre et surtout

il s'est pourvu, au prix de huit cents fr., d'une moissonneuse qui, attelée d'un cheval et manœuvrée par deux hommes, sur un terrain nivelé, débarrasse de leur récolte, en un jour et d'une manière parfaite, de deux à trois hectares de céréales ou de fourrage, car elle peut fonctionner sur les prés comme sur les terres. Quelle économie de temps et de main d'œuvre!

Pour cette utile et rare introduction, félicitons M. Jollain, accordons-lui une médaille d'argent de première classe, et souhaitons à tout agriculteur aisé de l'imiter.

MÉMOIRES AGRICOLES.

M. Puton.

Du reboisement dans la partie montagneuse de l'arrondissement de Remiremont, tel est le titre d'un mémoire de M. Puton, garde général, qui, désirant une simple mention, éprouvera ce qui souvent arrive au talent modeste.

En effet, dans ce travail d'agronome, de naturaliste et de correct écrivain, l'auteur nous fait en termes saisissants et élevés de graves révélations. Ainsi le petit arrondissement de Remiremont a près de 12,000 hectares de terres improductives, et il est urgent qu'enfin couvert de forêts, cet énorme contenu territorial reste en possession des eaux, dont, au grand détriment de l'agriculture et de l'industrie, il a été privé par le déboisement de maints lieux accidentés. Ce qu'il y a d'heureux, c'est qu'à l'indication du mal, M. Puton joint celle du remède qui est le plus simple, le plus efficace et le moins dispendieux que l'on puisse désirer, tout en étant conforme à la loi nouvelle, c'est-à-dire le reboisement.

Cela étant, nous nous associerons, par un encouragement consistant en une médaille d'argent de première classe, aux vœux fécondes du jeune fonctionnaire qu'empêchent de dormir

les lauriers de tant de ses collègues du remarquable Comice de Remiremont.

M. Guillaume.

En agriculture on fera peu de chose sans la multiplication des grandes voies de terre, d'eau et de fer, les routes vicinales, les chemins de desserte, le propriétaire et l'instituteur.

C'est ce qu'un des premiers a senti M. Guillaume, instituteur à Chef-Haut, qui, judicieux moniteur de sa commune, nous soumet sur son état et ses besoins agricoles un mémoire de vingt pages écrit avec une modestie, une lucidité et un amour du progrès dont une médaille d'argent de deuxième classe sera la juste récompense.

BONS TRAITEMENTS ENVERS LES ANIMAUX.

Si nous avons à être bons les uns envers les autres, pourquoi n'aurions-nous pas à l'être envers les animaux ?

Notre empire sur eux nous vient de Dieu ; mais le Seigneur a joint à notre autorité des devoirs qui doivent d'abord passer dans les mœurs, plus puissantes que les lois les plus fortes.

Ces devoirs consistent à soigner les bêtes dans les services que nous en recevons et à leur épargner toute souffrance inutile. Ils consistent même à respecter l'oiseau qui, par sa nourriture, est un épurateur de l'air, ou un protecteur des végétaux menacés par des myriades de petits ennemis.

Les livres saints disent : *tu ne lieras pas la bouche au bœuf qui triture.*

En conséquence, en nourrissant mal nos serviteurs de l'espèce animale, ne visons pas à une absurde économie. Ne laissons pas les gens chargés de les soigner, détériorer ou soustraire leur grain. Ne les abandonnons pas sans pitié à l'inclémence des saisons. Pansons-les, puisque, pour tous

les êtres, la propreté est la santé. Offrons-leur, avec une litière souvent renouvelée, une demeure salubre; mesurons-leur l'espace à parcourir et la charge à traîner. Gardons-nous, à leur égard, des voies de fait. Enfin, lors même qu'ils appartiennent à autrui, protégeons-les.

Voilà, Messieurs, pour les cultivateurs, et maintenant voici pour vous.

Laissez-nous nommer dans cette enceinte les cœurs qui ont marqué avec honneur à cet endroit.

A Lahayevaux, ce sont, avec un vieil et fidèle serviteur de la famille Lequin, les élèves Léonard, Lelarge et Charles.

A Auvillet, ce sont le berger Pierre Verdet et les valets de ferme Lamant-Châtain, et Marchal, Émile.

Et que personne ne sourie, en écoutant ce plaidoyer! Parcourant avec sa suite le champ de bataille de Bassano, Napoléon I^{er} entendit gémir; arrivé sur le lieu où l'on se lamentait, il vit un chien lécher, en pleurant, le visage d'un soldat qui, sans doute, était ce qui restait d'un maître bien-aimé.

Dès lors, dit Napoléon, je vis un homme là où jusqu'alors j'avais vu une bête, et je dis à ma suite : *retirons-nous : ce chien nous donne une leçon d'humanité.*

Messieurs, quand on a fait parler un si grand homme, le mieux est de finir, et je finis.

RAPPORT
SUR LE
CONCOURS LITTÉRAIRE
ET SCIENTIFIQUE DE 1862.

PAR M. GASQUIN,

INSPECTEUR DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE,
Membre titulaire.

MESSIEURS,

Vous avez l'habitude, chaque année, de décerner des récompenses aux meilleurs ouvrages de littérature et de science qui vous sont adressés pour prendre part au concours que vous avez institué; vous entourez ainsi d'une vigilante protection les lettres et les arts dans notre département; vous êtes le centre intellectuel d'où part sans cesse une généreuse impulsion et où convergent, comme vers un point naturel, beaucoup des productions scientifiques et littéraires de nos provinces de l'Est. Pour les œuvres élaborées dans de courts instants de loisir et qui n'osent prétendre aux suffrages de l'Académie, vous avez des couronnes plus modestes, qui n'en sont pas moins précieuses; vous offrez aux auteurs de ces travaux des éloges mêlés de quelques conseils, et, quand vous ne pouvez les récompenser, vous avez du moins des paroles bienveillantes pour soutenir leurs efforts et les inviter à revenir, armés de toutes pièces, solliciter de nouveau vos suffrages. C'est bien à vous, Messieurs, d'encourager, comme

vous le faites, la noble carrière des lettres et de tendre une main amie à ces ouvriers laborieux de l'intelligence, qui consacrent généreusement à la poésie ou à d'autres spéculations de l'esprit tous les instants qu'ils peuvent dérober à des occupations quotidiennes et nécessaires.

Votre intelligent et habile rapporteur de l'année dernière se félicitait, avec raison, des nombreux travaux qui étaient venus se disputer vos récompenses. Cette année a été moins productive. Quatre mémoires seulement vous ont été envoyés pour être soumis à votre appréciation.

L'un d'eux a pour titre : *Promenade humoristique et pour épigraphe : Per arva* ; votre Commission a eu le regret de ne pouvoir l'admettre à concourir. Ce n'est pas que ce travail manque de valeur ; il révèle une observation attentive des choses de la nature et un amour sérieux de la campagne ; il y a çà et là une certaine originalité d'expression et des vers bien frappés qui revêtent des idées justes et des sentiments vrais. Mais de grandes inégalités déparent cette œuvre : à côté de quelques vers faciles, il y en a de faibles et de prosaïques ; il se rencontre aussi des fautes de versification, et des détails qui touchent à la trivialité ; enfin l'auteur n'a pas suffisamment indiqué le but qu'il se propose, et l'on ne se doute pas assez qu'il a l'intention de nous initier aux joies et aux douleurs de la vie humaine. S'il veut bien nous permettre un conseil, nous l'engageons vivement à mûrir son talent par l'étude et la lecture des poètes ; qu'il perfectionne surtout l'instrument, le moule, le vers, et qu'alors il reparaisse sans hésitation dans la lice, nous lui garantissons le succès, parce qu'il y a chez lui une veine originale, quelque chose de poétique et d'élevé qui lui permettra de produire des œuvres dignes de nos suffrages.

Un deuxième mémoire a pour titre : *Glanes poétiques dans les Vosges et le Jura* ; il est signé du nom de M^{me} Geneviève Bourgeois, de Mulhouse. C'est un recueil de pièces détachées, dont quelques-unes ont été inspirées par nos montagnes des Vosges. M^{me} Geneviève Bourgeois est le poète

des sentiments tendres et délicats; elle excelle à peindre le bonheur tranquille de la famille, les regrets de la patrie absente, les joies d'un retour longtemps attendu; le spectacle de la nature ne la laisse pas indifférente et personne mieux qu'elle ne sait chanter, au printemps, le retour de l'hirondelle et les prairies en fleurs :

Oh ! souriez enfants, le printemps vient de naître,
Voyez, voici les fleurs, les parfums, les oiseaux !

puis, quand viennent l'hiver et les frimas, une sorte de tristesse s'empare de sa muse et elle se plaint avec mélancolie.

Que la nature entière
Se couvre de son deuil si blanc et si glacé,
Que le vent fait gémir à travers la clairière
L'arbre de nos forêts, de rameaux dépouillé.

Elle a des accents émus pour redire les souvenirs de sa jeunesse, ses illusions perdues et les rêves de son enfance : cette pièce, à notre avis, est une de ses meilleures. Rarement M^{me} Bourgeois a été mieux inspirée.

Que j'aimais, jeune fille, à parcourir la plaine,
Les sentiers détournés, les bois et les coteaux,
Cueillir, puis effeuiller, dans ma course incertaine,
Les fleurs que je trouvais au bord de nos ruisseaux !
Ma voix fraîche jetait dans la riche vallée
Un hymne de bonheur au Dieu de l'innocent,
Et l'oiseau voyageur, sur la cime élevée
S'arrêtait étonné, pour répéter mon chant.
Tout semblait me sourire, et mon âme ravie
Buvait avec ardeur aux coupes du plaisir,
Sans se douter, hélas ! qu'au printemps de la vie,
Nos rêves les plus beaux doivent toujours finir !
Mais bientôt le malheur vint mûrir mon jeune âge ;
Ceux que mon cœur aimait, près de moi ne sont plus !
Les chagrins ont flétri les traits de mon visage ,

Je pleure et me répands en regrets superflus.
Dieu, pour me consoler, m'envoya sur la terre
Un ange au doux regard, au teint frais et vermeil.

Ces vers sont faciles et pleins d'une douce émotion; ils s'épanouissent avec grâce autour d'un sentiment qu'ils développent; ils font un tout, un ensemble qui ne manque ni d'élégance, ni d'harmonie. Votre Commission, Messieurs, a vu avec bonheur qu'au milieu des incessantes préoccupations industrielles et commerciales de notre époque, la poésie avait encore des adeptes et des admirateurs, et elle n'a pas hésité à récompenser en M^{me} G. Bourgeois toutes ces qualités aimables que j'ai essayé de vous indiquer : la grâce et la légèreté du vers, l'élégance et le choix judicieux des expressions, cette sensibilité sans amertume qui anime chacune de ses petites poésies et pénètre doucement le lecteur, après avoir remué d'abord celle qui écrit; vous auriez désiré rencontrer dans le recueil de M^{me} G. Bourgeois quelques pièces plus étendues et de plus longue haleine; vous auriez voulu que sa muse gracieuse pût s'élever quelquefois et trouver des accents plus mâles et plus virils; mais cette réserve, qui n'est pas un blâme, ne vous a pas empêchés, Messieurs, de reconnaître tout ce qu'il y a de vraiment remarquable dans ces poésies et de décerner à l'auteur une médaille d'argent de 1^{re} classe.

Votre Commission a été également unanime pour accueillir l'œuvre de M. Joly, juge de paix, et l'un de nos collègues de la Société d'Émulation. Cette œuvre est la traduction en vers français du 4^e chant de l'Énéide. Vous connaissez tous, Messieurs, ce magnifique chant de Virgile, le plus beau, le plus dramatique et le plus complètement original, avec le 6^e, de toute l'Énéide. Vous avez encore devant les yeux cette grande figure de Didon, le modèle de l'amante éplorée, le plus beau type de femme passionnée qu'ait jamais conçu l'imagination d'un poète. Vous vous souvenez aussi de la tendresse de Didon pour Énée, et, à la suite d'une grande

chasse et d'un orage préparés par la complicité des dieux , de sa rencontre fatale avec le héros Troyen , de la fuite précipitée d'Énée et de la mort tragique de son amante.

C'est ce chef-d'œuvre , ce sont ces sept cents vers du poète latin que notre collègue , M. Joly , a tenté de nous rendre en vers français.

A essayer de lutter contre un texte latin , quand ce texte est d'un poète comme Virgile , et qu'en outre on s'impose volontairement de nouveaux devoirs par l'obligation de rester fidèle aux règles inflexibles d'une versification , il se rencontre d'énormes difficultés que nous connaissons tous , pour les avoir éprouvées , du moins en partie. Il y a des difficultés qui se rapportent au plus ou moins d'harmonie , de souplesse et de richesse des langues ; il y en a d'autres qui tiennent à la nature , au fond même du dialecte , et qui sont telles que des beautés d'un certain ordre sont intraduisibles d'une langue dans une autre ; il en est encore qui dépendent de l'écrivain que l'on traduit ; il faut penser et sentir comme lui , il faut avoir , dans une certaine mesure , son goût , son âme , sa sensibilité. Avoir l'âme , la sensibilité de Virgile , Messieurs , penser et sentir comme lui ? N'est-ce pas un rêve , une chimère ? Tous ces obstacles n'ont pu arrêter notre intelligent et laborieux collègue ; il s'est mis à l'œuvre avec courage ; il a lu , étudié , commenté son texte , il s'est entouré , près d'hommes compétents , de tous les renseignements qui pouvaient l'éclairer ; il y a des passages qu'il a remis deux , trois et même quatre fois sur le métier , il a une intuition sûre du véritable sens qu'il poursuit et qu'il a restitué quelquefois au grand poète ; il a serré de près le latin et il l'a généralement rendu avec fidélité et concision. Il s'est gardé de trop amplifier son modèle ; il a courageusement rejeté toutes les idées secondaires qui pouvaient donner lieu à de beaux développements , mais ne tenaient au texte que par des liens trop tenus , et il a été assez heureux pour n'ajouter que deux cent soixante et quinze vers aux sept cents du poète latin. Sa traduction n'est pas un mot à mot vulgaire auquel il a jux-

taposé des rimes plus ou moins heureusement choisies; sa langue est puisée aux meilleures sources; on sent, à la lire, que M. Joly a vécu familièrement dans la société de nos poètes contemporains et que notre XVII^e siècle est loin de lui être étranger; il y a de la vie, de la verve, du souffle dans ses vers; j'y ai rencontré bien peu d'épithètes oiseuses ou de remplissage; au contraire l'expression vraie, juste, presque calquée sur le latin, abonde à chaque page. Veux-je dire par là que la traduction de M. Joly soit sans défaut, voisine de la perfection? A Dieu ne plaise! j'irais contre les intentions du traducteur; je dirais ce qu'il ne pense pas lui-même sans profit pour son œuvre; après Delille, comme après M. Joly, il y aura toujours à faire dans une traduction de Virgile, et le travail de notre collègue n'a pas besoin qu'on lui prête une fausse perfection pour le faire valoir; il a des mérites assez sérieux et assez solides pour se recommander de lui-même aux lecteurs les plus difficiles. Votre Commission aurait voulu vous demander pour M. Joly la plus haute distinction que vous puissiez accorder; mais par un sentiment de convenance et de délicatesse, vous avez décidé que les membres de la Société ne pourraient recevoir qu'une mention honorable; c'est donc cette récompense que vous avez décernée à M. Joly, en reconnaissant néanmoins que son travail est l'œuvre de poésie la plus importante que vous ayez à couronner cette année.

Dans un autre ordre d'idées, M. Gley, professeur au collège d'Épinal et l'un de nos collaborateurs, a composé aussi un ouvrage destiné à rendre des services réels à notre département, en le faisant mieux connaître. Je veux parler de sa *Géographie physique, industrielle et administrative du département des Vosges*. C'est pour répondre à un vœu exprimé par votre Société elle-même que M. Gley, dès l'année 1858, a conçu l'idée du travail dont la pensée première vous revient, Messieurs, et qu'il a réalisé après trois années de patientes et laborieuses recherches. Ici, la part de l'invention est assez restreinte; tout a été dit, en effet,

sur notre département, et ses richesses, ses productions, ses monuments historiques, ses montagnes, ses cours d'eau, etc..., ont été depuis longtemps connus, visités et explorés; il restait un dernier travail à faire : celui de recueillir toutes les notions relatives aux Vosges et semées dans vingt livres différents; — de disposer par ordre tous les matériaux amassés, — de retrancher ceux qui étaient superflus, de compléter les renseignements insuffisants. Et pour tout cela, que de recherches, que de démarches, que d'écritures! M. Gley n'a pas reculé devant ce labeur ingrat; il s'est dit qu'une monographie de notre département manquait, et qu'un livre spécial sur nos Vosges rendrait service à tous ses concitoyens et surtout à la jeunesse des écoles; alors, avec la plus généreuse obstination, il a fouillé tous les livres, toutes les bibliothèques qui pouvaient lui fournir des données utiles; il a feuilleté, compulsé les anciennes géographies, les anciens annuaires; il a consacré à ce travail tous les moments que lui laissaient ses fonctions de professeur; il y a apporté beaucoup de patience et de soin, de l'intelligence, de la sagacité, et il a réussi à composer cette consciencieuse étude de notre département, qui y est déjà connue et répandue et ne peut manquer de trouver place dans les bibliothèques scolaires qui s'organisent; elle a reçu déjà la haute sanction du Ministre de l'Instruction publique, et votre Commission reconnaissante aurait désiré vous demander de décerner à M. Gley une des premières distinctions dont dispose la Société d'Émulation; mais pour M. Gley comme pour M. Joly, elle a été liée par vos règlements, elle n'a donc pu vous proposer qu'une mention, et vous vous êtes empressés de reconnaître toute la valeur du travail de M. Gley en lui accordant cette distinction.

Tels sont, Messieurs, les résultats du concours scientifique et littéraire. Sans être aussi complets que ceux de l'année dernière, ils sont sérieux encore, et vous avez eu surtout la bonne fortune de pouvoir apprécier et récompenser l'œuvre importante de M. Joly.

Continuons , Messieurs , de faire une large place aux lettres et aux arts dans nos concours , et sous les auspices du Ministre éminent qui préside aux destinées de l'instruction publique en France , unissons-nous de cœur à toutes les Sociétés de province , nos voisines , pour entretenir et réchauffer le culte des muses un peu délaissées à notre époque. Soyons , Messieurs , entre Paris , cet immense foyer intellectuel , inabordable pour un trop grand nombre , et les départements éloignés , le lien nécessaire qui les fait participer à cette vie de l'intelligence , à ce grand mouvement d'idées qui ne s'arrête jamais et entraîne les nations vers de nouveaux progrès. C'est ainsi , Messieurs , que j'ai compris la mission qui nous est confiée , et c'est pour entrer dans ces vues , qui sont les vôtres , que j'ai accepté , malgré mon inexpérience , le périlleux honneur de rendre compte des ouvrages de littérature , et de parler de poésie devant une assemblée d'élite qui recherche avec empressement les délicates jouissances de l'esprit.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DE L'INDUSTRIE,

PAR M. MARCHAL,

AGENT-VOYER CHEF DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Homme de lettres à la manière des algébristes, je tiens cependant à capter votre bienveillance, et, après les brillants rapports que vous venez d'entendre, je n'ai d'autres moyens pour réussir que de ne pas fatiguer votre attention.

M. Marion, horloger à la Bresse a soumis à l'examen de la Société un mémoire sur l'agriculture des montagnes et divers perfectionnements et inventions au nombre de quarante-six. Vous avez décidé, sur l'avis de votre rapporteur, que les idées de M. Marion sur l'agriculture, et l'appareil qu'il a construit pour le transport du poisson vivant, seraient examinés sur les lieux, par la Commission qui doit visiter l'an prochain l'arrondissement de Remiremont, et vous avez soumis à l'appréciation de votre Commission de l'industrie les autres découvertes de notre inventeur.

Selon la règle que votre commission s'est imposée, elle ne vous rendra compte que des œuvres expérimentées qui lui ont paru mériter une sérieuse attention, soit par les services réels qu'elles peuvent rendre, soit par la facilité de leur usage. Au nombre de ces dernières, il faut citer le fil à plomb mécanique, qui n'est rien autre chose que le fil à plomb ordinaire rendu plus commode, dont la fortune

commerciale n'est pas douteuse si le petit instrument est livré à un prix modéré, et le piège à taupes dont l'appareil sans valeur intrinsèque est aussi simple qu'ingénieux.

Parmi les premières, nous citerons la forme de cheminée qui est parfaitement conforme aux lois de la physique ; la girouette fumifuge appliquée sur les cheminées au lieu du système connu sous le nom de *Loup*, mais qui n'a pas comme celui-ci l'inconvénient de réduire le calibre de la cheminée à la partie supérieure, quand le contraire devrait avoir lieu.

Le suçoir mécanique produit l'effet de la sangsue ; s'il pouvait la remplacer dans tous les cas, il rendrait un grand service à l'humanité et nous engageons M. Marion à fabriquer plusieurs de ces appareils pour en faire l'essai dans les hôpitaux.

L'eau à durcir la pierre, composée d'une dissolution de silice dans l'acide fluorhydrique, peut être avantageusement utilisée sur nos grès tendres employés comme pavés ou marches d'escalier ; après l'application du composé sur la pierre, la silice précipitée y reste incorporée à quelques millimètres de profondeur et elle en durcit la surface. M. Marion s'occupe d'industrie, d'économie domestique et d'agriculture ; il est collectionneur de médailles et numismate ; ouvrier mécanicien, son bras exécute les pensées aussitôt qu'elles surgissent du cerveau. Si une instruction première et spéciale ne dirige pas toujours son génie inventif vers les applications vraiment utiles, on doit reconnaître qu'il doit à son esprit d'observation et à ses lectures beaucoup d'acquit, et que ses recherches n'ont en vue que le progrès et le bien de ses semblables. Aussi vous lui avez décerné une médaille de première classe en argent pour les applications industrielles qui viennent d'être énumérées.

Notre collègue M. Pentecote vous a fait un rapport très-circonstancié sur la fabrique de grès de MM. Petit, et C^{ie}, de Rambervillers, d'après les expériences qu'il a

fait faire à l'usine, sur la fabrication et sur les objets fabriqués.

Les tuyaux de fontaine et la poterie de l'usine de Rambervillers sont faits avec une argile plastique siliceuse provenant de roches feldspatiques en décomposition, dont le gisement se trouve sur le territoire de Jeanménil.

La qualité des grès est acquise par l'homogénéité de la pâte qui est obtenue par un broyon mécanique très-bien fait, et par une cuisson poussée à une température de 120 à 140 degrés, au pyromètre de Vedgwood, avant la projection du sel marin qui en vitrifie les surfaces internes et externes par la formation d'un silicate de soude et d'alumine. Le vernis siliceux des grès rend les tuyaux imperméables, inoxydables et très-propres à la conduite des eaux de fontaine; ils sont préférables aux tuyaux en fonte qui sont bientôt oxidés et aux tuyaux en terre vernie qui deviennent perméables quand le vernis est détaché; du reste ce vernis à base de plomb est un danger pour la santé publique.

On donne à ces tuyaux un diamètre intérieur de trois à vingt-cinq centimètres; et, avant de les livrer au commerce, on les essaie à la pression de huit ou dix atmosphères.

MM. Petit et C^{ie}. n'ont pas créé une industrie nouvelle, puisque, à Jeanménil même, on fait de la poterie de grès depuis de nombreuses années, mais ils sont parvenus avec des procédés mécaniques à fabriquer des produits de meilleure qualité et de dimensions inusitées jusqu'alors pour les grès. Ces produits de leur maison sont essentiellement vosgiens, supérieurs à ceux d'Oellivers dont nous étions tributaires et d'un prix de soixante pour cent inférieur à celui de la fonte. Le bas prix des tuyaux en grès rendra le plus grand service aux communes qui jusqu'alors étaient privées d'eau potable, parce que leurs ressources ne permettaient pas l'établissement de conduites en fonte; et, frappés des avantages qu'aura leur emploi pour les populations, vous avez décerné à MM. Petit et C^{ie}. une médaille de 1^{re} classe en argent.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

*Dans sa Séance solennelle et publique
du 18 Décembre 1862.*

I.

**Primes du Gouvernement
attribuées spécialement, cette année,
à
l'arrondissement de Neufchâteau.**

D'après le rapport de la Commission de visite des fermes et sur les propositions de la Commission d'agriculture, la Société d'Émulation, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille en vermeil et une prime de 200 fr.
à M. Lequin, directeur de la ferme-école de Labaye-
vaux (par Neufchâteau).

Une médaille en vermeil et une prime de 200 fr. à M. Rédiger père, de la ferme du Saulcy, commune de Seraumont (par Coussey).

Une médaille en vermeil et une prime de 200 fr. à M. Masson, César fils, de la ferme de la Fèncière, commune de Robécourt (par Vrécourt).

Une médaille de 1^{re} classe en argent et une prime de 150 fr. à M. Rédiger fils, de la ferme d'Auvillet, commune d'Attignéville (par Neufchâteau).

Une médaille de 1^{re} classe en argent et une prime de 100 fr. à M. Perdrix, Jules, agriculteur à Bazoille (par Neufchâteau).

II.

**Récompenses accordées
par la Société pour l'Instruction élémentaire,
de Paris, sur les propositions
de la Société d'Émulation des Vosges.**

Une médaille d'argent à M. Maître, Nicolas, instituteur public à Liffol-le-Grand.

Une médaille de bronze à M. Marchal, Charles, instituteur public à Natzvillers.

Une mention honorable à M. Maire, Louis, instituteur public à Robécourt.

Une mention honorable à M. Roussel, Nicolas, instituteur public à Auzainvillers.

Une mention honorable à M^{lle} Godot, Adèle, institutrice à Moulins, commune de Saint-Nabord.

III.

Récompenses ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur les rapports de ses trois Commissions d'agriculture, du concours littéraire et de l'industrie, la Société d'Émulation a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Florentin, de la ferme du Chapitre, commune de Saint-Ouën-lez-Parey (par Bulgnéville).

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Garcin père, de la ferme de Rouceux (par Neufchâteau).

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Thouvenin, de la ferme des Champs, commune de Vrécourt.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Grosse, de la ferme de Dommartin-sur-Vraine (par Châtenois)

Une mention honorable à M. Henry, de la ferme de Velotte, commune de Morelmaison (par Châtenois).

CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Constant Moinel, de Jeuxey.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Duhoux, de Parey-sous-Montfort.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Jean-Joseph Balland, du Trou-Vauthier, commune de Jarménil.

Un rappel de médaille de 1^{re} classe, et pour prime : le *Traité d'irrigation de Keelhoff*, à M. Mayer, de Chamagne.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Bourguignon, de Vrécourt.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Colin, brigadier forestier à Vioménil.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Douche, de Villotte.

Un rappel de médaille de 2^e classe à M. Mathieu, maire de Gendreville.

Une mention honorable à M. Ganaye, huissier à Bruyères.

DÉFRICHEMENTS.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Perrin, ancien juge de paix à Estrennes.

Un rappel de médaille à M. Ferry, de la Forge.

Une mention honorable, et pour prime : le *Calendrier du Bon Cultivateur*, de Dombasle, à M. Gantois, de Senonges.

REBOISEMENTS.

Une médaille en vermeil à M. Thirion, maire de Rebeuville.

Une médaille en argent de 2^e classe à M. Hippolyte Cottenot, de Grand.

PROGRÈS AGRICOLE.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Lallemand, cantonnier chef à Bleurville.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Bossu, mécanicien à Bazoilles.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Jollain fils, d'Aouze.

MÉMOIRES.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Puton, garde général à Remiremont.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Guillaume, instituteur à Chef-Haut.

CONCOURS LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M^{me} Geneviève Bourgeois, de Mulhouse, pour ses *Glanes poétiques dans le Jura et dans les Vosges*.

Une mention honorable à M. Joly, juge de paix à Épinal, membre de la Société, pour sa traduction en vers français du 4^e livre de l'Enéide.

Une mention honorable à M. Gley, professeur au collège d'Épinal, membre de la Société, pour sa

*Géographie physique, industrielle et administrative
du département des Vosges.*

Nota. Les membres de la Société ne peuvent concourir que pour des mentions honorables.

CONCOURS INDUSTRIEL.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Marion, horloger à la Bresse, pour différents instruments perfectionnés.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à MM. Petit et C^{ie}, de Rambervillers, pour leurs tuyaux en grès.

LETTRE

ADRESSÉE PAR M. COLIN

A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

MESSIEURS ,

Je viens vous demander la permission de vous faire part de quelques essais que j'ai tentés, l'an dernier, sur la culture des pommes de terre. Cette communication n'est pas, il est vrai, d'une très-grande importance, mais la pomme de terre étant cultivée sur une grande échelle dans les Vosges, les plus légers perfectionnements apportés à sa culture doivent produire de bons résultats pour le pays.

D'abord, je crois devoir vous dire que, de toutes les variétés qui m'avaient été confiées pour en essayer la culture, aucune n'est arrivée à la hauteur de la variété dite de Jeuxey, cultivée généralement dans le pays, et cela sous le double rapport du rendement et de la qualité. Mon avis est qu'il est encore bon de conserver soigneusement cette excellente variété, introduite, je crois, dans les Vosges, par la Société d'Émulation, ce qui n'est pas un des moindres titres à la reconnaissance publique, car c'est peut-être, en grande partie, à la supériorité de cette variété que les Vosges doivent cette renommée qu'elles se sont acquise, ces dernières années, dans la production de la pomme de terre et de ses dérivés.

Je reviens à mon sujet. Il m'était arrivé maintes fois, lors de l'arrachage des pommes de terre, de remarquer qu'il existe toujours une grande différence dans le produit des différentes plantes qui composent le même champ : il n'est pas rare de

trouver à côté d'une plante offrant une vigoureuse végétation et de très-beaux produits, une plante aux tiges maigres et chétives et ne donnant que des produits en rapport avec celles-ci ; ces plantes occupent cependant le même espace de terrain, ont reçu les mêmes cultures et ont végété dans le même sol. En recherchant la cause de cette différence, j'ai été tout naturellement porté à penser qu'elle provenait de la semence même ; car, chez moi, comme d'ailleurs chez presque tous les cultivateurs du pays, on plante les tubercules comme ils ont été récoltés, à l'exclusion cependant des plus petits jusqu'à la grosseur d'une noix ordinaire, en ayant soin de couper les plus gros en deux ou trois parties, selon leur grosseur et le nombre des germes qu'ils présentent ; il s'en suit qu'il existe une grande variété dans la semence, et c'est à cette variété que j'ai cru devoir attribuer la différence du produit. C'est alors que m'est venu le désir de me rendre un compte exact de l'influence que le plus ou moins de grosseur de la semence a sur le rendement de la plante.

A ce sujet, au mois d'avril 1862, je choisis dans le tas de pommes de terre un même nombre de tubercules des différentes grosseurs, depuis le plus gros jusqu'au plus petit : de cette manière j'obtins une collection que je complétais par des semences coupées, soit en deux, soit à la manière ordinaire, c'est-à-dire, en ne laissant que deux germes ; le tout fut planté dans un terrain réservé à cet effet et d'une surface assez restreinte pour qu'elle offrît partout la même fertilité. Les plantes furent espacées à des distances égales. En un mot, j'apportai tous les soins possibles à cette expérience. Les semences avaient été pesées avant la plantation, ce fut aussi par le pesage que j'évaluai mes différents produits. Voici les résultats obtenus :

1^{re} CATÉGORIE.

Semence grosse, pesant en moyenne 150 grammes : produit par hectare, 535 hectolitres à 2 fr. l'un (prix au moment de

la récolte), ce qui donne un produit brut de . . . 1,070^f 00^c

Un hectare ensemencé de cette manière exige
93 hectolitres de semence, à 4 fr. l'un (prix au
moment de la plantation), ci. . . . 372^f 00^c

Plus l'intérêt de cette somme pendant 6 mois	9 30	}	384 30

Il reste pour produit net la somme de . . .	<u>688 70</u>
---	---------------

Je n'admets pas dans mes comptes les autres frais de culture,
puisqu'ils sont les mêmes pour toutes les catégories.

2^e CATÉGORIE.

Semence moyenne, poids moyen 90 grammes : produit par
hectare, 357 hectolitres à 2 fr., produit brut. . . 714 00

Semence exigée pour un hectare, 57 hectolitres à 3 fr. 50 cent., ci.	499 ^f 50 ^c	}	204 48
plus l'intérêt pendant 6 mois	4 98		

Il reste pour produit net la somme de	<u>509 52</u>
---	---------------

3^e CATÉGORIE.

Semence ordinaire, poids moyen 30 grammes : produit par
hectare, 290 hectolitres à 2 fr., produit brut. . . 580 00

Semence exigée pour un hectare, 25 hectolitres à 3 fr. 50 cent., ci.	87 ^f 50 ^c	}	89 68
plus l'intérêt pendant 6 mois	2 48		

Il reste pour produit net la somme de	<u>490 32</u>
---	---------------

4^e CATÉGORIE.

Semence petite, poids moyen 11 grammes : produit par
hectare, 400 hectolitres à 2 fr., ci. 200 00

Semence exigée pour un hectare, 7 hectolitres à 2 fr., ci.	44 00
---	-------

Reste pour produit net	<u>186 00</u>
----------------------------------	---------------

5^e CATÉGORIE.

Semence grosse coupée en deux, poids moyen 80 grammes : produit par hectare, 342 hectolitres à 2 fr., produit

brut. 684 00

Semence exigée pour un hectare, 50 hectolitres à

4 fr., ci.	200 ^r	}	205 00
plus l'intérêt pendant 6 mois	5		

Il reste pour produit net la somme de 479 00

6^e CATÉGORIE.

Semence coupée à la manière ordinaire, poids moyen 35 grammes : produit par hectare, 243 hectolitres à 2 fr., produit

brut. 486 00

Semence exigée pour un hectare, 29 hectolitres

à 3 fr. 50 cent., ci.	104 ^r 50 ^c	}	104 03
plus l'intérêt pendant 6 mois	2 53		

Reste pour produit net la somme de. 384 97

Nous avons donc pour produits nets : grosse, 688 fr. 70 cent.; moyenne, 509 fr. 52 cent.; ordinaire, 490 fr. 32 cent.; petite, 486 fr.; grosse coupée en deux, 479 fr., et coupée ordinaire, 384 fr. 97 cent. On voit par là que les produits sont en rapport avec le poids de la semence, d'où il faut conclure *qu'on ne peut jamais planter de trop grosses semences*; l'excédant de dépense occasionné par la grosseur des semences est bien plus que couvert par le produit. Et encore est-il bon de faire remarquer que j'ai agi dans des circonstances tout à fait défavorables aux grosses semences, puisqu'elles valaient 4 fr. l'hectolitre au moment de la plantation, tandis qu'elles ne valaient que 2 fr. l'hectolitre au moment de la récolte. Si elles eussent valu le même prix aux deux époques, la différence au profit des grosses semences serait encore bien plus sensible. En second lieu *on devra donner la préférence aux semences*

entières, puisque le produit des semences coupées a été inférieur à l'exception des plus petites pourtant ; quant à celles-ci, on ne pourra jamais les exclure avec trop de soin de la plantation, puisque, quand les semences ordinaires donnent 490 fr. de produit net, elles ne donnent que 186 fr. : ces chiffres en disent assez.

On rencontre cependant beaucoup de cultivateurs (et c'est précisément pour cela que je me suis livré à ces expériences et que je tiens à en faire connaître le résultat), de cultivateurs, dis-je, qui prétendent qu'il est indifférent de prendre des semences grosses ou petites et que les produits sont les mêmes. Ce qui a pu les induire ainsi en erreur, c'est que la grosseur ou le poids de la semence n'a aucune influence sur la grosseur des tubercules qu'elle produit ; ainsi la petite semence de 44 grammes m'a donné des tubercules tout aussi gros que la grosse semence de 150 grammes, seulement une plante des premières ne donne que 2 ou 3 tubercules, tandis que sous une des dernières on en trouvait de 25 à 30 : voilà où se trouve la différence.

Je n'ai nullement la prétention de venir poser ici le résultat de mes expériences comme un fait décisif sur lequel on puisse se reposer en toute sécurité, loin de moi cette pensée ! mon intention, en le publiant, est simplement d'appeler l'attention sur ce point ; obtenir, s'il est possible, d'un hectare de pommes de terre une somme de 688 fr., semence déduite, lorsque, avec des semences ordinaires, on n'en obtient que 490, n'est pas chose à dédaigner, aussi je me propose de poursuivre mes expériences cette année, et je serais heureux d'apprendre que quelques-uns de mes collègues de la Commission d'agriculture m'ont imité, afin que nous puissions comparer les résultats.

Saint-Laurent, le 15 mars 1863.

COLIN.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ D'EMULATION DES VOSGES,

PAR M. DEFRANOUX,

SUR

L'ouvrage de M. Charles Charton.

intitulé :

LES VOSGES

PITTORESQUES ET HISTORIQUES.

L'amour de la patrie enfante non-seulement les belles actions, mais encore les beaux et bons livres.

Au nombre de ceux-ci plaçons avec reconnaissance la nouvelle œuvre de M. Charles Charton, intitulée : *Les Vosges pittoresques et historiques*.

Offerte par l'auteur à notre Société, avec prière de l'admettre à son concours de cette année, qu'elle soit la bienvenue, car elle entoure notre pays de l'auréole qui lui revient à tant d'égards.

Comme son titre l'indique, elle a un double but qui est de faire rayonner au loin la réputation de nos sites enchanteurs et l'estime de notre nom.

Ainsi, elle peint à grands traits les œuvres merveilleuses répandues par la nature dans la Suisse en miniature où nous vivons.

Elle nous dit combien est fraîche et transparente l'onde où se joue la truite, l'eau qui arrose le pré et qui met en mouvement les machines imaginées par l'industrie, pour la prospérité et la grandeur des Vosges.

Elle nous prend comme par la main, pour nous mener rêver en face des cascades écumeuses dont les voix imposantes et pleines d'harmonies retentissent au loin.

Elle fait glisser avec amour notre pensée sur le cristal des lacs qu'on voit dormir au bas ou sur le faite des hauts lieux.

Elle donne un avant-goût des sensations délicieuses dont on est assailli dans les méandres des collines flanquées ou hérissées de rochers de granit ou de grès rouge, semblables à des ruines de châteaux-forts.

Sur l'aile de l'inspiration, elle nous transporte à la cime de sommets qui surplombent revêtus de forêts opulentes et d'épais pâturages.

Enfin, par mille séductions, elle nous décide à aller incontinent, soit parcourir les vallées dominées et occupées par d'admirables paysages, soit regarder s'ouvrir de tous côtés des perspectives enchanteresses, soit dessiner, si nous sommes artistes, des scènes de féerie à la contemplation desquelles on ne s'arrache qu'avec regret.

Voilà pour la nature telle que Dieu l'a faite et telle que l'homme l'a fait devenir, et maintenant voici pour l'histoire, la tradition et la légende.

Des saints viennent vivre et servir le Seigneur dans d'afreuses solitudes dont naguère la bruyante industrie est venue rompre le silence et transformer l'aspect.

Épinal, Châtel, Charmes et Remiremont, villes aujourd'hui si paisibles, soutiennent des sièges opiniâtres; le Français pétulant, l'orgueilleux Bourguignon et les bandes suédoises pillent, brûlent ou égorgent; la mémorable bataille de Bulgnéville a lieu; l'héroïne de Godoncourt surgit, et des braves parmi les braves sont Doron, de Bruyères, et les gentilshommes de Laveline.

Dans sa rustique demeure de Domremy, Jeanne d'Arc, destinée à périr, se prépare, par la prière et par des entretiens avec des voix mystérieuses, à délivrer la France dont l'Anglais s'empare.

Les lieux où, sous des chênes antiques et des autels de

pierre, s'accomplissaient avec effusion de sang humain les rites religieux des Gaulois, nos pères, sont mis sous nos regards; en maints lieux et au musée d'Épinal, nous contemplons les restes des travaux du peuple-roi; les anciennes croyances, les usages tombés et les coutumes du bon vieux temps sont racontés, ou pour mieux dire, ressuscités, et, par exemple, nous voyons les magistrats élus de la Bresse s'asseoir sous un ormeau, sur des blocs de granit, rendre sans frais la justice et chasser l'avocat qui leur parle latin; nous assistons à une revue des personnages qui ont été le lustre du pays; on suit dans leurs travaux, qualifiés de téméraires, les deux frères Dutac occupés à couvrir de nappes de verdure les rives de la Moselle; trois preux du premier empire vont dans une forêt causer pieusement du petit Caporal, près d'une source limpide qu'en son honneur ils ont transformée en fontaine; puis, un peu plus tard, Napoléon III, dans sa reconnaissance pour des eaux thermales qui, d'ailleurs, furent chères à son oncle, à Joséphine et à sa mère, rend, d'un coup de sa magique baguette, Plombières magnifique.

En un mot, en fait de communion du passé avec les temps les plus rapprochés de l'époque actuelle, on nous offre, dans un style, ici d'une élégante simplicité, et là, plein d'esprit gaulois, une suite attrayante de descriptions ou de récits qui nous rendent heureux et fiers d'être Vosgiens.

Cela étant, Messieurs, vous voudrez bien acclamer comme moi l'œuvre qui, à ce point, pique la curiosité, excite l'intérêt et fait vibrer la fibre patriotique.

Vous direz à l'ouvrier de la terre et à celui du marteau, par votre adhésion au jugement dont j'ai été chargé, combien, à la veillée, elle peut les charmer et les instruire; vous la patronerez dans les salons; vous demanderez pour elle un mot au *Bulletin des actes administratifs*; vous voudrez voir l'instituteur la lire à ses élèves; vous frapperez en sa faveur à la porte des bibliothèques rurales, et, à l'historien populaire qui vous apporte un tribut si méritoire, vous promettrez, pour ce rapport, une place dans vos *Annales*.

ÉPINAL

EN 1774 ET EN 1863,

PAR M. CH. CHARTON,

Membre titulaire.

Il m'est tombé sous la main un petit livre de quarante-deux pages, format in-18, papier gris, sans aucun luxe typographique, et se vendant un sou de Lorraine, lors de son apparition. Il a été imprimé à Epinal, en 1774, avec la permission de M. le Maire royal de cette époque, chez *Antoine Hyacinthe Vautrin*, imprimeur de la ville et du collège, rue du *Grand Rualménil*, n° 66, dont l'imprimerie, cédée par ses héritiers en 1834, se retrouve à présent rue du *Collège*, 2.

Ce petit livre est intitulé : *Calendrier pour la ville d'Epinal en l'année 1774*, et porte sur sa première page une vignette sans prétention représentant les armes de cette ville, qui, comme on sait, sont de *gueules à la tour crénelée et tourellée d'argent, maçonnée de sable*.

En le parcourant, il m'a été facile de reconnaître que la ville d'Epinal n'a plus aujourd'hui la même physionomie qu'en l'an de grâce 1774, et il m'a paru curieux de faire ressortir les changements qu'elle a subis dans le cours de près d'un siècle, et de comparer son état ancien à son état actuel.

Le *Calendrier* offre d'abord au lecteur ce qu'il appelle une *Idée sur la ville d'Epinal*.

« Cette ville, dit-il, située sur la rivière de *Mozelle* — je reproduis fidèlement son style et son orthographe — qui la divise

en deux, appelées grande et petite villes, à onze lieues de sa source, entre les 47° et 48° degrés de latitude et les 24° et 25° de longitude, a été bâtie vers l'an 970, suivant la plus commune opinion, par Thiéry, premier évêque de Metz, qui la fit fortifier, y établit des foires et des marchés; depuis, cette ville a essuyé plusieurs révolutions, tant volontaires que de droit, étant tantôt aux évêques de Metz, aux ducs de Lorraine, à la France, etc. »

Epinal, fondé dans le pays du *Chaumontois* par l'évêque Thiéry, était une des principales places de guerre du duché de Lorraine. Il existe dans une des salles de son hôtel de ville un tableau peint en 1626, où l'on voit exactement reproduits son château, ses tours, ses remparts, et qui peut faire juger de sa force et de son importance ancienne. Ses fortifications ont toutes été détruites au 17^e siècle, à l'exception de la tour carrée du *Rua'ménil* ou du *Boudiou*, qui ne l'a été qu'en 1842 pour l'élargissement de la rue du *Boudiou*. Aujourd'hui il n'en reste plus, avec les ruines du château, que cinq tours à demi-abattues, dont quatre près la rue des *Forts* et une sur le quai de *Juillet*.

« Elle a soutenu, continue le *Calendrier*, plusieurs sièges; en 1070, 1451, 1670, 1688, etc. »

Je crois qu'ici le *Calendrier* se trompe. Epinal n'a pas été assiégé en 1688, ou, s'il l'a été, l'histoire de Lorraine n'en fait pas mention. Son dernier siège, entrepris par les Français et conduit par le maréchal de Créqui, date de 1670; en 1688, cette ville était toujours au pouvoir de Louis XIV, qui avait fait antérieurement raser ses fortifications et son château. Je passe, bien entendu, sous silence le ridicule siège fait en 1814 par l'armée wurtembergeoise et que j'ai raconté dans mes *Vosges pittoresques et historiques*.

Le *Calendrier* poursuit ainsi :

« Elle s'est donnée une coutume municipale en 1605, homologuée par le duc Charles III. le 22 septembre dite année. Il y a un Illustre Chapitre de Dames Chanoinesses, plus ancien même que la Ville, un Bailliage Royal, créé par Edit du mois de juin 1751. une Maîtrise particulière des Eaux et Forêts, créée en

1747. un Corps de Police et de Municipalité, créé par Edit du mois d'octobre 1771. une Lieutenance de Maréchaussée pour la partie des Vôges, une Subdélégation de la Chambre de Rheims au sujet des contrebandes pour la partie des Vôges. Il y a aussi un Collège Royal, établi par Lettres-Patentes du 4. août 1768. deux Maisons Religieuses d'Hommes, deux pour Filles, deux Hopitaux, un Corps de Cazernes magnifique bâti et meublé tant par la Ville que par les bourgeois, de beaux Magasins, des Manufactures, des Usines, cinq grands Ponts, tant sur la Mozelle que sur le Canal. »

Les institutions religieuses, judiciaires, civiles et militaires, énumérées dans le passage précédent, ont été renversées par la révolution de 1789, et je dirai plus loin comment elles ont été remplacées.

Le Corps de Cazernes, construit en 1740 sur les dessins de l'architecte *Le Pan*, est toujours debout. On y a ajouté, dans ces derniers temps, de vastes bâtiments réclamés par les besoins du service, et cependant on n'a pu malgré cela satisfaire aux exigences du génie militaire. De sorte que, contrairement à ce qui se pratiquait autrefois, au lieu d'un régiment entier de cavalerie, on n'y loge plus que deux escadrons, avec quelques compagnies d'infanterie. La ville, qui sent, comme les communes environnantes, la nécessité de posséder une caserne plus spacieuse et mieux distribuée encore, a fait tout ce qui dépendait d'elle pour se la procurer, mais jusqu'à présent ses efforts ont été infructueux.

Les *beaux Magasins*, s'ils existaient encore, seraient éclipsés par les nouveaux magasins et les riches boutiques, qu'on aperçoit dans les différents quartiers, et qui ornent principalement la place des *Vosges*, les rues du *Pont*, du *Rualménil*, de *Léopold-Bourg*, etc.

Les *Usines* et *Manufactures* ont disparu.

La *Manufacture de Faïence*, créée en 1760 au faubourg de Nancy, et supprimée vers 1835, a fait place à une maison considérable de commerce de bois et de planches de sapin ; la *Manufacture de toile de coton* a été remplacée par une belle

filature élevée à l'extrémité du même faubourg; la *Papeterie du Bonhomme*, à *Uzéfaing*, a été convertie en féculerie; les *anciens Moulins* ont eu pour successeurs un superbe moulin de commerce, avec une vermicellerie et une amidonnerie, au faubourg de *Nancy*, et un second moulin moins important au faubourg *Saint-Antoine*.

On remarque en outre deux fabriques d'images qui sont placées l'une sur la rive gauche et l'autre sur la rive droite de la Moselle; une fabrique de sirops substituée à la vieille fabrique d'huile du faubourg *Saint-Michel*; une scierie à vapeur au faubourg de *Nancy*; une marbrerie vis à vis le pont des *Quatre Nations*; des carrosseries, des fabriques de couverts en fer et d'autres industries disséminées sur différents points.

Au lieu de cinq *Ponts*, dont un sur la Moselle et quatre sur le canal, on en compte sept, savoir : le *Pont de pierre*, le *Pont de fer*, le *Pont à péage* sur la Moselle et le *Pont de la Chatte*, le *Pont du Boudiou*, le *Pont des quatre Nations* et le *Pont de fonte*, sur le canal.

En 1774, d'après le *Calendrier*, il y avait sept foires principales établies à Épinal, mais chacune d'elles se renouvelait une fois au bout de quinze jours; de cette manière leur nombre se portait en réalité tous les ans à quatorze. Ces foires se tenaient en février, avril, mai, juillet, août, octobre, décembre. Maintenant, la ville, indépendamment de son marché hebdomadaire du samedi, possède vingt-quatre foires, qui ont lieu le premier et le troisième mercredi de chaque mois, et qui semblent suffire aux nécessités du commerce et de la consommation.

Le *Calendrier* fait précéder la nomenclature habituelle des mois, des jours et des saints de quelques *remarques chronologiques* dans le genre de celles des almanachs de nos jours. De ces remarques il résulte qu'en 1774 la ville d'Épinal comptait 804 années d'existence, d'où il suit qu'elle en compte 893 en 1863. Et ses forces vitales ne sont pas près de s'épuiser; ce qui le prouve, c'est que ses

faubourgs et ses environs se couvrent tous les jours de nouvelles habitations, et que sa population, comme on le verra tout à l'heure, s'est considérablement accrue depuis le siècle dernier.

Le *Calendrier* passe ensuite en revue toutes les institutions publiques de la ville, et il place en tête *l'abbaye séculière des Dames Chanoinesses*. A tout seigneur tout honneur; c'est de droit.

« Cet illustre Chapitre, dit-il, a été fondé vers l'an 970 par Thiéry premier évêque de Metz. Il est composé d'une Abbesse, d'une Doyenne, d'une Secrette et de dix-huit Chanoinesses, et quelquefois de dix-neuf; en ce non compris les Chanoinesses honoraires; parce que lorsqu'on fait un apprébandedement à la vacance ou décès d'une Dame, on en apprébandede deux, et alors ces deux dernières Dames apprébandedées ne tirent chacune qu'une demi-prébande, jusqu'à la première vacante.

» C'est le seul Chapitre de Dames qui aient droit de porter le cordon bleu, qui traverse de l'épaule droite au côté gauche, et auquel est attachée une grande Croix d'or à huit pointes, ayant d'un côté l'image de la Sainte-Vierge, et de l'autre celle de Saint-Goëry, patron de cet illustre Chapitre.

» Ce même Chapitre est curé primitif des deux Villes d'Épinal et de ses cinq Faubourgs, qui ne composent qu'une seule Paroisse sous l'invocation de Saint-Maurice. »

En 1774, le Chapitre comprenait M^{me} la marquise de Spada, abbesse, M^{me} la comtesse de Montmorillon de Lucenier, secrète, M^{mes} la comtesse Le Bacle, la baronne Deltz, la comtesse de Moulin, la comtesse de Montmorillon, la comtesse de Gourcy, la baronne de Dolbelstein, la baronne de Ferrette, la comtesse de Ficquelmont, la baronne de Chauvinbourg, la baronne de Ferrette de Carspach, la comtesse de Mainville, la comtesse Duhan, la comtesse de Brunier, la comtesse de Pons-Rennepont, la marquise de Flavigny, la comtesse de Montmorillon, jeune, la baronne de Boecklin, la comtesse Dargenteuil et la baronne d'Herlesheim, chanoinesses.

La Révolution a dispersé les chanoinesses d'Épinal, qui toutes appartenaient à d'anciennes et nobles familles de France et d'Allemagne. Deux d'entre elles, M^{me} la baronne de Dolbelstein, dont le nom figure dans la liste ci-dessus, et M^{me} la comtesse de Mersbourg, entrée après elle dans la communauté, sont néanmoins restées à Épinal et sont décédées, accablées de vieillesse, dans les premières années du siècle actuel.

Les habitations des dames occupaient derrière l'église Saint-Maurice, où les chanoinesses avaient une entrée particulière, l'espace compris entre la place de *l'Atre* et la place *Saint-Goëry*. Ces habitations ont été, les unes démolies et reconstruites, et les autres soumises à des transformations exigées par leur nouvelle destination. Mais les rues du *Chapitre*, de *Saint-Goëry* et du *Doyenné* sont là pour perpétuer le souvenir d'une des associations religieuses les plus vieilles et les plus remarquables du pays.

L'église séculière et collégiale des chanoinesses était desservie par quatre chanoines ayant voix délibérative au chapitre pour les affaires de prébendes et pour la nomination à la cure de la ville, et par un chancelier, un épistolaire et un croisier, tous prêtres.

Les dames capitulantes nommaient aux canonicats vacants, à quatre époques de l'année, en mars, juin, septembre et décembre, et en tout temps aux autres offices et à la cure.

Le chapitre avait aussi six officiers laïques ; c'étaient un avocat-prévôt, un procureur-receveur, un avocat-officier de l'abbaye, un notaire et un grénétier.

Le chapitre et la paroisse n'avaient qu'une seule et même église. C'est cette ancienne basilique, dédiée à Saint-Maurice, qui tout récemment a vu restaurer sa nef, ses vitraux et une partie de son extérieur, de manière à réparer les ravages que le temps et les hommes lui avaient fait subir. Les offices divins s'y célébraient successivement aux deux autels, à l'exception toutefois des fêtes particulières du chapitre, où il n'y avait pas de messe haute à la paroisse.

La fabrique du chapitre devait fournir à la paroisse les ornements aux principales fêtes de l'année et le linge en tout temps. La fabrique de la paroisse était chargée du luminaire.

Les cloches appartenaient à la ville, mais le chapitre avait le droit de s'en servir et on ne pouvait mettre en branle les grosses cloches, pour les cas extraordinaires, sans en prévenir M^{me} l'abbesse ou la chanoinesse qui la remplaçait.

Des cloches de 1774 une seule est restée, et c'est la plus remarquable par l'énormité de son poids et par la grave harmonie de ses accents. Elle doit peut-être aux rares qualités de ses sons de ne pas avoir été fondue pendant la tourmente révolutionnaire pour faire des canons ou des sous. Le clocher renferme en outre deux cloches moyennes et une petite cloche dont l'acquisition remonte aux premières années de ce siècle. Toutes ces cloches sont la propriété de la fabrique paroissiale et lui constituent un assez beau revenu prélevé sur les habitants.

« Le service de la paroisse, fait observer le *Calendrier*, se fait très-décemment tous les jours de dimanches et fêtes de l'année, avec diacre et sous-diacre et quatre chantres; es jours solennels il y a deux ou quatre chapelains. Il y a deux stations, l'une pour l'avent, rétribuée par Madame l'abbesse, l'autre pour le carême, rétribuée par la ville. »

En 1774, la paroisse avait pour la desservir un curé, un vicaire, un diacre, un sous-diacre et un évangeliste-receveur de la fabrique. Il y avait de plus deux chantres, deux sous-chantres, un bedeau et deux marguilliers.

Le curé était le vénérable abbé *Pierrot*, qu'on a vu reprendre ses fonctions sacerdotales lors du rétablissement du culte, et dont la tombe a été ouverte l'une des premières dans le cimetière actuel d'Épinal.

En 1863, la paroisse est desservie par un curé qui est chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Dié, et par six vicaires, et administrée par un conseil de fabrique composé de neuf membres. Elle a en outre quatre chantres,

deux marguilliers , trois receveurs du prix des chaises et deux suisses.

Le curé est à la nomination de l'évêque diocésain , mais il doit être agréé par l'Empereur. Les vicaires sont également nommés par l'évêque. Les cérémonies religieuses se font d'ailleurs avec autant de pompe qu'en 1774.

A l'entrée du faubourg de la *Fontaine* , aujourd'hui faubourg *Saint-Michel* , se voyait la chapelle de *Saint-Jean* , dépendant de la commanderie que l'ordre de Malte possédait au village de Robécourt , dans le canton de Lamarche. On célébrait toutes les semaines une messe fondée dans cette chapelle , dont les derniers vestiges ne sont effacés que depuis peu de temps.

« La Confrérie des Innocents a sa chapelle particulière attenante à la paroisse : il y a une messe tous les jours ; cette confrérie est érigée avant l'année 1272. Elle a des privilèges particuliers , et il faut être d'un état distingué pour y être reçu. Il ne peut y avoir que quarante confrères. »

La chapelle des *Innocents* , qu'ornait un vaste tableau peint sur bois et représentant le massacre ordonné par Hérode , existe toujours , mais on n'y dit plus la messe comme anciennement , mais sa confrérie célèbre est depuis longtemps dissoute et son tableau a été enlevé et dégradé , il y a quelque vingt ans. Quoique ce tableau ne fût pas un chef-d'œuvre , il méritait peut-être un meilleur sort.

Il y avait plusieurs autres confréries érigées dans l'église d'Épinal. C'étaient les confréries du *Saint-Sacrement* , de *Saint-Maurice* , du *Rosaire* et du *Scapulaire* , des *Morts* , des *Agonisants* , de *Saint-Roch* , de *Saint-Sébastien* , de *Saint-Hubert* , etc. , mais de toutes ces confréries il n'existe plus que celles du *Saint-Sacrement* , du *Rosaire* et des *Morts*.

Les corps de métiers , tels que les menuisiers , les boulangers , les serruriers , les cordonniers , les jardiniers et autres avaient aussi leurs confréries qui se sont rétablies après la Révolution et conservées jusqu'à nos jours.

L'église se rattachait de cette façon toutes les classes de la population spinalienne.

« L'heure ordinaire des sermons à la paroisse est à dix heures au prône de la messe de paroisse. »

En 1863, les messes étant plus nombreuses le dimanche et les jours de fêtes qu'en 1774, les sermons sont également plus fréquents. On prêche aux messes de huit, de neuf et de dix heures, et quelquefois même à vêpres.

« Les jours des Rameaux, Pâques, Pentecôte, Noël et les fêtes de la Vierge, le sermon est à deux heures, immédiatement après les vêpres qui se commencent à une heure et demie. »

Cet usage paraît avoir été abandonné.

« Les jours de grande procession comme la Fête-Dieu, Saint-Goëry, etc., le sermon se donne au retour de la procession avant la messe.

» Tous les mardi et jeudi de carême, le sermon est à la messe de huit heures.

» Le mercredi des cendres, ou, quand ce jour est foire, le lendemain, le sermon est à l'ordinaire à dix heures.

» Le Vendredi-Saint, avant le service de la paroisse commence le sermon à huit heures précises.

» Le jour de la Toussaints et pendant l'octave des morts, le sermon est à cinq heures du soir. »

Les choses se passent à peu près de même de nos jours. Toutefois la grande procession de Saint-Goëry ne se fait plus et les sermons du carême ont lieu le mardi et le vendredi à huit heures du soir.

« L'église du collège est aussi dépendante et sujette à la paroisse. L'association ou congrégation des bourgeois y tient ses assemblées, pour réciter les offices de la Sainte-Vierge et des morts. Cette association est très-édifiante, et par le nombre et par l'assiduité des associés. »

La Révolution a enlevé au culte l'église du collège et du même coup supprimé l'association des bourgeois. Ce monument, dont le portail, sculpté avec goût, révèle l'ordre

dorique, a été en plusieurs fois dépouillé de tous ses ornements. On le laisse se dégrader tous les jours et on dirait qu'il est tout au plus bon à servir de magasin. Ne serait-il pas temps de le restaurer et de le rendre à sa destination première?

Après le chapitre vient dans le *Calendrier* le *Bailliage royal d'Épinal*, dont le nom, comme celui du chapitre, n'était prononcé qu'avec respect.

Le bailliage comprenait dans son arrondissement la ville et les vingt-deux villages indiqués ci-après :

Bult, Chavelot, Deyvillers, Dignonville, Dogneville, Domèvre-sur-Avière, Épinal, Girmont, Golbey, Jeuxey, Igney, la Basse, Longchamp, Pallegney, Saint-Gorgon, Sainte-Hélène, Sercœur, Thaon, Vaudéville, Vaxoncourt, Villoncourt, Vomécourt et Zincourt.

Ce qu'il y a de singulier dans cette circonscription, c'est qu'elle renfermait des villages fort éloignés d'Épinal, tels que *Vomécourt*, *Saint-Gorgon*, *Sainte-Hélène*, *Bult*, tandis qu'elle laissait de côté d'autres villages qui se trouvent aux portes de cette ville, comme *Saint-Laurent*, *Renauvoid*, *les Forges*, *Uzegney*. Cette bizarrerie était en quelque sorte le prélude des anomalies non moins frappantes qui devaient, quelques années plus tard, se montrer dans la délimitation des départements, des arrondissements et des cantons.

Le bailliage royal était composé d'un bailli, d'un lieutenant général, civil et criminel, d'un lieutenant particulier, civil et criminel, d'un assesseur civil et criminel, de quatre conseillers, d'un avocat et d'un procureur du roi, d'un greffier en chef et d'un greffier commis, d'un curateur en titre, d'un conservateur des hypothèques-commissaire aux saisies réelles, d'un géomètre et d'un chirurgien-juré aux rapports.

Le bailli était M. le marquis de Bassompierre, appartenant à l'une des plus illustres maisons de Lorraine, et

ancien premier gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Stanislas. Son titre était pour lui plus honorifique qu'effectif. Triste retour des choses d'ici-bas ! On m'a assuré que le dernier descendant des Bassompierre était mort, il y a quelques années, garçon cafetier à Paris !

Le lieutenant général se nommait M. *Collinet de la Salle*, dont la famille est loin d'être éteinte, car plusieurs de ses membres existent encore dans les départements des Vosges et de la Meurthe.

Le tableau de Messieurs les avocats suivant le bailliage royal d'Épinal, selon l'ordre de leur réception, n'en contient pas moins de trente. Les plaideurs n'avaient pas lieu de se plaindre, ils avaient de quoi choisir. En tête de ce tableau est inscrit le plus ancien et le plus acclinté de ces nombreux avocats, M^e *Dordelu*, dont le nom a longtemps retenti dans le pays. Comme aujourd'hui, la noblesse embrassait assez volontiers l'honorable carrière du barreau. On remarque en effet parmi les avocats d'Épinal MM^{es} *de Rozières*, *d'Homécourt*, *de Valentin*, *de Gironcourt*, issus de nobles familles. On y voit aussi des avocats qui, comme MM. *Bruillard*, *Marguerite*, *Dumont*, sont de nos jours représentés par leurs descendants.

Le nombre des notaires royaux au bailliage était fixé à sept comme celui des procureurs.

Les huissiers audienciers étaient au nombre de deux et les huissiers ordinaires au nombre de huit.

Les audiences se tenaient le mardi et le vendredi, à huit heures du matin l'été et à neuf heures l'hiver.

Au bailliage royal ont succédé d'autres juridictions.

En 1863, la ville d'Épinal est à la fois le siège d'une justice de paix, qui juge les affaires civiles de peu d'importance et les affaires de simple police du canton ; d'un tribunal de première instance qui juge les affaires civiles, commerciales, correctionnelles et forestières de l'arrondissement, et d'une cour d'assises qui juge les affaires criminelles du département.

Ces différents tribunaux sont pourvus d'un personnel en rapport avec leur degré d'importance.

Ainsi on a attribué à la justice de paix un juge, deux suppléants, un ministère public représenté par le commissaire de police et un greffier; au tribunal de première instance un président, un vice-président, un juge d'instruction, cinq autres juges, un juge suppléant, un procureur impérial avec deux substituts, un greffier en chef et trois commis-greffiers; à la cour d'assises un président, deux assesseurs et douze jurés, avec adjonction du parquet et des greffiers du tribunal de première instance, dont les audiences ont lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Les huissiers, au nombre de huit, sont répartis entre les divers tribunaux.

Le nombre des avocats s'est singulièrement réduit depuis 1774; il n'est plus que de dix. Et cependant le tribunal de première instance auprès duquel ils exercent principalement a une bien autre importance que l'ancien bailliage royal, puisqu'il étend sa juridiction sur 126 communes et 98,600 habitants. Cette réduction démontrerait-elle que la passion des procès a perdu de son ardeur et qu'il n'y a plus autant d'affaires à juger aujourd'hui qu'autrefois?

Les avoués, qui portaient jadis le nom de *procureurs*, sont au nombre de cinq, de même que les notaires. Il y a de plus un commissaire-priseur.

En 1774, Épinal était le chef-lieu d'une *maîtrise particulière des eaux et forêts*, sorte de tribunal chargé de veiller à la conservation des bois et des forêts, à l'administration des cours d'eau et à la répression des délits et des contraventions en matière fluviale et forestière. L'arrondissement de cette maîtrise renfermait les bailliages d'Épinal, Remiremont et Châtel-sur-Moselle. Elle avait pour fonctionnaires un maître particulier, un lieutenant particulier, un procureur du roi, deux gardes-marteaux, deux greffiers en

chef, un greffier commis, un arpenteur et deux huissiers audienciers. Les audiences avaient lieu de quinze en quinze jours, à neuf heures du matin.

Le maître particulier était *M. de Launoy*, écuyer; c'est un nom qui n'a disparu que depuis une trentaine d'années.

Aujourd'hui, l'administration forestière, à laquelle on a retiré tout récemment le service des eaux, est comme anciennement chargée de la surveillance et de la police des forêts, mais elle ne réprime plus par elle-même les délits; elle se borne à les constater et à les poursuivre devant les tribunaux. Épinal est devenu le siège d'une conservation forestière, dont le département des Vosges, qui est un des plus boisés de l'Empire, forme à lui seul la circonscription. Le conservateur a sous sa direction des inspecteurs, des sous-inspecteurs, des gardes généraux, des gardes brigadiers et un grand nombre de simples gardes répandus dans tout le département.

Sous le titre d'*Hôtel-de-Ville*, le *Calendrier* présente en quatrième ordre la composition du *corps de police et de municipalité*. On y retrouve en première ligne le bailli, *M. le marquis de Bassompierre*, qui probablement ne prenait pas plus de souci des affaires communales que des affaires judiciaires, et qui n'avait pas même son domicile à Épinal. Mais la municipalité était peut-être jalouse de pouvoir refléter l'éclat du nom de ce grand seigneur.

Après lui prennent place le Maire royal, *M. Perrin*, le lieutenant de police honoraire, le premier et le second échevins, l'échevin-trésorier et receveur, le procureur du roi et le secrétaire greffier, tous revêtus du titre pompeux de conseillers du roi.

La ville comptait trois commissaires de police, comme certaines grandes cités de nos jours. Ces commissaires avaient pour auxiliaires un sergent exploiteur de police et quatre sergents de ville. L'un de ces derniers, *Nicolas-Louis*

Demange, que j'ai encore vu battre la caisse aux coins des rues d'Épinal, service dont il était spécialement chargé et dont il s'acquittait à merveille, est mort presque centenaire, il n'y a pas fort longtemps.

L'édifice public, officiellement connu sous le nom d'*Hôtel-de-Ville* d'Épinal et qu'on appelle vulgairement *la mairie*, *la maison commune* ou *la commune*, remonte à 1757. Il servait en 1774, non-seulement aux réunions du corps municipal, mais encore à celles du bailliage royal, de la maîtrise des eaux et forêts, de la maréchaussée et de la commission de Reims, et contenait en outre les prisons.

En 1863, le corps municipal d'Épinal se compose d'un maire et de deux adjoints, nommés par l'Empereur, et de vingt-sept conseillers élus par les habitants. Aux bureaux de la mairie sont attachés un secrétaire en chef, trois commis et un concierge, en attendant l'institution désirable d'un archiviste. Le trésor de la ville est tenu par un comptable qui prend le titre de receveur municipal.

La police est exercée par un commissaire nommé par l'Empereur et par sept agents nommés par le Maire.

L'Hôtel-de-ville est exclusivement consacré au service de la mairie et de la police.

En 1774, Épinal était le chef-lieu d'une *lieutenance de maréchaussée* commandée par M. *Donjeux*, écuyer et lieutenant. Cette lieutenance, qui avait un assesseur, un procureur du roi et un greffier, se composait des brigades d'Épinal, Mirecourt, Saint-Dié, Remiremont, Rambervillers, Sainte-Marie-aux-Mines, Bussang, Darney, Raon-l'Étape et Bruyères. La brigade d'Épinal avait pour chef un exempt et comptait quatre cavaliers.

La maréchaussée a été remplacée par la gendarmerie, corps d'élite beaucoup plus nombreux et plus en état de protéger l'ordre, la tranquillité et la sécurité publique. Le département des Vosges possède une compagnie de ce corps : elle est divisée

en cinq lieutenances, vingt-quatre brigades à cheval et neuf brigades à pied réparties entre les trente cantons du département. Son effectif est de sept officiers, trente-quatre sous-officiers et cent trente-neuf gendarmes. Un chef d'escadron en a le commandement supérieur et réside à Epinal, où se trouvent en outre un capitaine, un lieutenant-trésorier, un maréchal des logis chef, un maréchal des logis, deux brigadiers et trois brigades fortes de treize gendarmes.

Le *Calendrier* renouvelle en ces termes l'éloge de la caserne d'Epinal.

« Il y a à Epinal un corps de caserne des plus commodes, tant par sa distribution, que par ses magasins et la rivière de Moselle, qui en forme une Isle. Il y a toujours un régiment en quartier, et à cette époque, il y a le régiment des dragons de Lorraine. »

La caserne avait en effet l'aspect d'une île, parce qu'elle était entourée de tout côté par la Moselle et par le canal des moulins de la petite ville, mais la suppression de ce canal lui a fait perdre cet aspect.

Le colonel propriétaire du régiment des dragons de Lorraine était *M^{re} le prince de Lambese de Lorraine*, grand écuyer de France.

Un commissaire des guerres était chargé de l'administration militaire dans la place.

J'ai dit plus haut que la caserne, bien qu'agrandie, ne peut plus loger que des détachements de cavalerie et d'infanterie. Dans ce moment elle est occupée par deux escadrons et le dépôt du 7^e dragons et par le dépôt du 21^e de ligne. Sur la fin de l'année, elle recevra les jeunes conscrits de la dernière classe appelée qui viendront y apprendre, pendant quelques mois, le métier des armes.

D'après l'organisation militaire actuelle, Epinal est la résidence d'un général de brigade, commandant la subdivision des Vosges, d'un sous-intendant militaire auquel est adjoint

un officier d'administration, d'un capitaine commandant le dépôt de recrutement, d'un lieutenant attaché à ce dépôt et d'un garde du génie militaire.

L'autorité civile supérieure était représentée à Epinal, en 1774, par un *subdélégué de l'intendance de Lorraine*, *M. de Rozières*, écuyer. Ce fonctionnaire expédiait toute sa besogne avec l'aide d'un seul secrétaire. Ce qui ne l'empêchait pas d'être en même temps subdélégué de la *Commission de Reims pour les affaires de la Ferme*, mais, en cette dernière qualité, il avait pour le seconder un procureur du roi, un second secrétaire et deux huissiers. La Commission de Reims embrassait dans sa circonscription toutes les Vosges avec les villes d'Epinal, Mirecourt, Charmes, Rambervillers, Saint-Dié, Remiremont, Darney, etc., et s'attachait surtout à réprimer la contrebande, ce qui n'était pas chose facile.

Les choses sont bien changées depuis ce temps. Ce n'est plus un simple subdélégué que l'on voit aujourd'hui à Epinal, mais un Préfet qui, au nom de l'Empereur, administre tout le département des Vosges. Ce haut magistrat, dont les attributions sont aussi variées qu'étendues, ne saurait avoir trop d'auxiliaires; il est secondé par les maires, les sous-préfets, les conseils d'arrondissement et de département, le conseil de préfecture, les commissaires de police, sans parler des autres fonctionnaires et des commissions qu'il serait trop long d'énumérer ici. Dans ses bureaux travaillent journellement une trentaine de commis. Autour de lui viennent se grouper les chefs de divers services publics, tels que le receveur général des finances, le payeur du trésor, le directeur de l'enregistrement et des domaines, le conservateur des eaux et forêts, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, le directeur des contributions directes, le directeur des contributions indirectes, l'inspecteur d'académie, l'inspecteur des postes, le directeur des chemins vicinaux, le directeur du télégraphe, etc.

Comme autrefois le subdélégué, le Préfet habite la rue de

la Grande-Voie — aujourd'hui rue de la Préfecture — où on lui a bâti, pour lui et ses bureaux, un magnifique hôtel.

La perception des deniers publics était confiée, en 1774, à deux receveurs particuliers des finances, à un receveur particulier des bois, à un contrôleur des actes, à un receveur des droits sur les cartes à jouer, qui avait deux commis pour la régie, à un entreposeur du tabac et à un receveur des droits sur les cuirs.

En 1863, la même perception emploie à Epinal un receveur général des finances, des percepteurs des contributions directes, des receveurs des contributions indirectes, un entreposeur des tabacs, un conservateur des hypothèques, des receveurs du timbre, de l'enregistrement et des domaines, un directeur comptable des postes, un directeur du télégraphe et d'autres agents encore.

Des lettres-patentes du roi de France, en date du 4^{er} août 1768, avaient établi à Épinal un *collège royal* administré par un bureau qui, en 1774, était formé de M. de Champorçain, évêque comte de Toul, et de huit autres membres pris parmi les principaux fonctionnaires de la ville. En cas d'absence, l'évêque était suppléé par M. Gouvenot, échevin, curé de Dogneville, lequel siégeait après le président. Comme on le voit, M. Gouvenot, échevin et curé, cumulait les fonctions municipales avec les fonctions sacerdotales. Pareille chose n'est plus permise aujourd'hui.

Les professeurs du collège royal étaient au nombre de huit, six prêtres et deux laïques. Les cours commençaient à la sixième et finissaient à la physique. Mais il y avait de plus un *maître des premiers principes de la langue latine*. C'était le sieur Rattaire, qui se glorifiait plus tard d'avoir enseigné pendant plus de soixante ans et souvent le père, le fils et le

petit-fils successivement. Plusieurs de ses derniers élèves sont encore de ce monde.

Les bâtiments du collège avaient été élevés bien antérieurement par les Jésuites sur l'emplacement de la *Tour de la Monnaie*. Le collège communal actuel les occupe depuis longues années.

A la Révolution le *collège royal* est devenu *école centrale* ; plus tard, il a pris le titre d'*école secondaire* ; en 1812, un décret impérial l'a érigé en *Lycée*, mais les événements politiques ne lui ont pas permis de recevoir l'organisation lycéenne, et on a fini par lui donner la dénomination de *collège communal* qu'il porte toujours. La ville, dans ces derniers temps, a fait des démarches actives pour qu'il fût réellement érigé en lycée, mais jusqu'ici ces démarches n'ont obtenu aucun résultat. Du reste le collège d'Epinal doit être rangé parmi les meilleurs établissements de ce genre.

Le personnel enseignant y est beaucoup plus nombreux en 1863 qu'en 1774. On y voit en effet un principal, un aumônier, un professeur de logique et d'histoire, un professeur de rhétorique, trois professeurs de sciences, un de seconde, un de troisième, un de quatrième, un de cinquième, un de sixième, un de septième, un de huitième, un de neuvième, un maître d'allemand, un maître de musique et un maître de dessin, et trois maîtres d'études, en tout 24 fonctionnaires.

Le bureau d'administration du collège est formé de cinq membres, y compris l'inspecteur d'académie et le maire d'Epinal, qui en est président en cas d'absence de l'inspecteur d'académie.

Le *Calendrier* indique, avec leur personnel, le nombre des maisons religieuses d'hommes et de femmes existant à Epinal en 1774.

C'étaient, d'une part, les *Minimes* et les *Capucins*, et, d'autre part, les *religieuses de la Congrégation* et les *religieuses de l'Annonciade céleste*.

Les Minimes avaient été fondés en 1644 par le duc de Lorraine *Henry* ; d'abord installés sur les *Forts*, ils avaient été transférés à la petite ville en 1665. Ils étaient quatre pères et un frère. Le père *Perrin* était leur correcteur.

Ils avaient à une demi-lieue de la ville un vicariat que l'évêque comte de Toul, *André*, avait érigé par lettres patentes du 24 juillet 1658, et dont il avait confié l'administration aux gouverneurs et officiers de l'hôtel de ville. Dans ce vicariat, dont le père *Sibillot* était le supérieur, se trouvaient trois prêtres et un frère.

Les Capucins avaient été établis en 1649, par les soins et les libéralités de la princesse *Marguerite de Gonzagues*. Leur personnel se composait de neuf prêtres et de trois frères. Le père *Maur* en était le gardien.

Les religieuses de la Congrégation étaient venues se fixer à Epinal en 1624, pour enseigner gratuitement toutes les filles de la ville. Elles étaient au nombre de quarante et avaient la mère *Brobéque* pour supérieure.

Les religieuses de l'Annonciade céleste devaient leur institution au duc de Lorraine, *Charles IV*, qui les avait reconnues par ses lettres patentes du 26 mars 1632. Leur couvent renfermait trente-deux religieuses sous la direction de la mère *Seguin*, leur supérieure.

Que sont devenues, après la dispersion de ces communautés, les maisons qu'elles occupaient ?

Le couvent et l'église des Minimes, rue du *Rualménil*, ont été convertis en auberge et en café ; le culte israélite y a en outre établi une de ses synagogues et un lithographe ses presses.

Leur vicariat, élevé sur le sommet de la côte de la *Vierge*, au midi d'Epinal, est devenu une maison de campagne.

Le couvent et l'église des Capucins ont été remplacés par les vastes bâtiments et les jardins de l'hospice *Saint-Maurice*.

Le couvent et l'église des religieuses de la Congrégation ont fait place au palais de justice, aux prisons, à la caserne de gendarmerie et aux halles.

Le couvent et l'église des religieuses de l'Annonciade cèleste ont cédé le terrain à la justice de paix, à la salle d'asile et au marché couvert.

Mais il faut dire que tout récemment les religieuses de la Congrégation ont reparu à Epinal, et que déjà elles ont réédifié leur cloître, leur pensionnat, leur école et leur chapelle, sur un vaste et salubre emplacement qu'elles ont acheté en dehors de la ville, à la *Louvière*.

D'autres religieuses d'ordres différents sont venues de leur côté, et depuis le rétablissement du culte, prendre domicile à Epinal. Les *sœurs de Saint Charles* desservent l'hospice; les *sœurs de la Doctrine chrétienne* ont ouvert un pensionnat, dirigent les écoles publiques de filles et tiennent l'orphelinat et la salle d'asile, et les *sœurs de la Rédemption*, ordre tout nouveau, soignent les malades et les pauvres.

Le *Calendrier* mentionne deux hôpitaux : l'hôpital *Saint-Maurice* et l'hôpital *Saint-Goëry*.

L'hôpital Saint-Maurice était administré par cinq directeurs, parmi lesquels figurait en première ligne *M. de la Salle*, lieutenant-général au bailliage. Il avait un receveur, un aumônier, un médecin et un chirurgien, et son gouvernement intérieur était confié à six sœurs de Saint-Charles.

Le *Calendrier* fait remarquer « qu'il y avait autrefois à la « grande ville, un hôpital appelé de *Saint-Lazare*; qu'il a été « transféré à la petite ville sous le nom de *Saint-Maurice*; « qu'il contient trois salles d'infirmeries, dont une pour hommes, « une pour femmes et la troisième pour le militaire. »

Cet hôpital Saint-Maurice avait été bâti en regard de la rue de l'*Ancien Hospice* et occupait le terrain compris entre le pont de la *Chatte* et le pont de *Fer*. Vers 1810, il a été transféré sur l'emplacement du couvent des Capucins, pour faire place à un dépôt de mendicité, transformé en ambulance en 1814, lors de l'invasion des troupes alliées; c'est là qu'on déposait, pour y être soignés tant bien que mal, les malheureux soldats dévorés

par le typhus. Cette ambulance, qui n'était que provisoire, a cédé à son tour le terrain aux bâtiments qui contiennent à présent le musée, la bibliothèque publique, une école communale de garçons et les écoles communales de filles.

L'hôpital ou l'hospice Saint-Maurice actuel peut être classé au nombre des beaux établissements de l'espèce. Situé sur une hauteur, à quelques pas de la Moselle, il domine le paysage environnant et jouit de la plus agréable perspective. Les malades y respirent un air pur, qui doit nécessairement contribuer au rétablissement de leur santé. On vient de l'agrandir encore et d'en doubler pour ainsi dire l'étendue; son importance étant mise en rapport avec celle de la population, il peut aujourd'hui subvenir à tous les besoins de sa philanthropique mission.

Une commission de cinq membres, présidée de droit par le Maire de la ville, est chargée de son administration. Il a un aumônier, un médecin, un chirurgien et un receveur spécial, et les sœurs de Saint Charles le desservent comme en 1774.

L'hôpital Saint-Goëry était dirigé par l'abbesse seule. Elle y entretenait habituellement douze orphelins de l'un et l'autre sexe, jusqu'à l'âge de douze à quinze ans qu'ils avaient appris leur religion et à travailler.

De la place du *Tripot*, cet hôpital avait été transporté, il y a quelque quarante ans, dans une maison voisine de la justice de paix, et occupée maintenant par une école publique de garçons. En dernier lieu, il a été installé, sous le nom d'orphelinat, dans un bâtiment nouvellement construit à la Louvière et qui regarde le couvent des dames de la Congrégation. On y compte aujourd'hui une soixantaine d'orphelines. Cet établissement est administré par la commission de l'hospice Saint-Maurice.

Le chapitre de la *poste aux lettres* est surtout curieux. Ce service était en quelque sorte réduit à sa plus simple expression.

Il est présumable qu'en 1774 on écrivait beaucoup moins qu'à présent, et que dès lors les lettres à porter étaient bien moins nombreuses. Le directeur de la poste aux lettres, le sieur *Loyal*, suffisait, avec un seul facteur, à toutes les exigences de son emploi, tandis que le directeur actuel est assisté de trois commis et se sert de quatre facteurs urbains et de sept facteurs ruraux.

Le service des courriers n'était pas journalier. Celui de Nancy, le plus important de tous, arrivait à Epinal les dimanche, mardi et jeudi, à huit heures du matin, et en partait les lundi, mercredi et samedi matin. Il fallait que les lettres fussent jetées à la boîte la veille des départs avant huit heures du soir, sans quoi elles ne partaient plus qu'à l'ordinaire suivant.

Les courriers de Remiremont, Plombières, Fontenoy, etc., arrivaient les lundi, mercredi et samedi matin, et partaient les dimanche, mardi et jeudi matin.

Aujourd'hui, le service des postes est si bien organisé et si bien secondé d'ailleurs par les chemins de fer, qu'il arrive chaque jour à Epinal des courriers de tous les points du département, et que le courrier de Paris y arrive même deux fois par jour, le matin et le soir. Leurs départs ne sont pas moins fréquents. Et, pour accélérer encore davantage la transmission des correspondances, on a établi à Epinal, comme dans la plupart des autres villes, une station de télégraphie électrique qui, dans quelques minutes, fait parvenir les dépêches aux lieux les plus éloignés.

Il existait en 1774, comme en 1863, une poste aux chevaux à Epinal, mais il n'y avait que deux carrosses publics, tandis qu'aujourd'hui on y compte une douzaine de messageries qui se portent dans toutes les directions. Les deux carrosses faisaient le service à tour de rôle, se relayaient toutes les semaines et ne se rendaient que de Nancy à Remiremont en passant par Epinal, et *vice versa*. Du reste, ils savaient prendre leur temps, ainsi que le prouve la note suivante du *Calendrier* :

« Le Carrosse de Nancy arrive à Epinal tous les lundis à

onze heures du matin , part pour Remiremont à deux heures après midi , d'où il revient le mercredi à onze heures du matin , et repart le même jour , deux heures après midi , pour Nancy , où il arrive le jeudi au soir. »

Une marche aussi lente serait de nos jours le désespoir des voyageurs. Elle était déjà grandement blâmée en 1774 , car , pour la caractériser , on disait qu'il *fallait faire son testament quand on partait pour Nancy*.

La ville était dotée , en 1774 , d'une série assez longue de services municipaux , ayant tous rapport au commerce.

Ainsi , il y avait un ajusteur des poids et balances , un ajusteur des mesures de vin , un ajusteur des imaux et toises , fonctions qui sont maintenant remplies par un vérificateur des poids et mesures.

Il y avait deux taxeurs des vins , ils sont supprimés ; un visiteur juré des viandes ; maintenu : quatre livreurs jurés pour les grains , établis par l'arrêt du conseil du 15 mars 1758 au sujet du copel ; maintenus : sept livreurs jurés pour les bois de corde ; maintenus : deux encaveurs des vins ; supprimés : deux conducteurs des fontaines et pompes publiques ; supprimés : un jaugeur des vins ; supprimé.

En 1774 , la ville d'Epinal ne pouvait guère tirer vanité de ses dépenses , car elles ne se portaient qu'à la somme de 20,238 livres 8 sols 6 deniers , d'après *la Table des gages et charges à payer par l'Hôtel-de-Ville pour l'ordinaire*. Cette table , produite par le *Calendrier* , est détaillée ainsi qu'il suit :

	livres	sols d.
Pour la décharge des acquits à caution	43	17 6
Gage du sieur Pierrot , médecin stipendié . . .	20	
— du sieur Monier , pour les états de sub- délégation	62	
— du sieur Rattaire pour la langue latine . . .	200	
— du concierge des casernes	2,835	2 8
— des maîtres d'école et chantres	500	

Gage de l'organiste.	516 13 4
— du bedeau	42 17 6
— des hauts sonneurs.	31
— des marguilliers.	150
— des quatre sergents de ville.	514
— des bangards	21 8, 6
Pour le réveillé.	42 17 6
Pour la conduite des horloges	160
Pour la conduite des fontaines,	184
non compris l'entretien des corps de plus de	620
Pour la conduite des pompes publiques	31
Pour la conduite des pompes à feu	»
Pour l'enlèvement des boues.	296 6 8
Pour avoir la poste trois fois la semaine	200
Pour la station du carême	200
Pour aumône aux capucins.	225
Fourniture de bois, papier et lumière à l'Hôtel-de-Ville	66 18 6
Pour registres en papier timbré et autres fournitures	375
Pour entretien des bornes et divisions des coupes	100
Pour feu de joye et repas le jour de la S ^t Louis	182 6 4
Pour logement de l'état major et officiers en ville	1,000
Pour fourniture de bois et lumières aux troupes	2,700
Logement de maréchaussée et sergents de ville	556
Vingtième de la ville.	1,250 6 6
Fournitures pour la fabrique.	700
Pour les tailles et tiers des cens et location d'usines au domaine	157 16
Frais du sergent exploitateur	62
Pour service aux Minimes à la Saint-Maurice	6 17 6
Pour les sermons de la Pentecôte.	3
Pour la recommandise de Poirot du Ban, dont le sieur Hurion, curé de Longchamp, est pourvu	3

Non compris l'entretien des édifices publics, ponts, pavés, vases, qui font plus de six milles livres. »

La ville se montre beaucoup plus libérale à présent, puisque son dernier budget de dépenses atteint le chiffre de 394,326^f 78^c, mais il ne faut pas perdre de vue que les besoins de la société se sont accrus avec les progrès de la civilisation, que l'argent, en devenant plus commun, a perdu de sa valeur, et qu'il est de toute nécessité de mieux rétribuer les fonctionnaires et les agents municipaux, en même temps qu'il faut payer plus cher les travaux de toute sorte. Je vais mettre en lumière quelques-unes des notables différences que présentent entre eux les deux budgets de 1774 et de 1863.

En 1774, la ville ne payait que le maître des premiers principes de la langue latine et lui donnait un *gage* de 200 livres. En 1863, elle paie tous les professeurs de son collège et, sous ce rapport, ses charges se portent à 24,820 fr., somme plus élevée à elle seule que toutes les charges communales de 1774.

Au lieu de 500^l, elle dépense pour ses écoles primaires 44,600^f et pour sa salle d'asile 3,020^f.

Son médecin stipendié, qui ne lui coûtait que 20^l, est remplacé par deux médecins des pauvres qui reçoivent ensemble un traitement de 4,000^f.

Ses fournitures de bureau et de registres exigent 4,728^f au lieu de 441^l; sa police 5,200^f au lieu de 576^l; ses gardes champêtres, autrefois ses bangards, 4,200^f au lieu de 21^l; ses fêtes publiques 4,000^f au lieu de 482^l; son casernement 3,000^f au lieu de 2,835^l; ses contributions, substituées à son vingtième, 6,700^f au lieu de 4,250^l; l'entretien de ses horloges, fontaines, pompes à incendie 4,495^f au lieu de 995^l; celui de ses bâtiments, pavés, promenades, chemins, 44,300^f au lieu de 6,000^l.

Le réveillé coûtait 42^l; la retraite coûte 420^f.

La ville payait pour l'enlèvement des boues, la somme de 296^l; aujourd'hui les boues, loin de lui être onéreuses, sont louées par elle et lui rapportent 420^f. Il est vrai que

les habitants sont obligés d'opérer ou de faire opérer à leurs frais le balayage quotidien de leurs rues ; mais ce n'est pas sans murmurer qu'ils s'acquittent de cette charge assez lourde, ni sans désirer que la ville avisé bientôt à un moyen quelconque de les en affranchir.

La plupart des dépenses de 1774 ont du reste été rayées du budget actuel. Il n'y a plus rien pour les acquits à caution, les états de subdélégation, l'organiste, le bedeau, les hauts sonneurs, les marguilliers, la poste, le carême, les capucins, le logement des officiers de la garnison, les sermons de la Pentecôte, etc.

En revanche, de nouvelles et plus nombreuses dépenses y ont pris place.

Tels sont les traitements des employés de la mairie et du receveur municipal inscrits pour 8,000 fr. ; les traitement et honoraires de l'architecte inscrits pour 8,450 fr. ; l'éclairage au gaz, complètement inconnu à nos pères, pour 15,000 fr. ; les frais de perception de l'octroi pour 15,000 fr. ; l'entretien de la compagnie de pompiers pour 2,150 fr. ; les dotations du bureau de bienfaisance et de l'hospice des orphelins pour 11,368 fr. ; les dépenses des aliénés et des enfants abandonnés pour 3,200 fr. ; le traitement des incurables, pour 6,000 fr., et bien d'autres.

Les revenus de la ville d'Épinal en 1774 suivent la table des gages et charges et sont représentés par les chiffres suivants :

« PATRIMONIAL.

	livres	sols	d.
» Location des caves.	38	15	0
Locations des terres et cens.	353	15	
Les moulins.	4,081	12	3
Les halles.	908	19	
<i>A reporter.</i>	5,430	61	3
		10	

	livres	sols	d.
<i>Report.</i> . . .	5,430	61	3
La thuillerie.	405		
Le gravois des toilles.	341		
Places des boucheries.	428	40	4
L'encavage, dit le moeux et tonneux . .	431	46	4
Carrière de Rasimont.	69	3	
La chasse.	86	43	4
La pêche	89	3	9

OCTROIS.

Sur les grains.	2,400		
Entrée des vins	4,018		
Imposition sur les vins.	7,056		
Imposition sur les eaux-de-vie.	857	40	
Imposition sur les boucheries.	450		
Les langues et voiles.	336		

CASUELS.

Arbres de bâtiments, dommages et intérêts des bois, et droits de flottage sur la Moselle.	95	99	»
TOTAL. . .	21,547	43	9 »

Depuis 1774, la ville a non moins singulièrement remanié son budget des recettes que son budget des dépenses. Plusieurs branches de revenus ont cessé d'y être portées. On y chercherait en vain les produits de ses moulins, de sa tuilerie, de son gravois des toilles, de son encavage, de sa pêche, de ses impopulaires droits sur les grains et de flottage sur la Moselle. Mais, si elle ne jouit plus de ces produits, elle a amélioré les autres et s'est en outre créé de nouvelles et bien plus importantes ressources. Le loyer de ses bâtiments communaux et de ses biens ruraux lui rapporte aujourd'hui 2,900 fr.; celui de ses halles 3,000 fr.; de son abattoir et de sa triperie 4,250 fr.; de sa carrière de Razimont, 200 fr.; de ses chasses avec le produit des permis,

2,180 fr. Son octroi, qui ne frappe plus sur les grains, mais sur tous les autres objets de consommation, lui procure plus de 83,000 fr. et ses forêts, d'où elle ne tirait pas 100 livres, près de 230,000 fr.; ce sont là ses deux revenus les plus considérables. Parmi ses nouvelles ressources, on remarque les rétributions collégiales et scolaires qui atteignent 13,800 fr.; les droits de places sur les foires et marchés, 10,400 fr.; les concessions d'eau, 2,000 fr.; les centimes additionnels et spéciaux, 9,300 fr.; l'impôt sur les chiens, auquel va s'ajouter une part de l'impôt sur les chevaux et les voitures de luxe, 1,800 fr., etc.

Le *Calendrier* se termine par le *dénombrement des habitants d'Épinal*.

Au premier jour de l'an de grâce 1774, il se trouvait dans cette ville :

« Dames chanoinesses	19 âmes.
Nobles	35
Prêtres	22
Exempts par leurs offices.	57
Religieux	22
Religieuses	77
Cotisables.	1,089
Pauvres non cotisables	425
Invalides	33
Ermite	1
Personnes adultes non chefs	2,336
Domestiques mâles.	98
Domestiques filles	288
Enfants non communicants	1,619
Bûcherons dans les bois communicants. . .	76
Enfants non communicants dans les bois. .	64
Juifs	2

TOTAL. . . . 6,283 âmes,
non compris le *régiment en quartier et les semestres.* »

Le recensement opéré en 1863 constate l'existence d'une population urbaine de 10,193 âmes et d'une population rurale de 904 âmes; en tout, 11,097 âmes, non compris 1,006 hommes de garnison. C'est à peu près le double de la population de 1774.

La population ne se trouvant plus divisée par catégories comme en 1774, il ne m'est pas possible de signaler tous les changements survenus à cet égard dans les différentes classes d'habitants, et je dois me borner à quelques rapprochements.

En 1863, on ne voit plus de chanoinesses ni de religieux à Épinal, mais le nombre des religieuses, dont j'ai cité plus haut les ordres, dépasse le chiffre de 1774, puisqu'il est à peu près de cent.

Le nombre des nobles, loin de s'être accru, a notablement diminué au contraire; c'est tout au plus si on peut en compter dix.

Les prêtres sont réduits de vingt-deux à onze, tant exerçants qu'habituels.

Il n'y a plus de personnes exemptées de l'impôt par leurs offices. L'impôt atteint tout le monde. Les indigents seuls ne le paient pas et le nombre en est bien plus élevé en 1863 qu'en 1774; c'est la conséquence naturelle de l'augmentation de la population.

Plus d'ermitage, mais l'ermitage de *Saint-Antoine*, respecté par le tracé du chemin de fer, existe toujours dans son pittoresque nid de verdure, perché sur le sommet d'une colline et regardant la rivière de la Moselle et la route de Remiremont. On y a conservé la pierre tumulaire rappelant qu'un de ses hôtes y est mort en 1634 de la redoutable épidémie de peste noire — probablement le choléra —, qui désolait alors la Lorraine.

Les juifs, dont le nombre était presque imperceptible et qui, néanmoins, avaient donné le nom de leur nation à un des ponts bâtis sur le canal des moulins, — à présent le *pont de fonte* — ne sont pas restés en arrière du mouvement

de la population. Ils mettent aujourd'hui en évidence cinquante-deux familles composées de deux cent vingt membres, qui se sont principalement logés dans la rue du Rualménil, et qui se font maintenant construire un temple dans la rue de l'ancien Hospice.

De leur côté, les protestants, qui ne s'étaient pas encore montrés à Épinal en 1774, y comptent maintenant plusieurs familles, et ont érigé un oratoire dans l'avenue de la *Petite-Provence*.

En jetant un coup d'œil sur l'ensemble de la ville d'Épinal, il n'a pu m'échapper qu'il y a des places, des rues et des faubourgs ou qui ont changé de nom ou qui ont été supprimés.

La place *du Poiron*, par exemple, où les fonctionnaires publics aimaient tant à demeurer, s'appelle aujourd'hui place *des Vosges*.

La rue *de la Grande-Voie* se nomme rue *de la Préfecture*; la rue *Devant-la-Paroisse*, rue *Pellet*; la *Grande-Rue*, rue *de l'Hôtel-de-Ville*; la rue *Derrière*, rue *des Minimes*; la rue *du Pertuis-Aubert*, rue *Porte-Aubert*;

Le faubourg *des Capucins*, faubourg *Saint-Antoine*; le faubourg *des Grands-Moulins*, rue *de Dogneville*, et le faubourg *de la Fontaine*, faubourg *Saint-Michel*.

La rue *des Bouchers*, la rue *des Vieilles-Boucheries*, la rue *Saint-Jean* ont cessé d'exister.

Mais de nouvelles rues larges et salubres se sont ouvertes, garnies de trottoirs comme les anciennes, et quelques-unes d'entre elles portent des noms célèbres et immortels. Telles sont les rues *Jeanne-d'Arc*, *Gilbert*, *Claude-Gélée* dit le *Lorrain*.

En somme, la ville d'Épinal possède à l'heure qu'il est, d'après le relevé que j'en ai fait, *soixante-sept rues*, *trois impasses*, *six places*, *deux quais* et *quatre faubourgs*.

Faire et défaire, c'est, dit-on, la vie de l'homme. On peut dire aussi que c'est la vie des états et des villes. De même que les générations succèdent aux générations, de même les institutions succèdent aux institutions, les besoins aux besoins, les édifices aux édifices. La ville d'Épinal, durant ces dernières années surtout, a pris sa bonne part dans ce travail incessant de régénération. Elle n'a pas voulu rester en arrière des autres villes de son rang. Elle s'est rajeunie, elle s'est embellie, elle s'est donné de nouveaux établissements, et, comme elle poursuit avec persévérance le cours de ses améliorations, et que ses revenus toujours croissants lui rendent faciles les moyens de couvrir les dépenses qu'elles occasionnent, elle ne peut manquer de modifier encore, dans peu de temps et toujours à son avantage, l'aspect qu'elle présente en 1863.

POÉSIES

PAR M. CH. CHARTON,

Membre titulaire.

Le Rosier et l'Églantier.

Tu m'oses regarder ! disait d'un ton altier
Un Rosier orgueilleux au modeste Églantier.
Ma tige atteint la plus haute des tailles ;
Mon panache éclatant
M'a valu le surnom de *Géant des Batailles*.
Aucun rival inquiétant ,
Prenant conseil de sa faiblesse ,
Ne vient insolemment me disputer le pas.
Reporte donc ailleurs ton regard qui me blesse.
— Modère-toi, ne t'abandonne pas
A ce courroux qui te rendrait trop pâle ,
Répondit l'Églantier. Un chien a bien le droit ,
Dit-on , de regarder la crosse épiscopale.
D'ailleurs , je ne veux pas être assez maladroit
Pour comparer ma fortune à la tienne.
Seulement permets que je tienne
A te rappeler ton berceau.
Nous avons la même origine ,
Nous sommes nés près du même ruisseau.
Aujourd'hui si ton sort est changé, j'imagine
Qu'un jardinier a su te greffer avec art ,
Mais n'a pu changer ta naissance. —

Il n'est que trop de gens de cette suffisance
Qui veulent renier le point de leur départ !

Les deux Voisins.

Évitez les procès ; le profit qu'on en tire
Des accommodements vaut rarement le pire.

Un pré de deux cents francs tout au plus s'étendait
Entre les champs de deux propriétaires.

L'un de ces derniers prétendait

Que ce petit pré dépendait

De ses terres

Et qu'il était dès-lors son légitime bien.

Par des raisons semblables,

L'autre le regardait aussi comme le sien.

Au fait leurs droits étaient pour le moins contestables

Et, si le ciel les eût rendus traitables,

Ils eussent partagé tout simplement entre eux

Ce terrain si malencontreux.

Mais ils aimèrent mieux, par un fatal caprice,

Avoir recours à la justice

Et faire agir huissiers, avocats, avoués,

De tout temps aux plaideurs hommes fort dévoués.

Le procès eut donc lieu dans la forme ordinaire :

Exploits, citations, descentes sur les lieux,

Enquête, audition de gens plus ou moins vieux,

Audiences, plaidoyers, pour le bien de l'affaire

Rien ne fut omis. Au contraire,

Sans cesse on prodigua les soins, le mouvement,

Le timbre, l'enregistrement

Et l'argent principalement.

On consacra plus d'une année

A discuter le droit, à débattre le fait,

Et, lorsque tout cela fut fait,
La justice assez renseignée
Prononça son arrêt. Le pré fut adjugé
A l'un des deux plaigneurs — Bravo ! c'est bien jugé.
Dit-il. — Puis il sortit aussitôt du prétoire
De ce tair satisfait qui sied aux conquérants.
Mais quel ne fut pas son déboire,
Lorsque son avoué lui remit son mémoire
Et qu'il se vit forcé de payer huit cents francs
Pour dû salaire et débours différents !
On dit, et je le crois, qu'il maudit sa victoire.

L'Athée et le Puits.

Aussi savant qu'impie, un Docteur, ayant vu
Un puits d'eau dépourvu,
S'écria sur un ton de sottie moquerie :
— Dis-moi donc, ô Puits, je t'en prie,
A quoi te sert ta profondeur,
Si d'eau tu n'as pas une goutte ? —
Mais le Puits, d'un air de candeur :
— Voici, sans t'offenser, ma répartie. Écoute :
A quoi te sert d'être un savant profond,
Si Dieu de ton savoir ne remplit pas le fond ?

L'Hirondelle et le Moineau.

L'Hirondelle se pique d'être
Bon architecte et bon maçon.
Soit sur le haut d'une fenêtre,
Ou sous le toit d'une maison,
Elle bâtit avec adresse
Son nid pour elle et ses petits

Qu'elle nourrit , qu'elle caresse
Au fond de leur couche blottis.
Les aquilons n'ont point de prise
Sur son œuvre ; de leur courroux
Elle se rit et le méprise.
Plus d'un oiseau gris , vert ou roux
Voudrait être logé comme elle.
Un conte que je me rappelle
Va de nouveau nous le prouver

Le printemps venait d'arriver
Et sa gentille messagère ,
Ne redoutant plus les frimas ,
De son aile la plus légère
Avait regagné nos climats.
Elle se mit à reconstruire
Son nid que l'hiver inclément
S'était avisé de détruire.
Quel intelligent mouvement
Elle apporta dans cet ouvrage !
Que de peines ! que de courage !
Un Moineau railleur et bavard
Semblait applaudir à son art
Et se disait dans sa malice :
— Pour moi ce serait un supplice
De bâtir de cette façon ,
Car je ne suis pas né maçon.
Mais, quand la maison sera faite ,
Je me ferai certe une fête
De m'en emparer sur-le-champ. —
Et le Moineau tint sa parole.
Le nid construit , voilà le drôle
Qui s'en rend maître et par son chant
Annonce à toute la contrée
Sa prise de possession.
L'Hirondelle tout effarée

Et tremblante d'émotion ,
Autour du nid crie et s'agite
Pour faire sortir de son gîte
Cet insolent usurpateur.
Mais le Moineau se moque d'elle
Et se pose en triomphateur.
Ce que voyant , notre Hirondelle
Vole réclamer le secours
De sa voisine la plus proche
Et , s'appuyant sur son concours ,
Du voleur elle se rapproche
Et lui commande de sortir.
Nouveau refus. Loin de partir,
A rester le Moineau persiste ;
Plus que jamais il lui résiste.
Où trouver un aussi bon nid ?
L'Hirondelle à la fin punit
Des impertinents ce modèle.
Avec sa voisine fidèle ,
Elle se mit activement
A boucher hermétiquement
La seule et petite ouverture
Du logis qu'elle s'était fait.
L'emprisonnement fut parfait.
Privé d'air et de nourriture ,
Le Moineau mourut en prison.
Pour les voleurs quelle leçon !

Les deux Chasseurs.

La chasse venait d'être ouverte.
La plaine n'était plus couverte
Des moissons qui servent d'abri
Au gibier de poil et de plume.

Un lièvre, plus vif qu'un cabri,
De son corps cachant le volume,
Se sentait serré de fort près
Par deux hommes d'humeur guerrière,
Et courait par champs et par prés
Pour fuir la balle meurtrière.
Mais voilà que tout haletants
Les chasseurs forcément s'arrêtent
Et que sous un arbre ils s'apprêtent
A respirer quelques instants.
Tout à coup ils voient deux gendarmes
Venir vers eux pour s'informer
S'ils sont munis de leurs ports d'armes.
L'un d'eux, feignant de s'alarmer,
Se sauve de toutes ses jambes.
Les gendarmes non moins ingambes
Vite s'élancent sur ses pas,
Car de tout temps ne sait-on pas
Que l'homme qui fuit est coupable ?
Celui qui reste est incapable
De tenter le moindre méfait.
Les gendarmes ont bientôt fait
De s'emparer de la personne
Du fuyard qui pas ne raisonne.
— Votre permis ? — Messieurs, voilà.
— Mais pourquoi fuir comme cela
En voyant la force publique ? —
Notre homme en souriant réplique :
— Pour que vous ne puissiez saisir
En flagrant délit mon confrère
Qui, je le vois avec plaisir,
A vos yeux vient de se soustraire. —

Peut-il encore être permis
De dire qu'il n'est point d'amis ?

Le Conseiller de Frédéric-le-Grand.

Du temps de Frédéric-le-Grand ,
Le trésor de la Prusse , épuisé de ressources ,
Pouvait payer à peine le courant
Et chacun s'appliquait à découvrir des sources
Où l'on pût ramasser des milliers de florins.
Un de ces courtisans , que le désir de plaire
Entraîne à conseiller souvent les souverains ,
Vint proposer au Roi de rogner le salaire
Des petits employés de son Gouvernement.
Il était Chancelier et cette haute place
Le rendait possesseur d'un joli traitement.
Aussi se gardait-il de parler de sa classe.
— Merci , lui dit le Roi , j'aime votre projet ;
Il est pour moi la marque
Du loyal dévouement d'un honnête sujet.
Toutefois j'agirais en injuste monarque ,
Si des petits appointements
J'amoindrissais le taux déjà par trop minime
Et , comme un prince magnanime ,
Je ne veux m'attaquer qu'aux gros émoluments.
Votre prébende est donc dès ce jour condamnée
À perdre quatre fois cent thalers par année. —
Le Roi maintint l'arrêt autant qu'il le voulut.
A tout bon conseiller , salut !

Le Mérite et la Fortune.

Nuit et jour cheminant sans jamais être las ,
Le Mérite étonné rencontra la Fortune.

Cette rencontre, hélas !

N'est pas commune.

Aussi tous deux, cédant à leur émoi :

— Qui donc a pu d'une aubaine pareille

Nous doter ? — Le Hasard, qui leur prêtait l'oreille ,

Se mit à rire et leur cria : c'est moi.

ÉNÉIDE,

LIVRE IV,

TRADUCTION

PAR M. NESTOR JOLY,

Membre titulaire.

La reine cependant , déjà blessée au cœur ,
Nourrit d'un feu caché la dévorante ardeur.
La gloire du héros de la noble Pergame ,
Ses vertus , ses malheurs , tout l'émeut et l'enflamme.
Sa voix la frappe encor , son image la suit ;
Le trouble et l'insomnie ont consumé sa nuit.
A peine aux premiers feux de son flambeau rapide
L'aurore , à l'horizon , dissipait l'ombre humide ,
Inquiète , tremblante , à sa fidèle sœur
Didon dévoile ainsi sa secrète douleur :

- « Oh ! dis-moi , chère Anna , quel mal plein d'épouvante
- » Remplit de visions mon insomnie ardente ?
- » Tu l'as vu ce héros qu'en nos murs je reçois ?
- » Quel front majestueux ! quel cœur , et quels exploits !
- » C'est le pur sang des Dieux , oui , j'en ai l'assurance ,
- » Un cœur dégénéré n'a pas tant de vaillance.
- » Quels augustes malheurs , quels travaux , quels combats
- » Ont éprouvé son âme , ont illustré son bras !
- » Ah ! si je ne m'étais moi-même condamnée

« A ne plus rallumer les flambeaux d'hyménée ,
« Si je n'avais juré de fuir de nouveaux nœuds
« Quand la cruelle mort trompa mes premiers feux ,
« Peut-être que , cédant à l'attrait qui le presse ,
« Mon cœur pouvait avoir encor cette faiblesse .
« Je l'avourai , depuis qu'un frère furieux
« Du sang de mon époux rongit l'autel des Dieux ,
« Dans mon cœur ébranlé , seul , Enée a pris place ;
« Oni , de mes premiers feux je reconnais la trace .
« Mais que plutôt la terre engloutisse mes pas ,
« Que la foudre , sur moi tombant en mille éclats ,
« Précipite Didon parmi les pâles ombres
« Qu'Erèbe voit errer près de ses rives sombres ,
« Avant qu'on ne me voie , ô divine Pudeur ,
« Violer tes saints droits et les lois de l'honneur !
« L'époux qui le premier à lui me vit unie ,
« Qui posséda mon cœur , et mon sang , et ma vie ,
« Avec lui dans la tombe emporta mes amours ,
« Dans la tombe avec lui qu'il les garde toujours ! »
Elle dit , et cédant à ses nobles alarmes ,
Inonde en un instant son visage de larmes .

Anna la rassurant d'un souris gracieux :

« O vous , que j'aime plus que la clarté des cieux ,
« Dit-elle , voulez-vous , désolant ma tendresse ,
« Seule en un deuil sans fin plonger votre jeunesse ?
« Voulez-vous seule aussi renoncer sans retour
« Aux doux fruits de l'hymen , aux présents de l'amour
« Tant de fidélité se garde-t-elle aux ombres ,
« Et s'en informe-t-on dans les royaumes sombres ?
« Je comprends qu'Iarbas et vingt chefs détestés
« Par vos regrets pieux aient été rejetés ;
« Que des princes de Tyr , de Lybie et d'Afrique
« L'hommage n'ait pu plaire à votre cœur pudique ;
« Mais quand le sort vous offre un nœud digne de vous ,
« Pourquoi lutter encor contre un penchant si doux ?

» Vous aimez , pourquoi fuir un hymen plein de charmes
» Qui d'un peuple fameux vous assure les armes ?
» Voyez dans ses périls votre empire naissant
» Que de tous côtés presse un voisin menaçant ,
» Le Gétule guerrier , le sauvage Numide ,
» Le Barcéen farouche et le Maure intrépide ,
» Tous à craindre , tous prêts à seconder les coups
» Que d'un frère inhumain médite le courroux.
» Ah ! je n'en puis douter , c'est Junon protectrice
» Qui veut sauver Carthage , et dont la main propice
» A poussé vers ces bords , sur des flots inconnus ,
» La flotte d'Illion et le fils de Vénus.
» Quelle gloire pour vous , si votre destinée
» S'unit au sort divin du magnanime Enée !
» Quelle ère de splendeur s'ouvre pour vos états ,
» Avec un pareil chef et de pareils soldats !
» Ah ! des Dieux seulement implorez l'indulgence
» Et laissez-les fonder cette illustre alliance.
» Qu'Enée , à son iusu par vos soins arrêté ,
» S'enlace aux doux liens de l'hospitalité :
» Sachez en prolonger les aimables délices ,
» Et que ses propres vœux de votre cœur complices
» S'alarment de la fuite et cherchent le retard.
» Que tout soit un obstacle à son cruel départ ,
» Orion qui menace , et l'Océan qui gronde ,
» Et ses vaisseaux brisés , et la fureur de l'onde ,
» Tant que du triste hiver sévit le noir courroux. »

Ainsi par un espoir à la Reine trop doux ,
Anna , doublant l'ardeur de sa flamme croissante ,
Rompt les derniers liens de la pudeur mourante.
C'en est fait , dans le temple elles vont toutes deux
Chercher les immortels propices à leurs vœux.
Phébus , Cérès , Bacchus , ont part au sacrifice.
Junon surtout , Junon , des hymens protectrice ,
Voit la jeune brebis tomber en son honneur.

Didon , plus belle encor par l'espoir du bonheur ,
Dans sa droite tenant la patère sacrée ,
Sur la génisse épand la liqueur révérée ,
D'un pas religieux des autels fait le tour ,
Par mille dons nouveaux inaugure le jour ,
Et béante , penchée aux victimes fumantes ,
Demande son destin à leurs chairs palpitantes .
Vaine science , hélas ! remèdes impuissants !
Que font à son délire et les vœux et l'eueus ?
Un feu cruel et doux dans ses veines circule ,
Jusques aux pieds des Dieux la malheureuse brûle :
Elle a beau dans Carthage égarer sa fureur ,
Sa blessure est vivante et saigne au fond du cœur .
Aux bois de Crète , ainsi , quand la flèche imprévue ,
Que du lointain chasseur n'a pu suivre la vue ,
Vient surprendre une biche en sa sécurité ,
Partout sa fuite ardente à travers le Dicté
L'emporte , mais partout elle traîne avec elle
Le trait qui la frappa d'une atteinte mortelle .
Tantôt , menant Enée au milieu des remparts ,
La Reine avec orgueil étale à ses regards
Carthage s'élevant triomphante , parée ,
Et pour des exilés retraite préparée...
Son cœur allait parler... soudain sa voix se tait .
Tantôt , lorsque la nuit , au gré de son souhait ,
Ramène les festins , elle exige qu'Enée
Redise d'Ilion la fatale journée ,
Et toujours plus ravie à ses récits nouveaux ,
Reste encor suspendue aux lèvres du héros .
Quand ils se sont quittés , quand la nuit avancée
De la Reine voudrait endormir la pensée ,
Seule en son palais vide elle erre avec douleur ,
Et courant s'emparer , tant l'abuse son cœur !
De la couche où siégea le guerrier qu'elle adore ,
Croît l'écouter absent , absent le voir encore .
D'autres fois elle entoure Ascagne de ses bras ,

L'asseoit sur ses genoux , l'y tient longtemps , hélas !
Et dans les traits du fils recherchant ceux du père ,
Trompe sa folle amour d'une image plus chère.
Bientôt cette langueur qu'imitent ses sujets
Interrompt dans leur cours ses glorieux projets.
On néglige partout la ville commencée ;
La jeunesse aux combats cesse d'être exercée ;
Les bras restés oisifs n'élèvent plus les forts ,
Laissent inachevés les grands travaux des ports ,
Et dans le sein des airs , où montait leur audace ,
Pendent d'énormes murs , incessante menace.

Dès qu'elle a vu la Reine en proie à ce poison
Qui dévore son cœur et trouble sa raison ,
Impuissante à dompter son funeste délire ,
De l'honneur immolé fouler aux pieds l'empire ,
La fille de Satorne en ces mots à Vénus
« Exprime ses dépités à peine contenus :

- » Certes , vous remportez une illustre victoire !
- » Pour votre fils et vous quelle moisson de gloire ,
- » Quel honneur , quel exploit digne d'être vanté !
- » Sur la pauvre Didon vous l'avez emporté !
- » Pour vaincre un faible cœur , triompher d'une femme ,
- » De deux divinités il a fallu la trame !
- » Je ne le vois que trop , vous avez redouté
- » Notre race , nos murs , notre hospitalité :
- » Mais nos luttes enfin où s'arrêteront-elles ,
- » Et quel fruit recueillir de nos grandes querelles ?
- » Ah ! plutôt , bannissant la discorde à jamais ,
- » Cimentons par l'hymen une éternelle paix.
- » Vous triomphez , pour vous rare sujet de joie ,
- » D'un amour effréné Didon devient la proie.
- » Eh bien ! n'ayons qu'un but , qu'un intérêt commun ,
- » Mêlons ce double peuple et n'en faisons plus qu'un.
- » Par un époux troyen que Didon soit conquise ,

- » Qu'elle apporte Carthage en dot au fils d'Anchise ,
- » En gage à votre foi j'offre mes Tyriens ,
- » Vous régnerez sur eux , et moi sur vos Troyens. »

A ce discours flatteur de la fière Déesse,
Vénus a reconnu l'ingénieuse adresse
Qui voudrait arrêter sur les bords africains
Cet empire promis aux rivages romains :
« A ces offres, dit-elle, à ces sages pensées
» Qui pourrait préférer des luttres insensées ?
» Mais dans les grands projets que fait votre amitié
» Jupiter et le sort seront-ils de moitié ?
» Veulent-ils l'alliance , ordonnent-ils qu'on voie
» Vivre ensemble les fils et de Tyr et de Troie ,
» Un empire , une ville , un seul peuple en ces lieux ?
» Fléchissez , décidez le souverain des Dieux ,
» C'est votre époux ; marchez , je suis prête à vous suivre. »

« Permettez qu'à ces soins moi seule je me livre ,
» Dit Junon. Maintenant , ô Déesse , apprenez
» Comment seront nos vœux de succès couronnés.
» Dès que sur l'horizon luira l'aube prochaine ,
» Votre glorieux fils et l'amoureuse Reine
» Iront porter la guerre aux hôtes des forêts.
» Pendant que des chasseurs s'achèvent les apprêts ,
» Un nuage , à ma voix , versera sur leur tête
» Les flots tumultueux d'une horrible tempête.
» La foudre dans les cieus promène sa fureur ,
» Et la nuit qui descend redouble la terreur.
» On fuit , on se disperse. Une grotte secrète
» Des amants réunis recueille la retraite.
» J'arrive , et si vos vœux sont conformes aux miens ,
» J'unirai ces époux par d'éternels liens :
» Hyménée y sera. » « Soit ! » répond Cythérée
Qui voit la ruse et rit de l'avoir pénétrée.

L'Aurore cependant quitte les flots amers.
A peine le soleil illumine les airs ,
Des jeunes Tyriens l'élite fuit la ville.
A leur suite s'élance un escadron Massyle
Avec l'épieu ferré , l'appareil du chasseur ,
Et les limiers subtils à la brûlante ardeur.
Les grands sont rassemblés sur le seuil de la Reine ;
Leur respect en silence attend la souveraine ,
Tandis que son coursier , de pourpre et d'or brillant ,
Ronge et couvre d'écume un mors étincelant.
Au milieu de sa cour enfin Didon s'avance ;
De sa riche chlamyde éclate l'élégance ,
L'or forma son carquois , l'or retient ses cheveux ,
Et de sa pourpre aussi les plis majestueux.
Iule et ses amis auprès d'elle ont pris place ,
A son tour le héros arrive , et , plein de grâce ,
Éclipse en paraissant tous les guerriers Troyens.
Tel , s'éloignant du Xanthe et des bords lyciens ,
Lorsqu'Apollon revoit son île maternelle ,
On célèbre à Délos sa présence immortelle ;
Agathyrses , Crétois , Dryopes , pleins d'ardeur ,
Tout bondit , tout enchaîne en un immense chœur ,
Devant l'autel sacré , la danse qui s'anime.
Du Cynthe avec orgueil le Dieu foule la cime :
Le laurier mollement presse ses longs cheveux
Où l'or pur s'entrelace en réseau gracieux :
Son redouté carquois dans sa marche résonne.
Tel , paré de l'éclat qui sur son front rayonne ,
S'avavançait le héros brillant de majesté ,
Et du fils de Latone égalant la beauté.

Après que des coteaux on eût gravi les crêtes
Et pénétré des bois les profondes retraites ,
Les chevreuils et les cerfs , descendus aux vallons ,
Rassemblent en fuyant leurs poudreux bataillons.
Ascagne , tout ravi du vif coursier qu'il guide ,

Provoque les chasseurs à la course rapide ,
Va , vient , vole , revient , dépasse leur ardeur ,
Et , pour plus digne proie offerte à sa valeur ,
Voudrait du sanglier l'écumante compagne ,
Ou le fauve lion descendant la montagne.

L'orage cependant , grondant au fond des airs ,
S'amasse , accourt , déchaîne au milieu des éclairs
Et de pluie et de grêle un horrible déluge.
Chacun fuit , au hasard chacun cherche un refuge.
Ascagne a disparu , les chasseurs sont errants ,
Sur la croupe des monts roulent d'affreux torrents.
Une grotte a reçu Didon avec Énée :
Par la Terre et Junon , complices d'Hyménée ,
Le signal est donné. Ces déplorables nœuds
N'eurent pour tous flambeaux que l'éther et ses feux ,
Et des nymphes des monts la plainte désolée
De lamentables cris fit gémir la vallée.
Jour affreux pour Didon , jour fatal à son sort !
Jour dont l'ivresse , hélas ! fut celle de la mort !
C'en est fait ! La pudeur a péri dans son âme ,
Didon ne voile plus les secrets de sa flamme ,
Pour elle c'est l'hymen , elle couvre en ce jour
De ce nom révéré sa honte et son amour.

Bientôt dans la Libye accourt la Renommée ,
Et par elle en cent lieux la rumeur est semée.
Déesse sans égale en sa rapidité ,
Elle puise la vie en sa mobilité.
Timidement d'abord elle rase la terre ,
Puis grandit dans sa marche , et , lasse du mystère ,
Bientôt lève au grand jour son front audacieux ;
Ses pieds touchent le sol , sa tête est dans les cieux .
Contre les Dieux , dit-on , la Terre courroucée
L'enfanta , digne sœur d'Eucelade et de Cée.
Ses ailes et ses pieds sont prompts comme le vent.

Monstre horrible , difforme et toujours se mouvant ,
Chaque plume du corps , incroyable merveille !
Couvre un œil , une bouche , une langue , une oreille .
La nuit , planant partout , les yeux toujours ouverts ,
De son sinistre vol il fait gémir les airs :
Le jour il reste assis , sentinelle immobile ,
Et du sommet des tours épouvante la ville ,
Déployant même ardeur , même tenacité
A répandre partout mensonge et vérité .
Dans la Libye alors l'étrange messagère
Du faux , du vrai semant un mélange adultère ,
S'en allait publiant qu'Énée , un inconnu ,
D'Ilion sa patrie à Carthage venu
De la belle Didon surprenait l'alliance ,
Et qu'à leur folle ardeur donnant toute licence ,
Oublieux de leur peuple en leurs honteux loisirs .
Ils consommaient l'hiver en fêtes , en plaisirs .
Tels sont les bruits que sème en passant la Déesse ,
Et le premier des Rois qu'avec soin elle blesse
C'est le fier Iarbas dont l'irascible cœur
A ses adroits récits s'enflamme de fureur .

Ce monarque orgueilleux , né de l'amour cachée
D'Ammon et d'une nymphe à ses bois arrachée ,
Avait fait consacrer au souverain des Dieux
Cent temples renommés , cent autels précieux ,
Où la flamme qui veille et le sang des génisses
Perpétuaient l'hommage avec les sacrifices .
Cédant à la fureur de ses transports jaloux ,
Il accourt aux autels , il se jette à genoux :
« O mon père , dit-il , toi que le peuple maure
» Par le vin le plus pur dans ses banquets honore ,
» As-tu vu mon affront ? Ton foudre , dans tes mains ,
» N'est-il plus désormais la terreur des humains ,
» Et cachés dans la nue , effroi de la nature ,
» Ses éclats n'ont-ils donc qu'un impuissant murmure ?

- » Aux bords de mon empire où la poussent les vents
- » Une femme s'en vient porter ses pas errants ;
- » Elle acquiert, de mes lois tributaire servile ,
- » Le sol qui contiendra sa misérable ville ;
- » Je vends à sa charrue un lambeau de terrain ;
- » Cette femme rejette et mon cœur et ma main ! . .
- » Et voilà que pour maître elle subit Énée !
- » Et , digne de charmer sa cour efféminée ,
- » Voilà que ce Pâris , riant de mon affront ,
- » De parfums inondés , la mitre sur le front ,
- » Ravisser impuni jouit de sa conquête !
- » Ce serait là le sort que mon père m'apprête !
- » Est-ce donc vainement qu'honorant ses autels
- » Je dois mon origine au roi des immortels ,
- » Et le nom de son fils est-ce un titre frivole ? »

Jupiter entendit cette ardente parole :
Il vit son fils tenant ses autels embrassés.
Sur Carthage soudain ses regards abaissés
Trouvèrent les amants plongés dans la mollesse ,
Sacrifiant l'honneur à leur coupable ivresse.
Il appelle Mercure et lui parle en ces mots :
« Va , cours , vole , ô mon fils , de l'éther fends les flots »
« Que le Prince Troyen qui s'arrête à Carthage ,
« Oublieux des destins promis à son courage ,
« Entende par ta voix mon ordre impérieux .
« Montre-lui qu'il n'est plus ce héros glorieux
« Annoncé par Vénus , et qu'au fer de la Grèce
« Si deux fois l'arracha l'immortelle Déesse ,
« Sa main lui réservait de plus nobles destins .
« Il devait gouverner les belliqueux Latins ,
« Faire éclore du sein de la noble Ausonie
« Cet empire immortel promis à son génie ,
« Et , digne rejeton de l'illustre Teucer ,
« Donner des lois au monde asservi par le fer .
« Si dans les tristes nœuds où s'endort son courage

- » Il dédaigne l'honneur de cet illustre ouvrage ,
- » Veut-il trahir un fils et frustrer son destin
- » Du grand enfantement de l'empire romain ?
- » Que fait-il ? Quel espoir chez l'ennemi l'arrête ?
- » Ne songe-t-il donc plus à sa grande conquête ,
- » Aux champs laviniens , à l'immortalité
- » Qu'assure l'Ausonie à sa postérité ?
- » Qu'il parte , c'est ma loi : deviens-en l'interprète ! »

Il dit ; déjà Mercure au voyage s'apprête.
A ses agiles pieds il met ces ailes d'or
Qui, soutenant sa force et son rapide essor ,
Sur les grands continents et sur la plaine humide
Le font planer d'un vol également rapide.
Le divin Caducée est saisi par sa main ,
Baguette qui du Styx connaît le noir chemin ,
Des bords de l'Achéron tire les pâles ombres ,
D'autres fois les conduit dans les royaumes sombres ,
Donne, ôte le sommeil , dans la nuit du tombeau
Plonge les yeux fermés d'un redoutable sceau ,
Dompte l'effort des vents , et, chassant les nœges ,
Fraie au Dieu son chemin à travers les orages.
Il s'élance et bientôt touche aux flancs sourcilleux
D'Atlas dont le front porte , immobile , les cieux ,
Atlas de qui toujours la vaporeuse tête
De noirs pins couronnée appelle la tempête.
Collée à ses vieux flancs la neige est son manteau ,
Sa barbe est un glaçon , sa bouche un long ruisseau.
Sur ses sommets ards quand le Dieu de Cyllène
A pris quelque repos , vers la liquide plaine
Il s'élance d'un bond rapide , impétueux :
Ainsi qu'on voit l'oiseau dont le vol gracieux
Sur les bords , près des rocs où le poisson abonde ,
Rase légèrement la surface de l'onde ,
Tel, s'éloignant d'Atlas , son aïeul maternel ,
Planant entre la terre et la voûte du ciel ,
Le Dieu vole , effleurant le sablonneux rivage.

A peine a-t-il touché l'humble sol de Carthage,
Que de la citadelle et des grands monuments
Il voit le chef troyen jeter les fondements.
Sur son glaive le jaspe en étoiles scintille,
De la pourpre de Tyr son riche manteau brille,
Son manteau, de l'amour inestimable don,
Où, d'une habile main, l'attentive Didon
Sur la trame embellie a conduit l'or flexible.
Le Dieu soudain l'aborde et se rendant visible :
« Quoi ! Carthage à tes mains devra ses fondements ,
» Dit-il ! pour un guerrier quels glorieux moments !
» Tu bâtis, oubliant l'empire de la terre ,
» Esclave d'une femme , une ville étrangère !..
» Jupiter m'a dicté son ordre impérieux ,
» Il te dit : que fais-tu ? qui t'enchaîne en ces lieux ?
» Si l'empire pour toi n'a plus assez de charmes ,
» Pour l'acheter encor par l'effort de tes armes ,
» Vois grandir ton lule , et respecte ses droits
» Au sceptre d'Italie , à la pourpre des Rois :
» Rome est son héritage ! » Il finissait à peine ,
Le Dieu s'évanouit ainsi qu'une ombre vaine.

D'Énée , à cet aspect , les sens restent glacés ,
Et d'horreur sur son front ses cheveux sont dressés.
Il veut parler, la voix sur ses lèvres expire ;
Du grand avis des Dieux il a subi l'empire ,
Il brûle d'apaiser le céleste courroux ,
Et de quitter ces bords qui lui furent si doux.
Mais comment faire , hélas ! et que pourra-t-il dire
Pour apaiser le cœur d'une amante en délire ?
Comment osera-t-il l'aborder ? Quel détour
Calmera la fureur, consolera l'amour ?
Honneur, pitié, devoir, près de lui tout réclame ,
Entre mille projets il sent flotter son âme.
Enfin un parti s'offre à ses esprits troublés ;
Ses plus valeureux chefs par lui sont appelés :
« Que la flotte en secret se prépare au voyage ;

» Qu'on s'arme et qu'en silence on s'assemble au rivage ;
» Qu'on déguise surtout ces apprêts alarmants.
» Lui , pendant que Didon , sur la foi des serments ,
» Dans la sécurité d'une heureuse ignorance ,
» D'indissolubles nœuds conserve l'espérance ,
» Il saura bien choisir l'occasion , les lieux
» Où se dévoileront les volontés des Dieux ,
» Et pour faire accepter de cruels sacrifices
» Il tentera la voie et le moment propices. »
Il dit : ses compagnons , pleins de joie et d'ardeur ,
Vont presser un départ qui sourit à leur cœur.

Mais la Reine.. ah ! qui peut abuser une amante ?
Quand tout est calme encor , elle est déjà tremblante.
Son cœur , avant ses yeux , des secrets mouvements
Se doute , et se remplit de noirs pressentiments.
Bientôt elle apprend tout ; l'affreuse renommée
Lui révèle qu'on fuit , que la flotte est armée ,
Qu'on convre ce départ de voiles imposteurs.
Hors d'elle-même , en proie aux plus vives fureurs ,
Soudain de ses transports Didon remplit Carthage ;
Ses cris sont un mélange et d'amour et de rage.
Telle , au sein de l'orgie et des rites sacrés
La prêtresse , les sens déjà tout égarés ,
Échauffe de son Dieu les fêtes triennales ,
Et sur le Cithéron hurle ses bacchanates :
Enfin à sa fureur donnant un libre cours ,
Elle accourt près d'Énée et lui tient ce discours :
« As-tu donc espéré pouvoir cacher ton crime ,
» Perfide ! et délaisser en secret ta victime ?
» Ainsi donc notre amour , tes serments , notre foi ,
» Didon prête à mourir , ne sont plus rien pour toi !
» Quoi ! c'est pendant l'hiver , c'est parmi les orages
» Que tu cours sur les flots chercher d'autres rivages !
» Cruel , tu vas braver la mer et ses dangers
» Pour des champs inconnus , pour des bords étrangers !

- » Ah ! si Troie existait t'appelant à ses fêtes ,
- » Irais-tu chercher Troie à travers les tempêtes ?

- » Est-ce moi que tu fuis ? par mes pleurs que tu vois ,
- » Puisqu'enfin sur ton cœur je n'ai plus d'autres droits ,
- » Par la foi des serments , par ce saint hyménée
- » A peine commencé pour une infortunée ,
- » Par tout ce que j'ai fait pour les tiens et pour toi ,
- » Si jamais tu chéris quelque chose de moi ,
- » Prends pitié de mon sort et pour faveur dernière ,
- » Si ton cœur peut encore écouter ma prière ,
- » Abjure pour jamais ton projet inhumain.
- » C'est pour toi que les rois ont subi mon dédain ,
- » Pour toi que mon empire est en butte à leur haine ,
- » Pour toi qu'un peuple entier maudit sa souveraine !
- » C'est à toi seul aussi que j'immolai l'honneur ,
- » Ce trésor précieux , ma gloire et mon bonheur . . .
- » Hélas ! à quelles mains me livres-tu mourante ,
- » Cher hôte , puisqu'enfin ta malheureuse amante
- » Ne peut plus t'appeler du nom chéri d'époux ?
- » Que puis-je attendre encor ? Que mon frère en courroux
- » Vienne abattre ces murs jalousez par sa haine ,
- » Ou qu'Iarbas , captive , en ses états m'entraîne ?

- » Au moins s'il me restait pour gage de nos feux
- » Un autre Enée , un fils dont je verrais les jeux ,
- » Par qui l'époux absent revivrait pour la mère ,
- » Mon deuil serait moins grand , ma douleur moins amère. »

Elle dit : le héros plein de la voix des Dieux
Étouffait sa douleur, n'osait lever les yeux.

- » O Reine , répond-il , jamais , daignez m'en croire ,
- » Vos bienfaits ne pourront sortir de ma mémoire.
- » Tant que mon cœur battra je les veux publier ,
- » Je m'oublirais plutôt que de les oublier.
- » Peu de mots m'absoudront d'une plainte si dure.

- » Non, ma fuite n'est point fortive, ni parjure ;
» Jamais je n'ai d'hymen allumé le flambeau ,
» Jamais uni mon peuple à votre état nouveau .
» Si le destin plus doux me laissait la puissance
» De régler à mon gré ma paisible existence ,
» Aux lieux où je naquis j'irais finir mes jours ,
» Les restes de Pergame auraient tous mes amours .
» Le palais de Priam renaitrait , et de Troie
» Les remparts relevés combleraient notre joie .
» Mais l'oracle , parlant par la voix d'Apollon ,
» De la grande Italie a prononcé le nom .
» L'Italie est à nous : cette terre chérie
» Est notre seul amour, notre seule patrie .
» Si Carthage fondée a pour vous des attraits
» Qui du pays natal effacent les regrets ,
» Pourquoi nous envier les champs de l'Ausonie ,
» Nous défendre d'aller aux murs de Lavinie
» Trouver à notre tour l'asile qui nous suit ?
» Dirai-je les horreurs qu'a pour moi chaque nuit ,
» Quand d'Anchise irrité l'ombre terrible et chère
» Me reproche ma faute , et que mon cœur de père
» Se déchire , en voyant par moi-même trahis
» Les droits de mon lule à l'empire promis ?
» J'en jure par tous deux , Reine , cette nuit même ,
» Tout brillant de clarté, le messager suprême ,
» J'en ai pour sûrs garants mon oreille et mes yeux ,
» M'a dit de Jupiter les ordres glorieux .
» Cessez par des éclats indignes d'une reine
» D'irriter à la fois vos regrets et ma peine ;
» Lorsque pour l'Italie il me faut fuir ces lieux ,
» Je pars en gémissant , mais j'obéis aux Dieux . »

Pendant tout ce discours l'amante infortunée ,
Immobile , a suivi les paroles d'Énée .
Son œil muet , roulant une sombre fureur ,
L'a couvert d'un regard de mépris et d'horreur .

Enfin , son cœur trop plein , d'où s'échappe l'orage ,
En imprécations laisse éclater sa rage :

- » Non , tu n'es pas le fils de la tendre Vénus ,
- » Perfide ! Tu n'es pas le sang de Bardanus !
- » C'est le Caucase affreux qui t'a donné la vie ,
- » Et tu suças le lait des tigres d'Hyrcanie !.
- » Car pourquoi me contraindre et qu'attendre de plus ?
- » Mes larmes , mes soupirs sont-ils pas superflus ?
- » A-t-il levé les yeux sur Didon suppliante ?
- » A-t-il versé des pleurs , a-t-il plaint son amante ?

- » Ah ! parmi tant d'horreurs laquelle a mérité
- » D'avoir le premier rang par son indignité ?
- » Les Dieux n'ont-ils donc plus de foudres pour le crime ?
- » Plus de foi , plus d'honneur !. Des flots triste victime ,
- » Il vient , je le recueille , il entre dans le port ,
- » J'arrache tous les siens à l'horreur de la mort ,
- » Je lui donne , insensée ! et mon cœur et mon trône ,
- » Et pour tant de bienfaits , l'ingrat , il m'abandonne !. . .
- » O fureur ! il impute au ciel sa trahison !
- » Tantôt parle d'oracle et tantôt d'Apollon !
- » Ou bien c'est l'envoyé de Jupiter lui-même ,
- » Des décrets éternels interprète suprême ,
- » Qui vient à lui porteur de cet ordre odieux !
- » Oh ! sans doute son sort trouble la paix des Dieux !
- » Leur grandeur se rabaisse à des soins si frivoles !.
- » Je ne te retiens plus , j'accepte tes paroles..
- » Cours après l'Italie à la merci des vents !
- » Demande ton royaume à des flots incléments !
- » J'espère que les Dieux amis de la justice ,
- » S'ils ont quelque pouvoir , fixeront ton supplice
- » Au milieu des écueils , où demandant pardon
- » Cent fois ta voix mourante appellera Didon !.
- » Absente , j'y serai , portant la noire flamme
- » Qu'Erynnis te réserve , et lorsqu'enfin mon âme

» Du corps qui la retient aura brisé les nœuds ,
» Mon ombre à tes côtés s'acharnant en tous lieux
» Te punira , cruel ! de m'avoir outragée :
» Mes mânes apprendront qu'enfin je suis vengée ! »

A ces mots son discours brusquement s'interrompt ,
Elle fuit , aux regards dérobe son affront ,
Tandis que le héros cherchait par quel langage
Il pourrait désarmer cette fureur sauvage.
Les femmes de la Reine entre leurs bras pieux
La reçoivent mourante , et loin de tous les yeux ,
Dans son appartement , la posent sur sa couche.

Enée , épouvanté d'un transport si farouche ,
Voudrait par mille soins calmer une douleur
Que partage si bien son magnanime cœur ;
Mais la voix des Dieux parle , il court par sa présence
Des Troyens réveillés doubler l'impatience.
Tout agit , tout s'empresse , on enduit les vaisseaux ,
Mille bras s'entr'aidant les roulent dans les eaux.
D'autres portent la rame aux forêts retranchée
Que le feuillage encor couvre à peine ébauchée.
Dans leur ardeur de fuir on voit de toutes parts
Les Troyens par torrents s'échapper des remparts.

Telle on voit des fourmis la prévoyante armée ,
Butinant pour l'hiver sa proie accoutumée ,
Piller avec ardeur des débris de Cérès
Un énorme monceau laissé dans les guérêts ;
Le noir bataillon marche et fait rouler sous l'herbe
Dans les étroits sentiers sa capture superbe :
Les unes , s'adossant au redoutable grain ,
Le poussent en avant ; d'autres sur le chemin
Activent les traîneurs , gourmandent la paresse :
Sur le sol animé tout s'agite et s'empresse.

Malheureuse Didon ! quels sont tes sentiments ,
Tes angoisses de cœur et tes gémissements ,
Quand partout sous les pas tu vois trembler la plage ,
Et de cris répétés retentir le rivage !
Cruel amour , à quoi forces-tu donc les cœurs !
La voilà qui revient au vain essai des pleurs !
La voilà , sur l'amant qui lui fut si sévère ,
Eprouvant de nouveau l'effet de la prière.
Son orgueil subira tous les abaissements ,
Il le faut , car s'il reste à ses derniers moments
Quelque chose à tenter, quelque doute possible ,
Sa mort n'est qu'une erreur, sa mort serait horrible.

« Tu les vois , ô ma sœur, tu vois ces matelots
» Accourir tout joyeux , s'amasser près des flots.
» Aux zéphyrs qu'elle attend la voile s'abandonne ,
» Et partout des vaisseaux la poupe se couronne.
» Si j'ai pu sans mourir prévoir un tel malheur ,
» J'en pourrai , chère Anna , supporter la douleur.
» Toi pourtant , prends pitié de ta sœur déplorable ,
» A son dernier désir montre-toi secourable.
» Seule tu possédas du perfide Troyen
» La tendre confiance , il ne te cachait rien.
» Il n'estimait que toi ; tes soins , tes prévenances
» Trouvaient les heureux temps , les douces influences ,
» Il cédait à toi seule , oui , seule tu savais
» Pour aller à son cœur les passages secrets.
» Va , ma sœur, l'implorer au nom de son amante ;
» A ce fier ennemi va , parle en suppliante.
» Je n'ai point , en Aulide amenant mes vaisseaux ,
» De Troie avec les Grecs préparé les flambeaux.
» D'Anchise ai-je troublé les mânes ou la cendre ?
» Pourquoi si durement refuser de m'entendre ?
» Où court-il ? Ah ! du moins qu'à la pauvre Didon
» Un reste de tendresse accorde un dernier don.
» Je ne fais plus parler les droits de l'hyménée ,

- » Ces droits qu'il a trahis !.. J'accorde, infortunée ,
- » Qu'il ne renonce point à ces brillants destins
- » Qui le font dominer sur les peuples latins.
- » Seulement qu'il attende un départ plus propice :
- » Ce n'est que d'un instant le faible sacrifice ,
- » Pour qu'une âme en délire accepte le malheur ,
- » Et trouve au moins le temps d'apprendre la douleur !
- » Ma sœur, je t'en conjure , obtiens par ta prière
- » A celle qu'il aime cette grâce dernière :
- » Bientôt, qu'il en soit sûr, la mort doit m'acquitter. »

Tel est son triste vœu. Prompte à l'exécuter,
Anna porte et reporte aux oreilles d'Enée
La prière et les pleurs de cette infortunée.
Mais le héros résiste à ses efforts pieux ,
Il ne sait qu'obéir aux volontés des cieux ,
Un Dieu ferme son âme à la voix qui supplie.
Ainsi , lorsqu'aux sommets des grands monts d'Italie
Les autans conjurés de leurs souffles puissants
Pressent un chêne au sol enfoncé par les ans ;
Sur lui de tous côtés ils épuisent leur rage ,
L'arbre en est ébranlé , l'air siffle , le feuillage
Au loin couvre le sol de ses débris jonché :
Mais dans le fond du roc le tronc reste attaché ,
Autant jusqu'à l'Olympe il élève sa cime ,
Autant ses pieds puissants touchent au sombre abîme :
Tel combat le héros dans ces luttes du cœur ;
Des douloureux assauts il demeure vainqueur.
Anna contre les Dieux a de trop faibles armes ,
Et n'obtient pour Didon que de stériles larmes.

Alors sous les destins courbée avec terreur,
La Reine veut mourir, le jour lui fait horreur.
Pour mieux l'encourager dans ce dessein funeste ;
Pour lui mieux signaler la colère céleste ,
Tandis qu'en invoquant la clémence des Dieux ,

Elle offrait sur l'autel les dons , l'encens pieux ,
Elle a vu sous ses mains se noircir l'eau sacrée ,
Le vin prendre du sang la couleur abhorrée.
Ce prodige effrayant , qui la glace d'horreur ,
A tous reste caché , même à sa tendre sœur.
C'est peu. Dans son palais était un mausolée ,
Monument d'un époux , que , veuve désolée ,
Elle aimait à parer, dans ses regrets constants ,
De feuillages tressés , de tissus éclatants.
Elle entend de ce lieu sortir des voix funèbres ,
Son époux l'appeler au milieu des ténèbres ,
Et le hibou lugubre , au hant des monuments ,
Traîner son cri de mort en longs gémissements.
Plus d'un oracle ancien qui l'avait menacée
Revient à sa mémoire , agite sa pensée ;
Et pour dernier supplice il faut que son sommeil
N'apporte nulle trêve aux horreurs du réveil.
En songe elle revoit l'impitoyable Enée ;
Toujours elle croit fuir, errante , abandonnée ,
Et dans de longs déserts où se perdent ses pas ,
Chercher ses Tyriens qu'elle ne trouve pas.
Tel Panthée hors de lui croit voir mille furies ,
Deux soleils dans les cieux , deux Thèbes , deux patries ;
Ou tel frémit encor le fils d'Agamemnon
Dont le théâtre en pleurs redit le triste nom ,
Quand l'ombre de sa mère , à sa perte animée ,
Le suit , la torche en main , de noirs serpents armée :
Vainement il veut fuir cette scène de deuil ,
L'Euménide l'attend , assise sur le seuil.

Lorsque la reine enfin , toute à son noir délire ,
Ne voit plus que la mort , à ce seul terme aspire ,
Elle en règle tout bas et l'heure et les apprêts ,
Et sous un front serein voilant ses noirs projets :
« Félicite ta sœur, Anna , je sais , dit-elle ,
» Comment ou l'oublier ou le rendre fidèle.

- » Près des mers où Phébus le soir plonge ses feux ,
- » S'étend l'Ethiopie où , bien loin de nos yeux ,
- » Le formidable Atlas sur sa tête accablée
- » Porte l'axe tournant de la voûte étoilée.
- » C'est là qu'on m'a trouvé , chez les Massyliens,
- » Parmi ceux qu'en son temple avait pris pour gardiens
- » Le jaloux Hespérus , une antique prêtresse
- » De qui l'art ténébreux à mes maux s'intéresse.
- » C'est elle qui veillait sur les rameaux sacrés
- » Et versait au dragon les pavots préparés.
- » Elle peut apporter, par l'effet de ses charmes ,
- » La paix aux cœurs blessés , aux cœurs heureux les larmes ,
- » D'un mot changer le cours des astres et des eaux ,
- » Faire du haut des monts descendre les ormeaux.
- » Elle évoque les morts , et tu verras la terre
- » Sous ses pieds mugissant à l'égal du tonnerre.
- » J'en atteste les Dieux , et toi , toi , mes amours ?
- » Ma sœur , à la magie en pleurant j'ai recours.
- » Au milieu du palais , par une main secrète
- » Fais qu'un bûcher se dresse , et que l'on place au faite
- » Les armes qu'en fuyant laissa le séducteur ,
- » Ses vêtements , ce lit où périt mon honneur !
- » La prêtresse prescrit qu'on fasse disparaître
- » Tout ce qui peut rester du misérable traître. »

La Reine alors se tait : une horrible pâleur
Rend livides ses traits , et cependant sa sœur
Ne sait point soupçonner le cruel artifice
Qui prépare une mort au lieu d'un sacrifice.
Son cœur, loin d'entrevoir un semblable trépas ,
N'en conçoit point l'idée , elle ne prévoit pas
De plus grands désespoirs qu'à la mort de Sichée,
Cette première idole à Didon arrachée.
Trompée , elle préside aux funèbres apprêts.

La Reine cependant au fond de son palais

Voit monter un bûcher où se mêle et s'enchaîne
Le débris divisé du sapin et du chêne.
Dans l'enceinte on dispose et festons et cyprès.
Elle-même voyant dans ces sombres apprêts
L'annonce de la mort qu'elle s'est destinée,
Sur l'immense bûcher met le glaive d'Énée,
Sa dépouille, l'image où revivent ses traits,
Enfin ce lit d'hymen, cause de ses regrets.
Les autels sont dressés, et l'horrible prêtresse,
Ses noirs cheveux épars, à tout l'enfer s'adresse.
Elle appelle l'Erèbe et le chaos hideux,
Hécate à triple face et trois cents autres Dieux.
L'Averne est simulé par de funèbres ondes,
Elle y joint les poisons, les sucres d'herbes immondes
Que sous l'airain tranchant la lune a vu tomber,
Et l'hippomane infect qu'a laissé dérober
A ses ardents désirs la jument furieuse.
De son côté portant une offrande pieuse,
Didon, près des autels, un pied nu, l'œil hagard,
Sa robe sans ceinture et flottant au hasard,
Appelle à son trépas l'Olympe qu'elle atteste
Et les astres témoins de son destin funeste,
Et si quelque Dieu plaint les malheureux amants,
Lui dénonce le crime et l'oubli des serments.

La nuit, sur la nature étendant son empire,
Prodiguait ses douceurs à tout ce qui respire.
C'était l'heure où montés jusqu'au sommet des cieux
Les astres poursuivaient leur cours harmonieux.
Le silence régnait sur la nature entière;
Tous les hôtes des flots, des airs et de la terre,
Libres d'inquiétude, oubliant leurs travaux,
Trouvaient dans le sommeil un remède à leurs maux.
Didon seule veillait; seule, l'infortunée
A la dure insomnie est toujours condamnée :
Jamais la nuit ne verse à ses yeux ses pavots,

Jamais elle n'apporte à son cœur le repos.
Son angoisse est au comble, et, jouet de l'orage,
Son cœur brûle d'amour et palpite de rage.
Un instant à la fin recueillant sa douleur,
Pensive, elle se dit : « Que faire en mon malheur ?
» Irai-je, à des refus à mon tour exposée,
» De mes premiers amants provoquer la risée,
» Et m'offrir suppliante à l'hymen de ces rois
» Que jadis mon dédain repoussa tant de fois ?
» Sur les nefs d'Illion faudra-t-il qu'on me voie
» Me mettre à la merci des fiers enfants de Troie ?
» Ils ont de mes bienfaits un si cher souvenir !
» A cet abaissement s'il me fallait venir,
» Qui d'entre eux souffrirait sur sa flotte orgueilleuse
» L'objet de tant de haine ? Ah ! pauvre malheureuse,
» Si tu crois aux Troyens, tu ne connais donc pas
» Les parjures méfaits de ce peuple d'ingrats !
» Et puis comment partir ? Faut-il seule et sans suite
» Des Troyens triomphants énorgueillir la fuite,
» Ou traîner sur mes pas le peuple Tyrien ?
» Mais, pourrais-je à ce point lier son sort au mien,
» Et ceux que de Sidon je n'arrachai qu'à peine
» Suivraient-ils mes destins sur une mer lointaine ?
» Meurs plutôt ! c'est justice !... et finis tes douleurs...
» C'est toi, ma sœur, c'est toi, qui, sensible à mes pleurs,
» Aplanis le chemin à mon âme égarée !
» Au cruel ennemi c'est toi qui m'as livrée !
» Ah ! que n'ai-je, semblable aux hôtes des forêts,
» Fui l'hymen et l'amour et leurs terribles traits,
» Et pourquoi n'ai-je pas, à tous les yeux cachée,
» Gardé la foi promise aux mânes de Sichée?... »
Tels étaient les accents de son vain repentir.

Le héros cependant, déjà prêt à partir,
Sommeillait, lorsqu'en songe il voit encor l'image
Du Dieu qui lui porta le céleste message.

C'est Mercure ! c'est lui , sa chevelure d'or ,
Ses traits , ses yeux , sa grâce , et sa jeunesse encor :
« Eh ! quoi , tu peux dormir , ô fils d'une Déesse ,
» Dit-il ? Tu ne vois pas le péril qui te presse ?
» Insensé ! des zéphyr's tu n'entends pas l'appel ?
» Résolue à quitter la lumière du ciel
» Cette femme en son cœur que remplit la vengeance
» De mille affreux transports roule la violence.
» Et toi , tu ne fuis pas quand tu peux encor fuir !
» Bientôt de cent vaisseaux la mer va se couvrir :
» Tu la verras partout écumer sous les rames ,
» L'incendie à ta suite et le rivage en flammes.
» Si le jour vient trouver ta flotte dans le port ,
» Elle périt : fuis donc , abandonne ce bord ,
» Crains tout du cœur changeant d'une femme en délire.
Le Dieu dit , et soudain dans l'ombre se retire .

Enée épouvanté , s'arrachant au sommeil ,
De tous ses compagnons court presser le réveil.
« Levez-vous ! que partout la voile se déploie !
» Partons , amis ! le Dieu qui favorise Troie
» Une seconde fois presse notre départ.
» Qui que tu sois , ô Dieu , vois comme sans retard
» J'obéis : nous fuyons sous tes nobles auspices ;
» Fais luire au ciel sur nous des étoiles propices ! »

Il dit : son fer rapide a tranché les liens
Qui fixaient le navire ; aussitôt des Troyens
La foule avec ardeur et s'apprête , et s'agite ,
Déserte le rivage , à bord se précipite :
Les rames font jaillir les écumantes eaux ,
Et la mer disparaît sous les nombreux vaisseaux .

Déjà , quittant sa couche et réveillant la terre ,
L'aurore la baignait dans des flots de lumière .

La Reine . . son attente a devancé le jour !
Sitôt qu'elle aperçoit du sommet d'une tour,
Aux premières lueurs de la clarté naissante ,
Les Troyens emportés par la mer blanchissante ,
Leur flotte qui s'éloigne et vole sur les flots ,
Le rivage désert , le port sans matelots ,
Soudain , au désespoir tout entière livrée ,
Meurtrissant son beau sein d'une main égarée ,
S'arrachant les cheveux : « O Jupiter, il fuit ,
» L'infâme !. il s'est couvert des ombres de la nuit !
» Quoi ! ce vil étranger s'est joué d'une Reine ,
» Et Carthage outragée avec sa souveraine
» N'a pas encor vomé son peuple sur ses pas !
» Sur mes vaisseaux oisifs on ne s'élance pas ! .
» Allez ! courez ! volez ! armez-vous de la flamme !
» Livrez la voile aux vents ! courbez-vous sur la rame ! . .

» Que dis-je ? Où suis-je , hélas ! où s'égare mon cœur ?
» Malheureuse Didon , tu sens donc ton malheur !
» Tu connais maintenant , tu veux punir le traître !
» C'est quand tu le fis roi qu'il fallait le connaître . .
» Voilà donc les serments ! Voilà ce fils pieux
» Qui porta dans ses bras son vieux père et ses Dieux !
» Quoi ! ne pouvais-je donc , prévenant mon injure ,
» Mettre en pièces , jeter aux ondes le parjure ?
» Ne pouvais-je égorger tout son peuple imposteur ,
» Son Ascagne lui-même , idole de son cœur ,
» Et de menteurs apprêts déshonorant sa table ,
» Lui faire de son fils un repas effroyable ?
» Si le sort de la lutte eût trahi mon effort ,
» Qu'importait le péril à qui cherchait la mort ?
» Au milieu de leur camp j'aurais porté la flamme ,
» J'aurais exterminé toute leur race infâme ,
» Et j'aurais fait tomber sous mon bras furieux
» Et le fils et le père et moi-même après eux .

» Soleil , ô toi qui luis sur les forfaits du monde ,
» Junon , qui de mon cœur vois l'angoisse profonde ,
» Hécate , dont le nom pendant l'horreur des nuits
» Retentit au milieu de lamentables bruits ,
» Filles des noirs enfers , Dieux d'Elise mourante ,
» Recueillez les accents de ma voix suppliante ,
» Qu'au moins mon dernier vœu de vous soit écouté ,
» L'excès de mon malheur me l'a bien mérité !
» S'il faut que d'Italie , à travers les orages ,
» Le monstre aborde un jour les désignés rivages ,
» Si tel est le destin , soit ! . mais que dans ces lieux
» Contre lui se soulève un peuple audacieux !
» Que loin de ses foyers , mille et mille batailles
» Sèment autour de lui d'indignes funérailles !
» Que tremblant pour un fils arraché de ses bras ,
» Il implore un secours qu'il ne trouvera pas !
» Et quand il aura cru qu'une paix mal jurée
» Le sauve , et de son trône assure la durée ,
» Que soudain de ses jours s'éteigne le flambeau ,
» Qu'il tombe , et que son corps n'ait pas même un tombeau !
» C'est là le dernier don que des Dieux je réclame ,
» C'est le cri que ma bouche exhale avec mon âme ! . .

» Et vous , mes Tyriens , sur ce peuple à jamais
» Exercez des fureurs dignes de ses forfaits !
» Pour apaiser mon ombre il n'est pas d'autre hommage :
» Point de paix , point de trêve entre Rome et Carthage !
» Sors de ma cendre , ô toi qui seras mon vengeur ,
» Qui par le fer , le feu , dois être leur terreur !
» Demain comme aujourd'hui , toujours , partout la guerre ,
» Tant que deux bras encor resteront pour la faire !
» Que les armes , le fer , les rivages , les eaux
» Partagent les fureurs des deux peuples rivaux !
» Que les pères aux fils transmettent d'âge en âge
» D'une lutte sans fin le sanglant héritage ! »

Elle dit , et son cœur roule mille desseins
Pour courir à la mort par les plus courts chemins :
La lumière des cieux est pour elle un supplice.
Dans la tombe , à Sidon , repose sa nourrice ,
Mais près d'elle est Barcé par qui fut allaité
Cet époux , ce Sichée encor si regretté.

« Barcé , dit-elle , ici fais que ma sœur te suive ;
» Qu'elle se purifie aux flots d'une onde vive ;
» Que victimes et dons par vous soient préparés ;
» Toi-même sur ton front mets les bandeaux sacrés.
» Le souverain du Styx attend le sacrifice
» Dont j'ai fait les apprêts , il faut qu'il s'accomplisse.
» Ainsi de mes tourments je me délivrerai.
» Aux flammes du bûcher , oui , j'abandonnerai
» L'image du Troyen , cette image infidèle !
» Il est temps ! . » Elle dit , Barcé pleine de zèle
Presse de ses vieux pas la pénible lenteur.

Alors toute livrée à sa sombre fureur,
Roulant avec effroi ses prunelles sanglantes ,
Le visage couvert de taches effrayantes ,
La pâleur de la mort empreinte sur ses traits ,
Didon se précipite au fond de son palais :
Elle arrive au bûcher , le gravit éperdue ,
Et d'une prompte main fait briller à la vue
Ce glaive du Troyen , qui , par elle donné ,
A cet usage , hélas ! ne fut point destiné !
Là , quand elle aperçoit les vêtements d'Enée ,
Et ce lit si connu , si cher à l'hyménée ,
Réveuse elle s'arrête , et , parmi des sanglots ,
Sur sa couche se place et dit ces derniers mots :

« Gages d'amour , si doux dans un temps plus propice ,
» Recevez de mes jours le triste sacrifice ,
» Et d'un cœur déchiré terminez les tourments.
» J'ai vécu , j'ai rempli mes rapides moments . . .

- » Je laisse sur la terre une illustre mémoire ,
- » Un empire surgit qui me devra sa gloire ,
- » Et je vois des remparts ouvrage de ma main . . .
- » J'ai vengé mon époux sur un frère inhumain . . .
- » Heureuse , ah ! trop heureuse , hélas ! si ce rivage
- » N'eût jamais des Troyens recueilli le naufrage ! . . »

- Sur sa couche , à ces mots , mêlant baisers et pleurs :
- « Quoi ! mourir sans vengeance ? Et cependant je meurs !
 - » Oui , mourons ! . pour mon cœur brisé par la souffrance ,
 - » Cette mort même est douce , elle est la délivrance ! . .
 - » Que ces feux au barbare aillent dire mon sort ,
 - » Qu'il emporte en fuyant l'augure de ma mort ! . . »

A peine elle achevait , sa suite épouvantée
Sur le glaive tendu la voit précipitée.
De ses mourantes mains glisse le fer mortel
Tout abreuvé du sang qui fume sur l'autel.
Le palais retentit d'un long cri d'épouvante ,
L'horrible bruit parcourt la cité frémissante.
Soudain l'on n'entend plus qu'affreux gémissements ,
Cris de femmes , sanglots , lugubres hurlements ,
Comme si , déchainée , une horde sauvage
Renversait les remparts de Tyr et de Carthage ,
Et sous le double effort des torches et des feux
Abîmait les palais et les temples des Dieux.

Anna , dès qu'elle entend la sanglante nouvelle ,
Pâle comme sa sœur , demi-morte comme elle ,
Meurtrissant son visage et se frappant le sein ,
S'ouvre au milieu de tous un rapide chemin.
Tout s'émeut aux accents de sa voix déchirante ;
Elle appelle à grands cris son Elise expirante :
« Quoi , ma sœur , c'était là ce que tu méditais ?
» Par ces feux , cet autel , c'est moi que tu trompais
» Pour la première fois , quoi , tu m'as délaissée !

» Pour compagne en mourant, quoi, tu m'as renoncée !
» Il fallait m'appeler à partager ton sort ,
» Même instant, même coup nous eût donné la mort.
» Et ma main prépara cet affreux sacrifice !
» Et ma voix convia nos Dieux à ton supplice !
» Cruelle, et loin de moi tu cherchas le tombeau !
» Toi, ta sœur, ton sénat, ton empire si beau ,
» Tout succombe à la fois ! . . Ah ! donnez, qu'une eau pure
» Rafraîchisse sa plaie et lave sa blessure ,
» Et s'il est sur sa bouche un dernier souffle errant ,
» Que ma lèvre le cueille ! . . » A ces mots, en pleurant ,
Elle avait pu monter jusqu'à sa sœur chérie ,
Réchauffait dans ses bras ce corps presque sans vie ,
Et voulait étancher d'une tremblante main
Le noir sang qui murmure en s'échappant du sein.
Didon veut entr'ouvrir sa mourante paupière ;
Trois fois, avec effort, sur sa couche dernière
Elle veut soulever ses membres défaillants ,
Trois fois elle retombe , et de ses yeux errants,
Plongeant un long regard dans le céleste empire ,
Y cherche la clarté, la rencontre . . . et soupire ! . .

Junon enfin plaignant de si longues douleurs
De ce trépas pénible abrège les horreurs.
Elle ordonne qu'Iris aille, coupant la trame ,
Finir l'horrible lutte et du corps et de l'âme.
Car puisque de ses jours nî l'arrêt du destin
Ni l'expiation n'avaient marqué la fin ,
Mais qu'elle périssait avant l'heure entraînée ,
D'un délire imprévu victime infortunée ,
Le fatal cheveu d'or à son front attaché
Par Proserpine encor n'était point retranché.
Sur les rives du Styx elle était refusée.
Iris, ouvrant son aile humide de rosée
Qu'embrase et teint Phébus de mille ardents reflets ,
S'arrête sur l'objet de tant d'amers regrets :

« Ce tribut que j'emporte au ténébreux rivage ,
Des durs liens du corps à jamais te dégage ;
« Junon le veut , sois libre ! » Elle dit , sous sa main
Est tombé le cheveu marqué par le destin.
Soudain de ce beau corps la chaleur se retire ,
La vie au sein des airs s'enfuit . . . Didon expire .

LES

DÉFENSEURS DE LA MOTHE.

NOTICES

HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

PAR J.-CH. CHAPELLIER,

INSTITUTEUR,

Archiviste de la Société d'Émulation des Vosges.

INTRODUCTION.

La Mothe.

Au XVII^e siècle, le Gouvernement de la France convoitant la Lorraine et usant du seul droit du plus fort, à défaut de ceux que la loyauté eut pu avouer, profitait des plus futiles prétextes pour chercher des querelles au duc Charles IV, lui déclarait la guerre, envahissait ses États, s'emparait de toutes ses villes, détruisait les châteaux forts du pays et répandait partout la désolation et la misère, sans pouvoir néanmoins dompter une population aussi attachée à sa nationalité que fidèle à ses souverains légitimes.

Dès le commencement du printemps de 1634, la ville de La Mothe était la seule dont les Français, alliés aux terribles

Suédois et à la ligue non moins redoutable des protestants d'Allemagne, ne se fussent point encore emparés.

Située sur une montagne isolée qui commande toutes celles dont elle est entourée, et qui s'élève, comme un immense et informe cône tronqué, à une hauteur de 506 mètres au-dessus du niveau de la mer, 460 mètres au-dessus de la vallée d'Outremécourt, à l'est, et 490 mètres au-dessus des rives du Mouzon, au sud et à l'ouest, la ville de La Mothe, à laquelle la nature avait donné un rocher pour base et des précipices pour ses dehors, se trouvait déjà être en quelque sorte une forteresse avant même que l'art vint la ceindre de murailles.

Le plateau qu'elle occupait, d'une superficie de 32 hectares 26 ares seulement, a la forme d'un ovale environ deux fois plus long que large, et pourrait bien avoir servi d'abord d'emplacement à un camp romain. Des restes de constructions antiques retrouvés sur le territoire de tous les villages des environs, la grande chaussée de Langres à Toul qui sillonne le fond de la vallée au delà du Mouzon, quelques vestiges de voies secondaires reconnus à Médonville et paraissant même se diriger vers La Mothe, sont autant d'indications qui témoignent que cette montagne dut être utilisée d'une manière quelconque dans les mouvements stratégiques des légions romaines.

C'est seulement à partir du XI^e siècle que les anciens titres commencent à nous donner des renseignements historiques sur La Mothe. Cette ville portait alors le nom de Chateau de Saint-Hilairemont ou Saint-Alairemont, et fut, pendant quelque temps, l'objet de sérieuses contestations entre les comtes de Champagne, dont elle avoisinait les possessions, les ducs de Lorraine et les comtes de Bar. Ces derniers finirent par obtenir la reconnaissance de leurs droits. Ce ne fut guère qu'au XIV^e siècle qu'elle commença à porter le nom de La Mothe. Depuis longtemps déjà elle était entourée de murs.

Après la réunion du Barrois à la Lorraine, les princes lorrains eurent toujours grand soin d'en entretenir les fortifications en bon état, et même de les augmenter, à tel point que plus d'une fois les rois de France, devenus par

succession possesseurs de la Champagne, en montrèrent de l'ombrage.

Les courtines, d'une élévation de 50 à 60 pieds, furent reliées entre elles par huit bastions; les six principaux étaient : le bastion Saint-Georges, dont les fondements avaient été jetés par le duc René II, en face du château, du côté de la France; les bastions Saint-Nicolas et Sainte-Barbe, élevés, sous le duc Antoine, vis-à-vis la montagne de Fréhaut qu'ils dominaient de plus de 30 mètres; les bastions de Danemark et de Vaudémont, au nord-ouest de la place, le premier vis-à-vis la côte de Châtillon qu'il commandait, le second en regard de la riche et spacieuse vallée du Mouzon, l'un et l'autre construits pendant la minorité de Charles III, sous la régence de Christine de Danemark et de Nicolas de Vaudémont; et enfin le bastion Le Duc, de plus de 400 pieds d'élévation, vis-à-vis les coteaux de Roche, édifié par les soins du grand duc Charles III.

La place était en outre terminée, dans le sens de sa longueur, par deux bons retranchements sous lesquels, comme sous les bastions, existait une espèce de fossé taillé dans le roc, puis une contrescarpe ou plutôt une fausse braie de 40 pieds de hauteur, fraisée partout, et d'aussi difficile accès qu'un bastion. Des talus et des glacis mettaient aussi à couvert les deux chemins ardues par lesquels on arrivait à la seule porte de la ville qui eût été conservée ouverte. Les fortifications extérieures étaient tellement importantes, qu'elles occupaient, autour de la place, jusqu'à 37 hectares de terrain, étendue plus considérable que celle de la ville même.

Ces admirables fortifications de La Mothe, jointes à sa situation exceptionnelle, en avaient fait sinon une place imprenable, du moins capable d'opposer une très-grande résistance à l'armée à laquelle Richelieu venait d'ordonner d'en faire le siège; mais son donjon le meilleur et ses remparts les plus assurés furent encore la fidélité, le courage et le dévouement de ses illustres gouverneurs, de sa vaillante garnison et de ses généreux habitants, qui soutinrent successive-

ment le siège de 1634, dont la durée fut de quatre mois et demi, le blocus de 1642 et celui de 1643, et enfin le siège de 1645, d'une durée de sept mois consécutifs, sans recevoir, pour ces deux mémorables sièges, aucun secours de l'extérieur.

On a dit, pour justifier la destruction complète de La Mothe après le dernier siège, que cette destruction avait été motivée principalement par les incursions et les ravages de la garnison parmi les populations françaises du voisinage; nous ne nions pas que quelques courses, plus ou moins malheureuses pour ces populations, n'eussent eu lieu en effet de la part de cette garnison : il fallait bien qu'elle se procurât des vivres. Mais qu'étaient ces courses en comparaison des excès, des crimes, c'est le mot, qui désolaient partout la Lorraine, où les troupes françaises et suédoises rançonnaient de toutes parts et vivaient partout à discrétion, lorsqu'elles ne marquaient pas leur passage par la destruction, l'incendie et les actions les plus impies ou les plus immorales, n'imitant dans leurs impitoyables exactions que l'exemple des trop fameux gouverneurs de Nancy dont la rapacité excessive est historique? Nous ajouterons que, parmi toutes les pièces que nous avons pu consulter au sujet des personnages dont nous allons rappeler la mémoire, il n'en est pas une seule qui nous ait révélé le moindre indice sur la participation de l'un d'eux à ces incursions. Ces accusations exagérées, comme le martyre infligé à la Lorraine pendant un demi-siècle par les cardinalistes et leurs complices, ne nous rappellent donc que trop la fable du *Loup et l'Agneau* de l'immortel La Fontaine : « La raison du plus fort est toujours la meilleure. »

Retracer l'existence de tous les braves Lorrains qui se distinguèrent aux sièges de la Mothe, n'est plus possible aujourd'hui, mais la gloire de ceux dont le nom nous est parvenu méritait d'être rappelée à nos compatriotes. Nous avons essayé de la leur faire connaître en nous aidant surtout de la relation imprimée de l'intendant Nicolas Dubois, présent aux deux sièges; d'une autre relation manuscrite d'un officier de la place, que nous avons copiée, dans notre jeune âge, à l'école

de Gendreville, et que nous avons retrouvée à la bibliothèque d'Épinal (1); de documents publiés en 1864 à Chaumont, par J. Simonnet; du *Nobiliaire de Lorraine*, par Dom Pelletier; de plusieurs autres ouvrages, et enfin de quelques documents inédits puisés dans les archives départementales et communales des Vosges. Cette belle tâche était certainement digne d'une plume mieux exercée et plus capable que la nôtre; espérons toutefois qu'on nous saura gré de l'avoir entreprise, et qu'on nous pardonnera les omissions et les fautes involontaires qui se seraient glissées dans notre travail.

François Aymé, colonel.

(1643.)

Un écrivain animé des plus généreux sentiments, M. P. Guerrier de Dumast, a dit, en traçant d'une main frémissante d'émotion une de ses plus belles pages, à la vue du plateau tristement silencieux sur lequel exista jadis la ville de La Mothe, que le nom de Landrian est « presque le seul des noms militaires lorrains qui survive, dans la province, parmi ceux qu'avait illustrés, aux bords du Mouzon, une admirable lutte. . . . ; et que l'héritier de ce nom est le fils du dernier gentilhomme de race locale qui n'ait point quitté la garde de la triste et poétique montagne. . . . »

Pardonnons au poète une erreur involontaire, mais rappelons en même temps à nos compatriotes qu'aux confins du territoire de La Mothe, dans le village de Médonville qui eut tant à souffrir des ennemis de la forteresse, existe aussi une autre famille qui ne reverra jamais les coteaux dominés autrefois par la cité lorraine sans se rappeler la devise « honneur et patrie », cette glorieuse devise qui brille aujourd'hui sur la poitrine de l'un de ses honorables membres

(1) Ce manuscrit de 64 pages in-quarto, dont le titre porte les armoiries des ducs de Lorraine faites à la plume, est la copie d'un autre plus ancien. Il paraît être du règne de Léopold, si même il ne lui est pas antérieur.

et qui, au XVII^e siècle, aurait pu aussi être celle d'un brave officier de Charles IV, de François Aymé (ou Esmez), à qui cette famille doit son origine, ses titres nobiliaires et sa première illustration.

La présence de François Aymé au dernier siège de La Mothe nous est révélée par sa signature même, hardiment tracée au bas des propositions de capitulation que les fidèles et courageux défenseurs de la place furent enfin obligés de faire présenter au marquis de Villeroy, commandant en chef de l'armée française, lorsqu'après avoir exposé mille fois leur vie, ils ne pouvaient plus avoir d'autre espoir que celui d'épargner aux glorieux restes de la population la plus digne de sympathie, les malheurs d'une prise d'assaut.

Charles IV n'oublia point les services de ce valeureux guerrier que son mérite avait élevé jusqu'au grade de lieutenant-colonel, ou même de colonel du régiment d'Épinal; il l'anoblit par lettres du 4 novembre 1651, entérinées le 24 du même mois au parlement de Lorraine, séant à Luxembourg, et nous sommes assurés que de nouvelles preuves de dévouement, de la part de ce fidèle sujet, vinrent témoigner au prince lorrain qu'il ne s'était point mépris en lui accordant la plus flatteuse des distinctions.

François Aymé avait épousé Anne Tranchot, d'une famille de Médonville, à la fois opulente et justement considérée. Aussi religieux que brave, il fonda dans cette paroisse, avec son épouse, vers 1661, la confrérie du Saint-Sacrement, et la dota par l'abandon de plusieurs immeubles.

Pendant un voyage à Rome, il avait formé le projet d'élever une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-de-Lorette. Il fit bâtir cette chapelle sur le revers de la montagne de Roche, sous le bois, à l'ouest et au-dessus de Médonville, « et y joignit un petit ermitage pour l'occuper le reste de sa vie et être habité, après sa mort, par deux ermites nommés par sa famille. » L'acte de fondation de la chapelle et de l'ermitage, connus depuis sous le nom de Notre-Dame-de-Lorette-du-Mont, était du 9 mai 1682.

Didier-François Aymé, fils aîné de François Aymé et d'Anne Tranchot, embrassa aussi la carrière militaire, et devint lieutenant-colonel du régiment de Batilly. Il habita la commune de Frain (canton de Lamarche); sa vieille maison y existe encore et appartient aujourd'hui à M^{me} de Lalande, née Ménestrel.

Il avait épousé une demoiselle de Thumery, dont la famille résidait alors à Soulaucourt et à Graffigny.

Noble Pierre-François Aymé, leur fils aîné, avocat au parlement de Saint-Mihiel, épousa Jeanne-Françoise Nota, fille de Nicolas Nota, seigneur de la Tour, lieutenant-général au bailliage d'Apremont, et de Christine Galliot, et sœur de Marie Nota, épouse de Claude Tranchot. Il mourut jeune.

François Aymé, leur fils, seul survivant, né à Médonville en 1693, fut aussi avocat au parlement. Il épousa à Étain (Meuse), en 1721, M^{elle} du Moulard, fille unique de M. du Moulard, maréchal-des-logis des gardes du corps (compagnie de Stainville) du duc Léopold, et seigneur de la Herlière. Cette seigneurie était située en Artois (1); elle passa à François Aymé en vertu d'un testament reçu M^e Bexon, notaire à Saint-Nicolas-du-Port, et c'est alors qu'il se qualifia de seigneur de la Herlière et signa : « Aymé de la Herlière. »

En 1760, il offrait aux religieux de Saint-Jean-Baptiste, d'Archettes, l'ermitage de Lorette fondé par son aïeul; le 25 juin 1765, ces religieux, après en avoir réparé les bâtiments, firent bénir la chapelle. Dans l'acte de cette cérémonie religieuse, François Aymé prend le titre d'écuyer.

Il avait eu de son mariage :

4^e Charles-Antoine Aymé de la Herlière, né à Médonville en 1730, époux de Henriette de Thionville, qui lui apporta la seigneurie d'Erise-Saint-Dizier (Meuse). Il est mort sans postérité, après avoir suivi la cour de Lorraine, en Toscane;

(1) La Herlière, 167 habitants, village du Pas-de-Calais, canton de Beaumetz-les-Loges.

2° Joseph Nicolas Aymé de la Herlière , ainsi nommé lieutenant par le roi Louis XV, né à Médonville en 1740 ; il est mort , ancien capitaine d'infanterie , en 1804 , à Apremont (Meuse).

Il avait épousé , en 1769 , M^{lle} du Puy , fille de N. du Puy , l'un des seigneurs de Lezéville (Haute-Marne).

Charles-Henri Aymé de la Herlière , leur fils , naquit à Lezéville en 1772. Il était au service lorsque survint la Révolution ; retiré à Médonville , il y épousa M^{lle} Gillot , dont la famille possédait l'ancienne maison des Tranchot qu'elle avait même fait reconstruire en 1794. Charles-Henri Aymé fut maire de Médonville , de 1815 à 1829 ; à cette dernière époque , le mauvais état de sa santé l'obligeait à donner sa démission. Il mourut en 1830 , laissant deux fils.

1° Jean-Claude-Nicolas Aymé , né à Médonville au mois de juin 1800 , maire de cette commune depuis 1856 , dont le fils aîné , Jules-Alfred Aymé , né en 1834 , est actuellement notaire à Châtenois , maire de cette commune et membre du Conseil d'arrondissement pour le canton , et le second , Charles-Jules Aymé , né en 1837 , docteur en médecine , habite Bulgnéville.

2° Jules-Gabriel Aymé , né à Médonville , en juin 1806 , successivement avocat et magistrat , aujourd'hui officier de la Légion d'honneur , député des Vosges au Corps législatif , président du Conseil général des Vosges depuis 1852 , président du Comice agricole de l'arrondissement de Neufchâteau et enfin maire de cette ville. Son seul fils , Henri-François-Alfred Aymé , né à Lunéville en juillet 1837 , membre correspondant de la Société d'Émulation des Vosges , est entré dans la magistrature après avoir obtenu le titre de docteur en droit , et exerce actuellement ses fonctions dans le département de Saône-et-Loire.

Cette famille de l'un des nobles défenseurs de La Mothe porte : *D'azur à l'épée flamboyante d'argent , mise en pal , surmontée de trois étoiles d'or , mises de rang.*

Brice Bellin.

Brice Bellin, né dans les rangs d'une bonne bourgeoisie, s'éleva, par son propre mérite, jusqu'au grade d'aide-de-camp dans les troupes lorraines, pour le service de Charles IV.

Il commandait en cette qualité à l'un des sièges de La Mothe, et le *Nobiliaire de Lorraine* nous apprend qu'il y fut tué.

Il laissait un héritier de son courage, François Bellin, lieutenant de cavalerie au service du même duc, et qui se distingua au siège d'Epinal. Son petit-fils, Antoine Bellin, natif d'Ische, fut anobli en considération des services de son aïeul et de son père, par le duc Léopold, le 10 mars 1717.

Porte : *d'azur à la tête de béliet contournée d'argent, accornée d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe, et pour cimier une tête de béliet au naturel.*

Briard ou Bricard, avocat.

Les habitants de La Mothe étaient connus surtout pour leur dévouement et leur bravoure ; quelques-uns furent en outre des hommes d'un mérite spécial, dignes par leur capacité, autant que par leur droiture, de la confiance la plus entière de leur souverain.

Dominique Bricard fut un de ces hommes recommandables ; présent aux deux sièges de La Mothe, il n'est pas douteux qu'il ne s'y soit conduit de la manière la plus honorable. Toutefois nous savons seulement qu'au premier siège, sa vigilance lui fit remarquer les mouvements inaccoutumés des troupes françaises, la veille de la malheureuse explosion de la mine placée sur le bastion Saint-Nicolas ; l'avis qu'il en donna aussitôt aux principaux officiers de la place les engagea à prendre les précautions qui, au milieu de la nuit, réunirent en un instant,

sur la brèche, tous les secours et tous les moyens de défense dont la ville pouvait disposer.

Le second siège le retrouva à son poste, car au moment de la capitulation, il occupait un des premiers rangs parmi les représentants de la bourgeoisie.

Mais ce qui fera toujours le plus grand honneur à Dominique Bricard, c'est d'avoir été choisi et désigné par le duc Charles IV, dès le 18 janvier 1634, pour administrer la justice à La Mothe, comme commissaire spécial, « en l'absence de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, dans les affaires des bailliages de Nancy, Vaudémont, Epinal et Châtel, aux lieux et place des lieutenants généraux de ces bailliages, » et à l'exclusion de toute juridiction étrangère (1).

François Bricard, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, et sa sœur Louise Bricard, qui pourraient bien être les enfants du magistrat de La Mothe, furent anoblis par Charles IV, le premier en 1668, et Louise dès 1663.

Leurs armoiries sont : *D'argent, à la croix fleuronnée de gueules, au chef d'azur, chargé de trois grenades d'or.*

Les chanoines et le clergé de La Mothe.

La Mothe n'eut pas seulement pour la défendre sa vaillante garnison et ses fidèles bourgeois, elle eut encore ses vénérables chanoines, tous les ecclésiastiques et tous les religieux qu'elle possédait dans son enceinte. Non contents de prier le Dieu des armées pour le succès de la plus juste et de la plus patriotique des causes, ils se firent un devoir et un honneur de solliciter la faveur de garder et leur antique église collégiale, et le bastion de Vaudémont situé à l'extrémité nord-ouest de la place, le plus rapproché de ce temple du Seigneur, et contre les dehors duquel fut dirigée, sur la fin du siège, une batterie de trois pièces de canon.

(1) Voir cette Commission dans l'*Introduction à l'histoire de la Mothe*, par J. Simonnet, Chaumont, 1861, page 78.

On peut dire à leur honneur, que dans toutes les circonstances et pendant toute la durée des deux sièges de La Mothe, ils secondèrent dignement les efforts de leurs concitoyens, autant du moins que le permettait leur état, et bien des fois les assiégeants purent remarquer que, sous des habits de bure, ces religieux avaient conservé tout l'énergique courage du guerrier lorrain.

Le chapitre de chanoines de la collégiale de La Mothe, fondé en 1259 par Thiébaud, comte de Bar, sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame, était composé d'un prévôt, dix chanoines, quatre vicaires, deux chapelains de Notre-Dame, un maître de musique, un clerc du chapitre et quatre enfants de chœur. Au moment de la destruction de La Mothe, il fut d'abord dispersé, et chacun des chanoines réduit à chercher un refuge dans les villages voisins, puis des ordres contraires de la cour de France et de Charles IV décidèrent sa translation à Pompière et à Bourmont : il finit par se fixer dans cette dernière ville, et y subsista jusqu'au règne de Stanislas, qui le supprima pour donner ses biens et ses revenus au chapitre des dames de Poussay.

MAISON DE CHOISEUL.

1^o Antoine de Choiseul-d'Iche, gouverneur de La Mothe.

(1634.)

L'antique et célèbre maison de Choiseul tire son nom de la terre de Choiseul en Bassigny, aujourd'hui village du canton de Clefmont (Haute-Marne), et son origine des anciens comtes ou vicomtes du Bassigny. L'une de ses branches, celle des seigneurs d'Aigremont, eut pour chef Rénier de Choiseul, fils puîné de Jean II, sire de Choiseul et d'Aigremont. De ce Rénier et d'Isabelle de Grancey, veuve en premières nocces de

Jean, sire de Bourlémont, descendait Henry de Choiseul, seigneur de Chéry, qui fit, au XV^e siècle, la branche des seigneurs d'Iche.

Antoine II de Choiseul, seigneur d'Iche, fils d'Antoine I^{er} du nom, obtint, du duc Charles III, la charge de gouverneur de de La Mothe, vers 1598, et eut la bourgeoisie de cette ville entièrement sous son autorité. A sa mort, arrivée en 1617, il eut pour successeur son propre fils, messire Antoine de Choiseul, 3^e du nom, seigneur d'Iche, capitaine des gardes du duc Charles IV qui, outre les fonctions de gouverneur de la Mothe, fut encore chargé, par commission seulement, de celles de bailli du Bassigny, afin d'éviter de graves difficultés toujours prêtes à surgir entre deux titulaires de ces dignités.

Les illustrations de la maison de Choiseul sont nombreuses ; néanmoins, l'une des plus glorieuses pour elle, sera toujours d'avoir donné le jour à ce grand homme qui, en 1634, pendant le premier siège de La Mothe, sut joindre aux talents du général le plus habile l'énergique bravoure qu'inspire le plus pur patriotisme, communiquer ses nobles sentiments aux guerriers qu'il commandait, et mourir de la mort des héros.

Mais suivons cet illustre lorrain dans quelques-unes de ses actions pendant ce siège.

Le 3 mars 1634, une lettre arrachée au duc Nicolas-François, frère de Charles IV, lui mandait d'abandonner la ville de La Mothe au roi de France. De la guérite du ravelin de la porte où elle lui fut remise par un officier français, il répondit immédiatement : Que le serment qu'il avait prêté au duc Charles ne lui permettait pas d'obéir à d'autres ordres qu'à ceux de ce prince, seul reconnu pour souverain dans La Mothe; que lui et tous ceux qui étaient sous son gouvernement avaient formé la résolution de perdre plutôt la vie que de laisser prendre cette ville, et qu'il était certain que tous étaient fermement disposés à donner à leur souverain cette dernière preuve d'attachement.

Il était tellement aimé qu'à l'instant même les assistants,

applaudissant aux généreuses paroles qu'ils venaient d'entendre, y répondirent par des acclamations unanimes et s'écrièrent, d'une seule voix, qu'ils étaient prêts à s'ensevelir sous les ruines de la forteresse plutôt que de manquer à la fidélité sur laquelle comptait leur gouverneur.

D'Iche ajouta qu'il ne s'attendait, depuis trois mois, qu'à être bien attaqué, pour avoir le plaisir de bien se défendre.

Une réponse aussi nettement formulée ne pouvait manquer d'amener immédiatement les Français devant la place. Le 8 mars ils commençaient à y arriver.

D'Iche avait compris lui-même que le temps de prendre les dernières dispositions pour une résistance énergique était venu. Par ses soins, tandis que les volontaires du pays étaient reçus dans la ville, toutes les bouches inutiles furent envoyées à la campagne; les militaires furent dispensés de l'abstinence du carême, afin de conserver toute leur vigueur; le travail des fortifications fut visité et complété, et enfin un sage règlement de police prescrivit tout ce qui serait observé en faveur de la santé de tous, pour les vivres et leur distribution, et aussi pour le service régulier auquel allaient être obligés la garnison, la bourgeoisie et les volontaires.

Loin de se montrer découragé en voyant les nombreux bataillons des ennemis s'établir dans toutes les localités voisines de La Mothe, le gouverneur n'en parut que plus ferme, de sorte que sa contenance rassura bien vite les moins hardis et doubla même l'ardeur des plus intrépides; tous n'eurent plus réellement qu'une seule et même pensée, celle de conserver au milieu des périls, au duc de Lorraine et à leur patrie, l'unique asile que n'eut point encore foulé le pied de ses ambitieux ennemis.

Décrire tous les faits par lesquels le noble descendant des Choiseul s'acquittait alors des droits à l'admiration de ses concitoyens, serait refaire en entier le siège de la plus glorieuse des cités lorraines. Les fréquentes et meurtrières sorties de la garnison, qu'il dirigea dès les premiers jours du siège, jetèrent une telle frayeur parmi les assiégeants établis sur la montagne

de Fréhaut, qu'un jour, après avoir vainement essayé à plusieurs reprises de les faire sortir de leurs postes, et désespérant enfin d'en venir aux mains avec eux, il imagina joyeusement, pour faire honte à leur timidité, autant que pour encourager les siens, d'envoyer sur les dehors une troupe de musiciens avec des hautbois et un tambour, en leur criant que puisqu'ils n'étaient point décidés à combattre, ils ne refuseraient pas apparemment de danser.

Sur la fin d'avril, après avoir fait tirer quarante-trois coups de canon d'une batterie établie sur les coteaux de la montagne de Roche, le maréchal de la Force lui adressait une sommation de rendre la place. D'Iche assemble aussitôt son conseil afin de sonder les dispositions des officiers, reconnaît avec plaisir que ces dispositions sont conformes aux siennes, et répond au commandant français, par la lettre la plus digne, qu'il persévère dans sa première résolution de satisfaire pleinement aux devoirs auxquels son honneur et sa conscience l'obligent envers le duc Charles son maître, et qu'aucune considération ne lui fera abandonner la défense de la place que ce prince l'a chargé de lui conserver.

Après cette sommation infructueuse, les assiégés et les assiégeants continuèrent à se retrouver chaque jour en présence, et chaque jour aussi la lutte exigea du fidèle gouverneur de nouvelles preuves de son grand mérite. La place se trouvant investie de plus près, les sorties furent moins fréquentes; cependant il en permit encore quelques-unes parmi lesquelles nous mentionnerons celle d'une troupe de jeunes filles des plus résolues qui firent éprouver, aux soldats des tranchées, un échec dont les assiégeants ressentirent vivement la honte; puis celle des bourgeois contre les Ecossais, couronnée du succès le plus glorieux, puisqu'elle eut pour résultat la défaite et même la fuite de ces derniers.

Mais ce fut surtout au retour du maréchal de la Force, qui était allé faire le siège de Bitche, que l'activité du gouverneur dut redoubler d'énergie, devant les moyens employés pour réduire la place battue alors de tous côtés par l'artillerie la plus

formidable. Cette vigilance était telle que quoiqu'il se fût chargé spécialement de la défense du bastion Saint-Georges, le plus rapproché de la porte de la ville et de l'hôtel du gouvernement, on le voyait néanmoins constamment partout où quelque danger se faisait remarquer, encourageant tous les défenseurs de la forteresse par ses paroles et ses actes, et commandant à tous aussi avec une autorité toujours écoutée et honorée.

Non content d'avoir organisé la défense de manière à tenir la place en état de résister aux plus terribles attaques, il sut encore pourvoir à la disette d'argent qui commençait à se faire sentir, en ouvrant d'abord les magasins de blé de la ville aux boulangers, ensuite en rehaussant la valeur des espèces, et enfin en faisant frapper une monnaie obsidionale composée d'argent et d'étain, ayant d'un côté un double C entrelacé et couronné, et de l'autre la légende : *Aut vincendum, aut pereundum*, ou vaincre ou périr.

Malheureusement, plus ses efforts se multipliaient, plus aussi ceux des assiégeants augmentaient en puissance, à tel point que le feu terrible et continuel des batteries qu'ils parvinrent à placer à 500 pas des fortifications, finit par faire sauter les parapets des remparts, couler les terrasses, mettre à découvert et ébranler les bastions, et abattre une quantité de maisons, sans laisser aux assiégés d'autre ressource que celle de disputer la victoire dans les fossés et sur la brèche, avec de généreux guerriers dont le nombre diminuait chaque jour, et qui, chose que l'on comprendra à peine, n'étaient pas alors plus de deux à trois cents.

Privé de tous secours extérieurs depuis le commencement du siège, et n'ayant que de vagues espérances d'en voir arriver avec le duc de Lorraine, à qui il avait cependant envoyé successivement deux courriers, pour l'informer de la triste situation où la ville se trouvait, Choiseul-d'Iche, toujours animé par le patriotisme le plus élevé, continuait à montrer à tous l'exemple de la plus intrépide activité.

Cet homme énergique « qui payoit partout de sa personne,

« qui alloit aux dangers avec la valeur d'un César et la hardiesse
« d'un simple soldat, qui ne se refusoit à rien, ny de jour ny
« de nuit, aux rencontres les plus périlleuses, qui paraissoit
« sur les brèches pour repousser l'assaut, et entroit dans les
« tranchées armé en fantassin, pour animer par sa présence
« les troupes à leur devoir, fut enfin frappé de l'éclat d'un
« boulet de canon, en faisant la visite des postes avancés. Ce
« coup fatal lui ayant brisé le bras gauche, traversa son corps
« assez près du bas ventre, luy arracha une partie des en-
« traîles et le jeta en bas du pont qui communiquait du bastion
« de Danemark en celui de Vaudémont, sans luy laisser qu'un
« moment de vie pour pousser avec le dernier soufle, ces der-
« nières paroles : *Jesus Maria !!* après lesquelles il expira
« entre les bras du père Eustache, son frère (1). »

La mort de cet illustre commandant, arrivée le 21 juin 1634, produisit une consternation générale dans la ville : aussitôt qu'elle fut connue, on n'entendit plus de toutes parts que pleurs, gémissements et cris lamentables, et il fallut toute la prudence et l'autorité des principaux officiers de la place pour interdire ces démonstrations de la plus pénible tristesse, afin que les assiégeants ne pussent rien soupçonner du malheur dont la ville venait d'être frappée d'une manière si subite et si inattendue.

Le corps du gouverneur de La Mothe, porté par deux capitaines de la bourgeoisie et deux avocats, fut inhumé avec tous les honneurs qu'il fut possible de lui rendre, dans l'église des filles de la congrégation de Notre-Dame.

Ce modèle de tous les héroïques défenseurs de La Mothe, laissait une épouse, Christienne Bouvet, (2) d'une ancienne famille du Piémont établie en Lorraine, bien digne de lui, si nous en jugeons par les égards respectueux que lui témoignèrent

(1) Relation manuscrite.

(2) Nobiliaire de Lorraine, p. 308.

en cette triste circonstance et au moment de la capitulation de la place, tous les habitants de la glorieuse cité.

Il eut de ce mariage plusieurs enfants et entre autres Henri de Choiseul, dont les petits-fils furent les derniers de la branche (1).

La maison de Choiseul portait : *d'azur à une croix d'or accostée de 18 billettes de même : 5, 5, 4, 4.*

2° Christophe de Choiseul, ou frère Eustache, capucin.

L'histoire qui se plaît à transmettre à la postérité la mémoire de tous les personnages honorables d'un pays, nous apprend que le gouverneur de La Mothe, Antoine d'Iche, avait avec lui, au siège de cette ville, plusieurs de ses frères, mais elle ne nous a laissé que le nom de Christophe de Choiseul, le plus jeune.

Entré d'abord dans l'état militaire, Christophe de Choiseul servit dans l'armée que Charles IV avait levée pour aider l'Empereur attaqué par les Suédois, et accompagna ce prince à Munich où il se rendait pour engager l'électeur de Bavière à se déclarer contre Gustave-Adolphe. Blessé grièvement au siège de Moyenvic, il quitta la carrière des armes, se voua à l'état ecclésiastique et entra dans un couvent de capucins, sous le nom de frère Eustache.

Fils et frère de gouverneurs de La Mothe, né peut-être dans cette ville où il avait au moins résidé pendant son jeune âge, il conçut le dessein de s'y rendre, pour partager les dangers des siens, dès qu'il eut appris les malheurs dont elle était menacée. Il parvint, en effet, à y pénétrer, apportant à

(1) D'après Moréri, cette branche de Choiseul-d'Iche subsistait encore en 1670, en la personne de Charles-Henri de Choiseul, seigneur d'Iche, gouverneur de Foug en Barrois pour le service de Charles IV, et auparavant capitaine dans le régiment d'Ourche, cavalerie, l'un des petits-fils de l'illustre gouverneur de La Mothe.

son frère des nouvelles du duc de Lorraine, et contribua puissamment depuis, par son influence et son exemple, à la défense de la place.

Cependant, une bien triste épreuve lui était réservée. Il accompagnait le vigilant gouverneur lorsque, dans la matinée du 21 juin, un éclat de boulet vint si subitement ravir ce grand homme au respect de toute la population de La Mothe. Il eut la douleur d'entendre son dernier cri réclamant le secours de l'affection fraternelle, de le recueillir défaillant entre ses bras, et de le voir aussitôt rendre le dernier soupir : situation la plus pénible qui pût affliger son cœur de frère et d'ami.

Loin de se laisser abattre par cette perte immense, frère Eustache fut au contraire le premier à relever le courage de tous ceux chez qui cette mort avait jeté le deuil et la consternation, et à rassurer les pauvres habitants de la ville, dont la désolation était extrême.

Il devint ainsi l'un des plus solides appuis du lieutenant au gouvernement de La Mothe, Sarrazin de Germainvilliers, à qui fut remis le commandement de la place.

En sa qualité de religieux, il se serait fait un scrupule de se servir de l'épée et du mousquet; mais, homme robuste et vigoureux, il n'en aidait pas moins les assiégés de toutes ses forces, en jetant des pierres, du haut des murailles, sur les assiégeants qui, pendant plus de huit jours, firent les plus grands efforts pour se loger dans le fossé, sous les bastions Sainte-Barbe et Saint-Nicolas. Le *Mercure françois* rapporte qu'il en lançait une telle quantité, qu'en moins de six heures, il en jeta « plus de dix charrettes, d'un gabion où il était, sur le régiment de Tonneins, dont quelques-unes pesaient bien cent et cent cinquante livres. » Fait incroyable, ajoute cet organe officiel, et qui eut beaucoup incommodé l'armée si le vicomte de Turenne n'eut gagné ce bastion la nuit suivante, et planté définitivement son travail jusqu'au pied des murailles.

Aux derniers jours du siège, frère Eustache étant sur ce

même bastion Saint-Nicolas, avec le gouverneur Germain-villiers, ils y reçurent l'avis bienveillant par lequel le comte de Nanteuil les prévenait du danger imminent dont plusieurs mines prêtes à jouer menaçaient la ville.

Enfin, toujours aux postes des plus valeureux défenseurs de la place, frère Eustache se rendit une dernière fois sur ce bastion pendant la nuit du 25 au 26 juillet, après que la mine en eut fait sauter la majeure partie. Il s'y hasarda avec une telle ardeur, au milieu de ses plus courageux concitoyens, qu'il n'en sortit qu'avec la glorieuse blessure que lui fit un coup de mousquet, au bras gauche. C'était dignement couronner une résistance aussi généreuse qu'opiniâtre.

Le lendemain, une honorable capitulation permettait aux restes de la garnison de quitter la ville, et à tous ses autres défenseurs de s'en éloigner ou de continuer à y résider sous l'autorité du roi de France.

Frère Eustache était, dit Monglat, un des meilleurs canonniers de son temps.

Ses belles qualités, et surtout son amour fraternel, justifient donc également l'hommage que nous rendons à la mémoire de ce noble descendant des Choiseul.

Laurent Cliquot, gouverneur de La Mothe.

(1642. 1643.)

Parmi les noms des anciens militaires dont s'honore la Lorraine, il en est bien peu qui soient restés aussi populaires que celui du baron Cliquot, dernier gouverneur de La Mothe. Après plus de deux siècles, il ne se passe pas un seul jour sans que ce nom soit répété avec respect dans tous les villages des environs de cette ville. L'enfant et le vieillard y savent également que le guerrier qu'il désigne, occupe le premier rang parmi les plus intrépides défenseurs de cette forteresse dont il ne reste plus que le glorieux emplacement. La légende s'en est même déjà emparée ;

elle indique un rocher situé au nord-ouest des fortifications de la place comme ayant été le fauteuil sur lequel s'asseyait le vaillant gouverneur pour donner ses ordres et en surveiller l'accomplissement.

Le *Nobiliaire de Lorraine* nous apprend que Laurent Cliquot eut pour aïeul Léonard Cliquot, fils de François Cliquot, écuyer, receveur de Rambervillers, pour père Abraham Cliquot, trilleur des salines de Rosières, et pour mère Anne Magnien. Sa famille avait été anoblie dès le 13 juin 1509, en la personne de Nicolas Cliquot, sommelier de paneterie de la reine de Sicile, mère du duc Antoine.

Engagé d'abord au service de l'empereur d'Allemagne, Laurent Cliquot sut s'y créer la plus belle position, car il y occupait le grade de lieutenant-colonel de cuirassiers à la célèbre bataille de Nordlingue, et y commandait un régiment de mille chevaux; il s'y distingua extraordinairement sous les yeux mêmes du duc de Lorraine, étant venu aux mains avec les ennemis jusqu'à onze diverses fois (1).

Charles IV ayant appris qu'il était Lorrain, le demanda à son colonel. Cliquot, de son côté, quitta volontiers le service de l'empereur pour suivre son souverain légitime, et par sa valeur et son attachement, répondit toujours à la confiance toute spéciale dont il en fut honoré.

Quelques jours après la victoire de Nordlingue, remportée en 1634, sur l'armée commandée par Bernard de Saxe-Weimar, et où les Lorrains s'étaient si bien montrés, Charles IV donna des commissions pour lever des régiments distribués ensuite à ceux qui l'avaient suivi et à ceux qui s'étaient distingués sous ses ordres; Cliquot, préféré à tous (2), reçut commission de lever un régiment de cuirassiers à la tête duquel on le vit, les années suivantes, en une foule de circonstances, donner de nouvelles preuves de son grand mérite.

(1) *Bibliothèque Lorraine*, par Dom Calmet, p. 295.

(2) *Hist. de Lorr.*, par Dom Calmet, t. VI, p. 162.

Après avoir fait les campagnes de 1635, 1636 et 1637, avec les autres troupes lorraines, nous le voyons, en 1638, se réunir au comte de Ligniville pour se précipiter sur les derrières de l'armée du vicomte de Turenne qui venait d'être obligé de lever le siège de Remiremont, se saisir, près de Gerbéviller, de l'attirail de son canon, après avoir défait une escorte de 450 hommes, puis reprendre Rambervillers où les troupes lorraines passèrent et repassèrent jusqu'à six fois pendant les derniers mois de cette année (1).

En 1639, il était avec son régiment dans les montagnes des Vosges; poussé vivement par l'armée des Suédois, il se retira d'abord à Sierk, auprès de Charles IV, mais bientôt se mettant à la tête d'un parti, il se rendit maître de Saint-Avold, du gouverneur et des soldats qui y étaient, sans perdre un seul homme (2).

Envoyé ensuite avec le colonel Maillard, contre la ville de Morhange dont le duc avait fortement à se plaindre, il parvint à y sauver son régiment d'une défaite imminente en se retirant habilement devant une armée française contre laquelle il lui eût été impossible de lutter avec quelque chance de succès (3).

Au commencement de l'année 1640, les troupes lorraines étaient entrées dans le pays de Liège pour y prendre leurs quartiers d'hiver et s'y reposer de leurs fatigues. Elles n'y furent pas plutôt arrivées, que le peuple, guidé et soutenu par le baron de Mérode, grand bailli de la contrée, trama un complot pour les exterminer. Cliquot, aussi vigilant que brave, découvre ces odieuses menées et en informe les autres colonels. Toutes leurs troupes occupent aussitôt les postes les plus avantageux. Charles IV arrive au milieu d'elles, menace le baron de Mérode, et inspire par son énergique attitude une telle terreur, qu'en vingt-quatre heures, ces

(1) *Hist. de Lorr.*, t. VI, p. 257, et *Archives des Vosges*, E. 38.

(2) *Hist. de Lorr.*, t. VI, p. 263.

(3) *Ibid*, p. 264.

troupes sont reçues dans les maisons sans difficulté et le tout entièrement pacifié (1).

Tant et de si importants services méritaient une récompense spéciale. Aussi, la paix ayant été signée en 1641 entre la France et la Lorraine, le duc reconnaissant s'empressa-t-il de donner, dès le 27 mai, les terres de Liffol-le-Grand et de Villouxel au colonel Cliquot, en indemnité du régiment de cavalerie que ce gentilhomme avait levé à ses frais (2). Puis, voulant lui témoigner plus particulièrement encore toute la confiance qu'il mettait en sa fidélité, il le nomma gouverneur de La Mothe, comme pour lui fournir une nouvelle occasion d'illustrer un nom déjà glorieux à tant de titres.

Nul n'était plus digne d'une telle faveur. A peine nommé à ces importantes fonctions, Cliquot levait deux nouveaux régiments, l'un de cavalerie et l'autre d'infanterie, pour la défense de cette forteresse (3). Ces mesures étaient urgentes, car le duc de Lorraine ayant de nouveau rompu avec la France, Du Hallier et le comte de Grancey vinrent investir la place vers la fin de juillet 1642. Pendant environ cinq semaines que dura le blocus, Cliquot fit faire, sur les troupes françaises, les plus vigoureuses sorties. Le *Mercur* *françois* en rapporte cinq, dont la première aurait eu lieu avec 300 mousquetaires et 60 chevaux, et la plus importante avec 600 mousquetaires et toute la cavalerie de la garnison. Après la dernière qui se fit le 29 août, Du Hallier apprenant l'arrivée de Charles IV, qui s'avancait au secours de la place, décampa subitement; il se dirigeait sur Liffol-le-Grand, lorsque l'armée du duc l'atteignit et le battit, le premier septembre 1642.

Cliquot assistait à cette bataille avec une partie de sa valeureuse garnison. D'après nos historiens, Du Hallier y

(1) *Hist. de Lorr.*, t. VI, p. 276.

(2) *Statistique des Vosges*, p. 503.

(3) *Bibliothèque Lorraine*, p. 293.

laissa 1,500 hommes tués, 1,000 prisonniers, son bagage, la caisse de son trésorier, et jusqu'à son cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Ce fut pendant ce blocus qu'un sieur de Besme chercha à tenter la fidélité du digne gouverneur; non-seulement il le trouva insensible aux offres les plus séduisantes, mais lui-même apprit, par une captivité bien méritée, combien l'idée seule d'une trahison était en horreur à ce loyal guerrier.

Charles IV aurait voulu aussi reprendre Neufchâteau dont s'était saisi le comte de Grancey, dès le mois d'août 1644; mais après s'être emparé du couvent des capucins où Cliquot et le baron de Clinchamp avaient déjà établi leur quartier principal, il leva le siège, et La Mothe étant convenablement ravitaillée, il laissa de nouveau cette ville en liberté sous le gouvernement de Cliquot. Elle ne jouit pas longtemps de cette liberté : à la fin de l'automne, elle était bloquée de nouveau par les troupes françaises sous le commandement du mestre-de-camp général Arnould. Ces troupes passèrent l'hiver autour de la place; toutefois, ce ne fut pas, dit l'abbé Arnould, parent du général, sans d'extrêmes fatigues, car il fallait être presque continuellement à cheval par les neiges et un froid extrême, ce qui prouve combien peu de repos leur laissaient l'intrépide Cliquot et ses soldats. Ce blocus ne fut levé que quelques jours avant la moisson de 1643.

Les Français quittèrent donc encore les environs de La Mothe, mais ils devaient bientôt y revenir une dernière fois. En effet, dès la fin de novembre, Mazarin y envoyait de nouvelles troupes, et presque en même temps, le maréchal de camp Magalotti arrivait pour les commander, bloquer d'abord sérieusement la forteresse, et l'assiéger dans toutes les formes pendant plus de six mois.

Cliquot, toujours infatigable pour le service de son souverain, avait cette fois réuni à sa garnison tout ce qu'il avait pu rassembler de volontaires dans le pays. Les sorties les plus vigoureuses et les plus meurtrières vinrent cons-

tamment s'ajouter à l'artillerie de la place pour harceler les assiégeants. D'après les rapports de la *Gazette de France*, ces sorties, au seul mois de mars, eurent lieu le 4^{er}, le 6, le 9, le 10, le 13, le 27, le 28 et le 30, et se continuèrent encore au mois d'avril et même au mois de mai, avec la plus opiniâtre persistance. Mais elles devenaient de plus en plus périlleuses, et sur la fin du siège, le gouverneur dut réserver toutes ses forces pour la défense des fortifications.

L'héroïque garnison et l'indomptable population de La Mothe firent d'admirables efforts pour se défendre, pendant les dernières semaines, contre un ennemi dont les pertes étaient réparées du jour au lendemain. Ces efforts furent, en effet, de toutes les heures et de tous les instants, jusqu'à ce qu'enfin les débris de tant de généreux lorrains, ainsi que leur chef, attaqués de toutes parts sur les ruines des bastions de la place, se virent contraints de répondre aux sommations qui leur étaient faites de se rendre.

Mais comme s'il eût eu un pressentiment des malheurs qui allaient fondre sur cette ville à la défense de laquelle il s'était dévoué, Cliquot ne pouvait se résoudre à l'abandonner, et ce ne fut qu'après trois jours d'irrésolution qu'il consentit enfin, le 4^{er} juillet 1645, à accepter quelques modifications aux articles proposés d'abord, pour la capitulation, par tous les défenseurs de la place, et rédigés avec son assentiment, mais au bas desquels nous ne trouvons pas même sa signature.

Le 7 de ce même mois, dès le matin, il sortait de La Mothe avec tous les officiers et soldats de la garnison, enseignes déployées et tambours battants, emmenant avec lui, outre les bagages, les meubles et les belles tapisseries brochées d'or et de soie qui appartenaient à Son Altesse, et se dirigeant sur Longwy où était alors le duc de Lorraine. Ce prince, satisfait de la glorieuse résistance par laquelle cette valeureuse garnison de La Mothe venait de se signaler, l'accueillit avec une bienveillance toute particulière, et attendit qu'elle eût rejoint son armée pour la conduire en Flandre.

Quant au brave Cliquot, Charles IV se montra tellement content de sa belle conduite, que par lettres patentes datées de Bruxelles le 1^{er} mai 1646, il l'éleva à la charge de sergent-général de bataille de ses armées. Ce fidèle guerrier ne jouit pas longtemps de cette haute position, car il mourut la même année, le jour de Saint-Martin, 41^e de novembre, à trois heures après midi. Il fut inhumé dans l'insigne église des Dames de Thoor, le 13 du même mois, avec tous les honneurs de la guerre. Le prince de Ligne et les premiers officiers de l'armée lorraine assistaient à son convoi (1).

Laurent Cliquot avait épousé, par contrat du 29 avril 1639, Jeanne-Eve de Saint-Astier, dame de Remiremont, fille de Geoffroy, seigneur de Saint-Astier, gouverneur de Verdun, et d'Anne de Nettancourt. Un de leurs fils, François de Cliquot, fut aussi capitaine d'infanterie pour le service de Charles IV.

La famille de Cliquot portait : *écartelé en sautoir d'azur et de sable à douze besans d'or ; et sur le tout un faux écu d'argent posé en cœur.* (Nob. de Lorr., p. 134.)

Collin, capitaine de la bourgeoisie.

(1654, 1643.)

Les familles du nom de Collin ont été autrefois, et sont encore aujourd'hui nombreuses dans les localités qui avoisinent La Mothe. Il devait donc en exister plusieurs dans cette ville à l'époque de ses malheurs.

Celle de ces familles qui paraît y avoir joui de la plus grande considération reconnaissait pour chef Mammès Collin, mayeur de La Mothe en 1578, licencié en droit et avocat au bailliage du Bassigny, qualités avec lesquelles il assista à la rédaction des coutumes de ce bailliage, en 1580. Il fut aussi procureur, car il en exerça les fonctions avec celles

(1) *Bibliothèque Lorr.*, par Dom Calmet, p. 290 et suivantes.

d'avocat, pour les intérêts d'Isabelle de Chaland, veuve de Jean-Frédéric de Madruce, au partage de la baronnie de Beaufremont, en 1589. Le *Nobiliaire de Lorraine* lui donne en outre les titres de conseiller d'état et de lieutenant-général à ce même bailliage du Bassigny. Il avait épousé Didon la Faux, et en eut plusieurs enfants (1).

Son fils Jean-Baptiste Collin, docteur en droit, avocat en la cour du parlement de Saint-Mihiel, conseiller d'état, procureur général, puis lieutenant-général au bailliage du Bassigny, fut anobli par lettres du duc Charles IV, le 26 décembre 1628, en considération de ses services, de ceux de son père, et de ce qu'il s'était allié par mariage à la maison de Chauix reconnue noble.

Jean-Baptiste Collin fut non-seulement témoin des calamités de La Mothe, mais il fut encore un des défenseurs les plus actifs de cette ville dans un temps où, sans distinction d'état, tous ses concitoyens étaient devenus soldats.

A l'arrivée des Français devant la forteresse, en 1634, il était capitaine de la troisième compagnie des bourgeois; c'est en cette qualité aussi qu'aux plus mauvais jours, il commanda le poste de ces braves à qui fut confié la garde du bastion Le Duc. Dans cette périlleuse fonction, et sous le feu des batteries de Roche et de Châtillon, il prouva que pour lui et ses compagnons d'armes, l'amour de la patrie était au-dessus de toute autre affection. Il partagea plus tard toutes les fatigues et toutes les alarmes du siège de 1645, mais il y jouit du plaisir de voir ses deux fils, à ses côtés, s'associer au dévouement de chaque jour dont tous les habitants de La Mothe donnaient alors le plus touchant exemple.

Au moment de la reddition de la place, Jean-Baptiste Collin père, Jean-Baptiste Collin fils, et Nicolas Collin, procureur postulant, figurèrent au premier rang parmi les

(1) Leur fille, Nicole Collin, fut mariée à Antoine Dubois et devint ainsi l'aïeule de Nicolas Dubois qui a écrit la relation des sièges de La Mothe.

représentants de la bourgeoisie que les balles et les boulets ennemis avaient épargnés, tandis qu'un autre Nicolas Collin (1), peut-être un second fils de Mammès Collin, y assistait comme lieutenant du mayeur de la ville, Charles Étienne, avocat au bailliage.

Porte : de gueules , au palmier d'or , et pour cimier , un lion naissant de gueules , tenant le palmier de l'écu . »
(*Nobiliaire de Lorr.* , p. 157 et 158.)

D'Illoud , capitaine de la bourgeoisie.

(1634, 1645.)

La famille d'Illoud occupait un rang fort honorable parmi la bourgeoisie de La Mothe. En 1601 et 1602, Simon d'Illoud était mayeur de cette ville, et N. d'Illoud clerc-juré en la sénéchaussée.

Dès le commencement du siège de 1634, les bourgeois de La Mothe ayant été répartis en quatre compagnies, un autre membre de cette famille, que nous croyons être Nicolas d'Illoud, fut chargé du commandement de la seconde de ces compagnies avec le grade de capitaine. Au moment des plus terribles épreuves, il eut l'honneur d'être l'un de ceux à qui furent confiées la garde et la défense du bastion Saint-Nicolas; il eut même la gloire d'y combattre et d'y rester en faction sur la brèche, pendant la terrible nuit du 25 au 26 juillet qui précéda le jour de la capitulation, et d'y faire preuve du courage le plus vigoureux.

En 1645, Nicolas d'Illoud était à la fois greffier en chef du bailliage du Bassigny, greffier et receveur de la sénéchaussée de La Mothe; il fut présent, en ces qualités, à la

(1) Honorable homme Nicolas Collin, marchand, et Ignace Collin, son fils, de La Mothe, habitaient Beaufremont, comme réfugiés en 1650.
(Registre de la paroisse de Beaufremont.)

reddition de la place, après le second siège, auquel il avait évidemment assisté.

Nous retrouvons enfin, en 1633, M^e Claude d'Illood avec la qualité de greffier au bailliage du Bassigny, à Bourmont, nommé par la cour souveraine de Lorraine et Barrois séant à Luxembourg, pour servir de greffier au commissaire Claude Plumeret, établi par cette cour audit bailliage, afin de faciliter aux sujets de S. A. l'administration de la justice souveraine, avec le moins de frais et de difficultés possibles.

C. de La Motte.

(1645.)

La signature de C. de La Motte se lit immédiatement au-dessous de celle de Germainvilliers, au bas des articles proposés par la garnison et les bourgeois de La Mothe, pour la capitulation de 1645, ce qui nous autorise à croire qu'il était un des principaux officiers de la garnison; mais nous ne pourrions faire que des conjectures sur son origine.

Ce qui nous paraîtrait assez probable, c'est qu'il aurait été l'un des aïeux de Nicolas Cardon de Vidempierre, capitaine de cuirassiers, en faveur duquel le fief de Saint-Alairmont (ancien nom de La Mothe) fut érigé de nouveau, en 1708, par le duc Léopold.

L'ancienne famille lorraine de La Motte ou La Mothe portait : *d'or à trois têtes arrachées de lions de gueules, lampassées, allumées et couronnées d'argent.*

De Marne.

(1645.)

La famille de Marne était ancienne et bien connue dans le Barrois. Au temps de Charles IV, Colin de Marne jouit, pendant plus de trente ans, de l'office de lieutenant particulier au bailliage de Bar, et exerça même plusieurs fois les

fonctions de lieutenant-général et de prévôt en cette ville, où ses ancêtres avaient déjà possédé les premières charges.

Évidemment, l'officier de Marne, qui assista au dernier siège de La Mothe et qui signa les conditions auxquelles les assiégés consentaient à capituler, appartenait à cette famille. Sa participation à la glorieuse défense de cette ville apporte donc un nouveau lustre à un nom déjà fort honorablement connu.

Porte : d'argent , à une tête de bœuf de gueules , chacune des cornes surmontée d'une étoile de même , et au travers des naseaux un anneau de sable ; l'écu surmonté d'un casque grillé , orné de son bourlet et lambrequin aux métal et couleurs de l'écu.

D. Mussy.

(1643.)

De Mussy, dont la présence au dernier siège de La Mothe nous est révélée par sa signature apposée au bas des articles proposés pour la reddition de la ville, était, selon toute apparence, Dominique de Mussey (1), gouverneur et bailli d'Apremont, capitaine au régiment de Vaudémont et colonel de dragons pour le service de Charles IV.

Dominique de Mussey avait épousé Claude Vallée, fille de Nicolas Vallée, écuyer, demeurant à Neufchâteau (2).

(1) On écrivait également Mussy, ou Mussey; voir *Notice de Lorraine*, par D. Calmet.

(2) Joseph-Antoine de Mussey, procureur au bailliage du Bassigny, était seigneur de Soulaucourt en 1719. Il eut alors un procès avec les habitants d'Outremécourt, pour le droit de pêche dans toute l'étendue du ban de La Mothe, et pour avoir fait labourer et acenser, sans doute dans l'intérêt du domaine, quelques-uns des anciens chemins de cette ville. Mais ces chemins n'ont pas moins disparu, à l'exception de celui du sud, par lequel on arrive encore avec des voitures sur le plateau de la montagne. On aperçoit à peine le tracé de celui de l'ouest qui partait de l'ancien pont Saint-Part, jeté sur le Mouzon.

Des Loges, capitaine de la garnison.

(1634.)

Des Loges paraît avoir été un de ces gentilshommes qui , éloignés de leurs domaines par les malheurs des guerres , s'étaient engagés au service des ducs de Lorraine , et avaient su mériter la confiance de Charles IV.

Envoyé à la Mothe pour le siège de 1634 , son expérience lui fit donner le rang de capitaine d'une compagnie de la garnison. Lorsque les Français eurent commencé à battre sérieusement la place , il alla résolument prendre , en cette qualité , le commandement d'un poste sur le bastion Le Duc , en face des batteries de Châtillon et de Roche qui , en deux jours , venaient de tirer sur la ville seize cents coups de canon , et d'y lancer une telle quantité de projectiles , que tous les édifices en étaient troués.

Le poste était donc très-périlleux , car , à plusieurs reprises encore , ces batteries recommencèrent leur effroyable jeu. Néanmoins il est à supposer que jusqu'à la fin du siège , Des Loges y conserva la réputation de bravoure qu'il s'était acquise. Ce qui prouve combien ce bastion fut bien défendu , c'est que les assiégeants ne parvinrent jamais à l'aborder , quoique cependant , par sa position à gauche de l'une des deux portes de la ville , la porte de Nancy , il fût une des clefs de la place (4).

La maison Des Loges était originaire de Champagne et portait : *d'azur , à la bande d'argent*. La localité dont elle tirait son nom , ravagée en 1616 par un corps de par-

Ce pont , très-étroit , puisqu'il n'a pas même de parapets , est l'unique monument que la main des démolisseurs de La Mothe ait respecté. Toutefois , le temps ne l'a point épargné , plusieurs de ses arches sont endommagées , et il finira certainement par disparaître dans un avenir prochain , si de sérieuses réparations ne viennent au plus tôt le consolider.

(4) Cette porte fut fermée pendant les sièges de La Mothe.

tisans , appartient aujourd'hui au canton du Pays - Billot (Haute-Marne).

Nicolas Dubois, lieutenant-général au bailliage du Bassigny, historien des sièges de La Mothe.

La famille Dubois ou du Bois prétend tirer son origine et sa noblesse d'Auvergne ; ce qui semble certain , c'est qu'elle est d'origine étrangère , comme le constatent les lettres de naturalité qui lui furent accordées en 1609.

Nicolas Dubois , dont nous avons à parler, naquit, dit-on , le 10 juin 1610 , probablement à La Mothe ou aux environs. Il eut pour mère Anne d'Hacourt , et pour aïeule Nicole Collin , fille de Mammès Collin , de La Mothe. A l'époque du premier siège de cette ville , il avait succédé à son père , Nicolas Dubois , et à son aïeul , Antoine Dubois , comme lieutenant-général au bailliage du Bassigny ; il était de plus conseiller d'état du duc Charles IV , intendant dans les armées de ce prince , et dans toutes les garnisons de son obéissance ; ce fut en ces diverses qualités et même encore avec celle de principal commissaire de Son Altesse qu'il assista à ce siège mémorable , dont il retraça plus tard les détails avec autant d'érudition que d'exactitude.

Nous ne suivrons pas Nicolas Dubois dans toutes les phases de ce premier siège où ses importantes fonctions lui permirent d'exercer une si grande influence. Honoré de la confiance d'Antoine de Choiseul-d'Iche , il fut souvent appelé à rechercher , avec ce gouverneur , les moyens les plus efficaces pour la meilleure défense possible de la forteresse. Ainsi , dès le 9 mars , il s'unissait à lui pour provoquer la réunion du corps de ville où furent prises les mesures de police à observer pendant le siège ; plus tard il recevait le premier , du prudent gouverneur , communication de la sommation du maréchal de la Force pour rendre la place , et était ensuite , après le conseil de guerre tenu à cette occasion , chargé de rédiger la réponse à cette sommation , réponse écrite avec simplicité et cependant dont

toutes les paroles sont autant d'expressions de haute dignité et de fidélité aux plus nobles des devoirs.

Après la mort du gouverneur Choiseul-d'Iché, ce fut encore lui que la veuve affligée de ce grand homme choisit pour remettre de sa part, aux principaux officiers réunis, tous les papiers qui contenaient les volontés de Son Altesse à l'égard du siège, et pour leur demander de continuer à rester fidèles au service de leur souverain, au bien de l'état et à la conservation de la place.

Au blocus de 1642, Dubois fut chargé, avec l'intendant spécial Royer, de l'instruction du procès des espions De Besme et Quebenhouse, entrés dans La Mothe avec l'intention d'y corrompre le fidèle Cliquot.

Enfin, il assista aussi au siège de 1645, sur lequel nous devons regretter qu'il n'ait pas écrit une relation complète. La rédaction des propositions de la capitulation qui eut lieu le 1^{er} juillet, lui est attribuée par Dom Calmet; ce qui est positif, c'est qu'il reçut la mission de présenter ces propositions signées par vingt-un officiers de la place, au marquis de Ville-roy, commandant en chef de l'armée française, et de rapporter au gouverneur la réponse qui y serait faite.

Le 7 du même mois il assistait, comme premier représentant du bailliage de Bassigny, à la reddition de la ville, et se vit même forcé, en cette qualité, de prêter serment de fidélité au vainqueur, ce qui fut aussi exigé des principaux bourgeois et des fonctionnaires de la ville.

Quelques jours après, au mépris de toutes les conventions librement acceptées et jurées, l'ordre de compléter la destruction de La Mothe arrivait de la cour de France. Député par la communauté pour aller implorer la révocation de cet ordre injuste, aussi odieux que barbare, Dubois se rendit à Paris; mais que pouvait-il espérer d'Anne d'Autriche et de Mazarin? Il eut la douleur de voir rejeter partout ses nobles supplications.

A son retour, la plus grande partie de la ville n'existait déjà plus, et ses yeux ne revirent bientôt que de silencieuses ruines sur la montagne où naguère s'élevait une cité considérée à

juste titre comme l'un des plus beaux fleurons de la couronne de Lorraine, abritant une population qu'il avait appris à admirer, et aux souffrances de laquelle, disons-le à son honneur, il avait su dignement compatir. Tant d'actes d'héroïsme dont il avait été témoin, restaient présents à son esprit; il résolut de les rappeler à la postérité, et il écrivit les pages immortelles de cet ouvrage que nos arrière-neveux liront et conserveront comme nous, avec un amour-propre et une piété toute patriotique.

Là ne se bornèrent point les services que Dubois devait rendre à son pays. Le 25 février 1654, Charles IV ayant été arrêté à Bruxelles, conduit ensuite en Espagne et retenu prisonnier à Tolède, le duc François, la cour souveraine de Lorraine et Barrois, et l'armée lorraine le choisirent, avec le marquis du Châtelet, pour aller à la cour de Philippe IV négocier la liberté de ce prince, et il justifia ce choix par les démarches les plus actives.

De retour en Lorraine, il y reprit après la paix des Pyrénées, les fonctions de conseiller au parlement et de président en la cour des grands jours de Commercy, fonctions qu'il exerçait avant son départ, et qu'il continua jusqu'en 1670, époque à laquelle S. A. ayant été forcée une dernière fois de sortir de ses états par les armées de Louis XIV, qui interdit aussi les fonctions de la cour souveraine, il se retira, après plus de 55 ans de service, à sa campagne de Damblain. Il y passa le reste de ses jours occupé, malgré son âge avancé, à repasser plusieurs pièces qu'il avait autrefois ébauchées touchant l'histoire de sa nation, les ordonnances du pays et l'explication de la coutume du Bassigny. Il y mourut le 29 juin 1692, âgé de 81 ans et 8 mois.

Nicolas Dubois avait épousé, en 1634, Claude Hiérosme, veuve de Jean d'Abaucourt et fille de Charles Hiérosme, seigneur de Sivry : il n'en eut point d'enfants. Il épousa, en secondes noces, en 1646, Anne de Lestre, fille de Gisle de Lestre, seigneur de Riocourt et de Provenchères (village et fief du canton de Chaumont, Haute-Marne), et en eut plusieurs

enfants, entre autres, Antoine Dubois, chevalier, baron de Damblain, seigneur de Riocourt et de Provenchères, dont les descendants ont donné, pendant plus d'un siècle et jusqu'à nos jours, à la haute magistrature lorraine, les personnages les plus distingués.

L'honorable famille Dubois ou du Bois de Riocour existe toujours à Nancy ; elle y est représentée actuellement par M. le comte Edouard de Riocour, connu surtout par sa bienfaisance.

Porte : *d'azur, à un arbre d'or, fruité de même.*

Dubuisson ou Du Buisson, capitaine enseigne de la garnison.

(1^{er} siège.)

Le *Nobiliaire de Lorraine* nous apprend que Henri du Buisson, originaire de Chaux au comté de Belfort, sergent-major au régiment du Plessis cavalerie, fut anobli par le duc Charles IV, à Paris, le 6 novembre 1650, en récompense de vingt-six années de services militaires.

Comme ces services correspondent précisément à l'époque du premier siège de La Mothe, nous pouvons donc supposer que ce personnage fut celui que la relation de Dubois nomme Desbuissons, et que Dom Calmet lui-même et un officier de la place appellent Dubuisson (1) ou Du Buisson. Quoiqu'il en soit, cette famille ne pouvait guère, à son origine, souhaiter une meilleure illustration que celle dont notre défenseur de La Mothe allait entourer son nom.

Dans la première répartition des officiers de la place, Dubuisson, déjà capitaine enseigne, fut chargé de faire son service dans l'intérieur de la ville, auprès de la personne du gouverneur, Choiseul-d'Iche.

Il se montra digne de la confiance d'un chef aussi distingué, car lorsque la vigilance des assiégés dut s'étendre à la fois sur

(1) *Histoire de Lorr.*, t. VI, p. 438.

toute l'enceinte de la place, ce gouverneur le choisit de nouveau pour veiller, de concert avec lui, à la garde du bastion Saint-Georges, situé en face de l'hôtel du gouvernement, à gauche de la porte principale de la ville, dite la porte de France. Ils y commandèrent ensemble les arquebusiers à cheval et tous les volontaires.

La cavalerie de La Mothe avait naturellement peu d'importance, et ne prit part qu'à quelques sorties au commencement du siège, mais le canon du bastion Saint-Georges eut plus d'effet sur les assiégeants, et à plusieurs reprises, il sema la mort dans leurs rangs.

Après la mort du gouverneur, Dubuisson, qui venait de perdre un véritable protecteur et presque un ami, eut encore la gloire de combattre sur la brèche, de s'y distinguer parmi ceux que La Mothe comptait au nombre de ses plus valeureux guerriers, et de n'en sortir qu'après s'y être fait couvrir de plaies et presque sans espérance de survivre à ses blessures (1), justifiant ainsi, par une dernière action d'éclatante bravoure, la haute faveur dont il avait joui pendant toute la durée du siège.

Henri du Buisson eut de son mariage avec Marie-Gillet de la Vallée, Henri-François du Buisson d'Issembourg, seigneur d'Happoncourt, major de la gendarmerie de S. A. R. le duc Léopold, qui épousa Marguerite-Christine Callot, petite nièce du célèbre graveur Jacques Callot.

De ce mariage, naquit Françoise du Buisson, mariée à Huguet de Graffigny, connue depuis sous le nom de Madame de Graffigny, savante lorraine, auteur des *Lettres Péruviennes* et de quelques autres productions aussi élégantes par la délicatesse que par la pureté du style.

Porte : d'azur, à trois léopards naissants d'or, posés 2 et 1, timbré d'acier poli; et pour cimier un tigre naissant, le tortil et lambrequin aux émaux et couleurs de l'écu.

(1) Relation manuscrite d'un officier de la place, p. 37. Bibliothèque d'Épinal, n° 490.

Filles et femmes de La Mothe.

(1654.)

La ville de La Mothe ne fut pas seulement « fertile en héros », suivant une expression poétique qui lui a été appliquée ; ses filles et ses femmes se montrèrent aussi de véritables héroïnes , les dignes sœurs et les compagnes non moins glorieuses de ses valeureux guerriers.

Plus d'une fois déjà , depuis le commencement du premier siège , on les avait vues , mettant de côté la timidité naturelle à leur sexe , prendre part aux travaux de la défense , ou se réunir aux bourgeois dans les sorties , lorsqu'un jour quelques Français s'étant permis de dire , par une espèce de bravade , qu'il n'y avait que des femmes dans la place , elles voulurent montrer que ces femmes , d'un courage énergique , étaient bien capables , non-seulement de les défier , mais encore de les battre.

Elles sortirent donc hardiment , au nombre de seize , sous la conduite d'une boiteuse , et accompagnées de douze jeunes garçons déguisés en filles (1). Elles portaient des armes à feu cachées sous leurs manteaux. Feignant d'aller à l'herbe , eiles s'avancèrent plus que de coutume vers les tranchées de l'ennemi. Les militaires qui s'y trouvaient ne les eurent pas plutôt aperçues , qu'ils accoururent dans l'intention de leur faire un mauvais parti. Mais pour mieux éloigner ces soldats de leur poste , elles s'enfuirent d'abord , puis les ayant ainsi attirés à une portée de mousquet , elles se retournèrent tout à coup et exécutèrent une décharge tellement à propos , que plusieurs de ces imprudents restèrent étendus sur le terrain , tandis que les autres , tout stupéfaits , regagnaient précipitamment les tranchées comme pour y cacher leur honte et leur défaite. Un de ces soldats ayant saisi une carabine des mains de la fille qui la portait , celle-ci le contraignit même aussitôt de lâcher prise , par un coup de couteau dont elle le frappa au bras.

(1) Notre relation manuscrite dit qu'elles étaient de 30 à 40.

Elles s'en retournaient toutes joyeuses du succès de leur expédition lorsque , arrivées à mi-chemin , elles furent poursuivies et attaquées par vingt-cinq mousquetaires. Soutenues à temps par autant de soldats de la garnison , elles accueillirent ces nouveaux ennemis avec une vigueur toute martiale ; mais cette fois , elles payèrent de leur sang leur périlleuse entreprise , car au dernier choc , l'une d'elles , atteinte dans la poitrine par un coup de mousquet , perdit la vie trois jours après ; une autre eut trois dents emportées ; enfin une troisième reçut aussi une balle sous les reins. Toutes néanmoins rentrèrent dans la ville , où les attendaient les embrassements et les félicitations de leurs compagnes accourues en foule au-devant d'elles.

Cette action , aussi belle que hardie , des filles de La Mothe , avait en quelque sorte aguerri toutes les femmes de cette cité ; elle contribua certainement pour beaucoup à la résistance opiniâtre que l'ennemi éprouva avant de parvenir à s'emparer de la place.

Après la mort du gouverneur , on les vit encore travailler avec la plus vive ardeur aux retranchements intérieurs des bastions Saint-Nicolas , Sainte-Barbe et de Danemark , et à ceux de la porte de la ville. Mais ce fut surtout sur la brèche qu'elles donnèrent un nouvel exemple de courage , qui mérite d'être rappelé.

Au bruit du tambour qui , au milieu de la nuit répandit l'alarme dans toute la ville quand la mine eut fait sauter une partie du bastion Saint-Nicolas , femmes et filles accoururent précipitamment , les unes avec des pierres , les autres avec des armes de main.

Arrivées sur le lieu du désastre , les moins hardies prirent part au travail des barrières pour fermer la brèche ; les autres , plus intrépides , se mirent dans les rangs des combattants pour charger les mousquets que leurs maris déchargeaient sur l'ennemi , ou bien distribuèrent , au milieu du feu des assiégeants , de la poudre et des rafraîchissements à leurs défenseurs , doublant ainsi , par ce dévouement inouï , les forces , la résistance et le courage des assiégés , et contribuant , par ce

moyen, à sauver à la fois leur honneur, celui de toute la bourgeoisie, de la garnison, et même leur ville pour laquelle une prise d'assaut eût été le plus grand des malheurs.

Cette admirable conduite des femmes de La Mothe n'a besoin d'aucun commentaire : la gloire, comme les roses, aime à paraître dans toute sa beauté et dans tout son éclat.

Quelle qu'ait été la croix plantée sur la tombe de celles qui succombèrent dans une aussi belle circonstance, cette croix fut, on peut l'affirmer, une croix d'honneur lorraine !!!

François di Vomcel.

(1643.)

François, dont les propositions pour la dernière capitulation de La Mothe nous ont conservé l'honorable signature, était évidemment un des officiers du conseil de guerre où furent adoptées les résolutions que nous a transmises cette pièce.

Sa signature semblerait indiquer qu'il était italien. Il eut très-probablement pour petit-fils Charles François, de Tranqueville, lieutenant d'infanterie au régiment de Luxembourg, puis cheveu-léger de la garde du duc Léopold, anobli par ce prince le 10 septembre 1717. « En considération des services » rendus par son aïeul commandant de La Mothe pour Charles » IV, et de ceux de Charles François, son père, rendus à Charles » V, d'abord en qualité de capitaine au régiment de dragons de » la Forrest, par après major au régiment de dragons de la » reine-duchesse, etc. »

Porte : *D'azur, au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules ; et pour cimier le lion de l'écu issant d'un armet morné, orné de son bourlet et lambrequin aux métal et couleurs de l'écu.* »

Gauthier.

(1643.)

Gauthier (Pierre), natif de Tignécourt, sieur dudit lieu et capitaine d'infanterie pour le service du duc Charles IV, fut

anobli par lettres de Son Altesse données à Paris le 48 août 1660, vérifiées le 44 août 1664, contenant : « Qu'il a été successivement cavalier dans la compagnie des chevaux-légers » de S. A., cornette, puis capitaine d'infanterie, dans lesquels » emplois il a donné des marques de sa valeur dans toutes les » occasions qui se sont présentées, notamment ès sièges de » Darney, Mirecourt, Epinal et La Mothe, et plus particulièrement à celui d'Epinal, où il aurait reçu des blessures mortelles en soutenant l'assaut en la place du colonel des Pilliers, » qui étoit pour lors en otage, comme aussi en celui de La » Mothe, où après avoir courageusement servi, s'étant trouvé » incommodé d'une longue et fâcheuse maladie, auroit envoyé, » pour ne pas discontinuer ses services, trois de ses enfants en » l'armée, dont celui qui étoit dans le régiment de S. A., commandé par le sieur des Pilliers, aiant été fait prisonnier à » Bar, mourut en sortant des prisons de Nancy ; le second, qui » étoit de la compagnie du sieur colonel Dufour, fut tué au » dernier siège de Dunkerque, et le troisième continue de » servir dans le régiment du marquis du Châtelet. »

Après ces honorables témoignages en faveur de Pierre Gauthier, ajoutons que la signature de cet officier se lit au milieu de celles des guerriers qui, jusqu'au dernier jour du siège de 1645, exposèrent généreusement leur vie pour la défense de la Mothe.

La famille de Pierre Gauthier, que les Lepaige de Darney comptent au nombre de leurs ancêtres, portait : *D'azur à trois faces d'or en chef, et un lion naissant de même en pointe ; pour cimier le lion naissant de l'écu, mouvant d'un tortil d'or, d'argent et d'azur, avec une étoile d'azur ; le tout porté d'un armet morné d'acier poli, couvert d'un lambrequin aux métal et couleurs de l'écu.*

François Gérard.

François Gérard, issu du côté paternel d'une famille de bonne bourgeoisie, fut tué d'un coup de mousquet à la défense

de la Mothe. Il appartenait par sa mère, Françoise Verquetot, ainsi que par son aïeule maternelle Françoise de Rambouillet, à des familles reconnues nobles.

La famille Gérard, anoblie par Charles IV le 28 août 1665, porte : *D'azur à un chien passant ou naissant d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'une couronne d'or.*

**Guillot, l'aîné, capitaine de la bourgeoisie, et
Guillot, le jeune, son frère, lieutenant.**

Le *Nobiliaire de Lorraine* rapporte les anoblissements de quatre personnages du nom de Guyot, dont trois en considération des services militaires rendus par eux ou leurs ancêtres dans les armées de Charles IV. On a cru voir en l'un d'eux, René Guyot, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, anobli en 1714, le descendant de nos défenseurs de La Mothe, mais ce n'est là qu'une conjecture plus ou moins vraisemblable. A quoi bon, d'ailleurs, vouloir que des lettres de noblesse fussent venues attester le mérite de tous ceux qui sacrificèrent leurs biens et exposèrent leur vie pour la défense de cette ville ? N'étaient-ils pas tous nobles, ceux dont rien ne put ébranler l'admirable fidélité et qui, à l'exemple des guerriers les plus intrépides de tous les temps, prenaient résolument pour devise : « *Aut vincendum, aut pereundum, vaincre ou mourir.* »

Quelles que soit donc l'origine et la descendance des deux frères Guillot, dont les noms sont inscrits à un rang très-honorable parmi les défenseurs de cette cité des braves, nous n'en devons ni plus ni moins honorer leur mémoire.

Avant même le commencement du premier siège, Guillot l'aîné commandait, en qualité de capitaine, l'une des quatre compagnies de bourgeois qui formaient la milice citoyenne de La Mothe. A l'arrivée des Français devant la place, il conserva ce commandement pour veiller désormais, le plus activement possible, à la garde de la ville. Plus tard, il occupa

avec ces mêmes bourgeois, et son frère cadet pour lieutenant, l'un des trois postes chargés spécialement de la défense du bastion du Danemark, situé au nord des fortifications de la place.

Ce bastion était resté inachevé à l'intérieur; il était donc loin d'offrir aux assiégés toute la sécurité désirable. Heureusement pour eux, l'ennemi n'en connut jamais la faiblesse, et d'ailleurs la résistance opiniâtre et les pertes qu'il y éprouva, les provocations mêmes auxquelles il eut à répondre, devaient plutôt l'en éloigner que l'y attirer. Les Écossais surtout vinrent si souvent chercher la mort sous les coups de ses intrépides défenseurs, qu'ils purent considérer plus d'une fois ses fossés comme le lieu de leur sépulture commune. Il fut cependant toujours un des trois bastions les plus menacés; malgré leurs pertes, les Écossais forcés par leurs chefs, parvinrent à pousser une tranchée jusque sous ses fortifications; deux batteries, l'une de quatre et l'autre de trois canons, y exercèrent aussi de terribles effets et y firent trop souvent, dans les rangs des bourgeois comme dans ceux de la garnison, des vides irréparables; mais rien ne fut capable d'ébranler l'ardeur de ceux qui restèrent, et, jusqu'au jour de la capitulation, les efforts des assiégeants vinrent échouer contre leur indomptable courage.

Une bonne part de l'honneur d'une aussi énergique défense revient naturellement aux deux frères Guillot, et témoigne hautement en faveur de leur patriotisme; en leur qualité d'officiers, l'exemple qu'ils donnèrent eut, comme toujours, la plus grande influence sur la conduite de ceux qui recevaient leurs ordres et qui surent si glorieusement les exécuter.

Les documents incomplets qui nous restent du blocus et du second siège de la Mothe ne nous ayant rien transmis sur la plupart des personnages qui, en dernier lieu et pendant sept mois, surent trouver, dans le seul amour de la patrie, les moyens de résister à des forces cent fois plus considérables que les leurs, nous ignorons si les deux Guillot prirent part à cette nouvelle et admirable résistance. Au moment de la

reddition de la place , nous trouvons cependant François Guillot, avocat , probablement l'un d'eux , au nombre des notables représentant alors ce qui restait de la bourgeoisie de la ville.

Jean Héraudel , avocat.

Les Héraudel formaient une des plus anciennes et des meilleures familles de La Mothe. Nicolas Héraudel y fut anobli par le duc Charles III, le 8 juillet 1555. Il était seigneur de Mandres-sur-Vair en partie et d'Ozières , et assista en cette double qualité aux états du Bassigny réunis en 1580, à La Mothe, pour la rédaction des coutumes de ce bailliage.

Parmi les enfants qu'il eut d'Aprône d'Aucy, fille du seigneur de Veroncourt, nous devons mentionner Catherine Héraudel, qui fut mère du respectable lieutenant au gouvernement de La Mothe, Jean-Baptiste Sarrazin de Germainvilliers.

Jean Héraudel, son fils ou plutôt son neveu, né à La Mothe vers 1585, licencié ès-lois et avocat en la cour des grands jours de Saint-Mihiel, fut, selon toutes les apparences, présent aux sièges de La Mothe, mais nous ignorons quelle part il y prit. Toutefois, il avait le cœur lorrain, et c'est assez pour nous de connaître cette particularité pour juger que sa conduite y fut digne de celle de tous ses concitoyens.

Les lettres étaient en honneur dans la cité des bords du Mouzon, et la bourgeoisie de La Mothe donna souvent à l'université de Pont-à-Mousson des sujets qui firent honneur à leur ville natale. Jean Héraudel est de ce nombre. Retiré à Gondrecourt, puis à Nancy après la destruction de La Mothe, il y composa plusieurs ouvrages, et entre autres une élégie qui est un tableau exact et saisissant des malheurs

de la Lorraine pendant les invasions des Français et de Suédois (1).

Héraudel dit lui-même, dans la préface de cette élogie, imprimée en 1660, « qu'il avait alors 75 ans, et avait eu six fils, trois morts et trois vivants, qui ont été hommes d'emplois considérables, et qui sont actuellement occupés au service de leur prince. »

Charles Héraudel, prévôt des chanoines de La Mothe.

Un autre personnage très-remarquable de cette famille et que nous croirions volontiers être le frère de l'avocat Jean Héraudel, fut Charles Héraudel, prévôt des chanoines de La Mothe.

Sous l'humble habit d'un religieux, ce respectable prévôt portait le cœur d'un brave; aussi, Charles IV n'eut-il pas de sujet plus fidèle ni plus dévoué.

Véritable lorrain des anciens temps et digne enfant de La Mothe, il ne montrait pas seulement aux chanoines placés sous sa direction l'exemple d'une sincère piété, mais comprenant que la défense de la patrie est un devoir sacré pour tous ceux qu'elle a élevés dans son sein, il voulut encore leur donner en sa personne un véritable modèle des vertus civiques, en défendant avec énergie sa ville natale, et en montant la garde à son tour, comme le dernier des soldats, sur les bastions mutilés de cette glorieuse cité.

Ce dévouement bien connu de Charles Héraudel lui a fait attribuer une part importante dans les derniers faits par

(1) Cette pièce de vers, écrite en latin d'abord, a pour titre : *Deplorandi Lotharingæ status, ab aliquot annis Elegia*. Une traduction française est intitulée : *Élégie de ce que la Lorraine a souffert depuis quelques années par peste, famine et guerre, sur l'Élégie latine de l'auteur, et par soy même, tesmoing oculaire d'une partie, etc.* Nancy 1660, brochure in-quarto.

lesquels les assiégés signalèrent leur résistance héroïque au siège de 1645. Suivant la tradition, étant en faction sur un des remparts, il aperçut un officier supérieur monté sur un cheval blanc, le coucha en joue en appuyant le mousquet sur l'épaule de son jeune domestique et le tua. Cet officier était le maréchal de camp Magalotti, commandant de l'armée française. Diverses relations rapportent en effet que le mardi 20 juin, Magalotti, en visitant les tranchées et d'autres travaux des assiégeants, reçut au milieu du front un coup de mousquet qui sortait près de l'oreille gauche, et dont il mourut le jeudi suivant.

L'italien Mazarin ne pouvait pardonner volontiers un tel coup porté à l'un de ses compatriotes, son favori; aussi la tête de Charles Héraudel fut-elle mise à prix, et il ne dut pas attendre l'entrée des Français dans la ville pour s'expatrier. Il se retira auprès de son souverain, Charles IV, qui l'accueillit avec une bienveillance toute spéciale, et voulut même lui faire obtenir la grande prévôté de Saint-Dié, comme le prouvent deux lettres écrites par ce prince, l'une au S^r d'Armaucourt, l'autre au père Dom André Royer, élu lui-même abbé de Senones en 1648 (1).

- (1) 1^{re} « Monsieur d'Armaucourt, — Vous ayant cy-devant escrit pour
> faire prouver le filz du S^r de Galéan du bénéfice de prévost de
> Saint-Diez, nous avons dû depuis adviser qu'il estoit plus expédient
> que nostre cher et bien aymé Charles Héraudel prévost des chanoines
> de la Mothe, en soit prouvé que nul autre, tant pour l'augmentation
> du service divin en ladite église de Saint-Diez que nous avons creu
> estre mieux administré sous sa charge, que pour l'intérêt particulier
> de nostre service, cognoissant l'affection dudit Héraudel, et faisant
> estime des bons et agréables services que nous avons receu de luy,
> dont nous luy avons voulu donner un tesmoignage en ce rencontre.
> Et partant vous ne manquerez pas de faire toutes instances et solli-
> citations nécessaires, pour le faire jouir à l'exclusion de tous autres,
> ainsi que nous vous le mandons très-expressément. Et à quoy nous
> asseurant que ne manquerez, nous prions Dieu qu'il ait garde de
> vous.

Nous ne croyons pas néanmoins que Héraudel fût nommé à cette grande prévôté qui appartenait, en 1646, à Charles de Lorraine, fils de Charles III, abbé et prince de Gorze; mais il continua à suivre l'armée lorraine, et y remplit même les fonctions importantes de vicaire général, comme on le voit par une ordonnance de Charles IV, rendue à Bruxelles, le 2 février 1652, conformément à une requête qu'il adressa à ce prince, de concert avec quelques anciens chanoines de La Mothe, et où il est dit :

« Nous ordonnons qu'en conformité de nos intentions, »
» tous chanoines de notre ville de La Mothe, à la réserve »
» du sieur Héraudel, prévost, et qui nous rend service ac- »
» tuel dans nos armées, en qualité de vicaire général, s'ha- »
» bitueront et se retireront à Bourmont, à peine d'être privés »
» du fruit de leurs prébendes qui s'appliqueront à ceux qui »
» feront le service divin audit lieu lequel, de pleine puis- »
» sance et autorité souveraine, nous avons mis et mettons »
» sous notre protection et sauvegarde particulière, et exemp- »
» tons et affranchissons de tous logements de gens de »
» guerre, etc. »

Plus tard, Charles Héraudel vint se remettre à la tête de ses chanoines si longtemps dispersés, et passa ses derniers jours à Bourmont, où il mourut dans un âge avancé.

La famille Héraudel portait : « *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois trèfles de gueules; et pour cimier les trèfles de l'écu portés d'un armet morné, orné de son bourlet et lambrequin aux métal et couleurs dudit écu.* »

2^a » Père Dom André, j'escrit à d'Armaucourt touchant le bénéfice »
» de la prévosté de Saint-Diez, duquel nous voulons que Héraudel »
» jouisse à l'exclusion de tous autres, et nous envoyons nostre lettre »
» pour luy envoyer par le premier ordinaire, par lequel vous ne man- »
» querez pas de luy escrire ce qui sera de votre cognoissance et science, »
» afin qu'il puisse d'autant mieux mettre à exécution ceste nostre vo- »
» lonté, à quoy nous reposant, nous prions Dieu qu'il vous ayt en sa »
» sainte garde. Escrit à Alter (*sic*) le 29 aoust 1645. » (*Manuscrit de la Bibliothèque d'Épinal, A R'', n° 153''*.)

La Bretonnière, capitaine de la garnison.

(1654.)

La ville de La Mothe a laissé une auréole de gloire autour des noms de tous les guerriers qui combattirent dans ses murs pour leur patrie et leur souverain. C'est ainsi que nous apparaît le nom de La Bretonnière.

Capitaine d'une compagnie de la garnison, et honoré de cette confiance spéciale que Charles IV n'accordait qu'aux hommes d'une fidélité bien justifiée, La Bretonnière fit d'abord, comme les autres officiers de son grade, le service réservé à ses fonctions, et commanda à son tour, au corps de garde placé hors de la ville, entre les barrières de la porte. Puis, lorsque la nécessité de mettre des postes sur chaque bastion eut été reconnue, il fut chargé, avec les sieurs de Saint-Ouën et Guillot, de la défense du bastion de Danemark, dont les troupes se signalèrent si avantageusement dans les sorties, et dans la résistance que, jusqu'à la fin du siège, elles opposèrent aux assiégeants.

Les actes de bravoure par lesquels se distingua le capitaine La Bretonnière sont restés confondus avec ceux de tous les braves qu'il eut sous ses ordres, ou pour compagnons de dévouement; mais, plus heureux que la plupart d'entre eux, il a écrit son nom en caractères indélébiles sur les restes mutilés de la cité dont le front touchait aux nues, et la postérité, sans s'informer s'il eut des ancêtres ou des descendants, le redira, comme nous, avec honneur.

Lachapelle, de Sommerécourt.

(1654.)

Les villages voisins de La Mothe appartenaient tous à la Lorraine; il était donc très-naturel qu'ils fussent représentés

au siège de cette ville par des volontaires qu'une sympathie bien légitime engageait à unir leurs efforts à ceux de sa garnison et de ses bourgeois, pour la défense de leur nationalité commune.

C'est ainsi que le nom de Lachapelle, habitant de Somerécourt, mérite une place à côté de ceux des braves dont il fut le compagnon d'armes.

Dans une sortie contre les Écossais qui, établis à Outremécourt, avaient cherché à se porter jusque sous une butte rapprochée des contrescarpes de la ville, les bourgeois de La Mothe et quelques-uns de ces volontaires, ayant eu un avantage marqué, s'étaient mis avec tant d'ardeur à la poursuite des fuyards qu'ils étaient descendus imprudemment jusqu'au pied de la côte. Là, ils furent surpris par une garde de cavalerie française qui arrivait à eux, et contre laquelle il fallut combattre.

Dans la mêlée, Lachapelle voyant que, ni le temps, ni les forces ne lui permettaient plus de faire usage de son mousquet, mit résolument l'épée à la main, et saisissant les rênes du cheval du commandant, le sieur de Bussy-Lameth, il engagea, contre ce cavalier, un véritable duel. On rapporte que Bussy admirant son courage, lui dit plusieurs fois : « *Camarade, rends-toi à moi, je te donnerai tel appointment que tu voudras.* » Mais aussi plein de fidélité que de bravoure, Lachapelle n'avait pas d'oreilles pour de telles propositions, et continuant à harceler vivement son adversaire, il parvint à le blesser assez grièvement. Deux autres bourgeois qui avaient voulu le rejoindre se trouvant embarrassés par une attaque de trois cavaliers, il eut même assez de présence d'esprit pour les rassurer en criant à un de ces derniers : « *A moi ! à moi ! cavalier, c'est moi qui dois te faire raison !* » Mais en ce moment même, arrivait derrière lui un autre individu de la même compagnie qui, lui déchargeant son pistolet sur la tête, l'étendit roide mort sur ce champ d'honneur, et se retira ensuite précipitamment avec les siens.

Par un courage digne d'une spartiate, l'épouse de Lachapelle reçut les consolations de ses compagnes, mais sut retenir ses larmes pour obéir au commandement qui lui fut fait de ne point pleurer la perte de son mari, la plus sensible qu'elle pût éprouver.

Nicolas de la Fontaine.

Originaire d'une famille noble du comté de Donachein, principauté de Wirtemberg, Nicolas de la Fontaine combattit d'abord dans le Palatinat, contre les Suédois; ensuite il s'engagea dans les armées du duc Charles IV, et fut fait capitaine, pour le service de ce prince, dans le régiment de Saint-Balmont.

C'est ainsi qu'il assista à la défense de La Mothe où il reçut plusieurs blessures assez graves.

Retiré du service par suite de ces blessures, et d'autres encore, il s'établit dans le comté de Vaudémont, et s'y maria avec Barbe de Bauzemont, d'extraction noble.

Pierre-André de la Fontaine, leur fils, fut successivement lieutenant de cavalerie dans les troupes de Charles IV, et fourrier de la garde suisse du duc Léopold, en 1698. Ses descendants ont été seigneurs de Gemmelaincourt.

Porte : D'argent à la face de gueules, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout, et pour cimier, un lion de gueules, issant d'un armet morné, orné de son bourlet et lambrequin aux métaux et couleur de l'écu.

Le canonnier Lallemand.

(1634.)

Lallemand fut un de ces hommes d'un mérite réel, en qui la population et la garnison de La Mothe avaient mis, à juste titre, leur confiance et leur espoir. Comme canonnier, il était surtout excellent pointeur. Pour bien faire ressortir son habileté dans un temps où la science des artilleurs existait à

peine , entrons dans quelques détails qui donneront en même temps une idée des moyens de défense dont disposaient les assiégés.

Le jour même de l'arrivée de l'avant-garde de l'armée française devant la place , le vicomte d'Arpajon qui la conduisait , après s'être établi à Médonville , désirant reconnaître la forteresse de plus près s'était avancé , à la tête de deux compagnies d'infanterie et de trente chevaux , jusqu'au coin de la montagne du Fréhaut. Lallemand n'eut pas plutôt aperçu ces troupes , qu'un coup de couleuvrine , tiré du bastion Saint-Nicolas , vint renverser plusieurs soldats et un cavalier derrière cet officier supérieur , l'obligeant , par ce baptême de sang , et pour éviter le même sort , à regagner en toute hâte Médonville. Quelques ingénieurs , arrêtés également par les canons des remparts , ne furent pas plus heureux dans leurs découvertes.

Huit jours après , pendant une belle soirée , le gouverneur de La Mothe faisait lancer , sur le bastion Sainte-Barbe , des fusées , des étoiles et diverses autres pièces d'artifice , afin d'attirer hors de leurs abris , les soldats campés sur cette même montagne de Fréhaut , alors couverte de vieux chênes. Ils en sortirent en effet , et s'assemblèrent sur le sommet pour mieux jouir de l'aspect de ces nouveaux astres. Lallemand les attendait : ayant chargé ses canons à cartouches , il fit une première décharge sur les avides spectateurs et la redoubla immédiatement avec tant de succès , que de tous ces pauvres militaires , sept ou huit seulement purent porter en bonne santé , à leurs corps-de-garde , des nouvelles de leurs compagnons morts ou blessés. Le lendemain , les fauconneaux du même bastion lançaient de nouveau la mort et la terreur dans les rangs des assiégeants , et les forçaient , après un engagement défavorable , à se retirer dans leurs retranchements.

Vers le vingt-un avril , des cavaliers français et plusieurs fantassins s'emparaient , dans les prés sous la place , d'un troupeau de moutons de la bergerie du gouverneur ; ils s'éloignaient aussi vite que possible pour mettre leur butin en sûreté ,

lorsqu'arrivés en un passage de la côte de Châtillon, le canon de la place les atteignit tellement à propos, qu'à l'instant même, il enleva à plusieurs d'entre eux tout moyen de participer au gai repas qu'ils s'étaient promis de faire avec la chair de ces moutons.

Quelques jours après deux canons du bastion Saint-Georges enterraient une troupe d'ouvriers sous les débris d'un ouvrage qu'ils venaient de commencer sur un tertre au bas des champs, et un peu plus tard encore, six fauconneaux du bastion de Danemark tiraient à la fois sur la cavalerie française aux prises avec les bourgeois, dans une sortie très-meurtrière, faite contre les Ecossais.

Ainsi donc, tous les bastions de La Mothe étaient pourvus de canons qui, de temps à autre, occasionnaient à l'ennemi des pertes aussi désavantageuses qu'inattendues.

Mais les coups les plus funestes qu'ils aient portés aux Français furent ceux de deux coulevrines qui, pointées et tirées par Lallemand, du haut du bastion Sainte-Barbe, jetèrent subitement le deuil au milieu d'une bruyante partie de plaisir organisée par de jeunes capitaines, sur un petit mamelon d'où s'échappaient deux fontaines entre des côteaux de vignes. A la tête de ces gentilshommes était le chevalier de Senneterre, jeune guerrier de grande espérance, qui eut les deux jambes emportées et mourut bientôt de ses blessures, ce qui porta l'alarme dans le camp, et fut le sujet d'une consternation générale dans toute l'armée. Deux autres capitaines restèrent sur place, un troisième fut grièvement blessé.

Comme on le voit, chaque nouvelle action venait confirmer de plus en plus l'adresse spéciale du canonnier Lallemand. Le 7 juin, il sut en quelque sorte se surpasser en démontant, du premier coup d'un canon qu'il venait d'établir sur le bastion Saint-Nicolas pour l'opposer à la batterie de Roche, une pièce de cette terrible batterie qui depuis plusieurs jours faisait pleuvoir sur la ville une grêle de projectiles. D'un second coup, non moins bien porté, il tua un commissaire d'artillerie.

Sur la fin du siège, lorsque les Français furent enfin parvenus

à camper leurs formidables batteries jusque sous la place, les contre-batteries des assiégés firent bien encore parfois ressentir au dehors leurs effets mortels, mais elles finirent presque toutes par être démontées et on fut obligé de les retirer de leurs embrasures.

Pour comble de malheur, une des nombreuses grenades lancés par l'ennemi ayant atteint Lallemand, lui avait emporté la main, et l'avait mis hors d'état de continuer son service. Cet accident fut d'autant plus regrettable que la place n'avait plus alors d'autres canonniers sur l'habileté desquels elle pût compter, et que la disette de poudre et de boulets commençait à s'y faire vivement sentir.

Plusieurs familles du nom de Lallemand ont été anoblies depuis le siège de La Mothe par les ducs de Lorraine; si l'une d'elles compte notre habile pointeur parmi ses ancêtres, n'a-t-elle pas le droit de s'en glorifier?

Famille de Landrian.

(1634—1643.)

Pendant les guerres du commencement du XVI^e siècle, plusieurs gentilshommes italiens quittèrent leur patrie pour venir se fixer en Lorraine. De ce nombre était Jean-Françisque de Landrian, putné d'une ancienne maison *de nom et d'armes* de la petite ville de Landriano en Lombardie. Sorti de son pays natal vers l'année 1515, il vint, à la suite du duc Antoine, s'établir dans nos contrées et y fut la tige de cette maison qui, par la dignité de ses actes, mérita constamment les respects des habitants de la ville de La Mothe et des villages environnants où elle eut sa résidence.

Descendant d'une famille d'ancienne noblesse, Jean-Françisque de Landrian continua, ainsi que ses premiers successeurs, à jouir paisiblement en Lorraine des honneurs et des privilèges auxquels lui donnait droit sa naissance, mais les titres de sa famille étaient restés à ses aînés, ce qui, après l'avènement de Léopold, obligea Nicolas et Errard de Landrian

à solliciter de ce prince des lettres-patentes confirmatives de leur état de gentilshommes. Ces lettres, données à Lunéville le 13 juillet 1703, nous font connaître, jusqu'à cette date, sept générations de cette famille devenue profondément lorraine, et qui se glorifie surtout de compter parmi ses ancêtres l'un des défenseurs de La Mothe.

Jean-Françisque de Landrian eut pour fils Jean-Françisque de Landrian, 2^e du nom, mort au service des ducs de Lorraine. Il avait sa principale demeure à La Mothe, mais il posséda aussi, à Urville, une maison pour laquelle il devait annuellement un chapon de bourgeoisie aux seigneurs de Beaufremont. Il avait épousé Marguerite Gérard et en eut René de Landrian, qui suivit aussi, jusqu'à sa mort, le métier des armes, et qui, comme son père, habita quelquefois Urville où il était possesseur, en 1589, de deux maisons voisines, dont l'une, dite la Haute-Chambre, paraît avoir été une véritable maison bourgeoise, car elle avait chambres, cour, jardin et meix, c'est-à-dire tout ce qui constitue encore aujourd'hui une élégante habitation rurale. Sa fille, Sabine de Landrian eut aussi, à la même époque, deux maisons et quelques autres propriétés dans ce village.

Outre cette fille, René de Landrian laissa de son mariage avec Françoise Thouvenel, Charles de Landrian auquel ses services méritèrent la faveur d'être admis au nombre des conseillers d'état du duc Henri, fonctions qu'il continua d'exercer sous le règne de Charles IV, comme il se voit par un brevet du 21 avril 1622. Il avait épousé Benigne Plumerey, fille de noble Jean Plumerey, de Villers-lès-Nancy, et de damoiselle Jacobée de Vidrange. Il est probable qu'il mourut à Villers, car il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Clairlieu, comme l'indiquait une épitaphe de cette église, surmontée des armes des Landrian et daté du 26 août 1635 (4).

(4) Cette épitaphe, posée par la piété filiale de Nicolas de Landrian, n'existait plus à Clairlien en 1789, mais on y voyait encore, dans le collatéral à droite, en face du milieu de la nef et attachée contre le mur, celle qui

Charles de Landrian et Benigne Plumerey eurent pour fils Nicolas de Landrian à qui la défense de La Mothe procura un honneur qui rejaillit encore sur ses descendants.

Oublié dans les relations incomplètes des sièges de cette glorieuse cité, le nom de Nicolas de Landrian n'en a pas moins droit à des hommages que la tradition s'est toujours plu à lui accorder. Nous ne trouvons en effet ce nom respectable de Landrian qu'une seule fois dans l'ouvrage de Dubois, mais c'est assez pour nous apprendre que le personnage qu'il rappelle faisait partie du conseil du gouverneur, au siège de 1634, et qu'au moment décisif, sa parole influente suffit, avec celle du vénérable père Rémond, capucin, pour décider le bouillant Watteville à se ranger du côté de ceux qui, voulant sauver les débris d'une héroïque population, comprenaient l'impérieuse nécessité de demander au commandant français une honorable capitulation.

Plus juste que les écrivains du temps, la chancellerie lorraine nous donne une bien belle idée du caractère chevaleresque de Nicolas de Landrian, lorsqu'elle nous dit, dans les lettres-patentes délivrées à ses petits-fils par le duc Léopold, « qu'ayant » défendu La Mothe comme volontaire et lieutenant au gouvernement de ladite ville, mais ayant été obligé de succomber, » il se retira sur son bien à la campagne, plutôt que d'avoir » voulu s'engager au service des étrangers. » Ce précieux témoignage, s'unissant à la tradition pour attester des faits qui de tout temps ont honoré leurs auteurs, ne nous dit-il pas combien il y avait de dignité et d'élévation dans le cœur du gentilhomme qui avait mérité, à un aussi haut degré, la confiance de son souverain, et qui la justifiait par la plus constante et la plus admirable fidélité.

Redisons-le donc bien haut et à sa gloire, Nicolas de

suit : « Cy-devant repose le corps de damoiselle Jacobée de Vidrange, « épouse de noble Jean Plumerez, résidant à Villers-lès-Nancy, laquelle « décéda le 29 novembre 1617. Priez Dieu pour son âme. » *Histoire de Nancy*, par Lionnois, t. I^{er}, p. 636).

Landrian resta pauvre après les sièges de La Mothe; mais ce fut auprès de quelques héritages de ses aïeux, ce fut chez d'illustres Lorrains dont il avait gagné l'estime par sa noble conduite, qu'il se retira pour y vivre dans la médiocrité, plutôt que d'accepter, de la main des étrangers, ennemis du pays adoptif de sa famille, une abondance qu'il aurait considérée à juste titre comme flétrissante.

Chassé de La Mothe comme tous les derniers habitants de cette ville sur les murs de laquelle se commettait la plus grande des iniquités de l'époque, Nicolas de Landrian, accompagné de sa famille, trouva à Beaufremont, dans le château mutilé des *bons Barons*, auprès de Charlotte de Madruce, ce dernier rejeton d'une branche de la royale maison de Bragance, une hospitalité digne de son infortune. La bienfaisante et vertueuse veuve de Charles de Lenoncourt lui confia même l'intendance de ses affaires, et en 1659, il exerçait de plus les fonctions de juge en cette antique baronnie de Beaufremont (1).

Enfin, Nicolas de Landrian alla rendre le dernier soupir au pied de la montagne à laquelle il ne restait plus, au milieu de ruines encore palpitantes, qu'un nom à jamais célèbre. Il mourut à Outremécourt, humble village qui avait toujours fait partie de la communauté de La Mothe, le 30 septembre 1667, et y reçut la sépulture. L'inscription qui existe sur sa tombe, conservée dans la maison que sa famille possède au centre de ce village, est ainsi conçue :

D. O. M.

Icy repose

le corps de Nicolas de Landrian,

vivant escuyer et lieutenant de gouverneur

de la cy-devant ville de La Mothe,

place frontière des estats de Son Altesse sérénissime

Charles IV,

(1) Etat civil de Beaufremont et Archives de la Préfecture des Vosges,
H 87.

qu'il a deffendu pendant ses trois sièges
par des exploits
dignes de sa fidélité,
et à ses frais à cause de l'éloignement de son Prince.
Il est mort le dernier septembre 1667.
Priez Dieu pour son âme.

Le chapitre des chanoines de La Mothe compta aussi, au nombre de ses membres, un oncle ou un frère de Nicolas de Landrian, qui, comme toute la compagnie de ces vénérables religieux, sut unir les efforts du guerrier aux pieuses prières qu'inspire le vrai patriotisme, pour sauver cette ville que tous affectionnaient, des malheurs sous lesquels elle allait succomber. L'inscription suivante, gravée sur la tombe du chanoine Joseph de Landrian, existe encore à Outremécourt; en voici le texte :

Cineres

V. Nobilis D. D. Josephi de Landrian
Canonici Mothensis meritissimi posteris dispergendi,
Hurmonti occubui, stantem stans Motha probavi;
arx cecidit, cecidi; manibus urna manet,
Ut surgam cœlo redivivus adeste sodales;
dicite felicis gloria funus eat.

Nicolas de Landrian avait épousé damoiselle Philiberte Tranchot, d'une famille distinguée de Médonville qui lui donna : 1^o Jean-Baptiste de Landrian, baptisé à Beaufremont le 14 avril 1650, dont le parrain fut noble Jean-Baptiste Collin d'Aingeville, et la marraine damoiselle Elisabeth-Françoise de Roncourt, d'Aingeville; 2^o et sûrement aussi Nicolas de Landrian, plus tard curé d'Outremécourt (1).

(1) Gabrielle de Landrian, fille de Nicolas de Landrian et de Philiberte Tranchot, fut mariée à Claude Mauljean, né en 1651, écuyer, seigneur de Bricourt, cornette au régiment de Louis Mauljean son cousin, puis capitaine-prévôt, gruyer et receveur d'Apremont, par lettres-patentes de Henriette de Lorraine, princesse de Lixin, du 8 octobre 1658 (*Nobil.*, p. 35).

Digne fils des défenseurs de La Mothe , ce bon prêtre fit tous ses efforts pour conserver à ses paroissiens les droits qui leur revenaient comme représentants de la communauté de La Mothe ; mais non content de soutenir leurs intérêts temporels , il voulut encore veiller, le plus religieusement possible , à leurs intérêts spirituels. Outremécourt lui doit sa jolie petite église, qu'il fit bâtir sur le plan et avec les pierres mêmes des ruines de l'ancienne église collégiale de La Mothe. C'est du moins ce que témoignent encore aujourd'hui les deux vers suivants qui lui sont attribués et qu'on lit sur une pierre saillante de cette église , du côté de la sacristie.

Motha meos tulerat lapides , sed et illa sepulcro
Motha remota suo nunc ibi tota jacet.

Les lignes gravées sur la tombe de ce bon prêtre sont une autre preuve de la bienfaisante et ingénieuse inspiration qui lui fit ainsi édifier , avec le concours de ceux qui , comme lui , étaient fils des derniers habitants de La Mothe , cette modeste maison du Seigneur où leurs descendants continuent toujours à adorer le Dieu auquel leurs ancêtres exprimèrent tant de fois de pieux sentiments, dans le vieux temple du sommet de la montagne. Voici cette inscription :

D. O. M.
Messire Nicolas de Landrian ,
curé d'Outremécourt ,
a rétabli la cure, les droits d'autel.
Il a fait bastir l'église ,
l'a ornée et meublée par ses soins ,
y ayant
mis de grandes sommes.
Il est mort le. 17 . . .

Aîné de sa famille , Jean-Baptiste de Landrian épousa damoiselle Claude Billard , mais il mourut à la fleur de l'âge , laissant deux fils , Nicolas et Errard de Landrian. Son épouse , comprenant toute la perte qu'elle venait de faire et aussi ses

devoirs de mère, vendit sans hésiter tous les biens qu'elle avait en France, pour élever dignement ses fils et réunir leurs possessions dans les Etats de Lorraine. Nicolas était premier conseiller-accesseur au bailliage du Bassigny, et Errard, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, en 1703, au moment où ils sollicitèrent les lettres-patentes confirmatives de leur noblesse, qui leur furent accordées par le duc Léopold.

Un de leurs descendants, René de Landrian, est aujourd'hui baron du Montet, proche Nancy; il a continué à conserver, à Outremécourt, la maison qui appartenait à ses ancêtres et l'habite quelquefois.

Porte : D'or, à un château de sinople maçonné de sable, flanqué de tours crénelées au sommet de même, et en chef un aigle de sable éployé, becqué et diadémé de gueules, tenant les serres étendues sur l'une et l'autre tours, et pour cimier un aiglon de sable porté d'un casque grillé, et orné d'un lambrequin aux métal et couleur de l'écu.

La Paix, lieutenant de la garnison.

(1654.)

La Paix commanda au siège de La Mothe en qualité de lieutenant dans les compagnies des capitaines de Montarby et Roncourt, auxquelles la garde et la défense du bastion Sainte-Barbe fut confiée. Il prit donc part aux nombreuses actions par lesquelles se distinguèrent spécialement les troupes de ce bastion, et à la belle résistance qu'elles opposèrent aux assiégeants.

L'origine de La Paix nous est inconnue, mais La Mothe est devenue au moins sa patrie adoptive, puisque son nom a mérité d'être inscrit parmi ceux des énergiques défenseurs de cette ville.

N. Le Noir.

(1643.)

La signature de N. Le Noir figure parmi celles de la pièce qui contient les propositions faites au maréchal de Villeroy, pour

la reddition de la place à la fin du siège de 1645. L'histoire n'a point conservé le souvenir des actions personnelles de N. Le Noir, mais elle nous les laisse entrevoir dans les nombreuses sorties et les combats de chaque jour où, pendant plus de six mois, se distinguèrent tant de généreux défenseurs de l'antique nationalité lorraine.

Nous supposons avec quelque vraisemblance que ce guerrier appartenait à une famille Le Noir, de Gironcourt, dont les armes sont : *De sable à la face ondée d'argent, accompagnée d'une étoile de même, au canton senestre, et d'un croissant montant au canton dextre de la pointe; et pour cimier un nègre naissant et nu.*

Maillefert.

(1643.)

Originaire de Thiaucourt, dans le Barrois, la famille Maillefert, anoblie d'abord en 1605, en la personne de Louis Maillefert, secrétaire ordinaire de feu la duchesse de Bar, le fut de nouveau, par le duc Henri II, le 10 novembre 1640, en la personne de Jean Maillefert, frère de Louis, alors décédé sans enfants.

Quels qu'aient été les honorables motifs de ces anoblissements, les descendants de Jean Maillefert devaient bientôt ajouter encore à la haute considération qu'ils attiraient sur eux, par leur présence aux sièges de La Mothe, et par la bravoure qui porta l'un deux à y sacrifier sa vie pour la plus patriotique et la plus juste des causes.

Nous lisons en effet dans les lettres d'anoblissement données en 1712, par le duc Léopold à Pierre-Paul Chevrier, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois : « . . . Que ledit » Pierre-Paul, (fils de Claude-Dominique Chevrier, avocat à » Mirecourt), est allié à plusieurs nobles de Lorraine; que » même la noblesse se rencontre déjà dans sa famille du côté » de Marie-Judith de Maillefert sa mère, petite-fille de Nicolas

» Bavière, et fille de noble Sébastien Maillefert, lieutenant-
» colonel du régiment des Pilliers, pour le service du duc de
» Lorraine; lequel dans toutes les occasions a donné des
» preuves de sa valeur et suivi les traces de ses père et cousins
» qui sont morts glorieusement, l'un en qualité de comman-
» dant du château de Vicherey, et l'autre en combattant sur
» la brèche de la ville de La Mothe, etc. »

Ne sont-ce pas là les preuves les plus honorables du dévouement dont étaient animés ces nobles défenseurs de La Mothe, et ne viennent-elles pas témoigner hautement que la fidélité des Lorrains et leur attachement pour leurs ducs et pour leur patrie ne reculait devant aucun danger, pas même dans les occasions les plus périlleuses ?

Comme le château de Vicherey ne fut assiégé qu'après la destruction de La Mothe, il paraît certain que Maillefert, qui y commandait et y perdit la vie, est le même que celui dont nous possédons la signature au bas des articles rédigés pour la reddition de La Mothe, en 1645, ce qui ne fait que nous rendre plus précieuse encore cette respectable signature.

La famille Maillefert portait : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe de deux annelets, ou orle double de même; et pour cimier deux penes de l'écu.*

Le Patau.

(1654.)

Le Patau était un pauvre manouvrier de La Mothe qui n'avait jamais gagné sa vie qu'au four et à la grange.

Ce nom, sous lequel nous le connaissons, ne lui venait peut-être même que d'une extrême rusticité, suite de sa naissance dans les derniers rangs de la misère. Ce n'en était pas moins un travailleur auquel les épreuves avaient fait contracter l'habitude d'un certain courage qui n'attendait que l'occasion de s'élever jusqu'au patriotisme.

Six semaines environ avant la fin du premier siège, douze

mousquetaires de La Mothe ayant fait une sortie sur les Ecossais qui travaillaient aux tranchées sous la contrescarpe du bastion de Danemark, et même tué leur capitaine, le Patau avait osé, après la retraite des vainqueurs, et sur l'espérance d'une pistole qui lui fut promise, aller chercher, sur ses épaules, à la vue de l'ennemi, le corps et les armes de ce capitaine.

Loué de tous pour cette action hardie qui lui paraissait toute naturelle, mais qui venait de lui procurer un gain inaccoutumé, il en conçut une telle hardiesse, qu'il s'offrit au gouverneur pour aller, le lendemain, avec douze autres mousquetaires, hasarder une nouvelle surprise sur les mêmes tranchées, ne demandant pour toute arme qu'un fléau, et disant qu'un mousquet lui serait inutile.

Sa proposition fut acceptée; seulement, au lieu d'un fléau, on lui mit en main une vieille hallebarde toute rouillée.

Il sort donc à la tête de ces mousquetaires, surprend les Ecossais, saute seul au-delà de la tranchée tandis que ses compagnons font leur première décharge, et manie sa hallebarde avec tant de promptitude et de courage, qu'il l'a bientôt dérouillée dans le sang des ennemis. Un sergent attaqué par lui n'a que le temps de lui demander quartier; mais il ne le comprend pas, et croyant bonnement qu'il lui parle de le mettre en quartiers, il lui enfonce avec tant de furie sa hallebarde dans le corps, qu'il a peine ensuite à la retirer.

Le choc dura environ un quart d'heure. Les malheureux Ecossais, plus maltraités encore que la veille, y perdirent la vie ou y furent blessés pour la plupart. Souvent après ces deux surprises, on les entendait se plaindre dans les tranchées et s'écrier : « Ah ! Mothe, maudite Mothe ! rends-toi au roi de France. »

Quant aux mousquetaires de la place, un seul avait été blessé, ils rentrèrent chargés de dépouilles, spécialement de mousquets et de bèches, tous réunis autour de leur guide le Patau qui, interrogé sur ses exploits contre les Ecossais, répondait à chacun dans son patois : « Je los hallebadozo. »

Voilà ce que nous savons de ce pauvre habitant de La Mothe, mais évidemment il eut d'autres occasions de montrer sa valeur, et ce curieux épisode qu'il fournit à l'histoire de la défense de sa ville natale, ne devait point être laissé dans l'oubli.

Le Poivre, colonel de la garnison.

(1643.)

Pierre Le Poivre, colonel d'un régiment d'infanterie au service du duc Charles IV, puis gouverneur de Longwy, pour le même prince, descendait d'une ancienne famille de Mouzeville, au bailliage de Clermont, anoblíe, vers la fin du XV^e siècle, par un évêque de Verdun. Dès 1577, un de ses ancêtres prenait déjà le titre d'écuyer. Plein d'ardeur et de patriotisme, Le Poivre fut l'un des plus courageux guerriers de Charles IV. En 1639, n'étant encore que lieutenant-colonel, et tandis que les troupes lorraines se voyaient obligées de se retirer devant l'invasion du maréchal Roze, l'un des chefs de l'armée des Suédois, il s'opiniâtra à disputer à ces terribles ennemis le passage des Vosges; malheureusement la valeur ne peut suppléer au nombre : forcé par les dragons du maréchal, il fut fait prisonnier (1).

A peine rendu à la liberté, nous le retrouvons honoré de toute la confiance du gouverneur Cliquot, et en compagnie d'un digne frère d'armes, le colonel Remion, au blocus de La Mothe, en 1643.

Porte : *D'azur, à deux épées posées en sautoir, la pointe en bas, et un moulinet d'argent en pal, posé sur le tout.*

Jacques Le Prieur.

Jacques Le Prieur, fils aîné de Nicolas Le Prieur, d'une famille originaire d'Alaumont en Brie, anoblíe dès 1562, fut tué au siège de La Mothe. C'était donc un de ces gentils-

(1) *Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, tome VI, page 265.

hommes dévoués qui aimèrent mieux sacrifier leur vie que d'abandonner la cause de leur pays adoptif injustement attaqué.

Il avait épousé Marie de Condé dont il eut deux fils, François et Louis, morts jeunes, et une fille, Françoise Le Prieur.

Porte : D'argent à la face de gueules, chargée de trois croix alaisées d'argent et accompagnée de trois aiglettes ou allouettes éployées de sable, deux en chef et une en pointe.

Malcuit.

(1643.)

Malcuit, dont nous trouvons la signature au bas des propositions de capitulation faites au commandant de l'armée après le siège de 1645, appartenait à une famille de valeureux guerriers dont une partie reposent glorieusement au champ d'honneur, comme nous le montrent les lettres d'anoblissement données à Nicolas-François Malcuit, par le duc Léopold, le 19 juin 1720, où l'on voit :

« Que Paul Malcuit, son père, servit trente-deux campagnes
» dans les troupes de Charles IV, qu'il y donna des preuves
» de sa valeur et prudence, et mérita l'honneur d'être fait
» lieutenant-colonel du régiment de Bassompierre; que quelque
» temps après il eut le malheur d'être fait prisonnier de guerre
» à la défense d'Arras, de même que le suppliant qui servoit
» pour lors en qualité de capitaine dans le même régiment;
» qu'ils perdirent leurs équipages avec leur liberté, qui ne
» leur fut rendue que sous la condition que le vainqueur leur
» proposa de se retirer en Lorraine, et de ne plus porter les
» armes. Qu'Antoine et Étienne Malcuit, frères du suppliant,
» n'ont pas moins signalé leur valeur et leur zèle pour les
» intérêts des ducs; le premier qui étoit lieutenant d'une
» compagnie franche, ayant été tué à la défense de La Mothe,
» et l'autre en Hongrie, sous le commandement du duc
» Charles V. Que le sieur Charles le Noir, qui avoit épousé

» Catherine Malcuit, tante du suppliant, après avoir glorieusement défendu la ville de Charleroy, où il avoit l'honneur de commander pour le roi d'Espagne, fut fait gouverneur de celle d'Ath, laquelle ayant été assiégée, il fut tué en la défendant. Que le suppliant a eu cinq fils, dont trois morts en Hongrie, au service de S. M. I., et que Georges-Africain Malcuit, son dernier fils, a servi pendant treize années dans la gendarmerie de S. A. R., etc. »

La famille Malcuit donna donc deux défenseurs à l'héroïque cité lorraine des rives du Mouzon, celui dont nous possédons encore la signature et que nous croyons être Paul Malcuit, et son frère le lieutenant Antoine Malcuit, dont la glorieuse montagne possède les restes mortels avec ceux des guerriers qui, comme lui, y perdirent la vie en soutenant les intérêts les plus chers de leur prince et de leur patrie.

Porte : D'or, coupé d'azur, à deux léopards passant et contrepassant de l'un en l'autre, à la bordure engrelée de même, et pour cimier un léopard d'or naissant, issant d'un tortis d'or et d'azur.

Maubon ou Maulbon, avocat, commissaire et receveur de l'arsenal et des magasins de La Mothe.

(1634.)

Le défenseur de La Mothe dont nous allons parler était un Lorrain d'une bonne famille bourgeoise, originaire de La Mothe même.

Comme titre concernant l'ancienneté de sa famille, nous citerons un acte du 27 avril 1515 par lequel vénérable messire Nicolle Maulbon, prêtre, auparavant chanoine de Rinel, fonda, dans l'église collégiale de La Mothe, la chapelle de saint Jean l'évangéliste. Il paraît que cette chapelle, dont le fondateur réserva la collation à sa famille, jouissait de revenus assez importants, car dans un rôle établi en 1623, pour la levée d'une décime sur les biens du clergé de la Lorraine et du Barrois, elle fut taxée à XXII frans VI gros.

Le 29 octobre 1629, des lettres de provision de l'état de commissaire et receveur de l'arsenal et des magasins de La Mothe étaient données par le duc Charles IV au sieur Claude Maulbon qui exerçait encore cette charge en 1638, et par conséquent pendant le siège de 1634.

Ces fonctions importantes suffiraient seules pour nous faire inscrire Claude Maulbon au nombre des personnages qui soutinrent à La Mothe les droits de leur patrie et de leur prince, mais sa bravoure lui fit conquérir une place plus haute encore dans l'estime de ses concitoyens et de la postérité.

Pendant la terrible nuit où s'évanouirent les dernières espérances des assiégés, il fut l'un de ceux qui se firent remarquer sur la brèche par le courage le plus audacieux. Aussi, eut-il l'honneur d'y être blessé et même renversé d'un coup qu'il reçut à l'épaule : blessure bien glorieuse et dont la cicatrice lui fut, pour tout le reste de sa vie, un véritable titre de noblesse.

Plusieurs familles du nom de Maulbon habitent encore les localités qui avoisinent La Mothe, et même le village d'Outremécourt. Une de ces familles, établie d'abord en Champagne, puis en Bourgogne, au XVIII^e siècle, est connue aujourd'hui sous le nom de Maulbon-d'Arbaumont. Elle donnait, de 1836 à 1840, au département des Vosges, un habile ingénieur en chef des ponts et chaussées qui, pendant son séjour à Épinal, fut d'abord membre titulaire, puis vice-président de la Société d'Émulation de ce département, et qui aujourd'hui, ingénieur en retraite, est resté membre correspondant de cette Société.

Louis de Montarby, capitaine de la garnison.

(1654.)

La famille de Montarby, connue dès le temps des croisades, était originaire de la Lorraine, et figure au nombre de celles qui siégeaient aux assises de l'ancienne chevalerie de ce duché. Quoique dès le XIV^e siècle, elle se soit établie dans le Bassigny

champenois où elle existe encore au village de Charmoilles l'une de ses anciennes seigneuries, elle n'avait point quitté définitivement notre pays à l'époque des sièges de La Mothe, et elle eut l'honneur d'y être représentée par un de ces guerriers dont la valeur n'est jamais au-dessous de la naissance.

Issu de cette famille distinguée, Louis de Montarby, seigneur de Charmoilles, avait pris du service dans les troupes de Charles IV, et était parvenu au grade de capitaine enseigne, lorsqu'il entra à La Mothe pour le siège de 1634 (1).

Quand la défense de la ville exigea la répartition de la garnison entre les postes établis sur tous les bastions, la garde du bastion Sainte-Barbe fut confiée à la compagnie qu'il commandait.

Dans ce poste important, qui eut si souvent à lutter contre les plus rudes attaques des assiégeants, il sut diriger les sorties et la résistance avec une telle vigueur et en même temps avec une telle habileté, que toujours sa petite troupe sortit victorieuse des épreuves qu'elle eut à subir. Les batteries de Fréhaut et celles que l'ennemi parvint à placer à quelques centaines de pas des murailles, purent bien endommager les murs du bastion, mais elles n'ébranlèrent en rien le courage du fils des croisés.

Secondé par les efforts non moins énergiques de son beau-frère, le sénéchal René de Roncourt qui commandait, sur le même bastion, une compagnie de la bourgeoisie, il fit essuyer aux troupes françaises des pertes tellement fréquentes qu'elles en étaient complètement découragées. La plus sensible de ces pertes, la mort du comte de Noailles, tué dans une attaque contre le flanc du bastion Sainte-Barbe, renouvela dans leur camp le deuil qu'on y portait déjà de la perte du chevalier Senneterre, un des principaux officiers de l'armée, arrêté, au début d'une brillante carrière, par les boulets des deux couleuvrines de ce même bastion.

Mais la plus grande gloire de Louis de Montarby fut celle

(1) *Nobiliaire de Lorraine*, page 754.

qu'il s'acquit sur la brèche du bastion Saint-Nicolas, où il combattit pendant la nuit du 26 juillet, jusqu'à ce qu'un coup de mousquet, qu'il reçut au-devant de l'épaule, soit venu le forcer à la retraite.

Nous ignorons ce que devint ensuite ce défenseur de La Mothe, nous savons seulement qu'un régiment lorrain portait son nom en 1635 (1).

Louis de Montarby avait épousé Aprône Sarrazin, fille de Jean-Baptiste Sarrazin de Germainvilliers et de Marguerite Tabouret.

Le *Nobiliaire de Lorraine*, qui nous apprend cette alliance, le qualifie aussi de lieutenant au gouvernement de La Mothe (2). Il se pourrait, en effet, que sous le gouvernement de son beau-père, il eût été élevé à cette dignité : n'en était-il pas digne par son caractère et surtout par sa bravoure ?

Prinsay, capitaine de la garnison.

(1654.)

Prinsay, l'un des capitaines qui s'étaient rendus par commandement ou volontairement à La Mothe pour la défense de cette ville, y fut d'abord chargé, alternativement avec six autres capitaines, du commandement d'une escouade de trente hommes, tant bourgeois que vieux soldats et élus, qui couchaient chaque jour au corps-de-garde placé hors de la ville, entre les barrières de la porte. Nous ne saurions dire quelle place il occupa ensuite dans la défense, mais ce qui témoigne de la considération toute spéciale dont il jouit dans la place pendant tout le siège, c'est que, le dernier jour, ce fut lui qui eut l'honneur d'être envoyé, accompagné d'un tambour, sur le bastion Saint-Georges, pour y parler, de la part du gouverneur, à un officier français, le sieur de

(1) *Nobiliaire de Lorraine*, p. 580.

(2) *Ibid.*, p. 734.

Vaubécourt, afin de mettre les assiégés en relation avec le maréchal de la Force, et ce fut encore à lui que, le même jour, fut donné le pouvoir de traiter au camp français, de concert avec Louis de Stainville et Saint-Ouën, des conditions de la capitulation.

La relation officielle des faits qui amenèrent cette capitulation, publiée par le *Mercure de France*, le nomme Puissey et l'appelle « un gentilhomme des principaux du pays. » Ni sous un nom ni sous l'autre, nous n'avons pu découvrir d'où venait ce défenseur de La Mothe, à moins cependant qu'il ne fût un membre de la famille lorraine Du Norment, anoblí par le duc Antoine, dès 1536, et dont le surnom était *Prinays*.

Cette famille porte : *De gueules à trois gobelets d'argent, posés deux et un.*

Philippe Regnauld, mayer de La Mothe.

(1645—1648.)

Philippe Regnauld, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, était mayer de la ville de La Mothe, et y commandait une compagnie de bourgeois pendant le blocus des années 1642 et 1643. Dans cette double fonction et dans des circonstances difficiles, il sut donner à tous l'exemple de la fidélité et de la générosité.

Charles IV, obligé de mener une vie errante pendant l'invasion de la Lorraine, avait institué une cour souveraine qui l'accompagnait dans tous les lieux où le sort des armes l'obligeait à résider, mais qui ne pouvait s'occuper de tout ce qui, en temps de paix, serait rentré dans ses attributions.

Au commencement de l'année 1644, désirant maintenir et conserver les juridictions ordinaires, comme aussi rendre facile et prompt, à ses sujets, l'accès de la justice, il établit, à La Mothe, des commissaires, avec pouvoir de connaître et juger définitivement, sauf quelques rares exceptions, toutes les affaires de différents bailliages de ses états.

En cette circonstance, Philippe Regnauld eut l'honneur d'être nommé commissaire spécial pour toute l'étendue du bailliage des Vosges, ce qui prouve la haute considération dont il jouissait. Dans cette nouvelle position, il s'appliqua surtout à défendre les droits et l'autorité de son souverain contre les entreprises de la France, et y réussit, autant du moins que cela était possible.

Il ne quitta pas néanmoins la ville de La Mothe pendant le second siège, car nous le retrouvons, au jour de la reddition de la place, parmi les représentants de la bourgeoisie. Après la ruine de La Mothe, il se fixa à Bourmont.

L'honorable conduite de Philippe Regnauld fut, plus tard, généreusement récompensée par les lettres de noblesse qu'il reçut de Charles IV, en 1665, lorsque ce prince, rentré dans ses états, put donner un témoignage de sa reconnaissance à ceux qui lui avaient prouvé, au temps de ses tribulations, que depuis longtemps ils étaient nobles par le cœur et par les sentiments.

Les armoiries de Philippe Regnauld nous sont inconnues.

Le colonel Remion.

(1642—1643.)

Le colonel d'infanterie Remion, dont la signature est la première apposée au bas des propositions de capitulation qui suivirent le siège de 1643, était évidemment l'un des officiers les plus distingués de la garnison de La Mothe.

Il faisait déjà partie de cette garnison pendant le blocus de 1643; il y reçut même alors un véritable témoignage de confiance et d'estime de la part du gouverneur Cliquot, qui le choisit, avec le colonel le Poivre, pour être témoin secret de la tentative de corruption faite auprès de lui par un officier des assiégeants, le sieur de Besme, dit Saint-Marc.

Il eut donc l'honneur de partager tous les périls de l'admirable résistance de cette ville, pendant les deux dernières années qu'elle exista.

Nous n'avons retrouvé aucune indication sur l'origine de cet officier des troupes de Charles IV. Le *Nobiliaire de Lorraine* nous apprend seulement que « Dieudonné et Nicolas Remion, parents de Jean Colin de Vassincourt, possédèrent dans les troupes de Charles IV, les emplois de commissaire et de major de la Mothe, sous le commandement du sieur Cliquot qui en était gouverneur (1). »

Il se pourrait encore qu'il appartînt à la même famille que le savant bénédictin Dom Barthélemy Remion, né à Remiremont en 1630, homme d'un mérite réel, et, suivant Dom Calmet, d'un talent particulier pour la conduite des grandes affaires. (*Bibliothèque lorr.*, par Dom Calmet, p. 800.)

Roncourt, capitaine de la bourgeoisie.

(1634—1643.)

Les seigneurs de Roncourt qui prirent part à la défense de La Mothe étaient fils d'Étienne Menu, demeurant en cette ville, anobli par lettres de Charles III, le 16 juillet 1583, devenu seigneur de Roncourt par une donation du 25 septembre de la même année, que lui fit, en récompense des services qu'il en avait reçus, René d'Anglure, seigneur de Melay et de Lignéville, conseiller d'État, chambellan du duc de Lorraine et capitaine-gouverneur de La Mothe, de telle part et portion qu'il avait dans cette seigneurie de Roncourt, en haute, moyenne et basse justice.

Possesseur de la seigneurie de Roncourt, Étienne Menu en fit ses reprises de S. A. le 17 décembre 1583, et en prit le nom que portèrent ses descendants.

C'était un homme de mérite, car il fut ensuite élevé aux fonctions de sénéchal de La Mothe et Bourmont (2), qu'il

(1) *Nobil. de Lorr.*, p. 158.

(2) Le Sénéchal de La Mothe paraît avoir été comme les prévôts de cette époque, un véritable juge en première instance. Il connaissait en outre de certains crimes à l'exclusion du maire, et par prévention, des causes civiles, surtout en ce qui avait rapport à la noblesse.

exerça de 1585 à 1624. Il avait épousé Catherine Thevenel, ou Thouvenel, de l'une des plus honorables familles de La Mothe, et en eut : 1^o René de Roncourt ; 2^o Henri de Roncourt, et 3^o Anne de Roncourt, dame de Suriauville.

Les deux fils d'Étienne de Roncourt appartenaient donc, par leur naissance, à la bourgeoisie de La Mothe. René avait même succédé à son père en qualité de sénéchal, et son frère Henri y était son lieutenant. A ces titres, c'était pour eux un devoir sacré de défendre cette ville pendant les sièges qu'elle allait soutenir ; aussi, s'en acquittèrent-ils, l'aîné surtout, avec tout le dévouement qu'inspire le véritable amour de la patrie.

Les Français arrivèrent devant la place le mercredi 8 mars 1634 : à la nouvelle de leur approche, tous les habitants étaient devenus soldats, et tous avaient fait le serment de s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que de manquer à la fidélité qu'ils devaient à leur pays et à leur souverain.

René de Roncourt, suspendant en quelque sorte ses fonctions de sénéchal, ou plutôt voulant par un redoublement d'activité remplir à la fois les obligations de sa charge et ses devoirs de citoyen, prit dès lors sérieusement le commandement d'une compagnie de bourgeois dont il avait été nommé capitaine. Lorsqu'aux premiers jours de juin, la nécessité d'une vigilance incessante devint plus impérieuse encore, il alla résolument, avec les sieurs de Montarby et La Paix, prendre la garde du bastion Sainte-Barbe, au sud de la place, à la portée des batteries de Fréhaut, vers lequel les assiégeants commençaient déjà l'une de leurs tranchées.

Ce bastion fut, sans contredit, celui qui subit les plus nombreuses et les plus vigoureuses attaques ; néanmoins, toujours ses défenseurs firent payer chèrement à l'ennemi ses entreprises. Quoiqu'il ait été attaqué, en face et en flanc par les batteries les mieux servies, les Français y furent toujours reçus avec désavantage ; selon l'historien Dubois, ils y éprouvèrent même un jour tant de terreur, « qu'ils prirent le chemin de n'y plus retourner. » Ce fut enfin sous

le bastion Sainte-Barbe que le comte de Noailles perdit la vie. Une belle partie d'une aussi opiniâtre résistance revient certainement au capitaine René de Roncourt.

Mais le plus grand honneur qu'il devait acquérir à ce siège, fut celui qu'il eut de se trouver de garde sur le bastion Saint-Nicolas lorsque, le 26 juillet, entre minuit et une heure du matin, l'explosion d'une mine en fit l'ouverture. Loin-d'être terrifié par cet immense explosion, il semble qu'elle ait au contraire centuplé son courage et celui des trente hommes qu'il commandait, car ils se précipitèrent aussitôt tous ensemble sur la brèche « avec si peu de frayeur et tant de résolution, qu'on les eut pris pour autant de lions » résolus, à tout prix, de s'opposer au passage des ennemis : un d'entre eux eut même assez d'audace pour leur adresser des bravades. Quant au capitaine, se mettant à la tête de sa petite troupe, il lui fit exécuter si habilement une suite de décharges de mousqueterie, qu'avec l'aide des postes voisins, venus à son secours, il parvint, en peu de temps, à repousser avec des pertes notables et même à forcer à la retraite, une compagnie de fantassins et trois cents volontaires qui s'étaient avancés sur la brèche, puis à maintenir les assiégeants de telle sorte qu'il fut possible de mettre le dessus de cette même brèche en état de défense avant le jour.

Ce fait d'armes, l'un des plus beaux qui se soient passés pendant ce siège, fut le glorieux couronnement de l'héroïque défense des assiégés. Le jour arrivé, toute résistance sérieuse ayant été reconnue impossible devant un assaut inévitable que la garnison, considérablement amoindrie, n'eut point été capable de soutenir, c'est alors que fut demandée et obtenue l'honorable capitulation par laquelle se termina, le 26 juillet 1634, ce premier siège de La Mothe, dont la durée avait été de quatre mois et demi.

Les détails nous manquent sur la conduite de René de Roncourt pendant le blocus de 1643, ainsi que pendant toute la durée du siège de 1645. Il partagea cependant, jusqu'au dernier instant, toutes les fatigues et les dangers de ses

compatriotes : nous en avons la preuve dans la signature qu'il apposa , le 30 juin 1645 , aux propositions de capitulation présentées au commandant de l'armée française. Sa belle conduite au premier siège nous est d'ailleurs un témoignage de celle non moins honorable qu'il tint pendant le second. Il eut le bonheur d'échapper à la mort qui moissonna à ses côtés tant de généreux Lorrains , mais il n'en fut pas moins éprouvé par une perte d'autant plus sensible qu'elle l'atteignait dans ses sentiments paternels. Le *Nobiliaire de Lorraine* nous apprend , en effet , qu'un de ses fils , Ferdinand de Roncourt , fut tué à l'un des deux sièges de La Mothe.

Après la destruction de cette ville , René de Roncourt exerça encore , jusqu'en 1658 , mais à Bourmont , ses fonctions de sénéchal , gruyer et receveur de la sénéchaussée de La Mothe et Bourmont. Le dernier février 1628 , il avait fait ses reprises pour la seigneurie de Roncourt , bailliage de Vôges , la moitié du fief de Malaincourt , et un huitième et demi du moulin de Sauville , dit le moulin de la Coste , bailliage du Bassigny , à lui échu par le décès d'Étienne de Roncourt , son père. Il épousa d'abord une fille de Jean-Baptiste Sarrazin , seigneur de Germainvilliers , dont il eut Barbe de Roncourt , femme de Richard de Valle , seigneur de Romain ; puis , en secondes noces , N. Niel , qui lui donna plusieurs fils tués au service des ducs Charles IV et Charles V , et Jean-Baptiste de Roncourt , successivement cheval-léger , lieutenant de cavalerie et capitaine d'infanterie pour le service de Charles IV , pourvu des charges de sénéchal , gruyer et receveur des sénéchaussées de La Mothe et Bourmont , le 29 décembre 1662 (1). Ces charges passèrent ensuite à son fils , Charles-François de Roncourt , seigneur de Suriauville , en partie , par qui se continua la famille des seigneurs de Roncourt.

(1) Jean-Baptiste de Roncourt , seigneur dudit lieu , avait épousé Christine Joly.

Henri de Roncourt, sieur de Malaincourt.

Henri de Roncourt, second fils d'Étienne de Roncourt, connu sous le nom de sieur de Malaincourt, fut d'abord avocat en la cour du parlement de Saint-Mihiel, puis conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois. Il était aussi, comme nous l'avons déjà dit, lieutenant de son frère, René de Roncourt, en la sénéchaussée de La Mothe et Bourmont.

Sa présence au premier siège de La Mothe ne nous est indiquée par aucun fait, cependant nous ne pouvons guère supposer qu'il ne s'y soit point trouvé.

Au blocus de 1643, il remplissait ses fonctions de conseiller en la cour souveraine, dans la résidence qu'elle occupait alors.

Cette cour, après avoir pris connaissance de la tentative de corruption faite auprès du gouverneur Cliquot par le sieur de Saint-Marc, ayant condamné cet espion à avoir la tête tranchée, ce fut Henri de Roncourt qu'elle chargea de se rendre à La Mothe, pour y porter l'arrêt de cette condamnation. Mais tandis qu'il approchait de la ville pour y entrer, il tomba entre les mains des assiégeants. Le commandant en chef Magalotti ayant alors appris sa mission, jura de le faire mourir du même genre de mort que l'espion dont il portait la sentence, si cette sentence venait à être exécutée, et, en attendant, il le fit conduire dans les prisons de Chaumont où il resta jusqu'au moment où l'espion, dont on ignora la condamnation dans la place, fut lui-même rendu à la liberté, après plus de deux années de détention.

Pendant le siège de 1645, Charles IV désirant rendre la liberté à Henri de Roncourt, avait envoyé à Cliquot l'ordre d'élargir le sieur de Saint-Marc, en échange du fidèle conseiller, mais le messenger qui portait cet ordre fut lui-même arrêté par les Français le 20 mars, et il est probable que sa mission n'eut aucun succès.

Devenu libre après la reddition de La Mothe, Henri de Roncourt, seigneur de Malaincourt et de Suriauville, reprit

les fonctions de conseiller de S. A. qu'il exerçait encore à Bitche, en 1657. Il avait épousé Gabrielle de l'Isle, fille de Jean de l'Isle, tige de la famille des de l'Isle, seigneurs de Brainville, qui, étant veuve, fonda, en 1663, le couvent des religieuses annonciades de Bourmont.

La maison de Roncourt portait : *D'azur à la face d'argent, chargée de trois merlettes de sable, membrées de gueules, et accompagnées en chef d'une croix pommetée et fichée d'argent, et pour cimier un homme sauvage au naturel, tenant une masse de sable.*

Rouyer, intendant de S. A.

Nicolas Rouyer (1), dont nous avons à parler, était le second fils d'un intelligent manufacturier, Didier Rouyer, demeurant à Saint-Mihiel, anobli par lettres du grand duc Charles III, données à Nancy le 4 janvier 1598, « en considération de ce que, pour le bien de l'État, il avait rassemblé d'habiles ouvriers des pays étrangers pour établir une manufacture d'étoffes d'écarlate, à l'imitation de celles de Florence et de Milan » ; par sa mère, Susanne le Dart, il appartenait aussi à une autre famille de Saint-Mihiel, originaire de Pont-à-Mousson.

Ayant embrassé la carrière judiciaire, Nicolas Rouyer était pourvu de l'office de lieutenant au siège bailliager de Gondrecourt, dès le mois de mars 1627. En 1641, il fut fait conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, « intendant de la justice, police et finances esdits lieux. »

En 1643, nous le retrouvons dans l'exercice de ses fonctions d'intendant de Son Altesse, au blocus de la Mothe. Il paraît qu'il était homme d'une grande fermeté, car au moment de l'arrestation des deux traîtres entrés dans la place pour essayer de corrompre le gouverneur Cliquot, il voulut prendre

(1) Et non Royer comme on l'a imprimé d'après Dubois. Nous suivons ici notre manuscrit et le *Nobiliaire de Lorraine*, par Dom Pelletier.

connaissance de l'affaire, malgré les protestations du lieutenant-général Dubois qui avait la même prétention, mais qui dut procéder avec lui à l'interrogation des accusés et à l'instruction de leur procès.

Ce fait, rapporté par Dubois lui-même, nous assure que si Nicolas Rouyer eut encore d'autres occasions de rendre service à son souverain pendant son séjour à La Mothe, il s'y employa avec le caractère d'un magistrat inflexible dans l'accomplissement de ses devoirs.

En 1665, le duc de Lorraine lui fit don de la portion de seigneurie qu'il avait au village de Hénaménil, et après son décès, à Humbert Rouyer, son fils, leur vie durant. Dans ces lettres, Charles IV le qualifie de conseiller d'état, et dit qu'il sert depuis cinquante-cinq ans.

La famille Rouyer portait : *D'azur à la voile d'or, parti de gueules, à trois pavillons ouverts d'or, posés deux et un, le champ semé de croix au pied fiché de même, et sur le tout une rose d'or mise en face; et pour cimier deux pennes d'or, d'azur et de gueules.*

Saint-Ouën, capitaine, puis lieutenant-colonel de la garnison.

(1654—1643.)

Au 17 siècle, le bourg de Saint-Ouën, situé à quelques kilomètres seulement de La Mothe, avait plusieurs seigneuries; les possesseurs de l'une d'elles prirent le nom de la localité. La conjecture qui nous paraît la plus admissible, c'est qu'ils appartenaient à la famille de l'Epine, alliée aux Héraudel de La Mothe, et dont le principal fief existait sur le territoire de Robécourt.

Comme il n'est question que d'un sieur de Saint-Ouën dans les relations du premier siège, nous avons tout lieu de croire que celui qu'elles désignent fut Hector de l'Epine, colonel d'infanterie, pendant quelque temps gouverneur de

Châtel-sur-Moselle, dont l'héritière, Anne de l'Epine fut mariée, en 1640, à Erard de Lavaux, second fils du baron de Vrécourt, à qui elle apporta en dot la seigneurie de Saint-Ouën.

Mais deux personnages de ce nom furent présents au second siège, car ils signèrent l'un et l'autre les articles proposés pour la capitulation de la place; ce serait alors Hector et Nicolas de l'Epine, seigneur de Mandres-sur-Vair, son frère, ou bien encore Erard de Lavaux, déjà connu sous le nom de Saint-Ouën, puis son beau-père dont nous allons rappeler les honorables services.

Homme d'un âge mûr et d'une fidélité éprouvée, Saint-Ouën avait donné des preuves de son mérite avant le premier siège de La Mothe, car il y eut d'abord, comme capitaine, le commandement d'une compagnie de la garnison, et occupa, soit en sa qualité d'officier, soit à tout autre titre de haute confiance, l'une des premières places au conseil de guerre.

Un poste du bastion de Danemark lui ayant été confié, il y prit, avec sa compagnie, une large part aux sorties et aux actions dans lesquelles se distinguèrent si souvent les troupes de ce bastion, et par la vigilance la plus active et la mieux combinée avec les capitaines des autres postes, il parvint à le protéger constamment contre les attaques des Ecossais, et même à empêcher que l'ennemi en soupçonnât la faiblesse, ce qui était d'une importance majeure pour la place.

Quand la mine eut fait sauter le bastion Saint-Nicolas, on le vit, au premier signal d'alarme, accourir aussitôt sur la brèche, y rester en faction, s'y faire couvrir de blessures (1), et y opposer, avec ses plus intrépides compagnons d'armes, la résistance la plus héroïque et en quelque sorte la plus désespérée aux tentatives des assiégeants, jusqu'à ce que des barricades, établies en toute hâte, eussent mis obstacle, au moins momentanément, à un assaut dont la voie était toute tracée. Mais la brèche était telle que des chevaux pouvaient sans

(1) *Relation manuscrite d'un officier de la place, page 37.*

difficulté monter jusqu'au dessus, et que trente hommes y seraient entrés de front. Le danger était donc imminent.

Au combat, Saint-Ouën venait d'exposer sa vie sans aucune retenue, et de contribuer à un éclatant succès ; il était juste qu'au conseil il fit entendre la voix de l'humanité ; « courageux et expérimenté en fait de siège, » il y exposa qu'en l'extrémité où la ville était réduite, ce serait encore obéir à Son Altesse et la servir que de penser à entrer en composition avec les assiégeants, puisque par là il restait l'espoir de sauver les faibles restes de la population de La Mothe et d'une garnison réduite à un effectif de cent hommes.

Ce sage avis excitait même les regrets du brave guerrier qui venait de le donner, mais la nécessité l'imposait à tous. La considération que Saint-Ouën s'était acquise dans la place était telle que le même jour il fut envoyé, avec deux autres commissaires, Louis de Stainville de Pompierre et Prinsay, pour présenter au maréchal de La Force les articles d'une capitulation, avec pouvoir de traiter définitivement de la reddition de la place, ce qui fut fait sous les conditions les plus honorables qu'il était possible d'espérer (26 juillet 1634).

Dans la relation du *Mercure françois*, Saint-Ouën est qualifié de sergent-major, nous croirions plutôt qu'il était alors major de la place assiégée, ou du moins qu'il remplissait ces fonctions.

Onze ans plus tard, nous retrouvons le seigneur de Saint-Ouën à La Mothe assiégée de nouveau par les troupes françaises, mais les détails nous manquent sur les actes par lesquels il se distingua à ce nouveau siège, où il assista avec le grade de lieutenant-colonel.

Lorsqu'après une résistance de sept mois, les valeureux défenseurs de La Mothe eurent enfin perdu et l'espoir d'être secourus par le duc de Lorraine et celui de pouvoir conserver plus longtemps la place, le gouverneur Cliquot ayant été sommé de se rendre, Saint-Ouën fut l'un des trois otages envoyés au camp français pour y répondre de l'exécution des conditions auxquelles les assiégés consentaient à capituler.

Avant de quitter la place, il avait, comme nous l'avons déjà dit, signé avec son parent, les propositions formulées par les braves de la cité lorraine et il eut bientôt le plaisir de les voir accepter, pour la plupart, avec la bonne foi la plus grande, par le commandant français, marquis de Villeroy.

On sait que la destruction de cette ville n'en fut pas moins annoncée trois jours après, aux malheureux habitants, puis exécutée froidement, mais les ordres venaient directement de la cour de France dominée alors par Mazarin, et le chef de l'armée française n'eut aucune part à cette honteuse iniquité.

Charles IV fut un prince reconnaissant; s'il ne put jamais récompenser, comme il l'eût voulu, la fidélité exceptionnelle de tant de sujets qui l'avaient servi si glorieusement, il saisit du moins toutes les occasions qui se présentèrent pour leur témoigner un bon souvenir. Il n'oublia point le dévouement des sieurs de Saint-Ouën, et le don qu'il fit à Erard de Lavaux, des foires et marchés de La Mothe, qu'il transféra à Vrécourt, et qui ont conservé jusqu'aujourd'hui une véritable importance au grand avantage des habitants de ce bourg, semble en être une preuve bien évidente.

Ce nom de Saint-Ouën se perpétua depuis par le second fils d'Erard de Lavaux, Antoine-Gabriel de Lavaux, baron et seigneur de Saint-Ouën, Bourbevillé et Godoncourt, colonel d'un régiment de dragons lorrains, qui épousa, en 1699, Françoise de Ranfaing, mère de Claude-Antoine de Lavaux, créé comte de Saint-Ouën par le duc François III, le 24 février 1734. Ce dernier seigneur eut de Suzanne de Faillet de Dépense, Gabriel-Antoine de Lavaux, comte de Saint-Ouën, dont la postérité ne nous est pas connue.

Jean-Baptiste Sarrazin de Germainvilliers, lieutenant du Gouverneur de La Mothe.

(1634)

Le nom de Sarrazin de Germainvilliers est l'un de ceux auxquels les sièges de La Mothe procurèrent la plus glorieuse

illustration. Deux membres de cette famille figurent au premier rang parmi les guerriers qui représentèrent si dignement à ces sièges, l'antique bravoure des Lorrains.

Le premier, Jean-Baptiste Sarrazin, écuyer, seigneur de Germainvilliers, Parroy, Erbamont, Ozières et Saint-Ouën, était le fils puîné de « noble homme et sage » Claude Sarrazin, licencié en droit, conseiller d'état en la cour des grands jours de Saint-Mihiel, anobli en 1573, par le duc Charles III. Il appartenait par sa mère, Catherine Héraudel, fille de Nicolas Héraudel, seigneur de Mandres-sur-Vair et d'Aprône d'Aucy, à l'ancienne famille des Héraudel originaire de La Mothe. S'il ambitionna le légitime honneur de défendre le foyer de ses ancêtres et les murs de leur ville natale, on peut dire qu'il en jouit pleinement.

Nommé, par le duc Charles IV, lieutenant au gouvernement de La Mothe, il remplit, avec le plus entier dévouement, cette haute fonction pendant tout le commencement du premier siège, auprès du gouverneur Antoine de Choiseul, marquis et seigneur d'Iche, prenant la part la plus active à tout ce qui se décidait ou se faisait pour la défense de la place, et sachant montrer, dans toutes les occasions, les sentiments d'un patriotisme aussi pur qu'éclairé.

Lorsque le danger devint de plus en plus pressant, on le vit, malgré son âge avancé, prendre sans la moindre hésitation, le commandement de l'une des compagnies désignées pour la garde du bastion Le Duc, en face des formidables batteries de Châtillon et de Roche d'où partait un feu capable de faire trembler les plus intrépides, et s'y exposer, jour et nuit, à un poste où sa vie était alors moins en sûreté que partout ailleurs.

Mais ce fut surtout après la mort de M. d'Iche, et lorsqu'il devint lui-même gouverneur de la place, qu'il montra toute sa prudence, toute son expérience, tout le courage que lui donnait sa fidélité, et toute l'humanité que lui inspirait les souffrances de la bourgeoisie. Élevé à cet honneur, dit l'historien Dubois, toutes ses actions furent dignes de sa charge et de son courage, et il sut tellement gagner la confiance et le cœur de chacun,

que jusqu'au jour où la défense ne fut plus possible, la mort de M. d'Iche resta complètement ignorée au camp des ennemis. Malgré l'activité prodigieuse qu'il déploya, les précautions multipliées qu'il prit et les travaux qu'il fit exécuter, tout finit cependant par être insuffisant devant les terribles moyens dont faisaient usage les assiégeants.

Lorsqu'ils eurent fait sauter, au moyen d'une mine, plus d'un tiers du bastion Saint-Nicolas, il se précipita encore une dernière fois sur la brèche, au milieu de ses valeureux compagnons d'armes, un coup de mousquet y perça même la hampe de sa pétuisane, tandis qu'un autre coup emportait l'oreille de son casque, mais c'en était fait, et il fallut enfin se résoudre à capituler.

Dans la situation la plus critique, et devant des forces cent fois au-dessus de celles dont il pouvait disposer, il sut encore trouver, par l'énergie de son caractère, le moyen d'obtenir une composition honorable non-seulement pour la garnison, mais aussi pour les bourgeois. Il avait conservé le gouvernement de la place depuis le 21 juin jusqu'au 26 juillet, constamment au milieu des dangers du siège le plus meurtrier et, sans contredit, l'un des plus célèbres de l'époque.

Jean-Baptiste Sarrazin ne devait pas jouir longtemps de la gloire qu'il venait d'acquérir; il mourut sept mois après, le 31 janvier 1635, comme le témoigne l'inscription qui se lit encore sur sa tombe dans le chœur de l'église de Germainvilliers, petit village de la Haute-Marne, à deux lieues de La Mothe. Cette inscription est ainsi conçue :

Ici gist
 honoré seigneur Jean de Sarrazin ,
 Seigneur de Germainvilliers et Saint-Ouën en partie ,
 lieutenant au gouvernement de La Mothe ,
 lequel mourut le 31 janvier 1635.
 Priez Dieu pour son âme.

Il avait épousé Marguerite Tabouret, dont il eut 4^o Antoine qui suit; 2^o N. femme d'Erric-Jérôme, seigneur voué de

Dieulouart; 3^e N. épouse de René Menu de Roncourt; 4^e Aprône, alliée à Louis de Montarby; et deux filles, religieuses de la Congrégation à Metz.

Antoine Sarrazin de Germainvilliers.

(1654—1643.)

Antoine Sarrazin, écuyer, seigneur de Germainvilliers, Belmont et Saint-Remimont, est celui que les relations des sièges de La Mothe désignent sous le nom de Germainvilliers-fils. Si, plus favorisé que Jean-Baptiste Sarrazin son père, il eut la gloire de prendre part à la résistance de cette ville pendant toute la durée des deux sièges qu'elle subit, il eut aussi la douleur de la voir ruiner de fond en comble par une politique aussi inhumaine que déloyale.

Au premier siège, après avoir, selon toute probabilité, demandé à partager avec son père tous les périls de la défense, il commanda, comme capitaine, l'une des compagnies postées sur le bastion Saint-Nicolas. Ce poste devint l'un des plus périlleux, car il eut à soutenir les plus vigoureuses attaques, et le maréchal de La Force y dirigea constamment les forces les plus imposantes sous le commandement de son propre fils, jusqu'à ce qu'enfin la mine eut ouvert, dans le bastion même, la brèche considérable qui occasionna la reddition de la place.

Au second siège, il n'eut pas un rôle moins important à remplir; il y fut, avec le grade élevé de lieutenant-colonel, l'un des meilleurs conseillers du gouverneur Cliquot. Les Français n'ignoraient certainement pas sa haute influence dans la place, lorsque sur la parole d'un transfuge véritable ou supposé, ils publiaient dans le journal de siège, du 17 mars, la fausse nouvelle de son arrestation par ordre du gouverneur.

Après avoir pris part à tous les travaux et à tous les dangers d'un siège qui ne dura pas moins de sept mois, nous le retrouvons enfin l'un des premiers signataires de la capitulation consentie par le gouverneur, la garnison et les bourgeois de La Mothe, puis l'un des trois otages qui durent se rendre au

camp des Français et y rester pendant les sept jours qui s'écoulèrent entre la capitulation définitive et la reddition de la place. Il est probable que fidèle au drapeau Lorrain, il se retira alors avec la garnison qui partait pour Longwy, car il n'assista point à la prestation du serment de fidélité au roi de France, imposée le jour même aux infortunés habitants de La Mothe.

Antoine Sarrazin avait épousé, en 1625, Claude Bermand, fille de Nicolas Bermand, écuyer, seigneur de Pulligny, dont il eut, Joseph, mort en 1652, capitaine d'infanterie au service de Charles IV; Claude René, seigneur de Belmont, qui épousa Marie de Lavaux, fille d'Erard de Lavaux et d'Anne de l'Épine; Jacques qui continua la branche des Germainvilliers; et Marie, épouse de François d'Ourches, major de cavalerie au service de Charles IV, tué en 1666, à un combat donné dans le Palatinat.

La famille Sarrazin portait : *D'argent au léopard lionné de gueules, coupé, soutenu d'azur à une étoile d'or; et pour cimier, un demi lion de gueules, entre un vol d'argent et d'or.*

Louis Simony.

Les seigneurs de Germainvilliers devaient payer bien généreusement leur tribut à la Lorraine, leur patrie, au temps des sièges de La Mothe, et attirer par là le plus grand honneur sur le modeste village dont ils portèrent le nom. Après deux siècles, nous aimons à proclamer les noms glorieux de ces défenseurs de l'honneur lorrain, comme nous l'aurions fait volontiers au lendemain du jour où ils venaient de s'illustrer sur les murs du dernier boulevard de l'indépendance d'une nation, petite de territoire, il est vrai, mais qui fut toujours grande par son patriotisme.

Aux noms des Sarrazin de Germainvilliers joignons donc celui de Louis Simony, fils aîné de Robert-Christien Simony, aussi seigneur de Germainvilliers, et de Philippe du Terme, d'une famille de Sienne (Italie), venue dans notre pays vers

la fin du XV^e siècle, anoblie par le grand duc Charles III, en 1574, et alliée ensuite à plusieurs bonnes familles de nos contrées, même à celle des Choiseul et à celle de Bossuet.

Louis de Simony était un militaire d'un bel avenir, car, jeune encore, il était déjà parvenu au grade de lieutenant au régiment de Batilly, infanterie, lorsque la mort vint l'atteindre presque au début de sa carrière. Le *Nobiliaire de Lorraine* a inscrit son nom au nombre de ceux des braves qui furent tués au siège de la glorieuse cité des rives du Mouzon.

Porte : *Une croix de sinople, cantonnée au premier d'or; au second de gueules, à une étoile d'or; au troisième d'azur, et au quatrième d'argent; et pour cimier un perroquet de sinople membré et allumé d'or, entre deux cornets d'argent.*

**Louis de Stainville de Pompierre, capitaine
de la garnison.**

(1634.)

La maison de Stainville, originaire du bourg de Stainville, située à environ quatre lieues de Bar-le-Duc, était très-ancienne, et les seigneurs de ce nom furent toujours distingués, dans nos duchés, par leur rang et leurs emplois. Elle eut des alliances avec les plus illustres maisons de France et de Lorraine : ainsi, au commencement du XVI^e siècle, elle était alliée aux comtes de Salm, aux maisons de Livron et de Vienne, aux seigneurs de Dinteville, et plus tard aux maisons du Châtelet, d'Anglure, de Montmorency, et à plusieurs branches de la maison de Choiseul; l'une des branches de cette dernière maison a porté, jusqu'à nos jours, le nom de Choiseul-Stainville.

Louis de Stainville, qui figure à un rang si distingué parmi les capitaines qui défendirent La Mothe au siège de 1634, était beau-fils d'Antoine de Choiseul d'Iche; sa mère se serait

donc remariée à ce gouverneur de La Mothe. Il devait être aussi très-proche parent des du Châtelet, puisqu'il se qualifiait de Pompierre, ce qui indiquerait qu'il avait hérité de la seigneurie de ce village, qui, en 1591, appartenait encore à la famille du Châtelet (1).

Entré à La Mothe, très-probablement comme volontaire, pour le commencement du siège, il y fut immédiatement nommé capitaine et, en cette qualité, chargé de commander à son tour la compagnie de 30 hommes composée de bourgeois, de vieux soldats et d'élus qui, chaque nuit, devait coucher au corps de garde hors de la ville.

Lorsqu'aux premiers jours de juin, les vives attaques des assiégeants eurent obligé le gouverneur à changer le premier ordre établi pour la garde de la ville, Louis de Stainville choisit l'un des postes les plus périlleux. Laissant la garde des bastions à ses compagnons d'armes, il alla bravement se placer avec ses 30 hommes dans le retranchement situé à l'extrémité nord-ouest de la ville, au-delà de la courtine élevée entre le bastion de Danemark et celui de Vaudémont, d'où l'on avait retiré les bourgeois qui y étaient exposés à la merci de l'ennemi.

L'illustre gouverneur, qu'il appelait son père, venait de s'y entretenir en se promenant quelques instants avec lui, et l'avait à peine quitté, lorsque, dans la malheureuse matinée du 21 juin, ce grand homme reçut le coup mortel qui l'enleva si subitement à tous ceux auxquels il avait donné tant de fois l'exemple de la fidélité et de la bravoure.

Après ce malheur, Louis de Stainville continua encore pendant quelques jours à se maintenir dans ce retranchement, et ne le quitta que lorsque la nécessité eut forcé les assiégés à se tenir dans l'intérieur de la place, prêts à se diriger au même instant où le danger pouvait les appeler.

Il faisait partie du conseil de guerre du gouverneur et assista, en cette qualité, sur la brèche du bastion Saint-

(1) Voir *Histoire généalogique de la maison du Châtelet*, par Dom Calmet.

Nicolas , à la délibération dans laquelle , le 26 juillet , après un dernier effort , le plus héroïque de tous peut-être , il fut décidé que pour épargner à la ville les horreurs d'une prise d'assaut , les défenseurs de La Mothe , réduits à moins de cent hommes valides , demanderaient une capitulation honorable.

Après une suspension d'armes et quelques pourparlers entre les assiégés et les assiégeants , les propositions de cette capitulation furent rédigées. Le dernier article était ainsi conçu :

« Et pour traiter, est donné pouvoir à honoré seigneur Louis » de Stainville de Pompierre , aux sieurs de Saint-Ouën et » Prinsay. »

Ces quelques mots prouvent combien étaient grandes la confiance et l'estime que le descendant des Stainville s'était acquises parmi ses compagnons de gloire.

Accueilli avec courtoisie par le maréchal de La Force , il eut le plaisir , ainsi que les deux autres capitaines qui lui avaient été adjoints , de ne voir retrancher aux propositions des assiégés que les articles présentés plutôt par bienséance que dans l'espérance de les obtenir , et de voir ensuite les autres exécutés avec toute la bonne foi et tous les égards dus au dévouement et au courage des défenseurs de la forteresse.

Thouvenel , lieutenant de la bourgeoisie.

(1654.)

La famille Thouvenel , qui semble être la même que celle dont les derniers représentants existaient encore au commencement de notre siècle , à Sauville et à Médonville , était l'une des plus honorables et des plus anciennes de la bourgeoisie de La Mothe. Dès 1578 , Jehan Thovenel et Nicolas Thovenel faisaient partie de cette bourgeoisie. En 1600 et les années suivantes , cette famille était représentée à La Mothe par maître Claude Thouvenel , docteur en droit , lieutenant en la sénéchaussée , beau-frère par sa sœur Catherine Thouvenel ,

d'Etienne de Roncourt, sénéchal de La Mothe et Bourmont. En 1605, ce même Claude Thouvenel était mayor de la ville, ce qui prouve toute la considération dont il jouissait. Enfin, en 1644, un autre Claude Thouvenel, évidemment le fils du premier, était mayor de La Mothe et en outre substitut au bailliage du Bassigny. La veuve de ce dernier, demoiselle Barbe Dubois, mourut à Outremécourt le 5 mai 1686, et fut inhumée dans l'église du lieu, en présence des sieurs Charles Thouvenel son fils et Claude Maulbon son gendre (1).

Ne pourrait-on pas, d'après ces faits, admettre que ce même Claude Thouvenel fils, devenu soldat comme tous ses compatriotes, fut bien celui dont nous allons retracer l'honorable conduite ?

Thouvenel, en sa qualité de bourgeois de La Mothe n'avait pas attendu aux premiers jours du siège pour se préparer au métier des armes, et déjà, soit qu'il eut été choisi par les suffrages de ses concitoyens, soit qu'il eut été nommé directement par le gouverneur, il exerçait les fonctions de lieutenant d'une des quatre compagnies de la milice citoyenne lorsque les Français arrivèrent devant la place, fonctions qu'il continua à remplir pendant toute la durée du siège de 1634.

Dans une foule d'occasions, mais principalement dans les sorties et sur les remparts, toute la bourgeoisie de La Mothe, unie par les sentiments les plus élevés, sut montrer ce courage et cette abnégation héroïque que le patriotisme seul est capable d'inspirer. Il est vrai de dire qu'elle ne faisait en cela que suivre l'exemple de ses membres les plus distingués, de ceux qu'elle s'était accoutumée à considérer comme ses chefs naturels; elle justifiait ainsi ce proverbe : « à l'école des braves, on devient brave soi-même. »

Thouvenel fut un de ces chefs, et dans toutes les circonstances, il sut se montrer digne du rang qu'il occupait. Dans le plus remarquable engagement des bourgeois contre

(1) Etat civil d'Outremécourt.

les Ecossais, on le vit à la tête de sa compagnie combattre, avec toute l'ardeur et tout le sang-froid d'un vrai militaire, non-seulement ces mercenaires qui furent repoussés, avec de grandes pertes, jusqu'aux premières maisons d'Outremécourt où ils s'étaient établis, mais encore les cavaliers français du comte de Bussy-Lameth, accourus à leur secours.

Posté ensuite sur le bastion Saint-Nicolas, il y seconda dignement les capitaines Watteville, Germainvilliers fils et d'Illood, et, au milieu de périls incessants, il y exposa sa vie, jusqu'au dernier jour, pour la défense de sa patrie et les droits de son souverain.

Onze ans plus tard, Claude Thouvenel eut de nouveau l'honneur de montrer, sous le gouverneur Cliquot, le dévouement dont il avait donné tant de preuves pendant le premier siège, mais il eut aussi la douleur d'assister à l'entrée des Français dans sa ville natale, puis de s'en voir chasser indignement quelques jours après, comme tous ses concitoyens.

Il parait néanmoins que ce digne bourgeois de La Mothe put se retirer à Outremécourt, puisque son épouse y mourut; mais sa famille, comme tous les glorieux restes de la population de La Mothe, fut obligés de se disperser dans les environs, et d'y chercher une hospitalité qui lui fut accordée aussi généreusement qu'elle le méritait. Le château de Charlotte de Madruce, à Beaufremont, accueillit alors Antoine Thouvenel, évidemment très-proche parent de Claude Thouvenel. Il y fut reçu avec la bonté la plus bienveillante, et y fut même pourvu de la place de procureur d'office pour toute la baronnie. On voit encore à l'église de ce village, la tombe de son épouse Catherine Tassart, fille d'un autre bourgeois de La Mothe (1).

(1) L'inscription qui entoure cette tombe, et que nous avons prise sur le lieu même, dans la chapelle de la sainte Vierge, est ainsi conçue :

Cy gist. le corps de Catherine Tassart. vivante feme à.
M. Anthoine Thouvenel procureur d'office. en. ce. lieu cu i
décéda le 16 janvier 1633. Priez Dieu pour. son âme

Pierre Thouvenel, chevalier de la légion d'honneur, premier médecin consultant de Louis XVIII, inspecteur général des eaux minérales et des hôpitaux militaires de France, devait être un descendant de cette famille. Il était né à Sauville en 1747, et mourut à Paris en 1815. Un autre médecin du même nom habitait aussi Médonville au commencement de ce siècle; ses filles se sont alliées aux plus honorables familles du pays. Il était fils de Dominique Thouvenel, aussi de Médonville, qui fut le premier juge de paix du canton de Bulgnéville.

Famille Tranchot.

Originaire de Médonville, la famille Tranchot y était depuis longtemps l'une des plus opulentes et des plus estimées, lorsque les guerres entre la Lorraine et la France vinrent lui fournir l'occasion de se montrer digne d'une considération plus grande encore.

Dès le milieu du 16^e siècle, cette famille était représentée à Médonville par Valentin Tranchot et Vincent Tranchot, possesseurs, dans la grande rue de ce village, de deux maisons voisines, chargées chacune de la redevance d'une geline et de quatre deniers au profit des barons de Beaufremont. Plus tard, Didier Tranchot y exerçait la profession de marchand; il mérita par sa capacité et sa droiture, d'être choisi, en 1589, comme premier expert pour le partage des biens que les comtes de Madruce et de Tornielle, seigneurs de Beaufremont, possédaient en commun sur le territoire de son village. A cette même date encore, Gendreville et Urville comptaient des Tranchot au nombre de leurs habitants.

Didier Tranchot eut pour fils Jean-Antoine Tranchot; Pierre et Dominique Tranchot, chanoines de La Mothe; et pour filles Philiberte Tranchot, épouse de Nicolas de Landrian, et Anne Tranchot, épouse de François Aymé, qui tous furent témoins des sièges de La Mothe, et qui tous aussi eurent leur part des malheurs de cette place de guerre.

Les relations des sièges de La Mothe, presque toujours d'une

sobriété excessive en ce qui concerne le dévouement des défenseurs de cette ville, ne citent pas même le nom des frères Tranchot. Mais plus juste que les écrivains de l'époque, la reconnaissance de Charles IV sut aussi mieux distinguer les sujets fidèles qui n'avaient pas craint de hasarder leur vie et de sacrifier leur fortune pour soutenir ses intérêts et l'honneur de leur pays. Ils lui avaient prouvé par des actes de patriotisme la noblesse de leur sentiments, il voulut aussitôt qu'il en eut le pouvoir, reconnaître hautement cette noblesse, et par des lettres patentes de son autorité souveraine en perpétuer l'honorable souvenir. C'est ainsi que le 5 juillet 1666, il anoblissait Jean-Antoine Tranchot.

Les lettres d'anoblissement données à Nancy en faveur de cet estimable citoyen nous apprennent : « Qu'il servit en » qualité d'enseigne-lieutenant, et même de capitaine pendant » le blocus de La Mothe; mena depuis une compagnie d'infanterie levée à ses frais et dépens au château de Vicherey, » où ayant été fait prisonnier et mené à Nancy, il paya sa » rançon de ses propres deniers, et ayant encore depuis monté » et équipé son frère aîné pour servir dans le régiment du » prince de Vaudémont, en la compagnie du sieur Mortal,..... » On avouera que la générosité d'un sujet cordialement dévoué à son souverain ne pouvait guère aller plus loin.

Mais en quittant le pays après les sièges de La Mothe, l'armée française laissait toutes les localités des environs dépeuplées et ruinées. L'incendie avait détruit une grande partie du village de Médonville, et la famille Tranchot, qui y était naguère si opulente, n'y possédait plus, comme bien d'autres, que les ruines de ses anciennes habitations. Elle fut donc, de même que les malheureux habitants de La Mothe, obligée de se chercher un asile au moins momentané, et cet asile, elle le trouva à Beaufremont, au château des comtes de Tornielle qui confièrent à Jean-Antoine Tranchot, les importantes fonctions de prévôt et de gruyer en leur part de la baronnie, fonctions qu'il exerçait encore au moment de son anoblissement.

Ses frères, Pierre et Dominique Tranchot chanoines du

chapitre de La Mothe, eurent l'honneur d'assister au moins au dernier siège de cette ville, et d'y combattre à côté de leur vénérable supérieur, le prévôt Charles Héraudel. Après la destruction de La Mothe, ils remplirent souvent à Beaufremont les fonctions du ministère ecclésiastique à la place du curé du lieu, ce qui est attesté par différents actes des registres de l'état civil de la paroisse qu'ils rédigeaient et signaient toujours avec l'honorable qualification de *chanoines de La Mothe*.

Jean-Antoine Tranchot avait épousé Anne Frebillot et en eut plusieurs enfants; nous ne mentionnerons que Claude Tranchot qui épousa, vers 1678, Marie Nota, sœur de Jeanne-Françoise Nota mariée à noble Pierre-François Aymé.

Ils eurent une assez nombreuse postérité, néanmoins, depuis longtemps la famille Tranchot n'existe plus de nom à Médonville, ni dans les environs, quoique cependant elle s'y soit perpétuée par les femmes dans les honorables familles de Landrian, Aymé, Lagabbe et Raillardy de Prautois. (1)

(1) A gauche de l'avant chœur de l'église de Médonville, existe une modeste chapelle portant, sur un écusson aux armes des Tranchot, la date de 1627 qui, d'après la tradition, serait celle de son érection. On y remarque, vis-à-vis la porte d'entrée, qui s'ouvre sur le cimetière, un autel en bois sur lequel sont sculptées en relief, à droite, l'image de saint Charles, à gauche celle de saint Didier, les deux patrons sous l'invocation desquelles elle fut placée. Cette chapelle appartenait à la famille Tranchot; elle possède encore le caveau bien conservé où furent déposés les restes mortels des membres de cette famille et de ses alliés. Dominique Tranchot, jadis chanoine de La Mothe, y reçut la sépulture le 14 novembre 1687, comme le témoigne son épitaphe placée à gauche de l'autel et ainsi conçue :

D. O. M.

Ci gist M^{re} Dominique Tra
nchot vivan chanoine de
Bovrmont qvi deceda le
14 no^{bre} 1687, aage de 80 ans.
a fonde vne messe hante
dv s^t Sacrement le dernier
jevdi de no^{bre} annuellement vne

Les Tranchot portaient : *D'azur, à trois traits pérés en pal d'or, armés et empennés d'argent, liés de gueules, et aboutis de trois étoiles d'or, et pour cimier une étoile de l'écu.*

Baron d'Urbache.

(1642—1643.)

Le village d'Urbache, situé entre Saint-Dié et Moyenmoutier, dépendait de plusieurs seigneurs au temps de Charles IV. Nous avons tout lieu de croire que celui qui figura au siège de La Mothe avec le titre de baron, était Henry de Nourroy, d'une famille d'ancienne noblesse, mort avant 1660, premier époux d'Anne de Chastenoy, dame de Goussaincourt et de Châtenois en partie, fille de Robert de Chastenoy IV^e du nom, écuyer, l'un des seigneurs de Mandres, de Landaville et de Goussaincourt, et de Marie-Catherine de Vigneulles.

Officier d'une bravoure et d'une fidélité éprouvées, le baron d'Urbache était un de ces guerriers que Charles IV pouvait, sans hésiter, placer aux postes les plus importants.

En 1644, ce prince lui ayant confié le commandement de la petite garnison d'Epinal, il sut justifier ce choix en se défendant avec énergie contre les troupes françaises commandées par le comte de Grancey, du Hallier et le fameux évêque d'Auxerre. Quoique la ville se fut rendue dès le second jour, retiré au château, il continua à s'y maintenir avec sa garnison, même

messe harte vigile et obse
que le 4 ivillet vne messe ba
sse le 5 ivillet et vn depro
svndis, a leffet de qvoi il a do
nne 160 frans à leglise, et a
la pnte chapelle 400 fra
ns povr sa decoration. Pri
ez Diev povr son ame.

Claude Tranchot fut aussi inhumé dans cette chapelle, le 18 février 1742.

après que les canons et une mine des assiégeants eurent pratiqué une brèche considérable. Restant sourd à une sommation de se rendre, il opposa à l'assaut qui lui fut livré, la plus louable résistance, jusqu'à ce que, contraint de se retirer dans le donjon, et voyant que ses efforts ne seraient plus utiles, il consentit enfin à sortir de la place, sans armes ni bagages, comme l'exigeaient les Français; mais avec la réputation bien établie d'un commandant sans peur et sans reproches. Ce petit siège, d'une ville dépourvue de moyens sérieux de défense, avait duré du 22 au 29 août, c'est-à-dire sept jours.

Charles IV connaissait donc parfaitement le mérite du baron d'Urbache lorsqu'il l'envoya à La Mothe pour y seconder le gouverneur Cliquot. Le caractère de ces deux hommes les rendaient dignes de l'estime l'un de l'autre, aussi Cliquot mit-il en lui sa confiance la plus absolue, et lui en donna une preuve bien sensible au blocus de 1643, en l'appelant auprès de sa personne pour entendre confidentiellement les indignes propositions par lesquelles un espion français essaya de tenter sa fidélité, et en le lui remettant même, afin d'arriver plus sûrement à l'exécution des mesures qu'ils avaient concertées entre eux pour l'arrestation de ce traître, qui resta prisonnier des assiégés jusqu'après le siège de 1645.

Le baron d'Urbache continua à faire partie des défenseurs de la Mothe pendant toute la durée de ce dernier siège. Les français savaient très-bien les services qu'il était capable d'y rendre, lorsqu'à la date du 17 mars, ils publiaient dans la *Gazette de France*, sur le rapport d'un prétendu transfuge : « qu'il était survenu un grand différent entre le gouverneur et le baron d'Erbache, pour les sorties que celui-ci voulait faire et que l'autre empêchait, d'autant qu'il n'en revenait pas la moitié de ses soldats, etc. »

Quelle que soit la valeur de cette allégation, au moins extrêmement exagérée, nous avons tout le droit, en présence du silence de nos relations et des faits que nous venons de rapporter, de croire que, jusqu'à la fin du siège, le baron d'Urbache, dans les veines duquel coulait un sang noblement patriotique,

continua à rester l'ami et l'émule du brave Cliquot, ainsi que le digne compagnon de tous les Lorrains sur le front desquels la ville de La Mothe a placé, avant de disparaître, une immortelle couronne de laurier.

Varin, commandant de la cavalerie.

(1643.)

Au nombre des guerriers Lorrains qui perdirent la vie au siège de La Mothe, la *Gazette de France* a inscrit deux fois le nom de Varin commandant de la cavalerie des assiégés.

Suivant le premier récit, cet officier, qui était en grande réputation dans l'armée lorraine, aurait été tué, le 30 mars 1645, de la main du chevalier de la Hillière, dans un combat très-meurtrier provoqué par la sortie de 600 hommes et 60 chevaux de la place, envoyés par le gouverneur pour s'opposer à l'établissement d'un réduit auquel faisait travailler le sieur de Magalotti, commandant en chef des troupes françaises.

D'après le second récit, le 24 mai, Cliquot voulant savoir des nouvelles du camp français, fit sortir cinquante chevaux, pour prendre quelques prisonniers; mais ils furent bientôt surpris par deux gardes de cavalerie française auxquelles ils échappèrent, « à la réserve d'un nommé Varin qui commande la cavalerie de La Mothe et de deux autres cavaliers. » (1)

Il faut nécessairement voir une erreur dans l'un ou l'autre de ces récits, à moins cependant qu'il n'y ait eu deux personnages du même nom successivement placés à la tête de la cavalerie lorraine qui assista à ce second siège de La Mothe, ou bien encore que les Français, comme leur chroniqueur, ne soient parvenus à faire périr deux fois de suite un guerrier distingué dont ils avaient sans doute eu, en plus d'une occasion, le sujet de souhaiter la mort.

(1) *Gazette de France*, extraordinaire du 15 avril, p. 287, et n° du 10 juin 1645, p. 482. Voir aussi *Histoire des sièges de La Mothe*, par Simonnet, p. 557 et 550.

Quoiqu'il en soit, l'importance du grade auquel Varin était parvenu prouve tout le mérite de cet officier. Sa mort au champ d'honneur assure à sa mémoire les respects de la postérité, et son nom ne devait point être plus longtemps omis dans les glorieuses annales de la Lorraine.

Watteville, capitaine de la garnison.

(1654.)

Pendant bien longtemps, les Suisses ont gardé la coutume d'aller prendre du service dans les armées étrangères, où ils ont acquis une véritable célébrité par leur fidélité et leur dévouement. Comme les rois de France et plusieurs autres souverains de l'Europe, les ducs de Lorraine eurent presque toujours, depuis René II, leurs compagnies de Suisses, et s'il fallait donner une preuve de la confiance que ces militaires inspiraient aux princes lorrains, nous l'aurions dans la haute considération dont l'officier Watteville jouit dans l'armée de Charles IV.

Envoyé par ce prince auprès d'Antoine de Choiseul, gouverneur de La Mothe, pour l'aider de son expérience dans les glorieuses épreuves d'un siège dont chaque jour eut ses périls, il y montra constamment, par ses paroles et par ses actes, le dévouement le plus absolu pour conserver cette ville au souverain dont il avait embrassé les intérêts. Sous des cheveux déjà blanchis par l'âge, il retrouvait à ce sujet, toute la bouillante vigueur d'un jeune guerrier.

Après avoir reçu du maréchal de La Force, sur la fin d'avril, une sommation de rendre la place, le prudent gouverneur ayant, dans l'intention de bien connaître les sentiments de tous les officiers de son conseil, commencé un discours dans lequel il feignait d'incliner à l'abandon de la ville pour aller avec la garnison rejoindre le duc, Watteville, tout en colère, interrompit ce discours, et répondit hardiment par ces nobles paroles que nous emprunterons au récit de l'historien Dubois :

« Il vaudrait mieux, dit-il, s'arracher la langue que de
» parler d'une telle trahison. Oui, ce serait une trahison que
» de rendre la première et la dernière place de la Lorraine :
» première dans ses forces, dernière dans l'espérance qu'elle
» nous laisse. Et où pouvons-nous mieux servir S. A. qu'en
» faisant acheter chèrement à ses ennemis ce qui mérite de
» n'être pas donné ? Quoi ! pourrions-nous survivre à une
» lâcheté si grande, nous en qui S. A. repose ses dernières
» espérances, nous qui ne nous sommes enfermés dans cette
» place que pour la sauver aux dépens de notre vie ? Ou vous
» nous estimez traîtres, ou c'est par feinte que vous nous
» parlez. »

On conçoit l'effet qu'un tel langage produisit sur l'assemblée. Le gouverneur en sortit tout joyeux, convaincu qu'il n'avait autour de lui que des hommes bien déterminés à tout sacrifier, leur vie même, plutôt que de s'écarter de la voie qui venait de leur être si énergiquement tracée.

Sur la fin du siège, Watteville commanda un des trois postes du bastion Saint-Nicolas; nous avons tout lieu de croire qu'il y soutint dignement sa vieille réputation de bravoure.

Nous le revoyons enfin au moment le plus critique, pousser encore le zèle et la délicatesse jusqu'à ne pouvoir se résoudre à une capitulation, et ne vouloir y consentir, pour épargner à la ville les derniers malheurs dont elle était menacée, que lorsque sa conscience bien éclairée lui en eut fait un devoir.

Le mérite du baron Watteville devait lui valoir une récompense bien flatteuse. Charles IV étant rentré momentanément en possession de la Lorraine en 1644, le nomma gouverneur de Châtel-sur-Moselle. Malheureusement, il n'en eut pas plutôt pris le commandement que la guerre se trouva de nouveau déclarée avec la France. Assiégé dès le 18 août par du Hallier et le comte de Grancey, il se maintint dans la place jusqu'au 29 du même mois, et toujours intrépide jusqu'à la témérité, il gardait encore le château après qu'une brèche eut permis aux Français de pénétrer dans la ville. Mais sa bravoure ne pouvait rien dans des circonstances aussi défavorables. Il ne

consentit néanmoins à quitter son poste qu'après avoir obtenu des conditions qui lui permirent de rejoindre, avec sa petite garnison, le duc Charles IV à qui il rendit encore, dans les campagnes suivantes, d'importants services, surtout en Franche-Comté.

Willermin.

(1643.)

Charles de Willermin, que nous croyons être l'officier dont nous possédons la signature au bas des propositions de capitulation présentées par les derniers défenseurs de La Mothe au commandant de l'armée française, descendait d'une famille de la Lorraine allemande, anoblie dès 1572.

Son père, Claude de Willermin, devenu par acquisition possesseur de la seigneurie de Monthureux-sur-Saône, avait joui de cette seigneurie de 1598 à 1605; par sa mère Antoinette de Chastenoy, fille de Jean-Chrétien de Chastenoy, conseiller secrétaire des ducs Antoine, François et Charles III, il appartenait aux familles distinguées des environs de La Mothe.

Défendre cette ville contre les convoitises de la France, c'était donc, pour lui, combattre en faveur de l'indépendance de son pays, et faire en même temps honneur au sang qui coulait dans ses veines.

Porte : « *D'azur à la face ondée d'argent, chargée d'un léopard de gueules, allumé et lampassé d'or, accompagné de trois besans de même, deux en chef et un en pointe; et pour cimier le léopard naissant de l'écu, tenant un besan d'or.* »

Vouillemin, lieutenant de la bourgeoisie.

(1654.)

Le lieutenant Vouillemin ne nous est connu que par ses fonctions qu'il exerça aux postes du bastion Le Duc, dans les compagnies commandées par Germainvilliers père, des Loges

et Collin. Il était originaire de La Mothe, où l'un de ses parents, Hector Vouillemin, fut mayeur en 1600 et 1604. La position qu'il occupait nous prouve qu'il s'y montra ce qu'il devait être : fidèle lorrain, et digne citoyen d'une ville à jamais célèbre par le dévouement de ses habitants.

Provancher et Bonviller.

(1643.)

« Noblesse oblige, » dit un vieux proverbe bien connu. En voyant les respectables signatures des derniers défenseurs de La Mothe, on est forcé de convenir que ces mots furent surtout compris par les officiers qui, après avoir défendu, au péril de leur vie et jusqu'à la dernière extrémité, la seule des places fortes qui restât au duc de Lorraine, ne consentaient encore à en sortir et à la céder aux assiégeants que sous les plus honorables conditions.

La gloire qu'ils venaient d'acquérir rejaillissait jusque sur les localités dont ils étaient seigneurs, ils avaient donc bien le droit de prendre le nom de ces localités illustrées par leur patriotisme.

Provancher et Bonviller se lisent parmi ces signatures sans que nous ayons pu retrouver, d'une manière positive, quelles furent les familles des officiers qui portaient alors les noms de ces villages. Ils ont droit à nos respects, et les mentionner ici, même isolés, c'est leur rendre un honneur justement mérité. (1)

Lavosges, Formouze? De Rabonnet, La Coste.

Ces noms que nous recueillons parmi les signatures des défenseurs de La Mothe, inscrites au bas des propositions de capitulation faites à la fin du siège de 1643, sont, à n'en pas

(1) Provancher nous paraît désigner un des seigneurs de Provenchères-sur-Meuse, ou du fief de Provenchères commune de Riocourt, (Haute-Marne).

douter, ceux de très-honorables personnages. Cependant, nous sommes obligés d'avouer que nos recherches, pour retrouver au moins quelques indices sur les guerriers et les familles auxquelles ils appartenaient, sont restées entièrement infructueuses.

Réduit à des conjectures, nous nous bornerons à dire que Lavosges était sûrement d'origine lorraine, puisque son nom est celui même d'une partie du territoire de l'ancien duché. Formouze? la seule signature que nous n'ayons pu lire avec certitude, ne peut nous permettre aucune induction. De Kabonnet semblerait être le nom d'un officier breton engagé au service du duc de Lorraine, plus noble encore par le cœur que par les vieux parchemins de sa famille. Enfin, La Coste est le nom d'un guerrier respectable qui, vieilli sous les armes, traça d'une main défaillante la dernière signature d'un acte imposé par une irrésistible nécessité et néanmoins rempli des sentiments de la plus haute dignité; mais qui n'en fit pas moins frémir de douleur tous les Lorrains auxquels il était arraché par le triomphe de la force, de l'ambition et de l'injustice sur le droit, la loyauté et le patriotisme.

A ces quatre guerriers donc, quelle que soit leur origine, leurs ancêtres et leurs descendants, mais surtout à La Coste, ce noble vieillard, honneur et respect! Les fils des Lorrains ne refuseront jamais ce dernier hommage à leur bravoure.

Les biographies qui précèdent comprennent tous les défenseurs de la ville de La Mothe sur lesquels nous ayons pu recueillir quelques indications, mais nous ne doutons pas que leur nombre déjà important ne l'eût été d'avantage encore si nous avions eu tous les détails du dernier siège. Malgré nos efforts pour y suppléer, nous devons dire qu'il nous reste, à cet égard, bien des regrets.

Avant de clore notre travail, nommons cependant encore les personnages suivants comme ayant assisté au siège de 1645, puisqu'ils furent présents à l'entrée des Français dans La Mothe et y figurèrent parmi les représentants des trois ordres de la communauté.

1° Messire Jean Plumerel (1) et Louis Prévost, chanoines en l'église collégiale Notre-Dame dudit lieu. Le premier nous semble même avoir plus d'un point de ressemblance avec Jean Blumerel, natif de La Mothe, nommé dans la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet, et désigné, dans la récente géographie de la Haute-Marne, comme ayant été curé de Bourbonne vers 1640, auteur de divers ouvrages latins parmi lesquels nous citerons un volume intitulé : *Elegantiarum poeticarum flosculi* (2).

(1) La famille Plumerey, Plumerel ou même Plumière, alliée à celles de Vidrange et de Landrian, avait été anoblie en la personne de Jean Plumerey, le 23 mai 1612. Messire Jean Plumeret, curé de Nijon et de Vaudrecourt assistait en cette qualité, et même à plusieurs autres titres, aux états réunis à La Mothe, en 1580, pour la rédaction des coutumes du Bassigny.

Portait : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, deux en chef et une en pointe, et pour cimier deux pennes de l'écu.*

(2) Cet ouvrage, dont nous possédons un exemplaire imprimé à Pont-à-Mousson en 1625, ou même à Paris dès 1623, était dédié à Charles-Henri-Nicolas de Madruce, comte d'Ave, baron de Beaufremont, fils de Gabriel-Ferdinand de Madruce et de Bonne de Livron, jeune homme de grande espérance, que la mort ravit à sa famille, à la fleur de l'âge. Ce volume contient, vers la fin, au mot *Urbs*, sept feuillets d'expressions poétiques applicables à différentes villes célèbres. Qu'on veuille bien nous permettre de citer ici celles de ces expressions qui concernent La Mothe; elles montreront, même dans leur exagération, toute l'affection que le bon prêtre portait à sa ville natale.

Page 806. « *Mothæ. Clara, splendida, excelsa. Montis in excelso stans*
 > *vertice. Felix flore virum. Erectos quæ tollit ad æthera muros. Clara situ*
 > *et domibus decorata superbis. Innumeris suspicienda bonis. Dives agri.*
 > *Dives palmitæ læto. Vitiferis undique cincta jugis. Felix campis atque nberæ*
 > *glebæ. Mœnibus ac populis urbs celebrata. Ardua jam sublime ferens super*
 > *æstra cacumen. Mothæ Mosellani longè validissima regni urbs, bene nota*
 > *prope, atque procul distantibus oris. Inclyta Mothæ viris, et viribus inclyta*
 > *salve. Austrasii salve gloriâ prima soli. Justitiæ sedes judicii que locus.*
 > *Verum hæc tantùm alias inter caput extulit urbes, quantum lenta solent*
 > *inter viburna cupressi. Urbs stans in summo nobilibus æqua jugo. »*

2° Claude Plumerel ou Plumeret, licencié ès-droits, l'un des officiers du bailliage de Bassigny dont il avait été fait procureur général par lettres expédiées à Neuvillers, le 24 août 1631, et qui, résidant à Bourmont, en 1653, y fut commis par la cour souveraine de Lorraine et Barrois alors à Luxembourg « étant pleinement informée et cognoissante de la probité, intégrité, fidélité, capacité et diligence qui se rencontraient en sa personne, pour, audit lieu de Bourmont, audiencer les causes qui lui seraient renvoyées par elle, ou que les parties intenteraient devant lui, régler et instruire les procédures jusques à jugement exclusivement, » etc., en un mot pour faciliter aux sujets de S. A. l'administration la moins couteuse et la moins incommode de la justice souveraine, ce qu'il fit évidemment autant que l'absence des troupes françaises et la confiance des Lorrains le lui permirent.

3° M^e Etienne Charles, avocat audit bailliage, alors mayeur de La Mothe, ainsi que les bourgeois Michel Degoix, Jean Bernard et Jean Papigny, qui, huit jours plus tard, se voyaient contraints, avec tous leurs compatriotes, d'abandonner leur ville natale sur laquelle se portait déjà une main sacrilège et parjure, et d'aller chercher un asile chez les habitants appauvris des villages environnants, où les descendants de beaucoup d'entre eux subsistent toujours, et ont conservé, par une tradition à la fois pieuse et honorable, le souvenir de leurs glorieux ancêtres.

Terminons par une très-importante remarque qui n'aura point échappé aux lecteurs de notre modeste travail. C'est que le plus grand nombre des braves qui s'enfermèrent dans la ville de La Mothe pour la défendre, au péril de leur vie, pendant toute la durée des sièges qu'elle eut à subir, appartenaient aux familles établies dans la ville et dans les localités des environs, sur une étendue assez restreinte, ou bien leur étaient alliées.

Ces liens de parenté entre des hommes de cœur, tous aussi dévoués à leur pays malheureux, qu'à la cause de leur souverain

pauvre et injustement dépouillé de ses états, dont ils soutinrent les intérêts avec tant de constance, sans autre intention et sans autre ambition que celle de remplir dignement leurs devoirs de bons citoyens et de fidèles sujets, n'est-elle pas un touchant exemple de cette affection que les Lorrains portaient à leurs princes, et de ces sentiments généreux, qui les réunissaient en quelque sorte en famille, pour s'aider et s'encourager les uns les autres, dans une œuvre commune de patriotique dévouement?

De tels sentiments mériteront toujours l'admiration générale; ils ajoutent, on peut le dire, un beau fleuron de plus à la couronne civique des glorieux défenseurs de La Mothe, et c'était pour nous un devoir de les faire connaître en rendant un dernier hommage à ces guerriers aussi désintéressés que braves.

Capitulation de La Mothe en 1643.

Pendant le siège de 1634, La Mothe, avec une faible garnison de moins de 400 hommes, tant soldats que bourgeois et volontaires, soutint les efforts d'une armée française où l'on ne comptait pas moins de dix régiments d'infanterie, sans ceux qui s'en approchèrent sous la fin du siège, sept compagnies de cavalerie et une artillerie formidable.

Cette armée était commandée par les personnages les plus distingués; outre le maréchal duc de La Force qui la commandait en chef, on y voyait : les vicomtes d'Arpajon, et de Turenne, les comtes de Noailles, de Vaubécourt, de Nanteuil et de Bussy-Lameth, le marquis de Tonneins, le colonel Ebron, le capitaine Fabert depuis maréchal de France, le marquis de Praslin, etc.

Réduits à environ cent hommes, les défenseurs de la place, manquant de munitions, ne consentirent néanmoins à capituler que devant l'impossibilité absolue où ils se trouvèrent de résister plus longtemps.

Au siège de 1645, l'armée française qui entourait la place était plus considérable encore que celle de 1634, car elle aurait eu, d'après la *Gazette de France*, au moins 15 ou 18 régiments tant infanterie, que cavalerie, avec une artillerie abondamment pourvue de tous les engins et de tous les projectiles les plus meurtriers que l'art de la guerre eût inventés jusqu'alors.

Plusieurs des officiers supérieurs de cette armée avaient déjà assisté au premier siège; parmi les autres, figuraient le maréchal de camp Magalotti et le marquis de Villeroy qui commandèrent successivement en chef, les marquis de Francières et de La Fare, les sieurs de Villeneuve, des Essars, de Saint-Victor, du Plessis, de Vieu-Maison, de Sainte-Maure, de Bournonville, de Salis, de Bufalini, de la Meilleraye, les comtes de Grandpré et d'Ayen de Noailles, les marquis de Noirmoutier et de Ruvigny, etc.

La ville avait cette fois, pour la défendre, une garnison de deux à trois mille hommes, ses bourgeois, les volontaires du pays et une compagnie de cavalerie d'environ cent chevaux (1).

Comme au premier siège, les immenses dégradations et les brèches faites aux fortifications par les canons des assiégeants, jointes aux bouleversements opérés par l'explosion de plusieurs mines placées jusque sous les bastions, obligèrent enfin les assiégés à céder à la sommation de capituler que leur fit, dans les derniers jours de juin, le marquis de Villeroy.

L'original du texte des articles rédigées dans le conseil de guerre tenu à La Mothe pour répondre à cette sommation nous a été conservé dans le manuscrit AR², n° 453' de la bibliothèque d'Epinal.

(1) Le n° de la *Gazette de France* du 15 mars 1645 évalue d'après le rapport d'un transfuge, à 4000 le nombre des soldats de la place, mais il nous semble qu'il y a ici une exagération. Le n° du 13 juillet porte qu'après la capitulation il sortit encore de la ville 700 hommes de cette garnison, dont 80 seulement auraient suivi Cliquot à Longwy, ce qui ne semble pas non plus, surtout pour le dernier nombre, d'une exactitude bien rigoureuse.

Cette pièce précieuse fut évidemment la dernière qu'écrivit, au sein de l'infortunée cité, la plume de ses glorieux défenseurs. Le style en est simple, mais plein de dignité et de patriotisme.

Elle mérite donc d'être religieusement conservée, ainsi que les noms des braves qui, au nombre de vingt-un, y apposèrent leurs signatures.

Pour répondre à un vœu exprimé dans une de ses séances, la Société d'Emulation des Vosges, considérant que cette pièce est un document historique pour notre pays, en a décidé la publication, ainsi que l'autographie des signatures. Elle formera, avec la biographie des défenseurs connus de La Mothe, dont la plupart appartenaient soit directement, soit par alliance, à des familles établies dans des localités qui font partie de notre département, le complément des relations que nous possédons sur les sièges et la ruine de cette forteresse.

Articles proposés par Messieurs les gouverneurs, colonels, capitaines, officiers de la garnison de La Mothe, avec les sieurs vénérables prévost, chanoines et autres bourgeois de la dite ville.

PREMIÈREMENT,

Que nous aurons quinze jours pour envoyer un officier de la garnison à SON ALTESSE et sçavoir ses volontés sur le secours attendu en ceste place, auquel officier sera donné passeport et sauf-conduit avec un trompette sans qu'il luy puisse estre donné aucun retard pendant son voyage à Longwy ou Luxembourg, duquel lieu, il rapportera certificat de ce qu'il y aura négocié, soit avec sadite Altesse ou aucun ses ministres qui y sont. Et en cas que ledit officier viendroit à estre tué en son voyage ou autrement suffisamment indisposé pour ne pouvoir retourner, il y sera renvoyé un autre à mesme fin et condition.

Que tous acts d'austilités commis de part et d'autre

devant et pendant le siège, de quelle nature et par quelles personnes scayt peu estre, soient soldats, ecclésiastiques, bourgeois ou autres demeureront pour estaints, sans qu'ils en puissent estre recherchés directement ou indirectement.

Que l'office divin se fera désormais en la mesme religion qu'elle avait accoustumé auparavant le siège, qui est celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, sans que l'on puisse introduire l'exercice d'aucune autre religion.

Que tous les gens de guerre, officiers et soldats qui sont en ceste place, de quelle qualité, condition et nation ils soient, sortiront leur vie et bague sauve, avec liberté, armes et bagages, la mesche allumée, balle en bouche, enseignes desployées, tambours batans avec six pièces de canons qu'ils choisiront avec la munition de guerre nécessaire, tant pour le soldat que pour le canon.

Que tous les meubles quels ils puissent estre appartenant à Son Altesse estant présentement en ceste place demeureront à la disposition du sieur gouverneur et du commissaire général, pour les sortir, mener et conduire en toutes assurances avec les officiers, soldats, canons et bagages susdits, jusques au lieu de Longvy ou Luxembourg, au choix dudit sieur gouverneur, à l'effet de quoy seront donnés six vingt chariots bien équipés, avec chevaux et harnois suffisants, outre ceux desdits canons et munitions de guerre, et le tout seraourny par le sieur marquis de Villeroy ou autres commandant à son absence.

Pour la conduite de tout ce que dessus, sera donné bonne escorte, conduite par un officier d'autorité et qualité suffisante pour respondre de la seureté dudit convoi, jusques à l'un desdits lieux, au choix susdit; ce qui s'exécutera de bonne foy et par le chemin que ledit sieur gouverneur trouvera le meilleur, et à telle journée qu'il jugera nécessaire pour la marche de ses gens, à cest effet seront dressées estapes pour la nourriture raisonnable desdits officiers, soldats, leurs familles, trains, cheraux

et autres bestails, le tout aux frais de Sa Majesté très-chrétienne.

Que les officiers et soldats blessés ou malades en ceste place demeureront en ce lieu et seront traistés de bonne foy aux frais de sadite Majesté jusques à plaine et entière guérison, auquel cas de guérison, ils seront menés conduits et escortés aussi en assurance jusques au lieu choisy, comme dit est, sauf néantmoins aux malades d'aller changer d'air, ou bon leur semblera et où ils pourront demeurer en toute seureté.

Que les femmes, enfans et domestiques des officiers et soldats de ceste garnison qui ne voudront à présent suivre leur mari, pourront demeurer en toute liberté et assurance dans tels lieux qu'il leur plaira soit en ceste place ou autres de Lorraine, Barrois ou ailleurs, sans qu'il leur soit meffiaicts directement ou indirectement en leurs personnes et biens de quelle nature et condition soient lesdits biens, tant d'elles que de leur mari présents ou absents.

Qu'il sera permis au sieur gouverneur d'envoyer un officier de sa garnison à Vildestein ou ailleurs avec un sauf-conduit pour retirer les gens de guerre qui s'y trouveront du corps de ceste garnison, et iceux estre conduits en toute seureté et bonne escorte au lieu choisy.

Que tous prisonniers détenus de part et d'autres pour quel cas et prétexte que ce soit, seront rendus de bonne foy, sans payer aucune rançon, ains seulement leur dépens de bouche, à la réserve des prisonniers qui sont arrestés pour contribution, lesquels demeureront ez mains du commissaire général de Son Altesse.

Que les sieurs conseillers et officiers de la cour souveraine de Son Altesse estant présentement en ceste place pourront aussy sortir avec la garnison en mesme condition, liberté et assurance que lesdits officiers et soldats, et permis à leurs femmes et familles de demeurer où il leur plaira comme dessus, sans qu'il leur soit

meffaits en leurs personnes, familles ou biens de quelle nature ou condition ils soient, et en quels lieux ils soient assis, nonobstant que lesdits sieurs officiers de la cour continuent dans les fonctions de leurs charges ez pays de Son Altesse ou ailleurs.

Qu'il ne sera permis aux officiers françois de prendre, forcer, induire ou solliciter aucun soldat des troupes de Son Altesse, soub quel prétexte que ce soit, pour les attirer à leur service ou autrement. Et au cas qu'aucuns desdits soldats se voudroient desbander par les chemins, sera permis à leurs officiers d'en faire justice et envoyer reprendre les fuyars là où ils seront et les chatier selon leur démerite.

Que tout bestail, meubles et autres choses prises sur les ennemis, avant et pendant ledit siège, demeureront à ceux qui s'en seront saisy, sans qu'ils en puissent estre recherchés directement ou indirectement.

Que tout prestres, prevost, chanoines et autres bénéficiers tels qu'ils puissent estre, estans en ceste ville ou ailleurs demeureront dans la jouyssance de leurs bénéfices comme ils faisoient auparavant les guerres, soit de ceux assis en ceste place, en France ou ailleurs, sans qu'ils puissent estre troublés directement ou indirectement en la possession et jouyssance d'iceux et fruicts en deppendans.

Que tous les officiers, soient du bailliage du Bassigny ou des sénéchaussées de La Mothe et Bourmont, seront maintenus en leurs charges et offices, avec les droicts, émoluments, privilèges, franchises, et exemptions dont ils jouyssoient avant les guerres, sans pouvoir estre troublés dans la possession et exercice desdites charges et offices, pour quelque cause et prétexte ce puisse estre, n'y que le ressort de leurs juridictions anciennes puisse estre altérez.

Sera néanmoins loisible aux sieurs prévost et chanoines de La Mothe, et à tous autres bénéficiers et officiers de

justice qui ne voudront demeurer dans leurs bénéfices et offices, d'en disposer ainsy que bon leur semblera dans l'an, et se retirer où ils trouveront à le faire en toute liberté et assurance.

Que les bourgeois de ladite ville de La Mothe demeureront à leur volonté dans ladite ville ou ailleurs ou bon leur semblera, et seront conservés et maintenus dans leur vie, liberté et biens en quels lieux ils puissent estre situés comme anciennement, sans qu'il soit fait aucune force ou tort à leurs personnes, femmes, enfans, familles, nomplus qu'à leurs biens meubles ou immeubles, desquels ils pourront disposer à leur volonté toutefois et quantes bon leur semblera, soit par la vente desdits immeubles ou sortie desdits meubles, nonobstant tous logemens de gens de guerre. Et jouyront de tous les privilèges, franchises et immunités à eux concédés tant en général qu'en particulier par Son Altesse ou seigneurs ses prédécesseurs, mesme ne pourront les bourgeois qui voudront demeurer dans la place estre contrainsts de fournir aucun verre n'y autre entretient sinon le couvert seulement aux gens de guerre qui y logeront par garnison ordinaire, quartier d'hyver, passage ou autre sorte de logement.

Et au cas qu'aucuns se trouveroient réfugiés présentement en ceste place qui ne seroient de la garnison ou bourgeoisie leur sera loisible d'en sortir leur vie saute, avec liberté et assurance de se retirer avec leur famille et meubles ou bon leur semblera.

Que toutes les cloches qui se trouveront en ceste place demeureront à ceux à qui elles appartiennent soit des sieurs du chapitre, paroisse, religieux, religieuses ou autres, sans que le sieur général du canon, ses commissaires, officiers de l'artillerie ou autres y puissent prétendre aucun droict, nomplus qu'à l'estain, cuivre, airain ou autre métal qui demeureront aux propriétaires soit bourgeois ou difforains qui les y auront réfugiés.

Que les pères Récollets et Religieuses de la Congrégation Nostre-Dame de ceste place, pourront en toute seureté et liberté demeurer en leur maison et couvent, y faire les fonctions de leur règle ou en sortir à leur volonté, avec les ornemens d'église, livres et autres meubles qu'ils auront, pour aller séjourner où bon leur semblera.

Que toutes les confiscations ou saisies soit de meubles ou d'immeubles seront annulés, et ceux sur qui les confiscations auroient esté faites rentreront dans leurs dits biens saisis ou confisqués soit en France ou en telle part qu'ils puissent estre scitués et assis, et si aucuns aroient esté vendus leur seront restitués avec plaine mainlevée et pouvoir de les transporter et les faire sortir où ils voudront.

Que les munitions tant de bouche que de guerre demeureront entre les mains du commissaire de Son Altesse ou autre commis de sa part pour en disposer au profit de sadite Altesse, comme aussi sera permis à tous les officiers, tant de guerre que de justice mesmes bénéficiers et autres qui voudront sortir de vendre leurs provisions de bouche, meubles ou bestails et en disposer à leur volonté.

Et au cas que quelques officiers, soldats, bourgeois ou réfugiés auroient ou laisseroient aucuns de leurs meubles en ceste ville, lesdits meubles y demeureront en toute seureté jusques à ce que lesdits officiers, soldats, bourgeois ou réfugiés les voudront retirer, ce qu'ils pourront faire toutes fois et quantes ils voudront.

Que les villes, chasteaux et villages des comtés et prévostés de Bitche et Longuy avec leurs appartenances et leurs deppendances seront mises en neutralités aux conditions qui seront rapportées par notre envoyé.

Lesdits articles cy dessus ainsi accordés, seront après le retour de l'envoyé, donnés quatre jours, ausdits officiers tant de la garnison que de la cour souveraine et soldats pour mettre ordre à leurs affaires soit en ceste

iers

navy, first
Lieutenant

armillery
P



ville ou aux lieux circonvoisins, pour se préparer à sortir le cas y eschéant, pourquoy leur sera donné passeport et assurance, et au premier desdits quatre jours, seront envoyés en la place les chevaux et chariots susdits.

Et encor que les présents articles seroient accordés, néanmoins ils seront de nul effet et de nulle valeur en temps que nous aurons nouvelles pour le secours attendu de Son Altesse au retour de l'envoyé, pendant lequel temps et jusques audit retour y aura cessation d'armes et de travail et de tous autres acts d'austilité de part et d'autre, pourquoy seront donnés ostages aussy depart et d'autre, ayant de nostre part dès à présent nommés les sieurs de Saint-Ouain et Germainvillers lieutenants colonels en ceste garnison avec le sieur du Bois conseiller d'estat de Son Altesse et lieutenant général au bailliage du Bassigny auquel a esté donné pouvoir de présenter lesdits articles à Monsieur le marquis de Villeroy commandant l'armée de France devant ceste place et en rapporter la réponse à Monsieur de Clicquot gouverneur. Faict à La Mothe le dernier jour de juin, mil six cent quarante-cinq.

RÉMION. — H. SAINTOIN. — GERMAINVILLIERS. — LAVOSGES.
— C. DE LA MOTTE. — PROVANCHER. — F. AYMÉ. — N.
LE NOIR. — SAINTOUAIN. — DE MUSSY. — DE MARNE. —
MAILFERT. — P. GAUTIER. — FORMOUZE. — RONCOURT. —
MALCUYT. — WILLERMIN. — DE KABONNET. — BONVILLER. —
FRANÇOIS DI VOMCEL. — LA COSTE.

L'historien de La Mothe, le conseiller Dubois, lieutenant-général du Bassigny et intendant des armées du duc Charles IV, qui fut chargé de présenter ces propositions au marquis de Villeroy, eut assez d'habileté pour les faire agréer sans de trop grandes modifications; mais que pouvaient les engagements du général français contre une politique cruelle et déloyale?

Malgré l'adoption solennelle de cette capitulation, le successeur de l'impitoyable Richelieu, le cardinal Mazarin, sourd aux prières et aux supplications les plus touchantes, fit ordonner et exigea, de sang-froid, la destruction immédiate de la forteresse qui avait osé résister aux armes de *Sa Majesté très-chrétienne* le roi de France, et cela, sans donner à ses héroïques habitants le moindre dédommagement pour la ruine de leurs habitations et l'anéantissement de leur fortune. Ce qu'il y eut de plus cruel encore, c'est qu'il força les Lorrains eux-mêmes à venir travailler à cette destruction.

Aujourd'hui, de tous les édifices de cette malheureuse ville, il ne reste plus pierre sur pierre. Le plateau qu'elle occupait est une vaste friche où n'a pas cru même un seul arbrisseau. Quelques excavations entourées et couvertes de rocailles et de décombres, sont les seules traces qui indiquent l'emplacement des anciennes demeures.

La montagne de La Mothe apparaît donc comme un immense monument qui semble élevé à dessein pour conserver le souvenir de la triste destinée de la ville qu'elle était fière de porter, et pour rappeler à tous ceux qui l'aperçoivent de loin ou de près, le long veuvage qu'elle subit depuis déjà plus de deux siècles et dont rien, pas même une pierre commémorative, n'est venu jusqu'à ce jour la consoler.

Quant à l'épithaphe de cette ville qui n'est plus, un poète du pays la composait, vers 1630, en ces termes :

Toy qui cherches La Mothe au milieu d'elle-même,
Et qui n'y trouves rien de ce qu'elle a été,
Voys ces rochers, ces murs, qui sont de tout côté,
Les honteux monumens d'une rigueur extrême.

Voys ces affreux monceaux de pierres et de bois,
Qui semblent dans leur ombre et parmi leur ruine,
Pouvoir encor donner, et la peur et l'effroy,
A ceux qui travaillaient à sa fatale mine.

Ce funeste débris , ce vaste cimetière ,
C'est La Mothe : tu peux la connoître en ce point ,
C'est que tout abattue , elle donne matière
De crainte aux ennemys , et de n'en avoir point.

Les armoiries de la ville de La Mothe étaient : *Un ciel chargé d'étoiles , d'un soleil et d'une lune , entourant une montagne en champ d'azur*. C'est ainsi du moins qu'elles étaient gravées sur le sceau du tabellionnage. Cependant, Durival les donne différemment; d'après cet historien, l'écusson de cette ville était : *D'azur à deux barbeaux adossés d'or , acostés de deux croix de Lorraine de même , et deux croix recroisettées d'argent , l'une en chef et l'autre en pointe*.

In memoria eterna erit justus.

ÉTAT

DE LA GURE DE CHAMPS

DRESSÉ PAR

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME

SEIGNEUR

JEAN-CLAUDE SOMMIER.

Le manuscrit que nous éditons appartient aux archives de la fabrique paroissiale de Champ-le-Duc : c'est un petit in-4° de 71 pages de texte et de 13 pages restées en blanc. On y remarque deux écritures bien distinctes : l'une plus nette et plus régulière indique une main plus ferme et par conséquent plus jeune ; elle est d'un copiste. L'autre, moins soignée, est celle de l'auteur. Les pages de 4 à 7, 47, 48, de 27 à 48, la seconde moitié de la page 66 et les suivantes jusqu'à la 71^e et dernière, sont de l'auteur : quelques mots corrigés et intercalés dans plusieurs pages de la première écriture, lui appartiennent également.

Parmi les pages de la seconde écriture, les premières paraissent accuser une main un peu plus ferme que les dernières : serait-ce parce que, le travail n'étant pas fait d'une haleine, mais partie par partie, et à d'assez longs intervalles, les dernières pages seraient des dernières années de l'auteur ?

Cela est probable, vu que la 71^e, qui n'est que le commencement du chapitre XXI, resté inachevé, relate le décret d'érection de la confrérie du Saint-Sacrement en date du 13 décembre 1828, c'est-à-dire 9 ans avant la mort de Jean-Claude Sommier. Il est donc probable que la mort l'empêcha de finir ce travail ; les pages restées en blanc étaient destinées à enregistrer tout ce qui regarde les confréries et plusieurs autres documents que nous avons perdus.

Ce travail du curé de Champ est tout simplement une suite de notes historiques, coordonnées les unes à la suite des autres, sans grand effort de l'intelligence et sans aucune parade de science. Certes, en le publiant, nous n'avons pas la prétention d'augmenter de beaucoup la gloire littéraire de l'archevêque de Césarée. Cependant cet opuscule a un mérite très-réel, nonobstant son humble apparence. Il est assez ordinaire que les intelligences supérieures, occupées de grandes choses, aient peine à s'abaisser jusqu'aux petites. J'aime à voir le conseiller d'État du duc de Lorraine, grand prévôt de Saint-Dié, archevêque de Césarée, auteur de l'*Histoire dogmatique de la Religion* et de l'*Histoire du Saint-Siège*, descendre à tous les détails de l'administration d'une paroisse rurale ; j'admire le bon sens, l'esprit d'ordre, la charité conciliante, le désintéressement du curé de Champ avec une satisfaction toute aussi vive que celle que j'éprouverais en lisant son histoire dogmatique, qui lui valut les témoignages les plus manifestes de la haute estime de Benoît XIV, ce pape qui fut un si bon juge du vrai mérite. La partie la plus considérable de notre vie s'écoule dans la pratique de mille choses qui ne paraissent que du *terre-à-terre*, mais qui constituent la vie réelle de la plupart des hommes.

En lisant cet opuscule, on regrette qu'à l'exemple de Claude Sommier bon nombre d'hommes ne se donnent pas la peine de consigner en un registre tout ce qui intéresse la localité qu'ils habitent. Combien ces notes si faciles à recueillir seraient précieuses pour les générations futures !

Il eut été facile de compléter le travail de Jean-Claude

Sommier, en y ajoutant plusieurs chapitres, soit sur les confréries du S^t-Sacrement, des Morts, de Saint-Joseph, etc., soit sur l'histoire de la paroisse jusqu'à la grande Révolution, soit même en faisant la liste des curés qui l'ont régie : les archives des Vosges renferment, outre une partie des *titres et papiers* inventoriés au chapitre XX, bon nombre d'autres pièces dont quelques-unes sont très-intéressantes : G. 54 et G. 55 ; mais il fallait éditer le manuscrit de l'auteur, tel qu'il se trouve, et non faire une étude nouvelle. C'est pour cette raison que j'ai rejeté à la fin les quelques notes que j'ai cru devoir y ajouter.

Épinal, 45 Juillet 1863.

L'abbé J.-F. DE BLAYE.

TABLE DES CHAPITRES DE CE REGISTRE.

CHAPITRE I. Ancienneté de la cure de Champs.....	305
CHAP. II. Paroisses dont la cure de Champs est composée.	306
CHAP. III. Chapelles érigées dans la cure de Champs hors des églises paroissiales.....	308
CHAP. IV. Chapelles érigées dans l'église paroissiale de Champs.....	309
CHAP. V. Erection de la cure de Bruyères par démembrement de la paroisse de Champs.....	311
CHAP. VI. Arrêt pour le Curé de Champs, contre le Curé et les habitants de Bruyères.....	313
CHAP. VII. Union de la cure de Champs au chapitre de Remiremont.....	314
CHAP. VIII. Errection de la cure de Champdray par démembrement de la cure de Champs.....	315
CHAP. IX. Droit du Curé de Champs dans la dixme des paroisses qui composent la cure.....	318
CHAP. X. Droits d'autel dans les paroisses du vicariat de Champs.....	319
CHAP. XI. Droits du Curé de Champs dans l'audience des comptes d'église.....	320
CHAP. XII. Droits du Curé et de ses vicaires pour la publication des confréries.....	321
CHAP. XIII. Obligations du Chapitre de Remiremont et d'autres personnes envers l'église paroissiale de Champs.....	322
CHAP. XIV. Héritages et bouverot de la cure de Champs	323
CHAP. XV. Héritages et revenus de la chapelle de la Madeleine de Laval.....	325
CHAP. XVI. De la maison curiale de Champs, de son entretien et des presbytères des annexes.....	330

CHAP. XVII. Du canal qui passe dans le pret et le jardin proche la maison de cure, et du moulin qu'il fait tourner.....	332
CHAP. XVIII. Cens deus au Curé de Champs.....	335
CHAP. XIX. Messes fondées dans l'église paroissiale de Champs.....	337
CHAP. XX. Inventaire des titres et papiers concernant les droits de la cure de Champs.....	339
CHAP. XXI. Confrérie du très Saint-Sacrement de l'autel.	340

ÉTAT DE LA CURE DE CHAMPS

DRESSÉ

PAR ILLUSTRISSE ET RÉVÉRENDISSE

SEIGNEUR

JEAN-CLAUDE SOMMIER,

Archevêque de Césarée, Évêque assistant du Trône Pontifical, grand
Prévôt de l'Insigne Eglise collégiale de S^t-Diez, conseiller
d'Etat de S. A. R. et conseiller Prélat en la cour
souveraine de Lorraine et Barrois, auquel
notre S^t Père le Pape Benoît XIII
a laissé l'administration de
lad^e cure de Champs,
en luy
conférant
la grande prévôté
de S^t Diez en 1725.

CHAPITRE I^{er}.

Ancienneté de la cure de Champs.

On tient par tradition que l'Eglise paroissiale de Champs a été bâtie par l'Empereur Charlemagne. Cet Empereur et roy de France, passait souvent de France en Allemagne pour terminer les fréquentes guerres qu'il a eues à faire et à soutenir pendant son règne dans l'une et l'autre de ces deux monarchies. Le lieu de Champs étant sur son passage, il y fit bâtir une Eglise, et une maison royale dans un terrain très avantageux pour la beauté de sa situation, et de sa vue (1).

Quelques écrivains parlent de cette maison royale, entre autres le père Benoit de Toul, capucin, dans son histoire des Evêques de Toul.

A l'égard de l'Eglise, le père Dom Jean Mabillon, Bénédictin, illustre pour la science de l'antiquité, passant à Champs, et examinant la structure de cette Eglise, déclara qu'elle étoit bâtie dans le gout du siècle de Charlemagne. Tout le haut, qui fait le cœur, la croisée, les chapelles et la tour, subsiste dans son ancienneté. La nef, qui menaçoit ruine, vient d'être entièrement rétablie sur les anciens fondements aux frais des Dames de Remiremont, qui sont collatrices de la cure en tout temps (2).

Une autre preuve de son ancienneté, c'est la grande étendue de sa juridiction, qui comprend plus de vingt lieues de circuit dans un pays montueux, qui donne beaucoup plus de surface que la plaine. Il y a même bien de l'apparence qu'elle a été encore plus étendue dans les temps anciens, qu'elle ne l'est présentement, par les droits qu'elle conserve sur les paroisses voisines, autres que celles qu'on dit du vicariat, et qu'il est très probable en avoir été détachées. Nous parlerons de ces droits dans la suite. En attendant il est bon de remarquer que tout le terrain limitrophe du Val de St-Diez et qui est lavé par les rivières de la Vologne et de Neuné jusqu'à la Moselle, et par le ruisseau des Rouges-eaux et de Mortagne, jusqu'au finage de l'abbaye d'Autraye, s'appelle le *Val de Champs*.

CHAPITRE II.

Paroisses dont la cure de Champs est composée.

La cure de Champs est actuellement composée de sept paroisses.

Champs qui est la mère Eglise, sous l'invocation de l'Assomption de la très-sainte vierge, mère de Dieu.

Belmont, sous l'invocation de saint Laurent, martyr, est desservi par le curé ou le vicaire qui réside à Champs. ...

La Chapelle, où il y a un vicaire résidant ; elle est sous l'invocation de sainte Menne, vierge.

Saint Jaque du Stat, sous l'invocation de saint Jacques le majeur, apôtre, est desservie par le vicaire qui réside à la Chapelle.

Granges, sous l'invocation de saint George, martyr, est desservie par un vicaire résidant sur les lieux.

Jussarupt, sous l'invocation de saint Léger, évêque et martyr, est desservie par un vicaire qui y réside, et qui est encore chargé de la desserte de

Saint Jean du Marchet, qui est sous l'invocation de la décollation de saint Jean Baptiste.

La Paroisse de Champs, où est la mère église, est composée des villages de *Champs*, contigu à l'église : *Laval*, qui en est à un quart de lieue : *Fay*, à trois quarts de lieue ; d'une partie de *Lépenche*, qui en est distant d'une lieue : de *Prey*, distant de trois quarts de lieue : *Fiménil*, d'un demy quart de lieue : *Beaumenil*, d'autant ; *Laveline*, d'une demy lieue. Outre ces villages, il y a trois granges ou métairies considérables, qui en dépendent, savoir les *Anifaings*, *Grébié*, et la *Jandrebech*. Quoique les deux dernières soient de la communauté et sur le finage de Bruyères, elles sont cependant, comme elles ont toujours été de la paroisse de Champs, nonobstant le démembrement de la paroisse de Bruyères de ladite paroisse de Champs, duquel il sera parlé cy après. Il y a aussi quelques autres métairies dans le finage de Fiménil, comme *Harioprey*, *Palhieux*, *Malenrupt* et nouvellement, *Moranfaïn*, qui dépendent de la paroisse de Champs.

La Paroisse de Belmont est composée des villages de *Verhelle* (aujourd'hui *Vervezelle*), *Haut de Belmont*, *Void de Belmont*, *Malieu*, *Donfaing* et de quantité de granges et scieries dans les vallées des Rouges-eaux.

La Paroisse de la Chapelle est composée des villages de la Chapelle, la Rosières, *Yuoux*, *Biffontaines*, les *Poulières*, et quelques granges.

La Paroisse de saint Jacques du Stat est composée des

villages de *Neuney*, de *Tiriville* et de plusieurs granges appelées les *Neuves-granges*, et du franc-alleux, ou fief de *Vienville*, qui est proche de l'église.

Quoyque les villages de *Neuegouttes*, *Moriémont*, et autres habitations, fassent une partie considérable du ban et de la paroisse de *Corcieux*, le curé de *Champs* y perçoit cependant des droits, et non point comme raportage, une partie de la dixme. C'est apparemment parce que ces endroits ont été détachés de la cure de *Champs*, pour former celle de *Corcieux*. On appelle cette dixme la dixme des *Entrecours*.

La *Paroisse de Granges* est composée des villages du *Vinot*, de *Lêtre*, des *Voids*, *Seroux*, les *Evelines*, le *Boulay*, *Franbemenil*, *Brechigranges*, et de quantité de métairies répandues dans les vallons et montagnes de cette vaste paroisse.

La *paroisse de Jussarupt* est composée des villages de *Jussarupt*, *Aumonzé*, *Herpamont*, et de quelques granges de la dépendance de ces mêmes villages.

La *Paroisse de Saint Jean du Marchet* est composée des villages de *Saint Jean*, de *Houx*, de *Laveline du Houx* et de quelques granges.

CHAPITRE III.

Chapelles érigées dans la cure de Champs hors des églises paroissiales.

Il y a trois chapelles érigées dans la dépendance de la cure de *Champs*, savoir celle de *Sainte Marie Madeleine*, dans la paroisse du dit *Champs*, au village de *Laval*; celle de *Notre Dame des Neiges*, dans la paroisse de *Jussarupt*, au village de *Herpémont*, et celle qui est sous l'invocation de saint *Luc*, évangéliste, et de saint *Antoine*, abbé, au village de *Biffontaine*, dans la paroisse de la *Chapelle*.

La chapelle de sainte *Madelaine* de *Laval* est unie à la sacristie de l'église saint *Pierre* de *Remiremont*, pour les deux

tiers du revenu , et à la cure de Champs pour l'autre tiers. Nous parlerons cy après de ce revenu, et des charges de cette chapelle.

Celle de Notre Dame des Neiges de Herpémont est possédée par un clerc titulaire , qui , en vertu de la fondation , doit être de la famille ou de la parenté des sieurs Chainel , lorsqu'il s'y en trouve en estat de la posséder.

Celle des saints Luc et Antoine de Biffontaine n'a point de titulaire : ayant été fondée par les habitants du même lieu, lieu desquels est commis et prend serment du S^r curé de Champs pour en gérer les revenus , et en acquitter les charges : de tout quoy il doit rendre compte par devant le dit sieur curé. Il en sera parlé en son lieu.

CHAPITRE IV.

Des chapelles érigées dans l'église paroissiale de Champs.

Il y a eu autrefois plusieurs chapelles érigées et fondées dans l'église paroissiale de Notre Dame de Champs, scavoir la chapelle de Saint Jean-Baptiste ; la recommandise de Sainte Catherine ; la chapelle de Saint Claude ; la chapelle de Notre-Dame de Pitié ; celle de Saint-Jacques le mineur ; de Saint-Jean l'évangéliste ; lesquelles chapelles avoient toutes des autels particuliers dans ladite église. Or étant arrivé par le malheur des guerres, dont la province a été longtemps le théâtre, ou par la négligence des titulaires, que la plupart de ces chapelles ont été dépouillées de leurs revenus en tout ou en partie, elles se sont trouvées éteintes, ou réunies, celle de Saint-Claude à la cure, celle de Sainte-Catherine à celle de Saint-Jean-Baptiste et celle de Saint-Jacques-le-Mineur, et celle de Saint-Jean-l'Evangéliste à celle de la compassion de la Sainte-Vierge, appelée vulgairement et abusivement de Saint-Maur ; ou plutôt Saint-Mort, parce que le peuple grossier y voyoit dépeint le corps mort de notre Sauveur entre les bras de sa sainte mère.

Ce qui obligea le seigneur archevêque, qui a dressé le présent état et qui était alors curé de Champs en titre , de supprimer la plupart desdits autels par la permission de Monseigneur le Cardinal de Bissy alors Evêque de Toul du 26 juin mil sept cent quatre vingt dix neuf.

Il est à remarquer que dans l'acte de cette suppression dressé par le sieur Brissac, curé de Gircourt , commissaire du dit seigneur Evêque , le sieur curé de Champs est reconnu collateur de la dite Chapelle de la Compassion , comme il l'était de celle de Saint-Jacques , ainsi qu'il avait été reconnu par les provisions que les évêques de Toul avaient accordées dans les siècles antérieurs aux clercs nommés par les curés de Champs auxdites chapelles. On trouvera parmi les papiers de la cure les titres anciens , qui attribuent au curé de Champs la collation de la chapelle de Saint-Jacques.

Le collateur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste est Monsieur le baron de Girecourt , seigneur du même lieu , du ban de Vaudicourt et autres terres , secrétaire et conseiller d'Etat ordinaire de son Altesse Royale.

Il est encore à remarquer qu'en l'année mil-sept cent-dix-neuf pendant l'absence du sieur Sommier curé de Champs , alors résidant de S. A. R. en Cour de Rome , le sieur Jacques Joseph Bannerot , prestre , obtint du Seigneur Evêque de Toul les provisions de la susdite chapelle de la Compassion dite abusivement de Saint-Maur , de laquelle ledit Seigneur évêque se déclare le collateur de plein droit au préjudice de celui du curé de Champs , reconnu antérieurement pour tel , de même que de celle de Saint-Jacques , qui se trouve unie à la dite chapelle de la compassion. Surquoy le dit sieur Sommier , qui a bien voulu laisser le dit sieur Bannerot dans la jouissance de cette chapelle , a prétendu que ce seroit sans préjudice à son droit de collateur de la dite chapelle , et à celui de ses successeurs en la cure de Champs , suivant l'acte de protestation inséré au bas de l'acte de suppression avant dit , et joint à celui de provision , et depuis de possession de la dite Chapelle , accordé audit sieur Bannerot.

CHAPITRE V.

Erection de la cure de Bruyères par démembrement de la paroisse de Champs.

De toute ancienneté la ville de Bruyères avait fait partie de la paroisse de Champs (3), lorsqu'en l'année 1612, le 15 juillet, elle fut érigée en cure par M^{gr} Jean des Porcelets évêque de Toul. Les conditions furent : 1^o que la chapelle bâtie depuis quelque temps au dit lieu serait agrandie de manière qu'elle put servir d'église paroissiale ;

2^o Qu'on y bâtirait une maison pour le curé, (le tout aux frais des paroissiens.

3^o Que la dotation de la cure serait de trois cens francs de rente annuelle, payable par les habitants, qui s'offrirent d'accroître ladite rente dans la suite des temps.

4^o Que les seigneurs décimateurs, qui sont le Chapitre de Remiremont, et le curé de Champs ne seroient jamais rechercher en aucune sorte pour fournir tant à l'entretien des bâtimens de l'église, et de la maison de curé, du luminaire, des ornemens et autres choses nécessaires au service divin, qu'à la portion congrue du prestre institué dans la dite église : toutes ces choses estant et demeurant pour toujours à la charge des habitans.

5^o Que les dits habitants auroient le droit de patronage de la cure pendant huit mois et le Chapitre de Remiremont aux autres quatre mois qui sont mars, juin, septembre et décembre.

6^o Que cette érection de cure à Bruyères se faisoit sans préjudice aux prétentions des paroissiens de l'église de Champs, dont le Seigneur Evêque se réservait la liquidation à faire comme par droit appartiendrait.

7^o Que pour l'honneur du à l'église de Champs les habitants de Bruyères seroient tenus et obligez d'y aller processionnellement, tous les ans, entendre le saint service le mercredy des

Rogations , et d'assister à la messe paroissiale le lendemain du jour de la Pentecôte.

Il y a parmi les papiers de la cure de Champs une copie de l'acte de cette érection.

En l'année 1629, le 4 août, intervint un accord entre le chapitre de Remiremont et le curé de Champs d'une part, et les habitans et communauté de Bruyères d'autre part : par lequel il fut convenu que la paroisse de Bruyères iroit, tous les ans, une fois en procession dans l'église de Champs, et y laisseroit un cierge en reconnaissance de ce que l'église de Bruyères est une fille de la mère église de Champs. De plus que les habitans de Bruyères cédoient au chapitre de Remiremont le droit entier de nommer à la cure du même lieu, et qu'ils déchargeoient de tout entretien, de portion congrüe, et de toute autre charge à supporter à raison de l'érection de Bruyères en cure, tant le dit chapitre, que le curé, ou vicaire perpétuel de Champs.

L'acte de cet accord fut passé en chapitre à Remiremont par Edme la Roche, prestre notaire apostolique, et j'en ay vu la copie qui est parmi les papiers de la cure de Bruyères, signée par Grandfosse notaire apostolique résident à Saint Diez. Cet acte s'énonce en ces termes sur les points cy dessus :

« Quod parochiani dicti loci des Bruyeriis ad prædictam parochialem ecclesiam loci de Campis tanquam ad eorum hactenus matricem et in signum filiationis præteritæ quotannis unicâ vice processionaliter accedere, ibique candelam ce-
ream ponderis sibi benevisi ab vicariis ejusdem parochialis Ecclesiæ nunc et pro tempore existentibus, singulis annis ad prædictam Ecclesiam de Campis deferendam, aut transmittendam deferre ac relinquere teneantur..... Predicti vero communitas et homines loci de Bruyeriis, etiamsi præfatam parochialem Ecclesiam noviter erectam ex propriis suis bonis fundaverint, et ad centum ducatos, ut præfertur, dotaverint, ob idque jus patronatûs, et præsentandi personas idoneas ad eandem, dum pro tempore vacat, jure ipsi oillis competat : nihilominus occasione concordiæ hujus modi, et ut

« dos ipsa augeatur in prædictis ducentis francis annui redi-
« tûs, ipsum jus patronatus et præsentandi dictis R. R. D. D.
« abbatissæ. Capitulo, et canonissis integrum cesserunt et re-
« nunciarunt, accedunt et renuntiant : Nec non quæcumque,
« et qualiacumque onera dictæ parochiali Ecclesiæ noviter
« erectæ nunc et in posterum incumbentia, reparationes ma-
« jores, et minutas ad omnimodam liberationem R. R. D. D.
« Abbatissæ, capituli et canonissarum et vicarii prædictorum
« integre supportanda in se susceperunt, et suscipiunt : sua-
« que et dictæ communitatis bona præsentia et futura, mobilia
« et immobilia ubique consistentia propterea obligarunt, et
« hipotecarunt, obligantque et hipotecant : ac insuper com-
« petentiori dotationi dictæ parochialis Ecclesiæ sic noviter
« erectæ ex parte dictarum R. R. D. D. Abbatissæ Capituli,
« et Canonissarum, ac pretentioni congruæ portionis pro Rec-
« tore ejusdem nunc et pro tempore existentis parochialis Ec-
« clesiæ prædicti loci de Campis capite in perpetuum cesserunt
« et cedunt. »

CHAPITRE VI.

Arrêt pour le curé de Champs contre le curé et les habitants de Bruyères.

Au préjudice des titres et accord cy-dessus le sieur Jean François Michel curé de Bruyères ayant fait saisir les dixmes des paroissiens du même lieu pour supplément à la portion congrüe, fixée à trois cens livres par le Roy Louis XII, les Dames de Remiremont et le curé de Champs eurent main levée de ces dixmes à eux appartenantes, et le curé de Bruyères fut condamné aux dépens par sentence du bailliage royal d'Epinal du 16 janvier 1688.

Le curé de Bruyères se porta pour appelant de cette sentence au parlement de Metz, qui la confirma par son arrêt du 6 juillet 1689. La copie de cette sentence et cet arrêt sont parmi les papiers de la cure de Champs.

CHAPITRE VII.

Union de la cure de Champs au chapitre de Remiremont.

En l'année 1434, le 14^e jour de may la cure de Champs fut unie au Chapitre de l'insigne Eglise Saint Pierre de Remiremont, par acte de Monseigneur Henri de Ville, Evêque de Toul, en reservant au curé le tiers des dixmes et autres revenus fixes de la dite cure. Voicy les termes de l'acte qui comprend aussy la cure de Bayon unie en même temps audit chapitre :

« Sub hactamen moderatione, videlicet quod pro singulis vi-
« cariis in qualibet earumdem Ecclesiarum parochialium præ-
« dictarum ad præsentationem dictarum dominarum, et repre-
« sentationem dicti Archidiaconi totiem quotiem prædictas aut
« alteram earum vacare contigerit, per nos et successores
« nostros Episcopos tullenses instituendis qui ibidem in singu-
« lis Ecclesiis curam habeant animarum, et in singulis earum-
« dem laudabiliter in divinis deservire, et prædicta jura sol-
« vere, ac omnia et singula onera singulis ecclesiis parochia-
« libus incumbentia supportare teneantur : reservamus tertiam
« partem de omnibus et singulis juribus, fructibus, redditibus,
« proventibus, obventionibus et emolumentis earumdem Eccle-
« siarum prædictarum parochialium, quam tertiam partem
« receperint per quemlibet ipsorum perpetuorum vicariorum
« pascifice assequendam et habendam. Reservamus etiam
« eisdem in singulis vicariis in singulis dictarum parochiarum
« Ecclesiis, pro se, visitationes, confessiones et oblationes
« denariorum parochianorum et aliarum personarum, quæ
« ratione capellanix percipi et levare consueverunt. »

En la même année 1435, le penultième novembre, le Chapitre de Remiremont prit par procureur possession de ce qui lui était attribué dans la cure de Champs, par l'union avant dite, confirmée par le Saint Siège, comme il est énoncé dans l'acte de cette prise de possession, qui est parmi les papiers de la

cure de Champs , aussi bien qu'une copie authentique de l'acte d'union faite par le Seigneur Evêque de Toul ; dans lequel acte de prise de possession il est dit que le vicaire perpétuel de la cure de Champs jouira de la portion du revenu qui lui est attribuée dans les dites lettres d'union : « reservata tamen portione pro vicario perpetuo dictæ Ecclesiæ in ipsis litteris et processu declarata. »

On ne sait par quelle aventure le curé de Champs, nonobstant la dite réserve, si clairement énoncée dans les titres de l'union susdite, ne jouissait plus que d'un neuvième, au lieu du tiers dans la dixme, lorsque le sieur Louis Baillif prestre vicaire perpétuel de la dite cure fut rétabli au droit de jouir du dit tiers par arrêt de parlement de Metz, séant à Toul, du 20 juillet 1646. Lequel arrêt fut confirmé par un autre de la même Cour, du 30 janvier 1674, à la poursuite du sieur Jean Perpignan, qui y est dénommé, non plus vicaire, mais curé de Champs et de ses annexes. Les expéditions de ces deux arrêt et quelques autres pièces concernant cette affaire sont parmi les papiers de la cure de Champs.

CHAPITRE VIII.

Erection de la cure de Chamdray par démembrement de la cure de Champs.

L'église de Chamdray était une annexe, ou succursale de la cure de Champs, desservie ordinairement par le vicaire qui résidait à Granges.

En 1669, au mois d'octobre, les habitants du dit Chamdray et des hameaux en dependants, présentèrent requête au Chapitre de Remiremont pour avoir son consentement à ce qu'ils fussent désunis du vicariat de Champs, et que leur église fut érigée en cure. Le chapitre l'accorda à condition qu'il ne serait jamais molesté, ni recherché au sujet de la portion congrüe : les habitants promettant de leur part qu'on s'en tiendrait pour la dotation de la nouvelle cure à la part que le curé de Champs

avait dans la dixme, les habitants sur cela se pourvurent à Toul, et les informations faites avec assez de précipitation, et sans qu'on voulut écouter le sieur Jean Perpignan alors curé de Champs, la cure fut érigée à Champdray, le 29 novembre, par M^r du Saussay, Evêque de Toul. Le sieur Perpignan s'opposa à cette érection irrégulièrement faite, et sur la remontrance qu'il fit aux Dames de Remiremont du tort qu'elles se faisaient de consentir légèrement et sans ouïr les parties intéressées, au démembrement des églises du vicariat de leur mère église; elles résolurent de s'unir à luy, et de se pourvoir où il conviendrait, pour faire casser cette érection. Pour à quoy parvenir le sieur Perpignan ayant pris les mesures qu'il crut nécessaires, il arriva qu'un prestre, nommé le sieur Marc Marchal, du lieu de Chamdray, pourvu de la nouvelle cure, se rendit en Allemagne auprès du duc Charles IV, pour demander sa protection pour y être maintenu: et en conséquence de ce qu'il alléqua en faveur de sa cause, le sieur Perpignan eut ordre de ne rien remuer, et fut même comme puni de son entreprise, par la perte de deux beaux chevaux, qu'on enleva de ses écuries. On laissa donc cet ecclésiastique jouir en repos du bénéfice qu'il s'était procuré par ses intrigues. Je l'ay encore vu pendant près de deux ans curé à Chamdray.

Après sa mort arrivée en 1697 ou 1698 les paroissiens du dit Chamdray députèrent quelques uns des principaux d'entre eux, entr'autres Jean Villemin, dit l'homme de fer, le plus notable de la paroisse, pour me prier de les reprendre et les recevoir dans le giron de l'Eglise de Champs, leur mère, espérant que j'aurais la bonté de mettre chez eux un vicaire résidant aux mêmes conditions que j'en mettois dans mes annexes, moyennant que je perceusse à Chamdrey, et lieux en dépendant, la portion de dixme que les curez de Champs y avoient perçue d'ancienneté. Je me rendis volontiers à leur prière et leur promis que j'emploierois tous mon crédit auprès de Monseigneur de Bissy, alors notre évêque, et présentement cardinal, qui a toujours eu beaucoup de considération et de bonté pour moy, pour le porter à consentir à l'établissement d'un vicaire

amovible résident chez eux en la place d'un curé, dont l'établissement avait été fait contre les règles.

M'étant ensuite trouvé à Chamdray, aux services funéraires de S^r Marchal, la même proposition m'ayant été faite, ie fis la même réponse que j'avois fait à Champs, mais comme ie m'aperçeus, qu'il y auroit de la division à cet égard, ie me retiray sans rien conclure.

Les curéz établis après le S^r Marchal ne s'étant pas contentez de la portion de la dixme, anciennement attribuée aux curez de Champs, se sont pourvus pour avoir la portion congrüe, fixée par les ordonnances. Les paroissiens qui se sont chargez du supplément, avec promesse de ne jamais inquiéter le Chapitre de Remiremont à cet égard, sont venus à moy, me faisant la même prière que cy devant, mais ie ne les ay point écoulez, ne trouvant point à propos de me charger d'une pareille entreprise, parce que les temps ont changé, et que ie ne pouvois compter sur l'amitié des Evêques successeurs de Monseigneur de Bissy autant que sur celle de cette Eminence (4).

De tout cela il est arrivé ce que le s^r Perpignan avoit prédit aux Dames de Remiremont, comme il est porté dans un mémoire qui est parmi les papiers de la cure de Champs sçavoir que le peuple de Chamdray, oubliant dans la suite des temps les grâces du chapitre, l'attaquerait pour avoir sa portion de dixme, en cas d'insuffisance de l'ancienne portion des curez de Champs pour la portion congrüe de leur curé. Mais les paroissiens de Chamdray ont éprouvé au parlement de Nancy le même traitement que les paroissiens de Bruyères avoient éprouvé au parlement de Metz dans un cas pareil.

Une réflexion à faire pour les curez de Champs c'est que cette érection de Chamdray en cure fut faite avec tant de précipitation et si peu d'égard aux bonnes règles, qu'on n'y a laissé aucune trace de reconnaissance envers l'Eglise de Champs, qui est sa mère : et que même, pour lui en donner plus d'éloignement, on a détaché cette cure de Chamdray, du doyenné d'Epinal, dont elle étoit naturellement, pour l'unir à celui de Remiremont.

Une autre chose, c'est que, comme on n'a rien conservé du tout au curé de Champs dans la paroisse de Chamdray, il paroît juste qu'il soit déchargé d'une partie de seize resaux d'avoine, qu'il paye annuellement au domaine de S. A. R. pour droit de sauvegarde et qu'un curé de Chamdray en paye au moins un huitième : les curés de Champs pourront se pourvoir à cette égard quand il leur plaira.

CHAPITRE IX.

Droit du curé de Champs dans la dixme de paroisses qui composent la cure.

Nous avons dit au chapitre VII, que le curé de Champs a de droit le tiers des dixmes des paroisses qui composent ce qu'on appelle le vicariat. Il faut excepter la paroisse de Chamdray, dans laquelle, nous venons de le dire au chapitre VIII, on n'a rien réservé au curé de Champs, en détachant cette paroisse de sa cure, le tiers de la dixme s'entend de la grosse et menüe. Il y a quelques années qu'il y eut procez au sujet des pommes de terre (5) dans la paroisse de granges; les habitants, à eux joints quelques autres des lieux voisins refusant d'en payer la dixme sous prétexte qu'elle étoit insolite; les fermiers de Remiremont gagnèrent ce procez à la cour souveraine qui cependant peu de temps après condamna le chapitre de Saint-Diez sur le même sujet : le Chapitre se pourvut au Conseil, et Son Altesse Royale fit une ordonnance ou règlement par laquelle il est déclaré que les terres sujettes à la dixme la payeront des pommes de terre, comme du grain.

Cette dixme grosse et menüe se paye au douzième dans le vicariat.

Le curé de Champs prend un préciput dans cette dixme grosse et menüe en deux paroisses, scavoir en celle de Champs, et en celle de Saint-Jean du Marchef. C'est à dire qu'il choisit chaque année un laboureur dans chacune de ces deux paroisses,

duquel il perçoit toute la dixme , privativement au Chapitre de Remiremont.

Et quoiqu'il n'exerce aucun droit au spirituel sur les habitans de Renegoute , Mariemont , et dépendances de ces villages , qui sont de la paroisse de Corcieux , cependant il a de droit la grosse dixme dans les finages de ces mêmes villages , partageable avec le curé de Corcieux ; et on appelle cette dixme la dixme des *entrecours* : nous en avons parlé au chapitre II.

La division que le chapitre de Remiremont a faite de la dixme en trois ne fait rien au curé de Champs , parce que son droit dans les paroisses ne varie point , aiant le tiers de la dixme en tout et partout.

CHAPITRE X.

Droits d'autel dans les paroisses du Vicariat de Champs.

Les droits d'autel regardent les mariages , baptêmes , mortuaires , offrandes , rétributions de messes , bénédictions de maisons , etc.

Pour un mariage et la messe pour les mariez , le droit du s^r curé est de dix francs six gros.

Pour le mortuaire des adultes , ou grandes personnes à quatre messes hautes , vigiles et obsèques , et les offrandes , vingt et un francs et quatre petits pains pour les hommes , et trois pour les femmes.

Pour le mortuaire d'un enfant , deux francs.

Pour les baptêmes , ce que les parains et maraines voudront donner.

Pour le relevage des femmes après leurs couches , une poulle .

Pour les offrandes des quatre grandes fêtes , savoir Pâque , Pentecoste , la Toussaint et Noël , les chefs de famille , qui les doivent , donnent pour l'ordinaire un liard à chacune.

Le jour de la Commemoration des fideles trepassez les paroissiens de Champs portent du grain à l'offrande ; le jour des cendres ceux de Belmont y portent des fèves.

On donne des œufs, pour les confessions de Paques, et à l'adoration de la S^{te} Croix, et c'est la coutume que ceux qui communient portent toutes les fois une offrande.

La rétribution des messes est de deux francs pour une haute, et de dix sols ou quatorze gros pour une basse.

Tous les dimanches, depuis l'invention jusqu'à l'Exaltation S^{te} Croix, le Prêtre qui célèbre la messe paroissiale, avant de la commencer, récite la passion selon S^t Jean : et pour rétribution le curé tire une gerbe de seigle de chaque chef de famille. Cette passion se dit pour la conservation des biens de la terre.

On donne deux francs pour la bénédiction d'une maison.

On donnoit autrefois une poule pour l'administration des Sacremens à un malade, lorsqu'il ne mouroit pas de cette maladie dont il étoit détenu. Mais ie n'ai point exigé ce droit de peur que l'interret ne fît négliger de procurer les secours spirituels aux malades.

On s'en est tenu pour les droits d'autel à l'usage établi dans les paroisses du Vicariat, parce qu'en cas de difficulté pour la rétribution la Cour Souveraine n'en adjuge le paiement que sur l'usage, sans avoir égard aux statuts de l'Evêché, faute d'homologation. Ce fut sur ce principe, et par cette règle que les paroissiens de la Chapelle, annexe de Champs, furent condamnez par la dite Cour, il y a vingt cinq à trente ans, de payer au s^r Claude Valmond, alors vicaire en la dite paroisse, la rétribution du casuel conformément à l'usage du vicariat.

CHAPITRE XI.

Droits du curé de Champs dans l'audience des comptes d'Eglise.

Le curé de Champs a de tout temps exercé seul le droit d'audiancer les comptes d'Eglise, et d'établir les Chatelliers et

autres officiers qui administrent le temporel, sur la nomination des paroissiens, quand le curé ne peut par quelque empêchement faire cette fonction par lui-même, il commet un ou plusieurs de ses vicaires pour la faire en son nom. Elle se fait dans l'assemblée des paroissiens, après l'avertissement qui en a été donné au prône du dimanche qui précède le jour de cette assemblée.

On rend tous les ans les comptes, et on élit de nouveaux officiers d'Eglise dans la paroisse de Granges : ceux de la fabrique et de la confrérie des Trépassez, le lendemain de la S^t George, martyr, patron de la paroisse, ceux de la confrérie de S^{te} Barbe, le lendemain de sa feste.

Dans les autres paroisses du vicariat, qui ne sont pas si nombreuses en peuple que celle de Granges, les comptes ne se rendent pas si fréquemment, et on laisse ordinairement deux ou trois années les officiers dans l'exercice de leurs charges.

Les comptes de la chapelle de Bifontaine, qui n'a point de Chapelain titulaire, se rendent après quelques années d'intervalle par devant le curé en présence des habitants et des officiers des Seigneurs, s'ils veulent s'y trouver par un commis que les habitans présentent et auquel le curé donne le serment.

L'honoraire du curé pour l'audition des comptes de fabrique est de sept francs ; autant pour ceux de la chapelle de Bifontaine, qui se rendent rarement. Il prend trois francs pour ceux de la confrérie des Trépassez de Granges, qui a un commis particulier, au lieu que dans les autres paroisses les chateliers en font l'office. Et il ne prend rien pour l'audition des comptes de la confrérie de S^{te} Barbe érigée au dit Granges.

CHAPITRE XII.

Droits du curé et de ses vicaires pour la publication des confréries.

Il y a plusieurs confréries dans les paroisses du vicariat de Champs ; et il est certain qu'elles contribuent beaucoup à

y entretenir la dévotion des peuples et la décoration des Eglises.

Les unes sont érigées canoniquement, c'est à dire par autorité de l'ordinaire, et sont décorées d'indulgences accordées par le S^t Siège. Les autres sont de simples invocations de la protection de certains saints, auxquels les peuples ont une dévotion particulière.

L'usage dans les unes et les autres de ces confréries, est de faire une procession où l'on porte l'image du Saint, ou du Mystère qui est invoqué, et d'exciter à la fin de la messe les peuples à contribuer par quelque offrande à l'entretien du culte divin et de la piété chrétienne.

La Rétribution du curé ou du vicaire est de deux francs paiez par le batonnier de la confrérie.

Dans la chapelle de S^{te} Madelaine de Laval il y a une confrérie de dévotion qui se publie le jour de la feste de la S^{te} à la messe. Le produit est de trois ou quatre livres de cire pour l'ordinaire, qui avec les offrandes du tronc servent au curé à entretenir le luminaire et fournir le pain et le vin des Messes qui se disent chaque semaine dans cette chapelle.

CHAPITRE XIII.

Obligations du chapitre de Remiremont et d'autres envers l'église paroissiale de Champs.

Le chapitre de Remiremont est obligé à l'entretien de la nef de l'église paroissiale de Champs. En effet, comme elle menaçoit ruine, cet illustre chapitre l'a fait rebâtir dernièrement à ses frais, toute entière, excepté les arcades et les piliers qui sont dans la ditte nef, qui étoient encore bons, à quelques ajustements près. Le même chapitre a fait édifier les arc-boutans qui sont au devant de la ditte nef pour en soutenir la grande muraille, qui commençoit à pencher au dehors : faute par le masson entrepreneur de n'avoir pas pris garde

que les arcades, qui sont au devant de la nef, aiant une longue portée feroient une pression sur la ditte grande muraille.

L'entretien du chœur est à la charge du Curé.

Les paroissiens sont chargés de l'entretien du reste de l'église : savoir de la tour au clocher, de la croisée, du pavé, des ornements, etc.

Les paroisses annexes de Champs sont obligées de venir tous les ans en procession le mercredi des Rogations, et le jour de la feste Dieu assister à la messe du saint Sacrement au dit Champs pour respect et reconnaissance envers leur mère église.

Les paroisses de Granges, Jussarupt, et de Saint Jean du Marchet donnent annuellement à cette église-mère quelques livres de cire pour être exemptés de se trouver à cette procession du jour de la feste Dieu.

Les paroissiens de Bruyères viennent à la procession des Rogations le mardy au lieu du mercredi, qui est jour du marché chez eux, et ils offrent un cierge dans l'église de Champs en reconnaissance de ce qu'elle est leur mère église.

Tout le vicariat de Champs va en procession le mardy des Rogations à Chamdray; mais sans obligation et par pure dévotion, au lieu que l'usage continué par les paroissiens de Chamdray de venir le mercredi des Rogations en procession à Champs, depuis même qu'ils en sont détachés, dénote leur obligation à cet égard.

CHAPITRE XIV.

Héritages et bouverot de la cure de Champs.

La maison curiale de Champs a dans ses flancs, et sur le derrière ses jardins potagers et vergers, bordez du beau canal, qui fait moudre un moulin au bas du verger.

LES PREZ.

Au dela et joignant le canal est le prez de la cure appelé le *clos*, qui porte environ quinze voitures de foin et qui est à regain.

A gauche en remontant est le prez *Michel* d'environ six voitures, il est à regain.

A droite au dela d'une haye et de quelques prés intermédiats, est le grand friche d'environ six voitures; il est aussy à regain.

Au dela de la même haye il y a un lieu de paturage nommé les *Bruroyes*, d'environ trois jours, dont le curé a la jouissance jusqu'à la nativité de Saint-Jean-Baptiste, après laquelle la communauté y a droit de pature.

Le prez de la *Soye* au finage de Fimenil est d'environ quatre voitures, et il est à regain.

Le prez des *Meix*, finage de Laval, est d'environ trois voitures, et on n'y a pas le droit de regain.

Le prez au grand Rupt au dit Laval est demie voiture, et à regain.

Le prez des *Chardons* d'une voiture et à regain.

Le prez des *petites quarres* d'une demy voiture, de même.

La *Tille Saint Claude* derrière l'Eglise de Bruyères d'environ deux voitures et à regain.

CHAMPS.

Le champ de la Guise est d'environ vingt-deux jours.

Le champ des Ausonges est d'environ quatre jours.

Le champ derrière les jardins, d'autant.

Ces trois champs sont sujets à un certain droit appelé les *embaumés*. C'est-à-dire que les habitants de Champs ont droit d'y faire paturer leur bétail ou d'en admodier la pature au profit de la communauté après un certain temps, savoir après la Saint-Jean de juin, s'il sont laissés en pature; et après la

décolation Saint-Jean , s'ils sont laissés en fourrières pour être fauchés par le propriétaire.

Les champs suivants ne sont point sujets à cette servitude.

Le champ d'Oudrement d'environ quatre jours.

Le champ dessus le prel du poulain d'environ sept jours.

Le champ de la courte avoine d'environ trois jours.

Le champ des coulnois d'environ trois jours.

Tous ces champs sont exempts de dixme, à moins que le curé en les affermant à quelques particuliers ne la réserve : auquel cas il la prendroit lui seul, à l'exclusion du chapitre de Remiremont.

Outre ces héritages le sieur Dominique Voinesson , gentilhomme de Laveline, a donné aux curés de Champs un petit jardin , séparé du potager de la cure par le sentier qui mène à la rivière , à charge de deux messes basses par an : dont est contrat du 4^e may 1712.

Le prez Michel mentionné cy dessus est chargé d'un anniversaire qui doit se célébrer dans l'église paroissiale de Champs pendant l'octave des Rois par le curé et ses vicaires ; lequel curé doit donner en outre cinq francs chaque année à la fabrique et deux francs au maitre d'école. Cet anniversaire est pour le repos de l'âme de feu le sieur Jean Philbert Etienne , vivant curé de Champs , et de celles de ses parents. Il y a contrat à ce sujet du 16 décembre 1694.

CHAPITRE XV.

Héritages et revenus de la chapelle de la Madeleine de Laval.

Nous avons déjà parlé de cette chapelle au chapitre III de ce registre. Voicy quels sont ces héritages et revenus , suivant la dernière reconnaissance , qui en fut faite par autorité de justice , les 28 , 29 et 30 avril de l'année 1689. Savoir une maison à Laval avec le jardin , et un prel joignant d'environ trois jours.

CHAMPS.

Un champ dit le champ du *Stat*, de trente jours, trois hommées et six verges.

Un autre dit ez Ellis, de deux jours et demy : il a pointe sur le précédent.

Un autre au même lieu apointant sur le précédent, il est d'un jour, sept hommées et neuf verges.

Un autre dit ez Doulayes, de deux jours quatre hommées et deux verges.

Un autre ez Ellis de huit jours, trois hommées et vingt verges.

Un autre dit aux champs de ferte, de quatre jours, sept hommées et cinq verges.

Un autre à Thiémont d'environ huit jours et vingt verges.

Un autre derrière Thiémont d'un jour et sept hommées.

Un autre devant Thiémont au lieu dit ez Fayes, contenant six jours, une hommée et cinq verges.

Un autre au même lieu apointant le précédent, contenant six jours neuf hommées et quinze verges.

Un autre apointant le susdit contenant trois jours et six hommées.

Un autre au dit Thiémont sur la Faye, de deux jours, six hommées et dix-sept verges.

Un autre lieu dit le Champs Greuille, de cinq jours quatre hommées.

Un autre dit le Champs la Croisette, de trois jours sept hommées.

Un autre dit au champ du Chesne, contenant cinq jours, une hommée et vingt et une verges.

Un autre dit à la Croix Mainvoye, contenant six jours vingt-deux verges.

Un autre au même lieu, contenant quatre jours et demy et trois verges.

Un autre au-dessus de la Croix à Mainvoye, contenant dix jours, quatre hommées, trois verges et demy.

Un autre dit ez Mainvoye , contenant trois jours et demi.

Un autre dit sur la Goute , de douze jours , huit hommées , y compris le petit prel de la Goute.

Un autre au même lieu , tirant vers les *Maprels* , contenant huit jours.

Un autre au même lieu , un peu plus bas , d'environ deux jours.

Un autre au même lieu , de deux jours , une hommée et deux verges.

Un autre au même lieu , d'un jour et demy et quatre verges.

Un autre au finage de Champs , lieu dit à Oudremont , de la contenance de quatre jours.

Somme totale des champs et terre cy-dessus , cent cinquante-un jours , quatre hommées , quatre verges et demi , icy 151 jours , 4 hommées , 4 verges et demi.

LES PRELS.

Le prel César au finage de Laval , d'une fauchée.

Une tille ez bannies de Laval lieu dit ez aulnes , d'environ une fauchée.

Une autre au même lieu , d'environ deux fauchées et demie.

Une autre au même lieu , d'une fauchée.

Une autre dit ez Champs de Mesnil sur le bied du moulin , contenant environ une fauchée.

Un prel aux bannies dit au saulcy , d'environ quatre fauchées.

Une tille lieu dit ez champs Thiéry , d'environ une demi fauchée.

Un prel au finage de Champs lieu dit ez Battans , de cinq fauchées , six hommées et vingt-trois verges.

Un autre même finage , lieu dit ez grands genièvres , de huit fauchées , une hommée et quatorze verges.

Un autre dit le prel de la Coste , au finage de Fimenil , de deux fauchées et vingt verges.

Un autre même finage , lieu dit le prel de la Jouaux , de deux fauchées , six hommées et huit verges.

Un autre au finage de Champs, lieu dit ez petits genièvres, de trois fauchées et quatre verges.

Un prel dit ez grands quarrez, contenant vingt-quatre fauchées, sept hommées vingt et une verge et demi.

Un autre dit ez petits quarrez, de six fauchées, deux hommées et huit verges.

Un autre même finage, dit le fourg Tihay, de six fauchées, une hommée et douze verges.

Un autre au lieu dit Vermangeroy, même finage, contenant sept fauchées, trois hommées et treize verges.

Une tille même finage, lieu dit au prel Bremont, d'une demi fauchée, trois hommées et dix verges.

Un autre au même finage et lieu, d'une fauchée, une hommée et une verge.

Deux autres lieu dit à la bannie de Fay, d'une demi fauchée chacun.

La somme totale desquels se monte à la quantité de soixante et dix-huit fauchées et dix verges.

Au temps de cette reconnaissance et dans la déclaration des dits héritages, il est parlé d'une masure située à Champs au dessous de l'Eglise, en laquelle résidait Jean Denys, dans le temps qu'il y avait une maison batie, comme aussy du jardin qui est à côté, et du prel qui est derrière, le tout d'environ trois jours et demi. Pierre Baudrez, habitant de Champs, a fait l'acquisition de ces héritages et y a bati une maison dans laquelle il réside à présent. Il en paie à la Madeleine un cens annuel de cinq chappons, cinq oranges et cinq pièces de cinq gros.

Louis XIV, Roy de France, dans le temps qu'il tenoit la Lorraine, avait attribué à l'ordre de Saint Lazare, établi dans son royaume, le revenu de cette chapelle de Sainte Madelaine de Laval; supposant que c'était jadis un de ces établissemens appelez maladeries, lesquels ce prince avoit réunis audit ordre de Saint Lazare, vers l'année 1689. Quelques années après, cet ordre fut supprimé, et les revenus de cette chapelle qui se montoient à quelques 150 fr. furent mis en sequestre. Le cha-

pitre de Remiremont et le curé de Champs qui était pour lors le sieur Jean Philbert Etienne, avoient abandonnez cette chapelle et ne firent aucun mouvement pour en recouvrer la possession. Mais lorsque j'eus la jouissance de la cure de Champs, et que j'eus pris connaissance des droits qu'elle me donnait sur la chapelle de Laval, je commençai par y faire le service d'une messe par chaque semaine, et y célébrer solennellement l'office le jour de feste de Sainte Madelaine. En suite de quoy j'avertis le chapitre de Remiremont qu'il fallait nous pourvoir, et agir conjointement pour rentrer en possession de la ditte Chapelle. Le chapitre ayant refusé de se joindre à moy dans cette occasion, sur ce qu'apparemment il craignit qu'on ne réussirait pas, ie ne cessai point de continuer le service; et sur la requette que je presentai au Prevot royal de Bruyères, j'obtins sentence par laquelle j'eus main levée des revenus, ce qui fut exécuté sans opposition de personne.

Mais au lieu de jouir seul du fruit de mon travail, je remis les Dames de Remiremont dans la possession des deux tiers des dits revenus, comme elles en avoient jouis d'ancienneté: et ie le fis parce que cela était juste, quoy qu'elles eussent refusé leur intervention dans la poursuite du recouvrement de cette chapelle.

D'ailleurs moy et ma famille ayant de très grandes obligations à cet illustre collège, j'ay toujours taché, et mon intention sera toujours de luy témoigner ma reconnoissance dans les occasions que ie pourray en avoir.

La chapelle en question dans le temps que j'en fis le recouvrement était comme en ruine: il n'y avoit aucun ornement: la maison qui en dépendait était en mazure, et les héritages en très mauvais état, de sorte que le revenu en étoit très modique. J'ay trouvé dans certains documens que le sieur Jean Perpignand, prédécesseur du mien dans la cure de Champs, ne rendait que cinq bajoires, c'est à dire quarante trois francs neuf gros au Chapitre de Remiremont pour les deux tiers du revenu de cette chapelle. Aujourd'hui le Chapitre tire pour sa portion qui est des dits deux tiers trois cens livres chaque année.

Mais nous avons été bien des années le Chapitre et moy, sans en rien tirer du tout : parce que le revenu a été employé pour rétablir la chapelle dans un état décent, pour y mettre quelques ornemens et rebatir la maison tout à neuf.

Pendant ce temps là les fermiers ont eu soin de remettre les héritages en bon état : de sorte que le revenu s'en est insensiblement augmenté, et qu'il y a lieu d'espérer que les choses iront toujours bien dans la suite.

CHAPITRE XVI.

De la maison curiale de Champs, et de son entretien : et des presbytères des annexes.

La maison curiale de Champs étoit anciennement batié de manière que le curé et ses vicaires y avoient leur logement dans des appartemens ou chambres séparées. Elle fut brulée et ruinée pendant les guerres et l'irruption que les Suédois firent au pays, vers l'année 1636. Les curez furent sans maison durant un grand nombre d'années : et ils logeoient tantôt au village de Champs, tantôt à Granges dans des maisons particulières dont les paroissiens payaient la location.

Pour avoir les vicaires résidant sur les lieux, certains particuliers des paroisses de Jussarupt et de la Chapelle léguèrent à ceux qui les desservoient des maisons pour leur logement. Mais comme à mon arrivée dans la cure de Champs ie trouvay que ces maisons tomboient en ruines et que d'ailleurs elles étoient insuffisantes pour le logement d'un prestre ; je portai les paroissiens à en batir de nouvelles plus décentes et plus commodes.

Les paroissiens de Granges en ont aussi, à ma sollicitation, fait batir une pour le logement du vicaire qui réside audit lieu.

La maison curiale de Champs fut rebatié en 1694 : cinq ans avant mon établissement dans la cure. Mais l'édifice en

a été très mal entendu, et encore plus mal exécuté. Le terrain était le plus favorable du monde pour y faire une maison belle et commode, un beau grangeage, avec les écuries, et les estables convenables, cour et basse-cour, caves, et généralement toutes les commodités d'un bâtiment proportionné au mérite du bénéfice. Mais par le peu de talent, et l'avarice des entrepreneurs rien ne s'est fait de tout cela.

Et encore pour comble d'épargne sordide et d'ignorance crasse, la moitié du corps de logis fut faite sans aucun fondement : de sorte qu'après y avoir passé quelques années, voyant que les murailles se fendoient de toutes parts, et qu'elles n'étoient plus soutenues que par la toiture, je fis remarquer aux paroissiens le danger où j'étais d'y être écrasé : et ils firent fonder solidement et refaire tout à neuf cette moitié de l'édifice toute crevassée et qui menaçoit d'une ruine prochaine.

Pour l'autre côté de l'édifice il s'est trouvé posé sur les fondemens de l'ancienne maison ; et d'ailleurs je l'avois fait appuyer par deux pièces que j'ay fait bâtir à mes frais et pour ma commodité : sçavoir un cabinet pour y placer ma bibliothèque et y vaquer à l'étude, et un cellier pour conserver la viande.

Outre cela comme ie me suis trouvé revêtu de dignitez, soit dans l'Etat soit dans l'Eglise : j'ay fait faire des bucheries, des remises pour mes carrosses et mes chaises, le tout à mes frais, et ie les ay pareillement entretenues sans rien exiger pour ce suiet des paroissiens, qui n'ont été chargez que de l'entretien et des réparations du corps de logis et des grangeages.

Ainsi comme j'ay toujours entretenu moy même ces cabinets, celliers, et autres pièces susdites, sans en rechercher les paroissiens, j'exhorte mes successeurs dans la cure de Champs de ne point inquiéter à cet égard ce bon peuple, non plus que de la cloison des jardins, étant d'usage que mes prédécesseurs dans la cure l'ont toujours fait faire à leurs frais.

Ce qui m'a obligé, outre les raison cy-dessus, et ce qui doit porter mes successeurs dans la cure, à faire gayement

les dépenses dont ie parle; c'est que le bénéfice est d'un revenu considérable, et que le désintéressement d'un pasteur est une des belles qualités qu'il peut avoir, et qui lui attire plus efficacement l'affection de son peuple.

Il n'y avoit qu'une petite cave en la maisons de cure du côté du jardin. Je l'ay fait agrandir sous le cabinet que j'ay fait batir : et j'en ay fait faire une nouvelle beaucoup plus grande et plus commode sous la chambre des harnois, et sous un espace qui est au bout de la grange.

Il n'y avoit point de four, ni de fontaine dans la maison curiale. Le sieur Etienne curé, par acte du 8 juin 1692, s'engagea à batir un four, à faire venir une fontaine et entretenir l'un et l'autre, et obligea ses successeurs curez de Champs à continuer à les entretenir, moyennant une somme qu'il touche des paroissiens de Champs, et de ceux de Belmont, l'une de ses annexes: j'ay toujours fourni à l'entretien de la fontaine et du four.

CHAPITRE XVII.

Du canal qui passe dans les prels et le jardin proche la maison de cure; et du moulin qu'il fait tourner.

Ce canal a été fait par un ancien lieutenant de Bruyères avec la permission du curé, ou vicaire perpétuel de Champs, comme il conste par un vieux mémoire que j'ay trouvé dans les papiers de la cure qui marque les conditions auxquelles ce canal a été fait. J'insère icy copie de ce mémoire, qui commence à se rompre, et à s'effacer de vieillesse.

Ce sont les conditions suivant lesquelles le vicaire de Champs entend donner permission à Monsieur le lieutenant de Bruyères de conduire l'eau par son prel, pour faire moudre un moulin.

Que pour la conduite de l'eau audit moulin le dit sieur Lieutenant pourra faire une fosse le long dudit prey, tirant parmy, et dans un vivier y étant, et qui entre jusques au bout du dit prey, de dix pieds de largeur et de profondeur, telle

que le lieu le requerera , et réparant les lieux pour ce empêchez , ce faisant parmy le dit prey , et en entretenant à toujours le dit fossé , afin qu'il ne puisse par faute d'entretienement venir dommage en iceluy prey , en debeument entretenir les levées , et digues à l'entour du dit vivier , sans les amoindrir de la hauteur qu'elles sont de présent ; mais bien les rehausser tout à l'entour si bien lui semble

Item que le dit vicaire , et ses successeurs vicaires à toujours pourront prendre eau dans le dit fossé parmy ledit prey , et à chacun endroit que bon leur semblera pour amender iceluy prey en temps et saison qu'on a accoutumé de mener et conduire l'eau par les prets pour les amender , et y faire des tranchées convenables , selon qu'il a usé faire par le passé pour la conduite de la dite eau , sans quelque empêchement autrement.

Item que le dit vicaire et ses successeurs ensemble leur certain commandement , et gens de leur famille résidant en la maison presbytérale dudit Champs à toujours mais , et perpétuellement aura , et auront leur mouture franche , et quitte sans rien payer audit moulin de tout grain qu'ils y voudront faire moudre , sans tenir lieu , et sans donner place à autres personnes quelconques , encore que premièrement elles y fussent attendant de moudre. Ains des incontinent que les gens y seront envoyez avec grains pour moudre par les dits vicaire et son certain commandement pour le défruit et usage de sa dite maison de Champs tant seulement , seront le munier et autres personnes conduisant le dit moulin ; si toutes fois il est en disposition de faire moudre lesdit grains que y seront , et en qu'elle quantité que ce soit , sans prendre mouture , ni autre droit que ce soit.

Et en semblable manière faire battre au battant du dit moulin ; tant millet , orge , pois , fèves , et autres légumages , mesme toute espèce de chanvres , sans en prendre aucun droit , ni profit , et sans leur faire tenir lieu : le tout pour l'usage et commodité dudit vicaire , et de ses successeurs en sa ditte maison de Champs.

Que audit vivier pour les entrées et sorties de l'eau , le dit lieutenant et ses successeurs et ayant cause à toujours , sera tenu faire et entretenir des portières convenables , afin que toute l'eau ne se puisse évacuer , et qu'il y en demeure toujours à suffisance pour la nourriture du poisson , que en tout temps le dit vicaire y pourra faire nourrir , et garder comme son propre , sans que le dit lieutenant , ses successeurs et ayant cause prétendent y avoir droit , ni usage audit vivier , fossé , ni en tout ledit prey , si non que le cours de l'eau pour son moulin , demeurant toutes autres choses à l'usage du dit vicaire comme propriétaire. »

Ainsy s'enonce l'écrit touchant le dit moulin , qui est au bas du jardin de la maison curiale de Champs , et le biez qui le fait tourner.

En l'année mil six cent nonante six , lorsque ie pris possession de la cure de Champs , il n'y avait plus ny biez , ny moulin ; mais seulement une petite mesure , et les vestiges d'un fossé ou canal presque rempli.

L'année suivante ie fis vider le vivier propre à mettre du poisson : comme aussy le canal qui prend l'eau dans la rivière un peu au dessous de la grange des Anifaings ; afin que cette eau me servit tant pour remplir le dit vivier que pour arroser mon grand prey , qui est joignant ce canal .

Il est vrai que j'obligeai d'abord les propriétaires des preys parmi lesquels passe le canal , d'aider à le vider . Mais comme l'ouvrage fut laissé imparfait , je le fis achever à mes frais , par un ouvrier que ie tins à mes gages pendant presque tout un automne.

L'eau venant en abondance par le canal excita la veuve George Rambourd et Nicolas Babel de Champs , soy disant au droit d'avoir le dit moulin , la d^e veuve pour trois quarts , et le dit Babel pour l'autre quart , de rebâtir le dit moulin . Mais désirant d'y joindre une habitation pour loger le meunier avec quelque aisance , au lieu que d'ancienneté ce n'étoit qu'un simple bâtiment pour y placer une meule et des battants , ie leur donnai quelques pieds de terrain au bout de

mon jardin et dans la place vague qui est voisine : moyennant quoy ils firent rebatir dans la ditte mazure le moulin et une écurie auprès.

Dans le premier bail qui en fut fait au nommé Nicolas Bannerot de Beaumenil, en date du 30 may 1707, la dite veuve Rambourg et le dit Babel reconnurent les droits des curez de Champs sur les dits biez et moulin, soit pour la pêche, mouture franche, qu'autres usages, comme il est énoncé cy dessus.

CHAPITRE XVIII.

Cens deus au curé de Champs.

On payoit anciennement plusieurs cens au curé de Champs, mais soit par la perte des titres, soit par la négligence des curez, qui ne se sont point fait payer sur ceux qui restent encore et sur lesquels il n'y a pas moyen de revenir, parce que les familles qui les devoient sont éteintes, et que les noms des héritages sur lesquels ils étaient affectez sont changez : je n'ai pu récupérer que les suivants, desquels j'ai fait faire la reconnaissance sur quelques mémoires informes, ou sur l'ouï de quelques gens de bien qui m'en ont fait rapport.

1^o Un cens de six francs par an sur un prel dit la Cour, situé à la Rosière, présentement possédé par le S.^r du Sauget, conseiller assesseur au baillage de Bruyères, pour une moitié, et par George Mathieu de S.^{te} Marguerie, au val de S.^t Dié pour l'autre moitié. La reconnaissance en a été faite par une lettre missive du dit S.^r du Sauget, du 6 may 1710, et par un billet du dit Mathieu en date du 8 des mêmes mois et année.

2^o Un cens de cinq francs par an, sur prel dit à Rianguote, au dessus d'Yvoux : c'est ce qui a été retrouvé dans un registre ou mémoire, signé du S.^r du Bourg, et de Pierre, tabellion, le 7 septembre 1662. Tout ce que j'ai pu faire ça été d'ap-prendre que Dominique Moulin, Nicolas Liegey, Jean Valentin

et Jean le Conte, tous de Laval, héritiers de ceux qui ont aliéné le dit prey, devoient payer ce cens annuel, savoir, Dominique Moulin deux francs quatre gros, Jean Valentin onze gros, Jean le Conte et Nicolas Liegey chacun dix gros et demi. J'ai été payé sur ce pied là des trois derniers pendant quelques années; je crois n'avoir pas encore eu raison de Dominique Moulin à ce suiet. Il serait à propos de faire remettre, s'il est possible, le dit cens, sur le prey de Riaugoute, ou si on ne le peut, obliger les dits débiteurs d'en affecter une pièce d'héritage, on payer le capital de ce cens. qu'on prêtera sur un héritage, qui en sera affecté.

3° Un cens de vingt gros, huit deniers par an, affecté sur le meix du Pouie à Champs, possédé par les enfants de défunt Liegey Durand, qui sont Marie Durand, femme de Nicolas Babel, et Catherine Durand, veuve de Claude Landat, habitants du dit Champs. Le dit cens a été contesté entre les deffunts Liegey Durand et Claude Arrambourg du même lieu : et le dit Durand fut condamné à le payer au curé de Champs par sentence du lieutenant de Bruyères du XI septembre 1674. Le dit Durand et ses hoirs l'ont toujours payé depuis.

4° Un cens d'un chapon et d'un gros par an affecté sur un prel, situé à Lepenche, dit Demenge-prel. Il a toujours été reconnu et payé depuis l'an 1632, comme il parait par des mémoires qui sont dans les papiers de la cure de Champs.

5° Un cens de six gros, affecté sur un prel sous le village de Chamdray, où il y a une fontaine ditte le Bussené, reconnu par Valentin Bonbarde du dit lieu, par billet du 41 février 1715.

6° Un cens d'un franc par an, affecté sur le prey dit la Goute, audit Chamdray, les possesseurs de ce prey l'ont toujours payé jusqu'à présent.

Il y a plusieurs autres titres dans les papiers de la cure, la plupart usez de vieillesse, qui parlent de cens anciens dont il n'est plus possible de recouvrer le payement pour les raisons dittes au commencement de ce chapitre. On donnera cy après la liste des titres qui concernent les cens spécifiés cy dessus.

CHAPITRE XIX.

Messes fondées dans l'église paroissiale de Champs.

En janvier dans l'octave des Roys, le curé de Champs et ses vicaires doivent faire un service pour défunt saint Jean Philibert Etienne, vivant curé de Champs. Pour rétribution le curé jouit d'un prel appelé le prel-Michel, situé joignant le prel du grand-clos; le biez du moulin passant entre deux. Le curé est chargé, outre le dit service, de donner chaque année cinq francs à la fabrique et deux francs au maître d'école.

Item une messe haute pour Jean Villemin de Prey. Il y a deux francs six gros de rétribution pour le Curé, et six gros pour le maître d'école : payable par les chatelliers comme celles des mois suivants.

Février. Pour Jean Grosdidier de Laveline, deux francs pour le curé.

Pour Anne Virion de Prey, deux francs six gros pour le curé, six gros pour le maître d'école.

Mars. Jacques Michel, deux francs pour le curé, six gros pour le maître d'école.

Jacquot Moulin, deux francs pour le curé.

Avril. George Georgel, le *libera* à la fin de la messe : deux francs six gros pour le curé.

Thomas Genin, trois francs pour le curé, quatre gros pour le maître d'école.

May. Le sieur Jean Vannesson, gentilhomme de Laveline, deux francs six gros pour le curé, trois gros pour le maître d'école.

Claude Morel de Fimenil, deux francs quatre gros pour le curé, trois pour le maître d'école.

Marie Mougel, trois francs pour le curé, six gros pour le maître d'école.

Juin. George Georgel, avec le *libera* deux francs six gros au curé.

Juillet. Jacque Michel, deux francs au curé.

Jacquot Moulin, deux francs six gros au curé.

Jean Valentin, deux francs six gros au curé, six gros pour le maître d'école.

Nicolas Pierron, une messe basse, un franc six gros au curé.

Aout. Jacquette Balland, deux francs au curé.

Mengeotte Muldurand, trois francs six gros au curé.

Jean Valentin, deux francs six gros au Curé, six gros au maître d'école.

Septembre. George Georgel, avec le *libera*, deux francs six gros au curé.

Catherine Desroses, deux francs au curé, six gros au maître d'école.

Octobre. Dominique Mougeot, deux francs au curé, trois gros au maître d'école.

Marie Morel, deux francs au curé, six gros au maître d'école.

Novembre. Sieur Joseph Voinessou, gentilhomme de Laveline, deux francs au curé, trois gros au maître d'école.

Veuve Jean le Conte de Laval, deux francs au curé, six gros au maître d'école.

Catherine Liegey, trois francs au curé, six gros au maître d'école.

Marie Mougel, trois francs au curé, six gros au maître d'école.

Décembre. Le sieur Jean Joseph Genay, prêtre, avec le *libera*, trois francs six gros pour le curé, six gros au maître d'école, six gros au marguillier qui est échevin.

Outre ces messes le curé de Champs en doit dire une au commencement de l'année pour défunt sieur Pierre Piérat, vivant vicaire de Champs, pour la rétribution de laquelle il tire cinq francs de rente sur un contrat de constitution, passé contre Antoine Severin, habitant de Herpémont.

De plus six messes basses à la chapelle saint Claude, comme ie l'ai trouvé marqué sur un papier volant, attaché à la sacristie.

Pour la rétribution de ces messes, le curé possède la tille sainte Claude marquée à la page 47, et quelques uns marqués au Chap. XVIII.

Item deux messes basses pour défunt saint Joseph Voinesson qui à cet effet a donné un petit jardin au delà du sentier, proche le meix de la cure.

CHAPITRE XX.

Inventaire des titres et papiers concernant les droits de la cure de Champs.

Instrument de la prise de possession de la cure de Champs par le Chapitre de Remiremont, en vertu de l'union faite en 1434, avec réserve du tiers de la dixme au curé ou vicaire perpétuel du dit Champs.

Plusieurs arrêts du parlement de Metz, qui rétablissent le dit curé dans la jouissance du tiers des dixmes, desquelles par le malheur des temps il ne percevait plus qu'un neufvième.

Copie de l'érection de la cure de Bruyères faite en l'année 1612.

Arret du parlement de Metz qui maintient le curé de Champs dans la possession des dixmes de Bruyères, dont les habitants sont condamnés à payer la portion congrüe au curé : l'arret est de l'année 1689.

Déclaration des héritages et des édifices dépendant de la chapelle de sainte Marie-Madelaine de Laval, de l'an 1689.

Reconnaissance des droits du curé de Champs sur le moulin qui est au bas de son jardin.

Reconnaissance des cens qui sont au nombre de six spécifiés cy dessus au XVIII chapitre de ce registre.

Donation de défunt le Sr Etienne, curé de Champs, du prel Michel, aux conditions spécifiées au chapitre XIX de ce registre.

Contrat de constitution portant fondation d'une messe comme il est énoncé vers la fin du même chapitre.

Donation d'un petit jardin avec fondation de deux messes basses, comme il est marqué à la fin du même chapitre.

Provision de la chapelle saint Jacques, érigée dans l'église paroissiale de Champs de l'an 1581, sur la nomination du Curé.

Autres provisions de la même chapelle, sur la nomination du même de l'an 1596. Voyez au chapitre IV, ce que nous avons dit de cette chapelle, qui est présentement unie à celle de la Compassion.

Plusieurs titres de fondations et de cens de petite conséquence dont on ne perçoit plus rien, pour les raisons marquées au chapitre XVIII de ce registre.

CHAPITRE XXI.

Confrérie du très-saint Sacrement de l'autel.

La confrérie du très saint Sacrement de l'autel a été érigée canoniquement dans l'église paroissiale de Notre Dame de Champs par les soins du sieur Claude Perrin, prêtre vicaire en la dite paroisse, employé et autorisé à cet effet par monseigneur Jean-Claude Sommier, archevêque de Cesarée, auquel le souverain Pontife a laissé la dite cure en administration.

Cette érection a été faite ensuite d'une requête présentée à Monseigneur l'Evêque de Toul, et son décret est du 13 décembre 1728.

NOTES.

(1) Les historiens de Charlemagne nous apprennent seulement qu'en l'année 805, cet empereur vint, d'Aix-la-Chapelle et de Metz, chasser dans la forêt de Vosge, à Champ et à Remiremont, que son fils vint l'y rejoindre, à son retour d'une expédition contre les Slaves, et qu'en quittant la Vosge, il alla passer l'hiver dans son palais de Thionville.

On lit dans la collection : *Historiæ francorum scriptores*, par Duchesne. Paris, 1656, in-folio ; tome II, page 45 et 252. Auctore Eginhardo :

« Eodem anno, 805, misit (Carlous magnus) exercitum suum cum filio
> suo Carolo in terram Slavorum qui vocantur Bethemanni, qui omnem
> illorum patriam depopulatus, ducem eorum nomine Lechonem occidit.
> Et inde regressus, in Vosago sylvâ ad Imperatorem venit in loco qui dicitur
> Camp. Nam Imperator Julio Mense, de aquis Grani profectus Theodonis
> villa atque per Mettis transiens, vosagum petit, ibique venationi
> operam dans, post reversionem exercitus ad Romarici castellum pro-
> sectus, ibique aliquantum temporis moratus, ad hiemandum in Theodonis
> villa palatio suo concedit. »

Le même récit est répété dans les termes suivants. Ibid. T. III, p. 294 :

« Imperator verò ipsius ætatis, 805, tempus in venatio et jucunditate
> peragens, per Vosegum sylvam iter faciens, pervenit ad locum qui
> dicitur Campus. Ibiq. aliquo tdiebus moram faciens, dilectum filium
> suum Carolum, regem ab expeditione reversum cum gaudio suscepit. »

De ces textes, les seuls sur lesquels il soit possible de se baser pour écrire l'histoire de Champs, il est seulement permis de supposer que Charlemagne y possédait une maison royale, qui n'existe plus depuis de longs siècles. Sur l'emplacement et les derniers vestiges de ce palais, voici les observations et conjectures de feu M. le docteur Mougeon, dans sa *Notice historique sur l'église de Champs*, *Mém. de la comm. des Antiquités du dép. des Vosges*. T. III, p. 67. Archives de la Société d'Émulation :

« Nous ajouterons qu'à la vérité il ne reste plus de traces visibles au-
> dessus du sol, d'une maison royale : mais la tradition nous a conservé
> que ce palais occupait l'emplacement où a existé l'ancienne maison royale,
> située au côté méridional du Pacquis actuel. On voit encore aujourd'hui
> dans la maison du sieur Jean-Baptiste Divon un mur de deux mètres
> d'épaisseur qui passe sous les fondations de sa maison et se dirige du sud
> au nord, vers ce Pacquis, dans une étendue de trois à quatre mètres.
> L'habitation du sieur Divon est proche de l'ancienne cure : des fouilles

» ultérieures mettraient probablement à découvert une plus grande
» étendue de ce mur ancien, qui pourrait faire présumer qu'il a fait partie
» d'un grand et solide édifice, comme pouvaient être les maisons royales
» du IX^e siècle. »

(2) Cette description de l'Eglise de Champ est de beaucoup trop succincte, et cette appréciation, même appuyée de l'autorité de D. Jean Mabillon, est trop fautive, pour qu'on ne désire pas une description étendue et une appréciation mieux raisonnée. On ne pouvait en demander davantage à Claude Sommier, car de son temps l'archéologie de l'architecture n'existait pas encore. Depuis, en 1825, M. le docteur Mougnot, de Bruyères, a fait une étude plus exacte de ce monument remarquable. (Voir aux archives de la société d'Emulation des Vosges.) En 1848, M. Auguste Digt a publié dans le XIV^e volume du *Bulletin monumental* sur l'Eglise de Champ-le-Duc une description aussi exacte que complète. Comme cette dernière étude est à peu près inconnue et presque introuvable dans cette contrée, il serait à désirer qu'elle fût réimprimée.

(3) Le château de Bruyères remonte à une haute antiquité. D'après un titre, jadis conservé à l'ancien trésor des Chartes, à Nancy, dit M. Didelot dans un mémoire resté manuscrit, le château de Bruyères existait déjà au VI^e siècle et a pu être bâti, ainsi que plusieurs autres châteaux des Vosges, par Ambron, fils puîné de Clodion-le-Chevelu.

Mais la ville proprement dite fut longtemps peu considérable ; elle se bornait à une seule rue qui descendait du tertre du château jusqu'au bas de l'église. Un mur fort épais et protégé par un fossé profond lui servait de défense. Il est probable qu'en 1612, lors de son érection en paroisse, la ville de Bruyères avait déjà pris un accroissement assez notable.

Plusieurs autres villes des Vosges, qui n'étaient d'abord que de petites forteresses, sont restées longtemps subordonnées, quant au spirituel, à de simples paroisses rurales, moins illustres que Champ-le-Duc. Jusque la grande révolution, Florémont s'est glorifié du titre de mère-église de Charmes-sur-Moselle, et Mirecourt honorait du même titre la petite église romane de Vroville.

(4) Claude Sommier n'indiquant point la cause de la défaveur où il était tombé auprès des Evêques de Toul successeurs de Monseigneur de Bissy, il est bon d'y suppléer en quelques mots.

Claude Sommier avait pris parti pour Monseigneur de Bissy, contre les abbés de la Vôge, qui prétendaient posséder la juridiction épiscopale sur le territoire de leurs abbayes au détriment des Evêques de Toul.

Voir une lettre de M. Sommier à Monseigneur de Bissy, en date du 6

novembre 1696, imprimée dans les preuves de la *Défense de l'église de Toul*, page LXIV.

Plus tard, devenu Archevêque de Cesarée et grand Prévôt de Saint-Dié, il passa dans le camp des abbés de la Vôge.

Voir *l'histoire de Saint-Dié. — défense de l'histoire de Saint-Dié. — et mémoire de Monseigneur l'Evêque de Toul*, par Claude Sommier.

Voir aussi *défense de l'Eglise de Toul*, 2^e partie et *mémoire pour servir de réponse* à celui de Monseigneur de Cesarée, Prévôt de la collégiale de Saint-Dié.

Monseigneur Jaques de Fieux était lié de vieille et très-étroite amitié avec le R. P. Louis Epiphane, abbé d'Etival : cette tendre amitié cessa quand l'abbé voulut empêcher l'Evêque d'exercer sa juridiction dans les paroisses du territoire d'Etival. La conduite de Claude Sommier ne pouvait que le mettre en grande défaveur auprès des Evêques de Toul successeurs de Monseigneur de Bissy.

(5) C'est en 1778 que Parmentier s'efforçait de prouver à Paris et à la France que la pomme de terre, loin d'être nuisible, est un aliment très-avantageux, et qu'il faisait dans ce but la fameuse expérience de la plantation de ce tubercule dans la vaste plaine des sablons, près Paris.

Près d'un siècle auparavant, la culture de la pomme de terre était répandue dans les montagnes des Vosges.

On trouve quelques curieux détails à ce sujet dans *l'histoire de Saint-Dié*, par Gravier, in 8°, Epinal, Gérard, MDCCCXXXVI; pages 318 et suivantes; seulement il est sage de se défier non-seulement des appréciations de l'auteur, parce qu'elles sont presque toujours anti-religieuses, mais encore un peu des faits eux-mêmes qu'il avance, parce qu'ils pourraient bien ne pas être complets.

Cependant je vais extraire de son récit tout ce qu'il y a de saillant.

La pomme de terre fut introduite dans les Vosges par les vallées de Schirmeck et de Celles, au seizième siècle, avec les opinions de Calvin qui s'y propagèrent et y firent des progrès plus rapides. Les Vosgiens font honneur de cette plante aux Suédois, parce qu'en effet sa culture ne se répandit dans les Vosges que vers le milieu du XVII^e siècle, et que jusqu'alors elle était restée circonscrite dans les jardins et tout au plus dans quelques chenevières; quoiqu'il en soit, on peut suivre ses progrès dans le pays à l'aide des sentences et arrêtés qui ont marqué son itinéraire.

Ce fut le curé de la Broque, Louis Piat, qui le premier exigea de ses paroissiens la dîme des pommes de terre. Sur leur refus une sentence du prévôt de Badonviller, du 19 octobre 1693, les condamna à livrer à leur

curé le cinquantième du produit pour tenir lieu de dîme. Cette sentence déclarait les habitants de la vallée de Celles soumis à la même servitude.

Le val de Saint-Dié, si maltraité pendant les guerres de XVII^e siècle, remplaça la vigne par la pomme de terre, et la fit entrer presque subitement dans la rotation triennale par les versaines ou terres de repos. Le chapitre, plus généreux que le curé de la Broque, n'exigea la dîme qu'après une culture libre de plus de cinquante ans. Les Galiléens invoquèrent la prescription et l'affaire fut portée à la cour souveraine. Un arrêt du 24 juin 1713, condamna les habitants du Val à payer la dîme *des pommes de terre* ou *topinambours* sur le pied des grosses dîmes. (Ordonnance de Léopol, T. II P. 55, très curieux à lire.) Cet arrêt fit naître des troubles au moment de la récolte. Les *Pauliers*, ou collecteurs des dîmes, furent maltraités et les récoltes enlevées par les habitants. Un nouvel arrêt du 25 mars 1716, ordonna de livrer sur place le onzième du produit.

Cette plante adoptée successivement par les sujets des abbayes de Senones, Moyenmoutier et Estival, et par ceux des Dames de Remiremont, ces quatre établissements religieux sollicitèrent en commun un arrêt de dîme, mais un édit du prince, du 4 mars 1719, prévint l'arrêt, et la pomme de terre fut soumise à la grande dîme dans toutes les Vosges, seule partie de la Lorraine où cette plante était cultivée. L'édit exceptait de la dîme le *défruit journalier* de chaque famille avant la récolte générale. Mais chaque année vit de nouvelles émeutes à la récolte et de nouvelles instances judiciaires. La dernière procédure eut lieu en 1775, entre le chapitre et les Galiléens : la dîme fut maintenue.

La pomme de terre comme substance alimentaire fut, pour les Vosgiens, un puissant moyen de soutenir leur existence souvent compromise pendant les guerres du XVII^e siècle, et sous un climat austère où l'homme consomme beaucoup, et où la nature ne déploie tout son luxe qu'en faveur des grands végétaux. Vers 1632, la population de l'arrondissement actuel de Saint-Dié ne dépassait guère 24,000 habitants ; vers 1755 elle s'élevait à 52,000 : l'aisance que la pomme de terre procura aux habitants des montagnes des Vosges fut assurément une des causes de cet accroissement considérable de la population pendant cette période de 55 ans.

A MESSIEURS

les Membres du Conseil général des Vosges.

MESSIEURS ,

Vous êtes les gardiens vigilans et éclairés de tous les intérêts vosgiens ; rien de ce qui regarde ce beau département et peut contribuer à sa prospérité ou à son renom, ne vous trouve insensibles ou indifférents. C'est donc avec une entière confiance que la Société d'Emulation vient vous apporter un vœu qui , dans sa pensée , touche aux profits et aux revenus de ce pays autant qu'à sa beauté , autant qu'aux intérêts de l'art ou au culte de la nature.

De tout temps , les montagnes des Vosges ont été l'objet d'un attrait particulier : elles ont une page dans l'histoire des âges passés ; courant du Sud-Est au Nord-Est , et se subdivisant en une multitude de croupes et de défilés , elles ont servi de barrière ou de boulevard naturel entre les Gaulois et les riverains du Rhin ; couvertes de forêts autrefois impénétrables , elles durent servir de mystérieuses retraites aux cérémonies du paganisme , et les Druides y dressèrent leurs autels , et y firent leurs sacrifices : plus tard elles furent une vaste carrière de chasse pour les rois d'Autrasie ; la tradition rappelle que Charlemagne lui-même venait s'y livrer à ce plaisir , qui n'est pas sans émotion guerrière , et qui , alors surtout , n'était pas sans périls ; et les ducs de Lorraine , dans les siècles suivans , ne comptaient pas au nombre des moindres attributs de leur couronne le droit de pêcher dans nos limpides rivières , droit dont le produit était certainement plus abondant qu'il ne l'est de nos jours.

La science moderne a étudié les Vosges et n'a rien laissé d'inexploré dans ce champ si riche et si vaste pour la géologie, pour la botanique, pour l'histoire naturelle, pour la sylviculture et pour l'archéologie. Le géologue y a découvert les traces des glaciers primitifs sous la forme des moraines, et vérifié, constaté que nos montagnes, antérieures aux chaînes du Jura, des Alpes et des Pyrénées, appartiennent aux soulèvements de l'époque *dévonienne*.

A leurs pieds, et s'échappant de leurs flancs, des eaux thermales ou froides, don précieux d'une Providence généreuse, attirent de nombreux baigneurs ou buveurs qui, tous les ans, viennent demander à nos Vosges non-seulement un soulagement pour leurs infirmités ou une amélioration pour leur santé, mais encore le charme de leurs sites pittoresques, de leurs vallées fraîches et arrosées de gais ruisseaux.

Les tableaux qui frappent le plus leurs regards, ce sont les cascades et les lacs que l'on rencontre surtout dans les deux arrondissemens de Remiremont et de Saint-Dié : chacun sait leurs noms ; notre poète Pellet en a chanté plusieurs ; la peinture a reproduit ces lacs avec leur miroir tranquille et leurs bords dressés en formes de cirques, et ces cascades avec leurs torrens écumeux et bruyans et leurs blocs dispersés en désordre comme au lendemain du cataclysme qui les a produits ; naguère encore la gravure représentait dans un ouvrage dédié à l'Empereur les principales scènes de la nature vosgienne, et l'un des écrivains français les plus distingués, Théophile Gautier, ne dédaignait pas d'en écrire le texte.

L'instinct qui porte l'homme à respecter et à aimer les merveilles naturelles est de tous les temps et de tous les pays ; nous le trouvons dans les poésies grecques et latines, dans le culte des payens, dans la mythologie qui ne doit pas être regardée seulement comme un jeu de l'esprit, ni comme l'œuvre de l'inspiration religieuse, mais encore comme la manifestation de l'amour de la nature.

De nos jours, on retrouve ce sentiment chez tous les peuples : sur le parcours des deux lignes de chemin de fer qui bordent le Rhin entre Mayence et Coblenz, les beautés des rives du grand fleuve ont été habilement ménagées ; près de Baden-Baden, la vallée de la Mourgue est entretenue de manière à attirer les buveurs, et le touriste trouve des routes faciles et des gîtes assurés dans la Forêt-Noire ; à Wiesbaden, à Ems, à Hombourg, à Carlsbad, l'art s'empresse de venir en aide à la nature : serions-nous moins patriotes que les Badois, les Prussiens, les Hessois, etc. ? Qui ne sait que les visites des étrangers sont une ressource féconde pour la Suisse, et que les Pyrénées attirent par la grandeur de leurs pics et l'aspect sauvage de leurs défilés non moins que par les vertus curatives de leurs eaux ?

Plus près de nous, nous avons des exemples à imiter : les alsaciens ont créé et entretiennent soigneusement, sur les rampes vosgiennes qui bordent leur département, des accès ou des chemins aisés, pourvus de poteaux indicateurs, de bancs de repos et de bassins de fontaines ; et chaque année la Société philomatique Vogeso-Rhénane, dont le siège est à Strasbourg, fait des excursions sur un des ballons Vosgiens, examinant, explorant tout ce qui peut rentrer dans une des classifications scientifiques, complétant la faune ou la flore de ces montagnes ; et bientôt chacun des vieux châteaux, des manoirs et des monastères du moyen-âge jetés sur les hauteurs qui dominent le panorama de l'Alsace, aura sa monographie.

De notre côté, les accès aux points les plus curieux des Vosges sont négligés ou difficiles ; certaines curiosités ont disparu ou sont mutilées : *le Saut du Broc*, à quelques kilomètres d'Épinal, a été dénaturé au profit d'un établissement industriel ; les granits calcinés et sauvages de la *Vallée des Roches*, but de promenade des baigneurs de Plombières, ont servi de macadam à la route qui y conduit ; la *petite cascade de Tendón*, qui avait été il y a quelques années vendue à un particulier

par la commune de Tendon à qui elle appartenait, est depuis plusieurs mois mise en vente et peut être vendue aujourd'hui pour l'établissement d'une usine; la poudre et le pic ont été employés à pratiquer une brèche dans le haut *du Saut de la Cuve*, afin de démontrer la possibilité de convertir cette magnifique cascade en force motrice.

Le moment est venu d'arrêter la mutilation de nos monuments naturels, et de les placer sous la protection des mandataires élevés du département. Les eaux répandues en si grande quantité dans ces contrées suffisent et au-delà, sans les moyens destructeurs, aux besoins de l'industrie, et nos industriels si intelligents, si dévoués, ont montré trop de fois avec quelle capacité ils savent réunir, concentrer et utiliser les cours d'eau, les ruisseaux éparpillés sur notre sol, pour qu'il soit nécessaire de faire un long appel à leur patriotisme en faveur de la mesure proposée.

La Société d'Emulation croit se rendre l'organe du sentiment public et faire un acte d'intérêt vosgien en vous priant, Messieurs, de porter votre sollicitude sur les beautés de nos forêts, de nos vallées et de nos montagnes, qui sont de plus en plus visitées par les artistes et les voyageurs, et dont la visite est d'ailleurs une source de revenus pour nos compatriotes : elle vous prie de vouloir bien faire en sorte que les chemins qui y conduisent soient mieux entretenus, et que les lacs, les cascades, les roches réputées soient avec soin conservés, et au besoin achetés sur les fonds du département; en un mot de soustraire à la destruction, aux dévastations de la spéculation privée, ces merveilles respectées par nos pères, transmises d'âge en âge jusqu'à nous, dont la jouissance appartient en quelque sorte à tous, dont nous ne sommes que dépositaires, et dont le sacrifice une fois consommé est à jamais irréparable.

Epinal, 25 mai 1863.

L. RAMBAUD.

LE CAPITAINE CHARDIN ,

de Fouchécourt.

Je l'ai connu. Sa taille était courte. Son air
Respirait la fierté. Son œil lançait l'éclair.
Ses traits brunis et durs , sa voix brève et stridente ,
Son langage hardi , son âme indépendante ,
Sa loyale valeur , ses succès éclatants
Faisaient revivre en lui le preux des anciens temps.
Et c'était un héros que le vieux capitaine.
Il quitta ses foyers , son hameau , sa fontaine
A dix-huit ans , à l'heure où sur nos étendards
Les rois ligués jetaient leur haine et leurs soudards
Et voulaient empêcher le Français d'être libre
Afin de maintenir leur trône en équilibre.

Chardin partit soldat. Dès l'an deux , voltigeur ,
Il fut de son pays l'intrépide vengeur.
On le voit sous le ciel de la belle Italie ,
Théâtre de hauts faits que jamais on n'oublie ,
Du soldat autrichien anéantir l'effort .
Puis , chez les Allemands , sous les murs de Francfort ,
Braver les ennemis , si grand que soit leur nombre ,
Et dans tous ses combats sa gloire n'a pas d'ombre.

Dans les pays glacés , sur les fleuves du Nord ,
En Pologne , en Russie , au redoutable abord ,
Partout manifestant sa valeur consommée ,
Il fait de ses exploits parler la renommée.
Aux champs d'Orcha , suivi d'un seul détachement ,
Lui centième on le voit sauver son régiment ,

Mais, le combat fini, quand près de lui se groupe,
Épargné par le fer, le reste de sa troupe,
De six hommes à peine il est environné ;
Tous les autres sont morts. Plus tard l'ordre est donné
A Chardin d'arrêter la marche triomphante
Des Russes qui semaient en Saxe l'épouvante.
Il n'avait avec lui que des jeunes soldats
Qui n'avaient pas encor vu le feu des combats.
Leur âme de terreur est un instant frappée.
— Jour de Dieu ! leur dit-il, brandissant son épée,
Je tuerai le premier d'entre vous qui fuira ;
Restez, et, s'il le faut, chaque homme périra
Avec gloire et sur place — (A). Et sa voix énergique
Exerce sur leur cœur sa puissance magique.
Tous brûlent de se battre et d'illustrer leurs noms.
Chardin les mène au Russe. Il lui prend deux canons,
Le culbute et le force à reculer sans ordre.
L'ennemi va plus loin réparer son désordre.
Vers Pirna, soutenu par quelques-uns des siens,
Chardin court s'emparer de plus de cent prussiens
Et sauve un général. D'autres exploits encore
Grandissent son renom. L'Empereur le décore
De la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Mais la valeur française a perdu son bonheur
Et de nombreux revers brisent toute espérance.
L'Étranger met le pied sur le sol de la France.
L'Empire disparaît. De nos vieux bataillons
Les débris revêtus de glorieux haillons,
Et montrant sur leurs corps les plus nobles entailles,
Après avoir bravé la mort dans cent batailles,
Tristes reviennent voir les champs et les troupeaux.
Chardin suspend l'épée et goûte le repos.

Croyant que chacun d'eux contre leurs jours conspire,
Les Bourbons aiment peu les soldats de l'Empire.
Il leur faut abaisser l'orgueil de ces guerriers ;
L'injure ternira leur gloire et leurs lauriers.

L'ordre arrive à Chardin de couper sa moustache ,
De son mâle visage ajustement sans tache.
Pour lui cet ordre impie est le suprême affront.
La colère bondit de son âme à son front.
Comment se séparer de ces vieilles compagnes ,
Qui toujours l'ont suivi dans ses rudes campagnes ,
A travers les dangers , en face du trépas ?
Jour de Dieu ! les quitter ! Il ne le fera pas !
Il vaudrait cent fois mieux s'immoler avec elles.
On le presse pourtant d'instances plus cruelles ;
Il obéit enfin la rage dans le cœur.
D'une moustache alors le fer devient vainqueur ;
Le vieux soldat la prend aussitôt qu'elle tombe
Et l'envoie à celui qui vent cette hécatombe.
— La voilà ! lui dit-il. Elle est , j'en fais serment ,
Sans reproche et sans peur. Victime du moment
Pour avoir bien servi son prince et sa patrie ,
Aucune lâcheté jamais ne l'a flétrie — (n).
Brave officier ! on t'a vainement molesté ,
Avec tout son éclat ton nom nous est resté.

(A) Voici ses propres paroles : « Jour de Dieu ! je couperai la tête au premier qui bougera. Il faut mourir glorieusement et sur place. »

(B) A cette occasion il écrivit la lettre suivante au général commandant la 4^e division militaire à Metz :

« Fouchécourt, le 1^{er} juin 1817. Mon général, j'ai l'honneur de vous adresser une moustache que la politique du jour fait tomber. Je vous prie de croire qu'elle est sans peur et sans reproche. Elle a marché plus de 23 ans dans le sentier de l'honneur et de la gloire , sans avoir jamais eu d'autre ambition que celle de combattre pour les intérêts de mon pays et la gloire de l'Empereur. »

Chardin, né à Fouchécourt (Vosges), le 7 mai 1775, et mort le 28 septembre 1859, était capitaine de voltigeurs au 17^e de ligne.

RAPPORT

SUR

TROIS TOURNÉES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES DANS LE COURANT

DES MOIS D'AVRIL, JUIN ET JUILLET,

PAR JULES LAURENT,

Membre titulaire.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Dans le courant du mois d'avril dernier, j'ai commencé les tournées que je fais chaque année pour la recherche des antiquités et je me suis dirigé sur Châtillon-sur-Saône, où je savais qu'en labourant un champ, on avait trouvé des fragments sculptés dont je désirais vérifier l'importance : je m'arrêtai d'abord à Monthureux et à Saint-Julien, où j'appris que dans une petite vallée située près du bois communal de ce dernier village, l'on découvrait souvent des tombes en pierre qu'il serait d'autant plus important de rechercher, que c'est dans ce lieu même qu'a été découverte la belle inscription funéraire que possède le Musée, inscription qui fait connaître que Litumara, femme de Senovir Dubnotal et fille de ce chef Eduen Litavicus, qui prit part à la grande révolte de Vercingétorix, a élevé ce monument à son fils Sextus Juventus. A mon arrivée

à Châtillon, le Maire eut l'obligeance de me conduire chez le cultivateur qui avait retiré de son champ les pierres dont on m'avait parlé et qui ont appartenu certainement à un bâtiment romain de la décadence, un édicule, selon toute apparence, qui, après le triomphe du christianisme, fut renversé et remplacé par une chapelle subsistant encore, et dédiée à la Vierge.

Les débris sont des fragments d'un des côtés latéraux de l'édicule dont le soubassement a quatre-vingt-dix centimètres de largeur et quarante d'épaisseur; sur l'une des faces, entre deux pilastres cannelés, est sculptée la partie inférieure du corps presque entièrement nue d'une danseuse. Il y a encore des tronçons d'une colonne cannelée avec sa base dont les moulures sont les mêmes que celles du soubassement, un chapiteau carré et une partie de son pilier qui, contrairement aux règles ordinaires de l'architecture, est renflé comme la colonne; quelques portions de l'entablement ainsi qu'un torse de triton presque entier et qui ont dû aussi appartenir au couronnement de l'édicule font partie de ces débris.

Tous ces fragments ont été découverts presque à la superficie du sol, et des fouilles un peu profondes, faites avec soin et régulièrement, en procureraient encore d'autres, qui probablement permettraient de reconstruire dans une des salles basses du musée l'édicule antique, dont les dimensions ne devaient pas être considérables, quatre mètres sur trois mètres cinquante environ, si l'on en juge pour le diamètre inférieur de la colonne et la hauteur du chapiteau du pilier. Ces fouilles seraient d'ailleurs peu coûteuses et pourraient être faites, le propriétaire m'en ayant donné l'autorisation, dans le courant du mois de septembre, après la rentrée des récoltes et avant les cultures d'automne.

Il y aurait encore d'autres recherches à faire sur le territoire de Châtillon, car, si les informations qui m'ont été données sont exactes, on trouverait aussi sur une côte placée à l'est du village des tombes en pierres, sur lesquelles seraient gravées des inscriptions. De Châtillon, je me suis rendu à Serécourt, dont l'église construite dans le courant du 14^e siècle est la seule,

je crois, de son genre qui reste dans notre département. Elle servait de refuge aux habitants des campagnes, lorsque les seigneurs des environs sortaient de leurs manoirs pour piller les terres de leurs voisins. Les portes en sont petites, surmontées de machicoulis ainsi que de meurtrières qui en défendaient l'approche, et le pourtour du chœur, au-dessus des voûtes, est aussi garni de meurtrières d'où l'on pouvait tirer sur les assaillants, les tenir à distance et les empêcher d'enlever la place par un coup de main.

Le genre d'église forteresse devient de jour en jour plus rare, il est donc important de conserver avec soin le peu qui en reste, et celle-ci serait en parfait état, si du côté du sud, un canal à ciel ouvert l'isolait d'un passage fait depuis quelques années seulement, plus élevé que le pavé de l'église d'un mètre environ, et qui de ce côté retenant l'humidité détruira promptement le mur par sa base.

A Martigny où, il y a quelques années, on a découvert des tombeaux en pierre dans lesquels étaient des corps et des armes de la dernière époque de la domination romaine dans les Gaules, j'ai recueilli un statère d'or sur lequel est au droit la tête laurée d'Apollon et au revers un cheval libre en course à droite, entouré de divers symboles : c'est une de ces monnaies que l'on trouve le plus souvent entre Verdun et Reims et que pour cette raison on attribue aux peuples de ces contrées.

Le 8 avril je devais être rendu à Crainvilliers pour, de concert avec M. Renault, de Bulgnéville, membre de la Société d'Emulation, faire des recherches dans un vaste terrain communal appelé le Parc, situé sur un coteau au sud-est du village, où l'on retrouve souvent des sépultures renfermant des corps placés dans la direction de l'est à l'ouest, et près desquels sont des vases en terre noire ainsi que des armes en fer des peuples de la Germanie.

Lorsque j'arrivai, M. Renault, qui avait amené des ouvriers habitués à faire des fouilles de ce genre, les avait déjà mis à l'œuvre, et peu de temps après l'on trouvait près d'un corps dont les os se brisèrent lorsqu'on voulut les lever, un vase en

terre noire et une grosse boucle de ceinture en fer ornée de deux clous en cuivre.

Sur l'indication de jeunes gens qui travaillaient dans leur vigne située à l'est de l'endroit que nous explorions et qui la veille avaient trouvé près d'un corps une lance et un couteau en fer qu'ils me cédèrent, nous plaçâmes nos ouvriers, qui après quelques coups de pioche mirent à découvert une sépulture dans laquelle nous trouvâmes une boucle en bronze et quelques morceaux de fer sans forme et sans importance. Nous continuâmes nos recherches sur plusieurs points et toujours nous trouvions des corps enterrés isolément et dirigés de l'est à l'ouest. Cependant dans une partie des terrains moins en pente, mais très ondulé, nous fîmes faire des tranchées sur les parties saillantes et nous vîmes que toutes les saillies renfermaient un grand nombre de corps entassés pêle-mêle dans le plus grand désordre, les uns couchés sur le dos, les autres la face contre terre, et quelques-unes des têtes mêmes paraissaient avoir été coupées avant d'être mises dans ces fosses.

Cette circonstance de corps enfouis ensemble et sans ordre près d'autres enterrés seuls et avec soin, nous a semblé indiquer que nous étions sur un champ de bataille, où les vainqueurs avaient rendu les derniers devoirs selon les usages de leurs pays aux compagnons qu'ils avaient perdus dans le combat, tandis qu'ils s'étaient contentés de recouvrir de la terre voisine les corps entassés des ennemis qu'ils avaient massacrés. La grandeur des corps inhumés isolément, les vases et les armes que l'on trouve souvent à côté d'eux, nous ont fait reconnaître dans ces vainqueurs des Germains et dans les vaincus, généralement de petite taille, des soldats romains.

En effet au milieu d'un ces amas d'ossements, nous avons découvert d'abord un petit objet circulaire en cuivre repoussé qui a dû être un ornement de l'armure, puis deux médailles romaines en bas billon percées et qu'un rivet en fer fixait sur la cuirasse bien certainement en cuir. Ces médailles, probablement des phalères portées comme récompenses d'actions d'éclat,

sont très-oxydées, surtout la seconde d'un alliage à plus bas titre; cependant on lit encore assez facilement sur l'une IMP. C. GORDIANVS P. F., et l'on y reconnaît le profil du troisième des Gordien assassiné par ordre de Philippe en 243; sur la seconde, on ne peut lire que LLIANVS, mais le profil est certainement celui de Gallien que Valérien, son père, associa à l'Empire vers l'an 253, et dont la puissance cessa d'être reconnue dans les Gaules, lorsque, en 258, Valérien étant occupé en Orient à résister à Sapor, et lui forcé de marcher contre Ingénus qui s'était révolté dans la Pannonie, Postume en profita pour se faire proclamer Empereur par les armées des Gaules. Ce serait donc entre les années 253 et 258, qu'aurait eu lieu ce fait de guerre dont on retrouve les tristes traces sur les hauteurs de Crainvilliers; et en effet, dans ces temps malheureux, les Germains traversaient le Rhin et ravageaient presque chaque année les Gaules, qui sous Postume respirèrent un peu, ce prince ayant par son courage et son habileté jeté l'effroi parmi les barbares.

Vers 6 heures du soir, ne trouvant plus rien autre chose que des ossements, je quittai M. Renault qui lui-même allait retourner à Bulgnéville, et je me rendis à Saint-Ouën, comptant aller le lendemain demander à M. l'abbé Desfourneaux, curé de Malaincourt, dont l'obligeance m'est bien connue, de me conduire sur un emplacement où étaient des ruines qu'il pensait être romaines; mais la pluie qui avait commencé à tomber le mercredi soir, continuant plus fortement encore le jeudi, j'ai dû renoncer pour cette fois à cette exploration et me borner à visiter les églises de Saint-Ouën et de Parey.

Dans le mur extérieur de cette dernière église, à l'exposition du nord, j'ai remarqué, incrusté au-dessus d'une porte murée, un bas relief en pierre représentant, dans sept niches ogivales, le Christ et les douze apôtres. Il est à regretter que cette sculpture intéressante, qui n'a aucun rapport avec l'emplacement où elle a été mise bien postérieurement à son exécution et à la construction de l'église, soit exposée aux injures de l'air; il serait

à désirer qu'elle fût retirée de cette place pour être conservée au Musée départemental, puisqu'elle est sans intérêt aucun pour l'église de Parey.

J'ai visité encore une fois dans les environs de Neufchâteau Soulosse, l'ancienne Solimariaca, Happoncourt et Moncel. A Soulosse, j'ai recueilli comme à l'ordinaire quelques monnaies gauloises et romaines; à Happoncourt et à Moncel, situés au-dessous d'un ancien castrum, appelé dans le pays *camp de Julien*, et d'où l'on m'avait apporté des monnaies gauloises et consulaires, ce qui me faisait penser que ce lieu, avant d'être occupé par les Romains, était déjà un oppidum gaulois, j'ai obtenu des habitants certains renseignements sur les découvertes qu'ils font journellement dans l'enceinte du castrum, renseignements qui ont confirmé l'opinion que je m'étais formée que dès avant la conquête de leur pays par César, les Gaulois avaient occupé cette position, qui commandait la vallée de la Meuse comme Solimariaca défendait le passage du Vair. Cette rivière probablement forma la limite des Leuks et des Lingons, jusqu'au moment où ces derniers, sous la conduite de Sabinus, levèrent contre les Romains l'étendard d'une révolte, qui promptement comprimée leur coûta diverses parties de leur territoire données à leurs voisins en récompense de leur fidélité à l'Empereur.

Après avoir exploré Neufchâteau et ses environs, je me suis rendu à Nancy en passant par Toul où, moins heureux qu'ordinairement, je n'ai recueilli que quelques petits objets antiques en bronze.

Entre Pont-à-Mousson et Nancy, à Dieulouart, ancien château des Evêques de Verdun, bâti sur les ruines de l'antique Scarpone, j'ai eu plus de bonheur, j'ai pu m'y procurer un denier inédit de l'évêque de Metz, Theodgère, et une charmante petite monnaie gauloise attribuée à tort, je crois, aux Turons. Cette pièce porte au droit, autour de la tête diadémée de Vénus, la légende incomplète MA...IIOS, et au revers un sanglier en course à droite au-dessus duquel est un épi couché, symbole que M. de Saulcy, d'après les études qu'il a faites du

type gaulois, croit pouvoir attribuer à une peuplade de la cité des Eduens; et en effet si l'on a égard aussi au faire de cette jolie monnaie, dont le droit est une imitation de certains deniers des familles Cordia et Faminia frappés par des officiers monétaires de Jules César; on reconnaîtra facilement qu'elle a dû être émise par un peuple plus voisin de la province romaine que les Turons.

Enfin, à Nancy, j'ai pu acquérir une belle urne cinéraire en verre, quelques monnaies romaines en argent provenant d'une trouvaille faite récemment dans les environs de cette ville, et une obole de l'évêque de Toul Brunon, qui occupa le siège de Rome, sous le nom de Léon IX.

Dans le courant du mois de juin, ayant appris qu'aux environs de Nancy il avait été encore découvert un grand nombre de monnaies romaines, je me suis rendu de nouveau dans cette ville, où après l'examen de plus de deux mille pièces, je n'ai trouvé à acquérir que quelques deniers d'argent des empereurs Marc-Aurèle, Septime Sévère et Alexandre Sévère, ainsi que quelques bronzes de Constantin-le-Grand.

Vers la fin du mois dernier, je fus prévenu qu'à Grand des tranchées profondes avaient été faites pour l'établissement de tuyaux de fontaine, et ce travail me paraissant pouvoir mettre sur la voie de découvertes importantes, je me rendis de suite sur les lieux, mais cet espoir n'a pas été réalisé; néanmoins mon voyage n'a pas été infructueux, car outre une belle bague chevalière en or fin, sur le chaton de laquelle est gravé dans un jaspe noir un aigle enlevant un chevreuil sous lequel est un rat, deux bagues en bronze dont une argentée, une dizaine de fibules, quelques médailles romaines en argent et en bronze, j'ai encore acheté trois fragments de moulures en bronze fortement argenté provenant de l'ornementation d'un édifice d'une grande importance, un temple ou plutôt un palais; et de plus j'ai reconnu que sur trois points de Grand il serait intéressant d'exécuter des fouilles, d'abord sur l'emplacement que je viens d'indiquer, ensuite à peu de distance de l'endroit où, en 1864, trois salles chauffées par des hypocaustes ont été découvertes. Il

y aurait là à vérifier si un mur circulaire , qui affleure le sol dans une cour commune à quatre maisons et devait se relier à ces trois chambres, serait un bassin ou une salle ronde ; enfin à l'extrémité nord de Grand , au lieu dit *sur les fossés*, il existe des constructions nombreuses en briques et une tour ronde dont il faudrait rechercher la destination.

De ces trois tournées archéologiques, il ressort donc qu'il serait important d'exécuter des fouilles près de Monthureux-sur-Saône, à Châtillon et enfin à Grand.

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU MUSÉE EN 1862,

PAR M. JULES LAURENT, DIRECTEUR.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Les collections du musée départemental, quoique le crédit mis à ma disposition pour leur augmentation soit bien faible, recevant chaque année de nouveaux accroissements, j'ai l'honneur de vous faire connaître par ce rapport ceux qui ont eu lieu dans le courant de l'exercice 1862.

Un portrait de M. le duc de Choiseul, peint à mi-corps, de grandeur naturelle, par M. Lépaül, un de nos bons artistes contemporains, nous ayant été présenté, Monsieur votre prédécesseur a cru devoir acquérir cette peinture, d'une ressemblance parfaite, pour la placer dans une des galeries du musée fondé il y a quarante ans, sur la proposition de M. le duc de Choiseul, lorsqu'il était président du Conseil général du département, et enrichi par lui d'une vingtaine de bons tableaux.

Le musée ne possédait pas de portrait du bon roi Stanislas, il en a été donné un par M. Locker, commissaire de police à Bulgnéville.

Les collections numismatiques se sont enrichies de cent-soixante-dix monnaies ou médailles romaines, gauloises,

françaises, royales et féodales, lorraines et étrangères; ce sont dans les romaines, des pièces de Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien, cette dernière en argent, trouvée près de Monthureux-sur-Saône et donnée par M. Kiéner, des bronzes de Constantin-le-Grand, Constantin II, Valentinien II, Justinien, et dans les monnaies Gauloises, un quart de stalère des Arvernes, un autre des Rémes, des quinaires d'argent portant les noms des chefs Vérotal, Auscrocos et Dur-nacos, de ces potins barbares, un sanglier en course attribués avec toute apparence de certitude aux Leuks, sur le territoire desquels ils se trouvent en grand nombre, et un bronze de Vindia (OVINAIA), localité restée jusqu'à présent inconnue, mais dont la monnaie se trouve assez fréquemment dans le quadrilatère compris entre Épinal, Charmes, Colombey et Neufchâteau, rarement dans le reste de la France, de sorte qu'on peut penser que c'est dans cette partie de l'ancienne cité des Leuks que devait être situé son lieu d'émission, qu'il faudrait peut être chercher au pied de la côte de Vaudémont, dont au moyen-âge, le nom Validi-Mons, Vadani-Mons, Vadi-Mons pourrait bien être une corruption du mot *Vindia*. Ce qui est certain, c'est que sur cette montagne et aux environs, on a trouvé et l'on trouve encore journellement des objets précieux de toutes sortes remontant à une haute antiquité, ce qui prouverait qu'il y avait là, bien avant la domination romaine, un lieu habité très-important dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous. Notre nouvel exemplaire de cette monnaie a été cette fois, découvert un peu en dehors des limites ordinaires, à Bulgnéville, dans le jardin de M. Renault, qui s'est empressé de l'envoyer au musée. Les monnaies françaises sont des deniers de Louis-le-Débonnaire, de Philippe IV et de Louis X, des gros de ces deux derniers princes, un mouton d'or de Jean II, des deniers tournois de Charles d'Anjou, frappés pour son comté de Provence, des deniers de l'abbaye de Saint-Martin-de-Tour, de Lyon, avec le nom de Conrad, mais néanmoins épiscopaux. Ces diverses monnaies, à l'ex-

ception de celles de Louis-le-Débonnaire et des archevêques de Lyon, formaient un petit trésor, découvert au mois de mai de l'année dernière près de Beaufremont, et dont faisait aussi partie une imitation des gros tournois de Louis X, émise en Italie, à Terrademente, par l'empereur Louis V.

Nous avons eu en monnaies lorraines un denier du duc Ferry III, une obole de Ferry IV, un gros de Charles IV, frappé à Sierk, des demi-plaques de René II, d'Antoine. Un magnifique exemplaire doré du demi-écu, une double plaque, des quarts de testons de 1513 et 1533, une plaque et une demi-plaque, un teston, des quarts de testons datés et sans dates, des ducs Charles III, de Henri II, un florin d'or, des testons, quart de testons et des pièces de ce dernier, enfin un teston de Léopold.

Les testons, demi et quarts de testons, les plaques, demi-plaques et pièces de six deniers de René II, Antoine, Charles III et Henri, faisaient partie d'un trésor considérable de monnaies françaises, lorraines et polonaises mises au jour par le soc de la charrue en labourant un champ près de Lignéville; parmi ces pièces, je citerai le quart de teston de Henri qui est d'une conservation admirable et semble sortir des mains du monnayeur, tandis que les très-rares exemplaires connus de cette pièce sont très-usés et à peine reconnaissables.

Quant aux monnaies françaises et étrangères mêlées aux monnaies lorraines de cette trouvaille, elles n'offraient aucun intérêt, c'étaient des quarts et un huitième d'écu de Charles IX, Henri III et Henri IV, ainsi que des pièces de Lithuanie portant le nom de Sigismond-Auguste.

Nous avons fait aussi l'acquisition de quelques monnaies de la cité de Metz, un florin d'or et des demi-gros, d'un teston de Charles II, cardinal de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, d'un écu d'or de Guy, comte de Ligny, et d'une monnaie imitée des petites pièces bysontines au type de l'empereur Charles V, et frappée à Vauvillers par Nicolas du Chatelet, grand imitateur des monnaies fran-

çaises, lorraines, messines et bysontines, mais pour le type seulement, car le titre de ses monnaies était détestable. Aussi un édit du roi Henri II daté du mois de juin 1556 et un arrêt de la Cour des monnaies du même mois décriaient-ils les monnaies de la seigneurie de Vauvillers.

En outre de ces divers monnaies, nous avons acheté une très-belle médaille en bronze doré, portant au droit le buste de Henri IV et au revers celui de Marie de Médicis, un bronze de Callot, une médaille d'argent du roi Stanislas, des médailles de la suite des papes gravées par saint Urbain, enfin des jetons de Louise de Lorraine, des états de Bourgogne et de la Cour des Monnaies.

A nos collections d'objets antiques et des temps plus modernes, nous avons ajouté des bracelets celtiques en bronze trouvés dans les environs de Toul, des torques et des poteries provenant des fouilles faites dans des sépultures antiques, par MM. le docteur Millot, de Médonville, l'abbé Desfourneaux, curé de Malaincourt et Renault de Bulgnéville, des fibules en bronze, les unes émaillées, les autres simplement saucées, achetées à Grand, Soulosse, Lignéville et Toul, une forte bague en bronze, sur le chaton de laquelle sont gravés en creux un maillet, une épée et une hache, bague découverte à la basse Jean-Moulin, près Bains, et donnée par M. Royer, sergent de ville à Épinal; un seramasaxe, des pointes de javelots et des flèches envoyés par M. Poirson, maire de Malaincourt; un autre seramasaxe d'une dimension exceptionnelle trouvé près de Châtel et donné par M. le percepteur Tanant; l'extrémité d'un fourreau de seramasaxe donnée par M. Drouin, cultivateur, qui l'avait trouvée près d'un corps enfermé dans un cercueil en pierre, découvert par lui non loin de Valleroy-le-Sec; un fer de lance romaine que, en labourant un de ses champs, M. Demangel de Gorhey, a fait sortir de terre avec le soc de sa charrue; un fragment de truxatile donné par M. A. Moncoupet, de Mandres-sur-Vair, ont aussi pris place dans nos collections, ainsi qu'un joli petit vase

en terre cuite découvert en 1840, sur l'emplacement de la citadelle de Langres, recueilli alors par M. Arbeltier, inspecteur des postes à Épinal, qui a bien voulu l'offrir au musée; des tuiles à rebords, et une de ces grandes briques avec lesquelles les anciens couvraient les hypocaustes, trouvées dans les environs de Serceœur, ont été données par M. Poincot, habitant cette commune.

Enfin, nous avons acheté aussi une clef en bronze du douzième siècle et un assez grand fragment d'une de ces belles ceintures en argent, portées dans le seizième siècle par les riches dames lorraines.

A tous ces objets, il faut ajouter le dépôt fait par M. l'ingénieur des mines Jutier, de ce qu'il a recueilli dans les fouilles exécutées à Plombières sous sa direction, pour le captage des sources thermales, ces fouilles qui ont mis à découvert les travaux considérables faits par les romains, pour rassembler les eaux minérales, les empêcher de se mêler aux eaux douces et les distribuer dans les établissements dont on a retrouvé les soubassements, n'ont pas produit en médailles et en objets divers de l'industrie des anciens tout ce qu'on en pouvait espérer; la seule chose vraiment hors ligne qui ait été trouvée est un grand médaillon en plomb de sept centimètres de diamètre, et qui fait maintenant partie de la collection particulière de S. M. l'Empereur, auquel M. Jutier en a fait hommage. Sur l'une des faces de ce médaillon est représentée une course de quadriges, autour de la Spina d'un cirque; au revers un simple filet contourne le champ entièrement lisse.

Quant aux autres médailles, la plupart en bronze et rongées par l'oxyde comme presque tous les objets en métal découverts à Plombières, elles n'offrent que fort peu d'intérêt, si ce n'est une gauloise appartenant aussi à S. M., sur laquelle on lit CANTORIX, autour de la tête casquée de ce chef des Turons, monnaie du reste, dont j'ai déjà retrouvé des exemplaires sur plusieurs points du département; on

peut encore citer comme assez intéressant un grand bronze de Lugdunum Copia d'une fabrique très-barbare.

En outre des médailles, les fouilles ont encore fait retrouver dans les bassins et les canaux d'écoulement des eaux, des fibules de formes variées, des styles, les robinets en bronze qui donnaient l'eau dans les bassins découverts sous l'étuve Bassompierre et dans le bain des Capucins; on doit signaler encore un outil en fer couvert d'une belle patine brune dont la forme est celle d'une petite pioche, mais qui paraît avoir dû servir plutôt à curer un chenal qu'à piocher la terre.

Je ne terminerai pas ce rapport, Monsieur le Préfet, sans vous rendre un compte sommaire du bel envoi d'objets antiques extraits du musée Campana, que, sur l'ordre de l'Empereur, S. Exc. M. le Ministre d'État a adressé au musée dans le courant du mois d'avril.

Cet envoi se compose de statues, d'un buste et de divers fragments en marbre, de poteries diverses : une urne cinéraire étrusque, ornée d'un bas-relief sur une de ses faces et d'une femme couchée sur le couvercle, une métope, des têtes voilées de déesses, des ex-voto et un antéfixe, ainsi que de soixante-deux de ces vases de formes si variées, si pures et sévères à la fois, que les nécropoles de l'Étrusie et les tombeaux de la Grande-Grèce nous ont conservés en si grand nombre.

Les vases étrusques sont de ceux en terre noire, remontant à une haute antiquité, et des vases peints de la décadence; les grecs sont, les plus anciens, de ces jolis petits vases de style phénico-corinthien, les autres de ces beaux vases à ornementation noire sur fond rouge ou rouge sur fond noir, et en dernier lieu de ces poteries rouges couvertes d'un vernis noir et ornementation blanche.

Tous ces objets précieux, joints à nos poteries gauloises et gallo-romaines, ainsi qu'aux objets antiques que nous possédons déjà, remplissent les deux grandes verrières faites l'année dernière à l'une des extrémités de la galerie des

tableaux, et encore une fois, nous serons obligés de solliciter des vitrines nouvelles dont la place est indiquée à l'autre extrémité de la même galerie.

Je ne puis attendre à l'année prochaine pour vous entretenir aussi des deux bronzes trouvés l'hiver dernier dans les ruines de Grand, et dont, malgré les exigences de son propriétaire, vous avez autorisé l'acquisition, ne voulant pas que ces objets intéressants, découverts dans notre département, aillent orner une autre collection que celle de notre musée.

L'un de ces objets est une patère de petite dimension, l'autre bien autrement important, est, selon le savant conservateur du musée des antiques du Louvre, M. Adrien de Longpérier, un de ces vases contenant l'huile que l'on emportait aux thermes, pour au sortir du bain s'en frotter le corps et la chevelure; c'était donc une *ampulla olearia* d'une forme peu commune, bien que le cabinet de la bibliothèque impériale en possède une analogue, mais moins complète; c'est sur une plinthe circulaire, une petite figure de femme accroupie, les cheveux frisés, paraissant chercher à se garantir du froid en serrant de ses deux mains son vêtement contre sa poitrine et tenant entre ses jambes un objet cylindrique que M. de Longpérier prend, avec raison pour une lanterne.

Notre personnage serait alors une de ces esclaves porteurs de lanternes, *serva laternaria*, qui précédaient leurs maîtresses lorsque le soir celles-ci allaient aux bains; sur le sommet de la tête, couvrant une partie de la chevelure, est une sorte de coiffure attachée au moyen d'une charnière et faisant couvercle fermant l'ouverture du vase destiné, me semble-t-il, à contenir de ces onguents parfumés si recherchés des dames romaines, et que l'on pouvait retirer du vase au moyen d'une cuillère allongée (*singula*), tandis que si c'eût été de l'huile, en la versant, elle se serait répandue sur les parois extérieures de ce vase sans goulot; aux épaules sont deux appendices percés de trous dans lesquels passent les chaînes de l'anse qui, elle aussi, est

intacte. Notre vase est donc, chose bien rare, parfaitement complet.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les augmentations que nos collections d'objets d'art et d'archéologie ont reçues depuis le 1^{er} janvier 1862, et je ne doute pas que si vos intentions peuvent se réaliser, nos acquisitions ne soient par la suite plus considérables et plus importantes.

Je suis avec respect,

Monsieur le Préfet,

votre très-humble serviteur.

Le Directeur du musée départemental,

JULES LAURENT.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET DES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1865.

BUREAU.

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. le V^{te} de *Vesins* ✱, Préfet des Vosges.

PRÉSIDENT HONORAIRE, M. le comte *Siméon* (G. ✱), sénateur.

PRÉSIDENT ANNUEL, M. *Maud'heux père* ✱, maire de la ville d'Épinal.

VICE-PRÉSIDENT, M. *Baudrillart*, conservateur des forêts à Épinal.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques
au collège d'Épinal.

SECRÉTAIRES ADJOINTS, { M. *Gley*, professeur au collège d'Épinal.
 { M. *Colnexne*, sous-inspecteur des forêts.

TRÉSORIER, M. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.

ARCHIVISTE, M. *Chapellier*, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1^o COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Vadet*, président, *Grillot*, *Guery*, *Marchal*, *Berher*,
Delétang, *Schælt-Dollfus*, *Abert*, trésorier.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy*, président, *Gley*, *Baudrillart*, *Malgras*, *Defranoux*, *Seigneret*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*.

**4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.**

MM. *Malgras*, président, *Chapellier*, *Maud'heux fils*, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Rambaud*, *Seigneret*, *Adam*, *Charlon*, *Gasquin*, *Merlin*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *Deblaye*, président, *Schæll-Dollfus*, *Berher*, *Chapellier*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Vadet*, *Defranoux*, *Maud'heux fils*, *Colin*, *Mangin*, *Lapieque*, *Charlon*, *Chavane*, *Baudrillart*, *Colnenne*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet*, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *Deblaye*, *Marotel*, *Schæll-Dollfus*, *Pentecôte*, *Defranoux*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Delétang*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
1862. *Adam*, substitut du procureur impérial.
1854. *Baudrillart*, conservateur des forêts.
1836. *Berher*, entomologiste.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1863. *Chavane*, licencié en droit, propriétaire.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collège, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1853. *Deblaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1856. *Delétang*, ingénieur du chemin de fer.
1825. *Garnier* 卐, docteur en médecine.
1862. *Gasquin*, inspecteur de l'instruction primaire.
1853. *Gley*, professeur au collège.
1825. *Grillot*, architecte du département.
1832. *Guery*, archiviste de la préfecture.
1862. *Joly*, juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collège.
1844. *Malgras*, inspecteur d'Académie.
1853. *Mansuy* 卐, docteur en médecine.
1856. *Marchal*, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.
1836. *Maud'heux père* 卐, avocat, maire de la ville d'Épinal.
1854. *Maud'heux fils*, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, commis de l'inspection académique.

1857. *Pentecôte*, pharmacien.
1861. *Rambaud*, avocat.
1831. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte de la ville.
1852. *Schæll-Dollfus*, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques.
1861. *Seigneret*, principal du collège, agrégé de l'Université.
1853. *Vadet* 馮, propriétaire, ancien officier.
1862. *Vesins* (vicomte de) 馮, Préfet des Vosges.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.

1863. *Bailly*, cultivateur à Saint-Maurice (Rambervillers).
1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.
1844. *Blondin*, avoué, président du Comice agricole de Saint-Dié.
1850. *Buffet* (Louis) 馮, avocat à Mirecourt, ancien Ministre du Commerce et de l'Agriculture, membre du Conseil général.
1862. *Charlot* 馮, membre du Conseil général, maire de Moussey.
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.
1859. *Colin* fils, cultivateur à Saint-Laurent.
1853. *Danis*, architecte à Remiremont.
1825. *Derazey*, ancien juge à Épinal.
1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt.
1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.
1862. *Finance*, professeur au collège de Saint-Dié.
1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts à Remiremont.
1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.
1842. *Grandgeorges*, ancien notaire à Dompierre.
1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.
1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du Comice agricole de Remiremont.
1825. *Hennezel*(d'), membre du Conseil général, maire de Bettoncourt.
1829. *Houel*, ancien principal du collège à Saint-Dié.
1862. *Humbert*, imprimeur-libraire à Mirecourt.
1861. *Husson*, propriétaire à Charmes.

1858. *Journet*, industriel au Souche, maire d'Anould.
1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.
1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.
1863. *Lebauf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1858. *Legrand du Saulle*, docteur en méd^{ne}, maire de Contrexéville.
1843. *Lenfant* ✕, juge de paix à Mirecourt.
1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1849. *Liégy*, docteur en médecine à Rambervillers.
1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.
1858. *Louis*, professeur au collège de Neufchâteau.
1861. *Mangin* (Gérard), cultivateur à Saint-Laurent.
1861. *Mansuy*, médecin vétérinaire à Remiremont.
1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.
1836. *Merlin* ✕, ancien chef d'escadron d'artillerie, à Bruyères.
1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville.
1861. *Mougel*, propriétaire à Châtel-sur-Moselle.
1839. *Mougeot* fils, docteur en médecine à Bruyères, membre du
Conseil général.
1856. *Mouroi*, curé de Beaufremont.
1849. *Noël* ✕, président du Comice agricole de Remiremont, mem-
bre du Conseil général.
1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).
1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers.
1856. *Petit*, principal du collège de Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines (de)* ✕, maître de forges à Sémouze, membre du
Conseil général.
1861. *Pulon*, docteur en médecine à Remiremont.
1859. *Renauld*, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal* ✕, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre
du Conseil général.
1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.
1859. *Reuss*, professeur de mathématiques au collège de Mirecourt.
1856. *Schlumberger*, industriel au Val-d'Ajol.
1858. *Thomas*, agriculteur à Thuillières.
1859. *Thomas*, curé au Valtin.

1862. *Thomas*, inspecteur de l'Instruction primaire à Mirecourt.
1828. *Turck*, Léopold, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant.
1862. *Verjon*, docteur en médecine à Plombières.
1855. *Vuillaume*, supérieur du petit séminaire de Châtel-sur-Moselle.

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1829. *Allonville* (comte d') (O. $\frac{3}{4}$), ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de la Meurthe.
1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold.
1845. *Aubry*, Félix $\frac{3}{4}$, négociant à Paris.
1861. *Aymé*, Alfred, docteur en droit, substitut du procureur impérial à Charolles (Saône-et-Loire).
1863. *Bader*, directeur de l'École professionnelle de Mulhouse.
1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).
1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.
1855. *Baudrillart* $\frac{3}{4}$, professeur suppléant d'économie politique au collège de France.
1843. *Beaupré*, juge au tribunal civil de Nancy.
1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).
1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.
1860. *Benoit* $\frac{3}{4}$, doyen de la faculté des lettres de Nancy.
1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
1829. *Billy* (de) (O. $\frac{3}{4}$), inspecteur général des mines à Paris.
1842. *Blaise des Vosges* $\frac{3}{4}$, professeur d'économie politique à Paris.
1862. *Bourgeois*, à l'école industrielle de Mulhouse.
1863. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, à Paris.

★

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. 卐), ancien préfet des Vosges, préfet de Maine-et-Loire.
1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.
1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.
1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Strasbourg.
1845. *Charlier*, inspecteur des forêts à Candebec.
1853. *Chérest*, professeur à l'école industrielle de Mulhouse.
1829. *Cherrière (de)* (O. 卐), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions), à Bazoilles.
1862. *Clérambault (Gatian de)* premier commis de la direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.
1845. *Claudel*, d'Épinal, ingénieur civil, à Paris.
1847. *Collomb*, Edouard, chimiste, à Paris.
1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres, à Nancy.
1836. *Cressant*, directeur de la ferme expérimentale d'Artfeuille.
1856. *Daubrée* 卐, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
1862. *Deblaye* (l'abbé).
1847. *Delesse* 卐, ingénieur des mines, professeur à la faculté des sciences de Besançon.
1839. *Demidoff*, Anatole, propriétaire de mines aux Monts-Oural (Russie), à Florence.
1839. *Denis*, médecin à Toul.
1847. *Desbœufs* 卐, statuaire à Paris.
1846. *D'Estocquois*, professeur à la faculté des sciences de Besançon.
1825. *Didion*, de Charmes, ingénieur à Niort.
1844. *Digot*, avocat à Nancy.
1843. *Domp martin*, docteur en médecine à Dijon.
1850. *Drahein*, docteur en médecine à Besançon.
1863. *Dulac*, chef d'escadron au 2^e régiment de cuirassiers de la garde impériale.

1843. *Dumont*, juge à Saint-Mihiel.
1853. *Ferry* 馮, directeur des prisons départementales du Gers, à Auch.
1844. *Gaillardot*, docteur en médecine à Saïda (Syrie).
1856. *Garnier*, Paul 加, horloger à Paris.
1840. *Géhin* (dit *Vérusmaur*), homme de lettres à Cherbourg.
1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.
1852. *Gilbert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.
1845. *Gillet*, vice-président du tribunal à Nancy.
1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.
1845. *Gley* 葛, officier d'administration principal des subsistances militaires à Paris.
1844. *Glœsner*, professeur à Liège.
1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.
1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages à Paris.
1844. *Godron* 葛, doyen de la faculté des sciences de Nancy.
1857. *Grandemange*, d'Épinal, professeur de calcul mental à Orléans.
1859. *Guerrier de Dumast* 葛, ancien intendant militaire, homme de lettres à Nancy.
1839. *Guibal*, juge de paix à Nancy.
1844. *Guillaume*, aumônier de la chapelle ducale à Nancy.
1836. *Haussmann* 馮, ancien sous-intendant militaire, à Paris.
1863. *Héquet*, imprimeur à Vitry-le-Français.
1858. *Hoorebeck* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.
1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.
1848. *Husson*, pharmacien à Toul.
1860. *Joubin*, censeur des études au lycée impérial d'Angers, agrégé de l'Université.
1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3^e arrondissement, à Paris.
1863. *Jolly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles lettres, sciences et arts de Poitiers.
1842. *Joly* 馮, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auch.
1858. *Jutier* 馮, ingénieur des mines à Colmar.
1839. *Kirschleger*, professeur de botanique à Strasbourg.
1855. *Küss*, ingénieur des ponts et chaussées à Metz.

1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
1836. *Lebesque* ☞, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collège d'Épinal.
1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.
1850. *Lecoq* ☞, géologue, professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrant, correspondant de l'Institut.
1844. *Lepage*, Henry ☞, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine.
1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.
1836. *Lemarquis* ☞, ancien juge à Nancy.
1853. *Lemoine* ☞, ingénieur en chef en retraite à Metz.
1825. *Levaillant de Bovent* ☞, ingénieur en chef à Besançon.
1847. *Levallois* ☞, inspecteur général des mines à Paris.
1849. *Lehr*, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du Conseil général des Vosges.
1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.
1853. *L'héritier* ☞, inspecteur des eaux thermales de Plombières.
1844. *Lionnet* ☞, professeur de mathématiques au Lycée Louis-le-Grand.
1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône.
1829. *Malgaigne* ☞, docteur en médecine à Paris.
1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Émulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.
1840. *Mansion*, directeur de l'école normale primaire de Guéret.
1847. *Martins* ☞, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.
1854. *Matheron*, ☞ ingénieur civil à Marseille.
1836. *Maulbon d'Arbaumont* ☞, ingénieur en chef en retraite.
1847. *Mauléon (de)*, directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts* à Paris.
1852. *Meaume*, professeur à l'école forestière de Nancy.
1857. *Michaud*, naturaliste à Sainte-Foy-lez-Lyon.
1841. *Monnier*, propriétaire à Nancy.
1859. *Morand* ☞, médecin-major à Boghar (province d'Alger).
1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Guelma (Algérie).
1841. *Naville*, Alfred, praticulteur à Genève.

1859. *Nicklès* ✕, professeur à la faculté des sciences de Nancy.
1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.
1845. *Oulmont* ✕, d'Épinal, docteur en médecine à Paris.
1852. *Péchin* ✕, sous-préfet à Narbonne.
1829. *Pensée*, Charles, d'Épinal, professeur de dessin à Orléans.
1836. *Péricault de Gravillon* (O. ✕), lieutenant - colonel d'état-major à Paris.
1847. *Perrey* ✕, professeur à la faculté des sciences de Dijon.
1825. *Petot* (O. ✕), d'Épinal, inspecteur général des ponts et chaussées.
1841. *Pierrard*, ancien officier du génie à Verdun.
1839. *Pinel*, avocat à la cour impériale de Paris.
1829. *Piroux*, d'Épinal, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.
1844. *Poirol* ✕, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.
1861. *Ponscarne*, peintre et sculpteur à Paris.
1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.
1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.
1862. *De Rebecque*, Constant, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
1829. *Riant*, aumônier au lycée de Strasbourg.
1841. *Riquet* ✕, médecin vétérinaire principal à Paris.
1856. *Risler*, rédacteur du *Journal d'agriculture pratique* à Paris.
1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, à Strasbourg.
1842. *Salmon* ✕, avocat général à Metz, ancien représentant du peuple.
1829. *Saucerotte*, docteur en médecine à Lunéville.
1831. *Siméon* (comte) (C. ✕), sénateur.
1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz.
1843. *Simonin* ✕, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'école de médecine.
1832. *Soulacroix* ✕, ancien chef de division au ministère de l'Instruction publique, ancien recteur de l'Académie de Nancy.
1829. *Soyer-Willemet* ✕, naturaliste, bibliothécaire en chef à Nancy.

1854. *Tadini (de)*, médecin oculiste à Lunéville.
1862. *Terquem*, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.
1853. *Thévenin*, procureur impérial à Auch.
1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgart.
1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).
1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.
1843. *Turck*, Amédée , fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près de Nancy.
1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.
1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt.
1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.
1843. *Villepoix (de)*, ancien professeur d'agriculture à Roville, pharmacien à Eu.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 2^e CAHIER DU TOME XI. — ANNÉE 1862.

	Pages.
<u>EXTRAITS des procès-verbaux des séances de 1862.</u>	<u>5</u>
<u>PROCÈS-VERBAL de la séance publique annuelle du 18 décembre</u> <u>1862.</u>	<u>48</u>
<u>DISCOURS d'ouverture de M. le vicomte de Vesins, Préfet des</u> <u>Vosges, président d'honneur.</u>	<u>52</u>
<u>COMPTE RENDU des travaux de la Société pendant l'année 1862,</u> <u>par M. Rambaud</u>	<u>54</u>
<u>RAPPORT de la Commission d'agriculture et des primes, par</u> <u>M. Deblaye.</u>	<u>72</u>
<u>RAPPORT sur le concours littéraire et scientifique, par M. Gasquin.</u>	<u>95</u>
<u>RAPPORT de la Commission de l'industrie, par M. Marchal. .</u>	<u>103</u>
<u>LISTE des récompenses décernées par la Société.</u>	<u>106</u>
<u>LETTRÉ de M. Colin sur le rendement des pommes de terre. .</u>	<u>112</u>
<u>RAPPORT de M. Defranoux sur les Vosges pittoresques, de</u> <u>M. Charton.</u>	<u>117</u>
<u>ÉPINAL en 1774 et en 1863, par M. Charton</u>	<u>120</u>
<u>POÉSIES, par M. Charton.</u>	<u>131</u>
<u>ÉNÉIDE, livre IV, traduction en vers français, par M. Joly. .</u>	<u>139</u>
<u>NOTICES historiques et biographiques sur les défenseurs de La</u> <u>Mothe, par M. Chapellier.</u>	<u>189</u>
<u>ÉTAT de la cure de Champs, de Jean-Claude Sommier, édité</u> <u>par M. l'abbé Deblaye</u>	<u>300</u>
<u>LETTRÉ de M. Rambaud à MM. les membres du Conseil général</u>	<u>345</u>

LE CAPITAINE Chardin , poésie par M. Charton.	349
RAPPORT sur trois tournées archéologiques faites par M. Laurent, directeur du musée	352
RAPPORT sur les accroissements des collections du musée en 1862 , par M. Laurent , directeur	360
COMPOSITION du bureau et des commissions.	368

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

département des Vosges.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

TOME XI. — III^e Cahier. — 1863.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—
1864.

EXTRAITS
DES
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
DE L'ANNÉE 1863.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1863,
sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui nous adresse un exemplaire du Répertoire archéologique du département de l'Oise.

Autre lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, contenant des observations relatives au travail spécimen adressé par M. Charton : lettre A du *Dictionnaire topographique des Vosges*.

Lettre de notre collègue, M. le docteur Chevreuse, de Charmes, qui nous fait part de nouvelles observations relatives à l'emploi de sa conferve et aux succès qu'il en obtient tous les jours. Renvoi à la Commission nommée à cet effet.

Lettre de M. Thiriat, secrétaire de la mairie du Syndicat-de-Saint-Amé, qui nous adresse le résultat de ses observations météorologiques en 1862 dans la vallée de Cleurie. Renvoi à M. Berher.

Lettre de M. Laroche, de Saulxures, qui envoie des échantillons de tourbe condensée et de charbon provenant de cette tourbe, avec prière de faire essayer ce combustible et apprécier sa valeur. Renvoi à la Commission de l'industrie, et spécialement à M. Pentecôte.

Lettre de M. Lecomte, qui nous informe que, conformément au vœu émis par notre Président, il a exprimé au Comice de Saint-Dié le désir de voir inscrire officiellement la *petite race vosgienne* aux programmes des Concours régionaux. M. Lecomte a cherché de plus, dans le courant de l'année dernière, à établir pour le cultivateur la nécessité d'une bonne comptabilité agricole, et il nous annonce l'envoi de deux mémoires relatifs à ces objets. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Observations météorologiques de l'école normale de Mi-recourt, novembre 1862.

Lettres de plusieurs lauréats du dernier concours qui remercient la Société des récompenses qu'elle leur a décernées.

Lettres ou circulaires de différentes sociétés savantes correspondantes relativement à l'échange mutuel des publications et aux programmes des prix qu'elles décernent.

Lettre de notre collègue, M. Renault, de Bulgnéville, qui nous adresse les quelques objets qui ont été découverts dans les tombes de Sauville, plus une lame d'épée trouvée sous une vieille souche de chêne dans la forêt communale de Saulxures-lez-Bulgnéville. Notre collègue nous rend compte aussi des fouilles exécutées le 15 juin et le 16 octobre 1862. — Le 15 juin, quatre tumuli ont été ouverts dans la forêt de Sauville dite la côte Aymon. La hauteur de ces tumuli varie de 70 à 90 centimètres; leur diamètre, de 40 à 21 mètres; mais ils ont tous la même forme extérieure, celle d'un fourneau à charbon éteint; à l'intérieur ils renferment à peu près tous des pierres rangées avec plus ou moins d'ordre et de symétrie. On y a trouvé du charbon, du noir animal, de nombreux fragments de poterie, deux fragments d'une sorte d'étoffe d'un bleu vert que notre collègue ne pense être que de la moisissure; un grain de collier en terre cuite dont la surface est vitrifiée, et enfin un fragment d'épée ou de poignard tellement oxydé qu'il est tombé en poussière. — Quant aux fouilles du 16 octobre, elles sont demeurées sans résultats. Sous la conduite de M. le Maire

de Sauville, dont M. Renault se plaît à louer le zèle, notre collègue et ses ouvriers sont allés fouiller deux buttes semblables à de petits tumuli. Dans les deux on a trouvé des pierres de grès vitrifiées, formant dans l'une un mur circulaire semblable à la base d'une tour, disposées sans ordre dans l'autre, et paraissant provenir de la démolition d'un four de verrerie : de là le nom de *Chemin des Verriers* donné au chemin qui y conduit. Le reste de la journée a été employé à fouiller encore deux autres tumuli de la *Côte-Aymon*, mais on n'y a rencontré que des pierres et un peu de charbon de bois. M. Renault termine sa lettre en proposant, au lieu de continuer à fouiller des tombelles, d'explorer, l'an prochain, une côte en friche appelée le *Parc*, et appartenant à la commune de Crainvilliers. Il y a là des inhumations qui semblent appartenir à l'époque mérovingienne. Le musée de Nancy y a fait, il y a plusieurs années, une riche collection d'objets précieux, armes, ornements, vases, trouvés à 50 ou 60 centimètres de profondeur, auprès de cadavres entiers.

La correspondance épuisée, la parole est donnée à M. Defranoux, qui lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom de votre Commission voyageuse, la manière dont la comptabilité agricole est tenue à la ferme-école de Lahayevaux, dirigée par M. Lequin, qui a pour sous-directeur M. Lebœuf.

» La comptabilité comprend :

» 1° Les livres essentiels : caisse, journal et grand-livre ;

» 2° Les livres auxiliaires.

» Ces derniers sont de simples cahiers de notes prises, chaque jour, sur tous les faits de l'exploitation, et disposées dans un ordre régulier, qui en facilite l'inscription et le relevé.

» Ces livres contiennent tous les éléments de la comptabilité, et sont d'un usage assez simple pour être confiés à tous les agents d'une ferme.

» Leur emploi diminue donc d'autant le travail d'ensemble réservé au chef d'exploitation, et lui permet de ne consacrer à la tenue de la comptabilité proprement dite que les moments où les soins plus importants de la culture ne le retiennent point au dehors.

» Ces moments sont, par exemple, l'hiver et les jours de mauvais temps.

» Les livres auxiliaires sont :

» La main-courante,

» Le livre d'attelages,

» Le livre de main-d'œuvre,

» Le livre de consommation,

» Le livre de magasin,

» Le livre d'animaux.

» Tout cela paraît d'abord assez long et assez compliqué.

» Rien, pourtant, n'est plus simple, et, à leur sortie de la ferme-école, tous les élèves sont parfaitement en état de tenir les écritures de l'espèce.

» D'un autre côté, une comptabilité qui se bornerait à constater la position financière d'une exploitation serait le plus souvent peu utile, le cultivateur en sachant à cet égard plus long que tous les livres.

» Ce qui est principalement utile, ce sont des données précises, relatives à toutes les branches de l'exploitation, des chiffres constatant le prix de revient des produits, la valeur de chacune des spécialités de la culture et le bénéfice réel de chaque opération.

» Privé d'une comptabilité convenable; le cultivateur dira bien, chaque année, quel est à peu près le bénéfice retiré de son travail.

» Mais il ne saura pas quelle est la part, dans ce bénéfice total, de chacune des branches de son industrie.

» Il ne saura pas non plus si le résultat peut être avantageusement modifié par la suppression de telle spéculation et par l'extension de telle autre.

» Les diverses parties constitutives de l'ensemble d'une

culture sont à ce point liées les unes aux autres, qu'il est impossible de déterminer l'influence de chacune d'elles sur le résultat final, si l'on n'a pas sous les yeux des renseignements précis, assez nombreux, pris à temps et classés avec ordre.

» Ce sont précisément les livres auxiliaires qui renferment tous ces détails, éléments indispensables d'une comptabilité agricole.

» Quoiqu'il en soit, voici le mécanisme de la comptabilité agricole de la ferme de Lahayevaux.

» Chaque soir, en présence des chefs de service, les élèves énumèrent, dans un certain ordre, et sans détails, tous les travaux exécutés dans la journée, et tous les faits importants qui se sont produits, comme ventes, achats, récoltes, etc.

» Au fur et à mesure de leur énonciation, les déclarations sont inscrites sur la *main-courante*.

» Vient ensuite le *livre des attelages*.

» Chaque page du cahier est consacrée à un mois entier.

» Elle est partagée en colonnes verticales destinées chacune à recevoir l'indication du nombre d'heures d'attelages employées à un travail spécial.

» Il y a donc une colonne pour les labours, une pour les battages, une pour la conduite des engrais, une pour la rentrée des récoltes, et ainsi de suite.

» A la fin du mois, de simples additions donnent le total des heures de travail fourni par les chevaux et par les bœufs, pour chaque culture et chaque branche d'exploitation.

» *Le livre de la main-d'œuvre*, tracé à peu près comme le précédent, se tient de la même manière, et fournit, à la fin du mois, des renseignements analogues, sur l'emploi du temps des ouvriers, domestiques à l'année ou manœuvres.

» *Le livre de consommation et de vente* est destiné à l'inscription de toutes les denrées consommées ou fournies par chaque espèce de bétail.

» La partie gauche de la page reçoit, dans des colonnes séparées, le poids ou le volume de chacun des aliments fournis.

» La partie droite reçoit l'inscription, dans des colonnes également spéciales, du lait, du travail, de la viande et du fumier produits.

» Chaque jour aussi, on inscrit le nombre des rations délivrées à chaque espèce de bétail.

» De tout quoi il résulte qu'avec ce livre, on peut, en tout temps, et pour toute période, déterminer la consommation réelle et par tête de chaque sorte de bétail.

» Comme sur les livres précédents, des additions donnent, à la fin du mois, la somme, en nature, de toutes les dépenses faites et de tous les produits obtenus.

» Chaque soir, quinze ou vingt minutes sont consacrées à la tenue de ces quatre livres.

» *Le livre des animaux* renferme un compte ouvert, par entrée et par sortie, à chaque espèce de bétail.

» Toutes les acquisitions et toutes les naissances sont sur une page, et toutes les ventes et les morts sont sur l'autre page.

» Tout cela est inscrit dans des colonnes destinées à chaque sexe et à chaque âge.

» On peut donc toujours connaître le nombre, l'espèce, l'âge, le sexe, le numéro ou le nom de tous les animaux entretenus sur la ferme.

» Des pesages faits le premier dimanche de chaque mois permettent, en outre, de connaître le poids de tout le bétail, et les variations apportées à ce poids par la nourriture, les travaux et le régime.

» Les écritures à faire se bornent, chaque mois, à quelques lignes.

» *Le livre des magasins* renferme aussi un compte ouvert, par entrée et par sortie, de chacune des denrées consommées ou produites sur la ferme.

» Des colonnes consacrées aux récoltes, aux semailles, aux animaux, au ménage, aux ventes et aux achats, indiquent clairement l'origine de l'entrée, et motivent avec détails la sortie de toutes les denrées qui traversent les magasins.

» Les écritures sont passées, chaque mois, par un seul article pour chaque nature de produits.

» Les livres de consommation et de vente et la main-courante fournissent les éléments de ces écritures.

» Restent le *journal* et le *grand-livre*, considérablement simplifiés par la tenue des livres auxiliaires.

» Les écritures sont passées par trimestre.

» Elles sont prises sur le relevé et l'addition de chacun des cahiers dont il a été question.

» Elles sont tenues en partie double et ne diffèrent en rien de tout autre système de comptabilité.

» C'est un simple résumé, très-concis, de toutes les opérations du trimestre, exprimées en argent.

» Soixante comptes au plus, ouverts au grand-livre, suffisent à tous les détails nécessaires.

» Ce travail d'ensemble n'exige que quelques journées dans l'année et peut se faire à toute époque. »

M. Charton lit une pièce de vers qui a pour titre : *Le Médecin de Louis XVI*. Dans cette pièce, notre collègue raconte comment, le jour même où le roi Louis XVI fut fait prisonnier et son palais pillé, le vieux docteur Lemonnier, au milieu des scènes de carnage, imposa par son courage, son calme et son sang-froid à un insurgé qui, tout noir de sang et de poudre, levait déjà sur lui son bras homicide. Bien plus, l'insurgé se fit le guide et le défenseur du docteur; écartant la foule il le conduisit au Luxembourg, et c'est ainsi que Lemonnier parvint à échapper à la mort.

M. Berher nous parle ensuite des dernières livraisons que nous avons reçues des *Notices pomologiques* de M. Jules de Liron d'Airolles. Sous ce titre : *Coup d'œil sur l'arboriculture fruitière*, M. de Liron traite dans des chapitres séparés divers sujets se rattachant à cet art. M. Berher n'a pas voulu nous donner une analyse de ce livre qui n'est lui-même déjà qu'une analyse; mais il veut seulement attirer notre attention sur quelques réflexions de M. le docteur Pigeaux. M. Berher nous donne lecture des parties saillantes

de ce travail. M. le docteur Pigeaux examine d'abord les principales causes de la maturité prématurée des arbres fruitiers. Si, comme nos ancêtres, nous n'avons plus de ces vieux arbres, de ces arbres souvent séculaires qui produisaient de si bons fruits, il faut l'attribuer, 1° au mauvais choix de la graine de semis qui devrait toujours être demandée aux arbres sauvages; 2° à l'habitude de greffer sur S^{te}-Lucie, sur Amandier ou sur Coignassier, ce qui donne des fruits précoces et délicats, il est vrai, mais ce qui fait aussi que les arbres sont décrépits à dix ou à quinze ans; 3° à l'incurie ou à l'avidité de certains pépiniéristes qui greffent sans discernement; 4° à la pratique de la taille que l'auteur appelle une horrible mutilation, et la plus arbitraire et la moins physiologique de toutes les opérations du jardinage. A la suite de son travail, M. le docteur Pigeaux, sans nier le progrès, en s'appuyant même sur les nouvelles découvertes qui sont utiles, formule des conseils pour éviter toutes ces influences fâcheuses et redonner aux arbres cette longévité du vieux temps. Dans un autre chapitre spécial, le même auteur traite de l'influence de la taille et de la forme dans leurs rapports avec le développement et la longue vie des arbres fruitiers. Le principe fondamental est celui-ci : toutes les fois qu'on proportionnera dès le début le nombre des branches à la vigueur bien connue des espèces, toutes les fois que les branches seront en harmonie avec les racines, les arbres ne produiront plus ni gourmands, ni gomme, ni mousse, et l'on verra disparaître toute cette série d'infirmités qui entraînent la caducité précoce de nos arbres taillés. Ces réflexions de M. le docteur Pigeaux ont frappé M. Berher qui, sans prétendre que la taille doive être supprimée d'une manière absolue, pense néanmoins que l'auteur, en certains endroits, a touché juste.

Plusieurs des membres présents font des observations, et quelques instants sont consacrés à une discussion sur cet intéressant sujet.

Enfin le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Paul Lacroix au Comité des sociétés savantes, section

d'histoire et de philologie, sur le 3^e cahier du tome X de nos *Annales*. Ce rapport est publié dans le n^o de septembre 1862 de la *Revue des Sociétés savantes*. Il a surtout pour objet le travail de M. Maud'heux sur les mares du département des Vosges, travail dont M. Lacroix donne l'analyse. M. Maud'heux, on se le rappelle, s'était attaché à prouver que ces excavations, sur lesquelles on a fait déjà bien des hypothèses, ont été tout simplement des mares, c'est-à-dire des réservoirs où l'on amassait les eaux pour les besoins des hommes et des animaux. M. Lacroix y voit, au contraire, du moins dans la plupart, des habitations, des caves qui furent certainement couvertes d'un abri en bois, et qui sont devenues des mares et des étangs à cause de la nature du sol, susceptible de retenir les eaux. Mais M. Maud'heux fait remarquer que les premiers habitants du pays, qui étaient à demi-sauvages, n'auraient jamais pu couvrir d'une toiture quelque ces immenses fosses, qui ont très-souvent plus de 20 mètres de diamètre. M. Paul Lacroix rend compte aussi des fouilles exécutées dans divers tumuli par nos collègues MM. Renault, Colnenne et Laurent. Seulement M. Lacroix attribue par erreur à notre Société la remarque faite par M. de Saulcy, et non confirmée par les observations de M. Colnenne, que les cadavres trouvés dans ces tumuli, n'ayant plus de tête, indiqueraient que les honneurs funèbres furent rendus à des corps laissés sur le champ de bataille après avoir été décapités par les vainqueurs.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1863.

sous la présidence de M. Maud'heux père.

M. le Président ouvre la séance par la lecture de son rapport sur les comptes de 1862. Sur la proposition de M. Vadet, président de la Commission de comptabilité, les conclusions de ce rapport sont approuvées.

M. Schœll-Dollfus ayant demandé à être déchargé de ses

fonctions de trésorier, à cause du mauvais état de sa santé, la Société nomme par acclamation M. Abert pour lui succéder. Sur la proposition d'un de ses membres, la Société remercie M. Schœll en lui décernant le titre de trésorier honoraire.

M. le Président donne lecture du projet de budget pour 1863. Ce projet est adopté.

A l'occasion de la somme portée au budget pour élever à nos anciens collègues, MM. Dutac frères, en tête des prairies qu'ils ont créées, un monument commémoratif de l'immense service qu'ils ont rendu, une Commission composée de MM. Maud'heux père, Laurent, Deblaye, Grillot, Reiveilliez, Marchal, Charton, Rambaud, Vadet et Chavane est nommée pour s'occuper de l'érection de ce monument.

Correspondance :

Circulaire de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, relative à la collection anthropologique du Muséum d'histoire naturelle. Son Exc. fait un appel aux sociétés savantes qui, comme la nôtre, s'occupent de recherches archéologiques. Lorsque des découvertes se font dans des tombes celtiques ou gauloises, romaines ou gallo-romaines, les ossements sont souvent dédaignés. Il serait pourtant très-utile de les conserver, surtout ceux de la tête, et de leur observation comparée pourraient résulter des lumières inattendues pour l'étude des races humaines envisagées au point de vue de leurs caractères physiques et anatomiques. A la circulaire est jointe l'indication des précautions à prendre pour recueillir les os, les emballer et les adresser au Muséum. Cette lettre intéressante sera communiquée à ceux de nos collègues qui s'occupent spécialement de fouilles.

Lettre de M. le docteur Turck, qui signale un fait curieux relatif aux abeilles. Il y a déjà plusieurs années que, dans la commune d'Arque, près de Gray, existait un rucher dans un jardin inondé deux ou trois fois tous les ans par la Saône; la hauteur de l'eau n'atteignant pas les ruches, le travail des abeilles n'était en rien troublé. En 1840, il y eut une inondation plus forte, et l'eau entra dans les ruches. Pour

éviter la mort, les abeilles percèrent à la partie supérieure des paniers des trous par lesquels elles s'échappèrent; elles rentrèrent quand l'eau le permit. A l'inondation de l'année suivante l'eau ne couvrit le sol qu'à quelques centimètres; mais néanmoins les abeilles s'enfuirent épouvantées et allèrent au loin périr de faim et de froid. Ce fait, ajoute notre collègue, prouve deux choses, d'abord que les abeilles se souviennent, et peuvent même garder un an un souvenir; la seconde, qu'elles peuvent se servir de leurs mandibules pour couper la paille. — A ce sujet M. Vadet rappelle que, dans le journal *La science pour tous*, il y a un certain nombre d'articles de M. Lenoir qui prouvent l'intelligence des abeilles.

Lettre de M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier. Notre collègue nous parle de la déconverte qu'il a faite de cercueils en pierre fermés, sans inscriptions, ni signes, ni monnaies. Les ossements des cadavres sont parfaitement bien conservés, et, au premier aspect, n'ont pas l'air d'avoir plus de 45 ou de 20 ans de date. Ces cercueils se trouvent par groupes peu nombreux, en sorte qu'on peut affirmer qu'à l'époque de l'inhumation il n'y avait pas de cimetière commun, mais seulement des sépultures de famille. M. Mougel pense que ces sarcophages sont postérieurs à l'époque romaine; il les attribue aux Phéniciens qui avaient l'esprit de famille et une grande vénération pour les morts. Mais M. Maud'heux est d'avis qu'on doit les rapporter à une époque plus récente encore.

La correspondance épuisée, la parole est donnée à M. Deblaye pour faire, au nom de la Commission d'agriculture, le rapport sur les différentes questions renvoyées à cette Commission.

4^o Le Président de la section viticole du Comice agricole de Blois nous a adressé une copie d'une pétition à l'Empereur, ayant pour objet de demander l'abrogation du décret du 47 mars 1862, qui accordait aux vins du midi la prérogative de pouvoir être vinés jusqu'à 18 p. $\frac{1}{2}$ % sans augmentation de droits de régie. La Commission a pensé que cette

circulaire devait être renvoyée aux Comices, et que, d'ailleurs, les intérêts de la viticulture dans les Vosges ne paraissent pas nécessiter l'envoi de délégués spéciaux à Paris.

2° M. Mangin, chargé de l'examen du blé généalogique de Nursery, tout en reconnaissant la qualité et la fécondité de ce produit, pense que sa culture au plantoir n'est pas praticable en grand dans notre pays, et que la Société ne doit pas, par conséquent, l'encourager. Tel est aussi l'avis de la Commission.

3° M. Ducrotoy nous a fait hommage, par l'intermédiaire de M. de Péronne, d'un ouvrage intitulé : *l'Égide du monde agricole, ou prévisions et conseils du plus haut intérêt pour les agriculteurs et les négociants en grains et en farines*. M. Schœll, chargé par la Commission de l'examen de cette œuvre, nous en donne une analyse très-succincte, et se résume en disant qu'il y a trouvé de bonnes choses, des vues très-judicieuses établies nettement et méritant une sérieuse étude.

4° Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics nous a adressé un exemplaire du rapport qu'il a fait à l'Empereur sur les grandes primes d'honneur destinées à récompenser le cultivateur, propriétaire ou fermier. M. Deblaye nous donne l'analyse de ce travail remarquable qui attribue à l'organisation des Concours régionaux et aux grandes primes d'honneur, les améliorations de toutes sortes que, depuis plusieurs années, on constate dans la culture elle-même, dans le bétail, dans les instruments agricoles. Dans le rapport de Son Exc. sont énumérés les titres des lauréats des douze départements, qui ont obtenu cette haute distinction aux Concours régionaux. L'idée de tout le bien produit jointe au souvenir des améliorations que notre Commission voyageuse a rencontrées cette année, a suggéré à M. Deblaye la pensée de demander qu'une plus grande somme nous fût accordée par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture pour les grandes primes que la Société d'Émulation décerne au nom du Gouvernement. Cette de-

mande a été déjà formulée, et la Société donne son approbation.

5° Enfin M. Deblaye nous fait connaître le résultat de l'expérience qu'il a faite en 1862 avec l'engrais humifère et l'engrais de M. Defranoux. De ces expériences il résulte que l'engrais humifère est bon et peut être recommandé; que celui de M. Defranoux ne lui est pas inférieur en qualité, mais qu'il a sur lui l'énorme avantage de coûter 12 ou 15 fois moins.

SÉANCE DU 19 MARS 1863.

sous la présidence de M. Maud'hieux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, relative à la distribution des prix accordés aux sociétés savantes à la suite des concours de 1861 et de 1862. Cette distribution aura lieu le samedi, 11 avril prochain.

Lettre de notre collègue, M. Renault, de Bulgnéville, relativement à la collection d'ossements anciens recommandée par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Chaque fois qu'il en trouvera l'occasion, M. Renault nous annonce qu'il se conformera aux prescriptions ministérielles.

Lettre de M. de Caumont, président du Congrès central des délégués des sociétés savantes et des comices agricoles, relative à la réunion du Congrès pour 1863.

Circulaire de la commission d'organisation du Congrès scientifique de France dont la 30^e session aura lieu à Chambéry, du 10 au 20 août 1863. Programme des questions qui seront traitées dans cette session.

Lettre de M. Galotte, instituteur à Malaincourt, qui nous signale, sur le territoire de Vaudoncourt, une étendue de terrain d'au moins deux hectares, où l'on trouve une grande quantité de tuiles à rebord et de débris de poteries romaines. Ce sont les mêmes objets qu'on trouve à Urville, à Malain-

court et à Aulnois, ce qui fait penser à M. Galotte que l'établissement de Vaudoncourt était du même genre que ceux de ces autres localités, et que tous ont été détruits à la même époque. M. Galotte tient de nombreux échantillons de ces débris à la disposition de M. le Directeur du musée. Sur la proposition de M. le Président, des remerciements seront adressés à M. l'instituteur de Malaincourt.

Lettre de notre collègue, M. Colin, de Saint-Laurent, relative aux expériences qu'il a faites en 1862 sur la culture de la pomme de terre. M. Colin constate d'abord que, parmi les variétés qui lui ont été soumises, toutes sont restées inférieures à la variété dite de Jeuxsey, propagée dans le pays par la Société d'Émulation. M. Colin a voulu se rendre compte de l'influence de la semence sur le rendement. Pour cela il a divisé ses semences en six catégories, et pour chacune d'elles il a indiqué le produit brut, déduction faite toutefois du prix de la semence.

1 ^o Semence grosse, 150 gr., produit	688,70
2 ^o Semence moyenne, 90 gr., —	509,52
3 ^o Semence ordinaire, 30 gr., —	490,32
4 ^o Semence petite, 14 gr., —	186,00
5 ^o Semence grosse, coupée en deux, 90 gr., prod ^t	479,00
6 ^o Semence ordinaire coupée, 35 gr., produit. .	381,97

De là M. Colin conclut qu'on ne peut jamais planter de trop grosse semence, et aussi qu'on doit donner la préférence aux semences entières. Plusieurs membres présents font quelques observations sur les résultats eux-mêmes et sur l'opportunité de les publier. Il n'est pas à craindre que les cultivateurs les regardent comme définitivement établis et les prennent immédiatement pour règle. Du reste, M. Colin a soin de nous prévenir que ce sont là les résultats d'une année seulement, et qu'il se propose de poursuivre ses essais. En cultivateur intelligent il a voulu se rendre compte de l'influence de la semence; il serait heureux que d'autres, le plus grand nombre possible, voulussent l'imiter, afin de pouvoir comparer. A ce point de vue la publication de la lettre ne peut être que

très-utile. Ce travail de notre collègue est renvoyé à la Commission d'agriculture.

La correspondance épuisée, on procède aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Chavane, licencié en droit, ancien vice-président du Comice de Jussey, propriétaire à la Gosse, est proclamé membre titulaire, et M. Jules Perdrix, cultivateur à Bazoilles, membre associé libre.

La parole est donnée à M. Defranoux pour la lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Charton : *les Vosges pittoresques et historiques*. M. Defranoux est un vosgien qui accueille avec enthousiasme l'œuvre d'un autre vosgien sur la patrie commune. Au point de vue pittoresque, les Vosges ne le cèdent en rien aux autres départements; le livre de M. Charton fait passer tour à tour devant les yeux du lecteur les montagnes et la plaine, la plaine avec son agriculture en progrès, la montagne avec son industrie, ses lacs, ses cascades et ses admirables paysages qui attirent de tous côtés les touristes. Au point de vue historique, le pays a eu ses guerres, que l'auteur retrace, et ses héros au milieu desquels domine et s'élève la grande figure de Jeanne d'Arc. Les Vosges aussi ont leurs traditions et leurs légendes, et l'intérêt qui s'y rattache a déjà suscité plusieurs écrivains pour les retracer. L'œuvre de M. Charton est en somme une œuvre toute patriotique que tous les Vosgiens s'empresseront d'accueillir.

M. Chapellier demande la parole au sujet de l'article publié récemment dans *l'Impartial de Nancy*, qui voulait faire croire que la ville d'Épinal ne pouvait pas se dispenser d'avoir le bon goût de faire don au musée lorrain de la pièce originale contenant les conditions de la capitulation proposée au roi de France, par la garnison de La Mothe, lors du second siège qu'elle soutint en 1645. M. Maud'heux, comme maire d'Épinal, a déjà répondu immédiatement à ce naïf article, dont l'auteur aura compris sans doute qu'il ne faut pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas se voir faire à

soi-même. Pour prouver à nos voisins que nous ne voulons pas cacher au jour cette pièce qui, en définitive, si elle est précieuse pour les Lorrains en général, l'est beaucoup plus encore pour les Vosgiens en particulier, M. Chapellier demande que cet écrit soit inséré dans le prochain cahier de nos *Annales*. La Société adopte cette proposition.

M. Deblaye nous lit ensuite une note qu'il a écrite en réponse à un article publié par M. Demay sur la maladie des végétaux. Dans cet article, M. Demay constate d'abord que le nombre des plantes atteintes par le mal va sans cesse en augmentant. Les pommes de terre ont commencé ; la vigne, les mûriers, etc., ont suivi, et il est à présumer que le mal ne s'arrêtera pas là. L'auteur attribue ce fait désastreux à deux causes : l'appauvrissement du sous-sol et la trop grande quantité d'acide carbonique jetée dans l'atmosphère par les déboisements, les usines, etc. M. Deblaye ne veut pas réfuter cette dernière cause ; mais, après trente années d'observations faites sur ses terres qui sont parfaitement fumées, et sur un sol qui n'est certainement point appauvri, il croit pouvoir affirmer que M. Demay n'a pas été plus heureux en attribuant le mal à la première cause qu'à la seconde. Il est toujours bon de mettre les cultivateurs en garde contre les préjugés.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1863.

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics qui nous annonce qu'il vient de nous accorder une somme de 4,000 fr. pour primes à distribuer. Ces primes sont attribuées cette année à l'arrondissement de Remiremont.

Lettre de notre collègue, M. le docteur Millot, au sujet des fouilles qu'il a fait exécuter dans la forêt communale de Médonville, et dont les produits, colliers en bronze, bracelets,

poteries, etc., nous ont été adressés par l'intermédiaire de M. Aymé. Deux tumuli ont été explorés; ils sont établis sur un sol argileux contenant des traces de sels de fer; leur forme est celle d'une calotte sphérique; l'un était vide de pierres; l'autre en avait trois ou quatre; la terre conservait encore l'empreinte des corps qui y avaient été placés. M. Millot se propose de faire ouvrir bientôt deux tombelles que M. de Saulcy, moins heureux à ce qu'il paraît dans ses découvertes qu'il ne l'avait fait croire, a laissées intactes à Aulnois. Quant aux mares de Médonville, notre collègue les regarde comme n'ayant pu servir que d'abreuvoirs, et demande s'il est nécessaire d'y faire des recherches. La Société est d'avis que M. Millot fasse exécuter ces fouilles.

M. le Président fait part à la Société de l'envoi qui est fait au musée des Vosges par Son Exc. le Ministre d'État, au nom de l'Empereur, de trois caisses contenant divers objets d'art provenant des collections Campana.

La correspondance épuisée, M. Gley fait sur la candidature de M. Jolly un rapport dont les conclusions sont favorables.

M. Defranoux donne lecture du rapport de M. Colin sur la brochure de M. le baron Ed. Mertens, ayant pour titre : *De l'avenir de l'agriculture en France*. Dans cette brochure l'auteur, après avoir constaté tout ce qu'on a fait et tout ce qu'on fait encore pour l'agriculture, ajoute que, néanmoins, cet art est resté en arrière de toutes les autres industries, qui s'emparent, à son trop grand détriment, des capitaux et des bras. Si l'agriculture ne reprend pas son niveau, les conséquences seront désastreuses. Suivant M. Mertens on peut, dans un bref délai, doubler la production agricole. Pour cela, trois choses sont nécessaires : de l'intelligence, des bras et de l'argent. La première, on l'obtiendrait en répandant l'instruction et les lectures agricoles dans les campagnes; les bras, on les demanderait aux machines; pour l'argent il serait fourni par une vaste association agricole que le Gouvernement organiserait. Les matières qui font l'objet de ce travail, dit M. Colin, en terminant, sont de la plus haute

importance et méritent une sérieuse attention. Mais M. le baron Mertens les a traitées trop théoriquement avec un esprit ardent qui se laisse facilement entraîner, et qui ne tient pas compte des embarras et des déceptions de la mise en pratique.

La parole est donnée à M. Deblaye qui fait, au nom de la Commission d'agriculture, un rapport sur les différentes pièces soumises à cette Commission, entr'autres sur les articles agricoles et industriels de l'*Écho des Vosges*, journal publié sous les auspices du Comice de Remiremont. M. le Rapporteur regrette de ne pouvoir, à cause de leur grand nombre, analyser ou citer tous ces articles d'une importance locale. Toutefois, M. Deblaye tient à nous dire le plaisir qu'il a éprouvé à la lecture de deux morceaux charmants dus à notre collègue M. Rambaud. — Le premier pourrait être intitulé *la Physiologie de la poignée de main*. De tout temps, dit M. Rambaud, la main a servi à engager les hommes, soit dans leurs affaires, soit dans leurs serments les plus sacrés. C'est la main dans la main que les jeunes époux reçoivent la consécration nuptiale; c'est la main dans la main que les peuplades illettrées du Nouveau-Monde formaient leurs pactes réciproques. Vient ensuite l'historique de la poignée de main, dont l'usage, d'abord sérieux et respectable, a pris récemment en France une extension extraordinaire et est devenu la menue monnaie de tout le monde. M. Deblaye ne peut résister au désir de lire le passage suivant :

« Un autre usage, celui de prendre la main des dames, s'est glissé à côté de celui dont nous venons d'esquisser les traits : timide, hésitant d'abord, humble dans son adolescence, le nouveau venu semblait essayer ses forces; plus hardi ensuite, il se multiplia avec les années, gagna la province, s'introduisit au village comme au château, et le voilà bien installé et en pleine maturité d'âge et de succès. Usage bien doux, certainement, mais dangereux; qu'y a-t-il, en effet, de plus attrayant, de plus ravissant que de sentir dans sa main ces petites mains de femmes, si souples, si

molles et si blanches, ces délicieux chefs-d'œuvre de la nature, aux formes délicates, mignonnes, aux doigts effilés et veinés d'azur, aux ongles de nacre et qui terminent un bras modelé, teinté de rose et de neige, un bras aux contours gracieux ! Comment résister au soudain désir de les presser tendrement, et dans ce serrement ne peut-il se préparer tout un amour, toute une passion, tout un drame, toute une chute !

» Prenez garde, Mesdames, de livrer ainsi une partie de vous-mêmes, ces mains dont se dégage tant de fluide magnétique, et qui, après avoir fait tourner tant de tables, sont bien capables de faire tourner les têtes. Songez qu'il y a des engrenages dans lesquels il est périlleux d'engager le doigt, la main ; car la roue puissante saisit le bras et l'effrayante machine finit par dévorer le corps tout entier. »

Le second est une lettre où M. Rambaud décrit ses impressions de voyage dans nos belles et majestueuses montagnes. M. Rambaud les a visitées en véritable artiste, et les beautés que la nature a prodiguées à notre pays sont loin de l'avoir trouvé insensible. Aussi tout l'inspire quand il peint les ruisseaux, les vallées, les forêts, les cascades des Vosges et les mœurs des habitants. Il s'étonne même que cette terre vosgienne, si bien faite pour élever l'âme par la contemplation du beau, n'ait pas produit plus d'artistes, plus d'écrivains, plus de poètes. La lettre de M. Rambaud se termine par un vœu tout patriotique, celui qu'une société d'hommes de cœur se forme dans le but d'acheter la cascade de Tendon, actuellement en vente, et de conserver ainsi à l'art et aux touristes ce site que tout bon vosgien doit être désireux et fier de conserver tel qu'il est.

Ce vœu de M. Rambaud entraîne tous les membres présents qui voudraient le voir réaliser. A la suite d'une discussion et de nombreuses observations, il s'étend et se généralise. Ce que notre collègue demande pour la cascade de Tendon, pourquoi ne le demanderait-on pas pour les autres ? Pourquoi ces cascades ne seraient-elles pas pour toujours conservées à l'art par le département lui-même, qui en est

le possesseur naturel ? Aussi la Société prie M. Rambaud de rédiger dans ce sens une demande qui sera soumise au Conseil général.

A la suite de ce vœu, M. le Président en signale un autre qu'il serait bon de formuler aussi dans le but de demander que des mesures soient prises pour empêcher la dépopulation des fleuves et des rivières. Il y a quelque temps, M. le Président avait sollicité déjà une réglementation pour la pêche à l'embouchure des grands cours d'eau. La mesure est aujourd'hui insuffisante, et d'autres causes de dépopulation sont venues s'ajouter à celles-là. M. Maud'heux cite, entr'autres, le défaut de surveillance, qui résulte inévitablement de ce que cette surveillance a été transférée de l'administration des forêts à celle des ponts et chaussées qui, dans beaucoup de localités, comme dans notre département, n'a pas un personnel assez nombreux pour l'exercer avec efficacité, de telle sorte que, dans quelques années, les abus seront devenus désastreux. Outre cette cause, M. Rambaud en signale encore deux autres : l'influence nuisible exercée par les détritiques des scieries et des féculeries, qui font fuir et périr le poisson ; l'inconvénient des subdivisions des cours d'eau pour les irrigations, qui entraînent et laissent périr dans les prés un nombre infini de petits poissons, à tel point que l'air en a été quelquefois infecté. Ce dernier abus est constaté aussi par M. Lapique, qui propose, pour y remédier, de faire pour les irrigations un cours d'eau principal plus profond que les autres et qui permettra au poisson de redescendre à la rivière, en aval même, quand la portière d'amont sera fermée pour retirer les eaux. M. Maud'heux parle encore du vice de construction des barrages, qui sont faits de telle sorte qu'ils empêchent le poisson de remonter, et détruisent ainsi certaines espèces dans les parties supérieures des cours d'eau.

A la suite de ces observations et de celles de divers autres membres, il est décidé, et M. le Président veut bien s'en charger, que la Société soumettra ces différentes causes à

Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, en appelant son attention sur les remèdes urgents à apporter au mal.

M. Chapellier annonce la perte que la Société a faite d'un de ses membres, M. Gaulard, ancien professeur, bibliothécaire à Mirecourt. La Société donne des regrets à la mémoire de ce savant simple et modeste dont les connaissances lui ont souvent été utiles.

SÉANCE DU 21 MAI 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui nous informe qu'il vient d'attribuer à notre Société une allocation de 300 francs. La Société reçoit avec reconnaissance ce nouveau témoignage d'intérêt.

Autre lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui nous informe que la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1863, aura lieu dans les premiers jours d'avril 1864. Les membres de notre Société désirant prendre part aux lectures publiques qui auront lieu à cette occasion devront avoir adressé leurs manuscrits au plus tard le 1^{er} février 1864. Dans le programme des récompenses à décerner en 1864 figure un prix de 1500 fr. à la Société savante qui aura adressé le meilleur travail ayant pour objet une description raisonnée de fouilles archéologiques importantes que la Société aurait fait exécuter récemment. Ce programme restera déposé aux archives.

Lettre de M. le Préfet, qui nous adresse un extrait du décret du 18 avril par lequel est autorisée l'acceptation définitive par notre Société du legs de 1,200 francs qui lui a été fait par M. Masson.

Lettre de M. Piroux, qui exprime sa reconnaissance à notre Commission d'agriculture pour le vœu qu'elle a émis le 29

mars dernier : que l'Institution des sourds-muets, dirigée par notre collègue, fût érigée en École impériale.

Lettre de M. Defranoux, qui nous annonce que la Société protectrice des animaux décernera à M. Chapellier la plus haute de ses récompenses, une médaille en vermeil, pour l'introduction dans son école d'un remarquable enseignement de la douceur envers les animaux, ainsi qu'une médaille en argent à M. Chogniot, ancien valet de M. Lequin, pour services exceptionnels.

Lettre de notre collègue, M. Héquet, qui nous adresse un exemplaire de son : *Essai biographique sur Claude Gelée, le Lorrain*. Renvoi à M. Gley.

Lettre de M. Hauchecorne, pharmacien à Yvetot, qui désire soumettre à la Société un produit à l'aide duquel chacun, sans avoir la moindre notion de chimie, peut décider immédiatement de la pureté des huiles. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. le docteur Castel, de Nancy, qui, au nom de son fils, nous adresse, pour le prochain concours, une brochure intitulée : *Du cheval à deux fins et de sa production au moyen du croisement arabe avec le percheron*. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Noël, de Sapois, qui nous annonce que ses arbres, qu'il peut maintenant cultiver avec tous les soins qu'ils réclament, sont de très-belle apparence, surtout ceux qui ont été greffés avec des pommes à cidre de Picardie. M. le Président rappelle à ce sujet que ces greffes ont été demandées, il y a plusieurs années, par la Société d'Émulation qui les avait distribuées. La Commission voyageuse est chargée de visiter les arbres de M. Noël.

Divers ouvrages offerts à la Société et divers prospectus sont déposés sur le bureau et renvoyés à l'examen de différents membres.

La correspondance épuisée. M. le Président donne lecture de la lettre qu'il a bien voulu se charger d'adresser à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux

publics, pour appeler son attention sur les mesures à prendre afin d'arrêter la dépopulation toujours croissante des fleuves et des rivières. Bien que la pêche ne soit pas une question d'un intérêt de premier ordre, M. Maud'heux énumère les résultats regrettables qu'entraînerait la continuation de l'état actuel. Parmi les causes du mal, M. Maud'heux cite : 1° l'extension du braconnage due à ce que la surveillance de la pêche a été transférée de l'administration des forêts à celle des ponts et chaussées qui, dans notre département du moins, ne possède pas un personnel suffisant pour exercer cette surveillance avec efficacité; 2° l'abandon au courant des eaux des résidus des féculeries; 3° l'existence des barrages pleins et sans ouverture qui s'opposent à la remonte; 4° la mise à sec des canaux d'arrosage. Ces trois dernières causes ne peuvent pas être supprimées parce qu'alors il en résulterait, sous d'autres rapports, d'autres inconvénients plus regrettables encore; mais, du moins, est-il bon que des hommes spéciaux soient chargés par Son Exc. de trouver des moyens de sauvegarder tous les intérêts. La Société donne son approbation entière à cette lettre, qu'elle avait chargé son Président de rédiger.

M. le Président nous entretient ensuite du Concours régional de Vesoul. M. Maud'heux nous dit d'abord que ce concours a été très-intéressant, et qu'il s'est fait remarquer surtout par l'abondance et la beauté des produits spéciaux du pays. Ainsi l'on comptait 476 numéros inscrits de l'espèce bovine, et parmi eux 494 de la race femeline pure. A ce sujet, M. Maud'heux revient sur un vœu qu'il a déjà émis l'année dernière, lors du Concours régional de Nancy, tendant à obtenir l'introduction dans les programmes d'une catégorie spéciale en faveur des races diverses entretenues dans le département où siège le Concours. Telle est, par exemple, notre *petite race vosgienne* qui ne peut pas concourir avec d'autres races moins utiles, mais plus apparentes qu'elle. Le Concours régional a lieu à Épinal en 1864, et il serait à désirer que la *petite race vosgienne* pût être classée pour cette

époque. Il y a un an, M. Maud'heux a prié M. l'Inspecteur général Cazeaux de vouloir bien appuyer favorablement cette demande. Cette année, M. Maud'heux a eu l'occasion de voir encore M. l'Inspecteur général à Vesoul, et lui a demandé de charger la commission qui visitera les exploitations des concurrents à la prime d'honneur, de se rendre aussi à quelques-unes des principales foires aux bestiaux du département, pour examiner les différentes races et faire des comparaisons en vue du classement. Pour arriver à ce résultat, il y aurait une difficulté à vaincre ou plutôt un travail préparatoire à faire, qui consisterait à bien définir la *petite race vosgienne*, et en général la race locale, c'est-à-dire, à bien étudier ses caractères. Dans ce but, la Société pourrait prier M. le Préfet de demander à MM. les vétérinaires du département d'étudier ces caractères distinctifs, et de lui transmettre le résultat de leurs études. — M. Maud'heux termine en invitant les membres de la Société à faire tous leurs efforts pour contribuer à rendre le Concours de 1864 le plus intéressant possible par les progrès qu'il révélera. Plusieurs membres pourraient même fournir personnellement un contingent qui serait loin d'être sans utilité. Ainsi M. Baudrillart pourrait exposer les échantillons des bois de nos forêts; M. Defranoux, une collection des terres des différents sols du département; M. Chapellier, un herbier contenant les plantes de nos contrées, etc.. Ces Messieurs promettent de répondre à l'appel qui leur est fait.

Au nom de M. Laurent, le Secrétaire perpétuel fait part à la Société des résultats des fouilles qui ont été faites par notre collègue sur différents points, et notamment sur le territoire de Crainvilliers, de concert avec M. Renault, notre collègue aussi. Dans une tombelle on trouva d'abord un vase en terre noire et une grosse boucle de ceinture en fer, rivée de deux clous en cuivre. Dans une autre où, la veille, on avait trouvé près d'un corps une lance et un couteau en fer, on découvrit aussi une boucle, une sorte de stilet en bronze et d'autres objets. Les corps dans ces endroits offrent

deux dispositions différentes. Les uns sont enterrés isolément et dirigés de l'est à l'ouest ; les autres sont entassés pêle-mêle dans le plus grand désordre. Il semble donc qu'il y a eu là un champ de bataille où les vainqueurs ont rendu les derniers devoirs aux leurs selon les usages de leur pays, tandis qu'ils se sont contentés de recouvrir de terre les corps de leurs ennemis massacrés. Les corps inhumés seuls ont appartenu à des hommes de haute taille ; les vases et les armes placés à côté d'eux indiquent clairement des Germains. Les cadavres enterrés sans ordre sont de petite taille, évidemment des soldats romains, ce que confirment entièrement, du reste, deux médailles romaines trouvées parmi eux, l'une à l'effigie de Gordien III, le Pieux, l'autre de Gallien. Ces deux médailles étaient percées ; un rivet en fer les fixait à une partie de l'armure ; elles étaient probablement portées en récompense d'actions d'éclat. Elles semblent placer entre les années 253 et 258 la bataille qui a eu lieu sur le territoire de Crainvilliers. On sait, en effet, qu'à cette époque les Germains passaient le Rhin presque tous les ans pour ravager les Gaules, et que c'est sous Posthume seulement que ces invasions cessèrent, ce prince ayant su par son courage jeter l'effroi chez les Barbares.

La parole est donnée à M. Rambaud pour la lecture de son rapport sur la brochure de notre collègue, M. Ad. Blaise (des Vosges) : *Observations sur le projet de loi concernant les sociétés à responsabilité limitée et les modifications de l'article 28 du Code de commerce*. Cet ouvrage, dit M. Rambaud, est tout un système ; c'est une œuvre neuve et complète, précédée d'une introduction à idées larges, libres et fermes ; on y remarque un style précis, net, et parfois énergique, un accent toujours convaincu, une protestation constante contre les entraves inintelligentes de l'esprit de routine. Le livre de M. Blaise se divise en deux parties : la première exclusivement consacrée à l'examen et à la discussion critique du projet de loi, et la seconde formulant un contre-projet plus conforme, suivant l'auteur, aux prin-

cipes juridiques et économiques qui doivent servir de bases à la réforme des lois commerciales de la France.

M. Rambaud ne se borne pas à une simple analyse de ce travail ; mais , suivant le vœu même de l'auteur , il étudie , il examine à fond , il critique , il discute , il nous apprend ce que sont les sociétés à responsabilité limitée ; les avantages que leur création apporterait à la France et à notre département en particulier , qui est à la fois agricole et industriel. Les conclusions du rapport sont que la Société doit accueillir la brochure de M. Blaise comme une œuvre sérieuse, complète, fruit d'une longue élaboration et de méditations soutenues, inspirée par l'intérêt du commerce , de l'industrie et du travail. Elle est peut-être trop radicale dans quelques idées ou quelques règles ; mais , dictée par un attachement profond aux principes de liberté , elle est une œuvre de progrès dans laquelle on rencontre à la fois la hardiesse d'une théorie nouvelle et la connaissance pratique de ce qui se passe dans le monde des affaires. M. Blaise voit dans les sociétés à responsabilité limitée un intérêt pour les industries de la province et spécialement du département des Vosges ; il pense qu'avec elles et par elles on peut mettre en valeur les richesses extérieures et intérieures du sol vosgien. A tous ces titres , la Société ne peut rester indifférente aux vues , aux aspirations et aux conclusions de M. Ad. Blaise.

SÉANCE DU 18 JUIN 1863 ,

sous la présidence de M. Maud'hennx père.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal , M. le Président prend la parole pour soumettre à la Société les propositions faites par la Commission nommée pour l'érection du monument à la mémoire des frères Dutac. Après une longue discussion , toutes les pièces sont de nouveau renvoyées à la Commission , qui devra se réunir pour s'occuper de

l'exécution, choisir l'emplacement et faire commencer les travaux.

Correspondance :

Lettre de M. le docteur Chevreuse, contenant de nouvelles observations relatives à l'emploi de sa confève. Renvoi à la Commission.

Lettre de notre collègue, M. Humbert, qui nous adresse vingt-trois exemplaires d'ouvrages différents qu'il a édités et dont il fait don à notre bibliothèque. Des remerciements seront adressés à M. Humbert pour cet envoi.

Lettre de M. Lahache, qui nous adresse pour nos *Annales* la biographie de M. Loye.

Lettres adressées aux personnes sympathiques aux idées sociales et providentielles, par notre collègue, M. Lemoyne. Remerciements et dépôt aux archives.

La correspondance épuisée, M. Malgras, au nom de la Commission de publication, propose à la Société l'adoption des divers mémoires ou travaux qui seront imprimés dans le prochain cahier de nos *Annales*.

La parole est donnée à M. Gley pour la lecture de ses rapports sur les ouvrages qui lui ont été renvoyés : *Le Général Barbanègre au blocus d'Huningue en 1815*, par M. Sabourin de Nanton, et *Essai biographique sur Claude Gelée, le Lorrain*, par M. Héquet. — Barbanègre fut un de ces généraux qui oublièrent leur serment, et, par leur trahison, souillèrent l'histoire de cette époque de l'Empire. Chargé de la défense d'Huningue, au lieu de soutenir l'enthousiasme de la garnison et des habitants, il entretenait des intelligences avec l'ennemi pendant que les soldats se faisaient tuer sur les remparts, finit par capituler et sortit de la place avec les honneurs de la guerre, disent les biographes. Il servit ensuite les Bourbons, fut mis en disponibilité en 1820, et vint se fixer à Paris. Il y passa dans l'isolement les dix dernières années de sa vie et mourut oublié de tous. En rappelant les souvenirs du siège d'Huningue, dit M. Gley, M. Sabourin, qui possède deux lettres autographes adressées

par l'ennemi à Barbanègre, désire néanmoins provoquer une enquête ; il veut faire jaillir la vérité en interrogeant tous les braves qui ont défendu la place et apprécier ainsi les événements sans préjugé et sans passion.

Quant au travail de M. Héquet, il mérite notre attention et nos remerciements, parce que l'auteur y a tracé la biographie complète de Claude Gelée, l'une des illustrations de notre département, en attendant qu'un monument soit élevé à sa mémoire. M. Gley donne d'abord une analyse de l'ouvrage. Claude Gelée naquit à Chamagne, près de Charmes, en 1600. M. Héquet raconte son enfance, sa jeunesse, et tous les obstacles qu'il rencontra depuis le moment où, orphelin de 12 ans, il alla apprendre le dessin et la gravure sur bois chez son frère aîné à Fribourg en Brisgau, jusqu'à son retour à Rome, en 1627. Ce n'est qu'à cette époque, en effet, qu'après quinze années passées dans l'abandon, les difficultés, les voyages, les maladies, la détresse, commence pour l'artiste cette période brillante pendant laquelle sa vie, si agitée auparavant, ne fut plus qu'une suite non interrompue de glorieux travaux et de succès bien mérités, qui le conduisirent à la fortune. C'est à cette époque aussi que Claude Gelée se lia d'amitié avec Nicolas Poussin, et que, libre de tout souci, il put étudier et observer la nature, pour composer chaque fois dans sa mémoire un tableau qu'il reproduisait sur la toile avec une richesse d'invention qui lui permettait de varier à l'infini la composition de ses sujets. Une seule chose est à regretter dans ses tableaux, c'est la faiblesse des personnages. Claude Gelée mourut à 82 ans, après avoir réuni dans un seul livre les esquisses de ses tableaux, au nombre de plus de 200 ; il appela ce livre, livre d'invention ou *livre de vérité*. L'original, qui est d'un prix inestimable, se trouve aujourd'hui en Angleterre, chez le duc de Devonshire. La bibliothèque d'Épinal en possède un fac-simile, habilement gravé et dû à la libéralité de M. Hingray. Claude Gelée fut enterré d'abord dans l'église de la Trinité-du-Mont. En 1840, ses cendres furent transférées à l'église Saint-Louis-des-Français.

Les seuls monuments à sa mémoire sont : une table de marbre blanc, dont l'inscription n'existe plus, sur sa tombe de la Trinité-du-Mont; son tombeau de l'église Saint-Louis-des-Français, sur lequel on lit l'inscription : *La nation française n'oublie pas ses enfants célèbres, même lorsqu'ils sont morts à l'étranger*; et une table de serpentine posée par la Société d'Émulation à la maison de Chamagne où il est né, avec cette inscription en lettres d'or : *Ici est né, en 1600, Claude Gelée, dit le Lorrain, mort à Rome le 23 novembre 1682*. Bien que M. Gley regrette de ne pas trouver chez M. Héquet ces appréciations nettement formulées, ces judicieuses critiques, ces comparaisons lumineuses qui font pénétrer jusqu'au fond même de la pensée d'un grand artiste, bien qu'il regrette aussi que M. Héquet n'ait pas donné la nomenclature des tableaux du Lorrain qui ornent les différentes galeries de l'Europe, il n'en recommande pas moins à notre attention l'étude consciencieuse de notre collègue.

SÈANCE DU 16 JUILLET 1863,

sous la présidence de M. Baudrillart.

La correspondance se borne à diverses lettres d'administration intérieure : demandes de primes, échanges de publications, etc., dont il est donné communication à la Société.

Au nom de la Commission d'agriculture, M. Deblaye fait un rapport sur les différentes questions d'intérêt local ou particulier soumises à l'examen de cette Commission.

M. Defranoux demande la parole et donne lecture de la lettre suivante, adressée par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique à M. le Président de la Société protectrice des animaux.

« Paris, le 23 Mai 1865.

» Monsieur le Président, vous m'avez fait l'honneur de me signaler deux instituteurs auxquels la Société protectrice des

animaux se propose de décerner des récompenses, dans sa séance solennelle du 25 mai.

» Le premier, M. Chapellier, instituteur public à Épinal (Vosges), a eu l'idée de faire connaître à ses élèves un petit livre intitulé : *M. Lesage, ou entretiens d'un instituteur avec ses élèves sur les animaux*, et de prendre dans cet ouvrage des sujets de dictées et de compositions. Il est parvenu ainsi, pour me servir des expressions de votre correspondant, à inspirer à ces enfants la charité envers les animaux en la faisant tourner au profit de l'homme.

» Le second, M. Debouvry, instituteur public à Vatrelos (Nord) depuis 1845, a également introduit dans son enseignement les idées protectrices des animaux, et il a prêté un concours moral à l'autorité municipale en empêchant la destruction des petits oiseaux et l'enlèvement des œufs.

» Je suis heureux, Monsieur le Président, que ces deux maîtres aient su, dans leur sphère modeste, attirer l'attention de votre Société, et je vous remercie d'avoir bien voulu me faire connaître la part qu'ils ont prise à l'œuvre d'utilité et de moralité que vous poursuivez avec tant de zèle et de dévouement. Aussi je m'empresse de vous annoncer que, conformément au désir que vous avez exprimé, j'ai voulu contribuer, dans cette circonstance, à la réalisation des intentions de la Société, et que j'ai alloué, à titre d'encouragement, une somme de 400 francs à chacun des deux instituteurs auxquels vous vous proposez de décerner des récompenses.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.*

» Signé : ROULAND. »

Au nom de la Société, M. le Président félicite M. Chapellier de cette nouvelle distinction.

M. le Président fait remarquer que, sur le même numéro

du *Bulletin de la Société protectrice*, le nom de M. Defranoux figure en tête de la liste des lauréats pour un rappel de médaille en vermeil, au sujet de la composition de huit almanachs propres à répandre les bonnes méthodes agricoles, les idées morales et les principes de la Société protectrice.

La parole est donnée à M. Rambaud pour la lecture du vœu que la Société l'a chargé de rédiger relativement à la conservation des monuments naturels du département. Ce vœu a été publié sous forme de *lettre adressée à Messieurs les Membres du Conseil général des Vosges* dans le 2^e cahier du tome XI de nos *Annales*, page 343.

M. Defranoux donne lecture d'un chapitre de son *Almanach du progrès agricole*; ce chapitre a pour titre : *Le Garde forestier passé et présent*. M. Defranoux nous peint d'abord en quelques phrases l'ancien garde forestier, méchant, ivrogne, ignorant, occupé à pêcher et à chasser au lieu de surveiller, et se tenant à distance du délit commis avec sa permission. Le garde d'aujourd'hui, au contraire, est un homme intelligent et probe; ancien soldat, il a obtenu sa place par une bonne conduite et des services irréprochables, alors il est esclave de son devoir comme il l'était de la consigne. M. Defranoux émet une idée qui a, plusieurs fois déjà, été formulée au sein de notre Société : que la surveillance des eaux soit rendue au garde forestier. Les agents des ponts et chaussées, en effet, n'y sont pas habitués comme le garde, qui a d'autres délits encore à constater, et tout naturellement le défaut de surveillance amènera, dans un avenir prochain, des résultats très-fâcheux par la dépopulation des cours d'eau.

SÉANCE DU 20 AOUT 1863.

sous la présidence de M. Maud'hieux père.

Correspondance :

Lettre de M. le docteur Chevreuse, contenant de nouveaux

faits à l'appui des bons résultats obtenus par l'emploi de sa conserve.

Nouvelle lettre de M. Laroche, au sujet de la tourbe de Saulxures. M. Laroche nous transmet en même temps le détail des prix de revient des combustibles qu'il exploite.

Le Jura, journal publié à Porrentruy, n° du 9 juillet 1863. Il y a dans cette feuille un article de M. Quiquerez sur des découvertes d'antiquités dans les tourbières de Bellelay. L'année dernière notre collègue, M. Mandelert, nous avait signalé la découverte faite par lui, dans ces tourbières, d'un fer à cheval appartenant à la forme la plus ancienne qu'il connût. Le fer était à 12 pieds de profondeur. Cette année, on y a trouvé à 2 pieds un rouleau de pièces de monnaie du milieu du XV^e siècle. Ailleurs, M. Mandelert a reconnu une place à charbon formée sur le fond primitif de la tourbière, à une profondeur de 20 pieds. De ces découvertes faites à différents étages dans la tourbe, et de l'observation de l'épaisseur des couches qui les séparent, M. Quiquerez tire des conséquences curieuses sur l'âge du fer à cheval, sur l'époque où le charbon était exploité, et sur la loi d'accroissement avec les années de la tourbe dans ces tourbières. M. Quiquerez demande que de nouvelles fouilles soient faites pour contrôler ou vérifier ces résultats.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique. La Société entend avec plaisir la lecture du rapport de M. le marquis de la Grange, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie. Le rapport se termine par cette phrase : « Nous citerons parmi les Sociétés qui se sont occupées avec le plus de zèle et d'intelligence de leur musée : la Société d'Émulation d'Épinal, l'Académie de Marseille, l'Académie d'Amiens. »

Lettre de M. Renault, de Bulgnéville, qui nous donne avis de l'envoi qu'il a fait à M. Laurent d'une petite caisse contenant deux statuettes égyptiennes et un papyrus offerts au musée des Vosges par M. l'abbé Chapellier, curé de Crainvilliers.

Cette caisse renferme en outre quelques fragments d'un manchon en anthracite et d'un gros anneau en fer. Tels sont les seuls débris que M. Renault a pu découvrir dans les quatre tombelles qu'il a fait fouiller à Martigny. Ces tombelles ont toutes la même forme ; les unes ont des pierres , les autres n'en ont pas , mais elles paraissent appartenir à une époque plus ancienne que celles de Dombrot , où les objets sont mieux conservés et moins brisés. — Dans une autre lettre , M. Renault nous donne des détails sur ses collections d'arbres résineux. Il se prépare pour le Concours régional , et , d'un autre côté , il nous promet de faire tous ses efforts pour stimuler le zèle des cultivateurs , afin de soutenir à ce Concours l'honneur du département.

Divers ouvrages sont offerts à la Société.

La correspondance épuisée , M. Defranoux et M. Gley , au nom de la Commission d'admission , font , sur les candidatures de M. le docteur Blatin et de M. Benoît , des rapports dont les conclusions sont favorables.

On procède ensuite au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin , M. Giraud , président du tribunal civil de Niort , président de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres , et M. Bourguin , secrétaire de la Société protectrice des animaux , sont proclamés membres correspondants.

La Société , appelée ensuite à nommer l'orateur chargé du compte rendu de ses travaux à la prochaine séance publique , désigne M. Adam. Par suite de la publication des extraits des procès-verbaux , le compte rendu ne sera plus comme autrefois la nomenclature des travaux des différents membres , ce qui ferait double emploi , et l'orateur deviendra plus libre dans son allure et dans le développement des parties qu'il traitera.

M. Pentecôte n'ayant pu assister à la séance , le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de notre collègue sur la tourbe exploitée par M. Laroche , de Saulxures. M. Pentecôte commence par quelques généralités sur la tourbe , sur

sa composition, sa couleur, ses propriétés, sa puissance calorifique, son prix de revient. En particulier, la tourbe de Saulxures a été analysée par lui comparativement à celle de Montanger. La tourbe de Saulxures renferme 40 p. % de carbone de plus que l'autre et ne donne que 5 p. % de cendres, tandis que l'autre en donne plus de 47 p. %. De plus, le pouvoir calorifique de la tourbe de Saulxures est double de celui de la tourbe ordinaire de Montanger; il est vrai que celui de cette dernière est triplé lorsqu'elle est condensée par le système Challeton. M. Pentecôte ne peut apprécier ce système qu'il ne connaît pas; mais, à en juger par les résultats obtenus sur la tourbe de Montanger, la tourbe de Saulxures serait de beaucoup préférable si l'on pouvait lui appliquer la même préparation.

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le colonel de Morlet, qui nous adresse une planche photographiée représentant un groupe de tombes découvertes en 1862 dans le cimetière franc de Lorentzen (Bas-Rhin), et différents bijoux trouvés dans ces tombes. La fibule en bronze, ornée d'une mosaïque en verre filigrane formée par la section d'un faisceau de fils de verre diversément colorés et soudés par le feu, est une pièce que l'on chercherait vainement dans les musées de Paris; l'Italie seule en offre de semblables dans les musées de Naples. Quant à la bague mérovingienne, son inscription est encore une énigme ou à peu près. La Société remercie M. le colonel de Morlet de l'envoi de cette planche, qui sera jointe à celle des tombes du musée de Saverne qu'il a bien voulu déjà nous adresser.

Lettre de M. Vivien de Saint-Martin, qui nous adresse un ouvrage intitulé : *l'Année géographique*, et qui nous

demande en échange l'envoi de nos *Annales* et des communications que la Société jugera à propos de lui faire.

Au nom de la Commission d'admission, M. Defranoux fait un rapport favorable sur la candidature de M. Just Pidancet.

On procède ensuite au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. le docteur Blatin, vice-président de la Société protectrice des animaux, et M. Benoît, vérificateur des poids et mesures à Saint-Claude, sont proclamés membres correspondants.

M. Charton soumet à la Société une modification à introduire dans le programme de nos concours. La Société renvoie la proposition à l'examen de la Commission, pour le moment où elle s'occupera de la rédaction de ce programme.

La parole est donnée à M. le docteur Mansuy pour la lecture de son rapport sur les deux brochures adressées par M. le docteur Putegnat, de Lunéville. — La première a pour objet le traitement du chancre phagédénique. Après avoir défini ce genre d'affection, M. Putegnat esquisse à grands traits les différentes variétés de cette ulcération qu'il rapporte à deux types : le chancre syphilitique gangréneux moléculaire ou local, et le chancre syphilitique gangréneux inflammatoire général. M. Putegnat s'arrête peu sur la première espèce, dont les causes, les effets et le traitement ont été donnés par tous les syphiliographes; il reporte ses investigations sur le chancre rongeant qu'il étudie d'une manière spéciale, qu'il divise et classe en plusieurs variétés décrites avec soin, et, par un diagnostic bien raisonné, il arrive logiquement aux moyens thérapeutiques, qu'il groupe avec clarté et précision. A cette occasion, M. le rapporteur fait observer que c'est à la chirurgie militaire principalement, à sa connaissance du moins, qu'on est redevable des modifications et améliorations apportées dans le traitement des maladies syphilitiques de 1818 à 1830. En résumé, M. le docteur Mansuy, qui, soit comme attaché aux hôpitaux militaires d'instruction, soit comme praticien, a eu fréquemment à faire des observations

sur ces affections, nous dit que ces observations corroborent parfaitement la justesse de celles de M. le docteur Putegnat, en sorte que le travail de notre collègue peut être considéré comme le fruit d'études sérieuses faites par un praticien distingué; et tous les faits qui y sont relatés ne peuvent être que d'un utile enseignement pour les jeunes médecins. — La seconde brochure traite des tumeurs fibreuses intra-pelviennes, nécessitant, pendant le travail de l'enfantement, l'opération césarienne abdominale. C'est un recueil d'observations sur la position et la nature des diverses tumeurs fibreuses qui peuvent entraver la marche de l'accouchement et nécessiter une des opérations les plus graves de la chirurgie. Ces observations sont faites avec une grande sagacité et beaucoup de discernement, et M. Mansuy en recommande la lecture à tous ses confrères.

M. Charton fait ensuite son rapport sur un autre ouvrage de M. Putegnat : *La Folle décorée*, épisodes de la vie d'un médecin. Cet ouvrage, à propos duquel M. Charton se demande s'il est une histoire vraie ou un roman, présente une série d'événements vraisemblables du moins, où l'on retrouve les tristes conséquences de ces unions mal assorties que la raison condamne, mais que la civilisation et la loi autorisent. Une jeune orpheline, Joséphine Viraut, recueillie un instant par le colonel Humbert, ancien ami du commandant Viraut, son père, se marie presque aussitôt avec le vieux et riche négociant Pigoux. Les nouveaux époux, en compagnie du docteur, font une longue excursion dans l'Allemagne, l'Alsace et les Vosges, puis viennent se fixer à Lunéville. Là M^{me} Pigoux est séduite par un jeune et bel officier. Pigoux découvre qu'il est trompé, mais il n'en fait rien paraître; et même, s'accusant d'avoir recherché cette union impossible et d'avoir brisé le bonheur de sa femme, il lui lègue ses biens et s'empoisonne. Une de ses lettres au jeune lieutenant, retrouvée dans le lit mortuaire, révèle tout à coup à M^{me} Pigoux que son mari n'a rien ignoré; elle est frappée d'effroi, elle tombe évanouie et devient

folle. Telle est en substance cette histoire. Après avoir fait quelques observations critiques sur le style, M. Charton termine en indiquant la morale du livre, qui peut se résumer ainsi : un vieillard ne doit jamais épouser une jeune fille ; pitié pour la femme qui se trompe. Les malheurs de Pigoux ont inspiré à M. Charton l'idée de tracer en quelques vers le portrait d'un vieillard heureux.

M. Rambaud lit le rapport qu'il s'est chargé de faire sur le travail de M. Grosjean : *Airs des Noël's lorrains* recueillis ou arrangés pour orgue ou harmonium. M. Grosjean avait, en entreprenant son travail, une double tâche : celle de rechercher les textes les plus authentiques des Noël's, et celle de recueillir les chants les plus exacts. M. Grosjean a consulté d'abo d la tradition ; il est allé écouter les Noël's chantés par les vieux grands pères et grand'mères de nos bonnes villes de Mirecourt, Charmes, Châtel, Rambervillers ; il a voyagé dans les départements voisins pour compulser les bibliothèques ; il est même allé à Paris se mettre en relation avec des archéologues et des artistes, et puiser dans la clé du caveau, la clé du chansonnier et dans l'œuvre de l'abbé Pellegrin ; c'est ainsi qu'il a pu recueillir 86 airs de ces cantiques sur la naissance de N. S. J.-C. composés soit au XVIII^e, soit au XIX^e siècle, les uns en français, les autres en patois, et presque toujours sans valeur littéraire. Après avoir ainsi pris tous les moyens de retrouver les airs primitifs, M. Grosjean les a classés, et, s'inspirant de l'idée triste ou gaie, douce ou touchante, mais toujours religieuse, répandue dans chacun d'eux, il leur a créé un accompagnement pour l'orgue ou l'harmonium. Le travail de M. Grosjean a été bien accueilli, et M. Rambaud termine en demandant pour l'auteur les encouragements de la Société d'Émulation.

M. Defranoux présente à la Société des échantillons de blé en épis venant des champs de notre collègue, M. Mangin, de Saint-Laurent. Ces échantillons sont de deux sortes. Les uns proviennent de blé du pays, les autres d'un blé dont la semence a été envoyée l'année dernière à M. Defranoux par un

de ses parents de Saint-Quentin. Ces deux espèces ont été cultivées sur le même terrain et dans les mêmes circonstances. Les épis de blé ordinaire sont considérablement moins beaux que les autres, dont le rendement doit être de plus du double.

Enfin M. Rambaud donne lecture à la Société d'une lettre qui lui a été adressée par M. le docteur Chevreuse, de Charmes. Notre collègue donne les résultats de nouvelles observations qu'il a faites relativement à l'emploi de sa conferve, et invite instamment notre Commission à venir s'assurer des faits. Il a trouvé le rapport de cette Commission sévère à son égard, parce qu'elle n'a pas reconnu et proclamé toutes les propriétés qu'il attribue à cette plante. Mais la Commission n'a pas, certainement, de parti pris; elle ne demande que des faits, que des observations nombreuses. Là, en effet, est toute la question, et ce n'est que quand un certain nombre de résultats satisfaisants auront été constatés que la Société pourra se prononcer. M. Chevreuse fera bien, du reste, d'employer tous les moyens pour provoquer des essais, et particulièrement de s'adresser aux sociétés spéciales de médecine placées dans des centres plus populeux. La Société d'Émulation renouvelle néanmoins à M. Chevreuse ses remerciements les plus sincères, pour le dévouement avec lequel il se consacre au soulagement des malades des classes pauvres surtout.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1863.

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. Monchablon, notre ancien protégé et maintenant notre collègue, qui s'empresse de nous annoncer le succès qu'il vient d'obtenir. M. Monchablon est grand prix de Rome, et la Société écoute avec plaisir la lecture de la lettre, dictée par le cœur, où le jeune artiste témoigne sa reconnaissance pour le Conseil général, pour la Société d'Émulation et pour toutes les personnes dévouées qui l'ont secondé.

Lettre de notre compatriote et collègue, M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier (Algérie), qui nous adresse une caisse contenant divers objets qu'il a recueillis : des ossements humains trouvés dans le cercueil romain découvert près de Duvivier, des terres, des marnes, des pierres de différentes espèces, des médailles, et enfin le produit du pistachier sauvage, résine vierge, poix fondue, baies et feuilles. M. Defranoux demande qu'on appelle l'attention de M. Mougel sur les fossiles qu'il pourra trouver dans les terrains qu'il explorera.

M. le docteur Chevreuse nous fait part de la lettre adressée par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à M. le Préfet, d'après le rapport fait par l'Académie impériale de médecine à laquelle sa découverte a été soumise. L'Académie, après quelques observations, signale les louables efforts de M. le docteur Chevreuse pour rendre la médecine des indigents plus facile et plus secourable, et termine son rapport par des paroles d'encouragement.

Lettre de notre collègue, M. Mangin, qui nous donne les résultats de l'expérience qu'il a faite en cultivant du blé dont la semence venait de Saint-Quentin, dans les mêmes circonstances et sur le même terrain que le blé ordinaire du pays. Le blé du pays a donné en moyenne 15 ou 18 petits grains par épi; celui de Saint-Quentin, plus de 50 gros grains. Avec de pareils résultats, M. Mangin proclame ce principe, dont tous les agriculteurs présents reconnaissent la vérité et la nécessité : il faut changer de semence.

La correspondance épuisée, M. Deblaye fait son rapport sur le *Traité de la maladie de la pomme de terre*, de M. Magnière fils, de Boulaincourt. Ce travail est divisé en trois parties. Dans la première sont exposées toutes les opinions émises jusqu'aujourd'hui pour expliquer la maladie; dans la deuxième M. Magnière recherche les causes de cette maladie en se basant sur des faits; dans la troisième, il déduit de ces causes les moyens préventifs et les remèdes. M. Deblaye donne une analyse consciencieuse de ce long mémoire qu'il

a examiné. M. Magnière a eu la bonne idée de chercher, pour mieux l'étudier, à reproduire la maladie sur des pommes de terre saines; mais il ne précise pas suffisamment les sels qui, dans la terre, exercent ainsi une action purement chimique sur les tubercules.

M. Charton demande à la Société de vouloir bien signaler à la Société pour l'instruction élémentaire M. Géhin, instituteur libre à Épinal. Tous les membres présents s'empressent d'accueillir cette proposition.

M. Conus lit son travail sur l'école professionnelle de Mulhouse, à l'occasion du second rapport quinquennal de M. Bader, directeur. L'enseignement professionnel est la question à l'ordre du jour. Dans ces dix dernières années, l'expérience de cet enseignement a été faite sur une grande échelle à Mulhouse. Cette école, dit M. Conus, semble ne rien laisser à désirer : tenue de maison irréprochable, bâtiments spacieux et bien appropriés à leur destination, matériel complet, personnel de choix, tout est réuni pour inspirer la confiance aux familles. Aussi, dans les commencements, les élèves y affluaient, et maintes fois n'y ont pas trouvé place. Puis la réaction est venue. Beaucoup s'étaient figuré que Mulhouse allait leur donner dans leurs fils des ingénieurs, des mécaniciens, des chimistes, des industriels tout formés. Mais on a reconnu forcément que l'école industrielle, pas plus que tous les autres établissements d'instruction, ne pouvait faire l'impossible. M. Conus signale dans l'école de Mulhouse un grave inconvénient : c'est d'être, par le prix élevé de l'enseignement, une école aristocratique au lieu d'être une école populaire accessible à tous. Le cours des études y est aussi trop long, ce qui fait, selon M. Conus, que ce sont les quatre dernières années seules qui constituent à proprement parler l'école professionnelle. Ce temps de quatre années semble être le plus convenable pour un enseignement professionnel, et il avait été proposé déjà par M. Conus, avant la récente publication du programme de ces études qui vient de le consacrer. M. Conus signale aussi le peu de résultat obtenu dans

l'enseignement des langues vivantes à Mulhouse, d'où il conclut la nécessité de nouvelles méthodes. On a eu toujours tort, en effet, de vouloir apprendre les langues vivantes comme les langues mortes, et dans les nouveaux programmes, le Ministre en a prescrit l'étude par la méthode naturelle. M. Conus termine en nous donnant une idée de la marche des études et de la distribution du temps à l'école de Mulhouse. Il y a d'abord trois grandes divisions. La première est l'école préparatoire; la deuxième est la division moyenne; la troisième, ou division supérieure, est l'école professionnelle proprement dite. Les élèves restent quatre ans dans la première division, trois dans la deuxième et quatre dans la troisième, de sorte qu'en définitive la durée des études y est de onze années, tandis qu'on trouvait trop longues les neuf années d'enseignement ordinaire des collèges. Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique vient de généraliser cet enseignement en créant des écoles professionnelles dans les lycées. Les villes qui ont déjà des écoles primaires supérieures pourront suivre les lycées. Avec de nouvelles ressources, il suffirait de réglementer ces écoles et d'y élever le niveau des études.

M. Charlon lit son rapport sur l'ouvrage de M. Bourguin : *La Perruque du philosophe Kant*. Ce livre commence par une courte notice où sont retracées à grands traits la vie et les habitudes extrêmement régulières, et souvent étranges, de l'illustre professeur. Vient ensuite l'histoire de sa perruque, depuis le moment où, peu de temps après la mort de Kant, elle fut mise en vente par ses héritiers et adjugée pour 4,000 thalers (45,000 francs) au docteur Blasius, professeur de philosophie à l'Université de Heidelberg, auquel elle ne porta pas bonheur, jusqu'au moment où, après avoir eu ses mèches vendues une à une et remplacées successivement par des étoupes par un serviteur infidèle, elle fut brûlée, victime d'une abominable combinaison tramée par un jeune professeur, désireux de s'en emparer en même temps que d'obtenir la main de la fille de Blasius. En même temps qu'il perdit la perruque, Blasius perdit la tête et devint fou. Le récit des

amours de deux jeunes cousines, l'une fille, l'autre nièce de Blasius, ajoute beaucoup, dit M. Charton, à l'intérêt du livre de M. Bourguin. Mais ce qui en augmente encore le prix, ce sont les observations fines et délicates de l'auteur, et surtout ses anecdotes historiques où l'on trouve tout un enseignement philosophique et moral. Il y a donc tout à la fois profit et plaisir à lire cette œuvre qui est aussi bien exécutée que conçue.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le docteur Faudel, secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar, qui nous adresse une caisse contenant une collection de roches et de minéraux du Kaisersthul. Des remerciements seront adressés à M. le docteur Faudel, et cette collection sera déposée au musée.

Lettre de M. le docteur Liègey, qui adresse à la Société, en la priant d'en agréer l'hommage, une *Note sur l'Érysipèle considéré principalement comme pouvant être une maladie à quinquina*.

Lettre d'invitation adressée par M. le Recteur pour la séance solennelle de rentrée des Facultés et de l'École de médecine et de pharmacie de Nancy, le 16 novembre.

Le reste de la séance est consacré à l'examen des propositions de récompenses faites par les diverses Commissions, aux dispositions à prendre pour notre séance publique, qui aura lieu le mois prochain, et à la lecture des discours et rapports qui seront faits à cette séance publique.

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique pendant l'année 1863.

Revue des Sociétés savantes.

Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir.

Répertoire archéologique du département de l'Oise.
Liste des Sociétés savantes en 1862.

Envois périodiques faits à la Société d'Émulation des Vosges en 1865.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques,
physiques et naturelles. Don du Ministre.

Observations météorologiques faites à l'école normale de
Mirecourt. (Tableaux mensuels.)

Journal d'agriculture progressive.

Maître Jacques, journal populaire d'agriculture, publié
à Niort.

L'Apiculteur.

Revue d'hydrologie médicale.

Les Beaux-arts.

Bulletin de l'industrie.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société en 1865.

*Rapport de M. le docteur Penot sur l'École industrielle
de Mulhouse.*

Grammaire anglaise, par M. Hatzfeld.

Jeanne d'Arc, tragédie, par M. Bousson de Mairat.

Culture de la vigne à Dôle et dans les environs, par
M. le capitaine retraité Bonzon.

Almanach de village pour 1863.

Le Conventionnel Sébastien Delaporte, par M. Bardy,
pharmacien à Saint-Dié.

Plus de disette, du pain en tout temps, par M. le docteur
Bertherand, de Poligny.

La question du pain, ou précis sommaire du passé et de
l'avenir de la boulangerie parisienne, par un correspondant
de l'Indépendance belge.

La question du pain, par M. Victor Borie.

Notices pomologiques, 24^e et 25^e livraisons, par M. Jules de Liron d'Airolles.

Promenades d'automne dans les champs de la vérité, ou examen de quelques opinions reçues, par M. G. de Dumast.

Recherches comparatives sur les dépôts fluvio-lacustres tertiaires des environs de Montpellier, de l'Aude et de la Provence, par M. Matheron.

Compte rendu de la séance du 7 septembre 1862 du Comice agricole de Mirecourt.

Procès-verbaux des séances du Comice agricole de Neufchâteau.

Nouvelles observations de M. Victor Châtel, de Vire, sur la maladie de la vigne.

Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1863, par M. Merlin.

Observations sur les caractères de la race bovine vosgienne, par M. Lecomte.

De l'importance de la comptabilité en agriculture, etc., par M. Lecomte.

Donnez ! Donnez ! pièce de vers adressée par M^{me} Gen. Bourgois.

Liste des Sociétés savantes des départements en 1862, envoi du Ministre

Observations sur le projet de loi concernant les Sociétés à responsabilité limitée et la modification de l'art. 28 du Code de commerce, par M. Ad. Blaise.

Du traitement du chancre phagédénique, par M. le docteur Putegnât.

Aperçu de la constitution géologique du département de la Meurthe, par M. Levallois.

Principes de physiologie et exposition des formules des forces vitales, etc., par M. le docteur Cornay.

Mémoire sur l'utilité d'un conseil de prévision destiné à l'étude des causes des accidents et des moyens de les prévenir, par M. le docteur Cornay.

Mémoire sur l'unité de spécialité des espèces humaines, etc., par M. le docteur Cornay.

Principes de Physiologie et exposition de la loi divine d'harmonie, par M. le docteur Cornay.

Revue scientifique italienne, 1862.

Séance solennelle de la rentrée des Facultés de Nancy.

Observations sur les principaux monuments et établissements publics de Paris.

Réfutation de divers articles de M. le docteur Jules Guyot contre le système de M. Daniel Hooibrenk sur la culture de la vigne, etc., par M. Carrière.

Dictionnaire topographique du département de la Meurthe, par M. Lepage.

Note sur les tumeurs fibreuses intra-pelviennes nécessitant, pendant le travail de l'enfantement, l'opération césarienne abdominale, par M. le docteur Putegnat.

Le général Barbanègre au blocus d'Huningue en 1815, par M. Sabourin de Nanton.

Du progrès dans les langues par une direction nouvelle donnée aux travaux des philologues et des Académies, par M. Boissière.

Géographie physique, politique, etc., du département des Vosges, 2^e édition, par M. Gley.

Rapport présenté au nom du comité mécanique de la Société industrielle de Mulhouse sur le planimètre polaire de M. Amsler, par M. Chérest, professeur à l'école industrielle.

Une saison à Contrexéville, par M. le docteur Aug. Millet, de Tours.

Un baptême à Plombières, par M. Villeman.

Notice sur l'église de Saint-Paterne, d'Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési.

Compte rendu, le 30 avril 1863, aux assemblées générales des actionnaires de la compagnie d'assurances l'Abeille, sur les opérations des trois sociétés pour les assurances contre la grêle, l'incendie, les risques maritimes.

Les courses de taureaux, par M. le docteur Blatin.

La rage chez le chien, par M. le docteur Blatin.

La Perruque du philosophe Kant, par M. Bourguin.

Système légal des poids et mesures, guide de l'acheteur et du vendeur, par M. Benoît.

Système métrique français, manuel des élèves des écoles primaires, par M. Benoît.

Mémoire sur le métisme animal chez les espèces humaines, etc., par M. le docteur Cornay.

Sur la théorie physique des odeurs et des saveurs, par M. Nicklès.

De la recherche de l'argent au point de vue médico-légal, par M. Nicklès.

Recherche du soufre et du phosphore dans la fonte et dans l'acier, par M. Nicklès.

Sur une nouvelle classe de combinaisons chimiques, par M. Nicklès.

La question du grès d'Hettange, par M. Levallois.

La Folle décorée, épisode de la vie d'un médecin, par M. le docteur Putegnât.

Ce que nous savons aujourd'hui sur les terrains récents du département de la Meurthe, par M. Lebrun.

Du régime des forêts communales en ce qui concerne les bois de construction, par M. Pulton.

Rapport à M. le Recteur sur l'école professionnelle de Mulhouse, par M. Bader.

De l'indispensable nécessité de rétablir l'école de droit de Nancy, par M. G. de Dumast.

Amélioration du pain par l'introduction d'une nouvelle substance dans la pâte, extrait du Bulletin de la Société régionale d'acclimatation pour la zone nord-est, à Nancy.

Le Domaine patrimonial et les assurances sur la vie, par M. Alfred de Courcy.

Documents sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques au Japon, par M. Perrey.

Note sur les tremblements de terre en 1860, par M. Perrey.

Propositions sur les tremblements de terre et les volcans, par M. Perrey.

Institution des sourds-muets de Nancy, discours, compte rendu, etc., par M. Piroux.

Formules, tables et renseignements usuels; aide-mémoire des ingénieurs, des architectes, etc., partie pratique, par M. Claudel.

Introduction à la science de l'ingénieur, partie théorique, par M. Claudel.

Alesia, par M. de Bouriane.

Dissertation sur la légende : Virgini parituræ, etc., par M. Morin.

Satires de Juvénal, 12^e satire, traduite en vers français, par M. le baron Papon du Château.

Recherches sur le régime alimentaire des anciens, etc., par M. le docteur Saucerotte.

Plan d'études de l'école professionnelle de Mulhouse, par M. Bader.

Note sur l'érysipèle considéré principalement comme pouvant être une maladie à quinquina, par M. Liégey.

Rapport fait au Conseil général des Vosges par M. Buffet, au nom de la commission chargée de l'examen des questions posées par M. le Ministre de l'Intérieur dans sa circulaire du 6 août.

Épître aux laboureurs, avec notes historiques et agronomiques, par M. Peire.

Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la Société d'Émulation des Vosges.

Institut impérial de France, Paris.

Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris.

Société impériale et centrale d'horticulture, Paris.

Société pour l'instruction élémentaire, Paris.

Société de la morale chrétienne, Paris.

Société impériale des antiquaires de France, Paris.

- Société géologique de France , Paris.
Société impériale zoologique d'acclimatation , Paris.
Société protectrice des animaux , Paris.
Société de géographie , Paris.
Société d'apiculture , Paris.
Société impériale et centrale d'agriculture de France , Paris.
Congrès des délégués des Sociétés savantes , Paris.
Société centrale d'agriculture de Nancy.
Société des sciences , belles-lettres et arts de Nancy.
Société d'archéologie lorraine de Nancy.
Société de médecine de Nancy.
Société régionale d'acclimatation pour la zone nord-est , à Nancy.
Société de Saint-Vincent-de-Paul , à Nancy.
Académie impériale de Metz.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle , à Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle , à Metz.
Société philomathique de Verdun.
Société impériale d'agriculture , sciences et arts , de Douai.
Société impériale des sciences , de l'agriculture et des arts , de Lille.
Société d'émulation de Cambrai.
Société de l'histoire et des beaux-arts de Bergues.
Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences , des lettres et des arts , à Dunkerque.
Société d'agriculture , sciences et arts de Boulogne-sur-Mer.
Académie des sciences , belles-lettres , arts , agriculture et commerce du département de la Somme , à Amiens.
Société des antiquaires de Picardie.
Académie des sciences , belles-lettres et arts , de Rouen.
Société libre d'émulation , du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure , à Rouen.
Société havraise d'études diverses , au Havre.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société d'agriculture , sciences , arts et belles-lettres , de Bayeux.

- Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.
Société industrielle d'Elbeuf.
Société de médecine de Caen.
Société linnéenne de Normandie.
Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres
du département de l'Eure, à Évreux.
Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.
Athénée de Beauvaisis, à Beauvais.
Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
Société académique de Laon.
Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de
l'Aube, à Troyes.
Société historique et archéologique de Langres.
Académie impériale de Rheims.
Société archéologique de Sens.
Société des sciences naturelles de Strasbourg.
Société d'horticulture du Bas-Rhin, Strasbourg.
Société pour la conservation des monuments historiques de
l'Alsace, à Strasbourg.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
Société des sciences, arts et belles-lettres de Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Commission d'archéologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à
Vesoul.
Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.
Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à
Auxerre.
Société éduenne, à Autun.
Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny.
Société d'émulation de l'Ain, Bourg.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.

Société linnéenne de Lyon.

Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon.

Union des arts, à Marseille.

Société archéologique de Béziers.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, à Toulouse.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts, d'Angers.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.

Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

Société archéologique de la province de Constantine.

Société des sciences naturelles, à Neufchâtel.

Société d'histoire naturelle, de Bâle.

Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE

PUBLIQUE ANNUELLE

DU 10 DÉCEMBRE 1863.

La Séance publique annuelle de la Société d'Émulation du département des Vosges a eu lieu le jeudi, 10 décembre 1863, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal, sous la présidence de M. le vicomte de Vesins, Préfet du département et président d'honneur de la Société.

M. le Préfet avait à sa droite : M. le général Arnoux, commandant la subdivision militaire des Vosges, et M. Baudrillart, conservateur des forêts, membre de la Société ; à sa gauche, M. Maud'heux, maire de la ville d'Épinal, président de la Société, et M. Danis, architecte à Remiremont.

Presque tous les membres titulaires et un grand nombre de membres associés libres étaient présents

à cette cérémonie, qui, comme d'habitude, avait réuni une assemblée choisie et nombreuse.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a pris la parole et, dans une courte allocution, a remercié la Société d'Émulation de lui avoir décerné, pour la seconde fois, la présidence d'honneur. Bien que ses nombreuses occupations ne lui permettent pas de prendre une part plus active à nos travaux, il les suit toujours avec intérêt; il se plaît à constater leur importance, et nous promet le constant appui de l'administration. L'entrée dans la salle de M. Monchablon, grand prix de Rome et protégé de la Société d'Émulation, fournit à M. le Préfet l'occasion de rappeler que cette Société ne laisse échapper aucune occasion de faire le bien. L'assemblée, par ses applaudissements, remercie M. de Vesins de ses bonnes paroles.

M. le Préfet a donné ensuite la parole à M. Gasquin, chargé de lire le discours qui devait être prononcé par M. Adam, empêché. Après avoir constaté que la plupart des lorrains ne connaissent souvent pas même les principaux faits de l'histoire de Lorraine, M. Adam expose avec une netteté remarquable d'idées et de style, les bases d'un enseignement populaire et provincial dont tous profiteraient. Pour les uns, des statues, des images, des monuments, des inscriptions; pour les autres, des livres à la publication desquels les Sociétés savantes pourront puissamment encourager. La Société écoute avec un vif intérêt et applaudit ce discours de l'orateur lotharingiste.

La tâche toujours ingrate du rapport sur les titres des concurrents auxquels des récompenses ont été décernées, avait été confiée à M. Chavane, membre titulaire; il s'en est acquitté d'une manière remarquable. En énumérant les faits avec la justice et la conscience habituelles des membres de la Commission d'agriculture, M. Chavane rend compte de l'impression produite sur le jury, il en tire une leçon, un exemple. Le bien fait par M. l'abbé Morizot, dans sa paroisse, couronne dignement la nomenclature des lauréats.

M. Joly avait un sujet moins aride; il devait parler de poésie et d'art en appréciant les œuvres adressées au concours littéraire et artistique. Aussi son discours, plein de verve et d'une piquante originalité, a-t-il provoqué les applaudissements de tout l'auditoire.

La séance s'est terminée par la proclamation des noms des lauréats qui sont venus, au milieu des témoignages d'intérêt, recevoir avec leurs récompenses les félicitations de M. le Préfet.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

CH. LEBRUNT.

COMPTE RENDU
DES TRAVAUX
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
du département des Vosges ,
PENDANT L'ANNÉE 1863 ,
PAR M. LUCIEN ADAM ,
SUBSTITUT ,
Membre titulaire.

MESSIEURS ,

Vous avez décidé que l'insertion aux Annales des procès-verbaux de vos séances affranchissait votre rapporteur annuel des obligations du compte rendu , et qu'à l'avenir, celui que vous auriez honoré de vos suffrages serait libre de choisir un sujet et de le développer.

J'applaudirais sans réserve à cette innovation , si vous ne m'aviez désigné pour tenter le premier la fortune oratoire. Lorsque votre rapporteur était astreint à suivre une route battue, tout au moins ne courait-il pas la chance de s'égarer. Pour atteindre sûrement le but, il n'avait qu'à consulter la trace de ses devanciers, et à prendre exemple sur ses maîtres. Il est vrai que sa tâche était laborieuse, souvent difficile, toujours délicate, mais comme elle était exempte de périls,

il l'accomplissait en toute sécurité. Aujourd'hui qu'il est libre et que des voies multiples le sollicitent, il se demande avec anxiété vers quel point il dirigera votre attention. Livré à lui-même, il porte par avance le poids de la liberté; je veux dire qu'il se sent responsable vis-à-vis de vous, et que, se défiant justement de ses forces, il redoute l'épreuve à laquelle son inexpérience académique s'est prêtée.

Assuré, Messieurs, que votre bienveillance me soutiendra, je vais m'efforcer de satisfaire à l'engagement que j'ai pris, en vous entretenant d'un sujet qui vous est cher tout autant que familial. Je veux vous parler de la Lorraine, dont l'histoire est un patrimoine aujourd'hui délaissé par le grand nombre de ceux qui l'ont reçu en héritage. Je voudrais vous montrer que, sans le secours d'un enseignement spécial, les érudits ne réussiront ni à l'accroître ni même à le conserver, et, comme je ne me dissimule pas que la seule pensée d'un enseignement semblable provoque l'objection, je me propose d'examiner avec vous si quatre-vingt-dix-sept années d'une fidélité à toute épreuve n'autorisent pas les populations lorraines à renouer la tradition interrompue, sans que la nouvelle patrie ait rien à appréhender du pieux hommage rendu à l'ancienne.

La question de l'enseignement provincial peut, ce me semble, être abordée sans crainte sous le règne d'un prince qui, à bon droit, ne redoute point le passé. Elle peut, sans contredit, l'être avec avantage au moment où un ministre éclairé autant qu'infatigable, s'est imposé la tâche de reviser les anciens programmes, pour accommoder l'enseignement aux besoins nouveaux.

Je dois rendre cette justice aux sociétés d'études qui se sont formées sur divers points de l'ancienne Lorraine, que, sans l'exemple et les encouragements qu'elles ont donnés, l'histoire de ce pays serait demeurée ensevelie dans la poudre des bibliothèques, et qu'aujourd'hui nous serions ignorants de nos origines, comme le sont des leurs les peuplades indiennes qui parcourent les prairies de l'Amérique du Nord. Sous le coup de la grande irruption du progrès qui a date 1789, notre histoire nationale avait subi un sort plus fatal que celui

de Pompéï, car, après qu'elle avait été engloutie sous les cendres de l'ancien régime, le nouveau s'était édifié par-dessus. Pour opérer utilement des fouilles dans le sous-sol ainsi recouvert, il fallait l'association des intelligences et le concours des volontés. Il fallait que chaque découverte pût être portée promptement à la connaissance de tous ceux qui s'employaient à l'œuvre commune, sinon chacun courait le risque de chercher inutilement ce que d'autres plus heureux avaient découvert. L'association procurait encore cet avantage, qu'elle faisait participer les nouveaux adeptes au bénéfice de la science acquise, et les dispensait de la sorte des difficultés d'un apprentissage dont l'ennui pouvait les rebuter.

C'est grâce à l'association que les matériaux ont été extraits, préparés, et que l'histoire nationale s'est faite. Tout d'abord sa connaissance a été le privilège de quelques initiés, mais peu à peu et insensiblement, ses faits les plus glorieux sont entrés dans le domaine propre aux esprits cultivés. Est-ce à dire que ce progrès ait été continu, et qu'à la longue le public ait pris sa part de la restauration des annales lorraines ? Ce serait se faire gratuitement illusion que de le croire : en effet, tous les jours on peut constater que nos populations sont demeurées réfractaires, et que le progrès s'est arrêté à cette couche sociale, au-dessous de laquelle il n'y a encore, malheureusement, ni place pour les loisirs, ni temps pour l'étude. Les seules connaissances que possèdent les travailleurs, ils les doivent aux monuments et aux statues, dont la vue est pour eux un enseignement quotidien.

Nul, si astreint qu'il soit aux nécessités du labeur nourricier, n'ignore que le superbe et téméraire duc de Bourgogne est tombé sous les murs de Nancy ; mais combien le sauraient, si la générosité lorraine n'avait érigé une croix funéraire à sa mémoire. Stanislas ne doit-il pas d'être aujourd'hui connu et populaire, beaucoup moins à ses bienfaits, sur le nombre desquels il y aurait peut-être à rabattre, qu'à la statue de bronze que les trois départements lui ont élevée sur la principale place de la ville de Nancy ?

A ceux qui ne penseraient pas que des signes sensibles aient cette puissance, je demanderai pourquoi les ducs Antoine et Léopold, tant aimés tous deux par nos ancêtres, sont, pour la plupart d'entre nous, des personnages aussi insignifiants que les derniers rois de la race mérovingienne. Et cependant l'un d'eux, avec une poignée de Lorrains, a préservé l'Europe occidentale d'une invasion formidable, tandis que l'autre a mérité que l'historien du siècle de Louis XIV dise de lui : « Il est à souhaiter que la dernière postérité » apprenne qu'un des plus petits souverains de l'Europe a » été celui qui a fait le plus de bien à son peuple, et qu'en » mourant il a laissé son exemple à suivre aux plus grands » rois. »

Si la lumière historique qui s'est faite au sommet ne s'est point répandue sur la masse, il est aisé de prévoir que, tôt ou tard, les ténèbres recouvreront leur empire. Je veux bien que les sociétés d'études aient une existence assurée, mais quand la première ardeur sera refroidie par cela seul qu'il n'y aura plus ni à découvrir ni à restaurer, n'est-il pas à craindre que le champ de l'histoire nationale cesse d'être cultivé. Déjà il semble que la moisson soit faite, et qu'il ne reste plus qu'à glaner çà et là quelques épis. Joignez à cette cause dont les effets sont imminents, que la mode est changeante, qu'il faut des nouveautés, n'y en eût-il plus, que le temps finit par avoir raison des choses qui paraissent le mieux établies, et vous toucherez du doigt que la décadence des études nationales est prochaine.

Le moment est donc venu de prévenir le danger qui menace l'héritage lorrain. Il faut que nous garantissions nos études contre la rouille qui les gagne, et que nous en assurions la continuité, en faisant que le Lotharingisme, qui a été jusqu'ici une sorte de franc-maçonnerie, devienne une religion du passé ouverte à tous. Quand, au lieu d'être l'aliment de quelques curiosités privilégiées, il sera devenu une nourriture populaire, c'est-à-dire un enseignement à tous les degrés, il s'établira, des sociétés au public, un

courant qui entretiendra la vie lorraine : au lieu de se dessécher dans un sol qui s'épuise, nos travaux prendront une vigueur nouvelle, et, de la vieille souche lorraine, sortiront des rameaux qui la couronneront de verdure et se couvriront de fruits.

Quelle sera, Messieurs, la nature de l'enseignement dont je provoque la distribution ? En demandant qu'il soit populaire et donné à tous les degrés, je n'entends ni réclamer l'institution de chaires spéciales, ni surcharger le programme des études. Je sais que nos lycéens ont fort à faire, et que le budget de l'instruction publique est contenu dans d'étroites limites. Je sais aussi que des prétentions de ce genre seraient accueillies avec peu de faveur, qu'à les élever j'en courrais le reproche de glisser dans l'utopie, et que par là je compromettrais la cause que je veux servir.

Dans ma pensée, l'enseignement lorrain n'est point du ressort de l'État, et, comme il importe beaucoup plus de diminuer le nombre des ignorants que d'augmenter celui des prudents, je crois que ses procédés ne doivent pas être empruntés à la tradition universitaire. Il faut avant tout que cet enseignement soit gradué, de telle sorte que chacun en reçoive une part proportionnée à sa condition et à ses aptitudes.

Aux plus desherités, à ceux qui ne peuvent dégager la pensée des liens de l'écriture, donnons des réalités qui tombent sous le sens, des statues, des bustes, des colonnes triomphales, des mausolées. Recourons aux inscriptions commémoratives, à l'imposition de noms historiques à nos rues et à nos places. Demandons à l'imagerie de ménager à nos souvenirs nationaux les bonnes grâces de l'enfance, en leur prêtant le charme du dessin et de la couleur. Faisons enfin de l'almanach, qui est le livre des chaumières, un instituteur domestique occupant au foyer une place utile. Sans doute cet enseignement élémentaire ne produira pas de savants Lotharingistes, mais, s'il se propage, il éveillera la curiosité populaire. Il ne faudrait pas, en effet, parce qu'il est humble, révoquer en doute

son efficacité. Les monuments ont été, avant la découverte de l'imprimerie, les vigilants gardiens de tout ce que le passé léguait de grand et de glorieux. Associant les hommes illustres à la vie des générations qui se succédaient, ils ont fait participer le présent aux vertus et aux travaux des âges héroïques. C'est par eux que la tradition s'est faite, et que s'est nouée cette solidarité de souvenirs et d'exemples qui a été la trame du patriotisme. Dans ces temps, où le manuscrit était rare et coûteux, les artistes taillaient l'histoire dans le marbre. Les temples, l'Agora, le Forum, les carrefours, les portes, les rues, tout parlait des ancêtres. Alors la patrie était toujours présente, et les plus illettrés prenaient place au banquet de ses gloires. Si nous passons de l'antiquité aux ténèbres du moyen-âge, les monuments nous apparaîtront comme les seules clartés qui luisent pour le peuple. L'histoire qui recommence se grave dans la pierre comme elle s'était taillée dans le marbre. C'est qu'en tous lieux l'homme est pétri de la même argile. Aujourd'hui encore la France se couvre de statues; il semble que la plume de celui qu'une voix auguste a décoré du nom d'*historien national* n'ait pas élevé un monument assez vaste, et qu'il faille la publicité du bronze pour populariser les héros de notre épopée nationale.

L'écriture lapidaire a sur le monument cet avantage, qu'elle conserve la mémoire de ce qui ne peut, en raison de sa complexité, revêtir une forme synthétique. Elle est aussi d'un emploi moins dispendieux et mérite à ce titre la faveur de nos édiles.

Je dois à l'auteur des *anciennes guerres lorraines*, la connaissance d'un épisode de l'histoire d'Épinal qui ferait envie à bien des cités. C'était en 1650, sous le règne du duc Charles IV. La Lorraine était à demi conquise. Après un dernier siège, qui sera l'éternel honneur des braves dont nos *Annales* ont récemment reproduit les noms, la ville de la Mothe avait été détruite jusques dans ses fondations. Un moment, Lignéville avait rendu aux Alérions le prestige de

la victoire , mais la fortune avait souri de nouveau à nos puissants ennemis. Rentré en Lorraine pour y reprendre les quelques places qui avaient secoué le joug de son maître , le maréchal de la Ferté vint mettre le siège devant Épinal. Après quelques jours de tranchée , son artillerie endommagea les remparts , au point d'y ouvrir une brèche praticable. Les colonels Beru et Remécourt , qui commandaient la garnison , résolurent de recevoir les assaillants de pied ferme. Ils prirent leurs dispositions et attendirent l'épée haute. L'ennemi ne se hâtant pas au gré de leur impatience , ils firent savoir au maréchal que , s'il ne trouvait pas la brèche assez large , ils étaient prêts à abattre cinquante pieds de muraille , afin qu'il pût entrer dans la ville et y livrer bataille. Quelques heures après , les soldats de la Ferté tentaient l'escalade et , dès le lendemain , le maréchal levait le siège en prétextant de la rigueur de la saison. Ne trouvez - vous pas , Messieurs , qu'il y a dans ce défi chevaleresque quelque chose qui honore votre cité natale , et n'avez-vous pas regret que ce glorieux épisode demeure ignoré de vos concitoyens ? M. Charton l'a précieusement recueilli , mais ne doit-il l'être que dans un livre ?

Il est un genre d'inscription que nos habitudes municipales permettent de prodiguer , sans qu'il soit nécessaire de recourir au ciseau du graveur. Je veux parler des noms que nous imposons aux rues pour faciliter les relations des citoyens. Beaucoup d'entre eux , après avoir été historiques , ont cessé de l'être , parce qu'ils rappelaient des faits de peu d'importance , et qu'à la longue la tradition s'est perdue. D'autres ont été empruntés à des considérations de pure topographie , et s'ils présentent un sens rationnel , n'apprennent rien qu'on ne sache ; d'autres enfin sont des saillies de la gaité populaire. Quelques-unes sont de bon aloi , mais le grand nombre est d'un métal peu précieux. Ne pourrait-on pas demander aux corps municipaux que les noms indignes d'être conservés soient sacrifiés aux souvenirs véritablement historiques ? Les crédits à ouvrir ne grèveraient

pas sensiblement les budgets, et cette réforme, contre laquelle je ne vois pas que l'on ait jamais élevé d'objection sérieuse, tirerait de l'oubli bien des noms que nos ancêtres ne prononçaient qu'avec respect et gratitude.

L'Imagerie, au concours de laquelle j'ai fait allusion, peut devenir entre des mains habiles, un mode d'enseignement non moins efficace. Vous savez quels progrès a réalisés sous vos yeux cette industrie populaire. D'une part, ses produits ont atteint un degré de perfection tel que l'industriel est devenu un artiste véritable; de l'autre, leur prix a été abaissé jusqu'aux dernières limites du bon marché. L'imagerie s'est ainsi élevée jusqu'à la dignité d'auxiliaire de la presse. Pendant que la chanson de Béranger faisait son tour de France, gagnant les cœurs et préparant, à l'insu des hommes d'État, le vote du 10 décembre, l'imagerie décorait les chaumières de ces tableaux de batailles dans lesquels rayonnait, au premier plan, la figure du grand capitaine. De nos jours nous l'avons vue illustrer les bulletins de nos armées avec une rapidité qui a mis parfois le *Moniteur des communes* en défaut. La Société d'Émulation qui a donné en 1858, aux Imagiers d'Épinal, un témoignage de l'intérêt qu'elle porte à leurs travaux, serait vraisemblablement écoutée si, par la voix de son Président, elle leur demandait d'appliquer leur art à l'illustration de la Lorraine. En se rendant à cet appel, MM. Pellerin et Pinot acquitteraient une dette patriotique, et feraient honneur tout à la fois à l'industrie qu'ils anoblissent et à la cité dans laquelle ils trouvent d'ingénieux interprètes de leurs pensées. Il serait superflu de m'étendre sur l'utilité que l'on peut tirer des almanachs. Que de gens n'ont lu de leur vie que dans ces livres, dont le commerce confie malheureusement la composition à des écrivains sans valeur! Ce serait à tous égards bien mériter du peuple des campagnes, que de remplacer ces mercenaires par des hommes de cœur, ayant du goût et sachant écrire.

Ces divers modes de l'enseignement primaire passés en revue, j'ai, Messieurs, à indiquer brièvement quels peuvent

être, sous votre direction, ceux du second degré. Il ne s'agit plus d'éveiller la curiosité populaire, mais bien de la tenir en haleine. Aux signes, aux inscriptions, aux images, il faut substituer le livre; s'il est fait, aviser aux moyens de le répandre, sinon nous mettre à l'œuvre, car ici la tâche nous incombe. Je n'éprouve aucun embarras à confesser publiquement que nous n'avons pas encore une histoire de Lorraine à mettre dans les mains de nos élèves.

L'œuvre de M. Digot est assurément aussi savante et aussi complète qu'aucune de celles qu'a édifiées la science bénédictine, mais précisément parce qu'elle est vaste et monumentale, je doute que le public se la rende jamais familière. L'archéologie, qui en est la charpente, n'est point d'ailleurs suffisamment recouverte par les ornements du récit. Pour un savant, ce défaut n'est qu'un gage d'exactitude et constitue un mérite. J'appréhende qu'il ne soit pour le grand nombre des lecteurs un motif d'éloignement.

Le précis de M. Leupol se recommande par d'heureuses qualités de narration et de style, mais de bons juges le tiennent pour insuffisant. C'est au reste l'opinion de l'auteur lui-même, car, en ce moment, il prépare une édition dans laquelle il veut combler les lacunes de son premier travail.

Si M. de Saint-Mauris s'était apprécié à la juste valeur que lui reconnaissent ses amis, il eût écrit le livre que nous attendons. Il est regrettable que cet éminent Lotharingiste ait été découragé par l'éclatant succès de M. d'Haussonville, et qu'il se soit contenté de ne publier qu'une série d'études. Son travail est à coup sûr estimable entre tous, mais, ainsi que lui-même s'en explique, il est destiné à éveiller l'attention du lecteur plutôt qu'à l'instruire.

L'histoire de la réunion de la Lorraine à la France a étendu les conquêtes du Lotharingisme au delà des frontières lorraines. L'auteur, qui excelle dans l'art de raconter, possède aussi le don d'embrasser à la fois les hautes vues de l'histoire, et de descendre avec goût jusqu'aux menus détails. En outre ses infatigables et laborieuses recherches

lui ont permis d'éclaircir certaines parties de l'histoire de Lorraine restées jusqu'alors obscures. Le charme propre à cette œuvre magistrale se rencontre dans l'heureuse alliance de l'art de l'historien à la science de l'archéologue. Le squelette a été patiemment étudié, mais, au lieu de le laisser à nu, l'artiste l'a recouvert de muscles et lui a rendu la vie.

M. d'Haussonville a ouvert la voie dans laquelle les Lotharingistes ont à entrer, s'ils veulent que leurs efforts soient couronnés de succès. Trop longtemps l'archéologie a usurpé la place de l'histoire au détriment du progrès des études, du public, des sociétés et des écrivains eux-mêmes. Il importe que désormais elle ne soit plus considérée comme un but, mais seulement comme un moyen, qu'elle s'ingénie à se dissimuler au lieu de chercher à se produire, en un mot qu'elle redevienne un auxiliaire. Du jour où les sociétés d'études auront pris l'initiative de cette réforme, l'histoire gagnera au Lotharingisme ceux que l'archéologie en détournait.

Un éminent Ministre nous a ouvert les bibliothèques scolaires : à nous de mettre à profit ce puissant moyen de publicité, en nous appliquant à écrire pour tout le monde. L'assurance qui nous est donnée d'être lus est une mise en demeure à laquelle il est urgent que nous déférions, si nous ne voulons qu'on nous reproche, à bon droit, de faire montre d'un patriotisme impuissant ou de convention. Les sociétés lorraines peuvent, en vue de stimuler le zèle de ceux qui recherchent leurs suffrages, mettre en commun leurs ressources, afin que les récompenses offertes soient proportionnées au labeur des lauréats, et que la perspective de les obtenir augmente le nombre des concurrents. La décision ministérielle et celle du conseil académique, auquel je suis heureux d'avoir l'occasion de réitérer ici l'hommage de la reconnaissance lorraine, m'enhardissent à proposer l'institution de primes à décerner annuellement aux professeurs des écoles normales qui auraient réussi à organiser des cours d'histoire de Lorraine, en dehors des leçons réglementaires.

Cette mesure , que l'autorité académique ne se refusera pas à favoriser, dans la limite rationnelle des exigences scolaires , aurait pour effet précieux d'associer à notre œuvre les jeunes instituteurs qui , plus tard , dans les écoles primaires , seraient à même de continuer utilement la propagande nationale.

Si les règlements de nos lycées ne permettent pas que les élèves soient distraits du programme de leurs études , nous avons la ressource de provoquer le concours des directeurs d'établissements libres. Lorrains pour la plupart , j'ai la conviction qu'ils répondront à notre appel , et que , loin de se plaindre d'un surcroît de travail , les jeunes gens nous sauront gré d'avoir déterminé leur initiation à l'histoire du pays.

Tels sont , Messieurs , les moyens que nous pouvons employer pour conjurer l'indifférence de nos compatriotes. S'il m'était donné d'avoir réussi à vous convaincre , je m'estimerais trop heureux , car avant d'atteindre l'âge viril , j'ignorais tout ce que je voudrais aujourd'hui enseigner aux plus humbles , et cette ignorance , dont j'ai rougi souvent , me pèse encore comme le remords d'une mauvaise action. Quand on est issu d'une noble race , c'est un devoir d'honneur que de veiller sur le dépôt des souvenirs domestiques. L'opinion n'approuve point qu'on y manque , et , si démocratique qu'elle tende à se faire , je doute que jamais elle encourage ces répudiations immorales qui atteignent les sentiments de famille dans leur source sacrée. Nous tous , Messieurs , qui avons le sang lorrain , nous sommes de noble race. On disait de nos ducs qu'auprès d'eux , les autres princes paraissaient peuple ; Napoléon a dit de nos pères qu'ils étaient les meilleurs soldats de la grande armée !

Tandis que je cède au mouvement d'une fierté légitime , j'entends une voix sévère qui , au nom de la France , me demande compte du but que je poursuis. Réveiller dans les cœurs le souvenir de l'ancienne patrie , c'est , selon elle , raviver un patriotisme contre lequel proteste l'acte de réunion ; c'est affaiblir le sentiment national et compromettre l'unité politique , en jetant dans les institutions littéraires le poison

du fédéralisme, qui déjà se répand, mêlé à l'esprit de décentralisation. Depuis 1789, il n'y a plus de provinces, mais une seule France, indivisible dans l'affection de ses enfants, comme dans son génie et son sol. Le sacrifice des nationalités secondaires a été consommé sur l'autel de la patrie. Prétendre renouer une tradition solennellement interrompue équivaut à manifester des regrets, et ne revient à rien moins qu'à exhumers un fantôme qui peut, à un moment donné, servir de prétexte aux rancunes dont le trésor continue à s'amasser au delà du Rhin.

Voilà, Messieurs, l'objection à laquelle je dois répondre, sous peine de paraître acquiescer à la grave accusation qu'elle récele. Est-il vrai que le lotharingisme soit une réaction, qu'il implique des regrets factieux et qu'il menace d'étouffer, en se développant, les sentiments d'affection que nous devons nourrir pour la patrie Française ?

Si la Lorraine avait été réunie à la France comme l'infortunée Pologne l'a été à la Russie, si au lieu de s'éteindre d'elle-même, sa nationalité, encore vivace, avait été violemment tranchée dans sa tige, si enfin des flots de sang et d'iniquité avaient été répandus, je comprendrais que le Gouvernement empêchât l'étincelle de luire sous la cendre. N'ayant pour titres de possession que la conquête, la violence ou la fraude, il aurait à redouter le témoignage de l'histoire, et devrait dès lors en proscrire le libre enseignement. Tel n'est pas, à Dieu ne plaise, le rôle de la France dans nos contrées lorraines. Il est vrai que jadis ses ministres, mal conseillés par une ambition prématurée, exercèrent sur notre pays une pression illégitime qui produisit des effets douloureux, mais ces injustices ne se renouvelèrent point au siècle dernier. La réunion fut préparée en 1737 par des traités réguliers, de la manière la plus honorable à la fois, et pour la dynastie de Gérard d'Alsace, à laquelle on assurait le premier trône de l'Europe, et pour le peuple lorrain lui-même, à qui on accordait le maintien de toutes ses vieilles institutions nationales, en même temps qu'une dernière souveraineté ho-

norifique. Et lorsqu'en 1766, la Lorraine entra dans la famille française, elle y arriva comme une sœur bien aimée, sous le sceptre d'un prince qui avait épousé la fille de son dernier duc. Aussi, quand l'heure du dévouement eût sonné, la France recueillit-elle le prix de la conduite généreuse qu'elle avait tenue depuis cinquante ans, conduite qui avait fait oublier toutes les injustices antérieures, et n'avait plus laissé subsister que les sympathies primitives, naturelles entre peuples d'origine Gauloise.

Alors que les cendres de la nationalité étaient encore chaudes, on vit les bataillons lorrains se précipiter à la défense de la frontière, et celui qui eût connu l'avenir eût pu compter, dans leurs rangs, jusqu'à huit maréchaux de France. On vit aussi le département des Vosges mériter la palme du civisme, en acquittant, le premier, les contributions de guerre.

Il semblait que les Lorrains fussent jaloux de prouver à la patrie adoptive que, s'ils avaient eu du fer pour leurs ennemis, ils avaient réservé pour leurs frères l'or d'un dévouement sans égal. Comme ils avaient pris les armes les premiers, ils ne les déposèrent qu'à l'heure suprême, après que l'Empereur les eût déliés de leurs serments.

Du sol avaient surgi des bandes héroïques. Tandis que le canon de Montmirail retentissait encore, les partisans couronnaient les crêtes des Vosges, et, conduits par Brice, en faisaient les Thermopyles de la France. L'ennemi tombait sous le plomb des Lorrains, alors que les défections avaient lieu, et que l'ordre était donné d'abaisser, devant le drapeau blanc, les vives couleurs de la démocratie. Voilà quels ont été nos pères, et quelle est ma réponse à des accusations irréfléchies dont vous ferez justice en les méprisant.

Il est, Messieurs, un sentiment qui grandit avec le progrès de la civilisation, c'est celui qui faisait dire au poète Térence : je suis homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. Le Christianisme a fécondé ce germe éclos dans le cœur d'un esclave romain. Plus nous allons et plus

nous avons conscience que les hommes sont des frères, que la guerre est impie, et que le temps approche, où, la volonté divine prévalant, la paix régnera sur la terre. Si un sophiste venait vous dire que le patriotisme souffre de cet épanouissement du verbe divin dans nos âmes, et que la raison d'État vous prescrit de sacrifier la meilleure part de vous-mêmes, vous répondriez, à n'en pas douter, que les affections légitimes, loin de s'exclure, se fortifient l'une par l'autre, qu'il y a dans le cœur humain un inépuisable trésor de charité, et que les meilleurs citoyens sont, à tout prendre, ceux qui aiment le plus leurs proches par le sang, leur ville natale, la province qui a été le berceau de leurs ancêtres, l'humanité qui est la grande patrie de l'avenir, et, au-dessus, Dieu, par qui tout commence et en qui tout finit.

Messieurs,

Quand j'ai dit que le zèle se ralentissait et que j'ai fait le procès de l'archéologie, ce n'est point votre Société que j'avais en vue. Loin que vous vous soyez laissés aller à l'indifférence que j'ai voulu combattre, je puis dire, sans blesser en rien la vérité, que vous avez toujours bien mérité de la patrie lorraine, et que vos *Annales* sont justement appréciées par tous ceux qui s'intéressent à son histoire.

Il me reste à souhaiter la bien-venue aux nouveaux auxiliaires, que vous avez été heureux de vous adjoindre dans le cours de cette année, et aussi, car la mort n'a point épargné nos rangs, à payer un juste tribut à la mémoire de ceux qui nous ont été ravis.

Vous avez donné l'unanimité de vos suffrages :

A M. Chavanne, licencié en droit, qui a renoncé à poursuivre la carrière de la magistrature pour se fixer au milieu de nous, et faire profiter notre agriculture des avantages de la science qu'il a acquise, en présidant aux travaux du Comice agricole de Jussey ;

A MM. Bailly, cultivateur à Saint-Maurice, Leboeuf, sous-

directeur de la ferme-école de Lahayevaux , Perdrix , agriculteur à Bazoilles , tous trois lauréats de nos derniers concours ;

A M. le docteur Blatin , vice-président de la Société protectrice des animaux , auteur de nombreux ouvrages ;

A M. Bourguin , secrétaire de la même Société , auteur aussi d'ouvrages estimables ;

A M. Just Pidancet , conservateur du musée de Poligny , secrétaire de la Société d'agriculture , sciences et arts de la même ville ;

A M. Giraud , président du tribunal de Niort , ainsi que de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres.

Deux de nos collègues , MM. Ferry et de Clérambault , ont eu à cœur , en nous quittant , de ne pas rompre les liens qui les attachaient à notre Société. De membres titulaires , ils sont devenus membres correspondants. Notre vœu à tous , est qu'ils se souviennent de nous et qu'un jour ils nous soient rendus.

Nous avons perdu à jamais , et sans espoir de retour ici bas , deux de nos membres associés libres : M. Gaulard , ancien professeur à l'école normale , conservateur de la bibliothèque de Mirecourt , et M. d'Hennezel , ancien membre du Conseil général des Vosges. M. Gaulard était un homme simple parce qu'il était bon , et modeste parce qu'il était savant. Ses élèves qui , en quittant les bancs de l'école , devenaient ses amis , conserveront longtemps le souvenir de sa mémoire. M. d'Hennezel a rendu au département des Vosges des services qu'il eut continués , si les infirmités de la vieillesse ne lui avaient fait une loi de renoncer à la vie publique. Voulant faire le bien jusqu'au dernier moment , il conserva les fonctions de maire de la commune de Bettoncourt , et les regrets exprimés sur sa tombe disent éloquemment qu'il en a été le bienfaiteur.

Ce ne sont pas , hélas ! les seuls adieux que j'aie à faire. Au moment où nous reprenions nos travaux , M. Schœll-Dollfus nous était enlevé. Il était des nôtres depuis douze

ans ; c'est dire que l'amitié avait resserré les liens qui l'attachaient à notre société , et qu'en perdant ce collègue, nous avons été atteints dans nos sentiments les plus intimes.

Je ne vous redirai point les pieuses paroles que votre Secrétaire perpétuel, M. Lebrunt, a prononcées sur cette tombe fermée d'hier seulement. Ce serait réveiller une douleur que le temps n'a point encore assoupie. Je craindrais, en le faisant, d'attrister plus qu'il ne convient cette fête de l'étude, à laquelle vous avez convié une assemblée dont la bienveillante attention a été pour moi une récompense aussi douce qu'inespérée.

RAPPORT

de la

COMMISSION CHARGÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

DE LA

VISITE DES FERMES

dans l'arrondissement de Remiremont,

POUR L'ANNÉE 1863.

PAR M. CHAVANNE,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Je viens vous parler d'agriculture, l'ordre du jour le veut ainsi : mais comment, après le compte rendu si plein d'intérêt que vous venez d'entendre, puis-je espérer de captiver votre attention ? On vous a parlé de travaux historiques entrepris sur tous les points pour éclairer le passé, glorieux entre tous, de notre beau pays : or pour nous autres Lorrains, qui avons l'orgueil de penser que l'histoire écrite, par un homme supérieur, d'un pays qui a donné à la France Jeanne d'Arc, la grande inspirée du patriotisme ; les Guise, ces aventuriers de génie, cette famille unique dans l'histoire, que Château-briand a nommés les véritables rois de leur temps ; Chevert, l'héroïque enfant trouvé, précurseur de la glorieuse phalange des grands plébéiens de la République et de l'Empire ; Drouot, Victor, Oudinot, Gouvion de Saint-Cyr, Lassalle, Gerard,

Lobeau, Ney, ce brave des braves, et tant d'autres que je me fatiguerais de vous nommer; que cette histoire, disons-nous, sera le plus éclatant fleuron de nos annales françaises, nous ne pouvons entendre évoquer les *gestes* de nos pères sans que tout autre intérêt, si grand qu'il puisse être, disparaisse absorbé par le sentiment du patriotisme lorrain. — J'ai donc besoin de toute votre indulgence, et, si vous voulez bien me l'accorder, je vous promets, en retour, de ne la pas mettre à une épreuve trop prolongée.

Avant de vous parler de chacun de vos lauréats en particulier, votre Commission d'enquête agricole a besoin de vous faire part de l'impression générale qui lui est restée. Il faut le dire, en tenant compte de la différence des moyens à la disposition des concurrents, chez tous elle a trouvé de l'intelligence unie à un travail opiniâtre et persévérant pour dompter une nature qui ne donne que ce qu'on lui arrache par la force; ici des transports de terre pour convertir en prairies fécondes des mares d'où s'exhalent en été des miasmes putrides, là des travaux de nivellement opérés avec discernement, et économiquement faits; ailleurs, l'extraction de rochers souvent énormes dont les fragments symétriquement arrangés dessinent ces morceaux de champs de toutes dimensions, qui s'étagent à toutes les hauteurs, affectent les formes les plus variées, et qui, semés en seigle, tranchaient, lors de notre excursion, par la couleur de leurs épis mûrs, sur la verdure des pâturages non moins bizarrement dessinés et les teintes grisâtres des rochers, et donnaient à tout cet ensemble un aspect réjouissant, dont nos chemins de fer vulgariseront bientôt les beautés trop peu connues au dehors. Partout dans cette forte population de nos montagnes, de l'activité, de l'énergie, de la persévérance. On peut dire d'elle qu'elle n'a point manqué à sa tâche, et qu'elle arrive par la constance à dominer les difficultés de toutes sortes que la nature du terrain et l'âpreté de son climat lui opposent en vain : partout et incessamment le désert aride recule devant elle, la suite de ce rapport en sera la justification.

CHAPITRE 1^{er}.

GRANDES PRIMES DU GOUVERNEMENT ATTRIBUÉES A L'ARRONDISSEMENT DE REMIREMONT.

M. Guerre, à la ferme des Molières, à Plombières.

Depuis une dizaine d'années M. Guerre a pris la culture d'une propriété à l'état d'abandon située à la porte de Plombières. Il a d'abord fait construire des bâtiments commodes, spacieux, bien distribués. Il a convenablement disposé les fumiers, de manière à les pouvoir arroser à volonté, à faire écouler le purin dans les terrains en aval, et, pour cela, convertis en prairies au moyen de nivellement et de rigoles transversales, chargées de conduire l'eau, sans la laisser se perdre, sur un coteau extrêmement rapide, au sommet duquel M. Guerre a établi un réservoir qui fournit à l'arrosage. Il s'est mis à défricher avec énergie, à transporter des milliers de voitures de pierres, dont une partie lui a servi à ses constructions, puis, au moyen d'instruments perfectionnés, a remué profondément un sol qui ne l'avait jamais été qu'à la surface. Toutes ces avances faites à la terre ont porté leurs fruits : nous avons vu en juillet dernier des beaux produits en céréales, qui démontrent l'utilité des travaux de M. Guerre et leur bonne direction. En engageant immédiatement un capital considérable, M. Guerre est allé plus vite dans la voie des améliorations et du produit brut, mais les dépenses faites par lui ne sont pas encore couvertes : nul doute au surplus qu'avec de la persévérance et en continuant les mêmes errements, M. Guerre n'atteigne ce but et n'arrive, en fin de compte, à l'objet que l'on doit toujours se proposer en agriculture, à savoir l'augmentation de valeur de la propriété. Son étendue est de 20 hectares, dont moitié en prairies naturelles établies sur le versant d'une côte extrêmement

inclinée. Nous vous proposons de décerner à M. Guerre une médaille en vermeil et une prime de deux cent cinquante francs.

M. Laurent, Émile, à Remiremont.

A trois kilomètres de la ville, sur la route du Val-d'Ajol, M. Laurent fait valoir par lui-même, depuis plus de neuf années, une petite ferme de treize hectares d'un seul tenant, formée d'un sol siliceux, mélangé de petits cailloux, avec un sous-sol analogue très-dur et peu perméable, sorte de poudingue en décomposition que l'on rencontre assez fréquemment dans les sous-sols de la vallée de la Moselle : la couche arable sablonneuse est d'épaisseur très-variable. En prenant cette ferme, qui avait été épuisée par une mauvaise culture, M. Laurent a d'abord fait comme tout le monde, afin d'apprendre la pratique du métier, pour faire mieux ensuite que les autres en ajoutant à leur expérience le fruit de ses observations personnelles. C'est en procédant avec cette sagesse, qu'il est arrivé successivement à convertir en prairies naturelles les trois cinquièmes de sa ferme qu'il remet en terres arables chaque cinq ou six années, et qu'il est parvenu, en suivant une progression régulière et continue, à produire des récoltes meilleures d'année en année et à obtenir, en 1863, 4,860 gerbes seigle et avoine, quand il n'en obtenait que 800 en 1856; les fourrages ont aussi notablement augmenté, il en est résulté que les constructions, autrefois suffisantes, doivent être incessamment doublées pour satisfaire aux besoins actuels.

On le voit, dans le système d'amélioration de la terre, M. Laurent ne lui a fait d'autres avances que celles de son temps, de son intelligence et de ses soins, attendant, pour construire des bâtiments plus convenables, que ses améliorations agricoles les rendissent insuffisants et qu'ils devinssent par là un obstacle à des progrès ultérieurs. Sans nous prononcer sur la supériorité de l'un ou l'autre système, nous aurons à louer chez M. Laurent, non pas seulement une pratique éclairée

mais ce qui est plus rare chez nous, la persévérance. Nous vous proposons, en conséquence, de donner à M. Émile Laurent une médaille de 1^{re} classe et une prime de deux cents francs.

M. Lecoanet, Antoine, d'Eloyes.

M. Lecoanet possède, depuis 17 ans, une petite féculerie montée très-économiquement par lui-même. Autour de son établissement, et grâce aux bénéfices qu'il en a retirés, il a acheté des terrains entièrement stériles, les a nivelés, assainis, nettoyés, puis transformés en prairies d'une abondance peu commune. Pour arriver à ce résultat, il a creusé un réservoir considérable dans la partie supérieure, pour emmagasiner toutes les eaux en amont et les fournir à volonté à son usine, puis, à leur sortie, et afin d'éviter les graves inconvénients provenant d'un excès de saturation par les résidus de fécule, il les mélange en les étendant avec des eaux pures venant d'une autre direction, avant de les conduire sur ses prés par des rigoles habilement dirigées : c'est ainsi qu'avec 3 hectares 50 ares de prés, il parvient à nourrir abondamment un cheval, sept vaches et quelques moutons : il possède dans la plaine, et par parcelles divisées d'inégales dimensions, 3 hectares 30 ares de champs. Ici l'association de l'industrie avec l'agriculture produit des résultats qu'isolément elles seraient hors d'état de fournir. Votre Commission vous propose de décerner à M. Lecoanet une prime de cent cinquante francs, et une médaille de première classe.

M. Joley, adjoint au Tholy.

Depuis 14 ans, ce propriétaire a successivement acheté par parcelles, aujourd'hui réunies, environ 8 hectares, dont 6 en prés et 2 en terres arables qui produisent des pommes de terre, du seigle et de l'avoine : le tout lui coûte environ 14 mille

francs. Comme chez tous nos autres concurrents, mais peut-être sur une plus grande échelle, il y a eu défrichement, extraction des roches qui couvraient presque entièrement la surface, nivellement, drainage des terrains supérieurs qu'il a assainis, et dont il conduit les eaux dans les parties inférieures. Le produit annuel d'un fourrage aromatique excellent est estimé à 20,000 kilogrammes, suffisant à la nourriture de huit vaches de moyenne taille en bon état. Nous avons vu dans cette étable deux vaches castrées, que le propriétaire appréciait beaucoup : le drainage est en pierres, bien exécuté et bien dirigé. Ajoutons en même temps, comme explication et à la louange de M. Joley, que la quantité énorme de roches qu'il a extraites lui ont servi à différentes constructions dont il était l'entrepreneur. M. Joley, croyons-nous, par son intelligence et son travail, mérite une distinction que votre Commission vous propose de fixer en lui donnant une prime de 150 francs et une médaille de première classe.

M. Georgel, du Syndicat-de-Saint-Amé.

M. Georgel possède 16 hectares de prés et champs, 4 hectares de bois. Ses travaux consistent en : repeuplement de bois par un semis de sapin et repiquement de même essence ; défrichement de plusieurs parties, emploi des roches qui en provenaient pour combler des inégalités ; saignées pour assainir les parties trop humides à la surface seulement ; drainage en pierres pour les parties dont l'humidité a trop de profondeur ; construction de deux bassins avec revêtement en maçonnerie sèche, et pertuis à portière mobile pour recueillir les eaux qui découlent du drainage des terrains supérieurs, et les fournir selon les besoins aux prés inférieurs : ces travaux non encore terminés ont pourtant fourni de beaux résultats, et donnent à la propriété, d'un seul contexte, une apparence de richesse qui se retrouve aussi dans les bâtiments de la ferme ; un beau bétail entretenu à l'écurie où nous avons

compté neuf grosses vaches. Votre Commission vous propose de décerner à M. Georgel une médaille de première classe et une prime de 400 francs.

CHAPITRE II.

PRIMES DE LA SOCIÉTÉ.

M. Legay, Nicolas-Joseph, à Jarménil.

M. Legay, de Jarmenil, est celui de vos concurrents dont l'œuvre est le plus facilement appréciable et peut-être le plus méritoire. Le 20 novembre 1860, il achetait de la commune un terrain en friche d'un hectare situé à trois cents mètres du village, pour l'énorme somme de 7,400 fr. Il s'est mis à l'œuvre au mois de mars suivant, et au mois de juillet de la même année, il avait nivelé complètement et disposé le terrain en pentes régulières, ouvert des canaux de différentes dimensions, établi des portières : ce travail lui a coûté, sur registres, environ 2,000 fr. à l'aide duquel il a créé une prairie qui lui coûte plus de 9,000 fr., mais qui en vaut, nous a-t-on assuré, de 43 à 44 mille; il y a donc là un fructueux emploi des capitaux, et une création de valeur qui mérite tous vos encouragements; en conséquence votre Commission vous propose de donner à M. Legay, une médaille de première classe.

M. Lecomte, à Vagney.

M. Lecomte a acheté de la commune des terres vaines et vagues d'une contenance de plus de 4 hectares pour la somme de 2,500 francs. C'est assez dire qu'elles étaient à peu près complètement stériles : avec une dépense d'environ 3 mille francs, il a nivelé, assaini ce terrain, et il en a fait un pré,

qu'on peut dire, sans exagération, très-beau, dont il entretient et accroît incessamment la fertilité, par des fumiers abondants fabriqués dans son auberge. Situé dans cette admirable et immense vallée de Vagney, ce pré de M. Lecomte donne un bon exemple qu'il serait désirable de voir suivre par ses voisins, au grand profit de leurs intérêts et, partant, de ceux du pays. Votre Commission vous propose de décerner à M. Lecomte une médaille de première classe, en regrettant de ne pouvoir lui donner rien de plus.

M. Perrin, à Cornimont.

Nous avons vu là encore les bons effets de l'alliance de l'industrie avec l'agriculture. Vous trouvez chez M. Perrin des travaux d'amélioration de toutes sortes, sur une grande échelle : ainsi qu'il nous le disait lui-même, ses travaux lui reviennent à un prix très-élevé, et sont néanmoins encore une bonne opération, par le motif qu'ils sont exécutés par des manœuvres attachés aux nombreuses usines du grand manufacturier, dans les moments où ils n'y sont point employés, et où pourtant il faut continuer leurs salaires ; on conçoit alors que tout ce qu'ils font en dehors de leurs occupations ordinaires est autant de gagné pour le patron. Il y a donc là bonne entente du travail, habile direction, mais dans des conditions si exceptionnelles qu'elles ne peuvent être offertes en exemple : néanmoins nous vous proposons de donner à M. Perrin une médaille de première classe pour l'habileté qu'il déploie dans les opérations agricoles ainsi que dans ses belles usines.

M. Gérard, à Pont.

Avec ses seules ressources, M. Gérard a assaini complètement et transformé en bons prés 3 hectares de marais, en remplissant avec des terres amenées quelquefois de très-loin, les bas-fonds d'où s'élevaient pendant l'été des émana-

tions putrides, qui entretiennent des fièvres continues dans ce malheureux village, où le mal règne en permanence : la cause de ce triste état de choses est due à la disposition du sol, qui n'a pas ou presque pas d'inclinaison, et dont les inégalités forment des mares d'eaux croupissantes, entretenues par les débordements de la Moselle. Les travaux de M. Gérard ont donc un double intérêt, d'assainissement d'abord, puis d'amélioration agricole importante, et, à ce double titre, méritent une mention toute particulière, pour encourager chacun à imiter son exemple. Mais l'initiative individuelle n'offre pas assez de ressources pour qu'on puisse se reposer sur elle du soin d'agir assez promptement, nous pensons donc qu'il y aurait lieu de solliciter l'intervention de l'autorité administrative, pour grouper en faisceau toutes les forces isolées, paralyser les mauvais vouloirs individuels, et arriver ainsi à une prompte disparition du fléau qui désole cette commune. Cette bonne œuvre ferait en même temps la prospérité de ce village dont la situation à 3 kilomètres de la ville et de la gare de Remiremont, dans une admirable plaine, une fois assainie, n'aurait rien à envier aux plus heureux, traversé qu'il est d'ailleurs par un chemin de grande communication, destiné par la suite à relier Vagney et toute la vallée de Saulxures, Cornimont et la Bresse, à la gare du chemin de fer, par la voie la plus commode et de beaucoup la plus courte, sur la rive gauche de la Moselotte. Nous vous proposons en conséquence d'accorder à M. Gérard une médaille de première classe.

M. Thouvenin, commune de la Forge.

M. Thouvenin, cultivateur au pré Cunin, a défriché, amélioré, amendé un terrain en quatre parcelles, de 9 hectares 45 ares en totalité. La plus ancienne de ces acquisitions remonte à 1849, et c'est dans cet espace de 14 ans qu'il est parvenu à transformer sa propriété, au point qu'elle nourrit abondamment 7 vaches de grande taille, quand elle en nour-

rissait 3 à grand'peine avant les améliorations par lui pratiquées. Ce fait, attesté par les autorités les plus recommandables, donne à M. Thouvenin un droit légitime à vos récompenses, que nous vous proposons de fixer à une médaille de 4^{re} classe.

**M. Creusot, Jean-Pierre, à la Heutotte,
Val-d'Ajol.**

M. Creusot a continué de marcher dans la voie de progrès ouverte devant lui par son père, un de vos lauréats de 1850. Après l'accroissement de produits obtenu par les travaux de défrichement, il a fallu augmenter notablement les étables où ils devaient être consommés. C'est ce qu'a fait M. Creusot, dans des proportions qui méritent d'être offertes en exemple aux autres cultivateurs, chez lesquels les écuries sont, à peu près sans exception, extrêmement défectueuses. Ainsi, il a donné à son écurie 15 mètres de longueur, sur 9 mètres 80 centimètres de largeur et 2 mètres 80 centimètres de hauteur. Ce sont de très-belles et très-bonnes proportions, irréprochables au point de vue de la salubrité. Il a en outre établi une fosse à purin, ce qui est encore un progrès notable à encourager. Votre Commission vous propose, en conséquence, d'attribuer une médaille d'argent de 4^{re} classe à M. Creusot.

Echo des Vosges, journal à Remiremont.

L'Écho des Vosges, édité à Remiremont, est un journal qui s'occupe beaucoup d'agriculture. Il publie de fois à autre des travaux qui lui appartiennent en propre, mais plus souvent des articles bien choisis dans les recueils spéciaux les plus autorisés, et quelquefois publiés par les journaux politiques de Paris. Ce procédé, où la personnalité du journaliste s'efface, pratiqué par un homme intelligent, peut être extrêmement utile à ses lecteurs. Nous félicitons l'auteur du modeste rôle qu'il consent à accepter devant le public, en égard au service.

qu'il lui veut rendre, et, pour cela, nous n'hésitons pas à le prier de persévérer dans cette utile voie, et à vous proposer de lui décerner, à titre d'encouragement, une médaille de 4^{re} classe.

M. Marion, de la Bresse.

Vous avez ajourné, l'an dernier, l'examen du mémoire de M. Marion, sur l'agriculture des montagnes, et de l'appareil qu'il a construit pour le transport du poisson vivant.

Le mémoire donne, sur la culture des montagnes et sur la production des engrais, des indications dont plusieurs sont appliquées; il renferme, de plus, des idées nouvelles dont l'exécution rendrait un grand service au pays. Vous avez souvent parcouru les vallées supérieures des Vosges, vous avez vu les flancs des montagnes marquetés de parties cultivées, entourées de murs, que l'on désigne sous le nom d'essarts. Ces essarts sont séparés les uns des autres par des bandes qui n'ont pas encore été défrichées, et qui servent d'accès aux essarts et de pâture au bétail. Les accès ne sont pas praticables aux voitures; la culture, le transport des engrais et des récoltes se font à bras et à dos d'homme, et la pâture ne produit que déception, par suite des accidents qui arrivent journellement au bétail. Au lieu de cette culture qui ne peut jamais progresser dans de pareilles conditions, M. Marion voudrait d'abord sillonner les flancs des montagnes de chemins praticables aux voitures, assurer l'écoulement des eaux, défricher les pâtis, faire des prés dans les terrains humides ou qui peuvent être arrosés, et cultiver le reste suivant des sillons horizontaux disposés en terrasse autant que possible, pour maintenir les terres supérieures.

L'idée est radicale, mais elle est praticable, car les essarts, et les pâtis qui les entourent, appartiennent au même propriétaire, qui est la commune.

La réalisation de cette idée doit rencontrer de grands obstacles, car il faut supprimer ce qui existe pour créer une culture nouvelle.

Encourageons néanmoins l'idée de M. Marion, et espérons qu'il se trouvera, à la tête des administrations municipales, des hommes de cœur et d'initiative qui la réaliseront.

Les appareils primitivement construits pour le transport du poisson vivant, produisaient l'agitation de l'eau, comme cela a lieu dans nos ruisseaux, le rouet qui donnait cette agitation tuait ou blessait le poisson, et les parois de l'appareil étaient encore une cause de destruction. Marion a reconnu que l'agitation de l'eau n'avait d'autre effet que de renouveler l'air nécessaire à la respiration du poisson, il a imaginé l'introduction de l'air par insufflation; le fond de l'appareil est en caoutchouc, et forme un matelas d'air qui sert de réservoir et préserve le poisson du choc des parois.

L'air passe du réservoir dans l'eau au moyen d'un robinet qui en règle l'introduction, car la trop grande quantité serait aussi nuisible au poisson que le manque d'air. Quand le réservoir est vide on le remplit, en élevant le vase comme la joue d'un soufflet.

Marion a pris un brevet et s'est associé un pêcheur de la Bresse, nommé Vançon. Tous deux ont amené 220 kilogrammes de truites dans 400 litres d'eau; le transport s'est effectué sans changer d'eau et sans perte de poisson.

Ces Messieurs ont reçu les félicitations de l'Empereur, une médaille d'argent et une prime de 100 fr. de la Société impériale et centrale d'agriculture, on devait aussi leur payer le poisson qui a été déposé dans les bassins du collège de France, mais il paraît qu'on a oublié; d'autres voyages ont été exécutés avec le même succès, et, en 1860, Vançon réussit parfaitement à conduire du poisson vivant en Algérie, pendant les chaleurs de juillet.

L'eau qui ne renferme pas d'air est indigeste, M. Marion part de ce principe pour recommander l'usage de l'insufflation aux eaux distillées, de citernes, de puits ou de sources, qui ne sont pas aérées, et qui sont destinées à l'alimentation de l'homme.

Le mémoire de M. Marion renferme de très-bonnes idées,

l'appareil à transporter le poisson est très-ingénieux, mais il arrive un peu tard, car le poisson disparaît de nos ruisseaux. Nous vous avons dit, l'an dernier, ce qu'était M. Marion, vous avez encouragé ses travaux industriels par une médaille de 1^{re} classe, et cette année vous récompenserez ses travaux agricoles par une prime de 400 fr.

M. Michel, Jean-Georges, à Aumontzey.

M. Michel, Jean-Georges, s'est pendant de longues années livré avec succès à des travaux de pisciculture, qui lui ont valu les suffrages des personnes les plus compétentes du pays où il a opéré, et notamment de M. Remy, l'un des deux véritables et seuls auteurs de cette utile science, dont le retentissement qui se fait aujourd'hui autour d'un certain nom tendrait à faire oublier les modestes inventeurs. Nous vous proposons de décerner à M. Michel, Georges, une prime de 25 francs.

M. Poirot, manœuvre à Vaubexy.

Il y a cinq ans, M. Poirot a acheté, pour très-peu de chose, un terrain de 56 ares entièrement improductif. Il s'est mis, dès cette époque, à l'œuvre avec énergie et persévérance, a nivelé, détourné les eaux torrentielles, dirigé celles qu'il voulait utiliser, et a fini par le transformer en un très-bon pré; nous vous proposons, en conséquence, de donner à M. Poirot une somme de 25 francs et une mention honorable.

M. Magnières fils, de Boulaincourt.

M. Magnières, fils, de Boulaincourt, a soumis à la Société un long travail sur la maladie de la pomme de terre. Que n'a-t-on pas écrit déjà sur ce sujet? Et pourtant le mal reste et persiste d'une façon décourageante. La théorie nouvelle de M. Magnières l'arrêtera-t-elle? Les faits seuls répondront.

Mais sans proclamer ce système excellent, persuadée au contraire que le dernier mot est loin d'être dit, votre Commission a pensé néanmoins que les efforts mêmes de M. Magnières méritaient une récompense, et elle vous propose de lui décerner une médaille de 2^e classe.

**M. Ferriot, Nicolas, garde forestier
à Gugney-aux-Aulx.**

M. Ferriot s'est livré avec persévérance au reboisement de 6 hectares de terrains, abandonnés comme impropres à toute espèce de production. Il a également établi une pépinière de 15 ares dans l'intérêt des forêts confiées à sa surveillance. Nous vous proposons de récompenser cette initiative du garde Ferriot par une médaille de 2^e classe en argent.

M. Georges Durand, instituteur à Clefcy.

M. Durand, instituteur à Clefcy, canton de Fraize, a consacré ses moments de loisir au reboisement de 3 hectares de terrains, visités et appréciés par M. l'Inspecteur des forêts du canton de Fraize; en présence de l'attestation d'une autorité aussi compétente, nous n'avons qu'à nous incliner et à vous proposer de donner une médaille de 2^e classe en argent à M. Georges Durand.

M. Noël, de Sapois, jardinier.

M. Noël a entrepris depuis plusieurs années la plantation du pommier à cidre dans l'arrondissement de Remiremont; cette tentative, si elle réussit, peut être pour cette région, jusqu'alors deshéritée à cet égard, une chose utile et féconde, et tous les travaux et les efforts faits dans ce sens méritent vos encouragements; c'est en nous plaçant à ce point de vue que nous vous proposons de décerner à M. Noël une médaille de 2^e classe en argent.

M. André, Joseph, à l'hospice de Bruyères.

La commission de l'hospice de Bruyères, par l'organe de son président, nous signale le sieur André, Joseph, domestique au service de cet établissement, pour avoir fait, *proprio motu*, de notables améliorations dans un pré de plus de 2 hectares appartenant à l'hospice, afin que, par nos récompenses, nous aidions l'hôpital de Bruyères à se l'attacher par les liens de la reconnaissance. Nous félicitons hautement André, Joseph, de provoquer un semblable intérêt de la part de ceux qui emploient ses services ; mais, réduits à faire des vœux pour la durée d'une entente aussi cordiale, nous recommandons aux parties contractantes ces concessions mutuelles qui en sont toujours la condition indispensable, et, pour y aider dans la mesure de nos forces, nous vous proposons d'accorder au serviteur laborieux et fidèle une médaille de 2^e classe.

M. Demange, Jean-Baptiste, de la Seuche, commune de Saint-Etienne.

M. Demange a acheté, il y a sept ans, une propriété en trois parcelles de terre, formant ensemble 7 hectares 50 ares, pour 4,550 francs, qu'il vient de revendre il y a quelques mois pour 10,000. Cette plus-value a été obtenue par le défrichement de beaucoup de parties incultes, par l'extraction des nombreuses roches éparses çà et là à la surface, dont M. Demange s'est servi pour combler des inégalités, assainir, et quelquefois drainer. C'est un travail considérable non terminé, mais qui fait déjà ressortir la propriété au milieu de celles qui l'entourent ; nous avons compté cinq vaches à l'écurie. Malgré le mérite de ce travail, le propriétaire n'ayant point mené à fin son système d'amélioration évidente sans doute, mais stérile, si elle n'est pas poursuivie par son nouveau possesseur, il n'y a pas, quant à présent, de résultat définitivement acquis :

vosre Commission a donc pensé qu'il y avait lieu de le proposer à vos récompenses pour une médaille de 2^e classe.

M. Mougel , Jean-Joseph.

M. Mougel , Jean-Joseph , a créé , sur la rive gauche de la Moselotte , un pré de bonne qualité , avec des terrains primitivement de nulle valeur : faire des digues pour le défendre contre l'invasion des eaux de la rivière , dessécher les mares en les comblant avec des matériaux transportés en grande quantité , creuser un canal revêtu de parois bâties en chaux et sable , régulariser et r  dresser par un mur le cours irr  gulier de la rivière , tel est l'ensemble des travaux que M. Mougel a ex  cut  s , pour obtenir de gr  ves st  riles un tr  s-bon pr   de 2 hectares , et pour lequel nous vous proposons de d  cerner    son auteur une m  daille de 4^{re} classe.

M. Castel.

M. Castel vous a pr  sent   une brochure sur la cr  ation d'un cheval    deux fins par le croisement du percheron et de l'arabe.

Dans cette brochure , l'auteur donne les caract  res du cheval    deux fins , trop rare en France , et , apr  s avoir fait valoir toutes les qualit  s du cheval percheron , qui s'en rapproche d  j   beaucoup par ses aptitudes et sa conformation , il examine les r  gles qui doivent guider dans le choix de l'  talon am  liorateur.

Par un parall  le bien senti entre l'  talon anglais et l'  talon arabe , M. Castel fait voir que le dernier l'emporte de beaucoup sur le premier pour obtenir le r  sultat demand   , car il r  unit    la beaut   des formes la rusticit   , et la sobri  t      une assez grande vitesse.

Puis il donne les conditions d'hygi  ne n  cessaires pour l'  levage du poulain , et termine par les avantages p  cuniaires qui doivent r  sulter de l'  levage de cette sous-race , qui , si

elle ne réunit pas toutes les conditions recherchées, sera toujours de défaite, pouvant être employée à un autre service, tandis que les chevaux de race anglaise, lorsqu'ils sont manqués, sont plutôt onéreux qu'utiles.

Toutes les idées émises par M. Castel sont excellentes et prouvent une grande étude du cheval. Elles pourraient être appliquées non-seulement au croisement avec le percheron, mais avec la plupart de nos races françaises, et, si l'on n'obtient pas autant de taille par le croisement arabe que par le croisement anglais, on obtiendra du moins des sujets plus sobres et plus rustiques, et s'ils ont une vitesse un peu moins grande, ils auront en compensation beaucoup plus de fond.

Le croisement avec le percheron serait insuffisant à cause du petit nombre de sujets, et de plus, pour notre pays, il subirait les mauvaises influences dues à l'élevage, qui pêche généralement par l'absence d'avoine.

La Commission vous propose de récompenser la brochure de M. Castel par une médaille de 2^e classe en argent.

M. Lambert, Joseph, au Ménil.

Ce propriétaire a fait pratiquer dans un sol tourbeux, sans fermeté, un drainage selon le procédé de M. Thomas, et sous la direction personnelle de cet inventeur. Le terrain n'y a rien gagné, et c'est un travail à recommencer, ainsi que le disait M. Lambert lui-même, mais à recommencer dans d'autres conditions, soit en pierres, soit avec tuyaux. Il défriche et assainit des terrains, jusque-là sans valeur, que nous avons vus de nos propres yeux, il entretient huit belles vaches dans ses écuries, et obtient ces résultats avec 6 hectares de prés, 420 ares de champs dits essarts, et 4 hectares situés à Ventron. L'esprit de négoce qui fait le fond du caractère des montagnards vosgiens, nous a paru plus développé chez M. Lambert que l'esprit agricole; nous le croyons donc inférieur aux autres concurrents; mais il a des travaux estimables, et nous vous proposons, à ce titre, de lui décerner une médaille de 2^e classe.

M. Mathieu, Jean-Nicolas, à Deyvillers.

M. Mathieu a donné à sa sollicitude une autre direction. Il s'est appliqué à utiliser les vides qui se rencontrent dans les forêts les mieux tenues, en les plantant des arbres fruitiers qu'il juge les plus susceptibles de prospérer dans ce milieu. Vous avez déjà encouragé ses efforts ; M. Mathieu y persévérant, nous vous proposons de lui accorder le rappel de la médaille qu'il a obtenue de vous à l'origine de ses travaux.

M. Morlot, de Baudricourt.

En ce qui concerne la demande de M. Morlot, de Baudricourt, votre Commission, en considération de l'importance du travail annoncé (46 hectares mis en pré), a pensé qu'il conviendrait mieux de traiter cette demande, comme elle semble le mériter, en allant sur les lieux, ce qu'elle pourra faire, puisque la visite de votre jury-voyageur aura, l'année prochaine, l'arrondissement de Mirecourt pour théâtre de ses explorations.

M. Noël.

Nous terminerons cette deuxième partie par quelques mots au sujet de la propriété de M. Noël, président du Comice agricole de Remiremont, comme couronnement de ce que nous avons visité de plus beau dans notre exploration, tout en vous déclarant, ainsi que nous l'avons fait nous-même à M. Noël, que nous ne le proposons point à vos récompenses, par ce motif que M. Noël les a toutes épuisées, depuis la simple prime du comice local jusqu'à la plus haute, je veux parler de la croix de la Légion d'honneur, digne rémunération de ses travaux persévérants et éclairés.

Disons donc que tout marche d'ensemble dans cette belle propriété, et que, sous l'œil perspicace et vigilant du maître, nulle partie ne reste en souffrance : prairies naturelles,

nivelées, drainées, améliorées de toutes les manières, le disputent aux terres arables, dont une partie vient encore accroître la masse des fourrages, déjà si abondants, par des plantes annuelles ou bisannuelles consacrées à la nourriture du bétail ; belle écurie remplie de bêtes à cornes, dont on peut dire que M. Noël est le créateur de l'espèce, par un choix judicieux et des soins éclairés ; une administration vigilante et partout de l'ordre, voilà les principaux éléments de ce que nous dirions avec trop de prolixité, et dont nous aimons mieux recommander la visite à ceux qui voudront s'éclairer : ils trouveront là tout à la fois et plaisir et profit à entrer en communication avec un hôte plein de bonne grâce et d'aménité.

CHAPITRE III.

M. l'abbé Morizot, curé de Bussang.

La troisième partie du travail de votre Commission est relative à l'un de vos concurrents, dont les résultats obtenus et la méthode employée nous ont paru si remarquables, que nous avons voulu le signaler à votre attention toute particulière, par une place à part dans notre rapport : nous voulons parler des travaux d'irrigation de M. le curé de Bussang.

Bussang, comme chacun sait, est placé à l'extrémité supérieure de la vallée où la Moselle prend sa source. A ce point de départ, comme plus bas, si la nature offre toujours la même variété d'aspect, c'est avec un je ne sais quoi de plus âpre qui tient à la pauvreté de ces montagnes, dont la température est fort souvent trop élevée en été, trop basse en hiver. Quand nous avons visité ce pays, en juillet dernier, les rayons d'un soleil dévorant avaient tout desséché. C'est ce sol deshérité que M. le curé Morizot a entrepris de disputer au désert, et il y est parvenu, voici les faits :

Les terrains en questions, contenant 4 hectares, ont coûté 43,000 francs ; les travaux de nivellement, épierrement,

confection d'aqueducs, etc. etc, la somme de 3,500 francs, en tout 16,500 francs; avant les travaux susdits, ces terrains rapportaient de 6 à 7 mille kilogrammes de foin et regain, le produit s'élève aujourd'hui à 25 mille kilogrammes, par suite de la revente de 80 ares pour 5,500 francs; il faut déduire cette somme de la première, ce qui ramène le prix de la propriété de M. Morizot à 11,000 francs, et sa surface à 3 hectares 20 ares produisant une récolte de 20 mille kilog.

M. Morizot a fait défricher et mis en prairies deux hectares de terrains communaux, appelés essarts; il a fait exécuter en nivellements, aqueducs, etc., les mêmes travaux que dans sa propriété, avec des résultats identiques. Cette révolution dans l'état du terrain est due à une cause majeure qui prime toutes les autres, et qui constitue l'originalité de la méthode. Elle consiste, cette méthode, à aller chercher les eaux intérieures qui suintent entre deux couches, l'une perméable au-dessus, l'autre imperméable au-dessous, à les ramener à la surface, au moyen de tranchées quelquefois profondes, disposées et combinées entr'elles de manière à recueillir toutes les eaux supérieures pour les disperser ensuite à ciel ouvert, par des rigoles presque horizontales, sur les versants qu'elles arrosent, avec une pente très-peu sensible; quand cette première zone, usant des eaux ainsi emmagasinées à son profit, les a presque entièrement absorbées, un nouveau système de captation, identiquement pareil au premier, les recueille à leur sortie des terrains irrigués, et les distribue ensuite par les mêmes procédés dans la zone d'aval, pour y produire les mêmes effets. C'est ainsi, et traitées de la même manière, que les mêmes eaux, après avoir successivement servi à l'arrosage des terrains divisés en bandes horizontales, arrivent à la dernière, sans avoir rien laissé perdre dans cette progression économique si habilement dirigée.

Voilà en quelques mots l'exposé du système : amener à la superficie les eaux cachées entre deux terres, les aérer en les distribuant à la surface par des rigoles horizontales

combinées avec ce que M. Morizot appelle des aqueducs, mis en tête de chaque zone, à laquelle ils sont chargés de fournir l'eau nécessaire.

Nous croyons qu'il y a dans le procédé de M. l'abbé Morizot une véritable découverte, dont l'application, généralisée à toutes les montagnes des Vosges, avec leur sol formé de la décomposition des roches de grès et de granits, peut opérer une véritable révolution dans toute cette partie de notre département, où il se fait déjà un mouvement si actif du bétail, mais qui triplerait bientôt avec le défrichement des pentes, et leur arrosage par la méthode de M. l'abbé Morizot.

Nous avons voulu savoir si ses paroissiens étaient aussi pénétrés que lui de l'excellence de sa méthode; la preuve nous en a été donnée par un honorable industriel, ancien maire de Bussang, M. Pottecher, qui après avoir vu, s'est fait le disciple de M. Morizot : quelques autres personnes ont aussi commencé à entrer dans le mouvement.

L'exposé de sa méthode nous a été fourni par M. Morizot lui-même, mais ce qu'il ne dit pas, et que nous avons le devoir de proclamer, c'est que les bénéfices obtenus par M. Morizot dans ses améliorations agricoles, sont consacrés tout entiers à l'entretien d'un établissement qu'il a fondé, où sont recueillis et soignés des vieillards et des infirmes sans ressources. A nos respectueuses félicitations, M. Morizot nous a répondu avec simplicité *qu'il se croyait débiteur envers les pauvres de ce que la Providence lui avait appris à gagner.*

Mais ce n'est pas tout que de signaler à votre attention, pour qu'à son tour l'attention publique en soit saisie, l'apparition d'une méthode nouvelle; il faut encore examiner si les conditions économiques au milieu desquelles elle se produit, ne feront point obstacle à sa diffusion. Or il est impossible de nier que la pratique, sur une très-grande échelle, de cette féconde méthode soit subordonnée à une véritable révolution dans la jouissance de la plus grande partie des terres des montagnes : expliquons-nous.

Chacun sait qu'à l'exception du fond des vallées et des terrains qui entourent les habitations éparses çà et là, tout le sol des montagnes, sous la dénomination d'*essarts*, appartient aux communes. Or, qu'un individu se livre au défrichement d'un coin de terre et le cultive, personne n'a rien à lui dire, il en jouit lui et ses descendants à perpétuité, sous condition d'une redevance presque insignifiante, quelquefois dérisoire, au profit de la caisse communale. Ce laisser-faire est poussé si loin que, de même qu'il le transmet à ses enfants, il est loisible au tenancier de le céder à titre onéreux à un tiers, qui jouit à son tour aux mêmes conditions que son vendeur. Cette faculté, laissée au premier venu, de s'établir où il lui plaît, produit un désordre, fort pittoresque assurément, mais non moins dommageable pour la prospérité de ces terrains eux-mêmes, dont l'exploitation est d'une difficulté extrême par l'absence des chemins. Les chemins, Messieurs, toujours les chemins, toute la synthèse agricole est renfermée dans ce mot : les chemins. Nous y reviendrons tout à l'heure. Nous venons de dire que la caisse communale ne retirait à peu près rien du loyer de ses biens, on nous en a donné à Bussang une preuve que nous recommandons à qui de droit. Quelqu'un demandait à louer un essart à son possesseur, il lui en offrait 45 francs par année de loyer. Le tenancier en voulait davantage : on ne put parvenir à s'entendre, cependant le solliciteur désappointé voulut connaître le chiffre de la redevance payée à la commune, il trouva que le tenancier en question rendait 80 centimes !

Nous affirmions plus haut que, pour les terrains dont nous parlons, l'absence de chemins était une cause de dépréciation que nous n'osons pas mesurer, parce que nous serions taxés d'exagération ; jugez-en, Messieurs, par un fait qui vient de se produire, et à l'appui duquel je fais appel au témoignage de M. le Conservateur des forêts, notre collègue. Il est question de bois sans doute, mais pour eux comme pour les terres en culture, il y a même raison de décider. Or un honorable industriel que nous pourrions nommer vient d'a-

acheter des bois situés à l'extrémité supérieure de la vallée de la Moselle, au prix de 4 fr. 50 cent. ce qu'on appelle vulgairement la corde, qui fournit un mètre cube de charbon, et se paie d'ordinaire de 9 à 11 fr. sur pied, pour revenir, en fin de compte, au prix de 13 à 15 fr. rendu en halle; et que l'on ne croie pas que l'acheteur fasse une magnifique affaire, les frais d'exploitation et d'extraction, joints à ceux du transport à l'usine, établiront le niveau avec les prix ordinaires. Ainsi donc, par les difficultés de l'exploitation résultant de l'absence de chemins, ce qui se vend communément de 9 à 11 fr. s'est vendu ici 4 fr. 50 cent. Ajoutons, ce qui est su de tout le monde, que certaines parties de nos forêts des montagnes, et des plus belles, sont absolument improductives, grâce à l'impossibilité d'y pénétrer et d'en sortir.

La propriété arable est-elle mieux traitée que le domaine forestier? ici encore il est facile de s'en rendre compte; il n'est personne en effet qui, voyageant dans nos montagnes, n'ait été à même de voir, à sa plus grande surprise, un charriot trainé à pas de tortue par deux vaches, louvoyant à travers les rochers, et atteignant les plus hauts sommets, pour y conduire ou en ramener un fardeau que l'on donnerait à traîner à une chèvre sur la route. Il est de ces voyages qui durent six ou sept heures. Est-il possible, avec de pareils moyens, que la culture soit prospère? Nulle part, on peut le dire, l'adage « le temps c'est de l'argent » n'est aussi vrai que dans nos montagnes.

Il faut donc faire des chemins, voilà la conclusion de tout ceci, et quand l'accès des sommets les plus escarpés sera rendu facile, vous aurez alors décuplé les forces de nos énergiques montagnards. Au lieu de champs irréguliers de quelques dix mètres carrés, quelquefois moindres, à l'entour d'un énorme rocher qu'on n'a point essayé de détruire à cause de sa masse, vous aurez de grands sillons que chacun s'appliquera à améliorer tous les jours davantage, vous aurez comme base, en même temps que comme corollaire indispensable de toute amélioration dans les Vosges, l'aliénation définitive de la plus

grande partie des terrains communaux. C'est alors aussi que, lorsque la propriété privée sera en possession de ce nouvel accroissement de forces, c'est alors, disons-nous, que les procédés de M. l'abbé Morizot se répandront avec rapidité dans les montagnes, parce que c'est là surtout qu'ils s'appliqueront avec le plus de succès ; c'est alors que la terre arable productive de grains, toujours médiocre, fera place à la prairie, merveilleusement préparée pour recevoir les eaux, qui ne manquent jamais quand on sait, comme M. l'abbé Morizot, les aller trouver où elles sont ; c'est alors enfin qu'un progrès en amenant toujours un autre après lui, vous aurez accru de plus du double, de plus du triple, la masse du bétail, qui est la grande richesse agricole de cette région. Vous aurez enfin créé, à côté du mouvement si rapide et si merveilleux de l'industrie cotonnière dans nos belles vallées, un développement agricole correspondant, et la montagne, les jours d'épreuve passés, deviendra le centre d'une prospérité à laquelle on ne saurait assigner de limites.

M. Morizot en aura été l'un des précurseurs, et c'est à ce titre que nous vous proposons de lui décerner la plus haute de vos récompenses.

Nous n'ignorons pas toutes les difficultés à vaincre pour mener à bonne fin un projet aussi vaste, mais nous sommes convaincu de la possibilité de son exécution avec de la bonne volonté et de la persévérance ; nous faisons donc appel à tous les bons vouloirs, et, s'ils y répondent, nous ne doutons pas du succès, car c'est avec la foi qu'on soulève les montagnes :

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE,

PAR M. NESTOR JOLY,

Membre titulaire.

MESSIEURS ,

Il est un propos qui souvent a frappé vos oreilles, c'est celui-ci : « Notre époque n'est point poétique. La littérature » a fait son temps. Les intérêts positifs, le bien-être matériel, » les jouissances du luxe, voilà ce qui absorbe à présent » les facultés humaines. De l'or, des palais, des fortunes faites » et défaites en un jour, la nature domptée, les espaces » supprimés, des routes frayées jusque dans les cieux, telle » est la poésie de ce siècle de progrès. Les Grâces sont dé- » crépites, les Muses ont disparu ; exproprié pour cause » d'utilité publique, le Parnasse s'est vu percer par un tunnel, » et, distancé par le premier chef venu d'un train de petite » vitesse, Phébus a donné sa démission. »

Voilà à peu près, Messieurs, ce qui, soit avec l'accent du regret, soit avec celui de la joie, se répète sur tous les modes possibles, et si, de nos jours, quelque grande princesse personnifiait la poésie, on n'entendrait autour d'elle que ces paroles célèbres : « *Madame se meurt, Madame est morte !* »

Eh bien ! ce langage est vrai , mais il ne l'est qu'à demi. Oui , certes , la poésie est bien malade , votre rapporteur le reconnaît , mais il se dit qu'elle n'est pas morte , qu'elle ne mourra jamais. Au besoin elle renaîtrait comme le phénix. La poésie sommeille toujours dans les âmes d'élite. Étincelle sous la cendre ou dans le caillou , il ne faut qu'un souffle pour la rallumer , qu'un choc pour la faire jaillir ! Violette foulée aux pieds , elle ne cesse pas de répandre ses parfums ignorés. La poésie est partout et dans tout. Elle est dans une goutte de rosée , dans un brin de mousse , dans une brillante plume d'oiseau , dans la cascade écumante , dans l'azur des cieux reflété par le lac tranquille , dans le chant du rossignol , dans la grâce pudique d'une jeune vierge de nos montagnes !.. Partout où se rencontreront les merveilles de la nature ou les charmes de la beauté , il se trouvera des yeux pour admirer , des cœurs pour battre , des voix pour chanter !..

Mais si l'amour du beau fait des poètes , c'est surtout quand le beau est cherché par delà les régions terrestres. Certaines âmes qui ont un immense besoin d'admirer et d'aimer , parce qu'elles voient plus loin dans l'œuvre divine , sont naturellement ouvertes à la poésie. C'est la statue qui , frappée du céleste rayon , rend forcément des sons mélodieux ; c'est le rocher qui se fend pour verser à la lèvre altérée de tout un peuple les bienfaits de son onde pure et rafraîchissante. Et comme il est un sexe qui nourrit plus activement le foyer du sentiment religieux , je suis amené à dire que le jour où la poésie aurait disparu de la terre , c'est dans le cœur d'une femme qu'il faudrait espérer la retrouver !..

En 1862 , Messieurs , votre rapporteur recevait la visite d'un ami qui , avec deux de ses filles , allait parcourir les bords du Rhin. Dans ce voyage une muse chrétienne se révélait. La cathédrale de Strasbourg faisait un poète de Marie Jenna : longtemps fixés sur la sublime flèche , les yeux ravis de cette jeune fille trouvaient en s'abaissant une harpe entre ses bras !..

Mais , pardon !.. j'allais anticiper.. il me faut revenir à

la route tracée et rendre un compte méthodique des résultats du concours littéraire et artistique de 1863.

Nous sommes peu riches par le nombre des productions, et nous n'en avons aucune qui soit spécialement lorraine. A ce double point de vue, la Commission formule un regret pour le présent et un vœu pour l'avenir. Elle pense qu'il serait bon de ramener un peu les concurrents sur le terrain de nos Vosges bien aimées, sans, toutefois, les y enfermer comme dans un cercle de Popilius. Élargir et non restreindre le champ littéraire, tel est notre désir. Dans le grand jardin de la poésie où l'art, comme l'a dit un poète, a le droit d'errer à sa fantaisie, il n'y aura pas de fruit défendu, non! mais il peut y avoir des fruits recommandés. Nous dirons aux poètes : « Cueillez là où il vous plaira, » mais ne dédaignez pas les produits de notre sol. » En un mot, dans le jardin poétique et scientifique de la Société d'Émulation vosgienne, nous serons bien aises qu'on cultive des arbres vosgiens. Qui pourrait nous en blâmer? Qui pourrait s'étonner que nous trouvions à leurs fruits une saveur plus douce? A-t-on jamais jeté la pierre au généreux amphitryon qui, parmi les vins les plus renommés, nous verse ceux de sa vigne que Bacchus a regardée d'un œil favorable? Et pourquoi la poésie ne trouverait-elle pas dans ce beau et bon pays, aussi bien qu'ailleurs, de quoi s'inspirer? soit que, jetant les yeux sur cette antique et noble Lorraine dont on vient de vous parler avec une éloquence si entraînante, je considère le caractère éprouvé de ses habitants, leur loyauté, leur courage, leur patriotisme; soit que, dans les *Annales* des temps héroïques de l'Empire, je voie briller leurs noms parmi les grandes illustrations guerrières; soit que je contemple le pur cristal qui baigne vos murs, ou bien qu'explorant Gérardmer et ses pittoresques environs, ses verdoyantes vallées, ses lacs bleus, ses monts aux panoramas splendides, je trouve en quelques lieues carrées une charmante miniature de la Suisse, ce chef-d'œuvre de la nature, je me dis qu'il est permis aux Vosgiens d'être fiers de

leur pays et d'eux-mêmes et de murmurer discrètement aux oreilles de la poésie le nom d'une de leurs plus jolies fleurs : « *Vergiss mein nicht !* » (1).

La Commission demande donc qu'une récompense spéciale soit réservée à l'œuvre qui aura réussi à traiter l'un des sujets lorrains qui seront chaque année proposés. Le mémorable siège de la Mothe, la vie du duc de Bellune, ce brave guerrier monté des rangs du peuple au commandement des armées, celle de Claude Gelée (le Lorrain), gloire des paysagistes, l'Alsace vue du Hohneck au lever du soleil, voilà, Messieurs, des objets qui peuvent à juste titre tenter le talent, et vous ne craignez pas d'en offrir chaque année plusieurs aux choix des concurrents, car l'histoire, l'archéologie, les arts, la belle nature, vous assurent une mine assez riche pour que de longtemps elle ne puisse être épuisée.

Ceci expliqué, je reviens à 1863. Nous n'avons eu que trois concurrents en présence, et encore faut-il à peine donner ce nom à un jeune habitant de nos campagnes qui, doué d'imagination et de généreux sentiments, mais manquant du point d'appui que donnent les solides études des langues antiques, ne pouvait produire que des essais où trop souvent la forme défectueuse emporte le fond. C'est à regret que la Commission s'est vue forcée d'être sévère; elle se ferait scrupule d'encourager des illusions qui, si elles détournaient ce jeune homme de ses utiles labeurs, pourraient le briser à l'écueil des déceptions et des regrets.

Le second concurrent manie avec une habile facilité le vers badin, mais il a traité un sujet bien vieux, les tribulations qui toujours ont été le lot des favoris du Parnasse; et le nom de Gilbert apparaissant un instant dans cette nomenclature ne pouvait donner une physionomie suffisamment lorraine à son œuvre, trop légère d'ailleurs pour fixer notre sérieuse attention.

Heureusement, Messieurs, un dédommagement nous était

(1) Ne m'oubliez pas !

réserve. La Société d'Émulation n'a qu'à lire les poésies de **M^{lle} Marie Jenna** pour être consolée, et pour voir que, comme je l'ai dit, le culte du beau n'est pas éteint dans les âmes.

Fille d'une mère qui était douée de tous les dons de l'esprit et du cœur, qui, elle aussi, révéla un jour des trésors de poésie ignorés, qui sur la tombe prématurée d'une jeune parente morte en couches voulant jeter quelques fleurs écrivit une douce élogie où brillait enchassé à d'autres perles ce vers délicieux :

Neuf mois épouse, et mère un jour!..

Marie Jenna ne s'était laissé deviner par personne, pas même par ses sœurs. Quelle fut la douce émotion de la famille réunie, quand au retour du Rhin, on l'entendit lire le morceau suivant :

La cathédrale de Strasbourg.

Seigneur, si votre peuple, en sa triste folie
Pour des biens mensongers trop souvent vous oublie,
Ah! nous vous bénissons de ce que parmi nous
Ce qu'on voit de plus beau, mon Dieu, fut fait pour vous;
De ce que par dessus tous les bruits de la terre,
Bruit de cupidité, bruit de haine et de guerre,
Bruit du passé qui tombe et du présent qui fuit,
Vaine agitation du jour et de la nuit,
Voix de l'ambition, plainte de la souffrance,
Vous avez fait monter le cri de l'espérance!
Légers festons de pierres autour des saints vitraux,
Cintres, piliers hardis, colonnes en faisceaux,
Dites qui vous créa, fut-ce la main des anges,
Et voyait-on parfois des célestes phalanges
Passer les voiles blanches et les écharpes d'or,
Quand de la flèche au ciel elles prenaient l'essor?
Non, ce ne fut pas eux!. Non, non, ce sont des hommes,
Des hommes impuissants, faibles comme nous sommes.

Ils ont dit : « Travaillons et que Dieu vienne là ! »
Et puis ils ont prié, puis ils ont fait cela.
Salut, portail sacré ! salut, flèche gothique !
Salut, temple béni, vieux géant catholique
Qui des saints monuments, palais du Roi des rois,
As su porter plus haut le signe de la croix !
O toi de nos aïeux magnifique héritage,
A tous leurs descendants parle un divin langage :
Puisqu'il faut en passant vers toi lever les yeux,
Ils seront bien forcés de regarder les cieux !
Oh ! dis-leur qu'il est triste et qu'il est misérable
De ne voir ici-bas qu'un peu d'or et de sable ;
Dis-leur que l'homme est grand quand il est à genoux
Devant ce Dieu si grand qui s'abaissa pour nous.
Dis-leur qu'il faut à l'âme un lumineux mystère,
Et qu'elle se dilate et vit dans la prière ;
Que leurs riches palais s'écrouleront demain,
Et que tu resteras, toi, jusques à la fin.
Qu'au dernier jour encor Dieu respecte ta cime,
Et qu'elle plane seule au-dessus de l'abîme,
Pour être un piédestal à l'archange vainqueur
Qui viendra réveiller les élus du Seigneur !

Il est superflu, Messieurs, de vous dire ce qu'il y a dans ces vers. Vos oreilles ont dû douter qu'ils fussent l'essai d'une jeune fille, car un talent tout viril y éclate. L'élévation de la pensée, l'énergie du style, la fermeté du vers, le souffle poétique enfin, rien ne vous a échappé, et je croirais vous faire injure en analysant les beautés de premier ordre qui se rencontrent dans cette inspiration.

C'est principalement aux sources de la religion, ces sources si abondantes et si pures, que M^{lle} Jenna a jusqu'ici trempé sa jeune plume. Tantôt elle réhabilite les saints, si supérieurs souvent à leur siècle ; tantôt elle chante l'humble chapelle où, après une course orageuse sur l'océan du monde, une âme fatiguée vient retrouver la foi des jeunes années ; tantôt

avec un mouvement d'éloquence entraînant, elle conjure Dieu d'avoir pitié du bonheur d'une femme qui lui est infidèle. Mais elle sait aussi chanter les beautés de la nature, les joies de la famille, les douleurs maternelles sur une tombe. Je trouve deux pièces sur ce triste sujet, et laissant de côté, malgré beaucoup de beaux vers, la leçon de résignation chrétienne que renferme *la part de Dieu*, je veux, par l'autre morceau très-court, vous montrer le côté gracieux du talent de Marie Jenna. Ce n'est plus la pompe du langage adressé à la flèche aérienne : c'est la simplicité la plus touchante, c'est une colombe blessée qui soupire, c'est le cœur maternel qui exhale ses plus tendres gémissements.

Plus d'enfant !

Il était là pourtant la semaine dernière !
Là vivant et joyeux ; et moi . . j'étais sa mère !
Dans le grand corridor on entendait ses pas.
Oh ! le bruit qu'il faisait ne me fatiguait pas !
Partout vibrait l'écho de sa voix triomphante,
Partout apparaissait sa tête souriante ;
La maison tout entière était pleine de lui ;
Où donc est-il, hélas ! . . tout est vide aujourd'hui.
Dès qu'il était levé, je lui disais : sois sage !
Puis le charmant oiseau s'échappait de sa cage,
Et puis il revenait, mon petit ange blond,
Quand il avait besoin d'un baiser sur son front.
Mais d'autres fois aussi, lorsque, de ma fenêtre,
Je l'avais vu longtemps courir et disparaître,
Je l'appelais en vain : l'enfant sourd à ma voix
Courait, courait toujours . . . On me disait parfois :
Grondez-le plus souvent, ce petit indocile,
Si vous n'y prenez garde, il sera difficile
De l'élever plus tard . . . difficile . . . ô mon Dieu !..

.
.

Son souvenir chéri se retrouve en tout lieu :
Là son livre doré, ses soldats, son village,
Ses châteaux de carton ; ici la sainte image
Du patron qui bénit, de l'ange qui défend,
Puis son lit, ses rideaux... mais lui ! l'enfant ! l'enfant !
Ils l'ont hier au soir mis dans le cimetière !..
Il y dort maintenant sous une croix de pierre..
Et pourtant ce matin s'est levé le soleil,
Et pourtant au rosier brille un bouton vermeil,
Comme s'il avait dû dès le matin sourire
En voyant dans sa chambre un beau rayon reluire,
Et comme s'il fallait des roses maintenant,
Quand pour me les donner... moi, je n'ai plus d'enfant !..

Je crois, Messieurs, que la Société d'Émulation, en décernant, selon le vœu unanime de sa Commission, une médaille en vermeil à M^{lle} Jenna, s'applaudira d'avoir, par la plus haute de ses distinctions, encouragé ce talent naissant. C'est vous qui les premiers aurez salué d'un regard ami les rayons de cette pure étoile qui se lève à peine et qui, déjà, je le sais, attire plus d'un regard du monde littéraire. J'ose vous répondre que votre suffrage sera de plus en plus justifié, au besoin je m'en porterais garant, si j'avais pour cela qualité suffisante, et s'il en était besoin après les beaux vers que vous avez entendus.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir d'une œuvre qui se recommande vivement à vos sympathies, la collection des airs des Noël's lorrains, et j'y arrive par une transition facile, ou pour mieux dire sans transition, car ces vieux monuments de la foi de vos aïeux, ces chants simples et naïfs, sont aussi une poésie. Murmurés jadis par les mères de vos mères, je dirais même aussi par les pères de vos pères, ils ont quelque chose de vénérable et de touchant. L'enfant-Dieu naissant dans une crèche, le maître de l'univers couché sur de la paille au milieu des hôtes de l'étable, il n'y a rien au monde de plus grand. Partout jadis, et

surtout dans les campagnes, cette mémorable nuit était célébrée avec amour; ces milliers de cantilènes, pieuses variations d'un même thème, étaient toute la poésie, toute la musique du peuple. Il faut féliciter M. Grosjean de les avoir sauvées de l'oubli.

Un double caractère s'y rencontre. Souvent les visiteurs de l'étable célèbrent en accents joyeux la bienvenue au jour du Créateur du jour et de la nuit. D'autres fois, ils songent que Bethléem promet le calvaire, et entrevoyant une croix sous les langes, ils pleurent... Quelques-uns seulement parmi ces chants sont écrits avec quelque pureté; mais pour juger de telles productions, ne faudrait-il pas se vieillir de deux siècles, assister à une veillée de village, voir l'aïeule à cheveux blancs tournant son rouet, chanter à la famille émerveillée la naissance de l'enfant, les bergers et l'étoile, et les trois rois Melchior, Gaspard et Balthazard, avec l'or, la myrrhe et l'encens? Alors on chanterait avec l'aïeule, et l'on ne serait guère exigeant sur la forme de ces pieux et simples cantiques. M. Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié, est parvenu à en recueillir 86, dont beaucoup sont d'origine lorraine, et pour bien faire apprécier le mérite de son œuvre, il me faudrait répéter en l'affaiblissant ce que vous a si bien dit M. Rambaud dans un rapport qui est encore présent à vos oreilles. M. Rambaud est un homme qu'on aimerait à voler, mais il faut avouer qu'un rapporteur qui est magistrat ne serait guère bien venu à se permettre une licence de ce genre. Je me borne donc à répéter que M. Grosjean qui, sous les mélodies recueillies par ses soins, a écrit des accompagnements où, comme son habile confrère d'Épinal, j'ai pu reconnaître la science d'un excellent harmoniste, a bien mérité du pays, en aidant à perpétuer des traditions de mœurs qui s'éloignent et s'effacent chaque jour de plus en plus.

Je ne voudrais pas finir sans faire connaître à mon auditoire quelques-uns de ces Noël's; mais pour y réussir il me faudrait deux choses ici, un orgue que je n'ai point et une

voix que je n'ai plus. Votre imagination tâchera d'y suppléer, et de se transporter à l'un de ces foyers du moyen-âge dont je parlais tout à l'heure.

Je n'ose vous citer, bien qu'il soit tout lorrain, le Noël un peu trop vulgaire :

Bourgeoisie de Nancy
Ne soyez en souci.

Vous y verriez les filles de Malzéville, et celles d'Essey, et celles de Champigneulle, et bien d'autres encore, apporter au bel enfant, *qui des anguilles et rousselettes*, qui, *du beurre et de la laine*, qui *un sac plein de perchettes*... ni celui où vous verriez défilér en procession, les dames *Bernardines*, les *Urbanistes*, les *Bénédictines*, les *Carmélites*, les *Ursulines*, les *Vititandines*, par suite de ce que, pour courir à Béthléem saluer le divin Poupon,

Tous les couvents de filles
Ont la permission, don, don,
Pour l'aller trouver là, la la,
D'abandonner leurs grilles.

Je vais vous en lire un dont la naïveté villageoise me paraît exempte de trivialité, et où je rencontre deux pensées fines et délicates. Assurément avoir à signaler dans un Noël deux bons vers, deux jolies idées, c'est ce qu'on peut appeler une bonne fortune. Écoutez et ne soyez pas surpris de la quantité de cadeaux qui y abonde ; c'est ainsi que nos braves villageois aiment à prouver au Messie leur allégresse, ils lui donnent toujours, et tout ce qu'ils ont de meilleur.

1.

Voisins, d'où venait ce grand bruit
Qui m'a réveillé cette nuit
Et tous ceux de mon voisinage ?
Vraiment, j'étais bien en courroux

L'entendre par tout le village :

« Sus, sus, berger, (bis) réveillez-vous (bis). »

2.

Quoi donc, Colin, ne sais-tu pas
Qu'un Dieu vient de naître ici-bas ?
Qu'il est logé dans une étable ?
Qu'il n'a ni langes, ni drapeaux,
Et qu'en cet état misérable
L'on ne peut voir rien de plus beau ?

5.

Allons donc, bergers, il est temps,
Allons lui porter nos présents
Et lui faire la révérence :
Voyez comme Jeannot y va,
Suivons-le tous en diligence,
Et nos troupeaux, laissons-les là.

4.

Pierrot lui porte un agnelet,
Son petit-fils un pot au lait
Et deux moineaux dans une cage :
Robin lui porte du gâteau,
Jeannot du beurre et du fromage
Et le Gros-Jean un petit veau.

3.

Pour moi, puisque ce Dieu sauveur
Doit être un jour aussi pasteur,
Je veux lui donner ma houlette,
Ma passetière avec mon chien,
Mon flageolet et ma musette,
Et mon sifflet, s'il le veut bien.

Après avoir donné leurs présents et tiré leur révérence ,
ils se disposent à rentrer chez eux , mais le brave berger se
ravise et pense qu'il vaut bien mieux emmener l'enfant dans
sa maisonnette , où il a préparé une couchette et des linges
tout blancs.

Je vais faire de tout mon mieux
Pour retirer de ce saint lieu
Et Joseph ainsi que Marie :
Quand ils seront tous trois chez moi ,
Ma maison sera plus jolie
Que le palais du plus grand Roi .

Dès aujourd'hui dans ce dessein ,
Sans attendre jusqu'à demain ,
Je veux quitter ma bergerie ,
Et j'abandonne mon troupeau
Pour mieux garder toute ma vie
Dans ma maison ce seul agneau .

Assurément ces mots :

« Et moi , puisque ce Dieu sauveur
» Doit être un jour aussi pasteur ,
» Je veux lui donner ma houlette. »

Et ceux-ci :

« Et j'abandonne mon troupeau ,
» Pour mieux garder toute ma vie
» Dans ma maison ce seul agneau. »

sont deux traits pleins de grâce et de délicatesse.

J'ai rencontré la dernière pensée dans une de ces chansons
dont le naïf patois a pour moi le même charme que pour
M. Rambaud. C'est un dialogue entre un maître et son valet.
Le premier se plaint qu'on rentre bien tard , ce qui lui a
donné lieu de craindre que le loup n'eût dévoré tout son
troupeau.

Le Maître.

Je bontrai que seret lou loup
Qu'eret étrangué des berbis,
Mas ousque vatin zar teurtou,
Et met pai en est-il mou pris ?

Le Valet.

Ca, voute graice, ce nam celet,
J'évons pu d'eigneu que j' n'évin,
Ca let neuc-ci eu Nazareth
Lau est venu à monde in divin.

Il faut avouer que voilà un gardeur de moutons qui fait des réponses délicieuses, et que si tous les couplets étaient de cette famille-là, nos bons aïeux auraient eu plus d'esprit que nous.

Quoiqu'il en soit, la collection des Noël^s lorrains est une œuvre qui renoue la chaîne à demi-brisée entre le passé et le présent; c'est un monument non-seulement élevé à la foi, mais par la foi, car les dernières lignes de M. Grosjean (et je l'en félicite) me le montrent accomplissant son œuvre avec les mêmes sentiments qui animaient l'illustre Haydn lorsqu'il écrivait son sublime oratorio de la création, et que, sentant l'inspiration sur le point de lui manquer, il s'en allait à l'église, roulait entre ses doigts un chapelet, et revenait ensuite à son clavecin.

Messieurs, tous les hommes d'intelligence décerneront avec vous une médaille en vermeil à l'habile et laborieux collecteur des Noël^s lorrains.

Me voici arrivé au terme d'une tâche que les rapports des années précédentes rendaient périlleuse, mais qui m'a été douce par les objets qu'elle me donnait à traiter. Parler poésie et musique ne peut jamais être fatigant... sinon pour les

auditeurs. J'ignore, Messieurs, si je vous ai fait partager mon opinion, mais je répète que si le concours de 1863 nous a causé quelques regrets quant au petit nombre des pièces produites, il ne doit, à un autre point de vue, en laisser aucun, car il nous a offert M. Grosjean qui conserve le passé, et M^{lle} Marie Jenna qui promet l'avenir.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

*Dans sa Séance solennelle et publique
du 10 Décembre 1863.*



I.

**Primes du Gouvernement
attribuées spécialement. cette année,
à
l'arrondissement de Remiremont.**



D'après le rapport de la Commission de visite des fermes et les propositions de la Commission d'agriculture, la Société d'Émulation, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille en vermeil et une prime de 250 fr.
à M. Guerre, Camille, cultivateur aux Granges-
Molières (Plombières).

Une médaille de 1^{re} classe en argent et une prime de 200 fr. à M. Laurent, Émile, cultivateur à Remiremont.

DÉFRICHEMENTS ET AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Une médaille de 1^{re} classe en argent et une prime de 150 fr. à M. Lecoanet, féculier à Éloyes (Remiremont).

Une médaille de 1^{re} classe en argent et une prime de 150 fr. à M. Joley, adjoint au maire du Tholy (Remiremont).

Une médaille de 1^{re} classe en argent et une prime de 100 fr. à M. Georgel, cultivateur à l'Envers-de-Cleurie, commune du Syndicat-de-Saint-Amé (Remiremont).

II.

**Primes ordinaires de la Société
d'Émulation.**

Sur le rapport de la Commission d'agriculture et des primes, la Société d'Émulation a décerné les récompenses suivantes :

DÉFRICHEMENTS ET CRÉATION DE PRAIRIES.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Legay, féculier à Jarménil.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Lecomte, aubergiste à Vagney.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Gérard,

cultivateur à Pont , commune de Dommartin-les-Remiremont.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Thouvenin , cultivateur au Pré-Cunin , commune de la Forge.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Mougel, cultivateur à Nol , commune du Syndicat-de-Saint-Amé.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Lambert , cultivateur au Ménil.

Une médaille de 2^e classe à M. Demange , cultivateur à la Seuche , commune de Saint-Étienne.

Une mention honorable et une prime de 25 fr. à M. Poirot , manœuvre à Vaubexy.

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Georges Perrin , manufacturier à Cornimont.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. Creusot, cultivateur à la Heutote , commune du Val-d'Ajol.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. André , domestique à l'hôpital de Bruyères.

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS.

Une médaille de 1^{re} classe en argent à M. le rédacteur de *l'Echo des Vosges* , de Remiremont, pour les articles agricoles qu'il publie.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Castel, pour sa brochure sur la *Création du cheval à deux fins*.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Magnière , cultivateur à Boulaincourt , pour son mémoire sur la *Maladie de la pomme de terre*.

REBOISEMENTS.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Durand , instituteur à Clefcy.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Ferriot , garde forestier à Gugney-aux-Aulx.

ARBORICULTURE.

Une médaille de 2^e classe en argent à M. Noël , arboriculteur à Sapois.

Un rappel de médaille à M. Mathieu , garde particulier à Deyvillers.

PISCICULTURE.

Une prime de 25 fr. à M. Michel , Jean-Georges , pisciculteur à Aumontzey.

INVENTIONS DIVERSES.

Une prime de 100 fr. à M. Marion , horloger à la Bresse.

· TRAVAUX D'IRRIGATION.

Prix Claudel.

Une médaille en vermeil à M. l'abbé Morizot, curé de Bussang.

III.

Concours littéraire et artistique.

· Une médaille en vermeil à M^{me} Marie Jenna, de Bourbonne-les-Bains, pour ses poésies.

Une médaille en vermeil à M. Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié, pour son *Recueil des airs des Noël's lorrains*.

NOTICE

SUR LE

CABINET DE JANNE D'ARC

A ORLÉANS,

PAR M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI,

Membre correspondant de la Société d'Émulation des Vosges,
de la Société impériale des antiquaires de France et de
diverses Académies françaises et étrangères.

Le cabinet dit de Jeanne d'Arc, à Orléans, rue du Tabourg, est très-souvent visité par des étrangers qui, faute de renseignements qu'on ne trouve qu'épars dans divers écrits, sur les monuments remarquables de la ville, emportent une idée très-fausse de cette construction digne d'intérêt à plusieurs titres, mais qui n'a qu'un rapport indirect avec l'héroïne de Domremy.

Après le voyage extraordinaire de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs à Chinon, après sa réception par le roi Charles VII, elle se rendit tout armée à Blois, où l'on avait réuni des troupes pour venir au secours d'Orléans, assiégé par les Anglais depuis quelque temps, et dont les habitants faisaient à l'ennemi, investissant la place en grande partie, une vigoureuse résistance.

Jeanne d'Arc, forte de sa croyance en sa mission divine, et d'un courage rare, avait été mise à la tête de l'armée de ravitaillement que commandaient des guerriers prudents et recommandables.

Ne connaissant point les localités, elle voulait conduire le convoi par la Beauce où les Anglais avaient des forces dans divers lieux avoisinant le chemin de traverse de Blois à Orléans, qui n'était point alors la vraie route, entre ces deux villes, pratiquée vers la Sologne de l'autre côté de la Loire. La route de Blois qui existe encore passait, avant la nouvelle route, à St-Dié, Nouan, Lailly, Cléry et St-Mesmin.

Les *chefs de guerre* la trompèrent, ainsi qu'elle s'en plaignit vivement ensuite au Bâtard d'Orléans (Dunois), et ils la conduisirent par la vraie route en s'en détournant un peu aux approches d'Orléans, avec une prudence qui assura le succès de cette entreprise hardie. Ils passèrent donc par la Sologne près d'Olivet (1) et atteignirent le bord de la Loire, rive gauche, en face du fort français de Chécy, qui se trouvait sur la rive droite.

Le passage du fleuve s'effectua heureusement, et le 29 d'avril 1429 (2) elle partit de Chécy où elle avait été reçue par Dunois et des chevaliers, écuyers et gens de guerre qui avaient été au-devant d'elle. On était convenu qu'elle n'entrerait à Orléans que le soir un peu tard, pour éviter la *confusion que pourrait occasionner la population*, et que le Maréchal de Rays et messire Ambroise de Loré, qui, par ordre du Roi, l'avaient conduite jusqu'à Chécy, retourneraient à Blois, où étaient plusieurs seigneurs français et gens de guerre, qui attendaient pour agir contre les Anglais le succès de cette entreprise.

Ce fut donc le 29 avril 1429, sur les huit heures du soir, que Jeanne d'Arc entra à Orléans avec 200 lances formant

(1) Le manuscrit anonyme du Vatican s'exprime ainsi : « Ils vindrent (la Pucelle, Mgr de Rais maréchal de France, etc.) par la Sologne et passèrent par Olivet (ou près de ce bourg) et arrivèrent jusques à l'isle aux Bourdons qui est devant Chécy, etc., etc. »

(2) Elle était partie de Blois avec 5,000 hommes d'élite; elle passa la Loire dans une *nef* (grand bateau) avec Dunois et suivie dans d'autres bateaux par 200 lances, ou 1,200 hommes.

4,200 hommes amenés de Blois, des vivres et munitions, malgré les Anglais qui n'osèrent pas même s'opposer à son passage devant leur fort de Saint-Loup, tenu en échec par une sortie des Orléanais.

Elle entra par la porte de Bourgogne, armée de toute pièce, montée sur un cheval blanc, faisant porter devant elle un étendard également blanc, sur lequel on voyait deux Anges tenant chacun une fleur-de-lis. Sur le *pennon était peinte une Annonciation, c'est-à-dire une Notre-Dame, ayant devant elle un Ange lui offrant un lis*. Cet étendard n'était point le sien propre, mais celui qu'on portait en tête du convoi depuis Blois.

Dunois était à cheval à sa gauche et richement vêtu. Après eux venaient plusieurs nobles et vaillants seigneurs, écuyers, capitaines et gens de guerre restés à Orléans. Les bourgeois de la ville, hommes et femmes, portant des torches, des flambeaux allumés et manifestant autant de joie que s'ils eussent reçu un Ange descendu du ciel et envoyé de Dieu pour les délivrer, vinrent également pour la recevoir. Ils la considéraient avec tant d'affection, hommes, femmes et enfants, qu'ils avaient *constamment les yeux fixés sur elle*, et elle était si pressée par tous ceux qui voulaient lui toucher ou seulement toucher à son cheval, qu'un des porteurs de torches, s'approchant trop près du pennon de l'étendard, y mit le feu. Mais Jeanne d'Arc piqua son cheval et le *tourna si dextrement* qu'elle s'approcha de suite de l'étendard et en éteignit le feu, au grand *ébahissement* des guerriers et des habitants, qui ne pouvaient se lasser d'admirer sa grâce et son adresse égale à celle qu'aurait pu déployer une personne élevée toute sa vie au métier des armes.

Ils l'accompagnèrent avec la même allégresse et la même admiration tout au long de la grande rue qui traverse la ville, et la conduisirent depuis la porte de Bourgogne jusqu'auprès de la porte Renard dans l'hôtel de Jacques Bouchier, alors trésorier du duc d'Orléans, où elle fut honorablement reçue et logée, ainsi que Daulon, son écuyer, ses deux frères, les

deux gentilshommes et leurs valets qui étaient venus avec elle du Barrois.

« On lui avait apprêté un souper *appareillé* bien et honorablement , mais elle fit seulement mettre du vin dans une tasse d'argent , où elle mit moitié d'eau et cinq ou six *soupes* dedans , qu'elle mangeast et ne prist aistre chouse tout ce jour pour manger n'y boire , quoiqu'elle eust été tout le jour à cheval , puis s'alla coucher en la chambre qui lui avoit esté ordonnée et avec elle estoient la femme et la fille dudict trésorier laquelle fille coucha avec la dicte Jeanne. »

Daulon , ce brave et honorable chevalier , son écuyer , dit dans son interrogatoire lors de la révision de son procès : « que le jour où l'on prit le fort Saint-Loup , il qui parle se mist sur une couchette en la chambre de la dicte Pucelle pour un pou soy repouser , et se mist aussi ycelle avecque sa dicte hôtesse sur un autre lict pour pareillement soy dormir et repouser ; mais ainsy que le dict déposant commençoit à prendre son repos , soudaynement ycelle Pucelle se leva dudict lict en faisant grand bruit , l'esveilla , et lors lui demanda il qui parle , qu'elle vouloit ; laquelle luy respondit : en nom de Dieu , mon conseil m'a dict que je *voisse* contre les Anglais ; mais je ne sçai si je dois aller à leur Bastilles , ou contre Falscolf qui les doict avitailler : surquoy se leva le dict déposant incontinent et le plustot qu'il peust armer la dicte Pucelle etc... »

» Dict que estant montée sur le cheval d'un *Paige* , elle tira son chemin le plus droict qu'elle peust à la porte Bourgoigne ou le plus grant bruit estoit.

» Dict que incontinent il qui parle suivit la dicte Pucelle : mais sitot ne sçeut aller qu'elle ne fust à ycelle porte.

» Dict que ainsi qu'ils arrivaient à ycelle porte , virent que l'on apportoit l'un des gens d'ycelle cité lequel estoit fort blessé. Et adonc la dicte Pucelle demanda à ceulx qui le portoient qui estoit celuy homme , lesquels luy respondirent que c'estoit ung françois ; et lors elle dict que jamais

» n'avoit veu de sang françois couler que les cheveux ne lui
» *levassent en seur.* »

Jeanne d'Arc arriva rapidement près du fort Saint-Loup, excita les troupes et les habitants à s'en emparer et sauva la vie à quelques anglais, qui, réfugiés dans le clocher de l'église de cette abbaye de Saint-Loup, s'y étaient revêtus d'habits ecclésiastiques, etc....

Le même jour, avant de repartir, après son retour de l'attaque et de la prise du fort Saint-Loup, son hôte, le trésorier du duc d'Orléans, lui avait fait préparer une *alouse* (alose) et l'engageait à manger de ce poisson avant de partir, mais elle remit *la partie* au retour après victoire et gain d'un fort.

Assurément ces faits historiques et étonnants rendent bien digne de remarque la maison d'Orléans que Jeanne d'Arc habita pendant son séjour, mais malheureusement il n'y reste rien des constructions de son temps, bien qu'on ait écrit que la chambre actuelle qui précède au premier étage l'entrée du cabinet dit de Jeanne d'Arc peut avoir été celle où elle coucha. C'est une erreur évidente, car il est certain que la maison a été entièrement reconstruite depuis le séjour qu'y fit Jeanne d'Arc.

Seulement on y conservait précieusement un chapeau en feutre orné de filigranes et de fleurs-de-lis dorées, qu'elle avait donné à M^{lle} Bouchier, fille du trésorier, avec laquelle, comme on l'a vu, elle avait constamment couché (1).

En 1429, la plupart des maisons importantes d'Orléans étaient désignées par des enseignes ou des bas-reliefs. Celle

(1) Nous avons décrit ce chapeau dans notre mémoire sur les monuments élevés à Jeanne d'Arc, inséré au tome XI des *Annales* de la Société d'Émulation des Vosges.

Nous avons dit qu'il était devenu l'héritage d'un oratorien, le P. Me-tezeau, qui l'avait donné à l'oratoire d'Orléans où on le conservait et où on le montrait. En 1791 les oratoriens l'avaient confié pour le sauver à une dame de Saint-Hilaire, mais les forcenés de 1792 l'obligèrent à le leur livrer et le brûlèrent.

du trésorier du duc d'Orléans avait à son entrée un bas-relief représentant l'annonciation à la Sainte-Vierge et portait, comme elle le porte encore, le nom de maison de *l'Annonciade*. Ce bas-relief, qui était d'une passable exécution, offrait la Saint-Vierge flant dans l'angle d'une chambre près d'une cheminée rustique : un ange apparaissait par une croisée entr'ouverte en face, et présentait à la Vierge une branche de lis. Un troisième personnage était indiqué derrière l'Ange. Ce bas-relief n'a disparu totalement qu'en 1792.

Cette maison avait été, dit-on, dans l'origine, une communauté de femmes dont nous n'avons pu trouver aucune trace certaine ; elle était très-étendue et semble, d'après des titres de maisons voisines, avoir été bâtie au principe ou reconstruite par la ville, tout auprès du rempart du bourg d'Avenum (Avignon) joint à la ville vers 1300.

C'est peut-être parce qu'elle appartenait à la ville ou au duc d'Orléans et que son trésorier y demeurait, qu'on la désigna pour être le logement de Jeanne d'Arc et de sa suite assez nombreuse.

Elle fut démembrée pour établir le presbytère de l'église de Saint-Paul et probablement alors aliénée, soit en faveur de M. Bouchier, soit au profit de la veuve Poinvillier, née Michelle Sévin, héritière soit de M. Bouchier, soit de sa descendance. Enfin elle la possédait, soit à ces titres, soit par achat, en 1556.

Cette veuve payait à la ville une rente de huit livres tournois qu'on peut assurer, d'après quelques actes postérieurs, être le prix ou portion du prix de la vente de cette maison, soit à M. Bouchier, soit à elle-même. Son étendue était jadis très-considérable, comme nous l'avons dit, et comprenait sur la rue du Tabourg d'autres maisons qu'on en a séparées, et au sud, du terrain qu'on en a distraît.

De vastes caves à deux et à trois étages existent sous ces anciens bâtiments. De la maison actuelle de l'Annonciade on y pénètre encore par un escalier en pierre fort étroit et par un puits très-profond. Leurs voûtes sont soutenues par de

forts arceaux plein-cintre en pierre de taille avec de forts piliers. Quelles étaient les destinations de ces vastes souterrains à trois étages et profonds de 45 à 46 mètres (45 à 50 pieds), assez communs dans le vieil Orléans? On les a toujours regardés comme d'anciennes carrières, mais le *tuf* des voûtes en est si *friable* et si mauvais, que cela n'est guère présumable. C'étaient plutôt des magasins et des lieux de refuge en temps de guerre.

Vers 1586, M. François Colas, maire d'Orléans, homme riche et d'une famille recommandable par des services signalés rendus au temps du siège de 1429, acheta la maison de l'Annonciade à la veuve Poinvillier, née Sévin. Il la fit rebâtir de 1586 à 1589, selon les renseignements conservés par la famille Colas dont les descendants existent encore (1). Il conserva une portion de la façade sur la rue du Tabourg et le bas-relief de l'Annonciade qui n'a été *anéanti* (c'est-à-dire mutilé) que lors des guerres de religion (1562).

M. Colas, soit en raison de la vétusté des bâtiments, soit par tout autre motif fâcheux et regrettable, ne conserva point la portion du cénacle où avait couché Jeanne d'Arc. Mais suivant la tradition constante dans sa famille et à Orléans (2), il fit construire sur cet emplacement, et en souvenir de la libératrice de la ville et du royaume, un élégant petit pavillon tout à fait distinct et en dehors de son habitation.

C'est ce pavillon que, depuis bien des années, l'on désigne à Orléans sous le faux nom de Cabinet de Jeanne d'Arc. M. Colas aurait dépensé pour cette seule construction, remarquable sous plusieurs rapports, la somme élevée pour cette époque de 570^l parisis dont 120^l pour les sculptures seules (3).

(1) Voir, pour quelques détails sur MM. Colas et sur ces constructions, notre notice déjà citée sur les monuments élevés à Jeanne d'Arc.

(2) M. le Gaigneux (l'abbé) était ami de la famille Colas et il est auteur d'une généalogie, imprimée en 1768, de cette famille.

Ses notes manuscrites contiendraient, m'a-t-on assuré, le souvenir de cette intention de M. Colas.

(3) Nous avons déjà donné le détail de cette dépense dans notre mémoire

Description du pavillon, dit cabinet de Jeanne d'Arc.

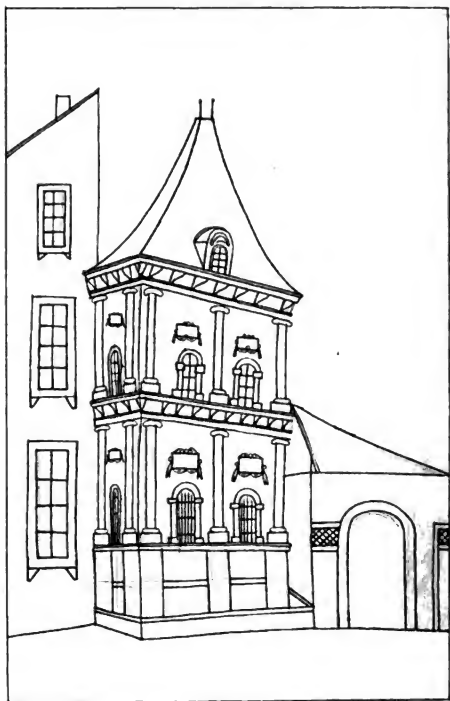
Ce pavillon, presque carré, de 5^m 60^c de long sur 4^m 20^c de large hors d'œuvre, n'a que trois façades, l'une au nord, l'autre à l'ouest et la troisième au sud, en partie masquée par des bâtiments. Son côté Est est adossé à un mur très-épais. Sa base a deux assises à bossages en pierres carrées dont la partie supérieure en retrait supporte deux étages de pilastres. Les pilastres du rez-de-chaussée, au nombre de trois dans la façade ouest et de deux dans la façade nord, sont unis et portent chacun au milieu une tête de lion avec boucle simulée et pendante de la gueule; leurs chapiteaux sont ioniques. Une corniche règne à la hauteur supérieure des bases des pilastres; deux croisées dans la façade ouest et une dans la façade nord s'appuient sur la corniche, elles sont d'élégante proportion en cintre plein, avec chambranle saillant; leur base est garnie de barreaux de fer formant des carrés, et au milieu un losange garni d'une fleur-de-lis élancée jadis dorée. Au-dessus des croisées sont sculptées en saillie des cartouches en carrés longs surmontés d'une petite tête et ornés aux côtés et au bas de draperies pendantes.

Entre le premier et le second étage règne une belle corniche à bandeaux bien coupés, avec des oves au milieu et des denticules au-dessus.

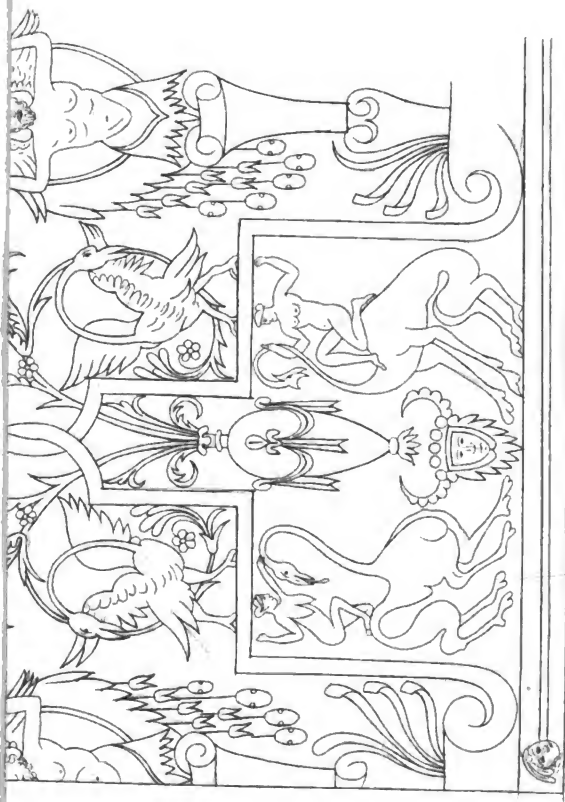
Les pilastres du premier étage sont cannelés dans les deux tiers de leur partie supérieure et portent des chapiteaux plutôt

cité sur les monuments de Jeanne d'Arc, mais nous avons omis de dire que c'était en livres parisis que le calcul était établi. (Voir l'errata à la fin de ce mémoire.)

Maçonnerie	CCC ¹	} parisis. DLXX.
Charpenterie.	C	
Imagier en pierre.	CXX	
Serrurerie.	L	



Pavillon de Jeanne d'Arc à Orléans



laison de l'Annonciade).



composites que corinthiens; les croisées, comme celles du rez-de-chaussée, reposent sur la corniche, elles sont à plein cintre, ont des chambranles ornés et sont aussi surmontées de cartouches comme ceux du rez-de-chaussée. Elles étaient garnies de barreaux de fer et ornées de vitraux de couleur dont on voyait encore assez récemment les traces.

L'entablement est soutenu par des modillons espacés, bien sculptés, avec des denticules entre deux; les modillons sont au nombre de douze en comptant celui du retour d'angle au sud. La toiture est élevée, aiguë, surmontée de deux potences terminées par des chicorées. Au milieu du toit (côté ouest) se trouve une croisée à chambranle uni à cintre surbaissé et à couronnement plein cintre. La charpente est en beau bois de chêne et bien coupée.

L'intérieur de ce pavillon a 3^m 83^c sur 2^m 85^c (un peu moins de 12 pieds sur 9 pieds); son entrée au rez-de-chaussée est de plein pied avec la cour principale de la maison. Son entrée au premier étage se trouve dans l'angle d'une grande chambre.

La porte d'entrée du rez-de-chaussée est à plein cintre à l'extérieur, la fermeture est en bois de chêne épais et à ferrure très-forte. Elle porte à son sommet en bas-relief une tête barbue et le buste d'un vieillard dont la face est enlevée. Il est vêtu d'une étoffe à gros plis sur laquelle est jeté un ample manteau; le bras droit et les mains bien formées sont dégagés et l'on y remarque des bracelets près des poignets. Tout l'intérieur du cabinet est boisé par panneaux carrés longs et le sol est planchéyé.

Au-dessus de la porte à l'intérieur existait une peinture fort altérée représentant un château dans un paysage.

Le plafond ou voûte plein cintre en pierre est très-curieux et fort remarquable par ses arabesques de haut-relief et par ses figures d'un dessin singulier, bizarre même, et d'une bonne exécution.

Cette voûte est coupée en deux parties par un large cartouche ou médaillon rond au centre, une plate-bande et un

demi-cartouche carré long à droite. A gauche une plate-bande, un cartouche carré long portant une peinture altérée d'une femme nue couchée, puis une plate-bande et un médaillon rond orné.

Le médaillon du centre offre un pélican, les ailes éployées, se saignant avec son bec à la poitrine, pour ses petits placés dans un nid entre ses pattes. Au-dessus de ce médaillon existe un hercule ailé, comme support du médaillon par sa tête et ses mains. Il est sculpté en gaîne avec des draperies pendantes et des *pandeloques*. Aux deux côtés du corps de cet hercule sont deux cignes à longs cous recourbés. Plus bas et séparés par des plates-bandes, à droite, au bas de la gaîne de l'hercule, une femme nue est agenouillée à demi sur une chimère (animal fantastique) à corps de levrette, pattes à griffes, long col recourbé à bec d'oiseau.

De l'autre côté du bas de la gaîne de l'hercule, se trouve un vase orné, supporté par une tête humaine de face épanouie, cornue et barbue.

A droite du long vase existe une femme posée comme la première sur un animal semblable au premier, à gauche du vase une autre femme également nue, mais à mamelles pendantes et à pieds de bouc, la chimère ayant aussi un sein de femme.

Le tout est enlacé et environné d'arabesques fleuris et séparé par des plates-bandes.

L'autre côté du médaillon au pélican offre les mêmes dispositions, seulement les femmes ne sont pas montées sur des chimères, mais elles sont ailées et terminées en gaîne à queue recourbée et à trois ailes.

Au premier étage on entre dans le cabinet par une porte donnant dans un assez vaste cénacle de la maison, comme nous l'avons dit.

Au-dessus de la porte en bois de chêne, forte et solidement ferrée, on voit sur un bas-relief en bois une femme en buste jusqu'à la ceinture, portant une robe tailladée à l'espagnol, ouverte sur la poitrine garnie d'un fichu guimpe à col,

coiffée en cheveux, tenant de la main droite une branche d'arbuste à deux roses et semblant offrir ces fleurs de la main gauche.

Au centre de la voûte en pierre se trouve un cartouche en médaillon comme au rez-de-chaussée, mais il offre en haut-relief les armoiries de la famille Colas, portant : *d'or au chêne de Sinople au Sanglier de sable passant et brochant sur le tout.*

La disposition et les arabesques ainsi que les figures sont les mêmes qu'au rez-de-chaussée, seulement une des femmes en gaine tient une javeline d'une main et un bouclier de l'autre, mais la seconde femme en gaine tient une massue d'une main et de même un bouclier long et échancré de l'autre main.

Ces arabesques et figures qui paraissent avoir été peintes et même dorées en quelques parties, quoique d'un travail moins habile que les sculptures de l'extérieur du pavillon et surtout les mascarons des pilastres, ont dû, dans tous les temps, attirer l'attention par leur singularité et donner lieu à bien des interprétations. Parmi toutes celles dont nous avons eu connaissance, nous donnerons ici pour terminer celles qui nous ont paru les plus plausibles et qu'on attribue, en partie, à l'abbé le Gaigneux, à portée de connaître mieux que personne les traditions conservées dans la famille Colas.

Interprétation.

Le vieillard de la porte d'entrée du rez-de-chaussée indiquerait la prudence, le pélican de la voûte rappellerait le dévouement de Jeanne d'Arc et le sacrifice qu'elle fit de son existence pour sauver son pays. Les hercules seraient une allusion à la force morale et physique de notre héroïne. Les furies et les monstres disposés çà et là désigneraient ses ennemis, ses persécuteurs et ses bourreaux. Les femmes armées de javelines, de boucliers rappelleraient aussi qu'elle ne s'est jamais servi de ses armes que pour sa défense; les femmes

armées de massues, qu'elle écrasa les ennemis de son roi; et les miroirs seraient un souvenir de la pureté et de la sincérité de ses révélations. Enfin la figure (4) de jeune fille à mi-corps de la porte d'entrée et les deux roses qu'elle présente seraient là en mémoire de la bonne odeur de sa pureté virginale.

Juin 1864.

ERRATA ET OMISSIONS

*du Mémoire de M. Vergnaud-Romagnési, sur Jeanne d'Arc,
inséré au T. XI, 1^{er} cahier des Mémoires de la Société.*

Page 60, ligne 22, *au lieu de* : Guicherat, *lisez* : Quicherat.
Page 65, ligne 1^{re}, 40 sous parisis valaient 50 sous tournois.
Page 76, ligne 3, *au lieu de* : verges, *lisez* : repos.
Page 82, ligne 48, *au lieu de* : las tatue, *lisez* : la statue.
Page 84, ligne 8, *au lieu de* : Rheims, *lisez* : Chinon.
Page 87, ligne 23, *au lieu de* : ferait, *lisez* : feist.
Page 90, ligne 2, après parties, *ajoutez* : du tableau.
Page 96, ligne 43, *au lieu de* : Montrelet, *lisez* : Monstrelet.
Page 99, ligne 3, *au lieu de* : Donet, *lisez* : Vouet.
Page 408, ligne 5, après première, *ajoutez* : fois.
Au lieu de : Salomon lieutenant, *lisez* : Soliman Lieutaud.

(4) On doit faire remarquer ici que la pose et les vêtements taillés de cette figure ont beaucoup d'analogie avec l'ancien portrait de Jeanne d'Arc à la mairie d'Orléans.

NOTICE

SUR UNE

DÉCOUVERTE DE MONNAIES LORRAINES

FAITE A DIARVILLE,

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE,

PAR M. J. LAURENT,

Directeur du musée départemental,

Membre titulaire.

Dans le courant de janvier de cette année, un habitant de Diarville, canton d'Haroué, département de la Meurthe, m'apporta quelques monnaies anciennes qu'il me dit avoir trouvées, avec un grand nombre d'autres, en creusant une fosse dans le cimetière de sa commune, et ces quelques deniers du douzième siècle me faisant espérer que, dans le trésor entier, il pourrait se trouver des pièces intéressantes, j'offris d'acheter tout ce qui avait été découvert. Ma proposition fut acceptée avec empressement, et je partis de suite, malgré un temps affreux, car il m'importait de ne pas laisser disséminer cette trouvaille (1).

De retour à Épinal, je m'empressai de nettoyer par des lavages dans l'ammoniaque toutes ces monnaies, au nombre de plus de sept cents, qu'un examen sommaire m'avait fait

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, j'ai appris qu'avant mon arrivée à Diarville plus de 300 de ces pièces avaient été portées à Nancy par le fils de celui pour lequel la fosse avait été creusée.

reconnaître pour être presque toutes lorraines et dont la plupart me paraissaient inédites : c'étaient quelques ducaltes, des baronales et des épiscopales de Metz en petit nombre, de Toul en plus grande quantité, quelques allemandes et surtout des deniers d'Épinal dont les types étaient, à la vérité, déjà connus par la description qu'en avait faite M. de Saulcy dans son supplément aux recherches des monnaies des évêques de Metz, mais dont les légendes très-variées étaient entièrement nouvelles.

Cette circonstance de nombreuses monnaies de Toul et d'Épinal composant les quatre cinquièmes de la trouvaille, m'a fait penser que le trésor entier a dû être le produit de ventes opérées dans une des foires d'Épinal par un marchand de Toul qui, s'en retournant chez lui, aura été dévalisé près de Diarville par un de ces routiers, si nombreux dans ces temps de troubles et de guerres continuelles, et que le voleur voulant mettre en sûreté sa proie l'aura confiée à la terre qui l'a gardée fidèlement pendant plus de six cents ans.

Les plus anciennes monnaies de ce trésor sont des deniers d'Étienne de Bar, évêque de Metz de 1120 à 1163, et les plus récentes étant de Conrad de Scharphenneck, qui occupa le même siège de 1212 à 1224, c'est entre ces deux dates que l'enfouissement a eu lieu, ou plutôt entre 1212 et 1217, si l'on observe que, parmi les monnaies des évêques de Toul, la plus récente est celle de Renaud de Senlis, assassiné en 1217.

Lorsque toutes les pièces de ce trésor eurent été nettoyées, je m'occupai de leur classement et j'y reconnus :

4° Deux exemplaires du denier de Berthe de Souabe, régente de Lorraine vers 1176, pièce déjà décrite par M. G. Rolin dans sa description du trésor découvert à Charmes en 1841. Sur la face est BERTA et le buste tourné à gauche de la duchesse tenant devant elle un sceptre; un grènetis entoure le tout.

Revers : NANCEI entre deux grènetis et dans le champ une croix cantonnée de deux besants.

2° Deniers de Ferri I^{er} ou II^e.

Face : FERRI entre deux grènetis entourant une épée nue.

Revers : NANCEI entre deux grènetis ; dans le champ une croix pattée. (Pl. 4^{re}, fig. 4^{re}.)

Argent. Poids : 68, 69 et 71 centigrammes.

Cette monnaie inédite appartient probablement à Ferri I^{er}, de Bitche, dont le règne, après l'abdication, en 1205, de son frère Simon I^{er}, fut de courte durée et est même contesté par plusieurs historiens lorrains, ou à son fils Ferri II, mort en 1213, si toutefois les deniers au cavalier que M. de Saulcy attribue à ce dernier prince ne sont pas de lui et doivent être restitués aux premières années du règne de Ferri III.

C'était tout ce que renfermait de monnaies duciales le trésor de Diarville ; c'est bien peu et l'on doit être étonné de ne pas y trouver des monnaies des ducs Simon I^{er}, Mathieu I^{er}, Simon II et Thiébaud I^{er}, puisque l'on y rencontre des pièces des évêques qui ont occupé les sièges de Metz et de Toul pendant que ces princes ont régné sur la Lorraine.

3^o Grand denier de Pierre de Brixey, évêque de Toul de 1168 à 1191.

Face : PETRVS. Buste tourné à gauche de l'évêque tenant devant lui sa crosse ; grènetis au pourtour.

Revers : Rose, TV-LLI. Annelet ; dans le champ édifice à deux portes flanqué de deux tours ; le bâtiment central surmonté d'une croix accostée de deux globules.

Argent fin. Poids : 90 centigrammes. (Pl. 4^{re}, fig. 2.)

Dans ses recherches sur les monnaies des évêques de Toul, M. Robert a donné une pièce semblable dont le dessin lui avait été adressé par M. Beaupré, un de nos plus zélés amateurs d'antiquités lorraines ; mais l'exemplaire d'après lequel le dessin avait été fait étant très-usé par le frai, la rose qui commence la légende du revers, l'annelet qui la termine ainsi que les deux globules qui accostent la croix surmontant le portail, n'y étaient plus visibles.

4^o Denier de Mahère ou Mathieu de Lorraine, fils du duc Ferri de Bitche, évêque de Toul depuis 1198 jusqu'à 1205 ou 1207, époque de sa déposition.

Face : EP. MAHE, episcopus Maherus ; buste mitré de l'évêque tourné à gauche tenant devant lui une croix ; grènetis au pourtour.

Revers : TV-LLI. Portail à deux portes accosté de deux tours ; la nef surmontée d'une croix accostée de deux globules.

Argent. Poids : 74 centigrammes. (Pl. 4^{re}, fig. 3.)

5° IP. MAHE. Ipiscopus Maherus. Même type que la précédente.

Revers : Même légende et même type que la précédente.

Argent. Poids : 70 centigrammes. (Pl. 4^{re}, fig. 4.)

6° Face : P. MAHE. Præpositus ? Maherus. Même type.

Revers : même type et même légende que la précédente.

Argent. Poids : 70 centigrammes.

7° Face : P. MAHE. Même légende et même type : un croissant derrière la tête.

Revers : même légende et même type. Argent. Poids : 70 centigrammes. (Pl. 4^{re}, fig. 5.)

8° IP. M.PHE. Ipiscopus Maherus Loheringie ? Même type.

Revers : croissant, même légende et même type. Argent.

Poids : 70 centigrammes. (Pl. 4^{re}, fig. 6.)

9° Face : P. M. PHE. Præpositus Maherus Loheringie ? Même type ; étoile derrière la tête.

Revers : croissant ; même légende et même type. Argent.

Poids : 62 et 65 centigrammes.

Les monnaies de l'évêque Mahère étaient encore inconnues ; elles sont d'un travail barbare et ont au droit des légendes tellement incomplètes que, si elles n'avaient pas été mêlées à des monnaies de Pierre de Brixey, qui précéda Mahère, et de Renaud de Senlis, qui le suivit, monnaies qui ont aussi au revers le même type du portail entre deux tours, leur attribution eût été peut-être impossible, surtout celle des variétés P. M. PHE et P. MAHE. appartenant, bien certainement aussi, à l'évêque Mahère, qui, élu à l'évêché de Toul en 1198 et sacré à la fin de 1200 ou au commencement de 1201 seulement, n'aura pas osé prendre sur ses monnaies de Toul, pendant cette période de son épiscopat, le titre

d'évêque, mais se sera contenté d'inscrire celui de *præpositus*, qu'il portait déjà en sa qualité de prévôt de l'église de S^t-Dié. Quant à la première lettre qui, sur quelques exemplaires, est placée derrière la tête, je pense qu'on doit y trouver un L et un O liés ensemble, et dans l'assemblage des lettres l'abréviation du mot *Loheringie* pour Lotharingie.

40° Denier anonyme.

Face : Buste d'évêque tourné à gauche tenant une crosse devant lui ; grènetis au pourtour.

Revers : Siège épiscopal vu de face ; grènetis au pourtour. Argent. Poids : 71 centigrammes. (Pl. 4^{re}, fig. 8.)

41° Face : Buste d'évêque tourné à droite ; grènetis au pourtour.

Revers : Même type que le précédent. Argent. Poids : 56 centigrammes. (Pl. 4^{re}, fig. 9.)

41° bis Face : Même type ; croissant derrière la tête.

Revers : Même type.

Argent. Poids : 65 centigrammes. (Pl. 4^{re}, fig. 10.)

Après la déposition de l'évêque Mahère prononcée par le pape Innocent III en 1205, selon les uns, et suivant d'autres en 1207, le siège de Toul resta vacant jusqu'à l'année 1210, dans laquelle fut élu Renaud de Senlis, vivement recommandé par le Roi de France et le comte de Bar ; pendant cette longue vacance, Gauthier, abbé de Saint-Urbain, fut chargé de l'administration du diocèse, ainsi que nous l'apprend une charte reproduite par le père Benoît dans son histoire des évêques de Toul, charte datée de 1208, commençant par ces mots : *Ego Galterus, abbas sancti Urbani et procurator Tullensis episcopatus*. . . . et finissant ainsi : *Quod donum Sigilli mei impressione confirmavi et auctoritate quæ ex parte domini papæ fungimur*. Comme il n'est pas probable que, durant ce long espace de temps, on ait cessé de frapper à Toul des monnaies qui étaient indispensables pour les transactions de ses habitants, l'abbé Gauthier aura continué à faire fonctionner les ateliers monétaires de l'évêché, laissant sur les monnaies le buste croisé et mitré, entouré d'un grènetis

au droit, mais sans légende, et, au revers, aura remplacé le portail de la cathédrale par un objet qui semble être une chaire épiscopale dans le genre de celle qui se voit encore dans une des chapelles de la cathédrale de Toul, et qui est appelée *la chaire de saint Gérard*, cherchant à exprimer par un symbole que le siège de Toul était vacant. Cette explication de notre denier anonyme me sera pardonnée, je l'espère, si l'on veut bien se rappeler combien les rébus étaient dans le goût de l'époque où il a été frappé.

42° Denier de Renaud de Senlis.

Face : RINALD'. Buste d'évêque tourné à gauche tenant devant lui sa crosse; grènetis au pourtour.

Revers : TV-LLI. Même portail que sur les monnaies de Pierre de Brixet et de Mahère; grènetis au pourtour.

Argent. Poids : 0,66 et 0,56. (Pl. 1^{re}, fig. 41.)

Cette monnaie, dont les types sont les mêmes que ceux des pièces émises par Mahère et qui a dû être frappée dans les premiers temps de l'épiscopat de Renaud, était encore inconnue.

43° Face : RINALDUS. Buste tourné à gauche de l'évêque mitré, bénissant de la main droite et tenant le livre des Évangiles dans la gauche; grènetis au pourtour.

Revers : TV-LLI. Main tenant une crosse accostée dans sa partie supérieure d'un soleil et d'un croissant, et, à l'inférieure, de deux roses; grènetis au pourtour. (Pl. 1^{re}, fig. 42.)

Argent. Poids : Dix exemplaires bien conservés pesés ensemble ont donné 735 centigrammes, soit 73 centigrammes et demi pour chaque exemplaire.

Le second type, dont l'exécution est bien supérieure à celle du premier, a déjà été publié par M. Robert dans ses recherches sur les monnaies des évêques de Toul (*pl. 5, fig. 4^{re}*). Cependant le soleil, le croissant et les roses qui accostent la crosse au revers des exemplaires de la trouvaille de Diarville ne sont pas indiqués sur la planche de M. Robert, soit qu'ils n'existassent pas sur l'exemplaire appartenant à M. de Sauley, soit qu'ils fussent usés par le frottement.

14° Denier d'Étienne de Bar, évêque de Metz de 1120 à 1163.

Face : STEPHAN entourant le buste diadémé de saint Étienne tourné à droite ; grènetis au pourtour.

Revers : STEPHAN EP entre deux grènetis : dans le champ, croix cantonnée de quatre étoiles.

Argent. Poids : 76 centigrammes.

15° STEPHAN. entre deux grènetis ; dans le champ , croix cantonnée de deux roses et de deux globules.

Revers : SPINAL entre deux grènetis ; dans le champ , édifice tristyle surmonté d'une croix.

Ces deux pièces , dont la seconde était à un grand nombre d'exemplaires dans la trouvaille de Charmes , ont été déjà publiées par M. Monnier dans sa description des monnaies trouvées à Dieulouard , et par M. G. Rolin dans celle du trésor de Charmes. M. de Saulcy avait aussi donné la seconde dans son supplément à ses recherches sur les monnaies des évêques de Metz , nos 70 , 71 , 72 et 73 de la planche 2.

16° Denier de Bertram , évêque de Metz de 1180 à 1212.

Face : BERTRAN. Buste d'évêque tourné à gauche ; grènetis entourant le tout.

Revers : ME-TE-NS-IS. cantonnant une croix sur laquelle est une main bénissant ; grènetis au pourtour.

Argent. Poids : 78 centigrammes.

Cette pièce décrite par M. de Saulcy au n° 104 de son ouvrage déjà cité , et en nombre très-considérable dans le trésor de Charmes , n'était représentée dans celui de Diarville que par quelques exemplaires.

17° Denier de Conrad , évêque de Metz de 1210 à 1224.

Face : CONRADVS. Buste d'évêque tourné à droite ; grènetis au pourtour.

Revers : ME-TE-NS-IS cantonnant une croix sur laquelle est une main bénissant.

Argent. Poids : 60 centigrammes.

Cette pièce est encore décrite au n° 102 du supplément aux recherches sur les monnaies des évêques de Metz , par M. de Saulcy.

18° Denier de l'évêque Conrad, frappé à Épinal.

Face : CONRADVS entre deux grènetis; dans le champ, croix pattée cantonnée de deux croissants et de deux besants.

Revers : ESPINAL en légende demi-circulaire au-dessus d'une tour crénelée, sous laquelle est un globule; grènetis au pourtour. (Pl. 2, fig. 16.)

Argent. Poids : 60 centigrammes.

19° Face : Même légende et même type.

Revers : ESPINAC. Même type.

Argent. Poids : 60 centigrammes.

20° Denier municipal ou du seigneur voué.

Face : ESPINAL en légende demi-circulaire au-dessus d'une tour crénelée; globule sous la tour; grènetis au pourtour.

Revers : ESPINAL entre deux grènetis; dans le champ, croix cantonnée de deux croissants et de deux besants.

Argent. Poids : 64 centigrammes. (Pl. 2, fig. 17.)

21° Face : LANIPSE (Espinal à rebours). Même type.

Revers : ...PINAL. Même type.

Argent. Poids : 63 centigrammes.

22° LANIPSE (Espinal). Même type. (Pl. 2, fig. 25.)

Revers : LANIPSE (Espinal). Même type.

Argent. Poids : 64 centigrammes.

23° Face : ESPINAL. Même type. (L'E est oncial.)

Revers : S. GEVRIC. Même type. (Pl. 2, fig. 18.)

Argent. Poids : 55 centigrammes.

24° Face : ESPINAL. Même type.

Revers : S GEVRIS. Même type.

Argent. Poids : 65 centigrammes.

25° Face : ESPINAL. Même type.

Revers : O S O GEVRIS. Même type.

Argent. Poids : 67 centigrammes.

26° Face : ESPINAL. Même type.

Revers : Rose. S GEVRIS. Même type.

Argent. Poids : 65 centigrammes.

27° Face : LANIPSE. Même type.

Revers : S ° GEVRI. Même type. (Pl. 2, fig. 19.)

Argent. Poids : 64 centigrammes.

28° Face : **ESPI^uNA**. Même type.

Revers : **S GEVRI**. Même type. (Pl. 2, fig. 20.)

Argent. Poids : 45 centigrammes.

29° Face : **ESPIN^oAL**. Même type.

Revers : Légende fruste. Même type.

Argent. Poids : 45 centigrammes.

30° Face : **ESPINAYL**. Même type.

Revers : . . . **AL** . **ELE** . . . Même type. (Le second E est oncial.)

Argent. Poids : 40 centigrammes.

Il n'y avait dans le trésor de Diarville que quelques exemplaires de la monnaie de l'évêque Conrad de Scharphenneck, auquel l'Empereur Othon IV fit donner, en 1212, le siège de Metz vacant par la mort de Bertram. Ces deniers, les uns frappés à Metz aux types de buste d'évêque et de la main étendue sur une croix, les autres, de l'atelier d'Épinal, portant au droit une tour crénelée et au revers une croix cantonnée de deux croissants et de deux besants, étaient en très-petite quantité, et les derniers faciles à confondre avec ceux aux légendes **ESPINAL** des deux côtés ou **ESPINAL** au droit et **S GEVRI** au revers, qui paraissent être des monnaies municipales ou frappées par les seigneurs voués du lieu, profitant, pour s'emparer des droits dont jouissaient les évêques de Metz, des troubles de l'empire qui, dans les XII^e et XIII^e siècles, éloignèrent souvent ces prélats de leur diocèse.

La monnaie avec le nom de la ville inscrit des deux côtés a été décrite par M. de Saulcy, qui n'en connaissait qu'un exemplaire; quant à celle avec la légende **S. GEVRIC**, elle n'a été publiée que dans le catalogue des monnaies lorraines de notre musée départemental sous le n° 355.

34° Denier d'Épinal au nom d'Othon IV.

Face : **OTTO**. Dans le champ, aigle aux ailes éployées, la tête tournée à gauche, grènetis au pourtour.

Revers : Annelet. **ESPINAL**. Deux poissons adossés; grènetis au pourtour.

Argent. Poids : 76 et 55 centigrammes. (Pl. 2, fig. 26 et 27.)

Le trésor de Diarville n'a donné que trois exemplaires de cette singulière monnaie, d'autant plus intéressante qu'elle nous révèle par les armoiries qu'elle porte au revers un fait dont nulle chronique ne parle, la possession d'Épinal par un comte de Salm : car aucun des évêques qui occupèrent le siège de Metz sous le règne d'Othon IV n'avait deux poissons pour armes, et, d'ailleurs, depuis longtemps ils n'inscrivaient plus le nom de l'Empereur sur leurs monnaies. Il faut donc croire que, dans les premières années du XIII^e siècle, quelque seigneur dont l'écu était chargé de deux poissons s'empara de la ville d'Épinal et y émit des monnaies sur lesquelles, voulant couvrir son usurpation, il aura fait inscrire le nom de l'empereur Othon IV. Ce fait s'est probablement passé entre 1212, après que Conrad, ennemi d'Othon IV et partisan déclaré de Frédéric II, eut été élu à l'évêché de Metz, et la bataille de Bouvines, en 1214, par la perte de laquelle la puissance d'Othon fut complètement détruite. Plusieurs seigneurs avaient alors deux poissons adossés sur leur écu ; c'étaient les comtes de Montbelliard, de Chiny, de Bar et de Salm ; mais les comtes de Montbelliard et de Chiny étaient bien éloignés d'Épinal ; le comte de Bar était du parti de Frédéric, combattit vaillamment à Bouvines et faillit même faire prisonnier Othon, qu'il avait saisi par le col, et qui ne dut sa délivrance qu'à un écart de son cheval, et puis, le comte de Bar était trop puissant et trop altier pour ne pas oser mettre son nom sur la monnaie frappée par son ordre dans une ville dont il se serait rendu maître. On ne peut donc trouver que le comte de Salm, Henri II, qui, probablement, ayant, comme le duc de Lorraine, pris le parti d'Othon, se sera saisi d'une ville importante à sa portée, appartenant à un des plus chauds partisans du compétiteur d'Othon, et que la perte de la bataille de Bouvines, ainsi que l'alliance contractée la même année entre l'évêque Conrad et le duc Thiébaud, l'aura forcé à abandonner.

32^e Denier du chapitre de Sarrebourg.

Face : SqAV-IVS (S. Paulus à rebours.) entourant le buste de l'apôtre tourné à gauche ; grènetis au pourtour.

Revers : EPTRΩ V (Petrus.) entourant une main tenant une croix à longue branche verticale ; grènetis au pourtour.

Argent. Poids : 57 centigrammes.

M. de Saulcy donne cette monnaie sous le numéro 62 de son supplément et, l'attribuant au chapitre de Metz, dit qu'elle doit être contemporaine de l'évêque Bertram ; en effet, notre exemplaire est d'une si parfaite conservation que l'on doit penser qu'il a dû être frappé vers l'époque de l'enfouissement de Diarville, c'est-à-dire des premières années de l'épiscopat de Conrad, successeur immédiat de Bertram.

33° Denier de Neufchâteau.

Face : Annelet. RET-R. Buste d'homme drapé, tourné à droite, tenant devant lui une clef. Les trois premières lettres de la légende sont derrière la tête et la quatrième est sous le panneton de la clef dont l'anneau est rond ; grènetis au pourtour.

Revers : NOVICASTRI. entre deux grènetis ; dans le champ, croix cantonnée d'un soleil, d'un croissant et de deux besants.

Argent. Poids : 65 et 68 centigrammes. (Pl. 2, fig. 43.)

34° Face : RET—D. Même type.

Revers : NOVICASTRI. entre deux grènetis. Dans le champ, croix cantonnée de quatre croissants ; grènetis au pourtour.

Argent. Poids : 65 et 71 centigrammes. (Pl. 2, fig. 44.)

35° Face : Même légende commençant par une rose. Même type avec une étoile derrière la tête. La lettre placée sous la clef n'est pas visible.

Revers : Même légende et même type. Après le N et le C il y a un globule. (Pl. 2, fig. 45.)

Argent. Poids : 64 centigrammes.

Le trésor découvert à Charmes en 1844 a mis au jour, pour la première fois, des monnaies au type d'un buste d'homme tourné à droite, tenant devant lui deux clefs et dont la légende est PETR. ; le tout entouré d'un grènetis. Au revers, entre deux grènetis, on lit NOVICASTRI entourant un chastel. Plus tard, en 1860, à Contrexéville, furent découverts de grands deniers ayant au droit la même légende et le même type, mais sur lesquels, au revers, le chastel

est remplacé par une croix cantonnée d'un soleil au premier canton, d'un croissant au troisième et d'un besant dans le deuxième et le quatrième. A Dieulouard, en 1861, parmi des monnaies de Verdun, de Metz et Toul, émises entre 1104 et 1168, il se trouva un seul petit denier d'argent fin portant au droit PETRVS entre deux grènetis, et, dans le champ, saint Pierre à genoux, la tête nimbée, tenant devant lui deux clefs, type qui se voit à la même époque sur des monnaies de Remiremont, Épinal et Metz; au revers on lit entre deux étoiles * NOVVM * CAST. entre deux grènetis, avec une croix pattée dans le champ. L'émission de cette pièce, dont M. Monnier ne parle pas dans sa description des monnaies de la trouvaille de Dieulouard, a dû certainement précéder les monnaies au buste de saint Pierre. Elle est, jusqu'à présent, la plus ancienne des monnaies frappées à Neufchâteau.

Les deux nouvelles variétés découvertes à Diarville ont cela de particulier, qu'au droit la première lettre de la légende n'est plus un P mais un R, que de la barre horizontale du T part un trait perpendiculaire à cette barre donnant à la lettre l'apparence d'un N mal venu à la frappe; de plus, sur la seconde variété, un D remplace le R qui, sur les autres variantes, est placé sous le panneton de la clef. Ces différences viennent-elles de la négligence du graveur, ou plutôt ne doit-on pas y voir un fait exprès pour donner aux quatre lettres l'apparence de l'abréviation du nom de l'évêque de Toul, Renaud de Senlis, tromper le vulgaire ignorant et rendre possible la circulation sur les terres du prélat toullois de monnaies frappées par le possesseur du fief de Neufchâteau.

Du Chalais, en 1845, émettait l'opinion que les monnaies portant au droit la légende PETR accompagnant un buste d'homme tourné à droite tenant deux clefs devant lui, et pour revers, un chastel entouré de la légende NOVICASTRI entre deux grènetis, n'avaient pas dû être frappées à Liverdun, ainsi que le prétendait M. G. Rolin dans sa description des monnaies composant le trésor de Charmes, mais à Neufchâteau où existait un atelier monétaire appartenant au seigneur de ce

lieu, dont un des faubourgs porte encore le nom de Saint-Pierre, et que, d'ailleurs, c'était la seule localité en Lorraine qui portât le nom de *Novum castrum*.

Cette attribution à Neufchâteau qui, j'en suis convaincu maintenant, est la seule bonne, passa alors presque inaperçue et ne fut pas admise par les amateurs de monnaies lorraines, mais la légende du droit des deux variétés trouvées à Diarville n'étant, on n'en peut douter, qu'un trompe l'œil, on doit reconnaître que ces deux monnaies et leurs analogues n'ont pas été frappées dans un des ateliers de l'évêque de Toul, mais bien à Neufchâteau qui, jusqu'à Ferri IV, eut des seigneurs particuliers entièrement indépendants du duc de Lorraine. Ainsi Ferri de Bitche, mécontent de la part qui lui avait été faite dans la succession de son père, ayant pris les armes à plusieurs reprises pour arracher à son frère, le duc Simon, des concessions nouvelles, obtint d'abord diverses terres dans cette partie du duché appelée Lorraine-Allemande, puis ensuite les villes de Châtenois et de *Neufchâteau*. Il en fut de même de Mathieu, auquel Renaud de Senlis, choisi comme arbitre du différend survenu entre ce prince et son frère, Thiébaud I^{er}, relativement au partage de l'héritage de leur père Ferri II, fit donner en apanage *Neufchâteau*, Châtenois et Frouard. N'est-il donc pas alors très-croyable que Ferri de Bitche et Mathieu de Lorraine, ayant possédé Neufchâteau lorsque Pierre de Brixey et Renaud de Senlis occupaient le siège de Toul, n'aient pas craint d'émettre des monnaies qui, par l'apparence épiscopale d'une de leurs faces, pouvaient tromper les sujets de l'évêque de Toul et leur faire croire qu'elles sortaient d'un des ateliers monétaires de leur seigneur? On peut alors attribuer à Ferri de Bitche, qui vivait en même temps que Pierre de Brixey, toutes les monnaies du *Novum castrum* avec la légende PETR, et à Mathieu de Lorraine celles sur lesquelles, autour du buste de saint Pierre, sont les légendes RETR ou RETD., qui semblent être une imitation de RENALD.

Si la plupart des monnaies que je viens de décrire étaient nouvelles, leurs légendes étaient au moins assez lisibles pour que l'on pût leur donner une attribution certaine, éclairé que l'on était, d'ailleurs, par des types à peu près semblables à ceux de monnaies connues de personnages qui avaient précédé ou suivi immédiatement ceux dont les monnaies, encore inédites, faisaient partie de la trouvaille de Diarville; il n'en est pas de même pour les pièces suivantes à légendes incomplètes, et dont les types, tout à fait nouveaux, paraissent offrir à la vérité un grand intérêt, mais aussi des difficultés d'attribution telles, que je ne me hasarderai pas à leur en donner qui ne pourraient être appuyées sur des preuves à peu près certaines; je me bornerai donc à joindre à leur dessin une simple description, en ajoutant cependant quelques explications pouvant aider, ce me semble, dans leurs recherches des numismates qui, plus heureux, découvriront encore des exemplaires de ces monnaies moins imparfaits ou sur lesquels seront des lettres complétant les légendes de ceux de notre musée départemental. La première de ces pièces est un denier paraissant appartenir à la série des monnaies de Neufchâteau.

36° Face : REN..? Porte de ville crénelée entre deux bannières déployées (la hampe seule de la bannière de droite est visible); grènetis au pourtour.

Revers : N...CATI (Novicati pour novicastri) entre deux grènetis, croix cantonnée de quatre besants placés dans quatre croissants. (Pl. 3, fig. 34.)

Argent. Poids : 70 centigrammes.

A l'époque où Renaud de Senlis occupait encore le siège de Toul et que Mathieu, seigneur de Neufchâteau, était devenu duc de Lorraine, il y avait un seigneur de Coussey, près Neufchâteau, appelé Renaud de Lorraine, qui était frère du comte de Toul, Frédéric V, fils de Mathieu, aussi comte de Toul, petit-fils du duc de Lorraine Mathieu I^{er}, et par conséquent cousin germain du duc Mathieu II. Ne se pour-

rait-il pas qu'un seigneur d'une aussi haute naissance eût été pendant un temps voué de la ville de Neufchâteau et y eût émis des monnaies à son nom ?

37° Face : Bannière fascée au chef chargé d'une croix pattée.

Revers : Entièrement fruste. (Pl. 3, fig. 35.)

Argent bas. Cette monnaie ayant beaucoup souffert, il me paraît inutile d'en donner le poids.

La croix mise en chef est placée comme celle que les commandeurs du temple ou de l'hôpital ajoutaient à leurs armoiries propres.

38° Face : GE...ARDVS (Gerardus ?). Bannière à laquelle sont attachés trois pendants terminés chacun par un globule ; grènetis au pourtour.

Revers : . . OMARTR entourant une croix pattée cantonnée de quatre croissants. (Pl. 3, fig. 30.)

Argent. Poids : 80 centigrammes.

39° Face : GE...A...DVS. Bannière burelée de onze pièces à laquelle sont attachés trois pendants.

Revers : . . .OMA...entourant une croix pattée cantonnée de quatre croissants. (Pl. 3, fig. 31.)

Argent. Poids : 76 centigrammes.

Ces deux monnaies, bien que différentes par la bannière qui y est représentée, appartiennent bien certainement à un même seigneur du nom de Gérard, paraît-il, et sortent du même atelier.

D. Calmet, sur les planches qu'il a jointes à son histoire de Lorraine, a fait graver deux sceaux appendus à deux chartes données à l'abbaye de Beaupré en 1179 et 1183 par Gérard II, comte de Vaudémont, sceaux sur lesquels l'écu du prince est uni, tandis que sur un sceau de Hugues II, fils de ce Gérard, l'écu est burelé de douze pièces, et D. Calmet en conclut que Hugues II est le premier des seigneurs de cette puissante maison qui ait ainsi blasonné son écu. Ce fait est-il bien certain et Gérard II, peu avant sa mort, n'aurait-il pas pris les armoiries qui furent conservées par ses successeurs ?

Cependant, pour être exact, je dois dire que les quelques lettres paraissant indiquer le nom de l'atelier monétaire ne se rapportent à aucune des seigneuries appartenant aux comtes de Vaudémont.

40° Face : entre deux grènetis; dans le champ bannière voltigeant à droite; le fer de lance et la hampe coupent la légende, la bannière est pallée de sept pièces au chef chargé de deux besants, et sous elle est une croix formée par cinq globules, quatre et croix au centre.

Revers : Légende frustre ou plutôt mal venue à la frappe entre deux grènetis; dans le champ croix pattée. (Pl. 3, fig. 32.)

Argent. Poids : 76 centigrammes.

41° Face : CVM entre deux grènetis; dans le champ D entre deux globules à gauche d'une bannière pallée de sept pièces au chef chargé de trois besants; sous la bannière voltigeant à droite, et dont le fer coupe la partie supérieure de la légende et la hampe l'inférieure, est une croix formée de cinq globules, quatre et un au centre. (Pl. 3, fig. 33.)

Argent. Poids : 75 centigrammes.

42° Autre exemplaire aux mêmes types et du même module, mais ne pesant que 45 centigrammes.

43° + FRIDERICVS entre deux grènetis, dans le champ fleur de lys ou fer de lance.

Revers : + entre deux grènetis; croix pattée dans le champ. (Pl. 3, fig. 28.)

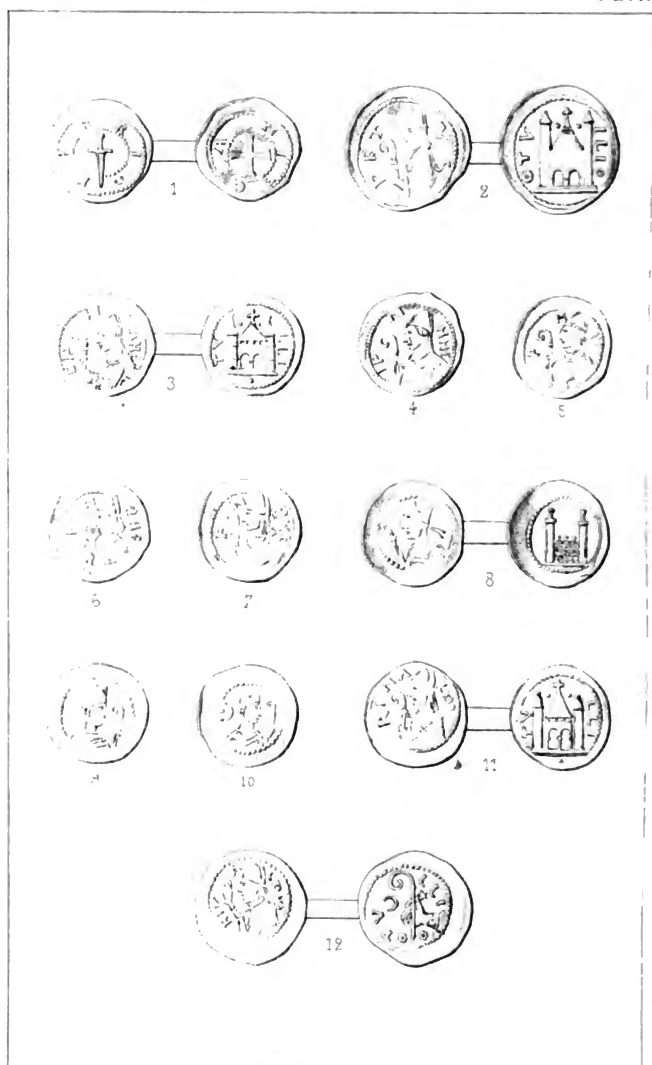
Argent. Poids : 70 centigrammes.

44° Face : FERIVS entre deux grènetis; même type.

Revers : + . . . IRVS entre deux grènetis; croix pattée dans le champ. (Pl. 3, fig. 29.)

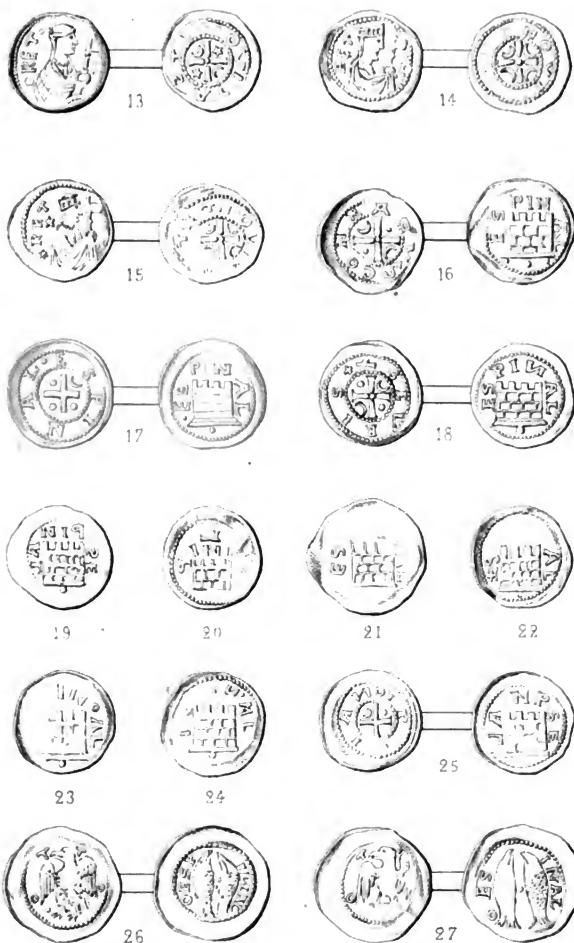
Argent. Poids : 60 centigrammes.

En 1212, le roi de Germanie, Frédéric II, vint à Vaucouleurs où devait se rendre aussi Philippe-Auguste pour renouveler le traité d'alliance entre la France et l'Allemagne, mais le roi de France n'ayant pu assister aux conférences y fut remplacé par son fils qui régna après lui sous le nom de

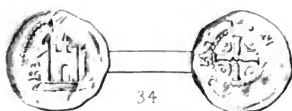
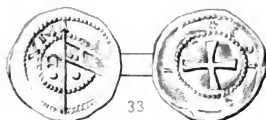
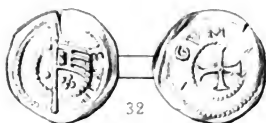
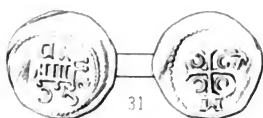
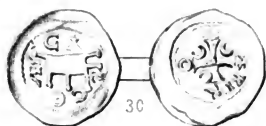
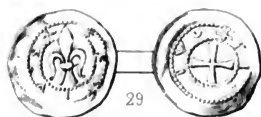
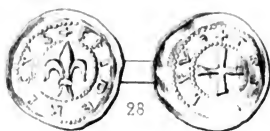


INF. R. DE DIARVILLE









TRESOR DE DIARVILLE



Louis VIII, et ce jeune prince conclut le traité qui amena, en 1214, la ruine du parti du compétiteur de Frédéric, Othon IV, si complètement défait à la bataille de Bouvines.

Ces pièces, sur lesquelles sont au droit une fleur de lys avec la légende FRIDERICVS et au revers un mot presque illisible, mais qui ne peut être que *Philippus* ou *Fericus*, seraient-elles des monnaies d'alliance frappées par Philippe-Auguste et Frédéric, ou par Frédéric et Ferri II de Lorraine, ou bien auraient-elles été émises à Strasbourg par Frédéric II avec un type que les numismates, qui se sont occupés des monnaies alsaciennes, pensaient n'avoir paru que dans le courant du XIV^e siècle?

En outre de ces différentes monnaies, il y avait encore quelques pièces allemandes peu intéressantes pour les amateurs français; cependant je citerai encore une monnaie qui, sans nom de lieu ni d'évêque, me paraît avoir été frappée à Trèves pendant une vacance du siège.

42° Face : PETRV. Buste d'évêque mitré de face tenant une clef dans la main droite et le livre des Evangiles dans la gauche; grènetis au pourtour.

Revers : PETRVS. Clef, le panneton en l'air, accostée de deux roses, et plus bas d'une lune et d'un soleil.

Argent. Poids : 69 et 71 centigrammes.

Les corps de caractères nécessaires pour reproduire exactement les légendes de plusieurs pièces manquant à l'imprimerie, il a fallu employer des caractères ordinaires.

CONCOURS

RÉGIONAL AGRICOLE DE 1864

A ÉPINAL.

JOURNÉE DU 21 MAI.

Séance publique de la Société.

La Société d'Émulation des Vosges a pensé qu'elle ne devait pas laisser passer l'époque du Concours régional agricole sans réunir, dans une séance publique, ses membres associés libres et correspondants, venus à Épinal à l'occasion du même Concours.

Cette séance a eu lieu le samedi, 21 mai, à 10 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le marquis de Fleury, Préfet des Vosges. M. le Préfet avait à sa droite M. l'Inspecteur général Caseaux, commissaire général du Concours, qui avait accepté gracieusement notre invitation, M. Huet, maire de Saint-Quentin, et M. Malgras, inspecteur d'Académie; à sa gauche, M. Maud'heux, maire de la ville d'Épinal et président de la Société, M. G. de Dumast, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, et M. Lacroix, président de l'Académie de Stanislas, de Nancy.

La plupart des membres titulaires, beaucoup de membres associés libres et correspondants, occupaient les places réservées. Toutes les banquettes étaient remplies par un auditoire d'élite.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a pris la parole pour remercier la Société de lui avoir décerné la présidence d'honneur. M. le marquis de Fleury, nouveau venu parmi nous, accepte la présidence d'autant plus volontiers qu'il sait déjà les services rendus par notre Société depuis quarante ans; et il tient à nous donner l'assurance que, comme avec ses prédécesseurs, l'appui de l'administration ne nous fera pas défaut.

La parole est donnée à M. Malgras, pour son discours sur les Concours régionaux. M. Malgras s'exprime en ces termes :

LES CONCOURS RÉGIONAUX AGRICOLES.

« MESSIEURS,

» L'émulation, fille de la volonté, est un sentiment inné chez l'homme; elle pousse les individus et les peuples en sens divers, mais toujours vers le progrès; et le nom de notre Compagnie pouvait-il être mieux choisi?

» Ce qui se passe aujourd'hui parmi nous, cette brillante exposition que nous avons tous parcourue, et dont les produits s'étaient comme dans un cadre fait par la nature pour les recevoir, les montagnes qui l'entourent, les prairies qui couvrent leur pied, les rameaux séculaires qui ornent nos promenades, le cercle mouvant de cristal formé par notre belle rivière semblent autant d'émules qui se disputent une prime d'honneur, en étalant la fraîcheur de leurs ombrages, la richesse de leur verdure et la limpidité des eaux. Chaque printemps ramène cette heureuse rivalité, comme aussi chaque

printemps ramène ces concours où le premier des arts vient exposer ses richesses. En effet, Messieurs, à cette heure même, dans toutes les régions de la France, nos modestes laboureurs viennent chercher les récompenses qu'une main auguste a eu l'heureuse idée d'instituer pour eux. — Pouvait-on mieux choisir son heure, ses productions, ses héros? C'est l'heure où la nature enfante des merveilles, ses productions sont d'une utilité générale et première, et ses héros sont choisis dans les 20 millions de soldats qui font le bien-être de la patrie, en mettant leur gloire à féconder et à remuer la terre.

» Ah! Messieurs, notre Société devait-elle rester étrangère à cette fête, lorsqu'elle a eu une si large part dans l'institution des Concours régionaux? C'est le caractère des bonnes choses de marcher lentement, de se créer avec l'aide de tous; un monument ne s'achève qu'à la condition que chacun apportera sa pierre. Comparez les Concours régionaux d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui, vous verrez que, pour arriver à cette prospérité, à cet éclat qui nous frappe, il a fallu bien des efforts et une grande persévérance. Ce sont quelques hommes dévoués, des natures d'élite qui, dans leur initiative, solitaire d'abord, ont trouvé moyen de récompenser ou leurs voisins, ou leurs serviteurs. C'est Mathieu de Dombasle, dépensant sa fortune dans un petit village, voisin des Vosges, pour créer une ferme-école, et ajoutant à son blason de famille le blason du labourage. Ce sont les frères Dutac amenant la richesse sur les rives de la Moselle, en sacrifiant la leur. C'est vous, Messieurs, qui, dès 1828, trois ans après votre naissance, recherchiez le mérite agricole et lui décernez des primes annuelles depuis tantôt 40 ans. L'élan est donné : les Comices agricoles de Mirecourt, de Neufchâteau, de Coussey, Saint-Dié, Épinal, Remiremont, Rambervillers suivent votre exemple; et la cause de l'agriculture est gagnée.

» Messieurs, bien que nous n'ayons pas à nous défendre du nom de Sibérie de la France, si injustement donné à notre département, cependant il est bon de constater ici que l'ini-

tiative intellectuelle, individuelle et collective n'a jamais fait défaut dans les Vosges.

» Il y a plus d'un demi-siècle, en l'an 5 de la République, un grand citoyen, qui fut à la fois poète, philosophe, magistrat, homme d'État, partait de Neufchâteau pour aller prendre le portefeuille du ministère de l'Intérieur. — Et, pour ne parler de lui qu'en ce qui concerne l'agriculture, sur 65 ouvrages sortis de sa plume, 17 traitent des sujets agricoles. Ce fut lui qui, Ministre de l'Intérieur, au mois de juillet 1798, conçut le premier et exécuta le projet de lier aux fêtes nationales une exposition publique des produits les plus remarquables de l'industrie et de l'agriculture, et ce fut une des pensées vivifiantes de son administration dont il a toujours conservé le plus doux souvenir. L'agriculture, qu'il considérait comme la base la plus importante de la prospérité des nations, fut, pendant son ministère, l'objet de sa prédilection. Hommage, Messieurs, à François de Neufchâteau, puisque l'idée si bien réalisée aujourd'hui par l'Empereur a été conçue par un de nos compatriotes.

» A cinquante ans de distance, en 1849, un jeune vosgien, membre de notre Société, obtenait aussi l'insigne honneur d'entrer dans les conseils du Gouvernement. Messieurs, dans l'arène politique, on peut ne pas suivre la même ligne, on peut lutter, se défendre, mais ici, en parlant d'agriculture, je manquerais à votre Société, je commettrais un acte injuste, si je taisais le nom de M. Buffet. — Adonné de bonne heure à l'étude de l'économie politique, à l'observation des faits agricoles, comme Ministre de l'agriculture, il coopéra activement à la création d'un congrès général et à l'organisation définitive des Comices agricoles, après la loi du 20 mars 1851. Devenu Président du Comice agricole de Mirecourt après la retraite de l'honorable M. Lenfant, il en conserve encore le titre, et c'est à l'agriculture qu'il doit incontestablement la popularité qui l'a porté à l'Assemblée nationale, au Corps législatif, et qui l'a fait deux fois Ministre.

» Le Comice agricole de Mirecourt, créé depuis 1837, n'a

cessé de rendre les plus grands services. Il en est de même de celui de Neufchâteau, dont l'origine semble même remonter plus haut. Vers 1770, il s'était formé dans cette ville une association d'hommes d'élite ayant pour objet les progrès de l'agriculture. Parmi eux, on comptait le Commandeur de Neufchâteau, MM. Rouyer, sub-délégué, Lagabbe, François de Neufchâteau, Pleux, curé de Rouceux, l'abbé Guinot; MM. Bresson, de Lamarche, les seigneurs de Bourlémont; MM. Andreu, de Châtenois, et Marand, de Bulgnéville; mais, parmi ces hommes de mérite, on distinguait surtout l'abbé Duquénoy, curé de Vouxey : quatre villages dépendaient de sa cure; on y avait fondé des prix pour les filles qui avaient le mieux cultivé le lin, un prix pour le chanvre, cinq pour les vignes, six pour la bonne conduite, huit pour les garçons de laboureurs.

» Ces prix consistaient en médailles pour les garçons, en cœurs d'or pour les filles, le tout orné de rubans et de fleurs artificielles, quelques outils agricoles et quelques meubles de ménage. Le digne curé remettait lui-même les médailles et les bouquets ornés de rubans. — Ces fêtes, encouragées par quelques simples paroles, égayées par un repas frugal et une musique champêtre, laissaient de doux souvenirs, et je ne puis résister au désir de vous en retracer un :

» Un tisserand fait une pièce de toile pour un laboureur, celui-ci cultive le champ du tisserand, le moment de compter arrive, chacun prétend redevoir; — grande contestation. — Je serais heureux, dit enfin le tisserand, si j'étais quitte envers vous. — D'accord, répond le laboureur. — Quelques jours après, le tisserand trouve son champ cultivé pour la dernière façon et parfaitement fumé! — Voilà une des actions que le curé de Vouxey a cru devoir récompenser.

» Le souvenir de ces fêtes n'est pas éteint dans le village de Vouxey; il y a quelques années encore, des octogénaires racontaient qu'une femme fort âgée conservait précieusement une quenouille en ébène qu'elle avait reçue, étant jeune fille, comme prix d'honneur.

» Qu'il y a loin, Messieurs, de ces modestes récompenses, de cette quenouille d'ébène à l'objet précieux, à cette coupe d'argent ciselé avec art qui sera donnée demain, au nom de l'Empereur, au plus habile de nos cultivateurs !

» Plus de 200,000 francs de primes annuelles sont donnés aujourd'hui par les soins du Gouvernement ; on donna 115,000 francs en 1857 et 133,000 en 1858 ; tous les ans, le chiffre augmente, et avec lui s'augmentent les produits agricoles. Voyez la marche ascendante qu'ils ont suivie. Leur valeur était de :

- » 1,500,000,000 en 1700,
- » 2,000,000,000 en 1788,
- » 3,300,000,000 en 1813,
- » 7,500,000,000 en 1840 ; en 1836 il s'élevaient à
- » 8,300,000,000 francs.

» En comparant ces résultats, on constate que, dans l'espace de 16 ans, les produits agricoles ont augmenté de 800,000,000 de francs. — Quelle éloquence dans ces chiffres !!

» Aussi la récompense n'est plus un simple cœur d'or, ce n'est plus seulement une médaille et quelques rubans. Mais le signe de l'honneur, réservé d'abord aux exploits militaires, est devenu la récompense des exploits agricoles. — De 1815 à 1863, 364 décorations de la Légion d'honneur ont été accordées au mérite agricole ; et voyez quelle marche progressive dans ces nobles encouragements !

» De 1815 à 1830, 8 décorations seulement ont été données à l'agriculture ; il en a été accordé 98 de 1830 à 1848, 50 de 1848 à 1851, et 208 de 1852 à 1863. — L'Empereur a voulu que la milice agricole fût un des premiers soutiens du trône. Aussi, qui oserait aujourd'hui répéter ce vieil et trop juste adage ?

- » Pauvres paysans, pauvre royaume,
- » Pauvre royaume, pauvre Roi.

» Mais, nous l'avons dit, les bonnes choses marchent lentement, et pour les créer, il faut le concours de tous.

» Toutes nos villes y ont contribué. Je vous ai déjà parlé du Comice de Mirecourt, de celui de Neufchâteau, où tant

d'améliorations se sont produites sous la présidence de M. Aymé, député au Corps législatif, avec le concours de M. Lequin, l'habile directeur de la ferme-école de Lahaye-vaux, ancien président du Comice de Coussey.

» A Remiremont, l'infatigable M. Noël n'a cessé de consacrer les travaux du Comice qu'il préside à l'amélioration du bétail, amélioration utile dans un pays si propre au pâturage.

» A Saint-Dié, l'honorable M. Blondin met à diriger son œuvre une persévérance et une activité que rien, jusqu'alors, n'est venu ralentir.

» A Rambervillers, nous trouvons une contrée essentiellement agricole, où l'élève du cheval a surtout produit les meilleurs résultats, sous la direction intelligente de M. le baron de Ravinel, député au Corps législatif.

» A Épinal, M. le comte de Bourcier de Villers a donné près de nous, au Comice, une impulsion remarquable.

» Et vous, Messieurs, quels progrès l'agriculture ne vous doit-elle pas ? Vous protégez modestement les lettres, les arts et les sciences. — Naguère vous ouvriez les portes de l'école française de Rome à un jeune peintre, M. Monchablon. — C'est sous votre inspiration que se révéla l'art d'empoisonner les rivières. La pisciculture est votre œuvre, en ce sens que vous avez vulgarisé l'ingénieuse idée des deux obscurs pêcheurs de la Bresse, Remy et Géhin. Ne retrouvons-nous pas partout le souvenir des travaux de M. Mathieu ? Et autrefois, ici même, un de vos membres, le docteur Haxo, combattit de sa plume énergique le luxe et le travail de la broderie pour donner des bras à l'agriculture. — Le montagnard qui épierre son champ, le forestier qui reboise les montagnes, le serviteur modèle, le cultivateur qui engraisse, qui fume, qui draine, qui produit beaucoup et à bon marché, qu'il porte la blouse ou un vêtement moins modeste, pourvu qu'il soigne son bétail ou qu'il tienne bien les mancherons de sa charrue, trouve ici sa récompense et vos encouragements.

» Enfin, Messieurs, c'est encore à votre initiative et sur les instances de M. Maud'heux, notre honorable président,

qu'une récente amélioration a été introduite par M. le Ministre dans les programmes des Concours régionaux : autrefois les grandes races de l'espèce bovine étaient seules récompensées. Frappés de ces inconvénients et du préjudice qui pouvait en résulter pour les petits propriétaires, vous avez justement réclaté, et aujourd'hui les petites races, les races croisées figurent en grand nombre sur le champ du Concours.

» Ce sont là des titres nombreux à l'honneur de revendiquer une part dans les fêtes instituées pour l'agriculture. Ces fêtes, Messieurs, elles ne remontent pas bien loin : une seule fut instituée en 1849. En 1854, on établit trois Concours régionaux et un Concours général ; le succès dépassa toutes les espérances, et le nombre en fut augmenté tous les ans. Ces expositions annuelles sont maintenant au nombre de 12. Toutes les régions de la France, de l'est à l'ouest, du nord au sud, voient pénétrer partout les bienfaits du Gouvernement, et la protection que mérite, à tant de titres, le premier et le plus modeste des arts : Tulle, Périgueux, Évreux, Tours, Grenoble, Roanne, Bar, Tarbes, Melun, Draguignan, Épinal sont les villes favorisées en 1864. Et c'est là que vont se décerner ces primes d'honneur, ces nombreuses médailles si propres à inspirer partout une noble émulation.

» Les derniers Concours régionaux ont accusé un progrès notable sur ceux qui les ont précédés. Les primes d'honneur, vivement disputées dans toutes les régions, ont été accordées à des agriculteurs habiles qui ont su vaincre parfois de grandes difficultés.

» Ces Concours ne sont pas seulement un honneur rendu à l'agriculture ; c'est une arène ouverte au premier des arts, dans l'intérêt de tous ; c'est une lutte féconde qui doit à la fois agrandir le domaine de la science, ouvrir au producteur une source nouvelle de profits et au consommateur l'ère tant désirée du bien-être. Cette science, Messieurs, c'est la science pratique, la science des faits, celle que demande l'agriculture. — Et peut-il y avoir un commerce étendu là où il n'y a pas d'agriculture ? A un point de vue plus élevé encore,

les fonctions vitales d'une nation ne sont-elles pas constituées par l'agriculture et le commerce qui en est la conséquence ?

» Les Concours régionaux répondent donc à l'un des plus grands intérêts du pays ; ils se font généralement , ils ne peuvent se faire que pour les hommes d'élite , pour les hommes hardis , mais c'est par eux que le progrès s'accomplit ; ils répandent la bonne semence ; celle-ci germe ensuite dans les sociétés plus modestes , dans les Comices , et de là l'exemple se propage jusque dans les hameaux les plus reculés.

» Tout ce qui relève l'homme des champs , tout ce qui lui fait aimer la terre est un élément d'ordre , de conservation et de bonheur. — Mais , à côté de ces récompenses et de ces honneurs , plaçons les besoins de l'ouvrier rural , étudions-les pour lui faire un sort enviable , pour qu'il soit peu tenté de l'échanger contre celui que la ville lui offre. Embellissons les campagnes , construisons-y des maisons propres , salubres et d'une élégance modeste , couvrons-les de routes ombragées , de canaux , plaçons-y des hospices , des écoles , des fêtes agricoles , voyons souvent le paysan , serrons sa main durcie par le travail et vivons avec lui comme avec un bienfaiteur !

» Messieurs , je toucherais au terme , si je ne voulais rendre hommage aux organisateurs de cette fête , et en particulier à M. Caseaux , inspecteur général de l'agriculture , pour tous les renseignements qu'il a mis tant d'empressement et d'obligeance à me fournir , et pour la manière dont il a su , de concert avec notre honorable président , M. Maud'heux , maire d'Épinal , installer d'une manière si splendide l'exposition du Concours. Nous sommes déjà loin de 1854 ; je n'ai pas eu l'honneur de voir l'exhibition de cette époque , mais je doute qu'elle supporte la comparaison avec la fête de 1864. — Tout le monde s'est mis à l'œuvre : orphéonistes lorrains , musique de la ville , du régiment , Conseil général , conseil municipal. Les vieux souvenirs lorrains , si bien réveillés par M. Guerrier de Dumast , mêlés aux fêtes du présent : c'est de la gloire pour nous et de la reconnaissance pour nos pères.

» Voyez comme tout le monde s'est entendu ; les souscriptions

publiques abondent; nos populations impatientes accourent de tous les points du département, et leurs flots pressés dans nos murs attestent une fois de plus leur désir de rendre hommage au travail, au talent, au mérite des 4,152 concurrents dont les produits remplissent les tentes élégantes qui se développent sur les bords de la Moselle. 4,152 exposants, Messieurs! 696 pour les animaux reproducteurs, 293 pour les instruments agricoles, 463 pour les produits et matières utiles à l'agriculture. Sur ce nombre 315 appartiennent au département des Vosges, plus du tiers pour sept départements. C'est un hommage à rendre à nos compatriotes qui n'ont pas voulu rester en arrière dans cette lutte féconde et pacifique.

» Était-ce le rôle d'un Inspecteur d'Académie de traiter cette question des Concours régionaux? Mon Dieu! Messieurs, je l'ai accepté parce que tout se lie dans ce monde. — Les grands intérêts de l'instruction du peuple se rattachent si directement aux intérêts agricoles! — Instruire le peuple, c'est le moraliser, c'est lui inspirer le goût du travail, des bonnes méthodes et lui donner le moyen de tirer profit, par son intelligence plus développée, de la terre qu'il cultive et du bétail qu'il élève.

» C'est exciter chez lui par la lecture, par l'étude des faits, par l'observation intelligente des choses, cette noble émulation qui améliore et qui concourt si efficacement au bien-être individuel et collectif. — L'instruction est la base du progrès moral et matériel, et l'inspection académique pouvait-elle voir sans intérêt les nombreux produits qu'admirent en ce moment tous nos concitoyens.

» Maintenant, Messieurs, deux mots, en terminant, sur ce beau département des Vosges, sur cette Sibérie que, de loin, on rend si sauvage, et qui, vue de près, est si prospère et si heureuse. Quel département offre des routes plus nombreuses et mieux tracées? trois chemins de fer le traversent, et, en parcourant les deux régions que sépare la Moselle, le soleil, à son aurore, répand la richesse sur nos montagnes à l'orient, comme à l'occident il dore les épis et fait mûrir

les grappes sur nos coteaux. Je vous l'ai dit, Messieurs, c'est une Sibérie que l'on est heureux d'habiter et qui laisse toujours des regrets à ceux qui l'ont connue. Un sol généralement fertile, des vallées plantureuses, telle est la nature qui, par ses dons libéraux, nous convie au véritable labeur des améliorations.

» Cette invitation a été entendue, comme il convenait à cette contrée, si remarquable par son esprit d'ordre, de sagacité et de persévérance. Nos agriculteurs, étudiant prudemment les innovations, attentifs aux expériences, donnant aux applications la mesure du temps et des ressources, sont arrivés à des progrès considérables et certains que l'exposition d'aujourd'hui consacre si glorieusement. Ainsi, à mon sens, l'heure d'un rapide essor a sonné, parce que les cultivateurs convaincus connaissent le but et les moyens et qu'ils croient désormais à la science agricole, étayée sur les observations de la pratique. Honneur et succès, Messieurs, à cette laborieuse et vaillante contrée dont on ne foule pas le sol sans en faire jaillir des souvenirs mémorables, où le travail de la charrue a sa renommée ainsi que l'œuvre de la pensée, où la culture des champs sera toujours la plus abondante source des vraies richesses et où la France ne se lassera pas de chercher ses meilleurs citoyens et ses plus braves soldats.

» Encore un mot, Messieurs, pour remercier M. le marquis de Fleury, de ce qu'il a bien voulu, par sa présence, rehausser l'éclat de notre réunion. Nouveau venu parmi nous, Monsieur le Préfet, vous apprendrez bientôt à connaître l'esprit d'ordre, de sagesse et de progrès qui anime les Vosgiens, et les regrets qui vous ont suivi en quittant le département du Lot sont pour nous le présage que nous devons nous réjouir de votre présence parmi nous. Il y aurait aussi de l'ingratitude à ne pas rappeler ici le nom de notre auguste Souverain. — Vous avez vu les 208 décorations accordées à l'agriculture depuis le second empire. Les sympathies de l'Empereur, autant que sa raison, le poussent vers les classes laborieuses qui peuplent les villes et les campagnes et qui vivent de leur labeur quo-

tidien. Il a voulu qu'outre les Comices, souvent impuissants à exciter l'émulation, les Concours régionaux fussent fondés, afin d'ouvrir un large espace à la comparaison des méthodes, des instruments, des bestiaux, des productions. C'est que l'Empereur aime l'agriculture et le peuple. — Ayons donc foi, Messieurs, dans le cordial attachement de l'État aux intérêts si précieux qui sont les vôtres; comptons sur l'Empereur comme il compte sur nous, gardons-lui notre respectueuse affection, et prouvons-lui que notre département est toujours le pays du travail, du patriotisme et de la loyauté. »

M. Defranoux donne ensuite lecture de l'article suivant, intitulé *l'Agronome de cabinet* :

L'AGRONOME DE CABINET.

« Commençons par un mot sur le concours régional.

» Eh bien ! il est, pour plusieurs départements, la constatation publique de grands et de touchants exemples agricoles.

» Il est l'exhibition, en fait d'animaux, de races perfectionnées, — en fait de produits du sol, — de ce qu'il y a de meilleur, — et, en fait de machines, de la force matérielle rendue intelligente.

» Il est, en un mot, le progrès disant aux masses rurales : *En avant !* et aux sociétés savantes agricoles : *Étudiez et enseignez de plus en plus l'art de nourrir le citoyen, l'ouvrier du marteau, l'armée, le magistrat, l'artiste, le poète et le pasteur des âmes.*

» De grands propriétaires, parmi lesquels on voit des maîtres de la science, sont là, en qualité de juges, et Dieu en soit loué, car c'est surtout d'en haut que doit venir l'exemple !

» Se rappelant que Jésus fit des charrues, la religion bénit l'agriculture ou prie pour elle.

» Bref, à ce tournoi où luttent, au lieu de chevaliers, de généreux agriculteurs, — des instruments aratoires, — de nobles

animaux, — notre pain quotidien, sous forme de racines ou de grains, — et cent matières premières de l'industrie, préside le Préfet qui, s'assimilant les aspirations du maître de l'Empire, glorifie le labeur rural et nous supplie de lui être fidèles.

» Devant la multitude qui bat des mains, une brillante et riche récompense est décernée au plus heureux et au plus digne ouvrier de la terre, et puis, chacun des autres prix vient, à son tour, remuer tous les cœurs, ou faire couler sur les visages des larmes de plaisir.

» Ils sont beaux, en effet, ceux qui font de la terre un second paradis.

» La fête terminée, les départements, qui ont gagné immensément à se connaître, se séparent à regret.

» Quand on est si bien ensemble, devrait-on se quitter? Mais ils se reverront dans un prochain concours.

» Et le laboureur qui n'a pas concouru, qu'a-t-il fait? que fait-il? que fera-t-il?

» Il a observé, admiré, écouté ou pleuré; il se propose de bientôt concourir, et il ne se reposera pas qu'il n'ait conquis une couronne.

» Et voilà comment se fait le progrès, puissance sans laquelle l'humanité ne peut se rapprocher assez du Laboureur céleste.

» Le divin agronome latin, Virgile, s'il existait encore, s'écrierait, à coup sûr : *Nous devons à un Dieu ces œuvres et cette pompe !*

» Mais il n'est plus, et, comme il faut savoir à qui rapporter la grandeur de cette solennité de plusieurs jours, je dis, avant d'oser paraphraser une noble boutade de M. Toubin, du Jura, je dis que, sans l'agronome de cabinet dont je vais raconter les faits et gestes, le concours régional ne serait pas la fête qui, tout à la fois, nous électrise et nous transforme.

» Les champs de cet homme devant le nom duquel, tout à l'heure, chacun de nous s'inclinera, sont situés dans les plus mauvais pays de France.

» Ils sont en Champagne, en Sologne et dans les Landes, contrées bien malheureuses.

» En effet, la fièvre y décime des populations sans pain ; l'eau y est insalubre, et si l'herbe s'y montre, c'est pour être brûlée par le soleil, ou étouffée par les plantes aquatiques.

» Ses parents, bien braves gens, d'ailleurs, n'étaient pas cultivateurs.

» En fait d'animaux, il ne connaît à fond que le cheval, dont il fait ce qu'il veut, et qui vole sous lui avec orgueil.

» Nul ne l'a vu tenir des mancherons de charrue.

» Quand celui dont le tablier contient l'espoir et le soutien de notre vie, jette aux champs la semence, lui, recommande simplement aux maîtres de l'enfance et de la jeunesse de séparer, en elles, l'ivraie du grain qui produit la vertu et fait le citoyen.

» Il n'a encore cultivé par lui-même que l'olivier et le laurier, et, par suite, sa main gantée n'a jamais scié une poignée de l'herbe sacrée d'où se tire le pain.

» Des travaux de toute espèce dont il se tire très-bien, ce n'est pas l'embaras, l'obligent, au reste, à voyager beaucoup et à peu résider sur chaque domaine.

» Ainsi, il a à empêcher les églises de nos pères de s'écrouler sur nous, à prévenir les effets désastreux des inondations, et à décider les cités, et Paris, par exemple, à prendre un beau costume.

» Il a à faire creuser des ports et des canaux, à presser les créations de routes et de chemins, et à faire parvenir à l'état d'être parfaits la vapeur, la voie ferrée et l'électricité qu'il a trouvées à l'état d'embryons.

» Il a à rendre plus rapide et plus foudroyante encore qu'elle ne l'est, l'armée qui doit voler à la victoire.

» Enfin, il a à faire faire, à Rome, une garde sans laquelle le feu pourrait prendre à l'Europe.

» Au milieu de tant de tracas, bien augmentés par les cris qu'il entend et par le sang qui coule dans la Scandinavie et en Pologne, plus d'un se serait dépité, puis, n'ayant nul besoin de ça pour vivre, aurait, par la vente de ses fermes, tiré sa révérence à dame agriculture.

- » Et pourtant, chaque année, il devient plus ardent.
- » Il s'entête à améliorer, et il est, en toute entreprise, comme un de ses augustes parents qui, valant César, si plus ne passe, voulait l'impossible, et le faisait.
- » Bon sang ne peut mentir.
- » Pas de nouvelle machine agricole qu'il ne fasse expérimenter, et, si elle est excellente, qu'il n'utilise.
- » Il a voulu voir à l'œuvre les piocheuses mécaniques et les moissonneuses.
- » Dans son immense terre de Sologne, il a d'abord drainé, puis marné, et, sous sa baguette de magicien, des sols maudits se sont transformés en terres d'une extrême fécondité.
- » En Champagne où, devant lui, tous les cantons pouilleux ont disparu, il a profité du camp de Châlons, où soldats et chevaux produisent des masses de substances fertilisantes.
- » Ce qu'il n'a pu faire engraisser, il ne l'a point semé de seigle, car il n'est pas de ceux qui croient n'avoir qu'à défricher, pour récolter.
- » A ses yeux qui voient si nettement, si loin et si profondément, la charrue n'est point, comme le baume d'acier des charlatans, le remède à tous les maux.
- » Donc, ce qu'il n'a pu faire fumer, il l'a semé en pins.
- » Or, le pin fait de la terre ou plutôt de l'humus; dans soixante ans, le terreau nécessaire se trouvera formé, et, alors, viendra le moment de défricher pour céréales.
- » Soixante ans ! C'est long pour qui voudrait jouir à l'instant même ; mais on ne fait pas un champ comme on fait un couplet, et celui qui peut tout n'a pas mis moins de six grands jours à fabriquer le monde.
- » N'admirez-vous pas déjà mon agronome ?
- » Eh bien ! le moment où, en son honneur, j'allume mon encens, est peut-être celui où son illustre entourage l'entend dire au Grand Chancelier de la Légion d'honneur que, décorer les grands apôtres du progrès agricole, est vouloir une France riche et puissante.
- » Et qui sait même s'il n'est pas celui où il apprend au plus

jeune caporal des grenadiers de la garde impériale que pâturage et labourage sont les mamelles de l'État ?

» Il est connu et aimé de chacun, et, pour mon compte, je vois en lui le Sauveur de la France.

» Les peuplades sauvages de tous les coins du monde ont, dans leurs huttes, signés de Pellerin et de Pinot, d'Épinal, son portrait, celui de son oncle, celui de son charmant enfant, et enfin celui de son admirable compagne.

» C'est grâce à lui que nos hommes de Dieu peuvent semer, en Chine, la foi qui a brisé la chaîne de l'esclave et inventé l'esprit de sacrifice.

» C'est lui qui fait surgir le cotonnier en Algérie.

» C'est lui qui envoya nos braves labourer les armées du colosse du Nord.

» C'est lui que l'ouvrier acclama tant, quand il partit de Paris, avec ses rudes moissonneurs, pour une récolte de gloire en Lombardie.

» C'est lui qu'on vit faucher, à Magenta et à Solferino, les bataillons qui affrontaient les aigles de la France.

» C'est lui qui, en chassant l'anarchie du Mexique, rend le second empire digne de la devise : *Par l'épée et par la charrue.*

» C'est lui qui a greffé la Savoie sur la France.

» C'est lui qui dit aux rois du continent européen : *Laissons là le laurier pour l'olivier.*

» Enfin c'est lui que nos 25 millions de laboureurs ont élevé, naguère, sur le plus beau pavois qui soit en ce bas monde.

» Et maintenant, voulez-vous lui écrire ?

» Son adresse est : NAPOLEON III, *palais des Tuileries.*

» Votre lettre, c'est sûr, le trouvera ouvrant à notre industrie de vastes débouchés, — pressant le défrichement des terres improductives par lui vouées à la culture, — secouant, de sa puissante main, les barrières qui séparent les nations, — regardant par où il faut passer pour aller secourir les peuples opprimés, — ou se disant que ce que Dieu veut de plus grand doit être accompli par la France, à l'aide de sa machine à battre,

perfectionnée par Louis Bonaparte , et primée par la gloire , partout où elle fonctionne.

» Encore un mot , bien qu'un sujet si grand fasse à l'excès trembler et ma voix et ma main !

» L'auguste original de ce portait saura bientôt que nous le bénissons , — que , pendant tout le cours de cette grandiose communion d'exemples , six beaux départements deviennent , de nos voisins , des frères , — que le peuple , si beau , quand il est satisfait , pousse un cri de liesse , en l'honneur du progrès et de la vraie fraternité , — que , ce soir , ressusciter par une cavalcade un touchant épisode de notre histoire , sera voter à nouveau pour le second empire , — que , demain , le bonheur du plus heureux des lauréats sera le nôtre , — que l'art est venu nous enivrer d'harmonie , — et que le Souverain a été dignement représenté par le Préfet qui cesse de souffrir de sa blessure , quand il s'agit de nous prouver combien il s'intéresse à nos travaux. »

M. Rambaud parle ensuite des monuments naturels des Vosges , voici son discours :

LES VOSGES.

« C'est un grand honneur que vous nous faites , Mesdames et Messieurs , d'assister à une de nos séances ; longtemps nous nous le rappellerons , les *Annales de la Société d'Emulation* en garderont le souvenir , et cet honneur insigne ne sera pas sans profit pour elle , pour ses travaux et pour son avenir.

» Représentants élevés du Gouvernement , hauts fonctionnaires du département des Vosges , membres des commissions et du jury du concours régional , membres d'académies

provinciales, hommes de lettres, journalistes, industriels, agriculteurs, soyez tous les bien-venus parmi nous.

» Et vous, correspondants et membres libres de la Société, qui êtes aussi venus à cette solennité, continuez à entretenir de fréquentes relations avec elle et à concourir à son œuvre.

» Et tous ensemble, Messieurs, permettez-nous de considérer votre présence comme un signe éclatant de la communion de nos idées, du même attachement à la diffusion des lumières et d'un égal amour pour le bien public.

» On vous l'a déjà dit, Messieurs, et je le répète encore pour ceux d'entre vous qui vivent de la vie des champs ou qui prennent part au grand mouvement industriel de l'époque, l'agriculture et l'industrie sont les principaux objets d'étude de la Société d'Émulation, et c'est pour elles qu'elle a réservé jusqu'alors ses premières récompenses annuelles.

» Notre département se partage pour ainsi dire en deux zones, l'une appropriée à la culture par la nature et la fécondité du sol ou la clémence du climat, l'autre accidentée, ondulée, rocheuse, coupée de vallons et de vallées, et atteignant, de gradins en gradins, une altitude de plus de 1450 mètres; celle-ci faite surtout pour le pâturage et la vie pastorale; mais riche en cours d'eau et se prêtant merveilleusement, sous l'action intelligente de nos compatriotes, aux conquêtes de l'industrie.

» Si, remontant la chaîne des trente dernières années, l'observateur comparait ce qu'était alors le département des Vosges à ce qu'il est aujourd'hui, quels contrastes frapperaient ses regards! quels progrès il constaterait!

» Prenons un exemple entre cent: il y a trente ans, le long de cette limpide rivière qui coule près de nous, et que le poète Ausone chantait, il y a 15 siècles, à la cour de Valentinien I^{er}, à Trèves, rivière capricieuse, vagabonde sur ses bords, s'étendaient de vastes grèves sablonneuses ou hérissées de cailloux, sur lesquelles ne croissait pas le plus petit brin d'herbe. Deux habitants d'Épinal, les frères Dutac, hommes de cœur et d'intelligence et doués de cet esprit de persé-

vérance qui est le levier de tout succès, voulurent appeler la fertilité sur ces plages stériles, et, par des endiguements bien combinés et des canaux habilement distribués, ils forcèrent l'inconstante Moselle à rentrer dans un lit plus régulier, en fécondant elle-même ses rives. Vous connaissez tous, Messieurs, ces admirables changements opérés d'Epinal à Charmes, ces prairies verdoyantes qui ont enrichi des communes entières et qui apportent de nouveaux revenus à nos cultivateurs.

» La mémoire de ces deux Vosgiens ne doit pas tomber dans l'oubli, et il faut qu'un monument simple, mais durable, élevé en tête des prairies qu'ils ont créées, rappelle à chacun les services qu'ils ont rendus : la Société d'Emulation pense que ce monument doit être le produit d'une souscription générale, et il lui est agréable d'espérer que tous ceux qui nous entendent en ce moment, propageront et appuieront un projet qui répond au sentiment de la reconnaissance publique.

» Portons maintenant nos regards vers le sommet de nos montagnes, gravissons par la pensée leurs cimes arrondies, et parcourons ces riantes vallées où gazouillent de frais ruisseaux et qu'ombragent de magnifiques sapins.

» Déjà l'an passé nous avons eu le plaisir de rappeler à la Société d'Emulation l'importance des Vosges au point de vue de l'ancienneté de leur formation, comme contemporaine de l'époque dévonienne ;

» Au point de vue de la géologie qui retrouve dans ses moraines la trace des anciens glaciers ;

» Au point de vue de l'histoire, en les montrant comme ayant servi de barrière naturelle, dans le prolongement de leur chaîne au Nord-Est, entre les Gaulois et les Ripuaires du Rhin ;

» Au point de vue de l'archéologie, comme recélant sur quelques-unes de leurs pentes, ou montrant sur plusieurs de leurs sommets, des restes celtiques et des vestiges du culte druidique et de ses sanglants sacrifices, ou l'empreinte de la conquête romaine.

» Nous avons eu l'honneur de rappeler que dans les cantons de Bruyères et de Gérardmer, où il vint chasser tant de fois, la mémoire de Charlemagne s'est conservée par la tradition, et que la modeste mais curieuse église de Champ-le-Duc porte la trace de sa présence sur les bas-reliefs de ses bénitiers et aux corniches de ses colonnes romanes; que les Vosges portent çà et là les souvenirs du moyen-âge dans les vieux manoirs et dans les tours encore debout qui dominent la plantureuse Alsace, qui se cachent dans les plis des ravins, ou qu'il faut péniblement chercher sur un rocher solitaire dans l'épaisseur des forêts.

» Les ducs de Lorraine ne regardaient-ils pas comme un des attributs de leur couronne le droit de pêche dans les eaux vives de cette contrée et celui de la récolte des perles du Neuné, l'un des affluents de la délicieuse Vologne? et depuis ces temps écoulés l'homme peupla peu à peu les solitudes qui étaient restées inhabitées, défricha lentement, mais d'une manière constante, et aujourd'hui l'instruction, les lumières, la civilisation sont partout, et l'œuvre du progrès s'y accomplit d'année en année.

» Pénétrée d'un juste sentiment de patriotisme, la Société d'Émulation a bien voulu, en 1863, prendre en considération le vœu que nous lui avons présenté, d'attirer l'attention du Conseil général sur les beautés naturelles de nos montagnes pour les défendre contre une irréparable destruction.

» Ah! sans doute, nos lacs n'ont pas la profondeur et l'étendue de ceux de la Suisse, sur lesquels les bateaux à vapeur font un service journalier de voyageurs et de marchandises entre les divers cantons assis sur leurs bords ou entre les villes principales du même canton; sans doute nous ne pouvons, comme les riverains du lac des quatre-cantons, raconter les exploits d'un autre Guillaume-Tell, montrer fièrement la rive où le héros échappa aux mains de Gessler en poussant du pied la barque où il était prisonnier; les tempêtes ne mugissent pas sur le grand lac de Gérardmer comme sur le lac de Thunn; mais tous sont encadrés dans des paysages délicieux et réflé-

chissent dans leurs eaux vertes ou bleues les sapins qui s'élèvent au-dessus en amphithéâtre.

» Quelques-unes des cascades de la Suisse atteignent des centaines de mètres de hauteur, et tombent d'aplomb, comme le Staubach, près de Lauterbrunnen, nappe épaisse en haut, et rosée ou vapeur dans le bas. Mais celles de nos cascades que la main de l'homme a jusqu'à présent épargnées, présentent encore dans le désordre de leurs blocs et de leurs cailloux roulés, le bouleversement du grand cataclysme qui les a produites.

» Les montagnes des Vosges n'offrent pas non plus les imposantes scènes de la nature alpestre ou pyrénéenne; on n'y voit pas ces immenses glaciers de l'Oberland-Bernois et de la Savoie, ni ces sommets désolés et nus où disparaissent la chaleur et la vie végétale, et qui ressemblent, comme au Grimsel, à de grands banes de granit jetés en désordre et encore striés par le passage des glaciers. Mais le touriste y trouve des impressions plus douces et des tableaux plus riants; et quand son pied a gravi les hauteurs du Donon ou du Hohneck, son regard peut s'étendre autour de lui vers les champs de la Lorraine ou vers les plaines de l'Alsace, il contemple en face de lui les montagnes de la Forêt-Noire, et, dans la grande vallée qui s'étend entre cette chaîne et celle des Vosges, il voit le Rhin rouler majestueux et rapide.

» Ce sont ces beautés de notre pays qu'il faut aimer, respecter et conserver avec un pieux attachement : Vosgiens, nous devons faire pour les Vosges ce que les Alsaciens eux-mêmes font pour elles, c'est-à-dire rendre facile l'accès même aux plus grandes hauteurs, et sauver de la dévastation qui les menace les cascades, les lacs, et les roches réputées.

» Vous, Messieurs, qui contemplez de loin nos montagnes; vous, habitants de la Comté, dont les vignobles s'appuient sur leur rampe méridionale et sont protégés par elles contre le vent du Nord; vous, Alsaciens, qui envoyez vos troupeaux sur leurs chaumes quand vient la belle saison; et vous tous, Lorrains, qui recevez, dans les chaleurs brûlantes de l'été,

une brise rafraîchie par ces hauts sommets, recevez ici de nouveau le témoignage de notre franche et cordiale hospitalité; et, si j'ai trop longtemps tenu votre attention captive, pardonnez-moi ! il est si doux de parler de la terre natale, et cette terre Vosgienne ne se confond-elle pas avec une patrie plus vaste, notre patrie à tous, la France ? »

Au nom de M. Charton, M. Gley donne lecture de cette pièce de vers :

AU BOUDIOU (1).

Je t'ai revu, vieux Boudiou de nos pères,
Toi qu'en ses jours malheureux ou prospères
Aimait à voir notre antique cité !
Je t'ai revu, mais de tes murs en poudre
Que le marteau fut contraint de dissoudre,
Quelle est la main qui t'a ressuscité ?
Ce n'était point un décevant mirage,
C'était bien toi, glorieux de ton âge
Et portant haut ton front audacieux.
J'ai reconnu tes parures guerrières,
Sous tes créneaux tes larges meurtrières,
Ta porte ronde au cintre spacieux
Toujours s'armant de sa herse ferrée.
J'ai reconnu la pierre préférée

(1) La porte du Boudiou d'Épinal, qui avait été construite au 13^e siècle et qui a été reproduite en bois pour la cavalcade historique du 21 mai 1864, a été détruite en 1841 en exécution d'une délibération du conseil municipal approuvée par le Préfet. Elle portait dans le principe le nom de porte du *Rualménil*, mais, après la démolition des fortifications de la ville sous Louis XIV, elle a pris celui de porte du *Boudiou*, nom donné par le peuple à l'horloge qu'on y avait placée et qui ne disait pas toujours la vérité. Dans le patois vosgien, le mot *Boudiou* signifie *Menteur*.

Où Charles sept incrusta son blason ,
Quand Épinal , enivré d'espérance ,
En se donnant au monarque de France
Crut écouter la voix de la raison.
Si long que fût le cours de tes années ,
Nul n'a pu voir tes couronnes fanées ,
Car chaque siècle en ravivait l'éclat.
Combien de fois les phalanges sauvages ,
Sur la Moselle étendant leurs ravages ,
Ont dû briser leur sabre long et plat
Contre tes murs qu'elles comptaient surprendre ?
Combien de fois as-tu vu se méprendre
De leur côté les furieux efforts
Des hauts barons , tyrans de la contrée ,
Qu'eût éblouis la gloire inespérée
De t'ajouter au nombre de leurs forts !
Combien de fois la vaillante cohorte
De nos bouchers a défendu ta porte
Que menaçaient de ténébreux complots !
Heureux partout , Charles-le-Téméraire
A cru longtemps que le destin contraire
Paralysant la valeur et les flots
De ses guerriers , ne voulait lui permettre
De devenir ton vainqueur et ton maître.
Lorsque plus tard un grand et puissant roi
Se fit un jeu d'envahir la Lorraine
Pour la placer sous sa main souveraine ,
N'as-tu pas vu sans trouble et sans effroi
Le maréchal La Ferté-Senneterre ,
Sous ses canons faisant trembler la terre ,
Contre Épinal essayer les combats ,
Et ne pouvant ni traverser ta voûte
Ni dans tes murs se frayer une route ,
Porter ailleurs sa honte et ses soldats ?
Mais à la fin le démon des batailles
A renversé les tours et les murailles

Dont notre ville avait fait ses remparts.
Du moyen âge historique vestige
Seul on t'a vu grandissant ton prestige
Rester debout sur leurs fragments épars.
Le temps sur toi n'avait aucune prise,
Ton ciment dur comme la roche grise
Sans nul effort perpétuait tes jours.
Et cependant — où mènent les caprices ! —
L'édilité détrônant tes services
Dans le néant t'a plongé pour toujours.
Et cependant, vieux Boudiou de nos pères,
Toi qu'en ses jours malheureux ou prospères
Aimait à voir notre antique cité,
Je t'ai revu, car de tes murs en poudre
Que le marteau fut contraint de dissoudre,
Pour un moment on t'a ressuscité !

CH. CHARTON.

La séance se termine par la lecture d'une autre pièce de vers de M. Joly :

SÉBASTOPOL ET JÉRUSALEM.

(Cette pièce a été adressée à l'Empereur, après la prise de Sébastopol, au moment de l'ouverture du Congrès de Paris.)

SIRE, par un exploit d'héroïque vaillance,
Qui sous les pas du Scythe a fermé les chemins,
Vous venez d'agrandir les destins de la France,
Qu'elle a si justement déposés en vos mains.

Sa confiance en vous n'a pas été trompée ;
Elle sait qu'au pays réservant l'un des siens,
NAPOLÉON premier vous transmet son épée,
Pour trancher noblement tous les nœuds gordiens.

Sous vos armées, qu'appuie une faveur divine,
Le colosse succombe et son sort est rempli :
L'orgueil de Nicolas, l'espoir de Catherine,
Sous la tour Malakoff tout reste enseveli !

Encore une campagne, et l'aigle vengeresse
De la France bien loin eût porté le laurier ;
Mais la Russie entend la voix de la sagesse,
Et sa main mutilée a saisi l'olivier.

La domination si longtemps poursuivie,
Le Bosphore envahi, Constantinople atteint,
Ce rêve qui des Czars avait rempli la vie,
Elle renonce à tout et sa foudre s'éteint.

De la lutte qui cesse et qu'elle a suscitée,
Quand elle paie ainsi les dépens aux vainqueurs,
La Turquie, en ce jour par nous ressuscitée,
Ne doit-elle donc rien à ses libérateurs ?

Sous l'ongle du lion, éperdue, haletante,
Quelques moments encor elle était un lambeau...
La France, en lui disant d'être reconnaissante,
Parmi tous ses trésors ne veut rien... qu'un tombeau !

C'est le tombeau du Christ ! Qu'il soit la récompense
De l'immense combat que nous avons livré.
Le Calvaire du monde a fait la délivrance,
Le Calvaire à son tour veut être délivré !

Que Jérusalem soit une ville française !
Nos pères, dès longtemps, ont connu ses chemins.
Le joug des fils d'Omar l'humilie et lui pèse,
Le tombeau de Jésus n'est pas bien dans leurs mains.

C'est à nous qu'il revient, à nous, fils de la France,
Fils des preux que guida Godefroy de Bouillon !
Nos droits, nous les puisons dans la même vaillance,
Et près du grand sépulcre, il faut NAPOLÉON !

Empereur des Français et gardien de Solyme !
A NAPOLÉON trois ce titre glorieux !
Rien ne sera plus beau que l'union sublime
Du grand nom de la terre et du grand nom des cieux !

Lorsque visiblement Dieu par la main vous mène ,
Lorsque son labarum près de l'aigle descend ,
Lorsqu'il met près de vous un ange , une autre Hélène ,
Il vous dit : « Pour moi , sois un Constantin-le-Grand. »

Les héros , endormis du long sommeil du juste ,
Frémiront dans la tombe et se réveilleront !
Richard Cœur-de-Lion , Louis , Philippe-Auguste ,
Dans Solyme rendue , avec nous entreront !

Et bientôt dans vos mains , fortes , intelligentes ,
On verra reflleurir l'Orient et Sion ,
Et vous aurez construit aux races renaissantes
Un grand phare de gloire et de religion.

Et de vous l'on dira , sur la terre étonnée ,
Que de NAPOLÉON la seule volonté
Accomplit en un jour , de succès couronnée ,
Ce que mille ans l'Europe a vainement tenté ! .

SIRE , par cet exploit d'héroïque vaillance ,
Qui sous les pas du Scythe a fermé les chemins ,
Vous avez agrandi les destins de la France ,
Qu'elle a si justement déposés en vos mains.

N. JOLY.

Avant de lever la séance , M. le Préfet adresse , au nom de l'auditoire , des félicitations à tous les orateurs qui ont pris successivement la parole et qui ont su si bien se faire applaudir. M. le Marquis de Fleury tient à nous dire tout le plaisir qu'il a éprouvé à cette réunion et tout l'intérêt qu'il apportera à nos travaux.

CAVALCADE

HISTORIQUE LORRAINE.

Entrée à Épinal du Prince **NICOLAS**, marquis
de Pont-à-Mousson.

PROGRAMME DE LA CAVALCADE.

Départ du quartier à 5 heures. Le cortège et les troupes du Prince **NICOLAS** se rendent au faubourg de Nancy, par le pont Léopold, pendant que les Bailly, Gouverneur, Échevins et Milices urbaines se dirigent vers la porte du Boudiou.

Le Prince, reçu en avant de la porte, jure de maintenir les franchises, privilèges et immunités de la ville. Le cortège se met en marche dans l'ordre suivant :

CLAIRONS AUX COULEURS ET AUX ARMES DE LORRAINE.

LE HÉRAULT D'ARMES.

TAMBOURS ET FANFARES DE LA VILLE.

COLONEL MESTRE DE CAMP. -- SES HOMMES D'ARMES.

Compagnie de francs-archers. — Compagnie d'arbalétriers. — Compagnie de piquiers. — Compagnie de hallebardiers d'Épinal. — Garde bourgeoise. — Corporation des bouchers. — Bannière ducale.

LE PRINCE NICOLAS. - LA PRINCESSE ISABELLE.

LE 1^{er} GOUVERNEUR D'ÉPINAL. - LE BAILLY D'ÉPINAL.

DAMES DE LA SUITE DE LA PRINCESSE. — PAGES. — AMBASSADEURS PRÈS LA COUR DE LORRAINE.

GRANDS CHEVAUX DE LORRAINE.

Gouverneurs d'Épinal, Officiers, Seigneurs, Écuyers, Prévôt.

FANFARE LORRAINE, GENS D'ARMES, CHEVAUX-LÉGERS.

ITINÉRAIRE DE LA MARCHÉ.

Rue du Boudiou, rue Rualménil, rue Léopold-Bourg, place de Grève, quai du Quartier, pont de Pierre, quai de Juillet, rue du Quai, place du Tripot, rue Entre-les-Deux-Portes, rue Haute, rue d'Ambrail, rue des Forts, rue Claude-Lorrain, place Saint-Goëry, rue de la Paix, place de l'Atre, rue des Halles, rue de l'Hôtel-de-Ville, place des Vosges, rue du Collège, rue du Marché-Couvert, rue d'Arches, rue de la Préfecture, rue de la Petite-Provence, rue du Cours.

A sept heures,

Revue des troupes, musique.

A huit heures et demie,

Prestation de serment, cantate lorraine,

(Musique de Ch. TOUREY), chantée par les orphéonistes d'Épinal, Metz, Nancy, Saint-Dié et Raon-l'Étape.

A neuf heures,

FEU D'ARTIFICE.

Après le feu d'artifice,

ILLUMINATION DE LA VILLE ET RETRAITE AUX FLAMBEAUX.

RÉUNION D'ÉPINAL A LA LORRAINE.

Le maréchal de Bourgogne, Thiébaud de Neufchatel, demanda en ce même temps (1465) au roi Louis XI la terre et seigneurie d'Epinal, disant que, cette ville étant éloignée des autres états du roi, elle était assez peu importante à sa Majesté. Louis l'accorda sans peine et en fit expédier les lettres. Georges de Saint-Blin, bailli de Sens, partit de Paris avec le maréchal de Bourgogne pour intimer aux bourgeois d'Epinal la volonté du Roi. Mais il conjurèrent le bailli de prier S. M. de leur donner un autre souverain, à cause de l'antipathie qui était entre eux et les sujets du Maréchal.

De plus ils refusèrent l'entrée de leurs ville et château à Hugues, vicomte de Gisors, fourrier envoyé de la part de S. M., disant qu'ils étaient informés que le Roi les avait mis *hors de sa sainte Couronne* contre le contenu des lettres du Roi Charles VII confirmées par S. M. régnante, par lesquelles il était porté qu'ils ne devaient jamais être séparés de sa sainte Couronne. Le Roi informé de ce procédé leur écrivit le 21 jour de Juillet 1465 que ce n'était ni sa volonté ni son intention de donner Epinal au maréchal de Bourgogne; qu'ils pouvaient se rassurer sur ce faux bruit; qu'au demeurant, ils eussent à obéir à ses ordres et à recevoir le sieur de Gisors pour gouverneur de la ville. Ils obéirent et le 20 septembre suivant, le dit sieur de Gisors les ayant assemblés, leur déclara qu'étant allé à la chasse, le jour précédent, il avait rencontré à une lieue de la ville, le maréchal de Bourgogne qui lui avait fait voir des lettres du Roi, portant commandement de le mettre sans délai en jouissance de la ville avec promesse de la part du Maréchal, de les maintenir et conserver dans leurs franchises, privilèges et libertés ainsi que le Roi les avait conservés jusqu'alors.

Ils répondirent qu'ils ne pouvaient consentir à cette ordonnance; qu'ils ne s'étaient donnés au Roi que conditionnellement, et pourvu qu'il ne les séparât pas de sa Couronne; et en même temps dressèrent un appel et ajournement au Parlement de Paris pour connaître des causes de leurs oppositions. Cependant le Gouverneur ayant fait entendre aux Bourgeois (2 octobre 1465), que s'ils s'opiniâtraient à ne pas recevoir le maréchal de Bourgogne, ce seigneur viendrait à la tête de 4,000 hommes pour les y contraindre; sur cet avis ils placèrent au plus haut des portes de leur ville les panonceaux du Roi, afin que quand le Maréchal viendrait, il ne pût douter que la ville ne fût au Roi. C'est la raison qu'en rendirent les bourgeois au S^r de Gisors, qui les en reprit.

Quelques jours après, le sieur Henry de Marle, président au Parlement de Paris se rendit à Epinal, et, dans une assemblée des principaux de la ville, déclara qu'il était venu de la part du Roi pour mettre en possession M. le maréchal de Bourgogne; que ne pouvant l'introduire dans la ville, il mettait en possession M. de Gisors, gouverneur, comme son procureur, et en lieu de lui; sur quoi les magistrats firent leurs oppositions, et en appelèrent au Parlement de Paris, adhérant toujours à leur premier appel, de quoi ils requièrent acte qui leur fut donné. Ils résistèrent toujours; et malgré les ordres du Roi plusieurs fois réitérés, et les violences du maréchal de Bourgogne, ils lui refusèrent toujours l'entrée de leur ville.

Louis craignant qu'ils n'eussent recours à l'Empereur, écrivit aux magistrats de le venir trouver à Montargis. Il écouta leurs raisons, et les ayant déchargés du serment de fidélité qu'ils lui avaient fait (1^{er} juillet 1466), et des foi et hommage qu'ils lui devaient rendre, il leur accorda la permission de choisir tel prince qu'ils voudraient pour les défendre et protéger. Le Duc de Calabre qui était alors à Montargis, s'offrit aux députés d'Epinal qui le reconnurent pour leur Souverain. On dressa un acte de ce choix. Le Prince Nicolas, Marquis de Pont-à-Mousson, se transporta à Epinal, y fit son entrée le 24 de

Juillet 1466, prêta serment à la porte de la ville de conserver aux habitants leurs anciens privilèges ; y en ajouta même quelques-uns de nouveaux comme de ne pouvoir jamais être séparés ni aliénés du Duché de Lorraine par partage , mariage , apanage , don , échange ou autrement. Il consentit qu'ils continuassent l'exercice de la justice comme à l'ordinaire , par un Prevôt , Echevin , Clerc juré , Grand Doyen , deux Sergens , et deux Bangards commis par S. A. En outre , qu'il y eût un Bailli , et 4 Gouverneurs choisis chaque année par les habitants , lesquels auront connaissance des causes d'appel et de ressort , et jugeront selon les coutumes , usages , stiles et observances accoutumés audit lieu , sans qu'ils soient obligés de ressortir devant aucun autre juge , seigneur ni bailli du Duché de Lorraine. Les Bourgeois et les habitants prêtèrent serment de fidélité au Marquis du Pont , sur le livre des Evangelies , dans l'église de Saint-Goëric , le même jour , 21 de Juillet 1466.

Le tout fut passé à Epinal en présence du Prince Nicolas , Marquis du Pont , Jean monseigneur de Sommerset , Jacques de Haraucourt bailli de Nancy , Ferry de Savigny chevalier , Philippe de Lénoncourt grand écuyer , Collignon de Ville bailli de Vosge , Gérard de Haraucourt , André de Paroye , Galas de Berne maître d'hôtel , Jean Philippin receveur , Simonin Loyen procureur général de Lorraine , et plusieurs autres. Le bailli d'Epinal était Etienne Baudenot , et les 4 Gouverneurs , Jean Monlot , Nicolas Colette , Nicolas de Toul , et Gérard Vernier.

Le roi Louis XI , par un acte daté de Montargis le 6 août 1466 , donna son consentement à ce que les bourgeois d'Epinal prissent pour Seigneur qui ils jugeraient à propos , les déchargeant des foi et sermens qu'ils lui avaient jurés , sans que pour le tems à venir il pût leur en répéter aucune chose , ni faire aucun reproche. Les Evêques de Metz se récrièrent beaucoup contre cette cession de la ville d'Epinal , et engagèrent l'Empereur Frédéric III à en écrire au Roi Louis XI. Tout cela fut inutile.

Le maréchal de Bourgogne indigné du procédé des bourgeois d'Epinal, assembla une armée de ses sujets de Châté, de Romont, de Clisenteines, de Tantimont, de Chaligny et de Bainville, et les mena devant Epinal pour en faire le siège. Dans cette circonstance les bourgeois se trouvèrent partagés. On tint une assemblée, pour tâcher de porter les esprits à un accommodement. Les uns soutenaient que le Roi Louis devait tenir sa parole au maréchal de Bourgogne, et le faire jouir de la ville d'Epinal. D'autres voulaient qu'on rendit la ville à l'évêque de Metz, qui en était le premier seigneur, quoique l'Empereur Frédéric III eût reconnu la liberté des bourgeois d'Epinal, nonobstant l'opposition de l'évêque de Metz. Enfin les autres prétendaient, puisque le Roi Louis XI s'était déporté de la souveraineté d'Epinal, que les bourgeois étaient rentrés dans leur première liberté; et qu'ainsi ils étaient en droit de choisir pour leur souverain le duc de Calabre, et de soutenir leur choix par les armes (1).

Ce dernier avis prévalut. Louis XI conseilla au duc Jean de se défendre contre le maréchal de Bourgogne. Le marquis du Pont, lieutenant général de Lorraine en l'absence du duc son père, reçut ordre d'aller secourir Epinal. Louis commanda à Colignon de Ville, bailli de Vosge, d'assembler les milices du pays, pour marcher au secours de la ville. Le jeune marquis du Pont se mit à tête de cette armée. Le maréchal n'étant pas assez fort pour hasarder une bataille, se retira précipitamment, abandonnant son bagage et son artillerie. Le marquis fit son entrée dans Epinal par la porte de Royauménil, et prit possession de la ville, qui depuis ce tems est toujours demeurée dans la souveraineté des ducs de Lorraine. (*Dom Calmet*, t. V, p. 445 et suivantes.)

(1) Cette discussion n'est mentionnée ni dans la *Chronique de Lorraine*, ni dans aucune des pièces originales que nous avons eues sous les yeux.

*Lettre de mainlevée, accordée aux habitants d'Épinal,
par Nicolas, marquis du Pont, de tout ce qu'on leur
avait sequestré à cause des guerres.*

7 Décembre 1463.

NICOLAS marquis du Pont, lieutenant de monseigneur on Duchie de Lorraine A nos tres chiers feaulx et bien amez les baillis de Nancy, d'Almaigne, de Vosges, les cappitaines de gens darmes et de traict et autres hommes et sujets de monseigneur, nos recepveurs, prevostz, celleriers et autres officiers, Salut. Nous voulons et vous mandons que de tout ce que a cause de la guerre qui darierement a este meute contre ceulx d'Espinalx a este sequestre, arestes et mis sous nostre main, soient haritaiges argens, blefs, vins, bestiaux, denrees et autres meubles quelconques tant on dit duchie de Lorraine comme en nostre marquise du Pont et dont vous Recepveur nen avez fait recepte ou assignation, vous leves la main et mettez a pure et franche delivrance et les en laissiez joyr et user plennement et passiblement sans leur faire ne donner destourbier ou empechement quelconque et sans attendre de nous mandement plus especial, car ainsi par lordonnance et commandement de mondit Seigneur leur avons aujourd'hui accorde et consenti et par rapportant copie ou vidimus de ces presentes vous en demourez quictes et bien dechargiez envers mondit-Seigneur et nous; sy ny commectre faulte. Donne à Nancey le septiesme jour de decembre lan mil quatre cens soixante cinq.

Un grand sceau en cire rouge.

NICOLAS.

Procuration donnée à Nicolas, marquis du Pont, par Jean, duc de Calabre et de Lorraine, son père, pour recevoir la donation et l'obéissance de la ville et des habitants d'Épinal.

12 Juillet 1466.

JEAN fils du Roy de Jerusalem et de Sicile, etc., duc de Calabre et de Lorraine Marchis A tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut. Savoir faisons que nous confians a plain de la loyaulte obéissance et autres loables vertus de nostre tres chier et tres aine filz le marquis du Pont, a icelui pour ces causes et autres a ce nous mouvans Avons aujourd'hui donne, et donnons par ces presentes, plain pouvoir, puissance, auctorite et mandement especial de traicter envers les manans et habitans des ban, ville, terre, chastel et seigneurie d'Espinal leur reduction en nostre obeissance, et avecques eulx ou leurs commis et depputes accorder, conclure et appoincter leur dite reduction, de promectre, observer et garder tous leurs drois, privileges, exemptions, immunités et franchises, dy aller ou envoyer tel ou telz quil lui semblera prandre les sermens et hommaiges pour nous et en nostre nom et autrement besongner sur toutes et quelconques chouses touchant ladite reddiction tout ainsi que nous mesmes ferions ou pourrions faire se present y estions, Promectans en parolle de Prince, par la foy et serement de nos corps et soubz l'obligation de tous noz biens presens et advenir, avoir agreable, ferme et stable, tenir et entretenir, observer et garder tout ce que par lui sera fait, promis, accorde, et appoincte, et ne venir a lencontre en maniere que ce soit, et se besoing est le ratifier et approuver et en donner nos lettres patentes, telles et si vallables quil devra suffire, En tesmoing de ce Nous avons signe cesdites presentes de nostre main et fait sceller de nostre petit scel en absence du grant. Donne A Tully le XII^e jour de Juillet lan de grace mil CCCC soixante six.

(Le petit sceau en cire rouge.)

JEHAN.

*Missive de Jean, duc de Calabre et de Lorraine, adressée
à Messieurs les bailli, quatre gouverneurs et habitants
d'Epinal, en date du 13 juillet, avant leur donation
aux ducs de Lorraine.*

13 Juillet 1466.

TRES CHIERS ET BONS AMIS, Nous avons receu vos lettres de creance en la personne de Jean Molot vostre combourgeois, et ouy bien au long tout ce quil nous a voulu dire de vostre part et les griefves oppressions, charges et dommaiges que incessamment vous faict le mareschal de Bourgogne dont avons este tres desplaisans. Et pour y remedier ainsi que toujours avons accoustume de faire et avez bien peu congnoistre, incontinant que ledit Jean Molot a este arrivé, lavons présenté au Roy auquel il a baillé vos lettres et assez au long parlé requerant sur celuy donner provision. Et au regard de la responce qui luy a faicte, il nous semble quil ne vous peult bonnement ayder, ne secourir, ainsi que plus a plain en pourrez estre informes par ledit Jean Molot a qui le Roy la dict de sa propre bouche, Et pour ce que tousjours avez dict que, quant ne seriez secourus et seriez pressez de prendre autre parti, auriez plus chier venir en nos mains que de nul aultre que cognoisses; maintenant qui le povez faire et a vostre honneur, nous vous prions et requerrons tres instamment que a ceste fois nous vueilliez demonstrier par effect le bon vouloir et amour que nous portez, et tellement vous y gouverner et conduire que nous puissions congnoistre que vous desirez nous complaire, car, comme entendrez par ledit Jean Molot, le Roy a plus chier que vous veniez en nos mains que de nul aultre, et aussy il nous a dict de vostre part que vous le désirés Et pourtant monstrez nous vostre bonne volonté. et ne vous souciez de rien, car tant envers ledit mareschal que tous aultres qui vous voudroient nuire et endommaiger pour vostre deffence, secours, bien et augmentation y mettrons personnes, biens et

tout ce que nous aurons tout ainsy que voudrions faire pour la meilleure ville que nous ayons, et vous traicterons si bien que ne vous repantirez point avoir prins nostre party. Nous envoyons a nostre tres chier et tres ame filz le marquis, puissance de besongner et conclure avecques vous. Et pourtant vous pourrez adresser a luy et besongner seurement, car tout ce quil vous promectra et accordera soit de l'entretenelement de vos privileges, libertes et franchises que de toutes aultres chouses nous vous promectons l'avoir pour tres agreable et ne venir a lencontre en maniere que ce soit, mais lentretiendrons et vous ferons tousjours tout le mieulx que nous pourrons, et se besoiing est vous en donnerons nos lettres telles et si vallables quil devra suffire, et vous prions de rechef que y vueilliez entendre et brief besongner, car comme pouvez penser, la matiere le requiert tant pour vostre honneur et bien que pour le nostre aussi. A TOUS, TRES CHIERS ET BONS AMIS, NOSTRE SEIGNEUR VOUS AIT EN SA SAINCTE GARDE. Escript à Tully CY le XIII^e jour de Juillet, ainsy signé JEAN DUC DE CALABRE ET DE LORRAINE. Et plus bas, pour secrétaire DESSALLES. Et sur le dos desquelles est escript : A nos tres chiers et bons amis les bailli, quatre Gouverneurs et habitans d'Espinal.

(*Pour copie à l'original.*)

JUICHARD.

Don d'Épinal à Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine.

21 juillet 1466.

Nous, Etienne Baudenot bailly, Jean Moulot, Nicolas Collette, Nicolas de Toul, Gérard Warnier, quatre gouverneurs, Guillaume de la Salle prévost, George Cunot échevin, Robert de Bugnecourt clers juré, Gérard de Rosier grand doyen, et tous les bourgeois, manans, habitans et communautés des villes,

chastel et chastellenies de Rualmesnil et fauxbourgs d'Epinal, faisons sçavoir à tous, que comme ainsi soit, que en faisant l'obéissance à feu le Roi Charles, que Dieu absoille, desdictes villes, chastel et seigneuries d'Epinal, et leurs appartenances, en tant que à nous touchoit et pouvoit toucher, nous fut par lui expressément promis et accordé que jamais pour quelconques causes, titres ou raisons que fussent, il ne nous mettroit, pouvoit, ne devoit mettre hors de ses mains ne de ses successeurs Roys de France, et de ce nous en donna et octroya ses Lettres de Chartres, lesquelles depuis ont été confirmées et valifiées du Roi Louis à son joyeux avènement; ce nonobstant lesdictes promesses, depuis icelles confirmation, ledit Roi Louis avoit donné nous et ladite ville, à Messire Thiébault de Neuf-Chastel, mareschal de Bourgogne, comme il est aparu par ces lettres par la vertu desquelles ledit mareschal nous a requis lui en donner la jouissance.

Duquel don en avons appellez plusieurs fois en parlement à Paris, et dûement relevé nos appels, ainsi que clairement l'avons aparu en ladite cour, et sur iceux appels faits, assigné à journée audit mareschal, et intimé sur certaines et grandes peines; néanmoins icelui mareschal, comme homme de volonté et désobéissance à justice, pour quelconques appellations ne deffences à lui faictes, n'y a voulu aucunement obéir; mais s'est efforcé par toutes voyes de faict, prendre nous et les nostres aux corps et aux biens, où il les a pû trouver, et incontinent butiner; mesmement de tenir en fonds de fosse homme âgé de quatre-vingt ans, et enfans âgés de douze ans, nous donner de grandes menaces que s'il nous pouvoit avoir, il feroit couper les testes à la plus grande partie de nous, et déjà avoit donné comme confisqué nos maisons et biens à aucuns ses serviteurs, tenir les chemins pour nous affamer, piller et faire piller tout ce qu'il a trouvé sur iceux, copper bourses et nous assiéger, tirer nuit et jour incessamment des bombardes et mortiers, avec tirer feu pour cuider bruler la ville, faire faucher nos bleds et avoines en herbes, et plusieurs autres grandes et énormes injures et

domages insupportables, et pour avoir provision sur ce par plusieurs fois, en avons envoyées de nos bourgeois d'iceux devers le Roi, mesmement le premier jour de ce mois de juillet dernier passé, y envoyames Jean Molot nostre frère, et un bourgeois, et lui chargeames lettres de creyance, de remontrer au Roi toutes nos doléances, et pour de rechef humblement requerir provision, lequel après que se eut bien au long parlé au Roi, et lui délivré lesdictes lettres en se déchargeant de sa creyance, ledit sieur lui repondit de sa propre bouche que pour certains et autres grands ses affaires ne nous pouvoient bonnement aider ne secourir.

Et ce voyant très-haut, très-excellent et très-puissant Prince, et nostre redoubté seigneur, monseigneur le duc de Calabre et de Lorraine, requist audit Jean Molot, voyant la pitié de nous, et lui semblant estre gens abandonnés, détruits et sans secours ne ayde, lui vouloir faire l'obéissance des chastel, ville et seigneurie d'Epinal, en lui promettant de nous deffendre et garder contre et envers tous, et nous entretenir en nos franchises et libertés, lequel Jean Molot différa et print délai de non faire ladite obéissance, jusqu'a ce qu'il eut parlé à nous. Pour ce est-il que nous ces choses considerées, voyant la bénignité, bonté, hautesse et puissance de nostredit très haut et très excellent, très puissant Prince, et notre très redoubté mondit seigneur de Calabre et de Lorraine, considérant aussi nostre pauvreté, misère et destruction, et que bonnement ne pouvions plus supporter les grandes oppressions et violences que chacun jour nous faisoit led. mareschal de Bourgogne, et que, après le Roi, plus noble ne plus convenable Seigneur, ne Prince ne pouvions avoir par même délibération promis sur ce eüe, et d'un commun accord et consentement avons donné et donnons par ces présentes, à nostredit et très haut, très excellent, très puissant Prince, et très redoubté seigneur, monseigneur de Calabre et de Lorraine, pour lui et ses successeurs Ducs de Lorraine, à toujoursmais en perpétuité, nous, nos biens, ensemble les corps de la ville, chastel, Rualmesnil, chastellenie, faubourg.

titres et seigneuries d'Epinal, en tant que à nous touche, compete et appartient, en toute hauteur, justice, juridiction, ressort et souveraineté, pour appliquer, unir, adjoindre et consolider à sondit duché de Lorraine, et estre et demeurer à toujours au domaine d'icelui, et en jouir et user doresnavant comme de ses propres obéissans, loyaux et naturels sujets, selon nos franchises, privilèges et liberté, et avons pris et reçus, prenons et recevons par ces présentes, nostredit et redoubté seigneur et prince, pour nostre naturel et souverain seigneur, et sesdicts successeurs ducs de Lorraine après lui, nument et sans aucuns moyens, sans en estre à nuls jours séparés pour quelconque cause que ce soit.

Desquelles choses et chacunes d'iceiles nous avons mis, haut et puissant prince, et nostre redoubté seigneur, monseigneur le marquis du Pont son fils et lieutenant, ayant puissance spéciale de lui, quant à ce, comme il nous est aparu, en vraye, réelle, actuelle et corporelle possession, et saisine desdictes villes, chastel et chastellenie, fauxbourgs, terres et seigneuries, et leurs appartenances, hauteur, justice, ressort et souveraineté quelconque, en tant que à nous touche, compete et appartient; moyennant aussi les promesses que nostre cher et redoubté seigneur, monseigneur le marquis, au nom de nostredit très redoubté seigneur et souverain seigneur, monseigneur le duc son père nous a faictes, donné et accordé par ses lettres qu'avons devers nous; promettans nous et chacun de nous, par soi et pour le tout, comme promis et juré l'avons sur les saints évangiles de Dieu, et en la main de nostredit très redoubté seigneur, monseigneur le marquis, pour et on nom que dessus en l'église monsieur saint Goëric dudit Epinal, sur le grand autel d'icelle, tant pour nous que nos hoirs et successeurs, par nos foi et serment, estre dès maintenant héréditablement et à perpétuité bons et loyaux hommes et sujets, à nostre très redoubté et souverain seigneur, et le servir et obéir comme ses vray naturels et obéissans hommes et sujets; e au surplus de tenir et avoir toutes les choses dessusdictes, et

chacunes d'icelles à toujoursmais fermes, stables et agréables, sans y contrevenir en manière que ce soit.

Et à toutes les choses dessusdictes, et chacunes d'icelles nous sommes soumis et obligez, soumettons et obligeons nos corps et nos biens, et de nosdits successeurs présens et à venir par ces présentes, lesquels en témoing de ce avons scellé du scel et contre scel de ladite ville d'Epinal, et en plus grande aprobation prions et requérons vénérable personne, monsieur l'officiel de la cour de l'évêché de Toul, sous la jurisdiction et compulsion du quel maintenant et pour le tems advenir nous soumettons quant à ce que' dit est; ensemble nosdits hoirs et successeurs, qu'il y veuille mettre et appendre son scel avec le nôtre. Ces choses furent faictes et accordées audit lieu d'Epinal, le vingt et unième jour du mois de juillet, l'an de grâce mil quatre cens soixante et six, scellé de deux sceaux, l'un en cire verte de l'Officiel de la cour de Toul, et l'autre en cire rouge de la ville d'Epinal, pendant en queue de parchemin. (*Dom Calmet, aux preuves, t. VII, p. ccclxiv.*)

*Procès-verbal de la prestation de serment des Justiciers
et Gouverneurs d'Épinal, ainsi que de la remise au
Prince Nicolas des clefs du château et de la ville*

Au nom de nostre Seigneur, Amen. Par la teneur de ceste présent publique instrument congne chose soit à tous que, l'an de graice nostre Seigneur courant mil quaitre cent soixante six le vingt et unieme jour du mois de jullet environ heure de tierce d'icelui jour indiction quatorzime, tressains pere en Dieu nostre seigneur, seigneur Paule par la preveance de Dieu pape second estant on second an de son pontificat, en la bonne ville et meismement en l'englise collegiale de monseigneur Sains Goeric d'Espinal et on chancel d'icelle en la presence de nous notaires publiques et des tesmoings

subscrits ad ceu especialement appellez et requis. Illec personnellement existens hault et puissant prince Monseigneur Nicolay marquis du Pont, pour et en nom de treshault et tres puissant prince monseigneur Jehan Duc de Calabre et de Lorraine, marchis, son pere et comme lieutenens d'icelui accompagnie de nobles et honnores seigneurs Jehan d'Angleterre frere de monseigneur le duc de Sombresset, messire Jaique de Haracourt bailly de Nancey, messire Ferry de Savegnei chevaliers; Jaique Gallieiche de Naples, Phelippe de Lenoncourt grand escuyer, Colignon de Ville bailly de Wosges, Gerard de Haracourt, Waltrin Wisse, Jean de Savegnei escuyers, Jehan Phelepin recepveur general de Lorraine Symonnin Louyon procureur de mondit seigneur le duc et plusieurs aultres nobles et notables personnes, tant du consoil de mon dit seigneur le duc comme aultres. Il fuit dit proposer et relater par la boiche dudit Messire Jaique bailly de Nancey pourtant la parolle de mondit seigneur le marquis et pour et en nom de mondit seigneur le Duc, et ycelles sa parolle adressant principalement aux bailli, prevost, echevin, clerc jurei, grand doyen et aux quaitres gouverneurs de la ditte ville d'Espinal illec presens, en la forme et maniere ou semblables en effec et substance que sensuit : « Monseigneur le Bailli et vous aultres justiciers et quaitres gouverneurs de cest bonne ville d'Espinal que cy presens esteis vous scaves que hyer a heure de vespre à l'entrée de mon redobtei seigneur mondit seigneur le Marquis icy present, vous faisans et portans forts de toute la communaltei de cest ville d'Espinal vous promittes de aujourd'hui a cest heure jurer et faire serment a mondit seigneur le marquis pour et en nom de mondit seigneur le duc de lui donner hereditablement a tousjoursmais vos corps, vos biens, le corps de la ville, les fabours, le chastial et toutes les appartenances entierement de cest ville d'Espinal et faire obeissance a mondit seigneur le marquis pour et on nom que dessus comme à vostre souverain et naturel seigneur. Se vous requiert de part mondit redobtei seigneur monseigneur le marquis que vuelliers faire assenir

terminer et accomplir ce que fuit hyere par vous dis promis et appointier » Lesquels Bailli, justiciers et quaitres gouverneurs d'Espinal incontinant, de leurs certains propos et advis, plains greis et franchises volonteis, sens force, contrainctes, seductions ou circonvensions quelconques, mehure et longue deliberation devant sur ce ehue successivement l'ung apres l'autre. Premier Estenne Baldenet balli, Guillame de la Salle prevost, George Cugnoy eschevin, Robert de Begnieicourt clerck jurei, Jehan Molet, Nycolay Colette, Gerard Warnier, Nycolay de Toul quaitres gouverneurs dudit Espinal pour lors jurerent en mettant la main sur le sains canon, missel estant ouvert sur l'autlei de monsieur sains Goeric, qu'ils avoient donnei, concedei et otroiei, donnoient concedoient et otroioient sens jamais rappeler leur corps, leurs biens, et de tous les habitants et de leurs successours, la bonne ville, chastial et toutes les appartenances dudit Espinal, en tant que a eulx compete et appartient, a mondit tres redobtei seigneur et prince Monseigneur le duc Jehan, duc de Calabre et de Lorraine marchis pour luy et pour ses successours ducs de Lorraine, a tousjoursmais hereditablement et en perpetuitei. Promettens et jurans que ils et leurdits successours seroient et seront dor en avant bons, loials fiables et obeissans servans, et subjets a mondit tres redobtei seigneur le duc et a ses successours ducs de Lorraine comme a leur souverain et naturel seigneur, et pour tel le prenoit tenoient et tanroient des cest present jour en avant a tousjoursmais moyenant et selon les promesses que leur avoit hyer faictes et jurei mondit seigneur le marquis pour et on nom de mon tres redobtei seigneur monseigneur le duc Jehan son pere, comme plus aplain est contenus es lettres par lui a eulx sur ceu donnees et concedees desoubs son grant scel. Et ce fais incontinant et sen dilation vindrent et jurerent es mains de mondit seigneur le marquis en la forme maniere et substance que dessus, personelment singulermment et successivement les bourgeois et habitans dudit Espinal que sensuient. Et premier Regnier Molet, Jehan Cugin, Hural le vief, Colay Cugnoy, Pariset Geraid, Jehan Hural le jeune, Vuillame Noblet,

Andreu Guillame, Jehan Duprei le moyen, Jehan Duprei le jeune, Glaude Poirsson, Jehan Thalet, Nycolay Geraid, Jaiquet Goeric et consequamment tous les aultres bourgeois et habitans dudit Espinal. Les davans dits officiers, quaitres gouverneurs et aultres bourgeois dessus nommes eulx faisans et portans forts en cestui fais de tous les aultres bourgeois et habitans dudit lieu d'Espinal pour lors absens. De et sur lesquelles donations, promesses sermens obeyssances, et toutes aultres choses dessus escriptes, en demandit et requist ledit Messire Jaique bally de Nancey pour et on nom de mondit seigneur le duc, a nous notaires publiques cy dessoub soubscripts instrument publique ung ou plusours d'une meisme substance et teneur. Et d'autre part, Estenne Baldenet balli dudit Espinal demandit et requist pour et on nom de laditte ville entierement le double en forme publique de cest present instrument. Ce fuit fais l'an, le mois, le jour, l'eure, l'indiction, pontificat et on lieu que dessus. Present tous les seigneurs dessus nommes estant en la compagnie de mondit seigneur le marquis, ensembles Reverand pere en Dieu frere Nycolle Mesgniens abbé de Bonfais, Messire Vuillame d'Eicles, prieur du Sains Mont, maistre Jehan Gonget chanoine d'Espinal, messire Nycolle Druet, messire Etenne Petit cuix, messire Nycolle Rouxay, messire Jehan Merchal de Halssonville curei d'Igney, messire Jehan de Raville chanoine de Remieremont, messire Nycolle Raicle clochier dudit Remieremont prebtres, nobles hommes Henry de Lenoncourt, Loys de Dompmartin, Jehan de Savegney, Phelippe de Franel le Grand, Jehan de Buxy Ecuyers et pluseurs aultres nobles et non nobles pour tesmonnaiges ad ce appellees especialment et requis. Item le londemain de la date que dessus, cest ascavoir le vingdousyme jour dudit mois de juillet soub l'an soixante six dessusdit, environ six heure dever le matin, mondit redobtei seigneur le marquis accompagnie de nobles et honnorés seigneurs, Jehan d'Angleterre frere monseigneur le duc de Sombresset, Phelippe de Lenoncourt grand escuyer, Colignon de Ville bally de Wosge, Jaique Gallieche de Naples,

Waltrin Wisse, Humbert de Stainville, Jehan de Buzey le vief, Symonnin Louyon procureur de mondit seigneur le Duc et plusieurs aultres nobles et notables parsonnes se transportist jusqz au chastel et fort mason dudit Espinal. Et illec aux pied des premiers degres de l'entree dudit chastel trouvait Estenne Baldenet balli dudit Espinal, Jehan Molet, Regnier Molet et plusours aultres dudit Espinal estant a genoilz, ledit Jehan Molet tenant en ses mains les clefs dudit chastel, liquel presentist ycelles humblement a mondit redobtei seigneur monseigneur le marquis disant en cest maniere. « Mon redobtei seigneur nous vous presentans de par et pour et on nom de toute la ville et communaltei dudit Espinal les clefs du Chastel, fort mason et donjon icy presens, et vous en mettons en corporelle et reelle possessions par la tradition dicelles clefs pour et on nom de nostre souverain et tres redobtei seigneur nostre seigneur Jehan duc de Calabre et de Lorraine marchis votre pere et de ses successeurs duz de Lorraine. » Lequel monseigneur le marquis benignement les recehut pour et on nom que dessus Et incontinant sens grand dilation les remist en la main dudit Estenne Baldenet balli dudit Espinal disant en ceste maniere. « Mes amis vous les avez bien gardees on temps passer pourquoy je les met erriere en vous mains jousqz au bon plaisir et vouloir de monseigneur mon pere esperans que vous en ferez bonne garde. » De et sur lesquelles choses davant dittes mondit seigneur le marquis en ait demander instrument pour et on nom que dessus. Et incontinant entrait et montist mondit seigneur le marquis on dit chastel, fort mason et donjon. En le visitant hault et bais tout ad son bon plaisir. Et oit messe en la chappelle dudit chastel acompagnie comme dessus. Presens en tout et partout lesdits seigneurs estans en sa compagnie, ensembles les davans dits reverand pere en Dieu monseigneur l'abbey de Bonfais, frere Jehan Lescuyer prieur d'Ireval, messire Estenne Bejin de Mirecourt, Messire Jehan Husson du Neufchastel curei de Gironcourt prebtres, nobles hommes Jaquet de Juxey, Jean d'Anglure voués dudit Espinal,

Loys de Dompmartin ecuyers et plusieurs aultres nobles et notables parsonnes ad ceu appellees especialment requis. Item tantost apres en ycelle heure meisme mondit seigneur le marquis accompagnie comme dessus se transportist en l'englise collegial dudit Espinal on grand chancel dicelle et la furent presens plusieurs des bourgeois et habitans dudit Espinal, lesquels estoient hyer esteus absens lesquels firent pareillement le serment et obeissance es mains de mondit seigneur le marquis pour et on nom que dessus en la forme maniere et substance que avoient hyer fais les aultres dessus dits dudit Espinal. Et tantost sens quelconques dilation furent appellees les seigneurs denglise dudit Espinal lesquels illec venens et comparens pour la plus grande partie furent requis par monseigneur le balli de Nancey pour et on nom que dessus faire obeissance a mondit seigneur le marquis pour et on nom que dessus. Lesquels délibération de consoil davant sur ceu ehue ont respondu par la voix de messire Jehan Colignon, prebtre dudit Espinal que ainssi que on temps passer ils avoient demeures et esteis adjoincts avec laditte ville voloient encor demourer et estre adjoincts on temps advenir et seroient bons et loyalz obeissans a mondit seigneur en tant que a eulx appartient, salve le drois de monseigneur de Toul leur prelat ad cui ils avoient leur sermens. De et sur toutes lesquelles choses, mondit seigneur le balli de Nancey en requist a nous notaires publiques, instrument ung ou plusours. Ce fuit fais le vingdousyme jour du mois de Jullet environ septs heure dever le matin, lan, lindiction et pontificat que dessus. Presens en tous les dessurs nommes seigneurs estans en la compagnie de mondit seigneur le marquis. Ensemble messire Ferry de Savegney chevalier, Loys de Dompmartin, Phelippe de Franel ecuyers, ledit Prieur d'Ireval, messire Jehan Husson du Neufchastel curei de Gironcourt, messire Jehan Merchal de Hassonville curei d'Ygney et plusieurs aultres nobles et non nobles, ecclesiastiques et seculiers, tesmonnaiges ad ceu appellees especialment et requis.

Au bas est écrit : Et je Nicolay Cuxet de Cherme sur

Moselle du diocese de Toul prebstre notaire publique des autoriteis apostolique et imperiale, quar? j'ay estes presens avec mes trois connotaires soubscripts et tesmoings dessus nommes aux donations serment obeysances et recognissances et a toutes les aultres choses dessus escriptes et les ay veu et oyr ainsi faire dire et passer par les baillif, prevost, officiers, quaitre gouverneurs et communaltei dudit Espinal entiere-ment comme dit est et dessus escript. Je les ay receu et mis en note de laquelle j'ay extrais avec mesdit trois connotaires cest presens publique instrument escript de la main de Didier Colin de Mirecourt notaire publique soubscript, et signes de mon signet publique soubscription acostumees en signe de veritei des chauses dessus dites et dune chacune dicelles.

N. CUXETI.

Et je Didier Colin de Miricourt demeurans en la ville de Charmes sur Moselle on diocese de Toul notaire publique etc. (*La suite comme ci-dessus*)..... cest présent publique instrument, escript de nos propre main et signei de mon signet publique... ..

COLINI.

Et je Colin Brulet de Dompaire demourant a Remiremont du diocese de Toul prebstre notaire publique etc.

BRULETI.

Et je Jehan Macuti de Port demourant a Remiremont du diocese de Toul prebstre notaire publique etc.

JO.MA.CU.TI.

(*Avec parafe de chacun des 4 notaires, en marge.*)

Original aux archives de la ville d'Epinal, pièce cotée E. n° 4.

Promesse, faite par Nicolas marquis du Pont, lieutenant de Monseig^r le duc de Lorraine en ses pays, aux habitans d'Epinal, de les conserver, deffendre et maintenir contre le Roy, l'Evesque de Metz, et le seigneur de Chastel mareschal de Bourgoigne.

Du 21 Juillet 1466.

NICOLAS, marquis du Pont lieutenant de Monseigneur en son pays et duchier de Lorraine. A tous ceulx qui ses presentes lettres verront, salut. Comme les bailly, quatre gouverneurs bourgeois habitans et communaulte d'Espinal de Rualmesnil et leurs appartenances. Pour les causes et occasion plus a plain contenues es lettres par eulx a nous sur ce donnees, se soient presentement de leur gre volente et consentement, et par bonne union et deliberacion de conseil sur ce eue mis es mains de mondit seigneur et pere, pour tousjoursmais hereditablement, comme il puet apparoir plus a plain et au long par le contenu des lettres par nous sur ce faites a eulx donnees. SAVOIR faisons a touz. Que en la faveur de ladite soumission. Nous, pour et on nom de mondit seigneur, avons promis et promettons par ces presentes leaument en bonne foy et parolle de prince. Que se monsg^r le Roy notre cousin, l'evesque de Mets, le Sg^r de Chastel sur Mezelle mareschal de Bourgoigne leurs successeurs ou autres on temps a venir, leur faisoient aucune question ou demande acause de ce que dit est, les en porter quictes et en paix, et bonne garantie, sans quelzconques deffaulx contredis ou malengin, que soit ou puisse estre. En tesmoign de ce nous avons signe ces presentes de notre main et a icelles fait mettre le grant seel de mondit seigneur. Faites et octroiees audit Espinal le vingt ung^{me} jour de juillet lan mil CCCC soixante et six.

NICOLAS.

Au dos est écrit : Par monseigneur le marquis lieutenant etc. Jehan mons^r de Sommerezet, le bailly de Nancy messire

Ferry de Savigni, Philippe de Lenoncourt grant escuier etc., le bailliy de Vosge, Gerard de Haraucourt, Andre de Paroye, Galaas de Bernes maistre dostel, les receveur et procureur de Lorraine et autres presens.

PELERIN.

(L'original avec le sceau appendu, et un vidimus de cette pièce, existent aux archives de la ville d'Epinal, pièce cotée B, n° 8. (1497).

Nicolas, marquis du Pont, lieutenant de Monseigneur on duché de Lorraine, porte quitte et en paix les Bourgeois et habitants d'Epinal qui étoient en guerre avec les nobles vassaux et sujets de Lorraine.

(21 Juillet 1466.)

NICOLAS, marquis du Pont, lieutenant de monseigneur en son pays et duchie de Lorraine. A touz ceulx qui cès presentes lettres verront et orront, Salut. Comme les bailly, quatre gouverneurs, bourgeois, habitans et communaulte des villes, chastel, chastellenie, terre et seigneurie d'Espinal et Rualmesnil, et leurs appartenances, pour les causes et occasions plus a plain contenues es lettres par eulx a nous sur ce donnees, se soient presentement de leur gre, volonte et consentement, et par bonne union et deliberation de conseil sur ce eue mis es mains de mondit seigneur et pere, pour tousjours hereditablement, comme il puet apparoir plus a plain et au long par le contenu des lettres sur ce faites, par nous a eulx donnees. Pour ce est il que comme ainsi soit que derrenierement soient este guerre et division, entre nous nos nobles vassaulx et subgetz dun coste, et les bons bourgeois et habitans dudit Espinal d'autre. Et que a loccasion dicelle guerre plusieurs courses, griefs et dommaiges soient este faiz, tant dun coste que d'autre. SAVOIR faisons a touz, que en la faveur de ladite soumission, nous pour et en nom

de mondit seigneur, leur avons promis et promettons par ces presentes, leaument, en bonne foy, et parolle de prince, les en porter quittes et en paix envers nos dits nobles vassaulx et subjetz sans quelconque deffault, contredit, ou malengin, en maniere que soit ou puisse estre. En tesmoign de ce nous avons signe ces presentes de nostre main, et a icelles fait mettre le grant seel de mondit seigneur. Faites et octroies audit lieu d'Espinal le vingt ung^{me} jour de juillet, lan mil CGCC soixante six.

NICOLAS.

Au dos est écrit : Par monseigneur le marquis lieutenant etc., Jehan mons^r de Sommerezet, le bailly de Nancy messire Ferry de Savigni, Philippe de Lenoncourt grant escuier etc., le bailly de Vosge, Gerart de Haraucourt, Andre de Paroye Galaas de Bernes maistre dostel, les receveurs et procureurs de Lorraine et autres presents.

PELERIN.

(Original aux archives de la ville d'Epinal, avec le grand sceau en cire rouge, pièce cotée C, n° 8.)

Privileges et franchises de la ville d'Epinal.

21 Juillet 1466.

NOUS, NICOLAS, Marquis du Pont, lieutenant de monseigneur en son duchie et pays de Lorraine, faisons savoir et cognoissant a touz presens et avenir, que comme nos treschiers et bien amez Estienne Baudenot bailly, Jean Molot, Nicolas Colette, Nicolas de Toul, Gerart Garnier, quatre gouverneurs, Guillaume de la Sale prevost, George Cunot eschevin, Robert de Bugnecourt clerc juré, Gerart Richier grant doyen, et touz les bourgeois manans, habitans et communaulte des villes, chastel, chastellenie, forbourg, terre et seigneurie d'Espinal; ayant liberalment dun commun accord et consentement, de leur plain gre et vouloir, sans force,

violence, seduction ne contrainte aucunes, donne eulx et leurs biens, ensemble le corps desdis villes, chastel, chastellenie, terre, seigneurie, circonstances et deppendances d'iceulx en tant que a eulx touche et appartient, tant pour eulx que pour leurs hoirs, successeurs et ayans cause, a tousjoursmais hereditablement et perpetuellement. A mondit seigneur, pour les avoir, tenir, possider, et en joir et user comme de ses propres vraiz naturelz et obeissans hommes et subgetz, et eulx et chacun deulx nous ayent pour et on nom de mondit seigneur fait obeissance et serement sollennel en leglise de mons^r saint Goeric dudit Espinal sur les saintes evangiles de Dieu estans sur le grant autel dicelle, d'avoir et tenir mondit seigneur pour leur souverain et naturel seigneur, et ses successeurs ducs de Lorraine apres lui, et desdis villes, chastel, chastellenie, terre et seigneurie, et leurs appartenances quelzconques, en tant que a eulx appartient, nous aient pour et on nom que dessus mis en vraye, reelie, actuelle et corporelle saisine et possession, comme plus a plain et au long est declaire en certaines lettres que avons desdis bourgeois et habitans du jour et date de ces presentes, POUR CE EST IL que nous eue consideration ausdit don et obeissance ainsi liberalment faiz par lesdis officiers, gouverneurs, bourgeois, habitans et communaulte d'Espinal iceulx par le pover a nous sur ce donne par mondit seigneur; avons aujourd'hui prins et receuz, prenons et recevons par ces presentes a hommes lieges et subgez de mondit seigneur et de ses successeurs ducs de Lorraine, et declaire et declairons lesdis chastel, chastellenie, villes, forbourg, seigneurie et appartenances d'Espinal, estre et demourer a tousjours audit duchie de Lorraine. Et avec ce en faveur de ladite obeissance, avons a iceulx bourgeois et habitans octroye et octroyons que lesdis chastel, villes, seigneurie, leurs appartenances, subgez et habitans diceulx, soient et demeurent doresenavant en perpetuife sous mondit seigneur et ses successeurs ducs de Lorraine nuement et sans aucun moyen. Et les avons adjoings, uniz et incorporez, adjoignons, unissons et incorporons au

vray et propre demaine dudit duchie et seigneurie de Lorraine, pour y estre et demourer a tousjours, sans ce que on temps avenir ilz en puissent ou doyent jamais estre separez par partaige, mariaige, appanaige, gagiere, don, ne eschange par retencion de fiedz, arriere fiedz, ne autrement en quelconque maniere que ce soit ou puisse estre.

ITEM, avons consenti et octroye, consentons et octroyons comme dessus, que les bourgeois et habitans desdis chastel, villes, forbourg, seigneurie et appartenances, seront par mondit seigneur et ses successeurs maintenuz et gardez, et les maintiendront et garderont par la vertu et teneur de ces dites presentes, en touz leurs droitz, coustumes, usaiges, previlleiges, noblesses, franchises, chaces en boys et en eaues, patronaiges de benefices et libertez quelzconque, ainsi que culx et leurs predecesseurs en ont joy et use dancienete sans en riens y contrevenir.

ITEM, quilz seront traictez, gouvernez, gardez, maintenuz et deffenduz par mondit seigneur et sesdis successeurs ducs de Lorraine; et les traicteront, gouverneront, garderont, maintiendront et deffendront comme leurs bons, vraiz et naturelz subgetz, envers et contre touz ceulx qui leur voudroient faire ou porter ennuy, grief ou dommage.

ITEM, que pour l'exercice de la justice, aura et demourra es dictes villes, chastellenie et leurs appartenances, prevost, eschevin, clerc jure, grant doyen, deux sergens et deux banvars, commis de par mondit seigneur, qui exerceront chacun en son office, sans toutes voyes en estre fermiers, pour tant quilz ont les droitz deuz appartenans auxdis offices, ainsi que de tout temps ilz avaient accoustume a estre, pour et au nom de mondit seigneur et a son prouffit.

ITEM, que par dessus lesdis prevost et autres officiers de justice, y aura ung bailly de par mondit seigneur, lequel avec les quatre gouverneurs que lesdis habitans ont acoustume faire et renouveler chacun an audit lieu, auront la cognoissance des causes dappel, et de ressort illec meües et ventilees, et en jugeront et determineront selon les coustumes,

usaiges, stilles et observances acoustumees audit lieu, sans ce qu'ilz soient tenuz de ressortir devant aucun autre juge, seigneur ne bailly dudit duchie de Lorraine ne dautres, mais sortira leur jugement son plain effect, comme par arrest et sentence diffinitive.

ITEM, que le prevost dudit lieu ne contraindra doresenavant aucuns des habitans esdis chastel, villes et Rualmesnil a estre forestier, mais contraindra seulement ceulx qui habitent ou habiteront es forbourg a le estre. Et en pourra faire venir par devers lui par chacun an quatre personnes a la foiz seulement, de gens de moyen estat, cest assavoir gens qui auroient vallant audessus de dix livres, et audessous de cent livres, desquelz quatre il en elira deux pour estre forestiers; ainsi qu'il est acoustume.

ITEM, que doresenavant lamende de mesdis des troys cas, cest assavoir dappeller un autre traître, larron ou meurtrier, sera seulement de soixante solz envers mondit seigneur, a paier par celui qui y escherra. Et des autres villenies dites, en sera fait ainsi quil est acoustume danciennete.

ITEM, que les bourgeois, manans et habitans desdis chastel, villes et forbourg, seront doresenavant quictes et exemps de tenir aucuns chevaux de commandemens, et de faire le service que a ceste cause avoient acoustume faire.

ITEM, que lesdis bourgeois et habitans preignent et aient a leur proufit pour les reparations et autres affaires communes des chastel, villes, ponts et forbourg le meu et le tonneu; ainsi que de tout temps ilz ont acoustume, cest assavoir: sur chacun cher chargie de vin dechargie es dictes villes, ou en lune dicelles, troys gros; sur chacune charrette, ung gros et demi; sur chacune charge de vin a cheval, quatre deniers; et sur chacun muy de vin vendu a détail es dictes villes et forbourg, six deniers. Et avec ce pour ce quavons veu et considere les grants fraitz et missions quil fault faire pour lentretienement desdis chastel, villes, pont set forbourg, leur avons octroye et octroyons de grace special, doresenavant et pour tousjours, prendre et avoir sur chacune quarte de

vin qui sera vendu a detail, et beu par estorement audit lieu d'Espinal, deux deniers de monnoyes coursable ondit duchie de Lorraine; pour tourner, convertir et reduire par lesdis habitans audis entretenement et autres leurs affaires, ainsi quilz ont acoustume, en leur donnant puissance et auctorite de on temps avenir, moderer lesdis deux deniers, et reduire a ung, ou du tout mettre a neant, se bon leur semble.

ITEM, que ores ne on temps avenir, mondit seigneur ne pourra et ne devra ne sesdis successeurs elever mettre ou imposer sur lesdis habitans, tailles, subsides, prests, gabelles, ne quelzconques autres exactions, ançois seront et demouront iceulx habitans soubz mondit seigneur, et sesdis successeurs ducs de Lorraine, francs bourgeois, comme ilz ont ete de toute anciennete.

ITEM, que combien que lesdis habitans eussent puissance et autorite de toute anciennete, de peser toutes marchandises, et tenir pois gros et menuz en leurs hostelz, et que iceulx le ayent libérallment donne et octroye a mondit seigneur, pour adjoindre audit demaine de Lorraine; neantmoins leur avons donne et octroye franchise et liberte de peser et tenir pois pour leurs marchandises jusques a cent livres et audessous.

ITEM, que combien quil soit ordonne et passe entre mondit seigneur et les nobles de sondit pays de Lorraine, que nulz ses subgetz demourant soubz lui, ne se pevent transporter soubz autres desdis nobles, et que lesdis nobles aussi ne les ont a recevoir, Et semblablement que les subgetz demourant soubz iceux nobles, ne se pevent transporter soubz mondit seigneur; neantmoins nentendons, ne voulons estre entendu lesdis bourgeois et habitans d'Espinal et estre comprins, subgez ne soubmis a icelle ordonnance, pour tant quilz sont francs bourgeois; mais voulons et consentons pour mondit seigneur sesdis nobles et successeurs, que iceulx bourgeois et habitans puissent aller et demoure partout ou bon leur semblera soubz mondit seigneur, lesdis nobles, ou autre part et aussi quilz puissent recevoir et demourer en ladite

ville, tous ceulx des pays de mondit seigneur, de sesdis nobles ou autres, ainsi quilz ont acoustumé de toute anciennete.

ITEM comme lesdis bourgeois nous aient remonstré que danciennete et selon leur ressort ancien ilz pevent rachaiter touz censaulz deuz a gens deglise, assignez sur leurs heritaiges, et autrement pourtant que iceulx heritaiges en alloient a destruction, nous pour mondit seigneur et ses successeurs louons, consentons et agreons que ainsi le facent on temps avenir, sans aucun contredit, parmy paiant vingt solz pour ung de rachapt selon leur dit ressort.

ITEM, voulons et donnons de grace especial par ces presentes ausdis bourgeois et habitans, puissance et autorite daller es boys de Renauve et autres boys de mondit seigneur au plus pres deulx, pour en prendre on temps avenir tout ce que mestier leur en sera pour les reparacion et fortification des dis chastel, villes et ponts tant seulement, par ladvis du gruyer general de Lorraine ou son lieutenant presens et avenir, au moins mal.

TOUTES LESQUELLES choses dessus dites et chacune dicelles, Nous, pour et on nom de mondit seigneur, promettons en bonne foy et parolle de prince, et soubz notre loyaulte et honneur, ainsi que promis et jure lavons aus dis habitans, devant la porte de la dite ville sur les saints evangiles de Dieu, avoir et tenir ferme estables et agreables a tousjours, sans jamais y contrevenir en maniere que ce soit, et faire ratifier, agreer, accorder et confermer a mondit seigneur par ses lettres scellees de son grant scel, tout ce de point en point quest contenu devise, specifie et declare en ces dites presentes signees en tesmoignage de verite de la main de nous, NICOLAS marquis dessus dit, et scellees du grant scel de mondit seigneur en labsence du notre. Et furent faites et donnees audit lieu d'Espinal, le vingt ung^{me} jour du mois de juillet, lan de grace Notre Seigneur, mil quatre cens soixante et six.

Sur le replis est écrit : Par monseigneur le marquis, lieutenant etc. Jehan Monseigneur de Sommeretz, messire Jacques

de Haraucourt bailly de Nancy, messire *Ferri de Savigny* chevaliers; *Phelipe de Lenoncourt* grant escuier descuerie du Roy de Sicile, *Colignon de Ville*, bailly de Vosge, *Gerart de Haraucourt*, *Andre de Paroye*, *Galaas de Bernes* maistre dostel, *Jehan Phelippin* receveur, *Simonnin Loyon* procureur generaux de Lorraine, conseillers de mondit seigneur et pluseurs autres presens, signé, *Pelerin*; et scellé du grand sceau de cire verte, pendant en queue d'un cordon de soie verte et rouge.

Extrait de l'original aux archives de la ville d'Épinal, pièce cotée K et A. 10.

Permis donné aux habitants d'Épinal de couper des bois dans les forêts de Renauboid et autres voisines, pour les réparations des ponts et fortifications du château.

21 Juillet 1466.

NICOLAS marquis du Pont, Lieutenant de monseigneur en son pays et duchie de Lorraine. A NOTRE tres chier et bien ame Vincenot de Saint Owoin gruyer général de Lorraine et ses successeurs ondit office ou leurs lieutenans et chacun deulx, Salut et dilection. Savoir faisons. Que comme presentement noz tres chiers et bien amez les bailly gouverneurs et autres officiers, bourgeois, manans, habitans et communaulte d'Espinal se soient hereditablement et a perpetuite soubmis et donnez ensemble les chastel, villes et forbourgz dudit lieu et leurs appartenances quelzconques, a mondit seigneur et a ses successeurs ducs de Lorraine. Et nous en aient pour eulx, leurs hoirs successeurs et aians cause, mis en saisine et possession. Et parmy ce faisant lepr ayons, en la vertu du pouvoir a nous donne par mondit seigneur, pour et en son nom, concede et octroye certains privileges et promesses. Et entre autres, que les dis bourgeois et habitans puissent aller es boys de Renaube et autres boys de mondit

seigneur au plus pres deulx, pour en prendre on temps avenir tout ce que mestier leur en sera pour les reparation et fortification desdis chastel, villes et des ponts d'Espinal tant seulement, par votre advis et au mains mal, ainsi quil appert et est contenu es lettres de chartre que leur avons donnees. NOUS VOULANS notre promesse estre en ce entretenue, gardee, enterinee et acomplie, ausdis bourgeois et habitans d'Espinal, vous mandons et expressement enjoignons par ces presentes. Que desdits boys de Renaue et autres boys de mondit seigneur au plus pres deulx, vous leur delivrez faites souffrez et laissez prendre dorésenavant, au mains mal que adviserez tout ce que mestier leur en sera pour lesdites reparacions et fortificacions diceulx chastel, villes et ponts d'Espinal tant seulement, sans aucunement y delayer, contredire, faire ne mettre difficulte. Et vous et chacun de vous en droit soy en serez et demourrez quictes et deschargiez, partout ou il appartiendra et besoign sera. Et voulons au vidimus de ces presentes fait en forme autentique soubz le le seel du tabellionnaige dudit Espinal ou autre tabellionnaige de mondit seigneur, par vous et touz autres a qui il pourra toucher et appartenir, plaine foy estre adjoustee comme a ce present original lequel en tesmoign de ce nous avons fait seeller du seel de mondit seigneur en labsence du nostre. Donne audit lieu d'Espinal le vingt ung^{me} jour de juillet, lan mil CCCC soixante et six.

NICOLAS.

Par monseigneur le Marquis lieutenant etc, en conseil.

PELERIN.

(Voir l'original de cette pièce, avec le grand sceau en cire rouge, aux archives de la ville d'Epinal, A. 20.)

Cantate.

Entendez-vous de l'allégresse
Retentir au loin les accents ;
Pourquoi ce peuple qui se presse
Sur nos places en flots mouvants ?
Salut à toi , nouvelle-aurore
Qui te lèves sur la cité ;
Sachons nous souvenir encore
Des grandes gloires du passé.

Terre des preux ! noble Lorraine ,
Parmi tes fastes glorieux ,
Je vois le nom de nos aïeux
Du Bourguignon bravant la haine ;
Et du faite de ses créneaux
J'entends la fière bourgeoisie
Saluer les maîtres nouveaux
Que dans ses murs elle convie.

Bannières au vent ,
Milices urbaines ,
Courez au devant
Des troupes Lorraines !
Bourgeois et manants ,
Aux pieds d'Isabelle
De sujet fidèle
Prêtez les serments.

O Ville ! toi dont la vaillance
De cent ennemis conjurés
Jadis as bravé la puissance ,
Qu'as-tu fait de tes libertés ?
Mais non ! la bannière ducale
Ne t'annonce pas un vainqueur :
A tes enfants elle signale
Dans l'avenir un bienfaiteur.

Libre et fière , pour suzeraine ,
Toi seule as voulu la Lorraine ;
Et d'une grande nation ,
Sans défaillance et sans murmure ,
Pressentant sa gloire future ,
Tu viens chercher l'adoption.

CANTATE

POUR

LA FÊTE ÉQUESTRE D'ÉPINAL

DU 21 MAI 1864. (1)

Fête représentant celle du 17 juillet 1466, c'est-à-dire la réception du prince Nicolas d'Anjou-Lorraine sous la tour du Boudiou, et son entrée solennelle dans les murs d'Épinal, lorsque les habitants de cette ville, choisissant pour souverain le duc Jean son père, se furent faits spontanément citoyens lorrains.

Récitatif.

Vous avez repoussé la rapine et l'outrage ;
Vous avez mis en fuite , ô vaillants citoyens ;

(1) Cette cantate a été composée par M. le baron Guerrier de Dumast, le jour de la fête équestre.

L'ennemi dont l'orgueil vous croyait déjà *siens*.
Épinal a conquis, pour prix de son courage,
Indépendance, honneur, ces deux premiers des biens.

Chœur.

Qu'ailleurs la foule en souffrance
Ait laissé fuir l'espérance,
Ait plié sous l'Étranger ;
De notre cité guerrière,
Thiébault (1) a vu la bannière
Vaincre menace et danger.

Solo.

Paix à chacun ! Libre au riche Burgonde
De s'ébaudir sur sa terre féconde,
D'y célébrer ses antiques exploits.
Mais libre à nous aussi, cherchant des nœuds intimes,
De préférer en nos vœux légitimes
Et d'autres mœurs et d'autres lois.

Chœur.

Hôtes des bords de la Saône,
Tendez, glissez vers le Rhône :
Nos penchants sont bien divers.
A nous Jeanne la Pucelle,
Car Meuse et Meurthe et Moselle
Vont se perdre ensemble aux mers.

Solo.

Épinal, pour toi plus d'ombrage !
Le duc choisi par ton suffrage,

(1) Thiébault de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne.

C'est un maître que tu connais.
C'est Jean, c'est l'ami de la France,
L'heureux défenseur de Florence,
Le vainqueur des Aragonnais.

Chœur.

Du duc Jean le fils arrive.
Vive Anjou ! Qu'il vive, vive !
Ouvre-toi, tour du rempart !
Entrez, flottez avec joie ;
Fiers drapeaux où se déploie
L'écu de *Lorraine et Bar*.

Solo.

Le doux Nancy, noble cité royale,
Que nous prenons pour capitale,
Verra dans les Vôgiens ses plus fermes soldats ;
Et, dût sa coupe, un jour, contenir maints déboires,
Nous voulons embrasser ses gloires,
Ses épreuves et ses combats.

Chœur.

Oui, nous suivrons ses conquêtes,
Au bruit des arts et des fêtes
Ou du glaive et du canon.
Pour jamais, — martyre ou reine, —
Nous t'épousons, ô Lorraine,
Car Lorraine est un grand nom.

Récitatif.

Qui sait si des Gaulois la race, mieux unie,
Ne formera pas corps, dans les siècles lointains ?
Eh bien ! viennent ces temps (encor trop incertains),
Et l'on verra la Vôge, en son propre génie,
S'armant pour sauver *Gaule* et chasser *Germanie*,
D'un groupe alors français partager les destins.

Chœur.

Beaux jours qui pourrez éclore ,
Épinal dans votre aurore
Prendra place avec fierté.
Pour Vôge et Lorraine et France ,
Même instinct , même espérance :
Ordre, gloire et liberté

POÉSIES

PAR M. CH. CHARTON,

Membre titulaire.

NISUS ET EURYALE (1).

Nisus, fils d'Hyrtacus, intrépide à la guerre,
Adroit au javelot, à la flèche légère,
Qu'Ida la chasseresse au prince des Troyens
Donna pour compagnon, était un des gardiens
Des portes de leur camp. Son voisin Euryale
Primait par sa beauté qui n'ayait pas d'égale
Les Troyens qu'Ilion aimait pour combattants.
Son imberbe menton prouvait ses jeunes ans.
Unis par les liens d'une amitié sacrée,
Tous deux en ce moment gardaient la même entrée,
Comme au combat tous deux prenaient le premier rang.
— Cette ardeur, dit Nisus, qui dévore mon sang,
Me vient-elle des dieux, Euryale? ou notre âme
Prend-elle pour un dieu tout désir qui l'enflamme?
D'un paisible repos mon esprit mécontent
A soif d'une bataille ou d'un fait éclatant.

(1) L'épisode de Nisus et Euryale est sans contredit le plus touchant et le plus pathétique de tous ceux que renferme l'Énéide. Dans le 9^e livre de son immortel poème, Virgile peint la situation critique des Troyens dont le camp, pendant l'absence d'Énée, est serré de près par les Rutules, leurs ennemis. Les chefs et les soldats de Troie ont plus que jamais besoin de la présence de leur prince. Ils veulent lui envoyer des messagers pour hâter son retour, et c'est alors que se produit cet épisode, qu'à l'exemple de beaucoup d'autres, j'ai essayé de mettre en vers. J'ai voulu traduire, et non imiter Virgile. Y ai-je réussi? C'est la question.

Les Rutules n'ont point de souci qui les presse ;
Leurs feux meurent , tu vois. Le sommeil et l'ivresse
Les ont domptés. Au loin tout est silencieux.
Apprends donc quel projet vient briller à mes yeux.
Et le peuple et les grands , réclamant tous Énée ,
Veulent par des courriers savoir sa destinée.
S'ils voulaient m'accorder ce que je veux pour toi ,
— Car l'honneur du péril me suffirait à moi , —
Je prendrais sous ce tertre une route écartée
Qui saurait me conduire aux murs de Pallantée. —

Euryale à ces mots de surprise a frémi :

Avide aussi de gloire , à son bouillant ami
Il répond : — Quoi , Nisus , tu ne veux point m'admettre
Dans ta noble entreprise ! Et je pourrais permettre
Que tu braves tout seul le danger le plus grand !
Ophelte ! vieux guerrier , qui m'a transmis son sang ,
Ne m'a point enseigné cette honteuse voie ,
En m'élevant pendant les fatigues de Troie
Et la crainte des Grecs. Attaché comme toi
Au magnanime Énée , aux destins de ce roi ,
De quelque lâcheté me suis-je fait coupable ?
Non. De craindre la mort mon cœur est incapable
Et je ne croirais pas que c'est trop de mourir
Pour atteindre à l'honneur où tu songes courir. —

— Jamais , reprend Nisus , je n'ai de ton courage
Un seul instant douté. Loin de moi cet outrage !
Que le ciel , que les dieux secondant mon dessein ,
Ramènent triomphant ton ami dans ton sein !
Mais — que de hasards court un plan si téméraire ! —
Si quelque événement , si quelque dieu contraire
M'enlève au jour , je veux que tu sois épargné.
A périr aussi tôt tu n'es point condamné.
Vis pour que , si je meurs , ton amitié fidèle
Rachète à l'ennemi ma dépouille mortelle
Et la rende à la terre , ou , si l'injuste sort
Le défend , qu'elle puisse , en célébrant ma mort ,

M'honorer , quoiqu'absent , du marbre funéraire.
Je n'affligerai point ta malheureuse mère
Qui du puissant Aceste ayant fui les États
Est des mères la seule à nous suivre aux combats. —
Mais Euryale : — Ami , ton éloquence est vaine
Et ne peut arrêter le désir qui m'entraîne.
Marchons. — Il dit et court éveiller sans retard
Les gardes qu'à leur tour réclame le rempart ;
Il remet en leurs mains la porte abandonnée
Et part avec Nisus pour retrouver Énée.
C'était l'heure où partout les divers animaux
Dorment pour oublier leurs soucis et leurs maux.
Au milieu de leur camp , sur la place commune ,
Discutant de l'État la suprême fortune ,
Les chefs de Troie , avec leurs plus braves guerriers ,
Debout , la lance en main , serrant leurs boucliers ,
Consultaient pour agir leur âme consternée
Et ne savaient quel homme envoyer vers Énée.
Accourant tout à coup , Euryale et Nisus
Veulent par le conseil être à l'instant reçus.
Le temps est précieux et l'affaire importante.
Ascagne , répondant à leur fiévreuse attente ,
Les accueille et commande à Nisus de parler.
— Écoutez-nous , Troyens , sans vous laisser aller
A d'injustes mépris , et que notre langage
Ne soit point mesuré , dit Nisus , à notre âge !
Les Rutules , livrés au sommeil comme au vin ,
Ont fait taire leurs bruits. Par un double chemin
Ouvré près de la porte et que l'onde avoisine
On pourrait les surprendre et tenter leur ruine.
Une épaisse fumée , obscurcissant les cieux ,
Sort de leurs feux éteints. D'un coup audacieux
Laissez-nous les hasards et , la nuit terminée ,
Aux murs pallantéens nous rejoindrons Énée
Qui , chargé d'un butin glorieux et pesant
Qu'il aura recueilli dans un fleuve de sang ,

Pourra dans notre camp aussitôt reparaitre.
Le chemin ne saurait nous tromper comme un traître.
Dans de sombres vallons par la chasse conduits,
Déjà nous avons vu la ville et les circuits
Du fleuve tortueux qui coule en ces parages. —

Alors le vieil Alèthe aux conseils toujours sages
S'écrie : — O dieux cléments ! dieux de ma nation !
Vous la préservez donc de la destruction
Puisque vous suscitez parmi notre jeunesse
Tant de noble valeur et tant de hardiesse ! —
Et le vieillard ému, tout en disant ces mots,
Serrait les mains, les bras des deux jeunes héros
Et de pleurs inondait leur bouche et leur visage.
— Quels prix dignes de vous et de votre courage
Pourraient vous être offerts ? Ah ! le plus radieux
Sera dans votre cœur et l'équité des dieux.
Les autres vous viendront et du pieux Énée
Et de son jeune fils de qui l'âme étonnée
Ne saurait oublier vos glorieux exploits. —

Puis Ascagne à son tour fait entendre sa voix,
Lui dont le salut tient au retour de son père :
— Oni, dit-il, par les dieux que ma race vénère,
Par ceux d'Assaracus, par l'asile sacré
De la blanche Vesta, je vous l'attesterai,
Nisus, j'ai mis en vous mes biens, mon espérance.
Ramenez-nous mon père et qu'à la souffrance
Son retour en ces lieux émuisse enfin le dard !
Vous recevrez de moi ciselés avec art
Deux beaux vases d'argent à la surface ornée
De figures sans nombre et que ravit Énée
Au siège d'Arisba. Vous recevrez encor
Deux trépieds, deux talents tout resplendissants d'or
Et mon cratère antique, harmonieux ouvrage
Que m'a donné Didon, la reine de Carthage.
Et si notre pouvoir sur le peuple latin
S'étend et que le sort dispense le butin,

Le cheval de Turnus et sa brillante armure ,
Tant admirés par vous , seront , je vous le jure ,
Écartés du partage et , comme son coursier ,
Son casque étincelant , son riche bouclier
Sont dès ce jour , Nisus , ton lot , ta récompense.
A ces présents mon père ajoutera , je pense ,
Douze femmes au corps flexible et gracieux ,
Des esclaves armés et ce champ spacieux
Que le roi Latinus comprend dans son domaine.
Pour toi , jeune guerrier , dont l'âge excède à peine
Le mien et que chacun entoure de respects ,
Ta place est dans mon cœur et dans tous mes projets.
Nulle gloire sans toi ne me sera plus chère.
Soit que règne la paix , soit que gronde la guerre ,
De mes plans tu seras toujours le confident. —

Euryale répond : — Du sort indépendant ,
Qu'il soit ou non propice à ma tâche hardie ,
Ma conduite jamais ne sera démentie.
Mais je ne veux de toi qu'une seule faveur
Préférable à tes dons. Dans sa sainte douleur ,
Ma mère , qui descend de la famille ancienne
De Priam , a quitté la terre phrygienne
Et la ville d'Aceste et me suit en tous lieux.
Afin de dérober mes périls à ses yeux
Je pars sans lui donner ma cordiale étreinte.
Je ne pourrais d'ailleurs , j'en atteste sans crainte
Et la nuit et ta main , la voir pleurer sur moi.
Prends pitié de ses maux , je te prie , et qu'en toi
Elle retrouve un jour l'appui qui se retire !
Donne-moi cet espoir qu'avant tout je désire
Et j'irai plus hardi braver tous les malheurs. —

Les Troyens attendris laissent tomber leurs pleurs.
Asagne tout ému de voir dans Euryale
Un exemple aussi beau de vertu filiale ,
Lui dit avec transport : — Mon cœur , je le promets ,
Atteindra la hauteur de tes nobles projets.

Ta mère est à nous deux et je ne lui refuse
Que le droit de porter le nom cher de Créuse.
Quel que soit le destin qui s'attache à tes pas,
Je veillerai sur elle et je n'oublierai pas
De quel fils généreux elle a doté la terre.
J'en jure sur ma tête à l'instar de mon père.
Ce que je t'ai promis avec l'espoir qu'un jour
De glorieux succès marqueront ton retour,
Appartient à ta mère ainsi qu'à sa famille. —

Il dit, et détachant son épée où l'or brille,
Admirable travail du crétois Lycaon
Et qu'un fourreau d'ivoire enferme, il en fait don,
En répandant des pleurs, au vaillant Euryale.
Mnesthée offre à Nisus la toison triomphale
D'un lion monstrueux; Alèthe en même temps
Change avec lui son casque aux reflets éclatants.

Les deux guerriers armés s'élancent aussi vite
Vers les portes du camp où les Troyens d'élite,
Jeunes gens et vieillards, les suivent de leurs vœux.
Ascagne, dont l'esprit prudent et courageux
A devancé les ans, leur donne pour son père
Des messages nombreux que le cœur lui suggère.
Mais le son de sa voix par le vent répandu
S'égare dans l'espace et n'est point entendu.

Franchissant les fossés, ils vont à travers l'ombre
Au camp des ennemis dont il faut qu'un grand nombre
Expirent sous leurs coups. Les Rutules plongés
Dans le sommeil du vin sont sur l'herbe allongés.
Leurs chars sont dételés et bordent le rivage;
La roue et le harnais se mêlent sur la plage
Aux guides endormis, et les glaives jetés
Près des vases de vin gisent de tous côtés.

Nisus prend le premier la parole : — Euryale,
Il nous faut tout oser. Voici l'heure fatale
Et voici le chemin. Toi, regarde là bas
De peur que par derrière un groupe de soldats

Ne se jette sur nous. Par un vaste carnage,
Moi, je vais te frayer un large et sûr passage. —

A peine a-t-il parlé qu'avec son glaive il fond
Sur l'orgueilleux Rhâmnès qui d'un sommeil profond
Jouissait bruyamment sous sa riche tenture.
Roi lui-même, à Turnus il plaisait comme augure.
Mais son art ne sut point le sauver du trépas.
Après l'avoir tué, Nisus n'épargne pas
L'écuyer de Rémus, ni trois de ses esclaves
Étendus sans pudeur sur les armes des braves,
Ni celui qui du char est le guide éprouvé
Et qui sous ses chevaux par hasard est trouvé.
Sa lame fait voler leurs têtes dans la plaine.
Rémus subit leur sort et mesure l'arène
De son corps palpitant. Le sang noir qu'il vomit
Va baigner de ses flots le sol tiède et son lit.
Lamyre avec Lamus le rejoint dans la tombe;
Le jeune Sarranus de son côté succombe;
Il était beau; vaincu par le dieu du sommeil
Il reposait comptant sur un prochain réveil,
Après avoir joué presque la nuit entière.
Heureux s'il eût pu voir revenir la lumière
En donnant à son jeu la longueur de la nuit !

Tel un lion féroce et par la faim conduit
Épouvante l'étable où sa fureur le jette,
Prend la faible brebis que la peur rend muette,
L'emporte, la dévore et rugit dans le sang.

Euryale commence un massacre aussi grand.
Enflammé de furie, il frappe à l'aventure
Dans les rangs des guerriers d'une origine obscure.
Il en surprend qu'il a promptement abattus.
C'est Fabus, Hébésus, Abaris et Réthus.
Réthus veillait caché derrière un grand cratère;
Rien à ses yeux craintifs ne pouvait se soustraire,
Il se lève et veut fuir, mais, d'un rapide effort,
Le glaive le pénètre et lui donne la mort.

De son sein haletant un hideux amalgame
De sang et de vin sort en même temps que l'âme.
Le héros plus ardent vole à d'autres combats.
Il est près d'aborder Messape et ses soldats
Usant leurs derniers feux et laissant sur la plage
Leurs chevaux attachés brouter l'herbe sauvage,
Quand Nisus, le voyant avec trop de fureur
Répandre autour de lui la mort et la terreur,
Lui dit : — Le jour va luire et nous serait funeste.
Arrêtons-nous. Ils sont assez punis du reste,
Et leur camp nous présente un passage certain. —

Ils ne se chargent point du plus riche butin,
Des somptueux tapis, des armes, des cratères.
Euryale pourtant s'empare des phalères
Que possédait Rhamnès et lui dérobe encor
Son brillant baudrier paré de bulles d'or.
Rémulus de Tibur reçut ce don splendide
De l'heureux Cœdicus qui rendit plus solide
L'accord entre eux formé par l'hospitalité.
Il le transmet plus tard à sa postérité
Et, son petit-fils mort, la guerre et le pillage
Aux Rutules vainqueurs passèrent l'héritage.
A sa robuste épaulé Euryale suspend
Son fardeau précieux, et pour sa tête il prend
Le casque de Messape orné de son aigrette.

Tous deux sortent du camp sans qu'on les inquiète.
Cependant s'avançaient, armés de boucliers
Et conduits par Volscens, trois cents fiers cavaliers
Envoyés de Laurente, et, rangés dans la plaine,
Les autres escadrons semblaient reprendre haleine.
Ils venaient apporter un message à Turnus.
Sous les remparts du camp ils étaient parvenus,
Quand ils virent de loin, marchant dans une sente,
Les deux troyens à gauche, et quand l'aube naissante
Dans l'ombre fit jaillir un rayon trop ardent
Du casque d'Euryale et trahit l'imprudent.

Ce ne fut pas en vain. Volscens d'une voix forte :
— Arrêtez , jeunes gens. Quelle raison vous porte
A voyager armés ? Où vous mènent vos pas ?
Et qui donc êtes vous ? — Ils ne répondent pas ,
Mais , croyant de la nuit couvrir leur fuite agile ,
Ils vont à la forêt demander un asile.

Les cavaliers lancés vers les sentiers connus
Portent sur leurs abords des regards continus.
Hérissé de buissons et de noires yeuses ,
Le taillis emcombrait ses voûtes ténébreuses
De ronces permettant à peine d'y passer.

Euryale se trouve empêché d'avancer
Par son pesant butin et la forêt ombreuse.
La crainte lui fait suivre une route trompeuse.
Nisus marche toujours sans en prendre souci.
L'imprudent a déjà laissé derrière lui
Les guerriers ennemis et les lacs qu'on appelle
Lacs albains du nom d'Albe et dont l'onde révèle
Les champs où Latinus élevait ses troupeaux.
Il s'arrête et son œil , profitant du repos ,
Cherche en vain son ami. — Dans quel sombre dédale
Ai-je pu te laisser, dit-il , cher Euryale ?
Malheureux que je suis ! Comment te découvrir ? —
Il veut du bois fatal de nouveau parcourir
Les chemins sinueux , les traces déjà faites ,
Et se perd au milieu des broussailles muettes.
Mais des bruits de chevaux et des voix de soldats
Viennent à l'improviste accompagner ses pas.
Un cri se fait entendre ; il regarde en arrière
Et voit son jeune ami que la phalange entière
A soudain attaqué pendant qu'il s'égairait
En voulant traverser la nuit et la forêt.
Défait , il se débat ; vains efforts , on l'entraîne.
Que va faire Nisus ? Par quelle force humaine
Pourra-t-il le sauver ? Ira-t-il se jeter
Dans les rangs ennemis , assuré d'acheter

Un trépas glorieux par plus d'une blessure ?
Dardant un javelot d'une main prompte et sûre
Il regarde la lune et la prie en ces mots :
— Déesse , prête-nous ton secours dans nos maux ,
Toi , l'ornement du ciel , toi , fille de Latone ,
Qui gardes les forêts sous l'abri de ton trône !
Si mon père Hyrtacus a pour moi déposé
Des dons sur tes autels , si j'ai moi-même osé
Y joindre les tributs de mes chasses hardies ,
De tes temples ornant les voûtes arrondies ,
Per mets qu'aux ennemis j'inspire de l'effroi
Et conduis dans les airs les traits lancés par moi. —

Il dit et fait partir par un effort suprême
Le fer qui , parcourant l'ombre que la nuit sème ,
Vient atteindre Sulmon qu'il frappe avec vigueur ,
Se brise dans son dos et lui perce le cœur.
Sulmon tombe expirant , son sang se précipite
Tout fumant de son sein qu'un long sanglot agite.
Alarmé , l'ennemi jette partout les yeux.
Nisus , que le succès rend plus audacieux ,
Balance un second trait au-dessus de sa tête.
Le trait rapide vole en sifflant et s'arrête
Dans le front de Tagus percé de part en part.
Volscens , dans sa fureur , ne sait d'où vient le dard ,
Ni sur qui doit tomber la rage qu'il exhale.
— En attendant , dit-il , regardant Euryale ,
Toi , tu vas me payer ces deux morts de ton sang. —
Puis , il marche sur lui le glaive menaçant.
Nisus , fou de terreur , pousse un cri de détresse.
Ne pouvant supporter l'angoisse qui l'opprime ,
Il sort de sa retraite aussi prompt que l'éclair.
— C'est contre moi , dit-il , qu'il faut tourner le fer ,
Rutules ! J'ai tout fait. Je suis le seul coupable.
Cet enfant n'a rien pu , rien osé de semblable.
J'en atteste à la fois les astres et les cieux ,
Son seul crime est d'avoir , de soi-même oublieux ,

Trop aimé son ami courbé sous l'infortune. —
Vain discours ! Déployant sa force peu commune ,
Volscens plonge son fer dans le corps pur et blanc
Du jeune et beau guerrier dont il rougit le flanc ,
Et regarde à ses pieds expirer Euryale
Qui laisse vers son sein s'incliner son front pâle.

Ainsi souffre et s'éteint l'éblouissante fleur
Que la charrue abat dans son rude labeur ;
Ainsi , lorsque sur lui s'exerce la tempête ,
Le pavot fatigué laisse tomber sa tête.

Mais Nisus , s'élançant au milieu des soldats ,
Cherche Volscens , le seul qu'ait à punir son bras.
La troupe vainement l'entoure et le refoule ,
Toujours impétueux , il résiste à la foule.
Brandissant son épée aux éclairs menaçants ,
Il l'enfonce en entier au gosier de Volscens
D'où s'échappe un cri rauque , et ne renonce à vivre
Qu'en immolant celui que le destin lui livre.
Bientôt percé de coups et sur son ami mort
D'un sommeil éternel et paisible il s'endort.

Heureux couple d'amis ! si ma muse est puissante ,
Votre mémoire en nous sera toujours présente
Tant que les descendants d'Énée habiteront
Le mont du Capitole et tant qu'ils régneront.

Les Juges de la Bresse.

Sur les confins de la fertile Alsace ,
Où le fraudeur , pourvu de sa besace ,
Après avoir gravi le Rotabach (1)
Va récolter le plus mauvais tabac ,
Dans les vallons chers à la Moselotte ,
Qui ne veut pas que la plus mince flotte
Gène un instant les élans de son cours ;

(1) Haute montagne qui sépare les Vosges du Haut-Rhin.

Au fond des bois que les loups et les ours (1)
Ne hantent plus pour le repos des Vosges ,
La Bresse , ou mieux le village aux horloges (2)
Nous apparaît avec ses vingt hameaux.

Là l'industrie , étendant ses rameaux ,
Sait varier les dons qu'elle fabrique ;
C'est le coton venu de l'Amérique ,
Artistement tissé par les métiers ;
C'est le sapin , divisé par quartiers ,
Qui se transforme en rustique vaisselle ;
C'est le bétail dont le lait pur ruisselle
Quand on le trait sur les chaumes paissant (3) ;
C'est le fromage au parfum saisissant
Que le commerce apporte dans nos villes.

Lorsque régnait sur les peuples serviles
Avec orgueil la féodalité
Et qu'il fallait de sa brutalité
Souffrir les coups sans plainte ni réplique ,
La Bresse vit un jour la République ,
Du despotisme épouvantant le dard ,
Dans ses rochers planter son étendard.
Elle eut sa charte ou plutôt sa coutume
Qui du vieux joug supprima l'amertume ,
Qui consacra ses libertés , ses droits ,
Et qui brava le caprice des rois.
Elle choisit ses officiers , son maire ,
Qui n'exerçaient qu'un pouvoir éphémère ,
Puisqu'il passait forcément tous les ans
Entre les mains d'autres vieux paysans.

Sur le Champtel (4), au centre du village ,

(1) Le dernier ours vu dans les Vosges y a été tué en 1709.

(2) La Bresse est le premier village des Vosges où les horloges en bois ont été fabriquées.

(3) Les chaumes sont des montagnes où le bétail pait tout l'été.

(4) Place publique de la Bresse.

Sous deux tilleuls qu'avait respectés l'âge,
En plein soleil, s'ouvrait le plaid banal.
Maire et jurés formaient le tribunal.
Ainsi, non loin des rives de la Seine,
Un roi jugeait sous l'arbre de Vincenne.
Les magistrats de la Bresse étaient mis
Tout simplement, n'en déplaise à Thémis.
Munis chacun de la baguette blanche,
Sur le granit recouvert d'une planche
Passée à peine au tranchant des rabots,
On les voyait siéger tous en sabots
Et les pieds nus selon leur habitude.
Mais calme et digne était leur attitude.
Sur l'Évangile ils prêtaient le serment
» De déposer tout haineux sentiment,
» De rendre à tous bonne et prompte justice,
» Selon leur droit réel et non factice,
» Et d'écouter pour dicter leurs arrêts
» Leur conscience et ses avis secrets. »
Aucun d'entre eux ne lisait du digeste
Le texte lourd, ennuyeux, indigeste,
Et leurs arrêts, pleins de lucidité,
Étaient marqués au coin de l'équité.
Aussi de tous les juges de Lorraine
Se trouvaient-ils par la Cour souveraine
Le mieux prisés pour leur haute raison.
Devant leur banc et dans toute saison
S'agglomérât le peuple de la Bresse
Qui descendait comme aux jours de détresse
De ses coteaux au pittoresque aspect.
Le tribunal, entouré de respect,
Délibérait au milieu du silence
Et des plaideurs bridant la pétulance
Il proscrivait les frivoles discours,
Ce qui forçait les débats d'être courts.
Pour tous procès soit graves soit futiles

Les avocats devenaient inutiles.

C'était la règle, et pourtant un matin ,
Fier de monter un bidet cotentin ,
Un jeune et frais disciple de saint Yve (1)
Vint se montrer à la foule attentive.
De la cité du bon saint Romari (2)
Il accourait pour gagner un pari
En défendant une modeste cause.
Son arrivée étonne et l'on en cause
Comme d'un fait digne du carnaval.
Lui , lestement descendu de cheval ,
Perce les rangs, s'approche de la barre ,
Et , défiant la langue un peu barbare
Que les Bressois apprennent au berceau ,
Dit avec art un élégant morceau
D'un plaidoyer plein de phrases latines.
Les assistants pensent être à matines.
Le président l'arrête et veut avoir
Le nom d'un homme orné d'un tel savoir.
Notre avocat répond à sa demande.
La Cour alors le condamne à l'amende ,
Tant pour avoir d'un langage ignoré
Fait un emploi qui n'est point toléré ,
Que pour avoir d'une façon traîtresse
Mystifié les juges de la Bresse.
Le litige est à huit jours renvoyé.
Pendant ce temps l'avocat fourvoyé
Etudiera la coutume bressoise.
Le citadin , au lieu de chercher noise ,
Prit en riant le jugement rendu ,
Mais son départ se trouva suspendu

(1) M. Scipion Bexon , de Remiremont , célèbre jurisconsulte , auteur du *Développement de la Théorie des lois criminelles*.

(2) La ville de Remiremont , l'une des plus jolies villes des Vosges , située sur la Moselle.

Par le doyen (1) qui saisit sa monture
Et qui, pour prix de sa mésaventure,
Lui fit payer l'amende argent comptant.
Après cela, plus confus que content,
L'homme de loi put se remettre en selle
Et regagner les bords de la Moselle.

CH. CHARTON.

SOUVENIRS D'ENFANCE.

Te souvient-il encore
Du village si pur,
Où notre heureuse aurore
Se leva dans l'azur ?
Des prés verts sans rivage,
Des peupliers géants !...
Qu'il est beau le village
Où nous étions enfants !
O douce souvenance !
Dans notre cœur charmé
Fleurissait l'Espérance,
Comme en un sol aimé,
Et des rêves sans nombre,
Astres éblouissants,
Eclairaient au loin l'ombre,
Quand nous étions enfants !
Bien souvent, à l'école,
Nous étions les premiers ;
Dans notre orgueil frivole,
Nous riions des derniers.

(1) L'huissier du tribunal.

Alors une victoire
Sur quelques fainéants
Nous présageait la gloire.
Que nous étions enfants !

Même aux jours de relâche ,
Bénis des écoliers ,
Nous faisons notre tâche ,
Courageux pionniers ;
Nos chevelures blondes ,
Sur des livres savants ,
Mêlaient leurs folles ondes ,
Quand nous étions enfants !

Viens revoir la patrie
Où nous fûmes heureux ;
Viens revoir la prairie ,
Frais tapis de nos jeux :
Il en est temps encore !
Au moins quelques instants ,
Recontemplons l'aurore ,
Redevenons enfants !

E. PASQUIER. -

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

DANS LE COURANT DE L'EXERCICE 1863,

PAR JULES LAURENT, DIRECTEUR.

TABLEAUX.

MONSIEUR LE PRÉFET,

A l'occasion de la solennité du 15 août, et sur la demande de M. votre prédécesseur, S. Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts a bien voulu accorder à notre musée départemental, ainsi que cela a lieu depuis plusieurs années, un tableau qui représente l'Empereur partant de Marseille pour l'armée d'Italie; il est accompagné de l'Impératrice et leurs Majestés sont entourées d'une foule de peuple enthousiaste, bien groupée et sans confusion. Ce tableau, qui est l'œuvre de M. Massé, est d'une couleur vraie, la touche en est facile.

Une collection de tableaux, chose rare dans notre province, était à vendre; elle avait fait la joie d'un amateur distingué, ancien membre du Conseil général des Vosges, M. Forel, fabricant à Rupt et décédé à Nancy qu'il habitait depuis plusieurs années; il y avait là de bonnes toiles, et M. votre prédécesseur m'autorisa à en choisir quelques-unes pour notre

musée, ce sont : 1^o la prise d'une ville de Flandre par Louis XIV; charmant petit tableau d'une grande finesse de ton et touché avec tout l'esprit qui caractérise la peinture de Van-der-Meulen; 2^o le portrait de la mère du peintre Chardin qui a mis dans ce portrait une grande vérité; 3^o un tableau de fleurs peint par Cornelis Van Spandonck dont la fraîcheur approche des peintures de son inimitable frère.

Enfin, à la demande d'un membre du Conseil général, M. de Vesins a fait exécuter par une jeune artiste, dont la mère a longtemps habité Bruyères, une copie de notre bon roi Stanislas.

NUMISMATIQUE.

Sur les tablettes de notre médaillier sont venus se ranger un denier de la famille Æilia ayant pour revers Hygie, monnaie frappée par le triumvir monétaire Manius Æilius Valetudo vers l'an 700 de Rome; un denier d'Ælius Verus César, frappé l'an de Rome 890, avec la Piété au revers; un autre denier d'Antonin, l'Equité au revers, émis en 903; trois autres de Marc-Aurèle au revers desquels sont la Providence, Mars et la Victoire, ils datent des années 915, 917 et 930; un autre de Septime Sévère sur le revers duquel est la Sécurité; deux de Julia Donna, la seconde femme de ce prince, Vénus-Victrix et Junon au revers; un de la seizième année du règne de Caracalla, d'odieuse mémoire, avec la Liberté au revers; deux deniers encore d'Alexandre Sévère ayant pour revers l'un la Victoire, l'autre l'empereur sacrifiant, revers qui n'est pas cité par M. Cohen dans son grand ouvrage sur les monnaies impériales. Outre ces monnaies d'argent nous avons ajouté au médaillier deux petits bronzes, de Constantin-le-Grand et un sol d'or d'Honorius trouvé dans les environs de Neufchâteau; le denier d'Ælius et l'inédit d'Alexandre-Sévère viennent de Grand, les autres proviennent d'un trésor considérable découvert dans le département de la Meurthe; quant aux bronzes de Constantin, ils faisaient

partie d'une trouvaille de monnaies exclusivement de bronze faite aussi dans le même département et ont été donnés au musée par M. Bretagne, directeur des contributions directes à Nancy.

Les monnaies Gauloises sont un quart de statère (or) des Belges, trois de ces patins des Leuks au sanglier en course, une rouelle du même peuple, un quinaire du chef Auscrocus que l'on croyait autrefois appartenir à la nation des Belges et que de récentes découvertes faites par M. de Sauley ont rendu à une des peuplades du midi de la Gaule voisine des Volkes arécomikes, et un charmant petit bronze ayant au droit la tête de Vénus entourée de la légende incomplète MA—NOS, et au revers un sanglier en course, à droite, au-dessus duquel est un épi couché, pièce attribuée autrefois aux Turons, mais qui par son faire paraît appartenir à un peuple plus voisin de la province romaine.

M^{me} v^e Brahaut, d'Epinal, et M. Hocquet, lieutenant au 7^{me} dragons, ont bien voulu augmenter notre collection d'assignats.

La suite des monnaies lorraines a reçu un gros du duc Jean I^{er}, deux quarts de gros frappés à Saint-Mihiel, le beau 1/2 écu ou double plaque du duc Antoine, un magnifique écu de 1557 du duc Charles III, un florin d'or de Henri II, un quart de gros de Charles IV, une monnaie de la même valeur de Léopold I^{er}, et du même prince un teston de 1705.

Parmi les monnaies de Bar, malheureusement toujours rares, est venu se placer un gros à la couronne frappé par le duc Robert, en imitation de la monnaie française au même type. Cette monnaie de Bar dont M. Bretagne a bien voulu se dessaisir n'était connue en France que par un dessin donné par M. Robert dans la revue numismatique de 1862, dessin copié sur un exemplaire faisant partie de la collection Reichel, de Pétersbourg.

Parmi les monnaies des comtes de Ligny, encore plus rares que celles de Bar, nous avons pu acquérir le bel écu de Guy-de-Luxembourg.

Les monnaies des évêques de Metz entrées dans la collection sont des deniers de Théodgère, Etienne de Bar, Conrad de Scharpheuneck et Jacques, frappés à Metz, et de Thierri V frappé à Marsal; celles de la cité sont un obole et dix liards variés de dates.

Des évêques de Toul, nous avons recueilli un denier de Brunon, une variété inédite du denier d'Udon, pièce unique que M. Bretagne a bien voulu encore me céder, et un denier de Henri de Lorraine.

Des évêques de Verdun, dont les monnaies sont toujours rares, nous avons eu un denier de Henri de Blois qui occupa le siège de 1117 à 1129.

Un trésor considérable de monnaies des XII^e et XIII^e siècles, dont j'ai été assez heureux pour pouvoir acquérir la plus forte partie, plus de sept cents pièces sur un millier dont il se composait, est venu enrichir de monnaies, les unes inédites et les autres fort rares, la suite des ducs de Lorraine, des évêques de Metz et de Toul, ainsi que des barons lorrains, monnaies décrites dans un rapport imprimé que j'ai l'honneur de joindre à celui-ci (1).

Si je n'ai pas été assez heureux pour trouver intact, ainsi que je l'espérais, le trésor de Diarville, j'ai du moins la certitude, par une lettre que peu de jours avant sa mort m'écrivait M. Monnier, de Nancy, entre les mains duquel étaient tombées les 300 monnaies distraites du trésor avant mon arrivée, qu'il ne se trouvait pas un type qui ne fût dans notre lot, tandis que nous en avions qui n'étaient pas dans celui de M. Monnier.

Quelques monnaies étrangères découvertes dans notre département ont aussi été acquises ou données; ce sont un denier de Jean I^{er}, seigneur de Reckheim, imité servilement des deniers de la cité de Metz, un liard de Maurice de Nassau, prince d'Orange, qui est encore une imitation

(1) Voir la notice sur la découverte des monnaies lorraines faite à Diarville, pages 129.

du liard de Henri IV, une doppia d'or du Doge de Venise Jean Cornaro, un écu d'or du pape Pascal III, et trois autres pièces aussi d'or de Georges Frédéric de Baden, de la république de Lucerne et de François Marie, duc d'Urbain. Ces trois monnaies trouvées dans les tranchées faites pour l'établissement d'un chemin vicinal du Val-d'Ajol, ont été données au musée par M. Hérissé, maire de cette commune.

En outre de ces monnaies, il a été acquis encore la belle médaille en argent frappée en commémoration de la prise de possession du duché de Lorraine par Stanislas, la médaille en bronze frappée pour l'érection du portail de la cathédrale de Metz, un beau plomb de Camilla Peretti, sœur du pape Sixte V, des médailles en bronze de Saint-Pierre et du pape Innocent VI gravées par Saint-Urbain, celle de notre célèbre graveur lorrain Callot, des jetons de Poutet, échevin de Metz, Louise de Lorraine, abbesse de Soissons et des Etats de Bourgogne pour les années 1743, 1746 et 1749.

ANTIQUITÉS EN BRONZE. FER, TERRE CUITE ET VERRE.

Dans la série des armes, des objets de toilette et de ménage en usage chez les anciens, nous avons placé une hache celtique en pierre donnée par M. le docteur Bedel, de Schirmeck, membre du Conseil général. Cette hache dont la forme est celle d'un coin très-épais a la tête percée d'un trou parfaitement circulaire; elle a été découverte à cinq mètres de profondeur. Une autre hache, aussi en pierre, a été trouvée à Grand et ne doit pas être rapportée, ce me semble, à l'époque celtique, car dans cette localité, qui paraît devoir son origine à un campement romain, il n'a encore été trouvé, que je sache, aucun objet indiquant qu'avant la domination romaine dans les Gaules il y avait des habitations gauloises; cette hache a dû être employée dans les cérémonies religieuses des Gallo-Romains.

Les objets de toilette et de ménage sont trois bagues dont

deux en bronze blanc, et la troisième est une belle chevalière en or fin dont le chaton est une agathe noire gravée en intaille, d'un travail très-délicat, représentant un aigle enlevant un cerf sous lequel un symbole, un rat, semble indiquer le nom du graveur ou plutôt celui du possesseur du cachet; quatorze fibules en bronze argenté, étamé ou émaillé, dont une, trouvée dans les fouilles faites à Arches pour l'établissement de la ligne ferrée d'Epinal à Remiremont, a été donnée par l'ingénieur directeur des travaux, M. Marx; plusieurs autres de ces fibules faites en forme de croix datent probablement de l'établissement du christianisme dans cette partie des Gaules. Il a été ajouté à ces objets une de ces longues épingles en argent qui servaient à relever les cheveux, un style, des anneaux, une cuillère à encens en bronze, des fragments de moulures en bronze fortement argenté paraissant avoir orné un coffret en bois, une poignée d'un autre coffret en bronze doré d'une très-jolie composition et d'un travail très-fin de ciselure, une délicieuse *Ampulla-Oleoria* en bronze ainsi que sa patère aussi en bronze, trouvés à Grand dans le lieu dit les Thermes.

Dans la vitrine des vases et des terres cuites on été placés : une grande et belle urne cinéraire en verre, un vase en terre cuite gallo-romain, la belle suite de vases grecs et étrusques provenant du musée Campana, magnifique envoi que nous devons à la munificence de l'Empereur et sur lequel j'ai eu l'honneur, l'année dernière, d'adresser un rapport spécial à M. votre prédécesseur; à ces objets précieux ont été jointes deux statuettes égyptiennes en grès, données par M. le curé de Crainvilliers, auquel son frère qui avait longtemps habité l'Egypte les avait laissées.

La section des objets du moyen-âge, de la renaissance et des temps plus modernes encore s'est enrichie d'une plaque de bronze découpée en forme de portail et couverte d'ornements ciselés de style byzantin : c'était la face d'un de ces reliquaires du XII^e siècle dont Constantinople avait le monopole, dont elle fournissait alors le monde chrétien et qu'il est cependant

bien difficile de retrouver entiers ; seize matrices en bronze de sceaux des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles de corporations religieuses, villes et particuliers offrant un véritable intérêt, soit à cause des établissements ou des particuliers auxquels ils ont appartenu, soit par l'importance de leurs dimensions ou de leur exécution ; une bague en bronze sur le chaton de laquelle est gravée une fleur de lys dont la forme accuse le XIV^e siècle, une clef en bronze de la même époque. Je signalerai encore un charmant reliquaire du XVI^e siècle : c'est une croix en or sur les plats de laquelle sont représentés en émail de diverses couleurs sur fond noir les insignes de la passion et des légendes saintes, à chacun des bras est appendu un gland en perles fines ; elle s'ouvre et dans son intérieur était renfermé, selon toute apparence, du bois de la vraie croix. Ce charmant bijou a appartenu, dit-on, à l'ancien chapitre des dames d'Epinal, et après diverses pérégrinations depuis 1792, est venu se réfugier dans notre musée où il est maintenant, grâce à Dieu, à l'abri et n'a plus à craindre le creuset du fondeur.

Nous avons aussi acquis une fourchette à deux dents en acier dont le manche en bois de Sainte-Lucie est couvert d'ornements en argent d'un bon goût. Un autre bijou bien étonné de se trouver dans nos vitrines est une chaîne en filigrane d'argent soutenant un large médaillon de même métal couvert de feuillages en émail vert entourant une inscription en émail bleu : ce joli bijou qui a orné le col délicat d'une jeune chinoise a été pris dans le palais d'été à Pékin ; enfin nous avons encore acquis une charmante petite statuette en ivoire d'un travail flamand, plein de vérité, c'est un joueur de vieille dansant une bourrée en s'accompagnant de son instrument.

A ces accroissements de notre musée départemental dans ses collections des beaux-arts et d'antiquités, il faut joindre pour l'histoire naturelle un beau régime de dattier rapporté d'Algérie par M. le docteur Leclerc de Ville-sur-Ilon, médecin major du 2^e de spahis, et la belle collection de coléoptères

et de lépidoptères que le vénérable M. Lepaige, de Darney, ancien député des Vosges, a mis près de soixante ans à former, qu'il a bien voulu donner à notre musée, et sur laquelle j'ai eu l'honneur de faire un rapport à M. votre prédécesseur.

Tels sont, Monsieur le Préfet, dans le courant de l'exercice 1863, les accroissements qu'ont reçus les diverses collections de notre musée départemental pour lequel je vous demande la permission de solliciter votre bienveillance.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur le Préfet,

votre très-humble serviteur.

Le Directeur du musée départemental,

JULES LAURENT,

NOTE

SUR LA

CRÉATION DES PRAIRIES TEMPORAIRES,

PAR M. DEBLAYE,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'AGRICULTURE.

A la séance du 2 juin 1864, la Société d'Emulation a entendu avec le plus vif intérêt le rapport présenté par M. Deblaye, président de la Commission d'agriculture, au nom de cette Commission, sur les diverses questions qui avaient été soumises à son examen.

M. Deblaye a signalé d'une manière particulière un travail de M. Georges, cultivateur à Ravenel, sur une méthode de création et de composition des prairies temporaires.

« Depuis plus de vingt ans, dit M. Deblaye, M. Georges pratique son système et obtient d'excellents résultats.

» La prairie doit être créée après une céréale d'hiver, telle que froment et seigle, ou sur un marsage; la terre alors doit avoir reçu une culture préparatoire avant l'hiver, et une seconde au printemps; du fumier d'étable plâtré doit avoir été enfoncé dans le sol un an d'avance à raison de 20 à 25 mètres cubes par hectare.

» Les sols où les prairies réussissent le mieux sont les sols argilo-siliceux, argilo-calcaires et sablonneux; elles durent ordinairement de quatre à six années.

» La semence doit être employée du 15 mars au 15 avril; toutes les semences doivent être semées en même temps, à raison de 48 kilogr. par hectare, de la manière suivante :

Pour un sol argilo-siliceux et argilo-calcaire sablonneux.

Raygrass anglais	6 kil.
Paturin des bois.	5
Houque laineuse	7
Fétuque des prés	6
Vulpin des prés.	6
Flouve odorante.	5
Agrostis traçant	7
Trèfle blanc	3
Trèfle des prés	3
	48 kil.

Pour un sol argilo-calcaire et calcaire à sous-sol perméable.

Avoine jaunâtre	6 kil.
Flouve odorante	4
Cretelle des prés	5
Luzerne.	10
Trèfle blanc.	3
Agrostis commun	5
Paturin commun.	6
Houque laineuse.	5
Raygrass anglais.	5
	49 kil.

» La Commission pense que la Société doit recommander la création de ces prairies temporaires. »

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1864.

BUREAU.

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. le Marquis de *Fleury* ✕, Préfet des Vosges.

PRÉSIDENT HONORAIRE, M. le comte *Siméon* (C. ✕), sénateur.

PRÉSIDENT ANNUEL, M. *Maud'heux père* ✕, maire de la ville d'Épinal.

VICE-PRÉSIDENT, M. *Baudrillart* ✕, conservateur des forêts à Épinal.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collège d'Épinal.

SECRÉTAIRES ADJOINTS, { M. *Gley*, professeur au collège d'Épinal.
M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.

TRÉSORIER, M. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.

ARCHIVISTE, M. *Chapellier*, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Vadet*, président, *Grillot*, *Guery*, *Marchal*, *Berher*, *Delétang*, *Abert*, trésorier.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy*, président, *Gley*, *Baudrillart*, *Berher*, *Malgras*,
Defranoux, *Seigneret*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Colnenne*, *Guery*,
Gley, *Chapellier*, *Rambaud*, *Adam*, secrétaire.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM. *Malgras*, président, *Chapellier*, *Maud'heux* fils, *Gley*,
Pentecôte, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Rambaud*, *Seigneret*,
Adam, *Charton*, *Gasquin*, *Joly*, *Pasquier*, *Martin*, secrétaire.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *Deblaye*, président, *Berher*, *Chapellier*, *Marchal*, *Pentecôte*,
Vadet, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Colin*, *Mangin*, *Charton*,
Chavanc, *Baudrillart*, *Colnenne*, *Lapicque*, secrétaire.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet*, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *Deblaye*,
Marotel, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Lapicque*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Marchal*, *Pen-*
tecôte, *Delétang*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres
de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
1862. *Adam*, substitut du procureur impérial.
1854. *Baudrillart* , conservateur des forêts.
1836. *Berher*, entomologiste.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1863. *Chavane*, licencié en droit, propriétaire.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collège, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1853. *Deblaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1856. *Delétang*, ingénieur du chemin de fer.
1834. *Figuirol*, agrégé de l'Université, ancien professeur, industriel.
1864. *Fleury* , (marquis de), préfet des Vosges.
1825. *Garnier* , docteur en médecine.
1862. *Gasquin*, inspecteur de l'instruction primaire.
1853. *Gley*, professeur au collège.
1825. *Grillot*, architecte du département.
1832. *Guery*, archiviste de la préfecture.
1862. *Joly*, juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collège.
1864. *Lemoyne*, inspecteur des lignes télégraphiques.
1844. *Malgras*, inspecteur d'Académie.
1853. *Mansuy* , docteur en médecine.
1856. *Marchal*, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.

1836. *Maud'heur* père ☞, avocat, maire de la ville d'Epinal.
1854. *Maud'heur* fils, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, commis de l'inspection académique.
1864. *Pasquier*, sous-chef de division à la préfecture des Vosges.
1857. *Pentecôte*, pharmacien.
1861. *Rambaud*, avocat.
1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte de la ville.
1861. *Seigneret*, principal du collège, agrégé de l'Université.
1853. *Vadet* ☞, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres.

(résidant dans le département).

MM.

1863. *Bailly*, cultivateur à Saint-Maurice (Rambervillers).
1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.
1844. *Blondin*, avoué, président du Comice agricole de Saint-Dié.
1850. *Buffet* (Louis) ☞, avocat à Mirecourt, ancien Ministre du Commerce et de l'Agriculture, député, membre du Conseil général.
1862. *Charlot* ☞, membre du Conseil général, maire de Moussey.
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.
1859. *Colin* fils, cultivateur à Saint-Laurent.
1853. *Danis*, architecte à Remiremont.
1825. *Derazey*, ancien juge à Epinal.
1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt.
1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.
1862. *Finance*, professeur au collège de Saint-Dié.
1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts à Remiremont.
1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.
1864. *Guibal*, garde général à Bulgnéville.
1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.
1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du Comice agricole de Remiremont.
1864. *Houberdon*, cultivateur à Nainmont (commune d'Uzemain).
1862. *Humbert*, imprimeur libraire à Mirecourt.

1858. *Journet*, industriel au Souche, maire d'Anould.
1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.
1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.
1863. *Lebauf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1858. *Legrand du Saulle*, docteur en méd^{ae}, maire de Contrexéville.
1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1849. *Liègey*, docteur en médecine à Rambervillers.
1862. *Lietard*, docteur en médecine à Plombières.
1858. *Louis*, professeur au collège de Neufchâteau.
1861. *Mangin* (Gérard), cultivateur à Saint-Laurent.
1861. *Mansuy*, médecin vétérinaire à Remiremont.
1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.
1836. *Merlin* ☞, ancien chef d'escadron d'artillerie, à Bruyères.
1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville.
1861. *Mougel*, propriétaire à Châtel-sur-Moselle.
1839. *Mougeot* fils, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.
1856. *Mourot*, curé de Beaufremont.
1849. *Noël* ☞, président du Comice agricole de Remiremont, membre du Conseil général.
1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).
1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers.
1856. *Petit*, principal du collège de Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines (de)* ☞, maître de forges à Sémouze, membre du Conseil général.
1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.
1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal* ☞, avocat à Dompain, ancien représentant, membre du Conseil général.
1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompain.
1859. *Reuss*, docteur ès sciences, professeur de mathématiques au collège de Mirecourt.
1856. *Schlumberger*, industriel au Val-d'Ajol.
1858. *Thomas*, agriculteur à Thuillières.
1859. *Thomas*, curé au Valtin.

1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt.
1825. *Turek*, Léopold, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant, membre du Conseil général.
1862. *Verjon*, docteur en médecine à Plombières.
1855. *Vuillaume*, supérieur du petit séminaire de Châtel-sur-Moselle.

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1829. *Allonville (comte d')* (O. 233), ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de la Meurthe.
1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold.
1845. *Aubry*, Félix 234, négociant à Paris.
1861. *Aymé*, Alfred, docteur en droit, substitut du procureur impérial à Charolles (Saône-et-Loire).
1863. *Bader*, directeur de l'Ecole professionnelle de Mulhouse.
1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).
1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.
1855. *Baudrillart* 235, membre de l'Institut, (Académie des sciences morales et politiques), professeur suppléant d'économie politique au Collège de France.
1843. *Beaupré*, juge au tribunal de Nancy.
1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).
1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.
1860. *Benoit* 236, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.
1864. *Bencit*, vérificateur des poids et mesures à St-Claude (Jura).
1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
1829. *Billy (de)* (O. 237), inspecteur général des mines à Paris.
1842. *Blaise des Vosges* 238, professeur d'économie politique à Paris.
1864. *Blatin* 239, vice-président de la Société protectrice des animaux, à Paris.

1862. *Bourgeois*, professeur à l'École industrielle de Mulhouse.
1863. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, à Paris.
1853. *Bourlon de Rouvre* (C. 卨), ancien préfet des Vosges, préfet de Maine-et-Loire.
1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.
1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.
1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg.
1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.
1845. *Charlier*, inspecteur des forêts à Caudebec.
1853. *Chérest*, professeur à l'École industrielle de Mulhouse.
1829. *Cherrière (de)* (O. 卨), ancien sous-préfet de Neuchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions), à Bazoilles.
1862. *Clérambault (Gatien de)*, premier commis de la Direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.
1845. *Clauzel* 卨, d'Epinal, ingénieur civil, à Paris.
1847. *Collomb*, Edouard, chimiste, à Paris.
1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres, à Nancy.
1836. *Cressant*, directeur de la ferme expérimentale d'Artisemille.
1856. *Daubrée* 卨, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
1862. *Deblaye* (l'abbé), à Lunéville.
1847. *Delesse* 卨, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.
1839. *Demidoff*, Anatole, propriétaire de mines aux Monts-Oural (Russie), à Florence.
1839. *Denis*, médecin à Toul.
1847. *Desbœufs* 卨, statuaire à Paris.
1846. *D'Estocquois*, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.
1825. *D'idion*, de Charmes, ingénieur à Niort.
1843. *Domp martin*, docteur en médecine à Dijon.

1850. *Drahein*, docteur en médecine à Besançon.
1863. *Dulac*, chef d'escadron au 2^e régiment de cuirassiers de la garde impériale.
1845. *Dumont*, juge à Saint-Mihiel.
1853. *Ferry* ✕, directeur des prisons départementales du Gers, à Auch.
1844. *Gaillardot*, docteur en médecine à Saïda (Syrie).
1856. *Garnier* ✕, Paul, horloger à Paris.
1840. *Géhin (dit Vérusmaur)*, homme de lettres à Cherbourg.
1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.
1852. *Gilbert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.
1845. *Gillet*, conseiller à la cour impériale à Nancy.
1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.
1845. *Gley* ✕, officier d'administration principal des subsistances militaires à Paris.
1844. *Glæsner*, professeur à Liège.
1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.
1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages à Paris.
1844. *Godron* (O. ✕), doyen de la Faculté des sciences de Nancy.
1864. *Gourcy* ✕, (comte *Conrad de*), à Pont-à-Mousson.
1857. *Grandemange*, d'Épinal, professeur de calcul mental à Orléans.
1857. *Guéronnière*, (baron de la) (O. ✕), ancien préfet des Vosges, préfet de Saône-et-Loire.
1859. *Guerrier de Dumast* (baron) ✕, ancien intendant, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
1839. *Guibal*, juge de paix à Nancy.
1844. *Guillaume*, aumônier de la chapelle ducale à Nancy.
1836. *Hausmann* ✕, ancien sous-intendant militaire, à Paris.
1863. *Héquet*, employé de commerce à Vitry-le-Français (Marne).
1858. *Hoorebeck* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.
1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.
1848. *Husson*, pharmacien à Toul.
1863. *Jolly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles lettres, sciences et arts de Poitiers.
1842. *Joly* ✕, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auch.

1860. *Joubin*, censeur des études au lycée impérial d'Angers, agrégé de l'Université.
1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3^e arrondissement, à Paris.
1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.
1858. *Jutier* ✕, ingénieur des mines à Colmar.
1839. *Kirschleger*, professeur de botanique à Strasbourg.
1835. *Küss* ✕, ingénieur des ponts et chaussées à Metz.
1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
1836. *Lebesque* ✕, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collège d'Épinal.
1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.
1864. *Leclerc*, de Ville-sur-Illon, médecin major au 53^e de ligne, ancien secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine.
1850. *Lecoq* ✕, géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrant, correspondant de l'Institut.
1844. *Lepage*, Henry ✕, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine.
1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.
1836. *Lemarquis* ✕, ancien juge à Nancy.
1853. *Lemoyne* ✕, ingénieur en chef en retraite à Metz.
1825. *Levaillant de Bovent* ✕, ingénieur en chef à Besançon.
1847. *Levallois* ✕, inspecteur général des mines à Paris.
1849. *Lehr*, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du Conseil général des Vosges.
1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.
1853. *L'héritier* ✕, inspecteur des eaux thermales de Plombières.
1844. *Lionnet* ✕, professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand.
1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône.
1829. *Malgaine* ✕, docteur en médecine à Paris.
1864. *Malte-Brun*, secrétaire général de la Société de géographie, à Paris.

1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Émulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.
1847. *Martins* ✕, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
1854. *Matheron* ✕, ingénieur civil à Marseille.
1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✕, ingénieur en chef en retraite.
1847. *Mauléon (de)*, directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts*, à Paris.
1852. *Meaume*, professeur à l'École forestière de Nancy.
1857. *Michaud* ✕, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-lez-Lyon.
1859. *Morand* ✕, médecin-major à Bourbon-l'Archambault.
1864. *Mortillet* (Gabriel de), ingénieur civil à la Tronche, près Grenoble (Isère), ancien rédacteur de la *Revue scientifique italienne*.
1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Guelma (Algérie).
1841. *Naville*, Alfred, praticulteur à Genève.
1859. *Nicklès* ✕, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.
1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.
1845. *Oulmont* ✕, d'Épinal, docteur en médecine à Paris.
1864. *Pâté*, professeur d'agriculture à Nancy.
1852. *Péchin* ✕, sous-préfet à Narbonne.
1829. *Pensée*, Charles, d'Épinal, professeur de dessin à Orléans.
1836. *Péricault de Gravillon* (O. ✕), lieutenant-colonel d'état-major à Paris.
1847. *Perrey* ✕, professeur à la faculté des sciences de Dijon.
1825. *Petot* (O. ✕), d'Épinal, inspecteur général des ponts et chaussées.
1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.
1839. *Pinel*, avocat à la cour impériale de Paris.
1829. *Piroux* ✕, d'Épinal, directeur de l'Institution des sourds-muets à Nancy.
1844. *Poirol* ✕, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.
1861. *Ponscarne*, peintre et sculpteur à Paris.
1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.
1839. *Putegnât*, docteur en médecine à Lunéville.

1862. *De Rebecque*, Coustant, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
1829. *Riant*, aumônier au lycée de Strasbourg.
1841. *Riquet* ✕, médecin vétérinaire principal à Paris.
1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agriculteur à Calèvres-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).
1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, à Strasbourg.
1842. *Salmon* ✕, avocat général à Metz, ancien représentant du peuple.
1829. *Saucerotte*, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.
1831. *Siméon* (comte) (C. ✕), sénateur.
1842. *Simon*, conseiller à la Cour impériale de Metz.
1843. *Simonin* ✕, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'École de médecine.
1832. *Soulacroix* ✕, ancien chef de division au ministère de l'Instruction publique, ancien recteur de l'Académie de Nancy.
1829. *Soyer-Willemet* ✕, naturaliste, bibliothécaire en chef à Nancy.
1854. *Tadini (de)*, médecin oculiste à Lunéville.
1862. *Terquem*, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.
1853. *Thévenin*, procureur impérial à Auch.
1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgart.
1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).
1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.
1843. *Turck*, Amédée ✕, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près de Nancy.
1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.
1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).
1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.
1862. *Vesins* (vicomte de) ✕, ancien préfet des Vosges, préfet du Tarn.
1843. *Villepoix (de)*, pharmacien à Abbeville.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 3^e CAHIER DU TOME XI.—ANNÉE 1863.

	Pages.
EXTRAITS des procès-verbaux des séances de 1863.	5
PROCÈS-VERBAL de la séance publique annuelle	33
COMPTE RENDU des travaux de la Société pendant l'année 1863,	
par M. Adam.	58
RAPPORT sur la visite des fermes en 1863, par M. Chavanne. .	74
RAPPORT sur le concours littéraire, artistique et scientifique	
en 1863, par M. Joly.	98
LISTE des récompenses décernées par la Société, en 1863. . .	112
NOTICE sur le cabinet de Jeanne d'Arc, à Orléans, par M. Ver-	
gnaud-Romagnési	117
NOTICE sur une découverte de monnaies faite à Diarville, par	
M. J. Laurent	120
CONCOURS régional agricole de 1864	146
LES CONCOURS régionaux agricoles, par M. Malgras	147
L'AGRONOME de cabinet, par M. Defranoux	157
LES VOSGES, par M. Rambaud.	162
AU BOUDIOU, par M. Charton.	167
SÉBASTOPOL et JÉRUSALEM, par M. Joly.	169
CAVALCADE historique lorraine, cantate	172
PIÈCES relatives à la réunion d'Epinal à la Lorraine	174
CANTATE pour la fête équestre d'Epinal du 21 mai 1864, par	
M. Guerrier de Dumast	203
ÉPISEDE de Nisus et Euryale, traduit en vers français, par	
M. Charton.	207
LES JUGES de la Bresse, par M. Charton	217
SOUVENIRS d'enfance, par M. Pasquier	221
RAPPORT sur les accroissements des collections du musée en	
1863, par M. Laurent, directeur.	223
NOTE sur la création des prairies temporaires, par M. Deblaye .	231
COMPOSITION du bureau et des commissions.	233

ES

THE

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06695 1529



